

SOMMAIRE



Résumé.....	3
Remerciements.....	7
Sommaire.....	8
Notes au lecteur.....	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
PARTIE I COMPRENDRE LES ÉMOTIONS DANS LES CONFLITS.....	21
Chapitre 1 La microsociologie des émotions.....	25
1. Le tournant émotionnel en sciences sociales	26
2. La dynamique des émotions	34
3. La prise en charge des émotions dans les conflits	42
Conclusion.....	49
Chapitre 2 L'analyse des émotions dans les conflits	51
1. Le conflit comme objet d'étude.....	51
2. Les méthodes et le modèle des émotions en situation de conflit.....	67
Conclusion.....	83
Chapitre 3 Les terrains conflictuels bretons.....	85
1. La modernisation de l'agriculture.....	86
2. La construction de l'environnement comme problème public	96
3. Présentation des neuf cas d'étude.....	109
Conclusion.....	128
Conclusion Partie I	131
PARTIE II LA DYNAMIQUE ÉMOTIONNELLE DES CONFLITS.....	133
Chapitre 4 Le concernement	137
1. La rupture	138
2. Les attentes des concernées.....	141
3. Les attentes des défenseurs.....	153
4. L'interprétation de la situation	165
Conclusion.....	172
Chapitre 5 La mobilisation	173
1. La construction d'antagonismes.....	174
2. L'élaboration de rôles dans le conflit.....	182
3. Les modalités de l'action collective.....	195
Conclusion.....	213

Chapitre 6 Le dénouement	215
1. Les états pathologiques comme conséquences du conflit.....	216
2. Les ruptures dans les relations sociales.....	221
3. La résolution des conflits.....	228
Conclusion.....	230
Conclusion partie II	231
PARTIE III LA PRISE EN CHARGE DES CONFLITS	235
Chapitre 7 La prise en charge des valeurs	239
1. Les espaces de participation.....	241
2. La publicisation d'une cause.....	247
3. Les conflits entre registres de valeurs.....	256
Conclusion.....	268
Chapitre 8 Les entraves à la prise en charge	271
1. L'imbrication des réseaux corporatistes.....	272
2. Les usages de la cogestion.....	282
3. Le fonctionnement de l'ordre social breton	288
Conclusion.....	300
Chapitre 9 Un modèle de l'action en conflit	301
1. La créativité d'agir.....	302
2. Les institutions et les émotions.....	308
3. La négociation du changement social.....	314
Conclusion.....	319
Conclusion Partie III	321
CONCLUSION GÉNÉRALE	323
Bibliographie.....	335
Annexes	348
Liste des sigles	361
Index.....	363
Glossaire	365
Table des matières.....	367

NOTES AU LECTEUR

À propos des conventions d'écriture

Utilisation de l'orthographe rectifiée

Nous employons rectifications orthographiques du français de 1990

Citations

Auteurs et date entre parenthèses, référence complète en bibliographie

Notes en bas de page pour :

- les explications secondaires
- les références d'entretiens
- les références non académiques (articles de journaux, données statistiques)

Organisation du texte

PARTIE

Chapitre

Section 1

Sous-section 1.1

Énumération

Utilisation du glossaire

Il regroupe les principaux concepts évoqués dans le texte

Usage de l'italique

Pour mettre en évidence les termes et les mots dans une autre langue

Respect de l'anonymat

Les noms de communes et des acteurs rencontrés ont été masqués par des numéros.

Pour aider le lecteur à s'y retrouver, l'Annexe 2 fournit une liste détaillée des acteurs rencontrés.

INTRODUCTION GÉNÉRALE



La campagne bretonne est aujourd'hui très attractive, surtout sur son littoral. Depuis déjà 50 ans, de nouveaux habitants retournent progressivement vivre en milieu rural, près de la nature et loin des centres urbains et de la pollution. C'est souvent une fois installé qu'ils découvrent que la campagne idéalisée est en fait un espace de production agricole intensive. Ils constatent avec surprise que du maïs est cultivé sur des centaines d'hectares, que les animaux vivent en bâtiment et que les agriculteurs façonnent le paysage avec leurs silos. De leur côté, les agriculteurs sont aujourd'hui minoritaires, mais cultivent de plus grandes surfaces et produisent beaucoup plus que leurs aïeux. Ils sont fiers de leur métier car grâce à leur travail, ils nourrissent le monde.

Pour chacune de ces populations, la découverte de l'autre se fait souvent de manière violente et inopinée. La situation typique est celle d'un éleveur de porcs qui mène un projet d'extension. L'augmentation de son cheptel passe par la construction d'un nouveau bâtiment et la réalisation d'une enquête publique. Pendant quatre semaines, les habitants des communes concernées sont emmenés à donner leur avis sur le projet. C'est alors une rupture pour les riverains : ceux qui pensaient vivre dans un environnement naturalisé, à l'abri des odeurs et des nuisances, découvrent qu'à proximité va s'installer une industrie, un élevage hors-sol. C'est pour eux une surprise, celle-ci alimentera leurs craintes sur l'avenir de leur cadre de vie. Les plus inquiets chercheront à interpeller le maire, le commissaire enquêteur et des associations militantes. Ils proposeront des aménagements, formuleront des revendications et certains formeront une association pour s'opposer au projet.

Devant cette levée de boucliers, l'éleveur est stupéfait : cela fait déjà plusieurs années qu'il élabore son projet, qu'il le documente, le fait expertiser et qu'il réalise des démarches administratives. Il est alors surpris qu'à la dernière étape du projet celui-ci soit contesté. Son entreprise et sa carrière sont ainsi remises en question. Il sollicite lui aussi le maire et son réseau professionnel et syndical. Il tente de trouver une explication à la mobilisation et cherche à faire accepter son projet. Pour autant, rien n'y fait, la mobilisation se poursuit et des recours au tribunal sont lancés. La situation s'envenime et des antagonismes se structurent, laissant place à un conflit ouvert.

Un cas exemplaire

En 2008, la commune de Trébrivan (Côtes-d'Armor) connaît une année mouvementée. Cinq éleveurs produisant essentiellement du porc à l'engraissement décident de se rassembler pour financer une maternité porcine. Ce nouveau bâtiment à la pointe de la technologie permettra aux éleveurs de faire face à la concurrence tout en se conformant aux nouvelles réglementations toujours plus sévères. Cette maternité accueillera un millier de truies qui donneront naissance à 23 000 porcelets par année. Cependant, l'enquête publique révèle des insuffisances quant à la prise en compte de l'environnement. Une association se crée en opposition au projet et rassemble plusieurs associations régionales de défenses de l'environnement. Au fil des permanences en mairie et des réunions d'information, la mobilisation monte et les éleveurs finissent par retirer leur projet. Pour autant, ce n'est que le début du conflit lié au projet d'élevage de la SCEA Ker Anna qui durera plus de 10 ans, verra trois enquêtes publiques et trois recours aux tribunaux¹.

¹ Collectif plein air, « L'histoire et les enseignements d'une douzaine de porcheries », novembre 2015

L'opération de deux millions d'euros aidera les exploitants à élever eux-mêmes les porcelets au lieu de les acheter à des naisseurs. Le bâtiment high-tech permettra de mieux respecter le bien-être animal et l'environnement grâce à un nouveau système de gestion des truies en bande et un laveur d'air avec ventilation centralisée. De plus, de nouvelles technologies numériques permettront d'automatiser plusieurs procédés, comme l'alimentation et la croissance des porcelets, faisant économiser temps et main d'œuvre¹. Pour financer ce projet d'envergure, les grands groupes agroalimentaires contribuent : Porc Armor, Sanders, Abera². S'associer entre éleveurs et avec des grandes entreprises est une étape nécessaire pour les exploitants qui souhaitent continuer à vivre de leur métier. Alors pour faire face à la concurrence, les éleveurs expliquent que :

« On a fait le choix de la mutualisation des coûts, sans quoi chacun d'entre nous serait trop petit, en termes d'élevage, pour y arriver [...] Nous sommes aux normes, avec des bâtiments neufs, ultra surveillés et irréprochables ».³

Le choix de Trébrivan a été stratégique : en rachetant une ancienne exploitation de volaille, ce sont aussi les droits à produire (et à polluer) qui ont été acquis. En tout, ce sont 5 millions de litres de lisier qui seront épandus sur 300 hectares de champs dans un rayon de 20 km⁴. Dans une région saturée en nitrate agricole, ce lisier est perçu comme un contre-sens par les opposants. En Bretagne, seulement 32% des cours d'eau atteignaient un « bon état écologique » en 2019⁵. Le lisier de porc fait aussi parler de lui car il contribue au phénomène des algues vertes : celles-ci eutrophient les milieux marins et deviennent mortelles lorsqu'elles sont séchées sur les plages en grande quantité. Les espaces côtiers sont donc fermés et les algues ramassées aux frais de l'État.

Dans le processus de mobilisation, l'enquête publique devient alors un espace pour que s'expriment les craintes et les revendications contre le projet. Dans sa première version en 2008, le projet d'élevage fut très critiqué et avant même que le commissaire enquêteur ait donné son avis, les pétitionnaires retirèrent leur projet. Quelques mois plus tard, le projet fut soumis à une nouvelle enquête publique avec un nouveau dossier. Le nouveau commissaire enquêteur remit un avis favorable avec des réserves, notamment sur le plan d'épandage. Le maire avait alors annoncé aux journalistes qui le questionnaient de manière insistante : « Ah non, y en a marre ! C'est aux normes, ça crée des emplois pour la commune »⁶. Le ras-le-bol du maire traduisait alors l'incompréhension face à la détermination des opposants d'aller en justice. Créé dès 2008, l'association « Sous les vents, les pieds sur terre » s'associa avec les associations Eau et rivières de Bretagne, Nature et Environnement et le syndicat de la Confédération paysanne pour porter un recours en plein contentieux⁷ au tribunal administratif de Rennes. Entre temps, le préfet délivra en 2010 l'autorisation d'exploiter, entérinant la réalisation du

¹ Audrey Dibet, « Naissance associatif de Trébrivan : des équipements de pointe ». Terra, 18 janvier 2011

² Tous filiales du groupe Avril (Sofiprotéol à l'époque) dont le groupe cumulait 6 milliards euros de chiffre d'affaire en 2018

³ Philippe Brochen, « A Trébrivan, la ferme des «1 000 truies» se pense irréprochable ». Libération, 13 novembre 2014

⁴ Pia de Quatrebarbes, « Dans l'horreur des fermes-usines », L'Humanité, 19 juin 2015

⁵ Observatoire de l'environnement en Bretagne, « En 2027, 100 % des masses d'eau en Bretagne devront être en bon état », 14 mai 2020

⁶ Pia de Quatrebarbes, « Dans l'horreur des fermes-usines », op. cit.

⁷ Une procédure administrative accélérée

projet. En 2012, le tribunal administratif annula l'autorisation d'exploiter pour « insuffisance de l'étude d'impact sur le volet fertilisation », c'est-à-dire l'épandage des lisiers¹.

Malgré la victoire des opposants au tribunal, le conflit est loin d'être terminé. Le lendemain de la décision de justice, le préfet délivra une autorisation temporaire en attendant que les porteurs de projets soumettent un troisième dossier et que soit porté en appel le jugement. Fin 2013 eut lieu une troisième enquête publique qui conduisit à un avis favorable du commissaire enquêteur. Un an plus tard, la cour d'appel de Nantes confirme le premier jugement : le projet d'élevage n'est pas conforme aux normes en vigueur. Une semaine plus tard, le préfet autorisa le projet dans sa troisième version. Les opposants attaqueront en justice cette nouvelle autorisation d'exploiter, mais se feront débouter en 2018².

De son émergence à sa résolution (partielle), ce conflit dura dix ans. Les enquêtes publiques et les décisions de justice ont ponctué le fil des événements, amenant à chaque fois l'espoir et la colère chez les protagonistes du conflit. Ils ont d'ailleurs été nombreux à y prendre part. D'un côté, les éleveurs et leurs partenaires économiques, mais aussi politiques avec notamment le soutien du syndicat majoritaire³. De l'autre côté, les opposants rassemblent les riverains concernés dans une association, accompagnée d'un réseau plus élargi de militants et d'un syndicat minoritaire. Les opposants ont aussi rejoint le Collectif plein air, un rassemblement national d'associations luttant contre les projets d'élevages industriels.

Entre ces deux adversaires se situent de nombreux acteurs intermédiaires qui interviennent au fil du conflit. Le maire a une position centrale, car c'est lui qui délivre le permis de construire (la première étape de tout projet). De plus, sa posture sera déterminante dans la trajectoire du conflit puisqu'on attend de lui qu'il prenne en charge les craintes et qu'il sache arbitrer les intérêts locaux. Ensuite, le commissaire enquêteur intervient ponctuellement le temps de l'enquête publique. Il est garant de la légitimité du dispositif de participation et bien que son avis est uniquement consultatif, il influencera le positionnement des protagonistes tout au long du conflit. C'est donc au préfet que revient la responsabilité de la décision, à savoir l'autorisation du projet. Son avis doit se baser sur les recommandations de ses services, des mairies, de la commission des risques (CODERST) et sur celles du commissaire enquêteur reprenant l'avis de la population. Portée par l'intérêt général, sa décision est pourtant souvent contestée devant les tribunaux. Ces derniers jouent alors un rôle de garde-fou, bien que leur rôle soit limité concernant les projets d'élevages.

¹ Stephanie Stoll, « Autorisation d'exploiter un élevage en Bretagne : les raisons d'une polémique ». La gazette de communes, 30 octobre 2014

² Carole André, « Trébrivan. Feu vert de la justice pour un élevage de 3.480 porcs ». Télégramme, 29 mars 2018

³ « Maternité porcine. « Une bonne nouvelle pour la FDSEA 22 ». Télégramme, 14 avril 2010

Les enjeux des conflits d'élevage

Cette présentation du conflit de Trébrivan révèle plusieurs dynamiques qui sont représentatives des conflits d'élevage. En premier lieu la scène des événements : une commune rurale, une (ou plusieurs) enquête publique, des recours aux tribunaux pour trancher une issue et un conflit ouvert qui s'étire sur plusieurs années. Ensuite, les acteurs sont souvent les mêmes d'une situation à l'autre : des riverains qui s'associent avec des militants de l'environnement, des éleveurs qui mobilisent leurs réseaux agricoles, un maire et son conseil municipal coincés entre le pouvoir agricole et l'électorat néorural toujours plus grand, un commissaire enquêteur rarement spécialiste de l'élevage, un préfet imposant une décision et des tribunaux surchargés. Cette distribution des rôles sera complétée par un type particulier de militants, les antispécistes, qui sont mobilisés dans une situation particulière de conflit.

Trébrivan ne sera pas un des cas étudiés dans cette thèse, mais nous présenterons neuf autres cas aux logiques similaires qui seront étudiés selon deux axes. Le premier porte sur l'action collective : comment expliquer que certains riverains des projets d'élevage, qui ne sont pas des militants et encore moins des connaisseurs de l'agriculture, se mobilisent rapidement contre les projets ? Comment expliquer la détermination dont font preuve les opposants ? Pour y répondre, nous décrirons un modèle des conflits, les restituant étape par étape afin de cerner leurs conditions d'émergence. Le second axe porte sur la dimension institutionnelle des conflits et leur prise en charge : comment expliquer que, peu importe le jugement des tribunaux, les projets d'élevage soient autorisés ? Comment expliquer que l'enquête publique, censée prendre en compte l'avis de la population, soit dans plusieurs cas un catalyseur du conflit ? Nous étudierons la portée politique des conflits et leurs régulations afin d'élucider les modalités de résolution. Plus généralement, notre problématique se résume à expliquer l'émergence et la résolution des conflits d'élevage.

Loin de cerner le sujet, ces questionnements ont vocation à donner un aperçu de l'ampleur des enjeux que soulèvent des conflits contre l'élevage, et plus largement le modèle agricole productiviste. Ces remises en question ne datent pas d'aujourd'hui : ses limites sont annoncées depuis les années 1980 avec l'apparition d'algues vertes ou encore les revendications d'un pluralisme syndical. Plusieurs auteurs¹ ont déjà démontré que la modernisation de l'agriculteur, et plus largement le modèle agricole breton, expliquent en partie les controverses sur l'élevage. De la même manière, l'occupation de l'espace rural par une nouvelle population (les néoruraux) explique aussi en partie l'essor des conflits.

La nouveauté réside dans la forme et l'élargissement de ces critiques : rarement autant de petits conflits auront pris autant de place. Il serait exagéré d'en faire un nouveau phénomène social, les conflits d'aménagement ou encore l'étude des controverses ont mis en avant des dynamiques similaires. En revanche cette recherche propose de saisir le conflit dans sa dimension la plus personnelle, intime, et d'en exposer leurs logiques les plus générales. Contrairement aux tendances à individualiser les conflits comme des problèmes personnels (le NIMBY²), nous montrerons à l'inverse

¹ Ceux-ci seront cités au Chapitre 3

² « Not in my backyard ». Les mouvements de conflits locaux sont souvent discrédités comme mu par des intérêts personnels.

comment elles relèvent de dynamiques d'intérêt général. L'avantage d'étudier des conflits d'élevage réside précisément dans cette joncture entre le local et le global que ces situations permettent d'entrevoir.

Cette entreprise sera conduite à partir d'une « variable oubliée » de la sociologie, à savoir les émotions. Elles seront étudiées pour ce qu'elles ont de plus social : un moyen de communication, de faire tenir un collectif et comme révélateur de valeurs. Le schéma d'action est simple : l'annonce du projet d'élevage provoque une rupture dans le quotidien des riverains, engendrant des émotions de surprise, de peur ou d'angoisse. Celles-ci sont l'indicateur que les routines ne tiennent plus : comment jardiner quand les poussières des camions envahissent le jardin tous les jours ? Comment vivre avec les odeurs du lisier ? Quels dangers l'utilisation de pesticides a-t-elle pour ma santé ? Les riverains agissent pour tenter de répondre à ces questions, sollicitant le maire, le commissaire enquêteur et l'éleveur. Cette phase d'interprétation permet de cadrer les événements et de pallier à l'incertitude inhérente à la rupture. La confiance sera alors centrale pour prévenir le conflit. En enquêtant, les riverains peuvent découvrir les rouages de l'agriculture bretonne et pour certains ressentir des frustrations et une colère face aux injustices qu'elle engendre : pourquoi l'élevage devrait être dépositaire de l'espace pour des usages productifs ? Comment se fait-il que la production porcine soit toujours importante alors qu'elle serait (du moins en partie) responsable de la mauvaise qualité de l'eau et des algues vertes ? La rupture et l'émotion posent alors un choix : vaut-il mieux adapter ses routines à la situation qui change, ou changer la situation pour l'adapter à nos routines ?

Quand l'angoisse du projet mène à une colère contre les règles sociales, l'injustice naît et appelle un sentiment moral de réparation. Plus profondément, les émotions révèlent aux acteurs les raisons de leurs actions : les valeurs. Passant ainsi d'une défense de son cadre de vie à la promotion de l'environnement, de l'intérêt général ou encore du bien-être animal, les opposants se mobilisent pour construire une cause et défendre des valeurs. Symétriquement, les éleveurs dont l'intégrité est questionnée et la pérennité de leur métier mise en péril se mobilisent eux aussi. En montant en généralité, le conflit d'usage devient un problème public puis un conflit de valeurs où s'entremêlent publicisations, sollicitation des institutions et intimidation. Hors des régimes de controverses et d'argumentations, les conflits sont structurés par des rapports de forces qui dégénèrent parfois dans la violence.

Notre modèle d'analyse est donc celui-ci : restituer les conflits selon leur trame narrative, c'est-à-dire leur enchaînement spatio-temporel, de leur émergence jusqu'à leur résolution. À chaque étape, on retrouve trois variables clés qui guident l'analyse : soit la rupture, l'émotion et la confiance. Les ruptures ponctuent les conflits en remettant en question les routines existantes, souvent jusqu'au moment où le conflit devient lui-même une routine. Les émotions sont le moteur de l'action collective et révèlent des valeurs qui animent le conflit. De son côté, la confiance est la variable clé de la prise en charge : à qui faire confiance pour interpréter la situation ? Est-ce que le maire ou le commissaire enquêteur sont dignes de confiance ? Est-ce que le préfet est soumis aux intérêts de l'agro-industrie ? Les tribunaux sont-ils neutres ? On voit alors que les conflits questionnent les acteurs institutionnels et leur légitimité à donner un sens aux situations et les arbitrer. Plus largement, les conflits d'élevage tendent à s'instituer comme problème public et ceux-ci demandent une prise en charge qui n'est pas toujours possible.

Ce tour d'horizon dévoile l'étonnante complexité des conflits d'élevage. Pour en faire un véritable objet de connaissance, nous nous sommes basés sur une méthode d'analyse de contenu qualitatif (ou analyse thématique). Celle-ci a été assistée par le logiciel MAXQDA pour un traitement systématique du corpus. Les données sont issues de 52 entretiens semi-directifs conduits sur 9 cas de conflits en Bretagne ainsi que sur l'identification d'acteurs représentatifs de groupes sociaux (délégués syndicaux, militants environnementaux). La collecte de données fut complétée d'une revue de la presse régionale quotidienne ainsi que des dossiers d'enquêtes publiques.

L'organisation de la thèse

La thèse est organisée à la manière d'un roman policier suédois. L'enquête sociologique sera exposée selon les logiques d'un policier enquêteur. La Partie I reconstitue tous les éléments des scènes de conflits étudiés. Toutes les clés de lectures seront données à travers la revue de la littérature, la méthodologie et la contextualisation historique des conflits. Ce premier acte de l'enquête est la collecte d'indices sur les scènes des événements. La Partie II constitue la phase effective d'enquête pendant laquelle des personnes sont interrogées et plusieurs allers-retours entre les scènes sont opérés. C'est la phase d'expansion de la problématique où elle est étudiée sous toutes ses facettes. En dernier lieu, la Partie III permet la résolution des pistes ouvertes préalablement. En s'appuyant sur les indices et sur les acteurs rencontrés, la dernière partie permet de faire les liens entre tous les faits accumulés séparément pour leur donner un sens plus global. L'enquête se referme sur elle-même, apportant maintenant plus de réponses que de questions. Le mystère se résout quand le lecteur a saisi toutes les implications des événements étudiés.

En pratique, la première partie articule les concepts qui seront employés tout au long de la thèse. Le Chapitre 1 propose une revue de la littérature sur la dynamique des émotions. En commençant par leur réhabilitation comme variable sociale, nous montrerons que celles-ci peuvent être comprises de manière relationnelle. La focale sera alors placée sur le travail de révision émotionnelle : devant interroger ses routines, vaut-il mieux changer ses attentes ou lutter pour changer la situation? On introduira plusieurs auteurs qui ont étudié cette dynamique conjointement avec une autre variable clé, la confiance. En effet, il semble qu'émotion et confiance relèvent de processus similaires : la rupture des routines génère une émotion et de l'incertitude sur la situation; l'interprétation se fait en fonction de la confiance et de l'intensité des émotions; la recherche de cohérence et de confiance permet alors de créer de nouvelles routines. Ce processus dépend en lui-même de l'intervention d'autres acteurs, notamment institutionnels dans la prise en charge du sens en situation d'incertitude. On montrera le rôle de la reconnaissance des valeurs dans la dynamique émotionnelle.

Le Chapitre 2 porte plus spécifiquement sur les conflits et tisse des liens avec le travail de révision. Un premier objectif sera de clarifier le concept de conflit d'usage pour en faire un véritable objet d'étude. Ensuite, à travers le modèle d'analyse nous proposons d'étudier les conflits dans leur chronologie et en comparant plusieurs situations. Le concept de trame narrative sera élaboré afin de rendre compte des différentes phases du conflit impliquant des dynamiques émotionnelles. Ensuite, la méthodologie sera détaillée, fournissant des exemples d'opérations conduites pour collecter et analyser le corpus.

Le Chapitre 3 contextualise plus largement les terrains en présentant les tensions historiques sur le territoire breton. Le premier axe porte sur la modernisation de l'agriculture et les relations avec le territoire. Après la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture et particulièrement l'élevage furent les moteurs du développement breton. L'espace rural était alors essentiellement à vocation productive. Or, le retour de population urbaine en campagne a créé des tensions sur l'utilisation de l'espace comme cadre de vie, espace protégé et productif. Ces tensions seront contextualisées au regard des mutations de la paysannerie bretonne et des relations de cogestions avec l'État dans l'établissement du modèle agricole breton. Le second axe porte sur la construction de l'environnement comme problème public. Les différents types de militants écologistes seront présentés selon des périodes historiques et des événements marquants (marées noires, nucléaires, algues vertes). La question de la qualité de l'eau sera plus spécifiquement détaillée, car elle occupe une place centrale dans les conflits d'élevage. On montrera ensuite les mécanismes qui organisent les entrepreneurs de causes dans la construction de problèmes publics. En dernier lieu, une présentation détaillée des terrains d'études sera accompagnée de cartes pour illustrer la dimension spatiale des conflits.

La deuxième partie est centrée sur le traitement empirique des cas d'études. Le Chapitre 4 marque le premier temps de la trame narrative, c'est l'émergence du conflit. En détaillant les ruptures des routines, on analysera le rôle des premières émotions. Celles-ci révèlent déjà plusieurs attentes et elles seront classées par groupe d'acteurs. Chez les opposants, les principales attentes portent sur les nuisances, le foncier, le paysage, la pollution, la santé, le modèle de développement et le bien-être animal. Pour les défenseurs des projets d'élevage, les attentes sont centrées sur le temps de travail, l'installation des jeunes, la rémunération, la mondialisation, la relation aux animaux, l'image de l'élevage et la modernité agricole. À partir de cette caractérisation, nous verrons le travail accompli par les acteurs pour interpréter la situation. Les rôles du maire et du commissaire enquêteur seront particulièrement détaillés afin d'illustrer leurs fonctions dans la prise en charge, et donc du passage à la prochaine phase du conflit.

Le Chapitre 5 porte exclusivement sur la mobilisation, c'est-à-dire la construction d'antagonisme, l'élaboration de rôles et les modes d'action collective. De nouvelles ruptures déclenchent cette phase, poussant les acteurs qui persistent dans le travail de révision à monter en généralité et à se mettre en réseaux. Cette étape préfigure l'attribution de rôles que nous détaillerons du point de vue des adversaires. Par exemple, sur la manière dont les éleveurs perçoivent les riverains, ou encore comment ces derniers perçoivent les maires. En dernier lieu, les modalités d'action collective seront détaillées par groupe d'acteurs. Une importance particulière sera donnée aux réseaux sociaux comme nouveau terrain de conflit.

Le Chapitre 6 clôt la trame narrative en montrant les possibilités de résolution, mais aussi de stagnation. En effet, il est rare qu'un conflit se termine définitivement par la victoire d'un camp sur l'autre. La plupart du temps, le conflit devient latent, mène à l'exclusion ou repart dans une nouvelle phase de mobilisation suite à une nouvelle rupture. Plusieurs états pathologiques, comme la paranoïa ou encore la dépression, seront décrits comme le résultat d'un travail de révision bloqué par la situation qui ne peut changer. Les conséquences des conflits seront étudiées sur les relations sociales et le territoire. Ensuite, quelques modalités de résolution du conflit seront présentées.

La troisième partie interroge plus particulièrement la résolution des conflits à travers la prise en charge de la révision émotionnelle. Le Chapitre 7 prend du recul sur l'ensemble des situations évoquées et montre que le conflit peut être pris en charge. L'enquête publique comme espace de participation permet à plusieurs protagonistes de résoudre le travail de révision. De la même manière, en construisant et publicisant leurs causes, les opposants et défenseurs du projet arrivent à faire vivre leurs valeurs. Celles-ci seront plus précisément étudiées et restituées sous forme de registre. Nous montrerons que les conflits portent non seulement sur la prise en compte d'intérêt matériel, mais sur la reconnaissance de valeurs.

Dans le Chapitre 8, des clarifications sont avancées pour expliquer la difficulté à changer la situation. Les verrous institutionnels seront abordés à partir des structures corporatistes et des usages de la cogestion. On monte ici en généralité sur ce que les conflits révèlent de l'organisation sociale en Bretagne. Cette configuration sera décrite comme un « ordre social » local et négocié. Ses différentes facettes seront caractérisées et permettront d'expliquer la structure des rapports de forces.

Le Chapitre 9 propose un modèle synthétique de l'action collective en situation de conflit. En reprenant les cadres des théories de l'action, à savoir la créativité, les institutions et les changements sociaux, nous donnerons une portée plus générale aux situations observées. Ce chapitre permettra de clarifier et de clore certaines idées avancées sur la finalité de l'action et le rôle des conflits précédents. Les institutions seront abordées à travers la prise en charge et les difficultés que cela implique. Ensuite, le changement social sera pris sous l'angle de la négociation des règles et des valeurs.

En somme, la thèse propose un modèle de l'action en conflit. Celui-ci nous permettra d'expliquer la manière dont les acteurs interagissent dans les situations conflictuelles, mais aussi de comprendre comment les conflits recomposent la société. En effet, se situer à l'échelle des conflits locaux permet d'illustrer ce qui lie les individus à la société, la manière dont les émotions participent aux fonctionnements des institutions et vice-versa. Notre ambition n'est pas de donner un modèle universel et applicable à toutes les situations, mais d'étudier à travers lui un ensemble de phénomènes sociaux spécifiques et ayant une portée générale.

PARTIE I



COMPRENDRE LES ÉMOTIONS DANS LES CONFLITS

Il est fréquent de lire dans la presse régionale quotidienne des faits divers sur la rupture d'une fosse à lisier¹ ou encore la pollution d'un ruisseau par le déversement accidentel d'une usine agroalimentaire². En été, on peut souvent y lire des annonces de fermeture de plages à cause des algues vertes. Parfois, des articles traitent des dernières vidéos de L214³ qui font le buzz sur internet et enragent les éleveurs. Dans les mêmes colonnes, on peut aussi lire que l'agriculture est à la pointe de la technologie, que bientôt il n'y aura plus d'odeurs, de pesticides ou d'excédents de lisier. En effet, les éleveurs font beaucoup d'efforts pour répondre aux attentes sociétales. Ils nous invitent régulièrement à visiter leur nouveau bâtiment d'élevage, moderne et sécurisé. De temps en temps, des articles font état des contradictions que cela engendre : dans des petites communes rurales des habitants se mobilisent contre un projet d'élevage, contre un modèle de société. Un observateur étranger pourrait se demander, « mais que fait l'État ? » Quels arbitrages sont faits pour protéger l'intérêt général ?

Plusieurs recherches en sciences sociales apportent des réponses à ces questions. Plus précisément, il semble que la problématique émerge au début des années 2000 dans un contexte de mutation des campagnes françaises. La thèse en géographie de B. Charlier (1999) sur les conflits d'aménagement présente un réel intérêt pour son articulation entre territoires, environnement en conflit. Dans la même période, C. Nicourt et ses collègues (2000) analysent plus spécifiquement les conflits agricoles en Dordogne causés par des odeurs qui en émanent, renvoyant les conflits à la dimension industrielle des projets et des nuisances. Ils en concluent qu'une meilleure prise en compte légale des odeurs permettrait de dépasser la gestion informelle des conflits. Dans la même veine, D. Guénon (2002) établit un portrait du traitement administratif, pénal et civil des recours contre les projets d'élevage. Reprenant ces travaux à l'Université Rennes 2, A. Lecourt (2005) propose une cartographie des conflits en Bretagne, soulignant l'importance de leur dimension spatiale.

De leur côté, les travaux de P. Perrier-Cornet et B. Hervieu (2002) proposent de dépasser la dichotomie entre ville et campagne qui occupait précédemment les recherches pour centrer l'analyse sur les usages conflictuels de l'espace. Appliquant (en partie) ce cadre d'analyse, on peut citer aussi les études de C. Rialand (2004) sur un conflit d'élevage porcin en Loire Atlantique, L. Bonnaud et C. Nicourt (2006) en Dordogne et dans le Finistère, Torre et ses collègues (2006) sur les conflits de voisinage en milieux ruraux dans plusieurs régions et le travail de thèse de P. Jeanneaux (2006) sur les conflits d'usage et le cadre de vie en Puy-de-Dôme. Tous ces auteurs ont relevé des causes similaires aux conflits, à savoir la recomposition du tissu rural par les « néoruraux », l'essor du productivisme agricole et des enjeux environnementaux ou encore le rôle des dispositifs de concertation. Cependant, encore très peu de travaux permettent de savoir si nous observons une

¹ Un rapport du gouvernement fait état que ces ruptures accidentelles sont de plus en plus fréquentes, mais contrebalancées par la forte baisse des déversements chroniques de lisier (Ministère en charge du Développement durable, 2015)

² À titre d'exemple, le 18 août 2017, une usine de fromage appartenant à Lactalis déverse pendant quatre jours des résidus de lait, polluant 8 km du cours d'eau de la Seiche (Ille-et-Vilaine).

³ Association antispéciste militante

augmentation des conflits d'usage. Faute de statistiques fiables¹, A. Torre et ses collègues (2016) soulignent dans un article de synthèse la « persistance et le caractère récurrent des conflits d'usage » qui donnent « le sentiment diffus d'une montée, voire d'une exaspération des conflits, même les plus petits » (*Ibid.* : 8).

Au tournant des années 2010, émergent à la demande de la Chambre d'agriculture de Bretagne des recherches qui ont grandement aiguillé cette thèse. Les travaux de M.-L. Grannec et ses collègues (2014) ont repris à leur compte les recherches précédentes sur la mutation des espaces ruraux et ont documenté ces transformations à partir de cas bretons. Cependant, ces enquêtes cherchaient en premier lieu à saisir les déterminants sociaux des conflits, c'est-à-dire les facteurs permettant leur prévention et leur résolution. Ils ont ainsi identifié cinq principaux déterminants : un contexte écologique emblématique, une concentration d'acteurs emblématiques, la nature du projet, un contexte géographique emblématique et la nature des relations de voisinage. Cette étude et les suivantes (Grannec et al., 2015; 2017) ont mis l'accent sur les dispositifs de concertation pour favoriser une médiation et une prise en charge en amont des conflits. Ces recherches en Bretagne, et les précédentes sur l'ensemble de France, ont posé les bases de l'analyse de conflits liés à l'élevage qui sera l'objet de cette première partie.

Toutefois, peu d'études ont tenté de rendre compte des conflits par une dynamique propre aux acteurs. Un biais persistant a été de prendre les conflits du côté de l'acceptabilité sociale, c'est-à-dire la manière dont un projet peut être accepté par les habitants. À cette posture descendante, nous avons opposé une approche radicalement opposée, celle par les émotions. Certains auteurs cités précédemment ont remarqué « des colorations très passionnelles » dans les conflits (Torre et al., 2006 : 430). Cependant, très peu d'auteurs s'y sont véritablement attardés dans le contexte des conflits d'élevage. Nous avons alors trouvé notre inspiration dans les conflits d'aménagement urbain. Par exemple, B. Feildel (2010) étudie la construction du rapport affectif à l'espace dans l'aménagement de quartiers à Tours. Il montre notamment l'importance de l'ancrage affectif à l'espace dans la structuration de l'action collective. De la même manière, S. Dechézelles et M. Olive (2019) démontrent que l'attachement est une ressource collective de la mobilisation. Leur travail met en avant l'importance du capital d'autochtonie, c'est-à-dire le fait d'être « du coin ». Cependant, ces approches font une place importante au rapport à l'espace et négligent une partie des processus proprement sociaux de l'action collective. Nous entendons pallier à ces lacunes en s'inspirant notamment des sociologues américains des mouvements sociaux qui ont participé à réhabiliter la dynamique des émotions, notamment J. Jasper (1997) et Goodwin et ses collègues (2001).

L'objectif de cette première partie est double. Dans un premier temps, il s'agit d'explicitier tous les concepts qui seront nécessaires pour comprendre les parties suivantes. Le lecteur pourra y voir une surcharge conceptuelle, mais celle-ci nous a semblé nécessaire pour pallier les manques de formalisation dans la littérature. Dans un second temps, l'objectif est de modéliser les conflits comme

¹ Comment compter les conflits ? Sur la base de quels critères et comment les repérer ? Si la presse régionale quotidienne en fait état, elle est loin de tous les recenser. Les recours aux tribunaux seraient aussi une source, mais tous les conflits ne vont pas jusque-là. Une équipe de recherche sur le sujet (Torre et al., 2010) a cumulé ces sources avec des entretiens afin d'en constituer une base de données, mais elle ne couvre pas toute la France (et pas la Bretagne). À partir de sources similaires, une étude du Commissariat général au Plan (Guérin, 2005) conclut qu'après une décroissance des conflits dans les années 1970-90, les années suivantes 1990-2005 connaissent un regain important.

un processus, de leur émergence à leur résolution. Cela a nécessité de prendre en compte toute une série de concepts comme ceux de valeurs, émotions, institutions, reconnaissance et confiance. Ceux-ci seront explicités au fil des chapitres pour culminer dans un cadre d'analyse cohérent pour analyser les conflits d'élevage.

Le premier chapitre propose un cadre théorique intégrant pleinement les émotions dans l'action. Nous tâcherons de démontrer la possibilité d'expliquer l'émergence de conflits par les émotions, mais aussi par les institutions qui structurent les possibilités de changement social. Il sera aussi question de la prise en charge des conflits, à savoir la manière dont les institutions les intègrent dans leur fonctionnement. Le second chapitre explicite un modèle d'analyse permettant de saisir les liens entre émotions, action collective et conflits. Une section méthodologique complètera la dimension opérationnelle de notre enquête en montrant la manière dont les émotions peuvent être étudiées. Quant à lui, le Chapitre 3 propose un tour d'horizon historique des conflits d'élevage en prenant deux axes structurants, à savoir la modernisation de l'agriculture et la construction de l'environnement comme problème public. Ensuite, nous présenterons les terrains d'études qui ont fondé notre recherche.

CHAPITRE 1

LA MICROSOCIOLOGIE DES ÉMOTIONS

L'émergence de conflits d'usage questionne les théories de l'action collective : s'agit-il de mettre à l'agenda un nouveau problème public ? De revendiquer des droits ? Des identités marginalisées ? S'agit-il de mouvements sociaux localisés ? Dans ce contexte, est interrogée la place des acteurs : pourquoi se mobilisent-ils ? Comment passe-t-on d'actions individuelles disparates à une action collective organisée ? Pour répondre à ces questions sur la dynamique de l'action, la sociologie classique apporte des réponses d'ordre cognitives sur la construction de cadres d'expériences partagés ou encore sur la mise en place d'arènes d'argumentations. Ce sont les approches habituellement mobilisées pour expliquer le militantisme environnemental (Ollitrault, 2008) ou encore des conflits d'usage (Melé et al., 2004). Or, il nous semble que ces perspectives sont limitées pour expliquer ce qu'on a observé dans les conflits d'élevage, à savoir une amorce du conflit « pré-réflexive », avant même une montée en généralité ou une interprétation de la situation. Ce qui est oublié c'est que l'émotion précède souvent l'action (Livet, 2002; Damasio, 1995, 2017).

Une des principales difficultés à laquelle se heurte toute analyse est de pouvoir distinguer clairement les émotions des autres termes comme passion, sentiment ou encore affect. La figure 1 permet de pallier cette difficulté en synthétisant les différentes approches sur le sujet¹. On constate que l'émotion est la première brique d'un assemblage complexe de l'esprit humain. Plusieurs théories en psychologie ont défini des émotions primaires auxquelles s'ajoutent des émotions secondaires, plus composites et difficiles à cerner. Une des typologies les plus répandues propose six émotions élémentaires, soit la colère, le dégoût, la peur, la joie, la tristesse et la surprise² (Ekman, 1992). Dans la littérature, la passion est souvent définie comme une émotion vécue de manière incontrôlable. Comme l'émotion, elle serait temporaire et serait liée à un objet qu'on désire ou qui nous révolte. De son côté, le sentiment se construit dans le temps long comme un assemblage d'émotions, mais serait plus durable dans le temps. Par exemple, la mélancolie est un mélange de joie associée à un souvenir et la tristesse de ne plus retrouver une situation passée. En dernier lieu, le terme affect renvoie de manière plus générale à un état de l'esprit, lui aussi stable dans le temps. Par exemple, on parlera de disposition affective pour désigner la confiance.

¹ Nous avons fait le choix de certains critères discriminants au regard de leur intérêt vis-à-vis d'une analyse des conflits. Ce sont aussi des critères que nous retrouvons dans la littérature, notamment chez P. Livet (2002) et B. Rimé (2005).

² Ces émotions sont dite « universelles » dans la mesure où elles pourraient être retrouvées dans toutes les cultures.

Figure 1 : L'émotion et ses concepts satellites

	Intensité	Temporalité	Tendance à l'action	Nature
Émotion	Excitation vive	Quelques minutes	Réflexe	Collective
Passion	Émotion vécue de manière intense et incontrôlée	Temporaire	Lié à un fort désir ou aversion	Collective
Sentiment	Assemblage d'émotions	Durable	Disposition à l'égard d'un objet ou personne	Individuel
Affect	État général de l'esprit	Durable	Disposition générale	Individuel

L'intensité renvoie à la perception générale du ressenti dans le quotidien

La temporalité définit la durée du ressenti

La tendance à l'action décrit la propension du ressenti à mener à des actions qui sortent des routines

La nature décrit si le ressenti est issue directement de l'interaction ou d'un travail cognitif.

Source : figure réalisée par l'auteur

L'objectif de ce chapitre est de réinterroger la sociologie afin de rendre compte de la part émotionnelle des interactions sociales. Néanmoins, l'ambition théorique est également d'ancrer l'analyse relationnelle des émotions dans une microsociologie de l'action collective où les émotions sont envisagées dans une dimension analytique faisant l'objet de processus d'objectivation. Dès lors, on se concentrera essentiellement sur l'étude des émotions, et moins sur les passions, sentiments et affects. Nous verrons que les émotions sont plus visibles que les autres de par leur nature collective.

Dans un premier temps, ce chapitre balise les différentes manières d'étudier les émotions. En commençant par les suspicions des premiers sociologues à leur égard, on verra comment les approches se sont renouvelées et à partir de quel fondement elles ont été appréhendées. Dans un deuxième temps, on détaillera la dynamique des émotions, c'est-à-dire la manière dont elles font partie de l'action individuelle et collective. Cette section construit une théorie de l'action à partir des grands paramètres retrouvés en sociologie. Troisièmement, nous nous pencherons sur la prise en charge des conflits en interrogeant les mécanismes de reconnaissance des valeurs et de redistribution des usages. C'est avant tout la place des institutions qui sera questionnée au regard de leur capacité à prendre en charge les valeurs et les émotions. Au final, nous aurons construit un cadre d'analyse pour interpréter l'action collective intégrant autant les émotions que les cognitions.

1. Le tournant émotionnel en sciences sociales

L'étymologie du terme émotion révèle une histoire relativement récente. Au 16^{ème} siècle, le terme avait une conception collective où « esmouvoir » signifiait mettre en mouvement, comme une agitation de foule ou une émeute (Sommier, 2010). Dans son acception contemporaine, l'émotion renvoie plutôt à une dimension individuelle, se rapprochant du sens accordé aux passions chez Aristote. Pour ce dernier, la passion était conçue comme ce que le corps impose à l'esprit et se rangeait en dix catégories élémentaires. L'émotion est donc un sujet des plus traités par la philosophie, de même que par des disciplines comme la biologie, la psychologie et plus récemment les neurosciences.

Celles-ci ont toujours abordé les émotions comme partie intégrante de leurs analyses, alors pourquoi les sciences sociales en ont-elles fait une affaire quasi taboue ?

La littérature évoque fréquemment les dualismes entretenus en occident entre corps et esprit, individu et société, ou encore entre raison et passion, notamment depuis que Descartes en a formulé les fondements¹. Cependant, cette « omission » servirait bien certains intérêts comme ceux d'une science positiviste ou encore l'imposition d'un mode de domination rationnel légal, entretenant les mystères de la « boîte noire » de l'esprit humain. La nouvelle place des émotions en sciences sociales² est toutefois plus complexe à analyser et nécessite de prendre en compte son histoire afin d'interroger son usage dans les recherches contemporaines. Pour y arriver, cette section se structure en trois parties : la première reprend à son compte les raisons qui ont conduit à suspecter les émotions comme variable de l'analyse chez les sociologiques classiques. La deuxième retrace le renouvellement des approches intégrant les émotions dans l'étude des interactions et des mouvements sociaux. La dernière aborde les principales fonctions qui sont peut attribuer aux émotions afin d'éclairer la dynamique de l'action collective.

1.1 La suspicion envers les émotions

L'émotion en sociologie, et plus largement en sciences sociales, est une composante de la vie humaine longtemps mise de côté. Les « pères fondateurs » de la sociologie considéraient les émotions avec une certaine ambiguïté, les intégrant parfois de manière auxiliaire à l'analyse, parfois les occultant complètement. Pour J.-H. Déchaux (2015), cet « oubli » était le prix à payer d'une certaine parcimonie théorique : celle de l'acteur rationnel. Certes, M. Weber traite les émotions à travers des concepts comme le « comportement affectuel » ou encore celui de « pouvoir charismatique », mais il serait certainement faux d'affirmer qu'il leur accorde une place importante. Il reste avant tout un théoricien de la rationalité, ce qui lui donne « une propension à considérer que l'émotion est forcément du côté de l'irrationalité et de l'obscurité » (*Ibid.* : 2). De la même manière, on retrouve chez E. Durkheim les concepts « d'effervescence collective », « d'états forts de la conscience collective » et souvent même le terme « d'émotion », mais dans le sens d'une aliénation passagère de la personnalité. Les émotions appartiennent ici au domaine de la « nature » contre celui de la « culture » dans une perspective évolutionniste, où le rôle de la société est de réguler les conduites humaines (Cuin, 2001). En dernier lieu, les émotions trouvent chez K. Marx une place dans sa conception de la nature humaine et d'une activité libre et consciente à l'opposé du travail aliénant. En effet, K. Marx tente d'approcher la condition humaine dans sa globalité : sa souffrance, sa joie, sa capacité de sentir, ainsi que de voir, jouir, aimer, désirer et donc de résister à la rationalisation capitaliste, mais il n'en fait pas non plus une pièce centrale son analyse (Weyher, 2012).

Chez les sociologues contemporains, le concept d'émotion n'a pas trouvé une place beaucoup plus heureuse. Elle est parfois traitée, par exemple chez M. Crozier et E. Friedberg (1977), comme le symptôme des jeux de pouvoir qui ne s'expriment qu'indirectement ou encore comme une illusion

¹ La célèbre phrase de Descartes « je pense donc je suis » serait pour A. Damasio (1995) erronée, car c'est le fait d'exister qui précède celui de penser. Contrairement à ce qu'indique la pensée cartésienne, la pensée émergerait du corps et c'est à partir de cette matérialité qu'il serait possible d'exister.

² À titre d'exemple, le réseau de sociologie des émotions étatsunien fut fondé en 1988 et en France en 2004.

chez P. Bourdieu (1998), une ruse de la domination. Pour ces auteurs, l'émotion « est toujours rapportée à autre chose qu'[elle]-même, à une réalité latente, plus profonde, jugée plus essentielle sur le plan sociologique : celles des rapports de domination » (Déchaux, 2015 :5). Dans l'étude des phénomènes politiques étatsuniens, l'émotion fut longtemps considérée comme le principal facteur explicatif de ce qui se joue hors de la politique, permettant ainsi d'expliquer les mouvements de foules prompts à la violence et à la colère. Les mouvements protestataires étaient alors conçus comme relevant davantage d'émotions collectives que de l'environnement social. De la même manière, en France, les idées de G. Le Bon (2009 [1885]) ont forgé l'image que les foules sont vouées à l'irrationalité et aux passions auxquelles les individus isolés n'auraient pu se prêter :

« Les foules ne connaissant que les sentiments simples et extrêmes ; les opinions, idées et croyances qui leur sont suggérées sont acceptées ou rejetées par elles en bloc, et considérées comme des vérités absolues ou des erreurs non moins absolues. » (*Ibid.* : 38)

L'étude des mouvements sociaux au tournant des années 1970 a renversé l'analyse à partir d'approches structurelle, organisationnelle et rationalisante, sans pour autant mieux prendre en compte les émotions de l'analyse. Comme le résume J. Goodwin et ses collègues (2001) :

« Tandis que les précédents théoriciens ont dépeint les protestataires comme émotifs pour démontrer leur irrationalité, les nouveaux théoriciens ont démontré leur rationalité en niant leurs émotions » (*Ibid.* : 71).

Pour synthétiser, M. Emirbayer et C.A. Goldberg (2005) ont théorisé trois « postulats pernicioeux » qui, selon eux, empêchent un traitement objectif des émotions. Premièrement, l'opposition entre raison et émotion doit être déconstruite. Cette dichotomie est profondément ancrée dans la tradition philosophique occidentale, séparant ce qui relève de l'opinion de la connaissance rationnelle, entre corps et esprit ou encore entre sensation et pensée. Cette tradition intellectuelle a longtemps dominé l'analyse des mouvements sociaux et des comportements de foules. Or, opposer raison et émotion discrédite d'emblée les émotions comme relevant de l'irrationnel, alors que celles-ci font partie intégrante de la cognition et sont à la base de toute pensée.

Le deuxième postulat pernicioeux consiste à interpréter les émotions comme relevant uniquement de l'individuel, du subjectif, plutôt que de les considérer comme relevant aussi d'interactions sociales. De fait, les émotions constituent un lien entre les individus et leurs situations. Plutôt que de concevoir les émotions comme un espace d'existence séparé, il convient de les analyser de manière relationnelle.

Dernièrement, il faut reconnaître une certaine « autonomie analytique » aux émotions, c'est-à-dire que leur dynamique propre peut suffire à les expliquer. Le rôle des émotions dans l'explication d'actions collectives ne peut se réduire à celui de variable secondaire, corrélant seulement avec la situation objective. Plus précisément, interroger l'autonomie analytique des émotions revient à les envisager à travers les conséquences qu'elles entraînent sur l'action collective.

Ces postulats pernicioeux empêchent toute forme d'explication des émotions par elles-mêmes, alors qu'une « sociologie émotionnelle » tiendrait compte de la logique intrinsèque du fonctionnement des émotions. Nous allons voir maintenant que plusieurs auteurs ont su relever les défis

méthodologiques de l'étude des émotions. Plus largement, il s'agit de restituer le sens proprement social des émotions, à rebours des tendances individualisantes¹.

1.2 Le renouvellement des approches émotionnelles

Depuis les années 1980, les travaux intégrant les émotions dans une perspective sociale se sont renouvelés. Aujourd'hui, ces approches sont de divers ordres, renvoyant aussi bien à l'analyse des dynamiques propres des émotions (Hochschild, 1979; Livet, 2002; Quéré, 2012), à celles de processus sociaux comme les transformations du capitalisme (Hochschild, 2012; Illouz, 2006), à l'émergence des mouvements sociaux aux États-Unis (Aminzade et al., 2001; Jasper, 1998; Goodwin et al., 2001a) ou plus largement comme facteur de mobilisation (Duperré, 2008) ou organisationnel (Van Dam et al., 2016). De plus, de nombreux travaux se réfèrent aux émotions pour analyser leur rôle dans les relations humaines, que cela soit dans une perspective sociohistorique (Elias, 1973; Reddy, 2001), communicationnelle (Laflamme, 1995) ou anthropologique (Bernard, 2007). Ces analyses relèvent d'approches interdisciplinaires, multipliant les emprunts aux sciences politiques, la sociologie, la géographie, l'histoire ou l'anthropologie.

C'est A.R. Hochschild (1979) qui fut une des premières sociologues contemporaines à réintégrer les émotions dans la recherche en tant que normes sociales qui autorisent les sujets à éprouver ou non des émotions face à une situation². Dans son célèbre essai sur la commercialisation des émotions, A.R. Hochschild (1983) démontre le rôle du *travail émotionnel* comme l'effort fait par chacun pour tenter de ressentir le sentiment « adéquat » à la situation et pour essayer d'entraîner ce même sentiment chez les autres. L'exemple des hôtesses de l'air est en ce sens éloquent : en souriant et en parlant sur un ton rassurant, elles entraînent chez les passagers la même réassurance. Le travail émotionnel fait donc partie intégrante de l'emploi de ces hôtesses apportant confiance et confort aux clients des compagnies aériennes. A.R. Hochschild démontre les mêmes mécanismes dans les métiers de services et du soin (le *care*) et souligne la forte prévalence des femmes dans ces professions.

Dans cette approche des émotions, A.R. Hochschild s'inspire de l'interactionnisme de E. Goffman pour ouvrir la « boîte noire » des émotions, et ainsi définir à côté des rôles sociaux (*surface acting*), des rôles émotionnels (*deep acting*) auxquels les acteurs se conforment. Il existe alors des émotions légitimes, qui pourront être prises en charge collectivement et d'autres qui seront renvoyées au sujet. Ainsi l'expression d'émotions serait, du moins en partie, le résultat de normes sociales (*feeling rules*) déterminées par les groupes d'appartenance et par l'idéologie dominante. Ces normes sur les états émotionnels prescriptibles ont une influence directe sur ce qu'il est possible de ressentir, de dire ou de faire dans une situation donnée.

Cette perspective analytique des émotions a été mise en œuvre dans l'étude des mouvements sociaux menée, notamment, par des chercheurs étatsuniens remettant en cause l'approche structuraliste jusque-là dominante. Précurseur dans le domaine, J. Jasper (1998) introduit le concept de « choc moral » pour décrire le processus de mobilisation, celui-ci résultant d'une modification brusque de

¹ ou psychologisantes. D'une certaine manière, c'est plutôt le réductionnisme psychologique qui, en s'intéressant essentiellement aux faits psychiques, a tendance à exclure la dimension sociale des émotions.

² Plusieurs autres sociologues comme E. Durkheim, M. Mauss ou M. Halbwachs ont travaillé sur l'expression obligatoire d'émotions. C'est cependant à A.R. Hochschild que l'on doit la rediffusion de ces idées.

l'environnement, mettant en question des valeurs sur l'état du monde actuel et créant une réaction vive menant à l'action. Dans ce sillon, les travaux de R. Aminzade et D. McAdam (2001) puis ceux de J. Goodwin et J. Jasper (2003) s'ancrent dans la tradition américaine de l'étude des conflits sociaux (*contentious politics*) pour appréhender les émotions dans le contexte politique des mobilisations. Selon ces auteurs, en mettant l'accent sur les structures du conflit, l'approche structuraliste favorise une compréhension sur le long-terme des conflits sociaux au détriment de variables qui émergent des situations quotidiennes. À l'inverse, l'analyse constructiviste des émotions dans les mouvements sociaux ira jusqu'à les considérer comme de simples réflexes ponctuant les conflits. D. Gould (2003), dans son analyse de l'utilisation des émotions du mouvement ACT UP New York, propose des ponts entre ces deux dernières conceptions. À partir du concept de choc moral elle montre de quelle manière le déclenchement d'émotions est l'aboutissement d'un processus socialement construit par les militants, et aussi bien enchâssé dans un ensemble de structures préexistantes.

En France, ce travail a été repris depuis plus d'une décennie par C. Traïni (2009) lequel, en s'appuyant également sur le concept de choc moral, a montré l'importance des dispositifs de sensibilisation, c'est-à-dire « de l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue » (*Ibid.* : 13). Ces dispositifs et les émotions qu'ils suscitent nous renseignent sur la dynamique d'une mobilisation lorsque celle-ci est délibérément provoquée par un groupe engagé pour une cause. Il a particulièrement étudié les mouvements antispécistes¹ (Traïni, 2010; 2011; 2014) en montrant notamment l'usage instrumental des émotions pour faire adhérer à la cause des militants. Par exemple, en projetant dans l'espace public des vidéos de maltraitance animale dans les abattoirs, les militants visent à choquer l'auditoire (émotion de dégoût, de colère) pour causer un changement dans les comportements de consommation. Ainsi, la provocation d'émotions attractives ou répulsives peut déclencher des états émotionnels réflexes (instantanés) ou réflexifs (fruit d'une réflexion), ce que C. Traïni nomme la « mise en épreuve ». Lorsqu'elle est partagée, celle-ci permet non seulement de convaincre efficacement un public, mais aussi de mobiliser des acteurs très hétérogènes « à un niveau infra-argumentatif qui préserve une très large équivocité interprétative » (Traïni 2009 : 209).

Les émotions ont aussi trouvé un écho dans les analyses centrées sur la dimension spatiale de la vie sociale. En relisant l'histoire de nos sociétés à travers ce prisme, on peut même affirmer que « le rapport affectif est une dimension explicative de l'agencement spatial des sociétés » (Feildel, 2016 :251). Un concept souvent mis en avant est celui d'attachement au lieu comme répertoire de pratiques culturellement ancrées non seulement dans l'espace du lieu, mais dans les relations sociales qui s'y jouent. Cet attachement se définit comme « un ensemble de sentiments à propos d'un espace géographique qui lie émotionnellement une personne à ce lieu en fonction de son rôle et de ses cadres d'expériences »² (Altman et Low, 1992 :139).

En dernier lieu, les sciences politiques (dans lequel s'inscrit C. Traïni) renouvellent aussi les approches émotionnelles en déconstruisant le rapport des gouvernants aux émotions. En effet, « le

¹ De défense des droits des animaux.

² Traduction libre de "Attachment to a place is a set of feelings about a geographic location that emotionally binds a person to that place as a function of its role as a setting for experience."

rôle de gouvernant supposerait un contrôle de soi et une capacité à contenir ses émotions, de telle sorte que cette perspective de recherche (les émotions des gouvernants) serait sans objet ». L'autocontrôle et l'impassibilité qu'ils expriment seraient aujourd'hui mis à mal par les médias, notamment car les émotions seraient aujourd'hui valorisées comme gages d'authenticité (Le Bart, 2018a).

Toutes ces approches tracent une voie particulière dans l'analyse des émotions, celle d'une approche relationnelle. Or, nous allons voir que celle-ci peut se compléter d'une analyse fonctionnaliste des émotions afin d'appréhender plus concrètement ce qu'elles font à l'action, et éventuellement, au conflit.

1.3 Les fonctions des émotions

Quand on se penche concrètement sur la manière dont les émotions influencent l'action, les approches inspirées de la psychologie sociale et de la neurobiologie semblent avoir marqué la plupart des chercheurs en sciences sociales. L'objectif de ces prochaines pages est donc d'étayer les travaux d'inspirations fonctionnalistes qui ont influencé les approches sociologiques des émotions. Pionnier dans le domaine, C. Darwin posa les bases d'un long débat intellectuel avec son ouvrage « L'expression des émotions chez l'homme et les animaux » (1872). Plus particulièrement, H. Spencer popularisa une forme de « darwinisme social », posture ontologique adoptant une continuité entre les lois de la nature et de la société¹ (Cefaï, 2001). Faisant écho à cette position, le neurologue A. Damasio (1995) s'inscrit dans le prolongement d'une perspective évolutionniste et fonctionnaliste des émotions. En partant d'un cas clinique, celui du célèbre Phineas Gage², il pose une question d'apparence simple : « comment les émotions permettent de nous adapter à l'environnement ? » Il en déduit un certain nombre de principes qui ont grandement influencé les recherches en démontrant le rôle clé des émotions dans la prise de décision. Premièrement, les émotions permettent d'anticiper l'avenir et de former des plans d'action, notamment en donnant un poids aux différents choix. Deuxièmement, l'émotion s'accompagne d'une perception (du contexte) et d'une réaction corporelle, ensuite la cognition cérébrale accorde une valeur à ce ressenti qui guide la réaction. R. Adolphs et D. Anderson, (2018b: 2) résumant ainsi le schéma d'action proposé par Damasio :

« Le principe est le suivant : lorsque l'on prend une décision, on en évalue au préalable les conséquences. On imagine le résultat. Ce dernier est associé à une valence (positive ou négative), qui est encodée dans le cerveau comme un état futur de notre corps. Cette représentation interne constitue le marqueur somatique. Or nous prenons les décisions pour lesquelles nos marqueurs somatiques indiquent que nous nous sentirons le mieux. »

¹ Ce débat a profondément influencé la sociologie américaine du début XX^{ème} siècle, notamment l'école de Chicago dont l'un de ses fondateurs, A. Small, fut un défenseur de l'écologie humaine, à rebours de l'eugénisme et du darwinisme social de Spencer. (Cefaï, 2001) Cette position influença aussi grandement J. Dewey dont nous étudierons plus en détail ses positions dans la section suivante.

² Phineas Gage (1823-1860) est un cheminot américain ayant survécu de manière miraculeuse à une barre de fer lui traversant le cerveau. Cet accident lui détruit entièrement la partie gauche de son lobe frontal ayant des effets importants sur sa personnalité. Notamment, il démontrait une incapacité à se conduire de manière rationnelle, et ce, malgré sa capacité à raisonner de manière abstraite et logique. En fait, il était incapable d'exprimer et de ressentir des émotions.

Depuis, les travaux en neuroscience expliquant les émotions ont proliféré. Il est possible de citer, à titre d'exemple, certains travaux ambitieux comme ceux de R. Adolphs et D. Anderson (2018a) qui, à la suite de Damasio, déploient le modèle d'analyse à l'étude des humains et des animaux. Pour ces auteurs, les émotions dotent les animaux d'un « faisceau » de réponses comportementales à des situations particulières qui agissent dans nos réflexes, mais aussi dans nos modes de communication et dans la prise de décision.

De son côté, le sociologue J. Turner (2007, 2018) propose une « sociobiologie »¹ des émotions à partir des gènes et des comportements primitifs des humains. Selon cette approche, les émotions sont apparues lorsque les singes sont descendus des arbres face au rétrécissement de leur forêt. L'apparition d'émotions complexes et leur partage étaient alors une forme d'adaptation à une contrainte environnementale. L'émotion, comme mode de communication et de sociabilité, permet aux singes de survivre en groupe dans un environnement pauvre en ressource. Ainsi, pour J. Turner, les émotions ne sont pas socialement construites, mais socialement exprimées. Dès lors, il en déduit (de même que les neurologues précédemment cités) que les émotions interviennent avant la cognition et qu'elles constituent un mode de communication qui précède le langage. Les émotions seraient donc ce qui a permis de faire société, et joue un rôle aujourd'hui dans les sociétés complexes à travers des symboles produisant un attachement émotionnel.

Cependant, ces approches fonctionnalistes et naturalisantes ont aussi été critiquées pour peu prendre en compte les dimensions culturelles et historiques des émotions, notamment en occultant la manière dont les émotions sont considérées dans les sociétés humaines. Autrement dit, considérer l'émotion comme un fait biologique nie sa dimension socialement construite et même plus, perpétue la dichotomie entre émotion et raison (Deluermoz et al., 2019; 2018). Tous n'opposent pas universalisme biologique et constructivisme social où même dans les neurosciences les approches se renouvellent (Barrett et al., 2011) et notamment chez A. Damasio (2017) dont les derniers écrits font une large place aux facteurs culturels.

Du côté de la psychologie sociale, le modèle de la dissonance cognitive de L. Festinger (1957) a aussi grandement inspiré les approches sociologiques qui seront présentées dans ces pages. Cette théorie part d'un postulat a priori contre-intuitif que nos actions influencent nos croyances et attitudes. La plupart des théories sociologiques postulent plutôt l'inverse, que nous agissons en fonction de nos principes et valeurs. Cependant, après plusieurs décennies de recherche en psychologie sociale, il semble que l'esprit humain a une tendance persistante à rationaliser ses actions après coup. Ainsi, la théorie de la dissonance cognitive se base sur trois fondements qu'il sera nécessaire d'expliquer. Premièrement, les humains sont sensibles aux incohérences entre actions et croyances : par exemple si Mr. X croit que ne pas polluer les plages est important et qu'il se retrouve dans une situation où il jette son sac en plastique sur la plage, il se sentira interpellé. Deuxièmement, la reconnaissance de cette incohérence cause une dissonance à résoudre, une tension émotionnelle variant selon l'importance du principe dérogé. Selon la théorie, plus grande est la dissonance, plus grande sera la

¹ Si nous soulignons, sur certains aspects, la pertinence de la sociobiologie, nous n'endossons pas ses postulats fondamentaux, à savoir une explication totalisante des phénomènes culturels. Il ne s'agit pas non plus de « remettre en cause l'autonomie de la culture et du social en décrétant que l'ensemble des interactions humaines sont déterminées en dernière analyse par des dispositions biologiques » (Descola, 1981: 113).

motivation à la résoudre. Troisièmement, la résolution passe par trois modalités, soit a) en modifiant ses croyances (la plage n'est pas si importante), b) en changeant ses actions (ne plus jeter de sac sur la plage), ou c) en modifiant sa perception de l'action (ce n'est pas si grave de jeter son sac sur la plage).

Cette théorie a trouvé un écho important dans la psychologie sociale, notamment chez B. Rimé (2005) qui, dans un ouvrage de synthèse, l'inscrit comme point de départ des différentes approches sur les émotions. Par exemple, la théorie homéostatique explique l'émotion comme le signal d'un déséquilibre et d'un péril des mécanismes routiniers. En effet, l'émotion agit comme mécanisme d'activation de l'organisme, une réponse d'adaptation pour mettre en œuvre le corps et mobiliser une dose importante d'énergie. De plus, les modèles cognitivo-physiologiques démontrent aussi que l'émotion nécessite d'être interprétée afin d'élucider l'état en cours, car à l'état brut elle serait trop diffuse pour être un signal clair menant à l'action.

Cependant, ces approches ont été critiquées, notamment par J. Turner, car conceptualiser les émotions comme résultant d'inconsistances occulte une autre partie des processus émotionnels, soit la répression des émotions. En effet, bon nombre de nos actions et de nos cognitions seraient employées à supprimer cette tension, et non pas chercher à la résoudre. Cette manière de penser rejoint les travaux d'A.R. Hochschild (1979) pour qui « à chaque instant, l'individu négocie activement une ligne de conduite, mais à long terme, toute action semble être un acquiescement passif aux conventions sociales »¹ (*Ibid.* : 555-556). On peut donc établir un lien entre répression des émotions et conformisme aux normes sociales afin de réduire la dissonance et de se sentir cohérent avec soi-même. Malgré les divergences, ces approches convergent tout de même sur un certain nombre de fonctions que rempliraient les émotions dans la vie sociale (Figure 2).

Figure 2 : La synthèse des différentes fonctions attribuées aux émotions dans l'action

1. L'émotion précède et déclenche l'action, comme réflexe (Damasio, Turner)
2. L'émotion comme activation physiologique et évaluation (Damasio, Rimé)
3. L'émotion comme mode premier de communication (Turner)
4. L'émotion comme ajustement d'une dissonance (Festinger, Rimé)
5. Agir pour réprimer l'émotion, soi-même ou par les structures sociales (Turner, Hochschild)

Source : figure réalisée par l'auteur

À travers toutes les approches que nous avons vues dans cette section, deux grands courants se dessinent. D'un côté, plusieurs recherches s'intéressent à la fabrication sociale des émotions et insistent sur leur détermination par des facteurs sociaux extérieurs à l'individu. C'est le cas d'A. Hochschild, des théoriciens des mouvements sociaux et en partie des fonctionnalistes. De l'autre côté, des travaux plus récents conçoivent plutôt l'émotion comme un facteur explicatif de l'action. C'est le cas de M. Emirbayer et C.A. Goldberg en sociologie et de B. Rimé en psychologie sociale. Notre ambition est de

¹ Traduction libre de « moment to moment, the individual is actively negotiating a course of action, but in the long run, all the action seems like passive acquiescence to social convention »

concilier ces deux approches qui nous semblent complémentaires au moins sur deux aspects. Premièrement, les structures sociales conditionnent le contexte dans lequel les émotions peuvent émerger, c'est-à-dire l'environnement auquel l'individu s'adapte. Deuxièmement, l'émotion est la source de l'action parce qu'elle motive à agir. C'est précisément cette articulation qui sera décrite dans les pages qui suivent.

2. La dynamique des émotions

Les jalons posés précédemment ont permis de lever les doutes potentiels sur les émotions, de les situer dans une approche relationnelle et d'en déterminer des fonctions. Il reste encore à appréhender les émotions dans le cadre qui nous intéresse plus particulièrement, à savoir celui des conflits et de l'action collective. J. Dewey (1922) est un précurseur des approches émotionnelles dans la mesure où il a très tôt établi les liens entre émotions et actions. Pour lui, les émotions émergent lorsque nos routines quotidiennes sont rompues, autrement dit, lorsque notre attitude préreflexive face aux situations est remise en question. Ainsi, l'émotion peut se comprendre comme « une perturbation provenant d'un clash ou d'un échec de l'habitude, et la réflexion est, pour le dire vite, l'effort pénible des habitudes perturbées pour se réajuster »¹ (*Ibid.* : 76). Dans cette perspective, la routine peut se définir comme une pratique quotidienne et comme une attitude naturelle où nos attentes vont de soi, nos doutes sont suspendus et l'ordre des choses pris pour acquis (Snow et al., 1998).

Ces pratiques routinisées impliquent que le sujet soit en capacité de faire confiance, c'est-à-dire « d'adopter une certaine attitude vis-à-vis du futur [...] et se conduire comme si le futur était certain » (Quéré, 2001: 137). C'est précisément cette confiance en un futur certain qui permet de construire des routines, d'accepter les circonstances où d'autres alternatives qui ne viennent même pas à l'esprit. Dès que ces routines sont rompues, cela entraîne une incertitude sur ce qui pourrait advenir d'une situation tenue longtemps pour acquise. En d'autres termes, cette rupture des routines introduit de la discontinuité dans ce qui apparaissait comme une temporalité linéaire garante d'un futur prévisible. Les émotions sont alors l'indicateur de ce décalage, en particulier, les émotions de colère et de peur, qui peuvent se transformer en indignation ou angoisse et ainsi motiver l'action ou l'inhiber. Cette section décrit ces mécanismes à travers la révision des émotions, la gestion de l'incertitude et les propriétés inhérentes aux émotions dans l'action collective.

2.1 La révision des émotions

P. Livet (2002) est un philosophe social qui a particulièrement bien décrit la dynamique des émotions à travers le concept de *révision émotionnelle*. Ce concept exprime que les émotions naissent « d'un différentiel entre un ou des traits perçus (ou imaginés ou pensés) de la situation en cause, et le prolongement de nos pensées, imaginations, perceptions ou actions actuellement en cours » (*Ibid.* : 23). Autrement dit, c'est le décalage entre ce que l'on attend d'une situation et la situation réelle qui cause une émotion. Comme dans la théorie homéostatique, plus ce différentiel est important, plus

¹ Traduction libre de « Emotion is a perturbation from clash or failure of habit, and reflection, roughly speaking, is the painful effort of disturbed habits to readjust themselves. »

l'émotion est intense. L'émotion peut alors être déclenchée par un changement dans l'environnement ou un changement des attentes de l'individu, provoquant ainsi une révision pour permettre de réduire ce différentiel. Il s'agit dès lors pour le sujet, soit de réviser ses croyances, ses préférences ou ses valeurs pour qu'elles s'ajustent à la réalité, soit de réviser la réalité pour qu'elle s'ajuste aux émotions ressenties. Tant que la révision n'a pas lieu, l'émotion persiste, rappelant ainsi à l'individu la tension qu'il porte.

Bien saisir les enjeux de ce modèle implique quelques précisions. Premièrement, concevoir l'émotion comme émanant d'un décalage entre des attentes et une situation implique d'abord une évaluation de la situation. Ainsi, l'individu n'est pas passif face à celle-ci, il la perçoit et l'interprète à partir de ses préférences (ensemble de schémas sociaux intégrés) et valeurs (l'ancrage de ses préférences, nous reviendrons sur ce point au cours de ce chapitre). Cela nous rappelle aussi qu'émotion et cognition sont indissociables du processus de révision. Deuxièmement, à partir du moment où il y a révision, l'émotion devient une motivation à agir, soit en changeant nos attentes, soit en changeant la situation. Dès lors, on peut considérer que l'émotion aide à révéler nos préférences, donc à faire des choix. Réviser ses émotions devient alors une enquête au sens de J. Dewey (1993) : il faut chercher, s'informer et comprendre ce qui cause l'émotion afin de la résoudre, ou comme écrit P. Livet (2002) : « devant une information contradictoire avec nos conclusions, et qui se répète, nous devons savoir laquelle de nos croyances nous devons éliminer pour restaurer la cohérence » (*Ibid.* : 81). Cela n'est pas sans rappeler la théorie de la dissonance cognitive de L. Festinger (1957), où la recherche de cohérence est un puissant moteur de l'action. Cette conception de la dynamique émotionnelle correspond à celle développée en psychologie sociale par B. Rimé (2005 :67) :

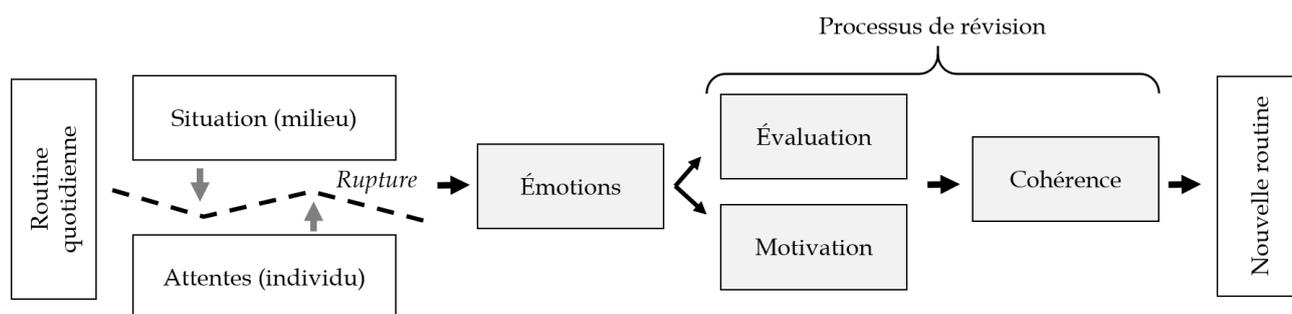
« Les émotions interviennent lorsque des ruptures de continuité marquent l'interaction individu-milieu. C'est ce qui se passe lorsqu'une variation se produit du côté du milieu et que l'individu ne dispose pas des structures de connaissance et d'action nécessaires pour y répondre. C'est également ce qui se produit quand une variation intervient du côté de l'individu (besoins, désirs, aspirations...) et que le milieu ne fournit pas les éléments que celui-ci attend en réponse à cette variation. »

Cela a plusieurs implications, notamment sur ce qu'on entend par *routine*, *rupture* et *attentes*. Toute activité humaine est sujette à habitude et le sens des actions répétées s'ancre comme une routine, comme un réservoir de connaissances prises pour acquies et à portée de main pour le futur. Cela libère l'individu du poids des décisions quotidiennes et permet d'avoir l'énergie nécessaire pour la créativité (Berger et Luckmann, 1966 :71). De la même manière, la routine se définit selon B. Rimé (2005) comme un ensemble de « systèmes d'anticipation » qui guident les interactions quotidiennes et rendent le monde prévisible. Dès lors, la routine est structurée par un ensemble de présuppositions qui servent de base aux actions futures, un système de représentations sociales dans lequel s'ancre l'individu (Jodelet, 1984). C'est ce que A. Giddens (1991) nomme la sécurité ontologique, un état mental stable issu d'un sens de la continuité et de la cohérence entre les événements d'une vie. Pour P. Livet et B. Rimé, l'individu vit dans un univers virtuel qui rend le monde réel prévisible et l'émotion indique une brèche dans cet univers en signalant les insuffisances de celui-ci pour mener à bien les transactions avec le milieu. Autrement dit, l'émotion signale une inadéquation du système de présupposition sur lequel l'action est fondée, c'est la rupture. Or, ces présuppositions sont implicites dans la vie quotidienne, la prise de conscience s'opère seulement lorsque nos présomptions

nous donnent tort et qu'émerge l'émotion. C'est de cette manière qu'on définira les attentes comme des mécanismes d'anticipation qui garantissent la stabilité et la continuité du monde. Tout comme la théorie de la dissonance cognitive, B. Rimé (2005) avance que « la recherche de sens, c'est l'effort continu en vue d'établir l'accord entre son univers de présomptions et chaque situation concrète qu'on rencontre dans la vie » (*Ibid.* : 315). Comme nous allons le voir, la recherche de sens et de cohérence a un rôle important à jouer dans le processus de révision.

Au final, la dynamique des émotions met en évidence que la rupture des routines quotidiennes peut se produire soit par un changement dans la situation, soit par les attentes de l'individu (Figure 3). Cette rupture génère une émotion plus ou moins grande en fonction de l'importance de la rupture. S'enclenche ensuite un processus de révision dont l'évaluation et la motivation vont alimenter la recherche de cohérence. L'objectif de la révision est de retourner à des routines stables. Ce schéma est volontairement simpliste et mécaniste. Dans la réalité, l'action humaine est plus complexe à appréhender et c'est pour nuancer notre propos que nous allons maintenant approfondir le rôle particulier de l'incertitude et de la confiance.

Figure 3 : La dynamique des émotions



Source : figure réalisée par l'auteur

2.2 L'incertitude et la confiance

Dans le quotidien, la vie sociale est vécue comme une habitude, les dispositions étant acquises par la socialisation, les interactions sociales rendues prévisibles par les normes et garanties par les institutions. Cependant, c'est plutôt l'incertitude qui est la règle. La certitude n'est qu'illusion de contrôle sur l'angoisse de ne pas connaître ou plutôt celle de ne pas pouvoir connaître. Selon G. Bronner (1997), l'incertitude est à la base de toute forme de culture, car c'est pour donner sens à ce qui ne pouvait être répondu que les mythes et les religions ont été créés. Plus précisément, il y a deux grands types d'incertitude : celle en finalité, dirigée vers un but (vais-je gagner à ce jeu ?) ou celle de sens (est-ce que Dieu existe ?). Cette dernière nous intéressera particulièrement dans la définition que G. Bronner en donne : « l'état que connaît l'individu lorsqu'une partie ou l'ensemble de ses systèmes de représentation est altéré ou risque de l'être » (*Ibid.* : 2). La résolution de l'incertitude dépendra donc de la capacité des acteurs à anticiper les situations et ses modalités d'anticipation sont foncièrement sociales comme nous allons le voir.

L'anthropologue L. Dousset (2018) construit une théorie de l'incertitude sur les mêmes bases que G. Bronner et P. Livet : lorsque les attentes ne permettent plus d'expliquer le monde, il y a rupture et l'individu est plongé en situation d'incertitude, car le champ des possibles est alors ouvert. En situation inconnue, l'individu passe en revue les scénarios possibles, c'est l'*élicitation*, le moment où s'expriment les préférences et les valeurs. Pour L. Dousset, l'incertitude force l'acteur à faire des choix, à exercer son libre arbitre et ses compétences critiques. C'est donc un moment privilégié d'analyse, car cela pousse l'individu à expliciter des préférences et la hiérarchie de ses valeurs : « l'élicitation relève de cet ordre moral, qui est la somme des abstractions formelles, donc des objets, d'un système de représentation » (*Ibid.* : 31).

Ce processus correspond à ce que J. Dewey (1993) qualifie de *logique de l'enquête*. En situation incertaine où les issues sont indéterminées et instables, les individus chercheront à formuler des hypothèses sur le monde. Celles-ci seront confirmées ou invalidées par des expérimentations qui permettront d'instaurer un sens temporaire à la situation. De plus, l'enquête force les individus à chercher, critiquer et réinterpréter le monde afin de restaurer des routines stables. Ainsi, J. Dewey développe lui aussi une conception adaptative des émotions : elles servent à motiver l'enquête et restaurer un sens à la situation.

L'incertitude serait alors comme la partie émergée de l'iceberg : elle indique au sujet qu'il y aurait potentiellement un travail à faire sur les émotions et que les attentes doivent être modifiées pour s'accommoder d'une réalité qui pourrait changer. Dans les conflits, nul besoin que l'objet disputé soit matérialisé pour déclencher la mobilisation, il suffit qu'il soit discuté dans l'espace public. C'est précisément cette dimension anticipatrice des mobilisations, reposant en particulier sur une évaluation du risque qui fonde l'incertitude de la situation. L'objectif de la révision des émotions est ainsi de reconstruire des routines au milieu des incertitudes. Se pose alors la question de la confiance : à qui faire confiance pour identifier puis réduire les changements potentiels, à qui faire confiance pour porter ces risques dans l'espace public et orienter les projets en conséquence ?

L. Quéré (2001) a montré que face à une incertitude ou à une absence de maîtrise d'une situation, les acteurs seront plutôt défiants et la confiance ne peut être instaurée que si les raisons de se méfier sont atténuées à travers l'attribution de la confiance. Ainsi, la confiance « permet de pallier l'ignorance ou l'incertitude et de faire face à la contingence » (*Ibid.* : 131). Par contre, il n'est pas nécessaire d'attribuer sa confiance à ce qui va de soi (la routine), car ce qui est déjà tenu pour acquis est l'acceptation des circonstances où les autres alternatives ne viennent même pas à l'esprit. Ainsi, la confiance est un mécanisme de réduction de la complexité dans la mesure où faire confiance nous évite de questionner toutes les possibilités et de craindre toutes les imprévisibilités, de faire face à la contingence du monde social (Luhmann, 2006).

En effet, si la confiance est attribuée de manière routinière dans nos actions quotidiennes, elle l'est tout autant dans nos institutions et plus largement, dans ce que A. Giddens nomme les « systèmes abstraits » (Giddens, 1991). Nous faisons tous les jours confiance à une panoplie d'individus que nous ne connaissons pas (par exemple le fonctionnaire qui évalue la qualité de l'eau) ou que nous connaissons peu (élus locaux). Pour A. Giddens, c'est le propre de la modernité d'avoir institué des systèmes complexes où la confiance est garantie par des institutions technicisées. Par exemple, c'est l'éducation qu'aura reçue un médecin qui garantira sa qualité, ou encore c'est la Banque centrale qui garantit la valeur de la monnaie. De manière récurrente, les institutions et les experts qui les

composent se légitiment au nom d'une rationalité scientifique. Encore une fois, faire confiance en « la science » c'est bien une confiance en un système abstrait, car nous sommes pour la plupart du temps ignorants de son fonctionnement. C'est précisément cette ignorance que la confiance en l'expert vient combler.

Toutefois, L. Quéré (2001) rappelle que la confiance demeure foncièrement interpersonnelle, elle s'attribue à des individus : on ne fait pas directement confiance aux institutions qui garantissent la stabilité et la reproductibilité des situations, mais aux individus qui les organisent et en sont porteurs. Faire confiance en un individu c'est faire une hypothèse sur une conduite future, un pari moral qui ne se fonde pas entièrement sur la raison. Les élus locaux occupent alors une place centrale dans les conflits, car c'est vers eux que l'on se tourne pour rétablir un sens à la situation. M. Abélès (1989) a aussi montré que la confiance est spontanément attribuée aux élus locaux dans la mesure où c'est l'appartenance au groupe des éligibles qui fonde la réciprocité.

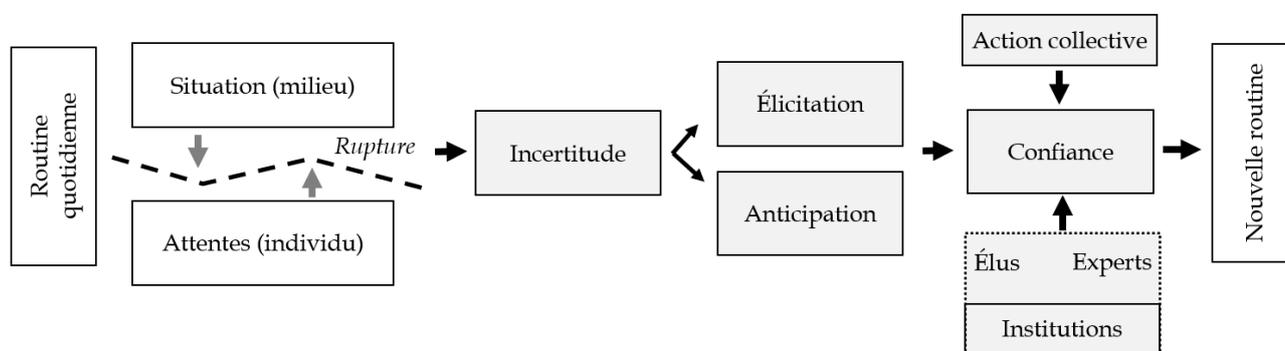
Dès lors, nous avons montré que l'incertitude est propice à l'émergence de conflits de sens et sa résolution repose, en partie, sur sa prise en charge collective. En effet, l'incertitude oriente la révision émotionnelle en conduisant des individus mobilisés à chercher une réassurance pour recréer des routines. De plus, les conflits ont une dimension cognitive où une partie de l'enjeu de la réassurance passe par la mobilisation de connaissances permettant d'anticiper les situations futures. Cette perspective renvoie à des évolutions plus globales autour de la société du risque telle qu'elle a été développée par U. Beck (1992). Selon lui, la nature du risque a changé avec la modernité, passant d'une contrainte naturelle à des risques de nature anthropique, forçant une plus grande réflexivité dans la prise de décision publique.

C'est ainsi que la première délégation de confiance aux élus se double d'une délégation envers les experts. Dans un schéma classique, les experts identifient les risques et les politiques font les choix. Dans la société du risque, les controverses ne peuvent se trancher aussi facilement et nécessitent d'associer les profanes dans ce que M. Callon et ses collègues (2001) nomment des « forums hybrides ». Ces espaces démocratiques permettraient de prendre en charge les incertitudes liées à la production de risque des sociétés modernes. Or, comme nous allons le voir au cours de ce chapitre, les espaces de démocratie participative sont encore restreints, ce qui permet difficilement de restaurer la confiance et de réviser ses attentes. En l'absence d'une autorité en capacité de faire reconnaître (et de légitimer) un sens à la situation, se pose alors la question de la construction collective de ce sens. Aussi longtemps qu'une routine n'est pas restaurée, les émotions continuent d'alimenter les conflits et les mobilisations collectives.

Dès lors, pour restaurer un sens à une situation d'incertitude quand celle-ci n'est pas prise en charge par les élus ou les experts, les acteurs tenteront de construire des repères en attribuant leur confiance à d'autres acteurs qui, comme eux, sont angoissés par l'incertitude. La confiance est donc un sentiment pour pallier l'angoisse et, en l'absence de repères certains, l'action collective (la coopération) devient l'option la plus favorable pour restaurer un sens. Par contre, la confiance n'élimine pas l'angoisse, mais au contraire nourrit le besoin de coopération « l'angoisse ne nous permet pas de nous installer dans une perspective établie, et c'est à cette condition que les efforts d'une coopération incertaine peuvent apparaître comme seul recours fiable » (Livet, 2006 :214). Le partage des émotions pour créer de la confiance est une dimension essentielle du travail de révision.

La dynamique de la confiance est synthétisée dans la Figure 4. On y reprend la mécanique générale de la Figure 3 sur la dynamique des émotions, mais ici la rupture mène à l'incertitude. Cette dernière est comblée par un processus d'élicitation (où toutes les possibilités sont ouvertes) et d'anticipation (où l'on repère les plus probables). La confiance est l'élément clé qui permet de guider ces processus. Celle-ci s'attribue à des experts ou à des élus qui permettent de stabiliser notre interprétation de la situation. Si la confiance ne peut être établie, les acteurs cherchent à construire un sens avec ceux qui partagent les mêmes doutes qu'eux. L'objectif est toujours de rétablir des routines stables. Cette dynamique se fait en parallèle et en interaction avec la précédente sur la révision. Avant d'en faire une synthèse, il nous reste encore à décrire certains mécanismes propres aux émotions dans l'action collective.

Figure 4 : La dynamique de la confiance



Source : figure réalisée par l'auteur

2.3 Les émotions dans l'action collective

La rupture de la routine, ou de la continuité entre les attentes de l'individu et la situation, cause l'émotion et l'incertitude. En conséquence, que se passe-t-il lorsqu'un sens n'est pas trouvé à la situation, lorsque la confiance n'est pas restaurée ? La révision ne trouve pas d'issue et les émotions poussent l'individu à se mobiliser. Alors, comment produisent-elles l'action collective ? Quelles sont les émotions que l'on retrouve ?

Premièrement, il est difficile à définir d'un point de vue sociologique une typologie d'émotions et même d'en arrêter une liste. Des psychologues ont tenté de définir des émotions de bases et d'autres composites, mais ces typologies sont constamment remises en cause et révisées. En effet, est-il réellement possible d'isoler une émotion et d'en faire une catégorie imperméable ? Si certaines émotions sont universelles (la joie, la peur), d'autres sont étroitement liées à un contexte culturel (la honte, la pudeur), d'autre directement orientée vers l'action (la colère), d'autres le sont moins (la pitié) ou pas du tout (la nostalgie)(Bernard, 2017). Nous prenons le parti qu'il ne sera pas nécessaire de trancher ce débat, car l'objectif n'est pas d'identifier toutes les émotions, mais de comprendre le rôle joué par celles menant à l'action (elles seront détaillées au Chapitre 2).

Deuxièmement, si l'émotion est habituellement conçue comme un court moment (de l'ordre de quelques secondes à quelques minutes), on ne peut pas négliger que les conséquences qu'elle entraîne

s'étalent davantage dans le temps. Ainsi, il semble pertinent de parler d'épisode émotionnel afin d'englober tout le processus, de leur émergence à leur résolution. Dès lors, l'émotion serait ancrée dans un « thème relationnel central » portant la signification de l'événement ayant déclenché l'émotion et dont la résolution ne pourrait se faire sans répondre à ce thème. Cette approche s'insère dans une conception homéostatique où « le processus émotionnel est comme une déviation de l'organisme par rapport à son état optimal » (Rimé, 2005 : 55).

Troisièmement, les émotions ont une valence qui oriente l'action : elles sont positives ou négatives, ce qui a pour effet d'attirer ou de répulser et ainsi de conduire l'action vers l'approche ou l'évitement. Typiquement, on observe que, quand l'angoisse ou la peur dominent l'individu, il aura tendance à éviter de réviser la situation (et ne pas entrer en conflit). Dans ces cas, la situation déborde les capacités de l'individu à y faire face. À l'inverse, lorsque la colère et la frustration animent un individu, il aura tendance à agir sur la situation pour la modifier (entrer en conflit). De la même manière, ressentir de la joie et de la fierté à lutter motiveront aussi le travail de révision, surtout lorsque les événements donnent raison (par exemple une victoire au tribunal) (Rimé, 2005).

Cependant, les émotions peuvent être ambivalentes et n'indiquent pas toujours clairement une direction à prendre. Par exemple, la colère est une émotion a priori négative, mais qui, la plupart du temps, nous conduit à résister à l'accommodement de la réalité, donc à réviser les attentes. L. Quéré (2012) explique que la colère joue un rôle essentiel dans l'institution de problèmes publics dans la mesure où elle se transforme en indignation lorsqu'elle est rapportée à un idéal de justice. De la même manière, la frustration peut elle aussi orienter l'action vers la transformation de la situation. Comme l'indique la théorie de la frustration relative, celle-ci concerne « un état de tension entre des satisfactions attendues et des satisfactions refusées, d'où des insatisfactions, nourrissant un potentiel de mécontentement et d'action collective » (Corcuff, 2009 : 242). Cependant, la colère n'est pas une émotion qui trouve facilement sa place en politique et c'est justement en raison de son potentiel subversif qu'elle se trouve domestiquée et dépolitisée¹ (Lyman, 2004).

On comprend alors que c'est la dimension sociale des émotions qui détermine sa valence et oriente l'action. Pour P. Livet (2002), les émotions collectives sont plus qu'une simple agrégation d'émotions individuelles. Dans la mesure où communiquer ses émotions génère une dynamique collective, notamment parce que « refuser de reconnaître la réalité satisfaisante, c'est une position plus facile à tenir à plusieurs que toute seule » (*Ibid.* : 134). Celles-ci permettent alors d'agir dans des situations requérant des activités coordonnées (se mobiliser, créer une association) et pas seulement des rassemblements (comme des manifestations ou des foules). Il est aussi possible que la révision émotionnelle soit collective, cela suppose que l'objet de l'émotion soit également partagé. Il est alors envisageable de construire une cause commune par le partage de l'émotion, car elle indique que tous les membres ont les mêmes attentes face à une situation. Ce processus est alors indissociable de la publicisation de la révision, car « l'émotion collective est la mise en scène du différentiel entre des valeurs et la réalité » (*Ibid.* : 125).

¹ A.R. Hochschild fut l'une des premières à montrer que les émotions sont socialement gérées et ne peuvent pas s'exprimer en toute circonstance. Lyman (2004) va plus loin au sujet de la colère en écrivant que « la politique libérale oppose la colère à l'ordre social non seulement parce que l'expression de colère remet en question la légitimité du pouvoir, mais aussi parce qu'elle remet en question l'hégémonie de la rationalité technique » (*Ibid.* :134) donc, de la prévalence de la rationalité sur les émotions en politique.

L'émotion collective permet aussi la cohésion d'un groupe en renforçant les possibilités d'identification (Van Dam et al., 2012)¹. Dans cette perspective, le partage d'émotions devient un moyen de faire converger les buts et les préférences individuelles en une cause commune, de réaffecter du sens et de la confiance dans l'interprétation de la situation. De la même manière, la colère peut être comprise comme l'émotion d'un groupe qui ne peut trouver d'issue à un problème sans abandonner des préférences très enracinées : « partager cette émotion de colère et de haine, c'est transformer un blocage, une incapacité à réviser sa situation socio-économique en une résistance à la révision, donc en une valeur commune » (Livet, 2002 : 141). Cependant, en tant qu'émotion purement négative, la colère ne vit que par insatisfaction et ne résout rien au problème de révision initial.

Les caractéristiques que nous venons d'énoncer à propos des émotions sont synthétisées dans la Figure 5 et pourront servir d'aide-mémoire. Ce travail nous aura permis de définir quelques variables clés sans avoir à utiliser une typologie des émotions. La valence permet de saisir l'orientation de l'action, à savoir si l'émotion aura un effet répulsif ou attractif. La durée permet d'interpréter l'émotion comme un épisode, de l'émergence à sa révision. Cela déplace notre focale d'analyse, car il ne s'agira pas de décrire des émotions au moment où elles se vivent, mais de détailler les rebondissements de l'épisode émotionnel, soit la temporalité de la révision (Chapitre 2). Enfin, le partage des émotions est une pièce centrale de toute approche sociale dans le domaine. Cela nous permettra d'intégrer les émotions dans l'analyse de l'action collective.

Figure 5 : Les caractéristiques des émotions dans l'action

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Valence : approche ou évitement, fournit l'orientation à l'action ○ Durée : épisode émotionnel, de l'émergence à la résolution ○ Partage : permet de résister, de se coordonner, révision collective, cohésion de groupe |
|---|

Source : figure réalisée par l'auteur

En somme, cette section aura mis en lumière plusieurs dynamiques : celle des émotions, de la confiance et de l'action collective. Pour l'instant, elles ont été décrites de manière parallèle et peu articulée. Nous en avons esquissé les contours avec le concept de routine. Celui-ci a été décrit comme la base de toute vie sociale et sa rupture comme le déclencheur de l'action. Dans cette perspective, le conflit c'est la rupture de la routine, et sa résolution est intimement liée au processus de révision et de la confiance. En cas d'échec, l'action collective permet de réattribuer la confiance et de partager ses émotions. L'étude des conflits liés à l'élevage permet de montrer les enjeux de ce processus, particulièrement dans la prise en charge des émotions par les acteurs institutionnels.

¹ Ces recherches ont montré comment les émotions permettent à des collectifs d'agriculteurs biologiques d'agrèger un mouvement et de résoudre les tensions entre action collective et activité professionnelle.

3. La prise en charge des émotions dans les conflits

Les routines quotidiennes sont des systèmes d'attentes qui permettent de rendre le monde prévisible. Le décalage entre une situation et des attentes engendre alors une rupture qui produit une émotion, celle-ci enclenche un processus de révision. De plus, la révision a lieu en situation d'incertitude : comment interpréter l'émotion ? Évaluer sa cause ? Quelles sont les attentes en jeu ? L'émotion est là pour motiver et orienter la résolution de ce processus de révision. La confiance permet de réduire la complexité sociale et facilite la révision en permettant d'attribuer du sens à la situation. Ce portrait décrit avec précision le passage à l'action, mais encore très peu les caractéristiques de celle-ci en situation de conflit.

Pour compléter le processus de révision, il manque encore deux briques logiques. Premièrement, si les émotions sont une motivation pour agir, elles n'en sont pas la raison profonde. Nous avons décrit les attentes et les préférences comme raisons, mais celles-ci sont facilement révisibles : par exemple, s'il suffisait d'anticiper que l'éleveur épande son lisier le jeudi et que celui-ci sent la rose (certains éleveurs ajoutent un additif odorant au lisier), les conflits seraient beaucoup moins nombreux et moins virulents. Si la révision persiste, c'est parce que certaines attentes sont profondément ancrées et difficilement révisibles. Les émotions les plus fortes révèlent cet ancrage profond et persistant que nous qualifions de valeur. Elles indiquent à l'acteur (et aux chercheurs qui les étudient) ce qui est important et les raisons de lutter.

Deuxièmement, la résolution de la révision émotionnelle nécessite l'implication d'acteurs institutionnels pour restaurer la confiance et stabiliser une interprétation à la situation : c'est ce qu'on appellera la « prise en charge ». Celle-ci se réalise sur au moins deux plans, à savoir dans la reconnaissance des émotions et des valeurs en conflits ; puis dans la redistribution des usages concurrents de l'espace (détailé au Chapitre 2). Cette section entreprend alors de démontrer en quoi les émotions permettent de révéler les valeurs, le rôle que peuvent jouer les institutions et la nécessaire prise en charge pour résoudre le conflit.

3.1 Les émotions comme révélateurs de valeurs

En quoi ressentir des émotions mène-t-il à prendre conscience de valeurs ? Comment passe-t-on de l'un à l'autre ? Et puis, qu'est-ce qu'une valeur ? Il faut alors distinguer le concept de valeur tel que nous l'employons ici de son interprétation du sens commun et même de certaines théories sociales qui compliquent son utilisation. Une valeur peut se résumer à l'expression « ce à quoi nous tenons ». Ce sont des objets et des principes importants pour guider l'action. Dans notre approche, la valeur n'est pas un principe transcendantal qui existe en dehors du monde, elle n'est pas universelle, comme chez P. Livet (2002)¹, J. Habermas (1984) ou encore R. Inglehart (1977). Nous suivons plutôt l'interprétation proposée par J. Dewey (2011) : les valeurs sont immanentes de l'expérience, comme le résultat d'un acte d'évaluation, l'appréciation d'une situation, d'un objet ou d'une personne.

¹ Nous avons beaucoup emprunté à P. Livet pour la construction du cadre théorique sur les émotions, mais nos chemins divergent sur l'origine des valeurs.

Il existe trois manières d'attribuer une valeur : soit par la mesure (le prix, la notation), par l'attachement (attitude à porter une attention, à prendre soin, à entretenir – le *care*) ou par jugement (attribuer une qualité) (Heinich, 2017). Dès lors, la valeur ne peut se penser qu'en relation aux mondes sociaux, de manière contextuelle, et non pas envers un monde métaphysique. C'est une activité quotidienne et somme toute banale que d'exprimer des valeurs, mais dans une situation où les routines sont bloquées, que nos préférences par défaut ne suffisent plus et que l'incertitude est grande, la formulation de valeurs est plus complexe. De la même manière, « plus est problématique une situation et plus est complète l'enquête dans laquelle il faut s'engager, plus explicite devient la phase de valuation » (Bidet et al., 2011 : 28).

On peut alors dire que les émotions mènent aux valeurs par un processus de montée en généralité : la rupture d'une routine entraîne une émotion (le signal d'une dissonance), qui pousse à faire *un choix* : pour restaurer ma routine, vaut-il mieux changer la situation ou changer mes attentes ? C'est ainsi que se révèle ce qui est important pour l'individu, ses valeurs, car s'engager dans le processus de révision nécessite d'enquêter (au sens de J. Dewey) pour résoudre la tension. En effet, les valeurs ne sont pas directement accessibles, car trop abstraites, mais peuvent être représentées comme des préférences et des attentes sédimentées dans des routines quotidiennes. Une valeur se construit par l'accumulation de choix ancrés dans l'individu qui lui permettent d'être cohérent et d'agir en société. De cette manière, on suppose que les individus ont des compétences critiques qui leur permettent d'être réflexifs, car aucune valeur n'est à l'abri de la révision. Cela explique que c'est uniquement lorsque les routines sont rompues qu'il est nécessaire d'enquêter sur les valeurs.

Prenons un exemple fictif : depuis plusieurs années, Georges vit dans une maison qu'il a rénovée en face d'un ruisseau. Tous les matins il prend son petit déjeuner en l'observant et il y pêche régulièrement. Un jour, il découvre qu'un déversement accidentel de lisier a eu lieu, polluant le cours d'eau et empoisonnant des milliers de poissons. Il ne sait pas encore tout à fait pourquoi, mais ça le met en colère et il parle de ce scandale autour de lui, à ses voisins, ses amis et à qui veut bien l'entendre. D'un côté, si ce cours d'eau est important pour lui parce qu'il le trouve beau (valeur esthétique) ou encore parce qu'il lui permet de pêcher (valeur fonctionnelle), il s'engagera dans l'action pour changer la situation, ses valeurs résisteront à l'état du monde. Il ne le sait peut-être pas encore, mais en se mobilisant il découvre que l'environnement était important pour lui (les valeurs ne préexistent pas nécessairement à la situation). De même, il ne sait pas exactement où ses valeurs peuvent le conduire, jusqu'où il sera prêt à lutter pour les défendre. De l'autre côté, rester passif implique pour Georges que la pollution de l'eau ou la pêche ne sont pas si importantes pour lui. Ou encore, la situation peut lui sembler hors de son champ d'action, hors de sa responsabilité (l'État se chargera de nettoyer). Cela démontre aussi que réviser ses attentes, s'engager dans l'action et enquêter sur ses valeurs a un coût (symbolique, en temps, énergie, financier), ce qui pèse aussi dans le processus de révision.

Dans cette perspective, la valeur a donc trois sens en tant que grandeur (ce que valent les choses et leur hiérarchie), en tant qu'objet (comme conception du désirable) et en tant que principe (au nom de quoi l'on valorise) (Heinich, 2017). Évaluer la valeur suppose alors de prendre en compte ces différentes composantes, mais il est important de retenir qu'elles agissent comme une prescription à l'action. Par exemple, si le cours d'eau est important pour Georges parce qu'en tant qu' élu local il juge que c'est son devoir de protéger l'intérêt général (et que l'environnement en fait partie), il se

sentira contraint à agir. Les valeurs possèdent alors une dimension normative, mais uniquement dans la mesure où elles sont suffisamment ancrées chez l'individu.

Par contre, les valeurs étant contextuelles, comment s'assurer qu'elles sont bien désirables et partagées ? Ainsi, le partage social des valeurs est tout aussi important que le partage des émotions, car « partager les émotions [...] c'est les transformer en valeurs socialement reconnues et résistantes à un destin contraire » (Livet, 2002 :135). Dans une dynamique de conflit, on constate alors que « chaque groupe résiste aux valeurs de l'autre en partageant ses propres émotions entre ses membres, et chacun est empiriquement constitué de telle manière qu'il ne peut partager les émotions de l'autre » (*Ibid.* : 193). Dès lors, si les autres résistent comme moi à une situation, c'est bien le signe que nous partageons les mêmes émotions et les mêmes valeurs. Les institutions ne sont pas étrangères à ce processus dans la mesure où elles portent des valeurs en reconnaissant des grandeurs (la monnaie ou les diplômes par exemples), qu'elles portent des conceptions du désirable (la mobilité sociale) et des principes (l'égalité). Nous allons voir le rôle qu'elles jouent en reconnaissant (ou pas) les valeurs des différents groupes sociaux.

Finalement, les valeurs se révèlent parce que l'émotion questionne nos préférences les plus ancrées. Pour le chercheur, analyser les valeurs suppose de prendre en compte les caractéristiques que nous venons de détailler. Celles-ci sont résumées dans la Figure 6. Ces précisions sont essentielles pour se détacher des autres sens qu'on pourrait accorder à ce concept. Or, si nous avons mis beaucoup d'emphase sur la dimension relationnelle des valeurs, nous allons aussi montrer qu'elles peuvent être portées par des institutions qui leur donnent une dimension « objective ». En ce sens, les institutions permettent de faire vivre les valeurs au-delà des contextes et des individus. Nous allons démontrer cette proposition dans les pages suivantes.

Figure 6 : Les caractéristiques des valeurs

Les valeurs sont :

- contextuelles et relationnelles, non pas métaphysiques et universelles
- attribuées de manière quotidienne par la mesure, l'attachement ou le jugement
- des préférences et des attentes ancrées dans l'individu
- comprises selon trois sens : grandeur, objet, principe
- évaluatives et prescriptives

Source : figure réalisée par l'auteur

3.2 La place des institutions

Le concept d'institution, comme celui de valeur, renvoie à une importante littérature dont il est nécessaire d'en distinguer les grands traits. Commençons par les réflexions sur l'origine des institutions telles que décrites par P. Berger et T. Luckmann (1966) : si deux personnes, une femme et un homme, étaient perdus sur une île sauvage et complètement déserte, inévitablement ils construiraient de nouvelles manières de vivre, se répartiraient des rôles et ils élaboreraient de nouvelles routines. Ainsi, ils ont fondé des institutions, c'est-à-dire des schémas routinisés permettant

d'agir de manière coordonnée. Le jour où ces personnes ont un enfant, l'état du monde sur l'île lui sera donné et les institutions lui apparaîtront comme un fait objectif, l'état naturel du monde. Les institutions sont donc le résultat de situations routinières objectivées et externalisées par le langage, puis internalisées par les nouveaux membres au cours de la socialisation. Elles sont essentielles à toute vie sociale dans la mesure où elles apportent des solutions permanentes aux problèmes permanents d'une collectivité.

Elles sont légitimées par la manière dont elles sont expliquées et justifiées aux nouvelles générations afin de maintenir un sens cohérent et commun entre les situations. Les institutions sont alors un réservoir de connaissance sur les situations, dont l'enjeu est de se prémunir contre la tentation des nouveaux membres de les redéfinir. Dévier de l'ordre institutionnel (des normes dirons-nous) apparaît alors comme s'écarter de la réalité. Les rôles qu'endossent les individus permettent alors de reproduire les institutions dans la mesure où « les rôles sont le médiateur entre un secteur spécifique du réservoir commun de connaissances [...] compris comme normes, valeurs et mêmes émotions » (*Ibid.* : 94). La distribution sociale des rôles correspond alors à la distribution des connaissances et à la division du travail. Selon P. Berger et T. Luckmann, les conflits sociaux sont donc des conflits entre écoles de pensée, chacun tentant d'imposer son interprétation de la situation sur les autres.

Cette position sur les institutions recoupe certaines définitions déjà très utilisées en sciences sociales. La tradition instaurée par E. Durkheim et M. Mauss définit l'institution comme « toutes les formes sociales constituées, précédant les individus et leur résistant » (Dubet, 2007: 1). En sciences politiques, elles sont considérées comme des « mécanismes légitimes de construction du pouvoir et de la prise de décision » (*Ibid.* : 1). Ce qui les distingue des organisations serait la dimension symbolique des institutions, soit les valeurs qu'elles portent (comme l'intérêt général). Alors que pour F. Dubet, elles sont un ensemble de « mécanismes relationnels chargés d'instituer les individus et de produire un type socialement déterminé de subjectivité et de sujet. » (*Ibid.* : 2). Pour N. Heinich (2017) ou pour L. Boltanski (1990) le rôle des institutions est d'établir des conventions qui permettent d'évaluer la qualité des choses et des personnes.

Il existe encore un champ très large de définitions, insistant sur les dimensions processuelles, matérielles, normatives ou encore juridiques, prenant une perspective par le haut ou par le bas, déterministe ou pragmatique, ou encore considérant les institutions comme toutes puissantes ou en déclin (Tournay, 2011). Sans prétendre trancher une définition de l'institution, nous lui accorderons certaines caractéristiques qui seront affinées au fil de l'analyse : a) une forme historiquement ancrée et socialement construite; b) un ensemble de normes et de rôles qui cadre les interactions (régulation), qui assure la coordination de l'action et stabilise les pratiques (routine); et c) un ensemble de valeurs en tant qu'elle hiérarchise des grandeurs, porte des conceptions du désirable et garantie des principes de légitimation. Autrement, on pourrait simplement dire qu'elles offrent les contraintes et les ressources à l'action (Dulong, 2012). Les institutions sont fortement liées à l'État, mais le précèdent historiquement et le débordent empiriquement, bien que l'État régit aujourd'hui une large part de la vie institutionnelle.

Selon ces définitions, les institutions seraient uniquement cognitives : on les construit par nécessité pratique et on y adhère rationnellement, elles bornent l'action par la coercition des corps et des esprits. Or nous l'avons vu, les émotions précèdent la cognition, alors quel rôle jouent-elles dans les institutions et inversement ? Premièrement, les émotions jouent un rôle dans l'émergence des

institutions dans la mesure où la coordination d'actions nécessite le partage d'émotions. Elles permettent aussi de penser le renouvellement des institutions, car l'émotion fournit l'énergie nécessaire à l'action. Deuxièmement, les institutions prescrivent des rôles et des normes qui sont aussi émotionnelles et la gestion de ces contraintes est internalisée (Hochschild, 1979). En effet, les institutions cadrent ce qu'il est possible de faire ou de ressentir dans une situation donnée, limitant ainsi les possibilités mêmes de révision émotionnelle. De manière plus générale, les émotions sont culturellement conditionnées, notamment en ce qui concerne la répression des émotions négatives, comme la colère. Troisièmement, les individus adhèrent aux institutions par les valeurs qu'elles représentent (émotions positives) ou les craignent pour leur puissance (émotions négatives). En dernier lieu, les institutions maintiennent des repères et un sens commun aux situations (la confiance) et préservent donc les individus des tumultes de l'incertitude. On peut alors résumer ainsi les relations qu'entretiennent émotions et institutions : « en première instance, les hommes sont mus par leurs passions, en dernière analyse leurs passions sont largement déterminées par les structures ; ils sont mus le plus souvent dans une direction qui reproduit les structures, mais parfois dans une autre qui les renverse pour créer de nouvelles » (Lordon, 2013 :11).

Dans ces pages, nous avons réalisé une revue non-exhaustive sur le concept d'institution, prenant parfois des postures contradictoires. La Figure 7 reprend ces éléments selon les dimensions cognitives et émotionnelles. Sans vouloir reproduire la dichotomie entre ces deux aspects de la vie sociale (le premier postulat pernicieux), cette synthèse nous permet de mieux saisir la pluralité des approches sur les institutions. Nous démontrerons que ces différentes caractéristiques sont une partie intégrante du fonctionnement des institutions et qu'il sera difficile d'en isoler une ou deux. Les prochaines pages montreront par quels mécanismes les institutions influencent le déroulement des conflits, notamment avec le concept de prise en charge.

Figure 7 : Les dimensions des institutions

Courants de pensée	Dimension cognitive	Courants de pensée	Dimension émotionnelle
Durkheim, Berger et Luckmann, Dubet	Construction sociale historique, socialiser	Livet, Rimé	Coordination des actions et motivation à les faire évoluer
Science politique, science organisations, néo-institutionnalisme	Rôles et normes qui cadrent les pratiques, pouvoir	Hochschild	Conditionne expression émotion, internalise la domination, permet la confiance
Heinich, Boltanski	Valeurs – principes, convention et critique	Lordon	Adhésion et crainte

Source : figure réalisée par l'auteur

3.3 La reconnaissance des émotions et des valeurs

Depuis trois décennies, les théoriciens en sciences sociales tentent de démontrer que la reconnaissance est un nouveau moteur des luttes sociales. Selon eux, on passerait d'une société où les conflits entre classes sociales se pensaient en termes de luttes matérielles pour des ressources à des luttes de

groupes marginalisés centrés autour d'identités et de subjectivités. Les théories de la justice sociale foisonnent en ce sens, démontrant que la reconnaissance apparaît comme un nouveau phénomène social total (Caillé, 2007), en tant que paradigme englobant tout autant les paradoxes de la modernisation capitaliste que les dimensions normatives de l'identité (Honneth, 2000) ou comme mécanisme de discriminations et d'inégalités (Dubet, 2006; 2016). C'est cependant à N. Fraser (2005) que l'on doit une première articulation entre reconnaissance et redistribution où « les personnes qui sont objets simultanément d'injustice culturelle et d'injustice économique ont besoin à la fois de reconnaissance et de redistribution ; elles ont besoin à la fois de revendiquer et de nier leur spécificité » (*Ibid.* : 21). Pour tous ces auteurs, l'identité est au cœur du processus de reconnaissance dont le mépris se vit comme une injustice. Dans le cadre de cette recherche, nous nous concentrerons sur une composante essentielle de l'identité, à savoir les valeurs mises en évidence par les émotions. L'identité sera utilisée non pas comme concept¹, mais comme révélatrice elle aussi de valeurs, ce qui à plusieurs égards, sera un meilleur indicateur dans la résolution des conflits².

Se précise alors une distinction que l'on n'avait jusqu'alors esquissée qu'à grands traits : la résolution des conflits passe par la redistribution des usages de l'espace et la reconnaissance des valeurs qu'ils sous-tendent³. Ainsi, la reconnaissance se conçoit comme une attente sur le comportement d'autrui où les rôles sociaux intériorisés permettent d'être reconnus. Si la reconnaissance est ici un mécanisme routinier de la vie sociale, c'est aussi dans sa rupture qu'on observe ses effets, c'est-à-dire l'injustice. Quand la rupture du quotidien remet en cause les relations instituées, il devient nécessaire de s'assurer que les valeurs sont toujours reconnues par les autres. On demande donc aux acteurs légitimes qui représentent les institutions de prendre en compte notre point de vue, nos valeurs. De la même manière, on leur demande de reconnaître (par empathie) nos émotions : la colère de voir le ruisseau pollué ou encore l'angoisse de voir s'installer un grand projet d'élevage. À l'inverse, le déni des émotions et le mépris des valeurs avancées dans l'espace public constituent en soi une expérience de l'injustice à la source des conflits (Voirol, 2009). De plus, la constitution de collectifs autour de valeurs et d'émotions partagées cherchera à faire reconnaître la légitimité de sa cause et la reconnaissance de celle-ci sera une condition de la résolution du conflit.

Les institutions participent à ce processus dans la mesure où elles reconnaissent la prédominance des valeurs d'un groupe social sur un autre. Cependant, « les institutions ne produisent pas par elles-mêmes de la reconnaissance ou du déni de reconnaissance, mais elles constituent les conditions permettant soit de stabiliser les relations de reconnaissance entre individus, soit de perpétuer les obstacles à leur développement » (Renault, 2004 :182). Ainsi, les institutions et les acteurs qui les représentent sont garants des règles de reconnaissance où la révision émotionnelle découle « d'expériences négatives dans lesquelles s'éprouve l'incompatibilité de principes normatifs et de

¹ L'utilisation du concept d'identité démontre la difficulté pour les sciences sociales de travailler avec des mots du langage ordinaire. S'empêcher pour autant de l'utiliser « serait se priver des significations que revêtent ces termes pour les acteurs que nous étudions, fussent-elles erronées » (Heinich, 2018 : 13). N. Heinich définit l'identité comme « la résultante de l'ensemble des opérations par lesquelles un prédicat est affecté à un sujet » (*Ibid.* :105). Dit autrement, l'identité est une représentation, multifactorielle, socialement construite, exprimée sous forme de différents qualificatifs et attribuée aux autres, à soi-même ou aux objets.

² N. Fraser et les auteurs cités sur la reconnaissance se centre sur l'identité pour développer une théorie politique du changement social. Pour l'étude des conflits, il nous a semblé pertinent de déplacer la focale sur les valeurs, sans pour autant déformer la portée des théories de la reconnaissance.

³ La redistribution peut se résumer comme les conditions matérielles de la reconnaissance : il ne suffit pas de déclarer l'environnement comme un bien supérieur, il faut aussi le faire, ce qui implique certains arbitrages (Chapitre 2).

dispositifs sociaux institués avec ces attentes fondamentales » (*Ibid.* : 184). Ainsi, les conflits de reconnaissance permettent de saisir les valeurs qui sous-tendent les règles de la vie sociale et leurs principes de justification.

Ces explications théoriques permettent de comprendre un phénomène typique des conflits : l'indignation. Le décalage entre une situation et des attentes peut engendrer une colère et lorsqu'elle est dirigée par un idéal de justice (une valeur-principe) comme la transparence ou la participation, cette émotion se transforme en un sentiment d'indignation. On attend des institutions qu'elles prennent en compte l'émotion et les valeurs lésées, leur déni entraîne une frustration. C'est précisément cette frustration d'une valeur non reconnue qui cause l'indignation (Quéré, 2012). À l'inverse, on observe aussi de la résignation chez ceux qui mobilisent les mêmes idéaux et les mêmes émotions, alors comment expliquer cette différence ? On postule ici que la résignation est l'indicateur de mécanismes proprement institutionnels et prompts à préserver l'ordre des choses dont il sera question particulièrement dans le Chapitre 8.

Pour ceux qui ne se résignent pas et dont les institutions ne reconnaissent pas les revendications, la lutte prend place dans *l'espace public*¹. J. Habermas (1992) est considéré comme un fondateur de ce concept. Selon lui, la bourgeoisie a développé l'espace public comme sphère autonome de l'État afin de peser sur la décision publique sans passer par les dispositifs de représentation, notamment grâce aux nouveaux moyens de communication (presse, radio, salons). Cependant, force est de constater qu'avec l'essor des réseaux sociaux, l'espace public n'est plus réservé aux journalistes et élites bourgeoises. De plus, les codes ont aussi évolué, les émotions y trouvent une place de plus en plus légitime, au détriment des conceptions centrées sur le débat rationnel² (Lits, 2014). L'espace public est donc le lieu privilégié des luttes sociales, car :

« [...] il s'agit du processus pratique au cours duquel des expériences individuelles de mépris sont interprétées comme des expériences typiques d'un groupe tout entier, de manière à motiver la revendication collective de plus larges relations de reconnaissance » (Honneth, 2000 : 194).

L'espace public est donc le lieu de formation des valeurs, mais N. Fraser rappelle qu'il ne faut pas pour autant négliger les luttes souterraines pour préserver les intérêts. Les institutions ont alors un rôle à jouer dans la reconnaissance des injustices, mais aussi dans une plus juste redistribution des usages de l'espace. Injustices et inégalités sont donc interdépendantes dans le même processus de prise en charge des luttes sociales, c'est-à-dire des acteurs engagés dans un travail de révision pour changer la situation.

¹ Historiquement, ce concept émerge chez les Lumières comme idéal de communication libre, de débat ouvert qui permet de perfectionner l'État et de limiter les abus de pouvoir. Il est souvent confondu avec « la sphère publique », associée à l'agora grec, au développement de la société civile, à l'exercice de la citoyenneté et à des valeurs morales comme la transparence ou le débat argumenté (Birkner et Mix, 2014; Casillo, 2013). C'est la conception que l'on trouve souvent évoqué dans les dispositifs de participation où l'implication du public permet d'améliorer le projet d'élevage.

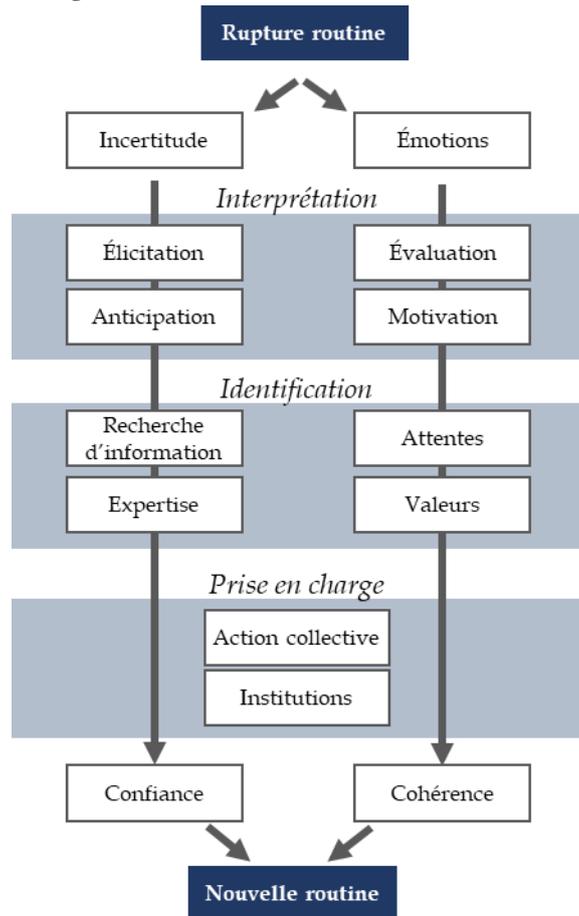
² Précurseur de ces transformations, R. Sennett (1977) annonce depuis maintenant 40 ans l'abolition des frontières publics/privés au profit des expériences personnelles et des logiques marchandes. Il n'est donc pas anodin que les individus soient appréhendés comme « habitants » plutôt que comme « citoyens » dans les dispositifs de participation, car c'est avant tout leur dimension personnelle et non collective qui est sollicitée (Blondiaux, 2008).

Conclusion

Ce chapitre a montré que le tournant émotionnel est bien amorcé et qu'il se manifeste notamment à travers les théories de l'action. En nous détachant de postulats pernicious, nous avons pu aborder l'émotion en tant que concept et également comme fil directeur de l'analyse afin d'élaborer une microsociologie de l'action individuelle et collective. Ce travail n'est pas nouveau, les recherches des sociologues américains sur les mouvements sociaux, des psychologues sociaux, des neurologues et des philosophes ont déjà balisé le champ. Une analyse par les émotions permet aussi de penser les relations entre le micro et le macrosocial, entre l'individu et les institutions à travers plusieurs mécanismes que l'on considérait jusqu'à maintenant sous le seul angle cognitif. En effet, nous avons montré que les concepts de confiance, valeur, reconnaissance et institution ont une dimension proprement émotionnelle, tout comme la vie sociale en elle-même.

Ce qui est intrigant chez les auteurs que nous avons cités est leur convergence sur un modèle d'action : l'individu *agit* parce qu'il ne peut plus vivre de manière routinière. Que ce soit avec P. Livet en philosophie sur la révision émotionnelle, B. Rimé en psychologie sur la rupture individu/milieu, L. Dousset en anthropologie sur l'incertitude, A. Giddens en sociologie avec l'insécurité ontologique ou encore P. Berger et T. Luckmann sur la formation des institutions : c'est systématiquement les contradictions, le décalage, la différence ou encore la dissonance entre l'individu et son environnement qui est le ressort de l'action. C'est un schéma où l'émotion est associée à l'incertitude, et où la confiance est synonyme de routine. L'émotion et l'action seraient des composantes adaptatives de la vie humaine où l'environnement hostile et incertain explique l'émergence de la sociabilité, de la confiance et ultimement des institutions. Si les institutions et les routines ont persisté dans le temps, c'est qu'elles ont résisté aux révisions et aux conflits sociaux, notamment à travers des mécanismes de reconnaissance. Par contre, l'engagement dans la révision peut aussi provenir d'un changement individuel, d'une insatisfaction de l'état du monde par rapport aux valeurs, d'une injustice, et non pas seulement d'une modification de l'environnement. Tous ces concepts et leur dynamique sont synthétisés dans la Figure 8.

Figure 8 : Le travail de révision émotionnel



Source : figure réalisée par l'auteur

Cette figure met en avant que l'incertitude et l'émotion suivent des trajectoires similaires : les deux participent d'une phase d'enquête au sens de J. Dewey (1938). Face à la rupture de ses routines, l'individu passe en revue les différents futurs possibles, anticipe les changements dans la situation et les évalue. L'émotion motive ce processus qui mène à révéler les attentes et les valeurs. La prise en charge intervient pour restaurer une confiance et la cohérence entre les individus et les institutions, ou à défaut, avec un collectif qui partage les émotions.

Ce chapitre se termine sur une idée forte : celle que les émotions sont en fait une variable nécessaire à la compréhension de l'action. Par divers mécanismes, parfois complexes avouons-le, nous avons tissé les liens entre émotions, confiance, valeurs et institutions. Il n'est pas fréquent que tous ces concepts soient articulés dans un cadre cohérent. Cependant, les relations entre action, émotions et conflits sont encore ténues. Nous avons vu par exemple que la reconnaissance avait un rôle à jouer dans l'émergence et la résolution du conflit. Ou encore que la rupture de la routine puisse mener au conflit. Ce sera l'objet du Chapitre 2 d'en éclaircir les articulations entre émotions et conflits dans le modèle d'analyse de la trame narrative.

CHAPITRE 2

L'ANALYSE DES ÉMOTIONS DANS LES CONFLITS

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé la dynamique des émotions dans leur effet sur l'action collective. Cela a permis d'éclairer l'engagement dans le conflit et sa résolution par la prise en charge. Cependant, ce portrait serait incomplet sans une perspective globale sur le rôle joué par les émotions dans le conflit. De plus, plusieurs questions importantes subsistent sur la manière d'observer empiriquement l'engagement ou la résolution des conflits. L'objectif de ce chapitre est donc de clarifier un modèle d'analyse qui permettra d'interpréter les conflits et les émotions au regard des données récoltées. Ce sera aussi l'occasion de poser les premiers jalons vers la résolution de notre problématique principale, à savoir expliquer l'émergence des conflits en questionnant les liens entre la révision émotionnelle et la mobilisation collective.

Jusqu'à maintenant, nous sommes partis de questionnements théoriques pour analyser les dimensions pratiques de notre enquête. Cette construction est un effet de style : l'analyse des conflits a été bâtie dans un aller-retour incessant entre les niveaux théoriques et empiriques de la recherche. Toutefois, cette logique d'exposition a permis de poser de solides bases pour notre analyse. En contrepartie, le lecteur a sans doute manqué d'éléments tangibles pour bien comprendre notre propos. Ce chapitre sera l'occasion de combler ce manque en exposant la manière dont la recherche a été menée.

En premier lieu, ce chapitre apporte des clarifications sur le conflit en tant qu'objet d'étude. On y présentera la littérature sur la sociologie rurale pour contextualiser l'émergence des conflits d'usage. Ensuite, nous distinguerons les différents types de conflits afin de mieux cerner ceux qui concernent l'élevage. Il sera aussi question du dispositif d'enquête publique et de la régulation de conflit afin d'illustrer la portée intégratrice des conflits sociaux. En second lieu, nous proposerons un modèle d'analyse ainsi que la méthode utilisée pour le démontrer. Il s'agira avant tout de donner des clés de lecture pour les analyses empiriques des chapitres suivants. Nous verrons comment se sont organisées la collecte et l'analyse des données, notamment à l'aide du logiciel MAXQDA.

1. Le conflit comme objet d'étude

La littérature met en avant une importante variété de conflits composés d'une pluralité de dimensions. Afin de clairement identifier ceux qui concernent l'élevage, nous commencerons par décrire leur ancrage spatial et historique. Il apparaîtra que ces conflits sont structurés par des usages concurrentiels de l'espace, entre production, milieu de vie et de préservation. Ensuite, nous

distinguerons les conflits d'usage des autres types, comme les conflits d'aménagement ou encore les controverses. Dans un troisième temps, nous montrerons comment l'État institutionnalise les conflits par la participation des habitants aux décisions, notamment par l'enquête publique. En dernier lieu, nous traiterons de la régulation des conflits, c'est-à-dire l'établissement de règles communes à la vie sociale. Une fois ces idées exposées, nous reviendrons sur la prise en charge pour montrer que la participation et la négociation en sont des variables tout autant essentielles que la reconnaissance.

1.1 Les apports de la sociologie rurale

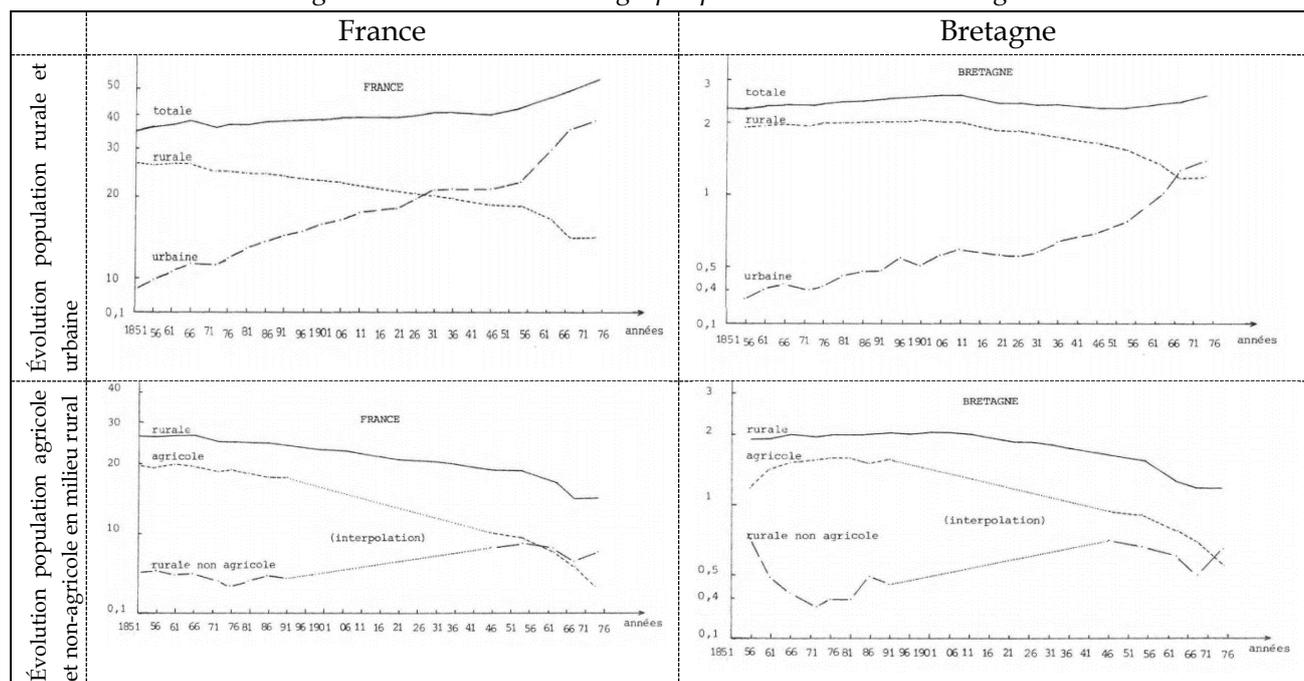
Pour comprendre les conflits d'usage, un petit détour par la sociologie rurale s'impose. Au milieu du 19^{ème} siècle, la population rurale française était à son apogée avec 80% de la population qui résidait dans des communes de moins de 2000 habitants. À partir de cette période, l'exode rural fut un long processus en trois phases qui commença avec l'industrialisation et culmina en 1930 où la population urbaine dépassa celle rurale en France (voir Figure 9). Ce phénomène était d'autant plus marqué dans une région comme la Bretagne qui demeurait encore relativement isolée. L'envoi massif des paysans sur les fronts¹ sacrifia plusieurs générations laissant un profond vide qui ne fut comblé qu'après la deuxième guerre mondiale avec le « baby boom » (Duby et Wallon, 1992). À partir des années 1950, la Bretagne connut un essor démographique particulièrement fort. Cette génération entra dans l'âge adulte au moment même où la mécanisation et l'intensification des pratiques agricoles laissaient moins de place au travail humain.

Un deuxième exode rural permit l'agrandissement des exploitations agricoles et le peuplement de villes ouvrières comme le montre l'exemple de l'usine Citroën à Rennes (Larivière, 1981). Le remembrement fut un tournant important dans ce processus où des parcelles furent fusionnées et les talus furent arasés pour cultiver de plus grandes surfaces.

La troisième phase est qualifiée de désertification où, pour la première fois en 1980, la population de 60 ans et plus dépasse celle des 20 ans et moins dans plus du tiers des cantons ruraux (Hervieu et Purseigle, 2013a). Ce mouvement s'accompagne d'une réoccupation dans un autre tiers des cantons d'une nouvelle population, souvent jeune, qui tire la croissance démographique vers le haut. On remarque ici aussi des tendances divergentes entre la France et la Bretagne dans l'occupation de milieux ruraux par des populations non-agricoles dès 1973. À l'échelle de la France, le retour à la ruralité s'effectue entre 1975 et 1982 où les cantons exclusivement ruraux gagnèrent en moyenne 2% par année, alors que dans les précédentes périodes ceux-ci étaient en déclin. Les causes de ce renversement sont complexes et touchent différents niveaux d'analyse : revalorisation du monde rural, faible coût d'accession à la propriété, intervention publique, départ à la retraite, développement du tourisme ou encore l'augmentation de la mobilité (Kayser, 1990).

¹ Pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, ce furent 3 millions d'agriculteurs qui ont été mobilisés, soit 60% des actifs agricoles (Duby et Wallon, 1992).

Figure 9 : L'évolution démographique en France et en Bretagne



Graphiques adaptés de Daucé et Léon, 1978: 30; 32

Cette nouvelle population est souvent qualifiée de « néorurale », en référence aux personnes issues du milieu urbain s'installant à la campagne. Un sondage Ipsos de 2002 estime que ce phénomène a concerné 4,2% de la population française des plus de 15 ans, soit 2 millions de personnes. La Bretagne arrive en tête des régions attirant les néoruraux, souvent des jeunes, sans emploi et pour la plupart originaires de la Bretagne (Roullier, 2011). Par opposition se construit la figure de l'autochtone, celui qui est « du coin » et qui possède un ancrage au lieu, une qualité paradoxalement valorisée à l'époque de la mobilité. L'autochtone fait partie des « gens d'ici ». Il donne au territoire son authenticité, mais encore faut-il être reconnu comme tel dans le réseau d'interconnaissance local, car certains néoruraux peuvent habiter un territoire pendant plusieurs dizaines d'années sans être reconnus comme étant du coin (Retière, 2013; Banos et Candau, 2015).

Les résidents secondaires sont aussi de plus en plus nombreux : en 2016, l'INSEE dénombre un taux de 9,6% de résidence secondaire en France (+43% par rapport à 1968) alors qu'en Bretagne, celui-ci s'établit à 13,1% (+42%). Cette tension est d'autant plus forte sur les espaces littoraux où se retrouve le tiers des résidences secondaires à l'échelle française (Atout France, 2010). La résidence secondaire est un lieu d'attachement où les individus y développent un ancrage fort, au-delà des motivations récréatives (Blondy et al., 2016). Il a été démontré qu'il y a un fort lien entre le choix de la localisation de sa résidence secondaire et les liens familiaux et générationnels (Renahy, 2002). En effet, les propriétaires sont généralement plus âgés ou alors héritiers du capital accumulé précédemment. Si la majorité de la population française est aujourd'hui urbaine, une grande partie (environ le tiers) est née à la campagne. Or la migration urbaine ne signifie pas nécessairement rupture avec l'héritage culturel, et parfois même matériel, où l'on hérite d'un ancien corps de ferme que l'on transforme ensuite en maison de vacances. Ainsi, les résidents secondaires sont souvent de futurs résidents permanents qui retourneront « au pays » pour leur retraite dans une logique de recomposition

identitaire (Guichard-Claudic, 2001). Une tendance que l'on retrouve dans la structure démographique de la Bretagne, et plus particulièrement dans les Côtes-d'Armor où le taux de 60 ans et plus est de 33.6% comparativement à la moyenne française de 26.1%¹. À noter que ces constats sont à nuancer par une forte polarisation en Bretagne entre l'intérieur des terres (qui connaît encore l'exode rural) et le littoral qui gagne de nouveau en activité.

Si la campagne se pensait jusqu'aux années 1970 comme un espace exclusif de production, on observe la montée en puissance de représentations et d'usages autour de la campagne comme cadre de vie. N. Mathieu (1998) a montré l'évolution des représentations de la ruralité sur la même période, en soulignant que « la ruralité est de moins en moins associée à l'activité agricole [...], mais d'abord à la nature [...] où la ruralité française devient campagne au sens anglais (*countryside*) et devient synonyme de paysage » (*Ibid.* : 13). Un sondage conduit en 1994 montrait que 70% des Français voyaient la campagne d'abord comme un paysage, une proportion similaire chez les ruraux et les urbains, ainsi que chez 36% des agriculteurs (Hervieu et Viard, 2001: 27). La campagne devient alors un objet esthétique, patrimonial et à préserver. Les paysans d'après-guerre à qui l'on avait chargé de « nourrir le monde » deviennent des agriculteurs à qui l'on demande « d'entretenir le paysage ». Le rural se pense alors à partir l'urbain, entre autres sous l'influence des politiques d'aménagement du territoire.

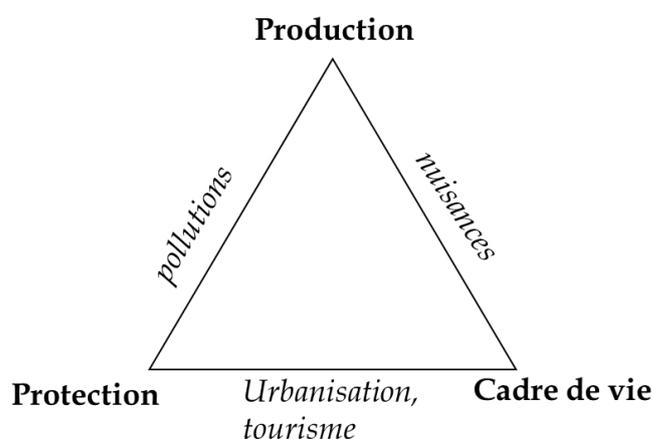
La dichotomie entre rural et urbain ne date pas d'aujourd'hui et taraudait déjà les premiers penseurs en sciences sociales. K. Marx écrivait que « la plus grande division du travail matériel et du travail spirituel, c'est la séparation de la ville et de la campagne » (cité dans Kayser, 1990: 14). Cependant, le « rural » peut difficilement être une catégorie d'analyse en soi, de par la continuité qui existe aujourd'hui entre les modes de vie, la forte mobilité entre les espaces, mais surtout par le fait que l'agriculture ne constitue plus exclusivement le rural. Par contre, la ruralité préserve une utilité pour décrire les espaces de faibles densités humaines. Il s'agit bien de décrire l'espace, et non plus nécessairement *une* activité. Certains auteurs ont ainsi décrit ce phénomène par l'urbanisation des campagnes avec l'idée d'un continuum entre urbain et rural (Nicole Mathieu et Duboscq, 1985; Chamboredon, 1985) ou plus récemment avec la proposition d'une revanche des villages (Charmes, 2019).

À partir des années 1990, la catégorie de campagne « nature » se redéfinit à partir des espaces objectivés par la science pour la conservation d'habitats naturels, de ressources vitales pour la santé humaine et sa sécurité (on dirait aujourd'hui services écosystémiques - soit les services rendus aux humains par la nature). Dans la même décennie, émergent aussi les concepts de « multifonctionnalité de l'agriculture » et de « développement durable ». Inaugurés au sommet de la Terre de Rio en 1992, ces concepts ont été traduits dans les politiques européennes et françaises la même décennie. L'OCDE définit la multifonctionnalité de manière positive, comme la valorisation des fonctions de l'agriculture (autre qu'économique), et normative, comme les objectifs que la société assigne à l'agriculture (Bustos, 2013).

¹ Estimation de l'INSEE de 2019

À partir de ce concept et des précédents constats, P. Perrier-Cornet et B. Hervieu (2002) mettent en avant la constitution de tensions structurant l'espace autour de trois figures de la campagne comprise comme ressources, cadre de vie et nature, chacune étant associée à des fonctions différentes, soit de production, de consommation et de protection (non-usage de l'espace). Le partage et l'aménagement de la campagne selon ces trois figures permettent, entre autres, de saisir les tensions entre l'extension des bâtiments d'élevage, l'augmentation des résidences secondaires et les politiques conservationnistes sur la nature. À cela, on peut ajouter une tension entre les usages qui relèvent d'une conception publique ou privée de l'espace. Ces tensions (Figure 10) préfigurent les conflits d'usage que nous allons décrire au cours de ce chapitre.

Figure 10 : Les tensions autour de l'usage de l'espace



Source : figure réalisée par l'auteur

La première tension oppose espace de production et protection de l'environnement. Elle est souvent illustrée par des enjeux autour de la pollution de l'eau, que ce soit les marées vertes ou encore la préservation de zones humides. Cette tension tire sa source dans une double dissociation (Daucé et Léon, 2002) : la première, de nature agronomique, rompt les relations entre sols-plantes-animaux qui ont dominé pendant des siècles, permettant une augmentation spectaculaire de la productivité, mais aussi une détérioration des conditions mêmes de l'agriculture, nécessitant toujours plus d'intrants. Ce qui logiquement explique une seconde dissociation de nature économique : d'une agriculture de subsistance tournée vers le marché intérieur, on passe à une agriculture moderne et intensive, incorporée dans des réseaux mondialisés d'approvisionnement et de distribution. Dès lors, les tensions entre les usages productifs de la campagne se confrontent à l'impératif de protéger les habitats sensibles. En effet la production implique d'arracher les haies pour remembrer les champs, d'épandre des lisiers en masse, d'utiliser des pesticides pour garantir les cultures et requiert une spécialisation des pratiques agricoles qui concentrent les externalités négatives.

La deuxième tension renvoie aux fonctions de l'espace productif (agriculture) et de consommation de cet espace (résidentiel). Elle se centre autour d'objets comme le paysage ou encore les nuisances. Sur ce dernier, les odeurs de l'élevage sont au palmarès des tensions alors que paradoxalement elles ne reçoivent que très peu d'encadrement juridique, ce qui accentue une gestion informelle et limitée

des conflits (Nicourt et al., 2000). Si les odeurs sont alors conçues comme relevant de la sphère privée et des arrangements interpersonnels par l'État, elles demeurent un grief récurrent fait au cours des enquêtes publiques. De la même manière, on retrouve une vision esthétisante de la campagne dans les tensions autour du paysage comme une ressource à préserver des défigurations de l'agriculture moderne (Mormont, 2006). À l'inverse, la hausse du foncier par le tourisme et les résidences secondaires ainsi que l'artificialisation de terre agricole par l'urbanisation sont autant de griefs que les agriculteurs (et ruraux) font aux nouveaux venus.

La troisième tension, entre espace de vie et préservation de la nature, concerne essentiellement l'urbanisation des campagnes, soutenue par la forte demande d'accession à la propriété individuelle (comme résidence principale et secondaire) (Daucé et Léon, 2002). La Bretagne, avec sa grande façade maritime, est une région au littoral convoité, ce qui induit notamment la hausse du foncier et du tourisme. Cependant, le tourisme peut aussi mener à la protection d'aires naturelles, et même devenir « un allié incontournable du pouvoir environnemental de par sa capacité à produire des représentations de la nature et prescrire de nouvelles conduites » (Loloum, 2016: 1).

À ces tensions on peut en ajouter une quatrième entre conceptions de l'espace public ou privé. En effet, les nouveaux venus appréhendent l'espace rural comme un espace collectif, puisque penser et utiliser l'espace comme un cadre de vie implique de considérer « le paysage » ou « la tranquillité » comme des biens publics et difficilement privatisables. À l'inverse, utiliser l'espace pour une production économique implique de le privatiser pour le développer. Ainsi, certains auteurs comme Kayser (1990) proposent de saisir la « renaissance du rural » par ce bout : qu'est-ce qui est perçu comme relevant du bien collectif et qu'est-ce qui peut être approprié ? Cette question est particulièrement importante dans les conflits qui ont lieu autour du concept d'intérêt général. L'expression des conflits d'élevage, entre anciens et nouveaux ruraux, prend racine dans ces tensions latentes du développement des campagnes. Ce détour par la sociologie rurale aura aussi démontré que l'objet de ces tensions se cristallise autour des nombreux usages de l'espace, ou pour le dire autrement, une difficile implémentation de la multifonctionnalité de l'agriculture.

1.2 L'usage des conflits d'usage

Le terme de « conflit » renvoie à une pluralité d'interprétations et de disciplines comme la géographie, la psychologie, la science politique ou la sociologie. De manière générale, on peut le définir de manière assez simple comme « un antagonisme entre groupes, entre individus, entre entités (société, nation, classe...) engagés dans un rapport d'opposition » (Rui, 2013:1). Dès lors, une approche par les conflits est donc légèrement différente de celle généralement abordée dans l'étude de mouvements sociaux, car l'enjeu n'est pas seulement de construire une cause, mais de s'affirmer vis-à-vis de l'autre camp. Autrement dit, les rapports de force sont aussi essentiels que les arguments et les principes défendus. De plus, ce qui nous intéresse ici comme « conflit d'usage » est à distinguer de différents champs de recherche sur les conflits d'aménagement et les controverses. L'objectif de cette sous-section est de présenter ces différences afin d'esquisser un cadre cohérent d'analyse des conflits d'élevage.

Les conflits liés à des projets d'aménagement du territoire existent de longue date, à l'image de ceux suscités par la construction du métro parisien au début du XX^{ème} siècle. La nouveauté réside dans le fait que les citoyens sont désormais considérés comme légitimes à donner un avis et ont acquis la capacité (somme toute limitée) à bloquer un certain nombre de projets. C'est d'ailleurs en réaction à des projets de grande envergure que des mouvements écologistes ont émergé dans les années 1970-80, en réussissant par exemple à bloquer les projets d'extension de camp militaire dans le Larzac, de la centrale nucléaire de Plogoff ou plus récemment l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ce qui caractérise ces conflits d'aménagement est l'opposition centrale entre des collectifs citoyens et l'État, contrairement aux conflits d'usage qui oppose deux groupes sociaux où l'État n'a qu'un rôle de second plan. Il existe tout de même des ressemblances importantes entre ces deux types de conflits, notamment sur la nature des revendications qui sont portées, sur les incertitudes, sur la nature du projet, sur les modalités de décisions et la légitimité de l'État de défendre l'intérêt général. Les mécanismes d'entrée en conflit sont aussi semblables et portent autant sur les dimensions interpersonnelles, publiques et territoriales (Dziedzicki, 2003).

Les approches sur les controverses questionnent elles aussi « le processus conflictuel comme un révélateur, au sens photographique, de rapports de force, de positions institutionnelles ou de réseaux sociaux qui, sans lui, resteraient plus difficiles à voir » (Lemieux, 2007: 191). Il s'agit de décrire finement ce que fait la controverse aux acteurs et la manière dont ceux-ci entament une action collective et des rapports de force. Cependant, une telle approche se centre essentiellement sur la dispute (*disputing process*) comme objet d'étude, c'est-à-dire l'échange d'arguments et de preuves dans une structure triadique : deux parties mises en scène devant un public. Cette approche convient difficilement à l'analyse de conflit pour deux principales raisons : les situations étudiées comportent une part d'émotions qui précède l'échange argumentatif, puis elles ne se centrent pas nécessairement sur un public à convaincre, mais sur un adversaire à faire plier. Le conflit est donc davantage structuré par des rapports de forces entre parties vis-à-vis des institutions que devant un public¹.

Il n'en reste pas moins que les controverses jouent un rôle important dans la mobilisation en apportant des ressources argumentatives à ceux qui luttent. Ainsi, les types de controverses entourant l'élevage (Figure 11) sont très proches des revendications émises dans les conflits (Delanoue, 2018). Par exemple, les controverses sur l'environnement sont celles que nous retrouvons sur la pollution de l'eau ou encore sur l'utilisation de ressources (comme l'espace). Cela rejoint aussi les revendications antispécistes sur le bien-être animal, la consommation de viande ou le système de production. On constate aussi à partir de ce schéma que l'élevage porcin se retrouve dans tous les types de controverses. Ces éléments seront repris dans le cadre des attentes sur l'élevage dans le Chapitre 4.

¹ Les conflits prennent parfois l'allure de controverse, de même que les institutions peuvent être considérées comme un public. Nous y reviendrons au Chapitre 7.

Figure 11 : La typologie de controverses dans l'élevage

Environnement	Bien-être animal	Risque sanitaire	Système de production	Consommation de viande
Pollution Nuisances Utilisation des ressources	Conditions de vie Interventions humaines	Antibiotiques Risque de zoonoses et d'épizooties	Systèmes hors-sol Concentration géographique	Impact sur la santé et l'environnement Statut de l'animal
				

Les symboles d'animaux représentent les types d'élevage touchés par la controverse.

Source : Granec et al., 2016

Ces distinctions faites, il apparaît maintenant plus clairement ce que les conflits d'usage comportent de singulier : l'affrontement de deux camps sur la primauté d'un usage, l'utilisation et la représentation d'un territoire. C'est la présence d'un antagonisme fort qui caractérise ces conflits entre usagers d'un espace. Ces phénomènes sont pertinents à étudier, car ils agissent comme révélateurs de contradictions sur l'organisation du territoire. En effet, le conflit met en scène différents éléments dans une dramatisation du débat public, la mobilisation participant à l'instauration d'une scène où se jouent les antagonismes. Ainsi, quand on analyse ces situations conflictuelles, on les considère comme des systèmes d'actions, et non comme un mouvement ayant une identité socio-politiquement marquée.

À travers la littérature, on remarque que ces antagonismes se jouent au moins sur deux dimensions. La première est celle des usages différenciés de l'espace (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002; Torre et al., 2006; Torre et Kirat, 2008). Ces situations sont semblables aux conflits autour de Plogoff ou Notre-Dame-des-Landes et caractérisent l'essentiel des mobilisations sur le territoire rural comme nous l'avons décrit dans la section précédente. L'appartenance à un espace, les représentations qu'on lui associe et les affects qui s'y nouent sont vecteurs de tensions sur l'espace (Dechézelles et Olive, 2019). C'est le cas chez certains militants environnementaux, mais aussi chez les ruraux qui défendent une conception d'un lieu de vie ou de leur métier. La deuxième dimension d'antagonismes se situe au niveau des dysfonctionnements de l'action publique comme le développement durable ou la multifonctionnalité de l'agriculture (Mormont, 2006; Melé, 2004). Il s'agit des luttes comme celle des algues vertes qui mettent en évidence des problèmes publics et les avantages consentis à certains groupes sociaux (Chapitre 3). C'est aussi ce que nous allons démontrer avec l'enquête publique comme modalité d'institutionnalisation des conflits.

L'approche par les conflits d'usage implique aussi de s'interroger sur l'effet du conflit sur les acteurs mobilisés et la société. Premièrement, on peut repérer que le conflit est un moment d'apprentissage, de socialisation qui structure les groupes sociaux (Cosserat, 1956). À travers la mobilisation et la montée en généralité les acteurs se forgent une opinion et construisent leur rapport au monde. De plus, il ne s'agit pas seulement d'un moment de dénonciation de l'ordre préexistant, mais un instant privilégié de sa production. Deuxièmement, le conflit peut être considéré comme facteur d'intégration dans la société. Contrairement aux perspectives privilégiant le consensus (Durkheim, Rosanvallon) pour lesquelles le conflit constitue une menace pour l'ordre social et un dysfonctionnement à réguler, G. Simmel (1999) définit au contraire le conflit comme une force fonctionnelle, contribuant à la

constitution de la société. Pour lui, le conflit n'est non pas destructeur, mais bien facteur d'intégration et de régulation, à l'exception de certains cas limites qu'il définit précisément. Ainsi, les antagonismes dans la société sont positifs, car malgré les relations qu'ils détruisent et reconfigurent, cela libère des forces créatrices et intégratrices. Le conflit est donc conçu comme un phénomène social normal et permanent (Freund, 1983; Duhaime, 2001).

Le conflit procède alors de ce que P. Méle (2004) qualifie de « processus de territorialisation », c'est-à-dire de reconfiguration de l'espace social autant que physique. Cette définition met en lumière la nature de ces processus, notamment en déconstruisant les approches NIMBY¹, pour restituer les dynamiques de l'action collective et de la montée en généralité qu'opèrent les acteurs. Les conflits d'usage se conçoivent alors comme « la dénonciation *d'incompatibilité* entre certaines formes d'appropriation ou d'exploitation des espaces et des ressources naturelles » (Méle, 2013: 1). De son côté, si l'État n'est pas un acteur central comme dans les conflits d'aménagement, il n'en demeure pas moins déterminant dans la répartition des ressources et des avantages relatifs à l'application des politiques publiques. Ainsi, les oppositions sont aussi « des protestations des populations qui s'estiment les perdants des choix publics » (*Ibid.* : 2). De cette manière, les conflits peuvent aussi être compris comme des formes de négociation des politiques publiques, mais il reste encore à expliquer par quels mécanismes.

1.3 L'enquête publique comme institutionnalisation des conflits

Les dimensions et fonctions du conflit d'usage ont été définies, mais en référence uniquement aux dynamiques historiques et territoriales qui les portent. Il convient maintenant d'expliquer de quelles manières l'État et les politiques publiques interviennent dans l'émergence et la résolution de conflits des conflits d'usage. On se concentrera alors sur la participation des citoyens qui, depuis les années 1980-90, s'institutionnalise peu à peu autant en France que dans le monde². Depuis cette période, la démocratie participative est valorisée comme idéal et s'affirme comme une nouvelle norme d'action publique, en particulier, dans le domaine de l'environnement. On assiste à la création de dispositifs visant à favoriser l'information et la participation des citoyens aux décisions comme dans l'enquête publique³. Celle-ci sera un objet d'étude central tout au long de la thèse. À travers elle, nous montrerons que les dispositifs de participation sont conçus pour arbitrer et atténuer les conflits d'usage.

Si l'on regarde la participation dans le champ des recherches environnementales, les débats « portent sur l'écart entre ce qui se décide dans les arènes de la démocratie environnementale et ce qui se joue plus globalement dans la gestion concertée de l'environnement » (Barbier et Larrue, 2011: 74). Ces

¹ L'expression « Not In My Back Yard » est utilisé pour décrédibiliser les opposants aux projets d'aménagements.

² La participation du public devient même une injonction pour les pays en développement à travers les clauses de « bonne gouvernance » souvent assortie aux prêts des organisations internationales comme la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (Woods, 2000).

³ Il existe aussi des modalités de participation qui ne sont pas institutionnalisées par l'État. Par exemple, les organisations professionnelles agricoles ont substitué à la manifestation syndicale violente qui permettait de se faire entendre des dispositifs de communications comme les portes-ouvertes, salons de l'agriculture et manifestations pacifiques (Lynch, 2019).

recherches tentent alors de mesurer l'engagement des parties prenantes (échelle d'Arnstein, 1969), ou encore d'évaluer les flux de communication (voir Reed, 2008 pour une revue exhaustive). Une partie des chercheurs préfèrent aussi distinguer les processus des décisions collectives en évitant les références à la participation qui serait dépouillée de toute portée théorique ou conceptuelle¹. On se réfère alors aux concepts de consultation, concertation et de négociation (Touzard, 2006). De manière schématique, la consultation vise le recueil des avis préalablement à une décision comme dans le contexte d'une enquête publique. De son côté, la concertation est un processus de décision pour mettre en accord plusieurs acteurs qui poursuivent le même but. Cette démarche se base donc sur la recherche d'un consensus pour trouver un accord commun, résoudre un problème. En dernier lieu, la négociation se distingue, car le conflit est à la source de la démarche et les relations de pouvoir font partie intégrante du processus de résolution. En effet, si la concertation implique la coopération entre acteurs, la négociation prend place dans une arène conflictuelle et permet la compétition, mais ce n'est « ni la simple résolution d'un problème, ni une entreprise de persuasion, ni une pure situation de conflit, mais les trois à la fois » (Touzard, 1977: 401).

On préfère ici une définition hybride centrée sur le « dispositif de participation » au sens qu'attribuent P. Lascoumes et P. Le Galès (2004) aux instruments comme matérialisation de l'action publique et « traceurs » des transformations de l'État. Cette approche a pour avantage de recentrer notre attention sur « ce que fait » la participation à la société en tant que « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. » (*Ibid.* : 13) Dès lors, on entendra le dispositif de participation comme un outil de gouvernance pour l'État, une arène de débat (et de conflit) pour le public ainsi qu'un révélateur de dynamiques sociales pour le chercheur. Notre principale focale portera sur le processus d'enquête publique qui encadre les projets d'élevage.

L'enquête publique (EP) voit le jour en 1810 dans le cadre de lois pour garantir le droit de propriété privé lors d'expropriation (Callon et al., 2001). Ce dispositif fut plusieurs fois modernisé, et c'est à la loi Bouchardeau de 1983 que l'on doit la définition de l'EP d'aujourd'hui, soit comme un dispositif d'information et de recueil des avis de la population pour assurer la prise en compte de l'intérêt général. D'abord de portée limitée, elle a été revue dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité de 2002 afin de permettre une meilleure association des citoyens aux décisions locales suite aux orientations européennes formalisées par la convention d'Aarhus en 1998. De nouveau, suite aux lois Grenelle 1 et 2, les procédures d'enquêtes publiques ont été réformées, puis en 2018 élargies (Encadré 1).

Encadré 1 : Les principales évolutions de l'enquête publique

- 1810 Loi impériale sur le droit de propriété instaure l'enquête publique
- 1833 Évolutions importantes sur l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, toujours en vigueur, revue par décrets en 1959, 1977 et 2014
- 1983 Loi Bouchardeau : première EP obligatoire

¹ À l'inverse, pour L. Blondiaux (2008) c'est la force de la démocratie participative d'être un concept flou et de pouvoir s'inscrire « dans les stratégies et les registres de légitimation politique les plus disparates » (*Ibid.* : 10).

- 1992 Circulaire Bianco instaurant un débat public
- 1995 Création de la Commission nationale du débat public (CNDP)
- 2002 Loi relative à la démocratie de proximité
- 2010 Loi « Grenelle », simplification des régimes d'EP
- 2016 Réforme du dialogue environnemental
- 2018 Loi « société de confiance » (loi ESSOC) dont l'article 58 prévoit l'expérimentation d'EP dématérialisée

Ces évolutions législatives ont façonné le régime des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) qui organisent aujourd'hui l'enquête publique et qui conditionnent l'extension des projets d'élevage (Figure 12). Cette réglementation se divise en trois régimes en fonction du nombre d'animaux présents dans l'élevage : déclaration, enregistrement et autorisation. Seuls les régimes d'autorisation sont soumis à enquête publique et les seuils ont grandement évolué depuis leur création. Par exemple, au 1^{er} janvier 2017, le seuil d'autorisation pour les bovins d'engraissement est passé de 400 à 800 animaux. La catégorie d'enregistrement elle-même fut créée en 2014 permettant ainsi à la plupart des élevages de ne pas être soumis à la réglementation européenne sur les émissions industrielles, dite directive IED, ainsi qu'aux enquêtes publiques. La Bretagne tient une place particulière dans le paysage des risques environnementaux, car il s'agit de la région française comptant le plus grand nombre d'installations en régime d'autorisation (3264, soit 13%) et 1900 installations en IED (soit celles comptant le plus de risques chroniques)¹.

Figure 12 : Le régime d'ICPE et animaux-équivalent

Rubriques	Seuils ICPE pour les bovins, porcins et volailles	Déclaration	Enregistrement	Autorisation
2101	Vaches laitières	50 à 150 vaches	151 à 400 vaches	+ 400 vaches
	Vaches allaitantes	+ 100 vaches	NC	NC
	Bovins d'engraissement	50 à 400 animaux	401 à 800 animaux	+ 800 animaux
2012 ou 3660	Porcins	50 à 450 animaux équivalents	+ 450 animaux équivalents	+ 2 000 places de porcs charcutiers ou + 750 places de truies
2111 ou 3660	Volailles	5 001 animaux équivalents à 30 000 places	30 001 à 40 000 places	+ 40 000 places

Truie, verrat	3
Porc gras, cochette	1
Porcelet	0,2
Poule, poulet (standard)	1
Poulet lourd	1,15
Dinde médium	3
Dinde lourde	3,50
Coquelet	0,75
Poulet léger	0,85

Source : Conférence Permanente des Épandage Artois Picardie, 2017: 2

La Bretagne est une région d'élevage intensif et donc aussi une région où se déroulent beaucoup d'EP. La procédure comporte quatre grandes étapes pour le porteur de projet : 1) dépôt du dossier à la préfecture et avis du service chargé de l'instruction ; 2) recueil de l'avis de la population (enquête

¹ Cartographie des installations classées autorisées et enregistrées en France, ministère de la Transition écologique et solidaire, mars 2019. Accessible sur <https://www.actu-environnement.com/ae/news/ICPE-installations-classees-statistiques-chiffres-2018-33080.php4>

publique), des communes concernées et des administrations (DDTM¹, ARS², DREAL³, etc), 3) présentation au CODERST⁴, 4) décision du Préfet. Si l'EP n'est qu'une étape pour le pétitionnaire, elle demeure la plus cruciale, car c'est par ce biais que le projet est souvent remis en question. La procédure prévoit l'intervention d'un commissaire enquêteur (CE), dont le rôle est de se renseigner sur le projet, d'organiser des permanences et si besoin, de prévoir une réunion d'information. En vertu de la réglementation, il possède certains pouvoirs comme d'exiger des documents au maître d'ouvrage, visiter l'exploitation, auditionner des personnes ou encore prolonger l'EP si nécessaire. Certains devoirs cadrent aussi son mandat, comme de rester neutre et indépendant, recevoir le public et rédiger une synthèse des commentaires déposés⁵. Au terme des quatre semaines de consultation, il remet un avis (consultatif) au préfet qui peut être soit positif, positif avec réserve⁶ ou négatif. Cette dernière option expose le préfet à un recours en référé pour « erreur manifeste d'appréciation »⁷.

Il existe cependant une procédure alternative qui n'est jamais mise en place dans les projets d'élevage où la Commission nationale du débat public (CNDP) peut intervenir pour une concertation en amont de l'EP. Cette procédure a été allégée à titre expérimental dans les régions Bretagne et Hauts-de-Seine en 2018 en vertu de la loi pour un État au service d'une société de confiance⁸. Cette nouvelle procédure comprend deux phases : a) une concertation préalable de minimum 15 jours avec non pas un commissaire enquêteur, mais un « garant de la concertation » qui fait la synthèse des observations recueillies et b) une phase de participation du public d'un mois, mais dont les observations seront soumises directement au préfet en ligne. L'objectif de cet allègement est de favoriser une concertation en amont du projet, et non pas une fois celui-ci finalisé comme le fait aujourd'hui l'enquête publique. Les critiques sont cependant acerbes au moins sur trois points : a) le garant de la concertation peut être issu d'une liste de la CNDP, mais aussi choisi par le maître d'ouvrage, ce qui pourrait ouvrir la porte à des situations de cooptation, b) la participation en ligne remplaçant le registre physique d'EP (ce qui était déjà possible, mais peu utilisé) serait discriminatoire, et c) même si les avis négatifs de commissaires enquêteurs ne représentent que 3-4% des avis rendus⁹, cela constitue un appui important pour les militants dans les projets les plus contestés.

Le dispositif participatif d'enquête publique a certes permis d'ouvrir la décision publique à d'autres acteurs, notamment les militants écologistes (Chapitre 3), mais il est maintenant fortement contesté. De manière générale, le dispositif se heurte à la perte de confiance qu'entretiennent les citoyens à l'égard des institutions et des intermédiaires qui jouaient traditionnellement un rôle de représentant

¹ Direction départementale des territoires et de la mer

² Agence régionale de santé

³ Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁴ Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est responsable de synthétiser les avis précédents et d'en émettre un nouveau pour le préfet.

⁵ Code de l'environnement, article R123-1 à 18

⁶ Les réserves du CE sont des changements que le porteur de projet doit effectuer au projet et qui conditionnent l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Dans les faits, l'autorisation est attribuée moyennant un délai pour réaliser les correctifs, mais ne sont que très rarement vérifiés par les services de la préfecture. Par exemple, planter des haies ou encore construire une digue entre la fosse à lisier et le ruisseau.

⁷ Code de l'environnement, article L123-16. Le recours au tribunal administratif est facilité par un avis négatif du CE

⁸ Loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Ces deux régions d'expérimentations sont les plus sujettes aux risques industriels

⁹ Selon la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs

face à l'État (élus, mais aussi syndicats, partis, experts). La participation se heurte à ce que L. Blondiaux (2008) qualifie de piège de la proximité. Premièrement, en enfermant le débat à l'échelle micro-local (souvent son hameau, son quartier) l'EP oriente les débats sur l'intérêt particulier, laissant les élus garant de l'intérêt général et de la prise en charge des revendications. En effet, l'EP ne porte pas sur « l'élevage dans votre région », mais « quel avenir pour cet élevage dans votre commune » ce qui a pour effet de restreindre les débats aux situations particulières. Deuxièmement, l'espace de participation est déconnecté de l'espace de décision : les habitants sont invités à participer à l'EP alors que ce n'est pas le lieu où la décision se prend. On demande à la population et même aux conseils municipaux de donner leur avis alors que seul le préfet prend la décision. Troisièmement, cela augmente les coûts de la mobilisation collective (Blatrix, 2002), car la multiplication des dispositifs de participation disperse l'énergie des militants tout autant qu'elle affecte la légitimité des autres types d'actions collectives. En dernier lieu se pose la question de qui participe vraiment aux enquêtes publiques. En effet, C. Blatrix (2009) a observé que la plupart des EP ne mobilisent que très peu de public. Parmi les 15 000 à 20 000 EP qui se déroulent chaque année en France, seules les plus médiatisées mobilisent les citoyens. Autrement dit, il semble que les obstacles à la participation « ne peuvent être surmontés que dans les cas où l'on y est poussé par des intérêts à agir suffisamment puissants [...], ou lorsque l'on s'y sent autorisé, ce qui implique un fort sentiment de compétence » (*Ibid.* :106).

Dans ce contexte, l'enquête publique est fortement critiquée comme un dialogue purement consultatif avec les citoyens à l'échelle micro-locale qui se rapporte plus à un exercice de communication qu'à une réelle participation à la décision (Bacqué et Sintomer, 2011). Il devient alors légitime de se poser la question de savoir si l'EP entre vraiment dans un processus de démocratie participative ou si elle n'est pas totalement absorbée dans le jeu de la représentation (Blatrix, 2009). Cette situation s'observe notamment dans l'application des procédures « coûte que coûte », même lorsque les conditions de la participation ne sont pas réunies. Par exemple, la contestation de la centrale nucléaire de Plogoff fut telle que les maires ont refusé d'afficher dans les mairies les avis d'EP. Ce fut alors le préfet qui est venu, en personne et escorté de CRS¹ pour afficher l'avis en pleine nuit. De la même manière, les maires ont refusé d'accueillir le registre de l'EP, la préfecture déploya alors des « mairies annexes » (Illustration 1), soit des camions contenant le registre de l'EP et gardé de CRS pendant un mois (Delphine Le Lay et Horellou, 2013).

¹ « Compagnies républicaines de sécurité », corps spécialisé de la police nationale dont le rôle est le maintien de l'ordre public

Illustration 1 : Les bureaux annexes de la mairie de Plogoff gardés par les forces de l'ordre



Source : Association En Envoy, spécialisée dans la sauvegarde de l'histoire bretonne. Accessible sur http://enenvoy.fr/eeo_actu/apresV/plogoff_fevrier_1980_une_commune_au%20bord_de_l_Insurrection.html

Les auteurs que nous avons cités sont donc unanimes pour souligner l'inefficacité de l'EP comme modalité de participation. De manière plus précise, T. Fromentin (2005) fonde sa critique sur le « privilège juridique d'unilatéralité » dont jouit l'administration, plaçant ainsi « l'administré dans un rapport de subordination à l'autorité administrative » (*Ibid.* : 1). En soi, c'est l'ensemble de l'administration française qui est dans un régime d'exception juridique, donnant aux administrés des garanties contre l'arbitraire, mais ancrant aussi le privilège de l'unilatéralité de la décision (Chevalier, 1988). L'enquête publique relève alors d'une contraction entre deux notions antinomiques, à savoir la participation des citoyens et l'unilatéralité de la décision administrative. En fait, il s'agit avant tout de faire participer les citoyens au *processus de décision* et non pas formellement à *la décision* elle-même. Comme le résume T. Fromentin (2005 : 2) :

« En effet, l'introduction d'éléments participatifs dans la procédure d'enquête publique n'a pas affecté significativement le principe d'unilatéralité, elle semble avoir principalement favorisé son acceptabilité. Néanmoins, à partir de 1995, l'approfondissement de la participation de l'administré par la mise en débat de l'enquête publique change le mode de légitimation de l'administration à édicter des actes unilatéraux. »

Ce qui apparaît maintenant plus clairement, c'est que l'enquête publique participe au renouvellement de la légitimité de l'État. La participation serait-elle pour autant vouée à n'être qu'un d'adjuvant à la démocratie représentative ? Pour L. Blondiaux (2008), ce n'est pas parce que le concept a été galvaudé qu'il ne mérite pas pour autant d'être étudié en ce qu'elle constitue le « lieu où les contradictions de l'ordre démocratique peuvent se déployer » (*Ibid.* : 48). Il serait donc réducteur de considérer l'EP uniquement comme mesure d'acceptabilité sociale. On prendra la position que l'EP permet de canaliser les conflits et indique une transformation de l'action publique territoriale. L'EP est donc un lieu où se cristallisent les conflits, ce qui en fera un objet d'étude particulièrement pertinent pour notre recherche.

1.4 La régulation des conflits

En se présentant comme participative, l'EP laisse apparaître la possibilité de négocier le projet d'élevage. Les habitants des communes concernées sont invités à donner leur avis et discuter du projet avec le commissaire enquêteur lors de permanences et réunions d'information. Or, le commissaire enquêteur représente un tiers qui sélectionne les préférences pour rendre un avis. En dernier lieu, le préfet décide seul et impose une décision. Cette dernière intervient comme une nouvelle rupture chez ceux qui pensaient que leur avis serait pris en compte. Un nouveau travail de révision s'amorce et ceux qui ne s'accommoderont pas du résultat iront au tribunal administratif afin de faire valoir leur avis auprès d'un autre tiers : le juge. Quand l'espace de participation ne permet pas de réellement négocier la situation, le conflit devient alors la poursuite de la négociation par d'autres moyens. Le conflit est le résultat, en partie, de ce décalage dans les dispositifs de participation entre négociation et imposition de la décision.

Les espaces de participations sont bien le lieu des contradictions de l'ordre démocratique, entre deux ordres de légitimité : l'enquête publique qui promeut une prise en compte des préférences de chacun versus l'imposition de la décision au nom de l'intérêt général. D'un côté la décision se fonde sur un principe de participation, de l'autre sur un principe d'autorité. Or, nous allons voir que c'est justement le monopole de l'intérêt général qui est remis en cause en faveur d'un ordre social négocié localement. Nous démontrerons comment les conflits d'usage sont structurés par cette tension entre négociation et imposition, entre intérêts généraux transcendants et immanents (Van Tilbeurgh, 2014).

En France, l'intérêt général se définit comme un principe global, posé d'avance et dont l'État, ses élus et ses fonctionnaires en sont garants. C'est donc une valeur légitimant le pouvoir des institutions, mais aussi la finalité même de celles-ci. Les institutions sont donc tenues de dépasser les intérêts particuliers pour affirmer l'intérêt général, lui-même érigé au nom de la Raison et de la rationalité (Chevalier, 2013). Pour S. Ollitrault (2008), les militants écologistes ont écharpé cette définition en mettant en avant la légitimité des citoyens à construire l'intérêt général, notamment en démontrant les déconvenues de l'État dans la gestion de l'environnement (Chapitre 3). Ils promeuvent, comme dans les pays anglo-saxons, un intérêt général structuré par la négociation d'intérêts particuliers dont les avocats et la justice sont garants de son interprétation. La hiérarchie des savoirs est aussi remise en cause, car les savoirs experts sont concurrencés par les savoirs-profanes (Callon et al., 2001). Les militants eux-mêmes construisent un savoir expert en montrant les limites d'une science sous influences politiques. Dès lors, l'action publique se légitime de moins en moins par l'intérêt général comme principe normatif et d'autorité mis en place par un corps politique unique, mais dans sa capacité à incorporer et arbitrer les intérêts divergents à l'aide d'instruments. C'est alors tout l'enjeu de la définition des problèmes publics qui se structurent dans les dispositifs de participations (Lascoumes et Le Bourhis, 1998).

Ces transformations dans la légitimation de l'action publique mettent aussi en lumière les mécanismes de régulation de la société. Ceux-ci étaient tout d'abord conçus dans les années 1960 comme un système complexe où les interdépendances et compromis entre fonctionnaires et élus faisaient tenir la structure sociale sous forme de régulation croisée (Crozier et Thoenig, 1975). L'action publique était alors marquée par un fort élitisme, les citoyens étaient exclus des décisions et étaient perçus comme inaptes à détenir une opinion pertinente. Quelques vingt ans plus tard, J.C. Thoenig

et P. Duran (1996) revisitent ce système hiérarchisé pour faire le constat d'un profond bousculement sous le coup des politiques de décentralisation, de la construction européenne, des crises économiques et des préoccupations environnementales :

« [...] d'un système autocentré sinon hiérarchique, que structuraient la domination de l'État et la limitation des acteurs au sein d'un cadre institutionnel clair, cède le pas à un univers largement a-centrique que caractérisent l'éclatement des frontières – entre le public et le privé, entre le local, le national et le supra-national – et la diversité des acteurs qui y interviennent. » (*Ibid.* : 580)

L'État a de moins en moins le monopole de l'intérêt général et c'est du territoire que se pense les problèmes publics. Sa légitimité ne s'en trouve pas pour autant affectée, puisqu'à partir d'un ensemble de dispositifs de participation, il trouve une raison d'être dans sa capacité d'arbitrage, de gestion d'arènes de négociation et de coordination (la *gouvernance*). Ainsi, on peut dire que l'enquête publique :

« [...] bouleverse l'ordre habituel des rôles et fait naître la possibilité d'une confrontation véritablement politique, au sens de Jacques Rancière, c'est-à-dire une relation dans laquelle ceux qui jusqu'alors n'avaient pas droit à l'existence politique réclament haut et fort leur dû, un accès à la parole et une reconnaissance » (Blondiaux, 2008 : 75).

On remarque alors que la participation a un rôle à jouer dans la prise en charge des conflits dans la mesure où elle permet de se faire reconnaître. C'est le cas notamment des habitants qui se professionnalisent sur un enjeu, entrant directement en concurrence avec les savoirs et la légitimité des élus et techniciens. Le rôle des institutions n'est plus autant d'affirmer des valeurs sur d'autres (comme l'intérêt général), mais d'arbitrer les valeurs concurrentes. C'est tout l'enjeu des politiques publiques de réguler les tensions à travers des dispositifs comme l'enquête publique.

Ainsi, il faut comprendre la régulation comme un ensemble de mécanismes permettant de normaliser les relations sociales dont le résultat est l'établissement de règles partagées (Allain, 2004; Thuderoz, 2010). Les règles précédemment négociées sont alors incorporées aux schémas routiniers, ou encore sédimentées dans les structures sociales (Copp, 2005). La négociation peut alors se comprendre comme un mécanisme de régulation dans la mesure où elle permet d'ajuster les préférences de chacun dans un ordre social négocié (Strauss, 1978; Bourque et Thuderoz, 2011). Cependant, la négociation comme mode de régulation est à distinguer des autres modes de négociations dans la prise de décision¹.

Remis dans le contexte des transformations de l'État, on peut dire que « l'arrangement des préférences nécessite de passer de principes transcendants qui fondent la règle sociale à des conventions fondées sur la pratique et l'expérience des parties résultant de coordination d'acteurs desquelles émergent les règles sociales » (Van Tilbeurgh, 2014 :108). On passe ainsi d'un ordre social monolithique à une pluralité d'ordres locaux négociés. Cette transformation s'explique aussi par un

¹ Plus largement, la négociation comme régulation (fondée sur la règle) se distingue de la négociation comme marchandage (en fonction des intérêts et des rapports de forces) et de la négociation valorielle (où l'objet est une valeur, un principe). Cette dernière catégorie sera particulièrement utile pour interpréter les conflits d'élevages (Chapitre 9).

environnement toujours plus incertain, où les acteurs font face à la multiplication de leurs champs d'action tout en négociant leurs orientations et leurs identités (Kuty, 2004). C'est la fin des grands objectifs définis une fois pour toutes, des valeurs transcendantes exprimées par les élites et des métarécits d'émancipation qui légitimaient les institutions (Lyotard, 1979). Ce qui est légitime n'est plus ce qui est « bon », mais ce qui est « juste », ce qui est efficace dans une logique de procéduralisation des institutions face à la pluralité des normes, des jeux de langages. Autrement dit :

« Le modèle wébérien d'une administration surplombante, investie de la légitimité légalisationnelle, décidant seule pour l'intérêt du tout, serait progressivement délaissé au profit d'un modèle habermassien faisant reposer la légitimité de la décision sur le recours par l'administration à des procédures de participation et de communication avec les administrés répondant à une éthique de la discussion » (Fromentin, 2005 : 7-8).

Dès lors, l'action publique n'est plus guidée par la planification, mais par la rétroaction, car c'est l'évaluation des conséquences qui guide l'action (Beck, 1992). Les savoirs tiennent alors une place cruciale en même temps que les experts sont de plus en plus nombreux et divers. L'enjeu de la régulation est moins de produire un ordre stable et reproductible que de trouver des solutions aux problèmes qui débordent les frontières organisationnelles. On produit des règles d'actions et moins des principes, on gouverne par les instruments ce qui change la nature de la régulation :

« La politique prend un caractère négatif : elle oriente son action de façon à éliminer les dysfonctionnements, à éviter les risques susceptibles de mettre le système en danger, et non pas de façon à réaliser des finalités pratiques, mais à trouver des solutions aux questions d'ordre technique. » (Habermas, 1973 : 40)

En somme, nous avons montré la complexité des conflits d'usage comme objet d'étude. Ceux-ci sont issus à la fois de la mutation historique des territoires ruraux et des contradictions dans la décision publique. Les conflits qui émergent de ces tensions constituent non seulement un moyen de socialisation, mais sont aussi une force intégratrice de la société. La régulation par les dispositifs de participation permet de récolter l'avis de la population, mais demeure grandement contestée. Leur capacité à prendre en charge les conflits en redistribuant les usages de l'espace (ainsi que les émotions et les valeurs qui s'y déploient) questionne leur efficacité. Dès lors, le conflit peut déborder du dispositif et s'institue comme terrain de négociation de l'ordre social local. Cette régulation s'est longtemps opérée par l'imposition d'un intérêt général transcendant alors qu'aujourd'hui les instruments dominent sur les principes comme modalité de légitimation. On constate alors que la prise en charge des conflits passe aussi par la redéfinition des règles de vie sociale, donc des instruments qui les régissent.

2. Les méthodes et le modèle des émotions en situation de conflit

Au fil des précédentes pages, nous avons clarifié une dynamique des émotions et cerné les conflits d'usages comme objet d'étude. Toutefois, il reste encore à définir la position du chercheur et ses outils afin de saisir dans sa globalité le travail réalisé. La temporalité de la thèse a été conçue en trois phases répétées trois fois. Cette méthode de travail en cercles concentriques, ou encore par rétroaction, est

directement inspirée de L. Van Campenhoudt et R. Quivy (2011). Il s'agit dans un premier temps de se nourrir de lecture, souvent sur un champ précis en fonction d'objectifs du moment (un séminaire, un colloque, un article). Cette phase est toujours nécessairement limitée dans le temps afin d'éviter la « gloutonnerie livresque », c'est-à-dire de se perdre dans l'océan de littérature scientifique. Ensuite, suis la phase de terrain, où l'on rencontre les acteurs et l'on réfléchit à ce qui véritablement importe au niveau empirique. En utilisant une méthodologie d'entretiens semi-directifs, nous avons resserré les grilles au fil des rencontres et des phases de terrain. En dernier lieu vient une phase d'analyse où les entretiens sont retranscrits et analysés. C'est souvent l'occasion de faire le point sur les connaissances accumulées pour orienter une nouvelle phase de revue littéraire.

Cette thèse est le résultat de 52 entretiens qui ont tous été retranscrits et analysés selon une méthodologie d'analyse thématique. La durée cumulée des entretiens est de 79 heures, soit une moyenne de 1 heure, 31 minutes par entretien. Cette collecte fut complétée par la consultation des dossiers d'enquêtes publiques et de revues de presse entre 2017 et 2019. L'échantillon est constitué de 9 cas de conflits situés en Bretagne. L'objectif était de rencontrer toutes les personnes impliquées dans le conflit, donc systématiquement les éleveurs, les opposants, le maire, le commissaire enquêteur, mais aussi les riverains (parfois non impliqués dans le conflit), les militants écologistes et représentants agricoles (syndicat, chambre d'agriculture).

Dans un premier temps, nous clarifierons les axes de recherche qui ont guidé ce travail de thèse. Dans un second temps, nous présenterons la trame narrative comme modèle d'analyse. Celle-ci permettra d'opérationnaliser les axes de recherche pour extraire les résultats de notre matériel. Ensuite, la méthodologie de collecte de données sera décrite, ainsi qu'une présentation des types d'acteurs rencontrés. Dans un quatrième temps, nous reprendrons les méthodes de l'analyse des données d'entretiens et de l'analyse thématique. Dans un cinquième temps, nous approfondirons l'analyse avec le logiciel MAXQDA, ses principales fonctionnalités, ses limites et son articulation avec les méthodes d'analyses sociologiques. Pour terminer, nous aborderons le contexte et la posture par laquelle cette thèse fut approchée.

2.1 Les axes de recherche

Jusqu'à maintenant nous avons décrit de manière séparée le fonctionnement des émotions et celui des conflits. Nous proposons maintenant de les articuler autour de deux grands axes de questionnements, soit le rôle des émotions dans le conflit, et soit le rôle des institutions dans la prise en charge des conflits. Ces deux axes sont traités respectivement dans les parties II et III de la thèse et permettront de répondre à notre problématique, à savoir d'expliquer l'émergence et la résolution des conflits d'élevage.

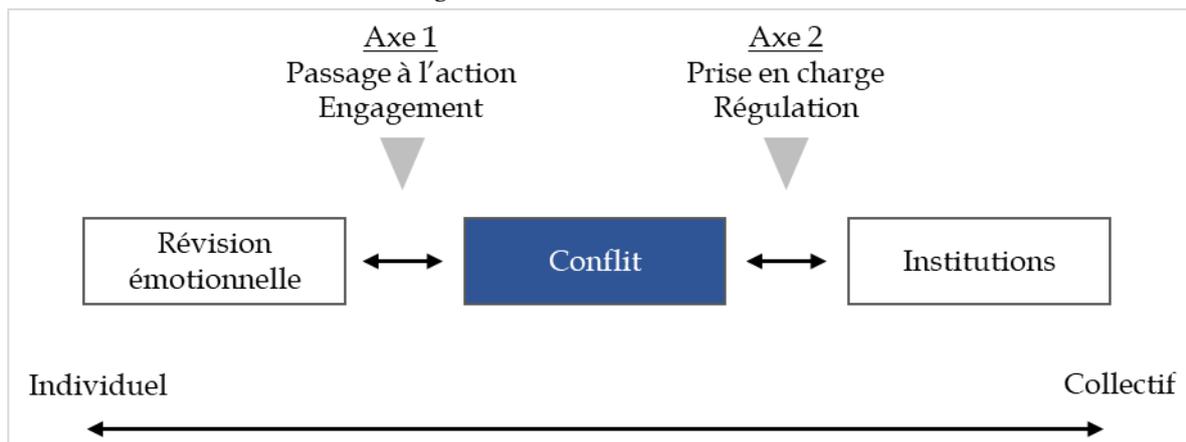
Le premier axe concerne les relations entre la révision émotionnelle et le conflit comme objet d'étude. Celles-ci sont denses et s'étendent dans toutes les étapes du conflit. En premier lieu, la dynamique des émotions permet d'expliquer le passage à l'action, c'est-à-dire le concernement. C'est à travers ce processus que nous expliquerons que certains se mobilisent et d'autres pas. De plus, cette variable permet aussi de comprendre l'engagement dans la mobilisation tout au long du conflit. L'émotion

fournit la motivation à lutter pour changer la situation. Ce schéma nous permettra d'interpréter le conflit comme étant structurés par le travail de révision.

Le deuxième axe traite plus spécifiquement des relations entre conflits et institutions, notamment dans les moments clés de la prise en charge. Nous montrerons qu'à chaque étape du conflit se joue une résolution où les acteurs institutionnels ont un rôle crucial dans la résolution. Ce processus s'opère par deux variables clés, soit la reconnaissance des valeurs et la redistribution des usages liés à l'espace. Cet axe interroge plus spécifiquement les institutions comme mécanisme de régulation, c'est-à-dire dans le maintien et l'élaboration de règle sociale. Celles-ci ont pour fonction d'assurer une permanence dans la société, là où le conflit est plutôt conçu comme un vecteur de changement.

Ces deux axes de recherche permettent de lier les dimensions micro et macro de l'analyse sociologique. Loin d'opposer ces points de vue, nous montrerons que les émotions permettent d'expliquer des phénomènes proprement individuels et à la fois collectifs comme la mobilisation. De la même manière, les institutions sont à la fois portées par les individus et fonctionnent comme des organisations indépendantes. L'analyse du conflit permet ainsi de saisir cette articulation où se confrontent différentes logiques d'action.

Figure 13 : Les axes de recherche



Source : figure réalisée par l'auteur

Pour opérationnaliser ces questionnements, nous proposons de recentrer l'analyse sur les situations en conflit. On y verra que la situation est une unité d'analyse pertinente pour saisir l'espace-temps des conflits et la dynamique des émotions. Cela nous permettra d'aborder la *trame narrative* comme concept clé décrivant l'enchaînement d'événements qui structure le conflit. Ensuite, les dimensions de ce concept seront présentées de manière à en faire un outil opérationnel de notre enquête.

2.2 La trame narrative comme modèle d'analyse

De manière générale, les conflits peuvent être abordés comme des *situations* conflictuelles. Le concept de situation se rapproche de celui de configuration au sens de N. Élias, c'est-à-dire un moment situé

dans le temps et l'espace qui caractérise un ensemble d'acteurs pris dans des systèmes de relations réciproques (Duvoux, 2011). De plus, les configurations sont « dépourvues d'existence et de substance sans l'implication des agents sociaux les constituant, les rapports d'interdépendances, envisagés dans le temps long, façonnent et déterminent en retour les individus qui les fondent, leur manière de voir, de penser et d'agir » (Carrié, 2018 : 1). Cependant, interdépendance ne signifie pas des relations égales de dépendance. Tout comme M. Foucault, N. Elias place au sein de son analyse une conception relationnelle du pouvoir qu'il étudie sur le temps long (plusieurs siècles), ce qui nous éclaire particulièrement sur la nature politique des situations dans lesquelles sont enchâssés les acteurs.

D. Cefai (2007) apporte sa contribution à l'analyse des situations en les restituant dans une échelle de temps plus courte, adaptée à l'analyse des conflits. Ce dernier s'appuie sur la sociologie d'E. Goffman pour forger le concept de trame narrative avec l'idée que le conflit est la construction d'une histoire collective dans laquelle émergent des rôles et des récits qui caractérisent la situation. De plus, D. Cefai réactualise l'approche dramaturgique selon laquelle « le monde social est une scène de performance, non pas au sens où il serait peuplé d'acteurs qui se cacheraient derrière des masques, mais au sens où il se présente comme des enchaînements spatio-temporels de situations qui ont un caractère scénique » (*Ibid.* : 552).

Dès lors, utiliser la trame narrative comme outil d'analyse permet de suivre la mise en récit du conflit, étape par étape, tel qu'il est vécu par les acteurs. Cette approche s'inscrit dans une perspective microsociologique où l'objectif est de restituer, à partir du point de vue des acteurs, le sens des événements. La trame narrative permet alors de comprendre les conflits comme une succession dans le temps de situations conflictuelles où la focale sera placée sur des moments clés de la dramatisation. On développe ici une approche par les problèmes publics en appréhendant les conflits par leur « histoire naturelle », c'est-à-dire le repérage de phase « en tant que processus d'organisation d'une expérience - processus politique, qui réinterroge les modes de régulation constitutifs d'un ordre social susceptible d'être critiqué et modifié » (Cefai et Terzi, 2012 : 11).

Plus précisément, le concept de trame narrative emprunte davantage à E. Goffman en utilisant le concept de *cadre de l'expérience*, défini comme « un dispositif cognitif et pratique d'organisation de l'expérience sociale qui nous permet de comprendre ce qui nous arrive et d'y prendre part » (Joseph, 2009 : 122). Cadrer une situation, c'est lui trouver des airs de ressemblance avec des situations déjà rencontrées et orienter alors notre perception et nos attentes en fonction de ces situations passées. Ainsi, ce concept permet de comprendre que « cadrer la situation, c'est être embarqué dans les activités multiples qui "font une histoire", susceptible après coup d'être "racontée" » (Cefai, 2007 : 571). Dès lors, l'analyse des situations se fait par une succession d'opérations de cadrages qui sont indissociables des dynamiques d'interaction. La transformation des cadres s'enchaîne pour faire surgir un sens à la situation : « le même événement est cadré depuis différentes perspectives, dont on peut suivre le surgissement, la transformation et la variation dans la séquentialité pratique des actions et des interactions » (*Ibid.* : 571). C'est par cette approche descriptive retraçant le fil des événements que nous pourrions questionner le lien entre le travail de révision, le conflit et la prise en charge.

Ainsi, les conflits liés à des projets d'élevage deviennent des problèmes publics par ce jeu de cadrages et de recadrages successifs de la situation. À travers la trame narrative, il s'agit de raconter comment

les acteurs font émerger un problème au départ privé (voire intime) sur la scène publique : comment les cadres des différents protagonistes s'alignent pour constituer une cause commune et rendre l'action collective possible ; comment des acteurs principaux émergent ou sombrent dans l'histoire du conflit ; comment la mobilisation collective se façonne à travers des mises en intrigue qui définissent des rôles sociaux (de bourreau, de victime, etc.) qui ne préexistent pas à la situation, mais sont construits par elle ; comment alors le collectif constitué coexiste avec d'autres acteurs et se met en réseau avec eux. Le véritable intérêt de la trame narrative est donc de saisir les rôles sociaux et leur construction dans le contexte même de leur attribution. La mise en récit du conflit par les acteurs est une co-construction entre les parties prenantes que le chercheur s'efforce à restituer.

L'analyse de l'enchaînement des opérations de cadrage implique alors de focaliser notre attention sur la situation et ses moments. Ce sont en effet les situations de coprésence, d'interactions entre les protagonistes, qui nous permettront d'étudier les modalités d'engagement dans le conflit, à une échelle micro, dans des épreuves de réalité et de justification sur le terrain. À chaque moment de ces histoires, il s'agira alors de voir comment entrent en jeu les émotions pour faire avancer le processus. Si pour D. Cefaï les émotions apparaissent comme un « passage obligé » de l'analyse culturelle de l'action collective qu'il préconise, nous pousserons cette affirmation pour montrer comment elles font véritablement « travailler » cette trame narrative, comment des émotions (comme la colère) peuvent porter la constitution d'un collectif ou l'anéantir.

L'enquête publique constituera alors cet espace-temps de la mise en scène de l'action collective, son arène publique. Cette procédure a une double fonction : premièrement, l'enquête publique permet de cadrer la situation à partir des dépositaires de l'ordre social local que sont le maire et le commissaire enquêteur. Ces figures sont, pour le dire vite, les gardiens de la légitimité des institutions. Divers mécanismes d'attribution de la confiance existent afin de permettre à ces acteurs d'exercer leurs rôles. Ces acteurs sont essentiels dans l'interprétation de la situation problématique, car les individus accordent peu de légitimité (compris comme confiance) aux institutions, mais bien aux acteurs qui en sont dépositaires (Quéré, 2001). Deuxièmement, le processus de révision des émotions est pris en charge par les institutions à travers des mécanismes de reconnaissance (Voirol, 2009). En effet, les institutions, en tant qu'instances normatives, déterminent la manière dont il est possible de se faire reconnaître. Si les émotions relatives à une situation incertaine (peur, angoisse, colère) ne sont pas reconnues par l'enquête publique, celles-ci peuvent mener à des actions de résistance. Pour le dire autrement, l'enquête publique est une scène privilégiée d'analyse du conflit.

Le concept de trame narrative permet donc de faire le lien entre, d'un côté les acteurs, leurs rôles, leurs émotions, leurs attentes et incertitudes; et de l'autre côté l'histoire des événements, la situation et la mobilisation collective. Penser le conflit en termes de trame narrative permet aussi d'en rendre compte dans la temporalité de l'épisode émotionnel, c'est-à-dire de l'émergence jusqu'à la résolution de la révision. Conflit et émotion ont donc des trajectoires interdépendantes : résoudre le premier implique de réviser le second. Ce modèle permettra d'analyser les situations de conflits que nous allons maintenant détailler avec la collecte de données.

2.3 La collecte de données

La Bretagne semble un terrain d'étude privilégié des conflits, notamment parce que l'on retrouve difficilement ailleurs une telle configuration de tensions autour de l'espace, entre néoruraux et agriculteurs, entre développement spectaculaire de l'élevage et une riche histoire de militantisme environnemental. C'est aussi parce que l'eau est une ressource sensible dans la région et que les algues vertes ont marqué les esprits. On peut citer aussi l'influence du modèle agricole breton et la cogestion dans l'administration des affaires économiques, sociales et environnementales.

Pour autant, l'accès au terrain n'a pas toujours été facile. Certains acteurs n'ont pas voulu être rencontrés ou encore l'absence d'enquête publique compliqua le repérage d'opposants. Pour ces raisons, nous avons choisi de ne pas étudier précisément quelques conflits, mais d'en sélectionner plusieurs afin de pallier aux difficultés spécifiques de certains cas. Par la synthèse des conflits, nous présenterons un panorama plus large de situations en conflits. Cela nous permettra de dépasser les situations locales pour caractériser plus globalement le phénomène de conflits d'élevage. Ainsi, neuf cas de conflit ont été choisis pour leurs dynamiques exemplaires (plusieurs acteurs mobilisés dans plusieurs situations) et l'accessibilité du terrain (documentation des cas par la presse, disponibilités des acteurs, présence d'une enquête publique).

Quant aux choix des acteurs rencontrés, rapidement certains ont systématiquement émergé dans chaque cas de conflit. La situation typique est celle d'un éleveur qui monte un projet d'extension et qui, après une année ou deux d'étude, doit être validé par une enquête publique. L'annonce de l'EP est souvent un déclencheur de la mobilisation, c'est le premier moment où les riverains s'intéressent au projet qui sortira de terre à côté de chez eux. Il y a donc les éleveurs d'un côté, les riverains de l'autre, rejoints par le maire et le commissaire enquêteur. Avant que le conflit ne se cristallise, il y a rarement plus d'acteurs mobilisés.

Dans la première phase de mobilisation, les riverains font souvent appel à des militants de l'environnement pour monter en généralité et en crédibilité. Ils forment alors un groupe d'opposants (selon leur propre dénomination). Dans cette catégorie, on retrouve en premier lieu ceux qui habitent à proximité de l'élevage : les riverains. Il n'a pas été observé de distance physique pour les caractériser, certains habitent à 200m du projet, d'autres à 4 km, mais tous se sentent également concernés. À l'inverse, tous les habitants à proximité d'un projet d'élevage ne se sentent pas concernés. La catégorie des militants n'est pas non plus très perméable, certains riverains étaient militants avant le début du conflit et d'autres le sont devenus au fil des événements. Ceux qui seront vraiment caractérisés comme militants écologistes sont les « institutionnels » qui ne participent pas à un cas précis, mais fournissent des conseils techniques et juridiques.

On a inclus à notre étude les militants antispécistes pour deux principales raisons. Premièrement, le cas 9 a révélé une forte mobilisation de ces militants, à l'inverse des riverains et écologistes qui sont restés relativement silencieux. Cela nous a semblé être une dynamique singulière qui pouvait enrichir notre étude. Deuxièmement, le bien-être animal et l'antispécisme sont des enjeux émergents ayant de fortes répercussions sur les autres conflits, même si leurs militants ne sont pas partie prenante des conflits au même titre que les autres acteurs. Par exemple, les éleveurs ont souvent fait part d'une

peur constante qu'on s'infiltrer dans leur élevage, qu'on viole leur propriété. De l'autre côté, l'enjeu du bien-être animal est repris par les militants écologistes qui en font une revendication importante.

L'éleveur quant à lui fera appel à son réseau professionnel pour bénéficier d'un support juridique et technique. Nous avons qualifié ce groupe de défenseurs du projet. On y retrouve l'éleveur et souvent sa famille, mais pas toujours. Il y a aussi tous ceux qui ne rentrent pas nécessairement dans ces cases : des défenseurs qui ne sont pas directement impliqués dans le conflit, mais qui finissent par l'être en raison des événements. Dans le cas 5, l'éleveur s'est rapidement mis en retrait et n'a jamais voulu participer au conflit (ni être rencontré), c'est plutôt un groupe de jeunes agriculteurs qui se sont solidarisés avec lui pour le défendre. Dans un autre cas (le 9), on a vu intervenir un retraité de l'agriculture prendre la parole dans les médias pour « rétablir les faits ». Les représentants de la (les) profession(s) agricole(s) ont eu une posture différente selon les cas. Parfois ils sont directement intervenus comme dans le cas 5 par l'organisation d'un événement, mais le plus souvent ils restent en retrait et conseillent l'éleveur.

La typologie d'acteurs élaborée n'est pas une construction propre à cette recherche. Elle est issue des travaux précédents de L. Grannec et ses collègues (2014, 2015, 2016) qui ont élaboré ces catégories pour leurs études des conflits d'élevage. Ces catégories ne sont pas abstraites, elles sont issues des acteurs tel qu'ils s'en revendiquent. Il est très fréquent que ceux qui sont contre le projet d'élevage s'identifient comme les « opposants ». La constitution de groupes homogènes et antagoniques procède de toute situation de conflit. Cependant, le groupe des « défenseurs » représente davantage une construction du chercheur, car ceux-ci sont rarement unifiés. Derrière cette catégorie, nous y rangeons tous ceux qui défendent le projet d'élevage, sans nécessairement que ceux-ci se connaissent ou entretiennent des liens très forts. Pourtant, ils partagent des représentations communes qui nous permettent de les identifier de la même manière.

À cette typologie nous avons ajouté celle des institutions qui regroupe essentiellement les maires et commissaires enquêteurs. Les identifier sous cette dénomination nous permettra de rendre compte de leur position dans le processus de prise en charge. Il faut aussi préciser que, dans celle du maire, on inclut aussi des conseillers municipaux qui sont rencontrés en même temps. De la même manière, on considère comme « un » acteur un groupe de personnes rencontrées en même temps et qui volontairement parle d'une même voix. Le groupe d'acteurs institutionnels comprend aussi les préfets, juges et gendarmes, mais aucun entretien n'a été réalisé avec eux. Leurs positions seront restituées à travers la revue de presse, les dossiers d'enquête publique et les descriptions faites par les autres acteurs. La Figure 14 détaille le nombre d'acteurs rencontrés dans chaque catégorie.

Figure 14 : Le récapitulatif des entretiens réalisés

#	Défenseurs			Opposants			Institutionnels		Total
	Éleveurs	Autres	Rep. agricoles	Riverains	Écologistes	Antispécistes	Maires	CE	
1				1	1		1	1	4
2				1				2	3
3				1	1*			N/A	2
4	1		1					N/A	2
5		2	1	1	1		1	N/A	6
6	1			1	1			N/A	3
7							1	1	2
8	1			2				1	4
9		1		1	2	1	1	N/A	6
Hors-cas	5		1*		8*	9*			23
Total	8	3	3	8	14	10	4	5	

Rep. agricoles : représentants agricoles

Écolos : militants écologistes

CE : commissaires enquêteurs

N/A (pour non-applicable) signifie que ces cas n'étaient pas soumis à enquête publique

**Certains acteurs ont été comptabilisés dans deux catégories.*

Source : figure réalisée par l'auteur

Le premier défi dans la collecte des données fut l'identification des cas de conflits. Au début, ce fut par « boule de neige »¹ : des premiers entretiens avec des représentants agricoles ont permis d'identifier certains terrains conflictuels qui ont ensuite été étayés par une revue de presse. Ensuite, des recherches systématiques et récurrentes de la presse régionale quotidienne, essentiellement Ouest France et le Télégramme, ont permis de repérer d'autres cas. Au fil des rencontres, certaines personnes ont évoqué d'autres cas dont ils avaient connaissance. Progressivement, nous nous sommes retrouvés avec un nombre trop important de cas à étudier. Il était important d'en identifier plusieurs, car certaines personnes ne voulaient pas être rencontrées, ou encore parce que le conflit était à ses débuts, trop tôt pour en étudier une dynamique complète. Les pages Facebook des opposants ont aussi été un terrain privilégié d'analyse et de suivi des conflits, cela fut aussi le lieu même du conflit dans le cas 5.

Les acteurs ont été rencontrés beaucoup par référence (« boule de neige »), certains étaient aussi identifiés dans des articles de presse et ont pu être retrouvés simplement par l'annuaire. Les dossiers d'enquêtes publiques ont fourni plusieurs indications sur le déroulement du conflit et sur les acteurs impliqués. Le registre d'EP contenait aussi des noms et des adresses d'opposants qui ont pu être rencontrés. Les maires ont été contactés via les services de la mairie et les éleveurs par le registre des entreprises. Certains commissaires enquêteurs ont été retrouvés par les dossiers d'EP, d'autres via la Commission régionale des commissaires enquêteurs. En dernier lieu, les représentants agricoles ont pu facilement être contactés par les sites web de leurs structures, pareillement pour les militants écologistes et antispécistes.

¹ Ou « échantillonnage par chaîne de références » consiste à demander aux acteurs rencontrés s'ils connaissent d'autres cas de conflits et les personnes impliquées. Ces premiers contact permettent d'ouvrir de nouveaux réseaux.

Rappelons-le, la focale de notre étude est la situation conflictuelle, il est parfois possible d'en avoir un assez bon panorama en rencontrant très peu d'acteurs. De par leurs positions privilégiées, certaines personnes offrent une perspective détaillée et globale d'une situation. Il est alors parfois possible de faire peu d'entretiens et de compléter avec une revue de presse. De la même manière, tous les cas ne sont pas également « riches », c'est-à-dire qu'ils ne présentent pas tous des dynamiques pertinentes à notre étude. Par exemple, le cas 9 illustre une dynamique très particulière où des militants antispécistes ont fortement publicisé le conflit. Pour le reste, il n'y avait pas vraiment d'antagonismes forts entre acteurs et le conflit s'est rapidement apaisé. Dans ce cas, six entretiens ont permis de cerner cette dynamique particulière. Dans d'autres cas, comme le 2, le 3, le 4 ou le 7, très peu d'entretiens ont permis de saisir le type de situation conflictuel. D'autres acteurs ont aussi été rencontrés en dehors des situations de conflits afin d'illustrer des dynamiques spécifiques. Par exemple, plusieurs militants écologistes et antispécistes ont été interrogés afin de mieux cerner les logiques propres à leur activisme et leurs organisations. De la même manière, des éleveurs ont été rencontrés afin de mieux comprendre leur métier, leurs pratiques et leurs représentations.

Cependant, une limite importante de la thèse est que tous les acteurs clés n'ont pas pu être rencontrés. En effet, un objectif important était de réaliser un entretien avec tous les principaux acteurs impliqués dans les conflits. Dans deux cas, l'éleveur et sa famille ont très explicitement refusé un entretien, car le conflit était encore trop vif pour eux. Leurs positions ont donc été décrites à partir de ce que les autres acteurs ont pu en dire, notamment certains proches qui ont pu être rencontrés. De la même manière, certains maires n'ont pas voulu être rencontrés. Au fil de l'enquête, on a remarqué que ce n'était pas les maires des conflits les plus virulents qui refusaient l'entretien, mais les maires qui avaient du mal à prendre position. Les maires qui s'étaient affirmés n'avaient aucun mal à discuter du conflit, qu'ils soient pour ou contre le projet d'élevage.

Une autre limite méthodologique importante est que des cinq départements historiques de la Bretagne, tous sauf le Morbihan ont été étudiés. Cela s'explique parce que dans ce département on y produit essentiellement de la volaille et du lait alors que dans les Cotes-d'Armor et dans le Finistère on y produit beaucoup de cochons (revoir Carte 1 p.88). Ce n'est pas pour autant que seulement les élevages de porcs sont conflictuels, notre enquête a aussi étudié des cas de volaille et de veaux, mais il est vrai que 7 cas sur 9 concernent le porc. Il faut souligner aussi que 5 cas sur 9 sont dans le Finistère. Il est difficile de dire s'il s'agit d'une surreprésentation liée à la sélection de cas par le réseau (l'effet « boule de neige »), ou si le Finistère est réellement une terre plus conflictuelle. Certains traits culturels peuvent toutefois expliquer ces différences, notamment le fait que Landernau (Finistère Nord) était l'épicentre du modèle agricole breton. Une autre explication viendrait du fait que la plupart des cas dans le Finistère sont très près des côtes, accentuant les tensions sur l'usage de l'espace.

2.4 L'analyse des données

La posture adoptée dans cette recherche est celle d'une démarche inductive. Nous sommes partis d'une problématique simple, à savoir « comment expliquer l'émergence de conflits d'usage » et rapidement plusieurs acteurs ont été rencontrés. Pour y arriver, des méthodes de collecte et d'analyse

assez classique en sociologie ont été utilisées, à savoir l'entretien semi-dirigé et l'analyse thématique. Cette méthode d'entretien n'est pas une des plus populaires par hasard. Elle a l'avantage de ne pas contraindre la personne interrogée dans des questions trop fermées et de faire émerger des éléments qui n'étaient pas à la connaissance du chercheur. La liberté de l'interrogé et du chercheur est donc l'atout principal de cette méthode. L'inconvénient est que cela nécessite de bien préparer la grille d'entretien en amont, à défaut de voir l'entretien déborder du sujet. Au fil de l'enquête, plusieurs versions de grilles ont été élaborées en fonction des acteurs rencontrés. Les versions finales sont disponibles en Annexe 1.

Une fois les entretiens réalisés et retranscrits, il est possible de travailler sur le texte à l'aide d'une méthode d'analyse thématique, ou analyse de contenu qualitative (Bardin, 2013). Le principe est simple : il s'agit d'identifier des phrases qui correspondent à une idée. On catégorise ces idées pour monter en généralité et avoir une représentation simplifiée et organisée des données collectées. Cela permet de faire émerger des informations peu perceptibles à première vue, mais qui font partie intégrante de la richesse des entretiens. Ce processus permet aussi d'analyser les différents entretiens et d'en dégager des structures, des schémas en fonction du type d'acteurs ou encore de la position sociale ou géographique.

Selon L. Bardin (2013), pour que le processus soit rigoureux et permette d'obtenir une « bonne » catégorie, quatre critères sont à retenir.

- (i) Les catégories doivent être mutuellement exclusives, c'est-à-dire que chaque élément ne peut appartenir qu'à une seule catégorie, d'où l'importance de définir clairement les critères de classement. Cette règle ne fait toutefois pas consensus, notamment pour les adeptes de la « *grounded theory* » (théorie ancrée) pour qui il ne faut pas s'interdire de mélanger les catégories, au risque de déformer la réalité.
- (ii) L'homogénéité est un critère semblable au précédent où chaque catégorie ne doit refléter qu'une seule dimension. Une catégorie trop large ne serait d'aucune utilité pour l'analyse et une catégorie trop restreinte ne permettrait pas de monter en généralité. L'enjeu est donc de trouver le bon niveau d'analyse.
- (iii) Le critère de pertinence indique que les catégories doivent refléter les objectifs de recherche. Cela rappelle qu'il est inutile de créer des catégories si elles ne mènent pas à la découverte de ce que l'on cherche. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille être trop rigoureux sur ce principe, car le risque est de passer à côté d'éléments qui, de prime abord, ne sont pas pertinents, mais qui pourraient le devenir au fil de la recherche.
- (iv) Le dernier critère est celui de l'objectivité et implique de définir clairement les limites de chaque catégorie et d'explicitier les règles de classification. C'est un critère sans doute difficile à respecter dans une démarche inductive où tout semble être lié. Nous verrons que des logiciels peuvent aider à atteindre ces standards de rigueur.

C'est à travers le langage que s'opère la construction sociale de la réalité et qu'elle s'actualise. Dès lors, à partir du discours, on accède aux représentations sociales et c'est précisément ceci qu'on cherchera à catégoriser et à restituer. Le discours n'est pas conçu ici comme un produit fini que le chercheur viendrait collecter, mais comme processus de construction du monde. S'il est la source principale d'informations du chercheur, c'est aussi un processus plus ou moins pénible d'élaboration

de la pensée pour les personnes interrogées. En effet, il arrive fréquemment qu'elles doivent construire sur le coup leurs opinions, car le chercheur questionne la personne sur un sujet qu'elle vit, mais pas nécessairement sur lequel elle a déjà réfléchi explicitement. Ainsi, le discours n'est pas une transposition exacte des représentations (ni des émotions ou valeurs), ce n'est pas un produit fini, mais un processus en cours avec tout ce que cela peut comporter de contradictions, d'incohérences ou d'ambivalences. Le chercheur a aussi une influence certaine sur ce processus, que ce soit dans sa posture physique, sa manière de poser les questions ou encore par le cadre de l'entretien. Si ce processus peut faire l'objet d'une analyse en soit (notamment pour la sociolinguistique), nous prendrons essentiellement ces constats pour ce qu'ils sont, à savoir des indications sur la conduite d'entretiens et des limites sur la généralisation des résultats.

La restitution des résultats a toutefois été plus complexe au niveau du respect de l'anonymat. Comme des conflits sont analysés en détail, il vaudrait mieux que les acteurs ne puissent pas reconnaître leurs adversaires. En effet, ce n'est pas l'objectif de cette thèse de fournir des arguments ou des informations pouvant être mobilisées dans la lutte. En ce sens, les communes en conflit ont été masquées sous des numéros, de même pour les acteurs rencontrés. Afin que le lecteur puisse tout de même s'y retrouver, une liste détaillée des personnes rencontrées est fournie en Annexe 2. Celle-ci permettra d'avoir des indications supplémentaires que celles fournies en bas de page lors de citations.

Une dernière remarque concerne l'appréhension des émotions. Il est difficile de poser des questions explicites sur ce qu'ont ressenti les gens pendant le conflit. Cette pudeur ne relève pas uniquement du chercheur, les personnes rencontrées avaient tendance à présenter la meilleure partie d'eux-mêmes et à intellectualiser leurs discours. Toutefois, certaines questions ont pu amener les interrogés sur le terrain des sentiments, de leurs craintes ou encore sur leur colère. Ainsi, les éléments d'analyses sur les émotions sont essentiellement déduits de signaux faibles et d'interprétation d'événements. Par exemple, une personne raconte que son voisin est venu lui apprendre l'extension de l'élevage de manière *paniquée*. Nous avons pu en déduire que *la peur* était le ressort de son concernement.

Cette complexité dans l'analyse et l'objectivation des émotions a sans doute participé à l'exclusion des travaux sociologiques pendant longtemps. J. Bernard (2015) propose de « contourner ces difficultés et de retourner le problème de définition de l'objet en prenant précisément pour objet les manières dont les individus décrivent les états du corps ou les situations qu'ils considèrent comme émotionnels. Est alors émotion ce qui est labellisé comme tel » (*Ibid.* : 9). En objectivant les émotions de la sorte, on se détache des conceptions psychologiques des émotions pour faire de celles-ci un élément inscrit dans des relations sociales. On évite alors au chercheur de devoir interpréter les émotions ou encore de les caractériser selon ses propres émotions. Les émotions ne sont plus un état subjectif intérieur, mais un discours extérieur sur cet état appartenant ainsi au domaine du social. Il s'agit de les comprendre de l'extérieur, non pas du point de vue du sujet, mais de celui de la relation, de la communication, du discours. Les émotions sont ainsi analysées en tant qu'élément participant à toutes formes d'interactions. L'émotion devient de la sorte une propriété intrinsèque à la situation, une propriété sociale de bout en bout.

On peut alors empiriquement saisir les émotions dans le discours à partir de ce que les personnes identifient comme tel. Identifier les émotions, c'est fournir des indicateurs au chercheur sur la dynamique de l'action en cours. Ce sont donc des indices précieux que nous collecterons au fil de

l'analyse. Nous avons aussi fait le choix de ne pas trop s'appuyer sur une typologie des émotions, mais plutôt d'adopter une démarche inductive en explicitant les émotions décrites par les personnes interrogées. Nous pouvons déjà compléter cette approche en caractérisant les émotions et les sentiments (assemblage d'émotions) déjà identifiés dans la littérature :

- *Angoisse* : mélange d'*insécurité* et de *crainte* lié à un état futur
- *Colère* : émotion liée à une blessure physique ou psychologique, un manque ou une *frustration* d'un désir inaccompli
- *Confiance* : sentiment diffus de continuité et croyance (présomption) que les événements ou des personnes agiront conformément à nos attentes
- *Joie* : *plaisir* ressenti dans l'atteinte d'un désir, d'un objectif
- *Peur* : anticipation négative d'effet indésirable
- *Sentiment d'injustice* : *colère* liée à un enjeu moral de justice
- *Surprise* : état de choc quand quelque chose d'inattendu se produit, suspendant le cours du temps
- *Tristesse* : sentiment de perte ou de *désespoir*

Ces précisions faites, nous verrons que l'utilisation d'un logiciel dédié à l'analyse thématique a facilité le travail de classification et d'objectivation.

2.5 Les spécificités de l'analyse assistée par ordinateur

L'analyse des entretiens s'est faite à l'aide du logiciel MAXQDA selon les principes de l'analyse de contenu qualitatif. Ce logiciel fait partie de la famille des « Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software » (CAQDAS), qui regroupe différents logiciels ayant en commun *d'aider* le chercheur à analyser des données qualitatives. En effet, il est important de distinguer que MAXQDA est un *outil* et non une *méthode*. Alors que les logiciels d'analyse quantitative réalisent des traitements de données pour le chercheur, les CAQDAS proposent en général très peu d'outils d'analyses automatiques. L'essentiel du travail est fait par le chercheur qui, une fois la catégorisation terminée, peut effectuer quelques requêtes statistiques dans son corpus. Ainsi, il est important de ne pas « succomber au cours du processus de codage à la tentation illusoire de déléguer l'analyse au logiciel » (Rioufreyt, 2019: 9).

Le logiciel est donc un outil, un support à l'analyse et n'implique pas nécessairement une méthode. Par contre, la démarche inductive que nous avons adoptée implique une utilisation particulière de l'outil. La Figure 15 résume ces spécificités à grands traits. En premier lieu, la place du codage (la création de catégories) diffère selon la posture d'analyse. Part-on d'une grille définie a priori par la littérature ou celle-ci s'élabore-t-elle au fur et à mesure ? Dans notre cas, le codage était le moment de l'analyse, et non pas son résultat. Bien entendu, l'élaboration des catégories a été influencée par les objectifs de recherche et les connaissances préalables, nous ne nous sommes pas lancés sur le terrain à partir de zéro comme dans la *grounded theory*. La deuxième dimension concerne la nature des codes. D'un un sens précis est donné à chaque code en les distinguant des autres, ou au contraire on admet dans un premier temps l'aspect pluridimensionnel des catégories avant de les regrouper plus rigoureusement. C'est plutôt cette dernière voie qui a été choisie, car cela permettait d'être souple et

de progressivement construire des catégories rigoureuses. La troisième dimension concerne la logique même du codage, à savoir si les codes correspondent à ce qui a été dit au sens strict, ou s'il s'agit déjà d'une première interprétation. Ici la réponse est mixte, car certains codes ont été pensés dans la première logique (par exemple, quand il s'agissait de décrire les situations de conflits) alors que d'autres sont des pures constructions théoriques (quand une typologie des attentes a été réalisée).

Figure 15 : Les différentes manières de coder en fonction de l'approche méthodologique

Type d'inférences	Démarche hypothético-déductive	Démarche inductive
Ancrage théorique	Analyse thématique de contenu a priori	<i>Grounded theory</i>
Place du codage dans la méthode	Codage avant l'analyse des données	Le codage est l'analyse
Nature des codes	Codes unidimensionnels, homogènes et exclusifs	Codes pluridimensionnels, hétérogènes et croisés
Logique de codage	Indexation thématique	Interprétation analytique

Source : adapté de Rioufreyt 2019 : 4

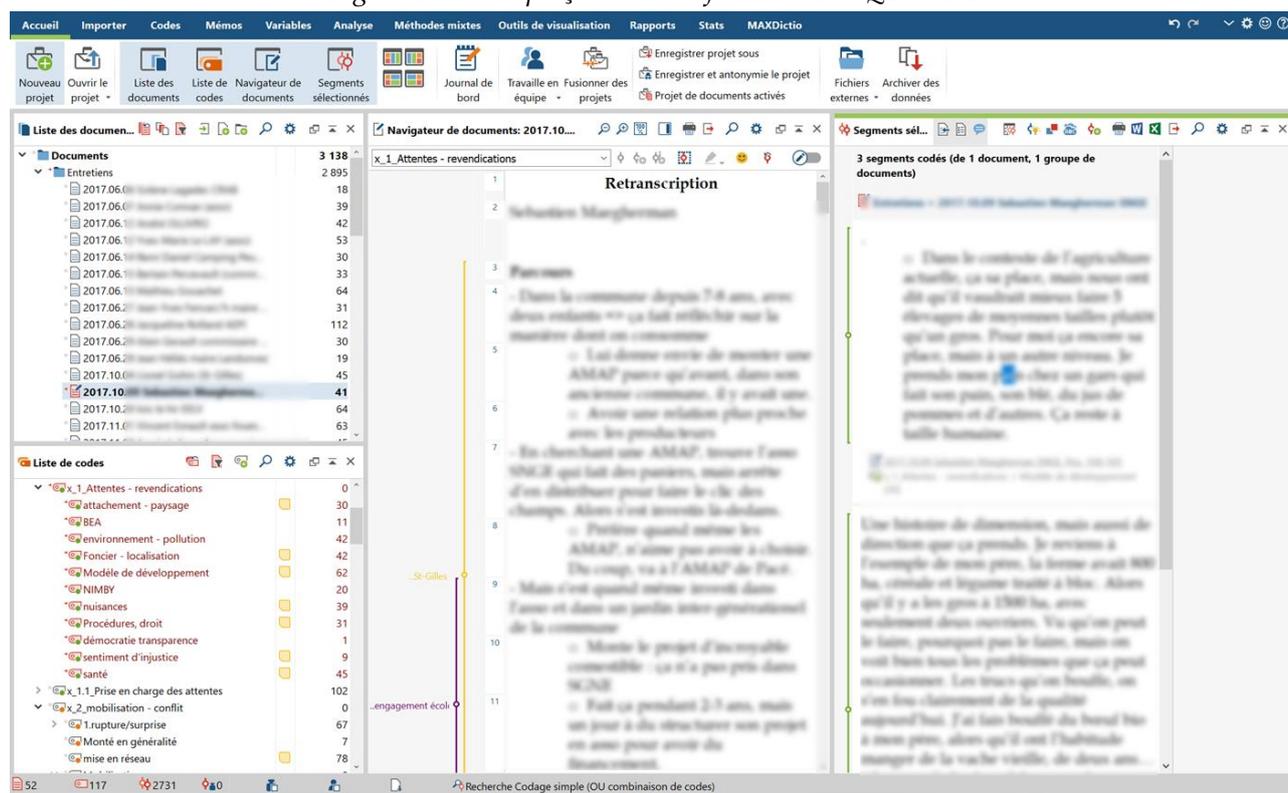
Il faut aussi souligner que le choix de MAXQDA comme outil n'est pas neutre par rapport aux autres logiciels disponibles. En ce sens, « les outils informatiques ne constituent pas simplement de nouveaux moyens de produire du savoir. Ils produisent dans le même temps une certaine définition du savoir » (Rioufreyt, 2019: 17). La terminologie utilisée de « codage » insinue déjà une certaine conception de la recherche proche des sciences appliquées. Par exemple, certains logiciels comme Atlas-ti s'inspire directement de la *grounded theory* et ne permettent pas (directement) de créer une hiérarchie de codes, mais plutôt un réseau d'interconnexion entre eux. À l'inverse, Nvivo s'inspire davantage des méthodes quantitatives et propose des outils de calcul plus élaborés. Cependant, même si le choix du logiciel implique certaines stratégies analytiques, aucun usage n'est pour autant déterminé et ils sont tous très polyvalents. Ils proposent tous des fonctionnalités similaires et la forte concurrence les pousse à offrir le maximum de possibilités au chercheur. Dans cette recherche, MAXQDA a été choisi pour des raisons pratiques : c'est le seul logiciel qu'offre l'université Rennes 2 et son interface est beaucoup plus intuitive, ce qui permet une prise en main plus rapide. Les fonctionnalités basiques sont plus accessibles et permettent d'effectuer des croisements entre données avec moins de complexité qu'avec Atlas-ti ou Nvivo.

Si l'on se penche maintenant sur l'utilisation concrète de MAXQDA, la principale fonction utilisée est l'encodage de *segments*. Un segment est un morceau de texte, d'image ou de vidéo sélectionné par le chercheur, ou automatiquement selon des critères. L'encodage est l'attribution d'un *code* à un segment et ce sont ces codes qui constituent les thématiques qu'on cherche à extraire. Au fil de l'encodage, les codes sont hiérarchisés en familles thématiques. La Figure 16 donne un aperçu de l'interface en quatre grandes sections : les documents, les codes, le navigateur et les segments. Dans notre démarche, nous avons fait le choix de partir d'un nombre limité de codes et d'étendre le champ d'analyse au fur et à mesure. Au final, 2731 segments ont été codés en 117 codes regroupés en 8 familles (voir Annexe 3).

Une fois tous les entretiens et les articles de presse codés, nous avons quitté le logiciel pour faire une synthèse dans MS Word. Le processus a été le suivant : chaque code a été inspecté pour savoir si tous les segments qui s'y trouvaient correspondaient bien à la définition du code. Dans cette phase,

plusieurs segments ont été reclassés et d'autres codes ont été créés lorsque nécessaire. Une fois les catégories bien définies et mutuellement exclusives, nous avons reproduit l'arborescence thématique dans MS Word pour y insérer uniquement les citations les plus représentatives de chaque code. Ce fut aussi l'occasion de créer des sous-codes lorsque nécessaire pour nuancer des aspects d'une même catégorie. Cette étape aurait pu être réalisée dans MAXQDA, mais aurait sans doute pris plus de temps. Le résultat final fut un document reprenant les huit grandes familles thématiques en ordonnant les codes, les sous-codes et les citations les plus pertinentes. La rédaction des chapitres empiriques fut grandement facilitée par ce travail préalable.

Figure 16 : Un aperçu de l'interface de MAXQDA 2020



Source : figure réalisée par l'auteur

L'usage d'un tel logiciel présente plusieurs avantages en termes d'organisation, de suivi et de gestion des données (Baugh et al., 2010). Comparée à un travail similaire sur papier, l'organisation des codes et des segments sur ordinateur permet de gagner en clarté et en temps. Le logiciel permet aussi de suivre un processus inductif en reconfigurant à volonté l'organisation des codes au fil de l'analyse. Les retranscriptions peuvent aussi se faire dans le logiciel en intégrant des balises temporelles au texte. Ainsi, il est possible de revenir au moment précis sur l'enregistrement audio qu'on souhaite approfondir. Cela permet de se replonger constamment dans le contexte d'entretien pour ne pas négliger les aspects non textuels de la rencontre. En termes de suivi, il existe plusieurs fonctionnalités qui permettent de retrouver les segments encodés et d'en extraire rapidement la thématique principale. La création de mémos est utile pour clairement définir le contour des catégories d'analyse et d'éviter les chevauchements. Un avantage considérable est aussi de pouvoir retrouver chaque

segment dans son contexte d'origine afin de ne pas perdre le sens initial. De plus, la fonctionnalité « variable de document » permet d'attribuer des caractéristiques au document, qui dans notre cas servait à identifier les retranscriptions selon les types d'acteur ou de cas de conflit. Il est ensuite possible de retrouver tous les segments pour chaque catégorie d'acteurs ou de cas de conflit. En dernier lieu, la gestion des données numérisées permet une plus grande transparence et fiabilité du processus, ce qui permet d'enrichir la crédibilité d'une recherche qualitative. Il est aussi possible de traiter avec les mêmes codes une grande hétérogénéité de matériaux, que ce soit les notes de terrains, les retranscriptions d'entretiens, des images, des vidéos ou encore d'importer directement des publications Facebook. Cela permet de tisser des liens transversaux entre ces matériaux et de les traiter dans la même interface.

Toutefois, il ne faut pas occulter certaines limitations à cet outil (Baugh et al., 2010). Une première limite serait de penser son processus de recherche en fonction du logiciel, et non l'inverse. Il est ainsi hasardeux de limiter son analyse à ce que le logiciel permet de faire. À l'inverse, il faudrait plutôt penser le logiciel comme un outil parmi d'autres à la disposition du chercheur. Un second piège concerne le « *code fetishism* » ou encore le « *micro coding* » qui consiste à coder très (trop) précisément ses données. En effet, il est tout à fait possible de perdre un temps considérable à coder chaque phrase, chaque expression ou chaque mot comme une catégorie différente. Cela obscurcirait le travail d'analyse et un temps précieux serait perdu à monter en généralité. En tant qu'outil d'aide à l'analyse, le logiciel ne devrait pas prendre plus de temps que celui de la réflexion du chercheur. Un troisième piège est produit par l'excès de rigueur qui ne favorise pas l'inventivité du chercheur, car « avec ces logiciels, on n'oublie rien, mais peut-être explore-t-on moins, du fait du confort des codes existants » (K. Barbier et Juston, 2019: 72). Le confort du logiciel pourrait rendre le chercheur plus frileux à proposer « des hypothèses imparfaitement étayées » (*Ibid.* : 72). En dernier lieu, si l'on essaie de faire le calcul du temps économisé à l'aide du logiciel et le temps investi pour se former et coder, il n'est pas facile de dire si l'on gagne ou l'on perd. « En ce sens, les CAQDAS ne produisent pas en soi des recherches plus rapides ou plus lentes, mais ils modifient sans aucun doute le temps consacré respectivement à chaque opération de recherche et ainsi l'économie temporelle générale de l'enquête » (Rioufreyt, 2019 :15).

2.6 Le contexte et la posture de la thèse

Cette thèse est le fruit de trois années et demie passées à l'Université Rennes 2 au sein de l'UMR Espaces et Sociétés avec une bourse de la région Bretagne et de l'Université Rennes 2. Les conditions de travail furent très favorables aux différentes phases de la recherche, que ce soit le confort de locaux pour le temps passé devant un ordinateur ou encore le support matériel aux nombreux déplacements en Bretagne. La dynamique de recherche fut aussi enrichie des nombreux séminaires propres à l'UMR et du regard bienveillant des collègues doctorants et enseignants-chercheurs.

Si cette recherche a pu être accomplie rapidement et dans de bonnes conditions, c'est aussi parce qu'une partie du travail a été préconstruit. En effet, ce travail est la reprise du sujet d'une doctorante qui a abandonné après une année de thèse et la réalisation d'un M2 sur le même sujet. Ce travail préalable nous a fait gagner un temps important dans la construction du sujet de recherche. Ainsi, le

terrain a pu être réalisé plus rapidement pour s'appropriier le sujet. Cela a aussi ouvert plusieurs portes, que ce soit du milieu professionnel agricole par des collaborations passées avec la Chambre d'agriculture ou encore des milieux antispécistes de par les engagements de l'ancienne doctorante. Reprendre sa recherche n'a pas été nécessairement facile, car malgré le legs d'un rapport de recherche bien étayé, nos connaissances préalables de la Bretagne, de l'élevage et des conflits d'usage étaient limitées. En revanche, les atouts étaient une bonne connaissance des méthodes de recherches qualitatives, un intérêt pour les théories de l'action et une curiosité insatiable.

Cette posture très éloignée du terrain (et parfois même naïve) aura aussi été un avantage : qui peut soupçonner de partialité un chercheur en sociologie avec un accent étranger ? Cette posture a été pleinement endossée, ce qui s'est trouvé fort utile lorsqu'on débarque en situation de conflit. Cette « figure de l'étranger » n'est pas inconnue en sociologie et trouve son origine chez G. Simmel, celui-là même qui fut un précurseur de l'étude des conflits. Selon lui, l'étranger est un individu à la fois en rupture et en appartenance au groupe, ainsi capable de comprendre les pratiques sans nécessairement y être soumis (Damon, 2005). Cette position particulière attira la sympathie et souvent même la joie de pouvoir partager une situation difficile à une personne extérieure. À ce titre, un éleveur a confié qu'il n'avait jamais parlé aussi ouvertement du conflit, car même avec son frère (installé avec lui), c'était un sujet quasi-tabou.

Cependant, la posture de l'étranger n'est pas à toute épreuve, car aujourd'hui les éleveurs se méfient beaucoup de militants antispécistes qui peuvent s'infiltrer chez eux. Par exemple, un entretien avec un responsable syndical du Finistère s'est déroulé (à sa demande) dans un restaurant où l'on ne servait que de la viande. Implicitement, il s'agissait d'un test de confiance, à savoir dans quel « camp » on pouvait m'identifier. Du côté des militants écologistes, la confiance n'est pas toujours facile à obtenir non plus. Par exemple, un militant très investi dans un conflit dans le sud Finistère avait fait des recherches en amont de notre entretien pour découvrir que les encadrants de cette thèse avaient collaboré à un projet de recherche avec la Chambre d'agriculture. Épinglé de la sorte, il entretenait une forte méfiance à mon égard, car mes recherches (et donc notre entretien) serviraient à « légitimer les lobbies bretons » (selon ses propres mots). Par la suite, il a appelé à plusieurs reprises tout au long de la thèse pour savoir où en étaient les travaux, mais surtout pour tenter d'influencer la perception des faits. Ce fut tout de même un relais important de l'actualité des conflits dans sa région.

Par souci d'objectivité il a été décrit (sans trop de détails tout de même) la démarche de recherche afin que la position de recherche puisse être comprise. L'activité de recherche demeure tout de même de l'artisanat intellectuel. Il n'est pas moins possible de prétendre à une « neutralité axiologique » comme idéal de non-imposition de ses valeurs sur les enquêtés. Bien qu'épistémologiquement il n'existe pas de recherche « objective », faite hors de tout engagement, il semble que le plus honnête est de le signaler au lecteur.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de montrer l'imbrication de la révision émotionnelle dans le conflit et d'en proposer un modèle d'analyse. Pour ce faire, nous avons alors vu que les conflits d'usage sont liés à l'évolution des territoires ruraux et aux différents acteurs qui utilisent cet espace pour de multiples usages. Les conflits sont alors la dénonciation de l'incompatibilité entre certaines formes d'exploitation des espaces et des modalités de décision publique. L'étude de l'enquête publique comme dispositif de participation a permis de montrer comment peuvent se désamorcer les tensions autour de projets d'élevage, même si la littérature pointe essentiellement les faiblesses du dispositif. Néanmoins, le tournant participatif démontre un changement dans les politiques publiques vers de nouvelles formes de régulations centrées sur la négociation d'ordres locaux. En effet, l'action publique se pense moins autour de l'État comme garant de l'intérêt général, et plus comme une gouvernance par instrument. Le principe de participation devient alors un vecteur de légitimation de l'action publique. Ce passage des fins aux moyens de régulation entraîne aussi de nouvelles tensions, car la décision publique est toujours conçue de manière unilatérale.

Nous avons ensuite opérationnalisé le concept de trame narrative pour rendre compte de la dynamique et de la révision émotionnelle dans un schéma décrivant les phases du conflit. Le passage d'une phase à l'autre du conflit a été décrit comme dépendant de la prise en charge, qui nécessite de reconnaître les valeurs et de redistribuer les usages. Ces différentes phases seront plus spécifiquement présentées dans la Partie II. Ensuite, la position du chercheur vis-à-vis son objet d'étude et sa trajectoire a été explicitée. On a vu que l'étude des conflits supposait quelques difficultés pour rencontrer les acteurs et les faire parler de leurs émotions. Notre posture a aussi été de montrer qu'une recherche qualitative peut prétendre à des standards de rigueur et qu'il ne s'agit pas seulement de bricolage intellectuel. En ce sens, l'utilisation de MAXQDA a permis d'avoir une certaine clarté tout au long du processus de recherche.

Ces éléments nous ont permis de conceptualiser les conflits liés à l'élevage de manière nuancée et globale. Toutefois, certaines questions demeurent en suspens : quels sont les enjeux environnementaux en cause et comment ont-ils émergé ? Comment l'agriculture en Bretagne est-elle devenue une force motrice de l'organisation rurale ? Le prochain chapitre propose d'éclairer ces questionnements en prenant comme entrée les tensions qui ont structuré le territoire au fil de son histoire.

CHAPITRE 3

LES TERRAINS CONFLICTUELS BRETONS

Depuis une vingtaine d'années, émergent en Bretagne des contestations autour des projets d'extension d'élevage. Des controverses et des discours globaux sur le bien-être animal, la qualité de l'eau dans la région ou encore les échouages d'algues vertes alimentent la méfiance à l'égard de l'élevage. Se réappropriant ces enjeux, des militants construisent des causes pour la défense d'un ruisseau, la sauvegarde d'une plage ou encore d'une aire de nidification des oiseaux. Néanmoins, les militants ne sont pas les seuls ni les premiers à se mobiliser. On retrouve, avant même qu'on puisse parler de conflit, des gens ordinaires qui vivent en milieu rural. Certains ont investi depuis peu une nouvelle maison de campagne, un nouveau lieu pour y passer leur retraite ou refaire leur vie. Ces gens utilisent l'espace comme un cadre de vie, un paysage, sans nécessairement savoir qu'à proximité un éleveur va s'agrandir. De leur côté, les éleveurs subissent les injonctions à la mondialisation de la concurrence et à l'augmentation de la productivité. Pour vivre de leur métier, il faut être plus gros et plus mécanisé. Il s'agit avant tout de rester maître de son travail et de sa région, surtout face à l'accroissement des exigences administratives. L'enquête publique qui accompagne la plupart des projets d'extension doit permettre aux riverains concernés de s'informer et de donner leur avis sur le projet, dans la plupart des cas le projet pourra se réaliser sans interruption. Toutefois, certaines situations débordent le cadre de l'EP et sont déstabilisantes, autant pour les riverains que pour les éleveurs.

Les conflits liés à l'élevage s'ancrent dans ce contexte, celui de tensions qui structurent le territoire breton. La modernisation de l'agriculture a été le salut de la région après la Deuxième Guerre mondiale. Les paysans pauvres et isolés sont devenus en une génération des agriculteurs chefs d'exploitation intégrés dans les marchés mondiaux. Le développement de la région s'est fait par ces gens, contre l'influence des villes et de Paris. Cependant, la Bretagne est aussi une région avec la plus large façade maritime, la rendant attrayante pour ceux qui voudraient vivre en contact avec la mer et la nature. Les néoruraux, en majorité des Bretons partis faire leur carrière en ville, reviennent à la campagne avec leurs usages et leurs représentations de l'espace. Dans la même période émergent des enjeux liés à l'environnement transformant, par exemple, les échouages d'algues vertes en problème public.

Toutes ces tensions préfigurent les conflits d'élevage. L'objectif de ce chapitre est donc de restituer le cadre historique des mutations du territoire breton afin d'éclairer les cas de conflits étudiés. Il ne s'agit pas de trouver des raisons ni des justifications aux mobilisations, mais simplement de caractériser des tensions qui, dans certaines circonstances, feront éclater des conflits. La première section est dédiée aux acteurs de l'agriculture, à leurs histoires et à leurs politiques. On y décrira la

manière dont les agriculteurs se sont modernisés, puis organisés en puissant syndicat et comment a émergé le « modèle agricole breton ». La seconde section reprend les grandes lignes de la construction de l'environnement comme enjeu, partant des premiers naturalistes, de l'écologie politique jusqu'aux militants du cadre de vie. On les décrira comme des entrepreneurs de causes qui ont forgé leur identité à Plogoff ou en nettoyant les plages couvertes de pétrole (et aujourd'hui d'algues vertes). La dernière section décrit les terrains d'études qui forment le socle empirique de la thèse. On présentera l'histoire propre à chaque situation de conflit, ses acteurs, ainsi que sa configuration spatiale.

1. La modernisation de l'agriculture

Si l'agriculture est au cœur de nos sociétés depuis quelque vingt mille ans, elle n'a jamais autant changé que dans les 70 dernières années. Ces mutations, corollaires aux transformations des sociétés contemporaines, permettent d'expliquer deux phénomènes au cœur de notre analyse : la modernisation comme un idéal promu par la « profession agricole »¹ et l'émergence de conflits d'usage. La modernité sera définie comme la croyance dans le progrès social et matériel qui amène une forme d'émancipation. Les agriculteurs ont été des promoteurs importants de ces idéaux, mais qui aujourd'hui essuient plusieurs critiques. Ainsi, l'objectif principal est de saisir en quoi cette trajectoire aura préparé le terrain des conflits que nous observons aujourd'hui en Bretagne. Pour y répondre, cette première section offre une lecture de trois grandes thématiques qui ont façonné le paysage contemporain de l'élevage en Bretagne, à savoir la modernisation de l'agriculture, la cogestion et l'émergence du modèle agricole breton. Ces récits sont présentés en parallèle et représentent trois lectures complémentaires de l'histoire de l'agriculture bretonne.

1.1 Les paysans dans la modernisation agricole

Avant la Deuxième Guerre mondiale, la France possédait un faible taux de mécanisation par rapport aux États-Unis ou au Royaume-Uni, c'est seulement en 1955 que la traction motrice supplanta la traction animale (Houée, 1972). Depuis, l'apparition de nouvelles techniques de culture, le génie génétique, l'informatisation des exploitations et l'agriculture de précision ont radicalement transformé en moins de deux générations un des plus vieux métiers du monde. Avec le plan Marshall², la modernisation de l'agriculture permit de faire des gains de productivité sans précédent : sur la période 1955 - 2010, les volumes de production ont doublé, le rendement des céréales a augmenté de 310 % et la production de lait de 220%. Dans le même mouvement, les exploitations se sont agrandies : 68% des exploitations faisaient moins de 20ha en 1955, elles ne sont plus que 47% en 2010, alors que celles de plus de 100ha étaient presque inexistantes à l'époque et représentent aujourd'hui 15% des exploitations. En contrepartie, les actifs agricoles en 1955 étaient 6,3 millions,

¹ Bien entendu, la diversité de pratiques agricoles ne permet pas de parler d'une seule profession unifiée. On emploiera l'expression « la profession agricole » pour exprimer ce qui caractérise l'ensemble des professions agricoles.

² Officiellement nommé Programme de rétablissement européen, les États-Unis prêtèrent 16,5 milliards de dollars (soit 173 milliards de dollars en 2020) aux états européens sous la condition d'importer le même montant en produits étatsuniens. Cela a notamment accéléré la mécanisation de l'agriculture.

soit 27% de la population active contre 0,5 million en 2010, ne représentant plus que 3,5% de la population active. Au début, l'intensification était légitimée par l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Celui-ci ayant été atteint dans les années 1970, l'Europe décida de prolonger cette stratégie afin de réguler sa balance commerciale, alors déficitaire, en favorisant l'exportation de produits agricoles. Concomitants à l'ouverture des marchés et à la mondialisation des échanges, les agriculteurs se sont lancés dans une course à la productivité pour maintenir leurs revenus alors que les emprunts bancaires sont toujours croissants, que les prix ne cessent de fluctuer et qu'ils captent une part toujours plus faible de la plus-value (Gauvrit, 2012).

Du côté de l'élevage, les pratiques ont beaucoup évolué pour répondre à de nouveaux modes de vie. Au 18^{ème} siècle, l'élevage était considéré comme nécessaire à la subsistance et fut longtemps considéré comme une auxiliaire de l'agriculture. La viande était peu consommée et sa production était faiblement commercialisée. Aujourd'hui, l'élevage français s'est fortement spécialisé et intensifié : les animaux d'élevages consomment 20 millions de tonnes de céréales et produisent 5,3 millions de tonnes de viande¹. Cet accroissement de la production répond à de nouveaux modes de vie : l'augmentation du pouvoir d'achat, la diminution du prix relatif de la viande et la promotion des produits animaux par la grande distribution en firent un produit de consommation courante. Du même mouvement s'accéléra la rationalisation de l'élevage vers un modèle « hors-sol ». Le cas du porc illustre bien ces transformations : en 1947, la moitié de sa production était destinée à l'autoconsommation, alors que 20 ans plus tard, la France en consommait tellement qu'elle devait en importer, ce qui poussa les pouvoirs publics à intervenir et la profession à davantage s'industrialiser pour combler les besoins (Risse, 1994), au point qu'aujourd'hui la France (et surtout la Bretagne) exporte sa production.

La situation en Bretagne est quelque peu différente des autres régions françaises, dans la mesure où la région est fortement spécialisée en production animale (Encadré 2). Les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor sont centrés sur la production porcine, alors que le Morbihan a une plus forte concentration de volaille (chair et ponte) et l'Ille-et-Vilaine comporte essentiellement de la production laitière (Carte 1).

Encadré 2 : La production animale en Bretagne aujourd'hui

Des 38 800 exploitations agricoles en Bretagne, 70% font de l'élevage. Ainsi, la région produit à elle seule 22% de la valeur en production animale en France sur seulement 6% du territoire agricole utile. Dans le détail, la région représente dans la production française :

- 58% du porc (ceux-ci proviennent à 36% du Finistère et 33% des Côtes-d'Armor)
- 20% des veaux, 21% des vaches laitières (dont 21% en bio)
- 33% des volailles de chair et 42% des volailles de ponte (dont 24% en bio)

¹ Donnée en ligne du ministère de l'agriculture 2015, <https://stats.agriculture.gouv.fr/>

De cette importante production, 89% sont exportés hors de la Bretagne dont 8% hors de France. Au niveau des emplois, l'agriculture représente 4% des emplois bretons (contre 2% en France en 2019), dont la plus grande concentration se situe dans les Côtes-d'Armor, suivi du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Du côté de l'agro-industrie, la Bretagne pourvoit 15% des emplois dans le secteur agroalimentaire français, ce qui représente 5% des emplois en Bretagne (contre 2% en France), essentiellement en milieu rural.

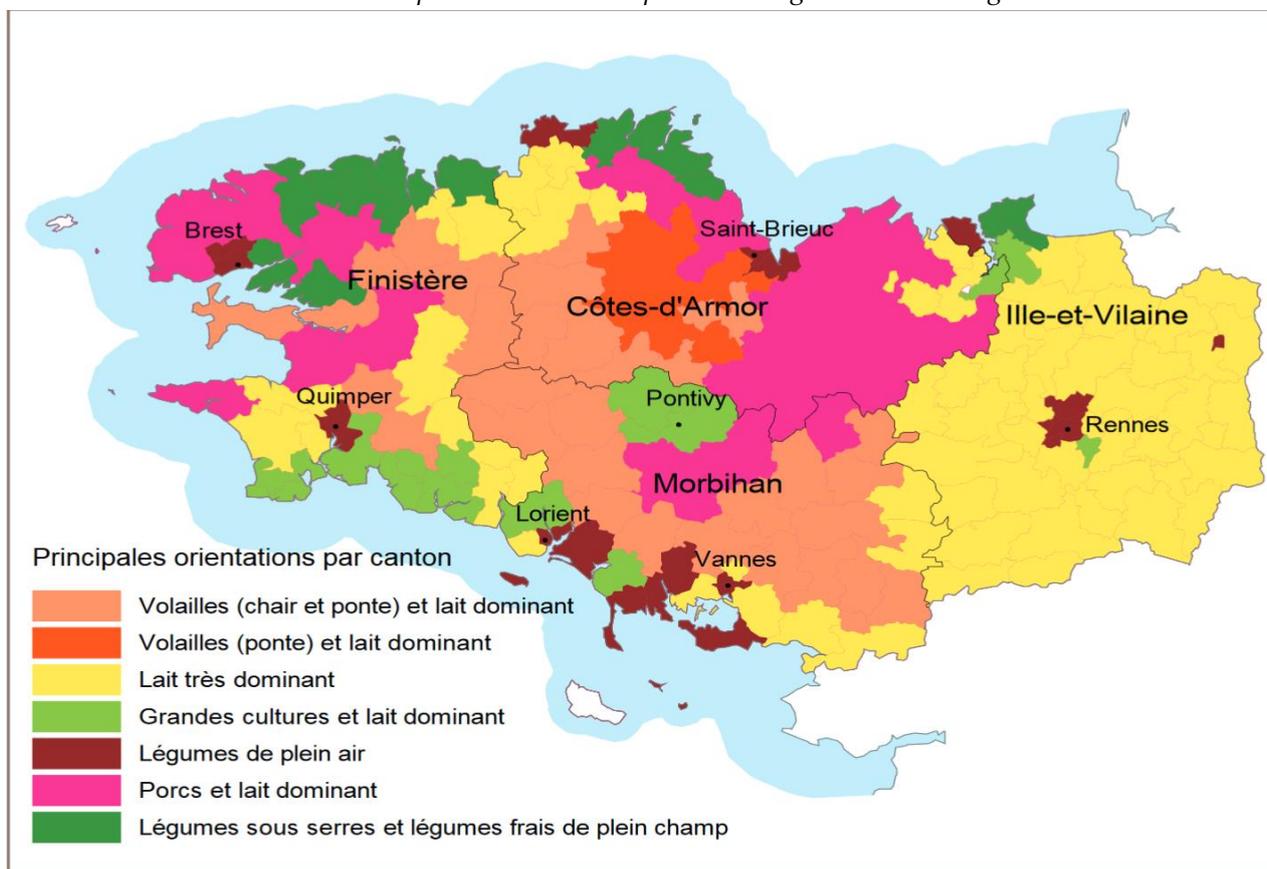
La concentration de la production est aussi très importante. Les grandes exploitations représentent 60% du total, mais possèdent 83% de la surface agricole utile (SAU) et participent à elles seules à 94% de la production brute standard (PBS). Parmi celles-ci, les très grandes exploitations ne représentent que 12%, sur 18% de la SAU, mais fournissent 44% de la PBS.

Lexique

- PBS : Production brute standard calculée à partir de coefficients moyens appliqués aux surfaces et aux cheptels. Il s'agit d'un potentiel de production des exploitations. Il ne s'agit ni d'un indicateur de revenu ni d'un indicateur de chiffre d'affaires.
- Petite exploitation : PBS inférieure à 25 000 € par an
Moyenne exploitation : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 € par an
Grande exploitation : PBS supérieure à 100 000 € par an
Très grande exploitation : PBS supérieure à 500 000 € par an

Source : DRAAF Bretagne, 2019. Mémento de la statistique agricole

Carte 1 : La spécialisation des exploitations agricoles en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010, typologie Grise

Au vue des transformations rapides, et à certains égards brusques, de la société rurale, il est moins pertinent de parler de « paysans » que « d'agriculteurs » pour désigner ceux qui aujourd'hui travaillent la terre (Hervieu et Purseigle, 2013a; Jollivet, 1988). Alors que les paysans faisaient peu de place à la planification et au calcul, tout est sujet à la maîtrise gestionnaire chez les agriculteurs suivant le modèle intensif. Par exemple dans l'élevage, la proportion des tissus musculaires et adipeux est strictement contrôlée ; la physiologie, le sexe et la croissance sont génétiquement programmés; les conditions d'élevage hors-sol permettent de maîtriser avec précision l'alimentation, la qualité de l'air, la température et l'abatage s'organise selon des cadences et des règles strictes d'hygiène. Une telle rationalisation du travail (et du vivant) va de pair avec une informatisation des processus, et une bureaucratisation toujours plus gourmande en actes administratifs. En effet, l'ampleur des changements techniques et des pratiques agricoles, autant que des représentations mêmes de ces changements dans un référentiel de progrès et de modernité (Muller, 1984), conduit à ce que H. Mendras (1967) a qualifié de « fin des paysans », c'est-à-dire la fin d'un système social, d'une « civilisation paysanne ». Selon ces auteurs, tout oppose la vie des paysans à celle des agriculteurs d'aujourd'hui, à l'exception notable du caractère familial de l'exploitation agricole¹.

Les paysans se définissent au regard de la société paysanne qu'ils habitent, caractérisée par l'interconnaissance et une relative autarcie². L'étude de H. Mendras (1967) sur l'adoption du maïs transgénique chez les paysans du Béarn est exemplaire : comment expliquer qu'une innovation sensée permettre de décupler les rendements soit si difficilement adoptée ? En effet, l'achat de semences et la vente des récoltes n'entraient pas dans les schémas économiques, ni même sociaux de la collectivité, des normes et des représentations en vigueur. Entre autres, ce maïs serait « moins beau » et ferait du « moins bon foie-gras », le paysan qui en ferait pousser s'exposerait donc aux critiques de ses pairs jusqu'à se voir marginaliser dans le tissu local. La société paysanne reposait donc sur un équilibre complexe qui fut définitivement rompu après 1945. Ceux qui s'endettent, travaillent de plus grandes surfaces, utilisent un tracteur, produisent plus pour vendre et moins pour consommer ne sont plus des paysans. Ceux qui font confiance aux techniciens ne sont plus souverains de leur terre et respectueux des traditions, mais des agriculteurs exploitant la terre dans une société moderne. À certains égards, ils peuvent aussi davantage être qualifiés d'entrepreneurs ou encore de chefs d'exploitation.

Aujourd'hui, même si la plupart des exploitations demeurent à caractère familial, la mondialisation et la financiarisation ont apporté d'importantes transformations au modèle productif. De plus, la critique du modèle agricole intensif et les crises alimentaires mondiales de 2007-2008 auront remis sur le devant de la scène la question du caractère productif de l'agriculture (nourrir 10 milliards

¹ « L'exploitation familiale renvoie à une exploitation agricole sur laquelle la propriété et le contrôle de la gestion, transmis d'une génération à l'autre, sont dans les mains d'individus liés par la parenté ou par le mariage et qui réalisent le travail agricole » (Terrier et al., 2015 : 145). Selon cette définition, « 84 % des actifs permanents qui sont familiaux » et « 87 % des agriculteurs âgés de 21 à 34 ans ont un lien de parenté avec l'agriculteur qu'ils remplacent » (Ibid. : 145-146).

² H. Mendras (1976) définit plus précisément cinq caractéristiques des sociétés paysannes : 1. leur autonomie relative à l'égard d'une société englobante qui, tout en la dominant, accepte son originalité, 2. l'importance du groupe domestique dans la structuration sociale, 3. une économie relativement autarcique, 4. une interconnaissance au sein de la communauté locale et un relatif isolement de celle-ci, 5. l'importance de la médiation des notables.

d'humains en 2050)¹ et accentué la logique d'efficacité : concentration de la production, spécialisation, standardisation, substitution du travail par le capital et professionnalisation des agriculteurs. Dans cette logique, le modèle de firmes agricoles, mondialisées et financiarisées à l'image du groupe laitier Lactalis² tend à s'imposer. D'autant plus que les États ont tendance à préférer l'externalisation de la production agricole pour nourrir leur population (Purseigle et al., 2017). Les analyses en termes de *food regime* tendent à démontrer que cette dynamique est inhérente au fonctionnement même du capitalisme mondialisé (Friedmann et McMichael, 1989; Friedmann, 2016), ce qui peut se comprendre comme une « socialisation de l'agriculture » aux modalités de gouvernement des États et des marchés (Allaire et Daviron 2017).

L'impératif écologique qui s'inscrit dans les agendas depuis les années 1990, loin d'incliner cette dynamique, s'appuie lui aussi sur davantage d'efficacité dans la maîtrise de la nature et d'un renforcement des normes de gestion. Les grandes exploitations sont alors vues comme un modèle qui permettrait d'allier efficacité écologique et rentabilité économique. Dans les pratiques agricoles, il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte une multitude de paramètres autrefois inconcevables et d'en rendre compte aux administrations : la maîtrise des gaz dans l'atmosphère, de l'azote dans l'eau ou encore de la biodiversité. Les services écosystémiques sont de plus en plus à la charge des humains et notamment de l'agriculture. Ainsi, le labeur des agriculteurs d'aujourd'hui n'est sans doute pas moins grand que celui de leurs grands-parents paysans, même si le travail est sans doute plus intéressant et physiquement moins pénible (Bourg, 1993). Il n'en reste pas moins vrai que les agriculteurs se définissent comme le groupe social moderne par excellence : ce sont les premiers à considérer le progrès comme la valeur de référence (Hervieu et Viard, 2001).

Nous avons alors défini ce qu'est la modernisation pour les agriculteurs : la rationalisation des pratiques de production (efficacité économique et écologique) par l'emploi de techniques innovantes. La modernité, c'est aussi la croyance que le progrès social et matériel amènera une forme d'émancipation. Or, malgré l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs par rapport aux paysans, on observe un assujettissement des exploitations agricoles aux règles du marché et de la bureaucratie (Bourg, 1993). De plus, les crises sanitaires dans la fin des années 1990, notamment celle de la vache folle, puis de la pollution agricole par les nitrates et aujourd'hui par les pesticides ont dégradé l'image des agriculteurs. En quelques décennies, ils sont passés du statut de groupe « moderne » à celui de « pollueur », cette transformation soulignant la vulnérabilité des éleveurs face aux recompositions de leur métier et du territoire. Confrontés à l'isolement, les agriculteurs sont de plus en plus contraints à reconsidérer leur métier, à le défendre et à justifier leurs pratiques. Cela « passe par une présentation de soi et une attention aux autres qui supposent de se maîtriser, voire de se faire violence » (Bonnaud et Nicourt, 2006: 65).

La modernisation de l'agriculture a altéré la perception qu'ont les agriculteurs d'eux-mêmes avec des conséquences certaines sur leur vie. Selon l'Observatoire national du suicide, il y a plus de risque de suicide en Bretagne, chez les hommes et pour les agriculteurs exploitants (ONS, 2018). Cette

¹ En octobre 2009, la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations-Unis a organisé un forum international sur la sécurité alimentaire, concluant que la production alimentaire devait augmenter de 70% pour satisfaire la demande future.

² Multinationale française au chiffre d'affaire de 18,5 milliards d'euros en 2018, premier groupe transformateur fromager mondial, comporte 80 000 salariés répartis dans 250 sites industriels à travers le monde.

convergence de facteurs n'est pas étrangère au rôle pionnier et au caractère intensif de l'agriculture en Bretagne. Une thèse financée par le département des Côtes-d'Armor reprend ce constat alarmant : 67% des exploitants agricoles se disent « heureux au travail », soit 20% de moins que la moyenne nationale (Jimenez, 2018)¹. De plus, 52% des exploitants interrogés ont déjà pensé quitter leur métier et 37% ne reprendraient pas le même métier s'ils en avaient l'opportunité. L'absence de soutien matériel et psychologique est un grief partagé, puisque 61% des exploitants ne se sentent pas soutenus, en même temps qu'ils se sentent dépendants des coopératives qui encadrent leur travail de bout en bout. De même, 87% d'entre eux pensent que leur travail n'est pas apprécié à sa juste valeur, notamment en raison du mauvais traitement médiatique que les agriculteurs subissent, un chiffre qui tombe à 70% lorsqu'ils considèrent l'échelle de la Bretagne, et à 29% dans leurs communes. Il n'en reste pas moins que 84% se disent fiers de leur métier. Or, la construction contemporaine de ce métier est aussi corollaire des organisations agricoles qui l'encadrent comme nous allons le voir.

1.2 La cogestion : syndicalisme et politiques agricoles

La modernisation agricole ne s'est pas accomplie sans heurt et sans négociation de la part des syndicats. De fait, les agriculteurs sont l'une des professions les plus organisées qui soient. Déjà, à la fin du 19^{ème} siècle avec la première phase d'exode rural, les campagnes ont commencé à se vider de leur activité non agricole, laissant les paysans dépositaires de cet espace, mais aussi de plus en plus isolés. Les premiers syndicats voient le jour en 1883 pour mutualiser les engrais et lutter contre la fraude dans le secteur. Leur démultiplication selon les affiliations politiques recouvra tous les interstices de la vie professionnelle agricole jusqu'en 1940 où fut imposé, sous le régime de Vichy, un syndicat unique comme interlocuteur de l'État (la Corporation paysanne). Ainsi, la formalisation d'organisations professionnelles agricoles (OPA) est devenue « l'un des instruments privilégiés par lequel les agriculteurs accèdent à l'espace public » (Hervieu et Purseigle, 2013b : 190). Le système de cogestion s'est alors formalisé sous le régime gaulliste incarné par Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, et par le rôle grandissant de la Jeunesse agricole catholique (JAC) qui « permit au monde agricole d'être représenté par d'authentiques chefs d'exploitations et en légitimant l'accélération rapide du changement économique et sociale dans ce secteur » (*Ibid.* : 194). En reprenant les ressorts de la modernisation agricole, l'objectif est d'illustrer la manière dont la profession agricole s'est constituée comme dépositaire de l'espace rural et comme agent de développement, de progrès et d'émancipation des carcans traditionnels de la paysannerie.

La dynamique de modernisation fut confiée à la profession elle-même, notamment par les lois d'orientation de 1960-62², encadrée par de multiples instances de concertation où les représentants de l'État décidaient avec les représentants de la profession agricole de la conduite des politiques publiques. Rapidement, la complexité des politiques agricoles impliqua que les représentants agricoles maîtrisent aussi bien les règles que les agents administratifs, ce qui conduit à ce que

¹ Les données sont issues d'une enquête par questionnaire réalisée en 2013 sur 5 937 exploitants agricole en Côtes-d'Armor, soit 62.6% des chefs d'exploitations recensés par la Mutuel social agricole (MSA).

² L'article 1er de la loi de 1960 stipule même que la politique agricole « sera mise en œuvre avec la collaboration des organisations professionnelles agricoles »

« l'appareil professionnel s'imbrique de cette façon à l'appareil d'État » (Prod'homme, 1990: 187). Les liens entre la profession agricole, essentiellement les quatre grandes OPA (Encadré 3), et l'exécutif sont alors très resserrés. Les rôles se répartissaient ainsi : Paris représentait les intérêts agricoles à Bruxelles dans la nouvelle Politique agricole commune¹ (PAC) et l'administration des politiques était conduite au niveau départemental par la profession et son cortège d'OPA. À cet échelon, la cogestion s'organisait par un noyau dur de dirigeants cumulant les mandats entre eux et qui, dans certains départements, étaient presque en totale autogestion vis-à-vis de l'administration. Cependant, pour ceux qui n'adhèrent pas au processus de modernisation, la cogestion est vécue comme « un système tentaculaire, inlocalisable, qui contraint l'agriculteur à chaque moment de sa vie professionnelle » (*Ibid.* : 182).

Encadré 3 : Les quatre grandes organisations professionnelles agricoles historiques

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) se compose de :
 - Fédération départementale (FDSEA) : échelon où se met en œuvre l'essentiel des politiques agricoles
 - Associations spécialisées par type de production
- Cercle national des jeunes agriculteurs (CNJA) fondé en 1957, renommé les Jeunes agriculteurs (JA) en 2002 a été fortement investi par la Jeunesse agricole catholique (JAC) afin de promouvoir la modernisation agricole
- Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA) comprend :
 - Groupama assurances mutuelles
 - Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA)
 - Coop de France
 - Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA)
- Chambres d'agriculture départementales : elles se spécialisent dans le conseil et l'expertise agricole, mais aussi environnementale aujourd'hui. Elles sont représentées par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

La cogestion peut alors se définir comme « un partage de pouvoir de gestion, autrement dit du pouvoir de décision, ce qui signifie égalité, équilibre entre partenaires [...] qui se sentent solidaires et donc co-responsables » (Billaud, 1990 : 226-227). Cette forme particulière de corporatisme connut son âge d'or dans l'après-guerre et fut dès 1981 remise en cause, d'un côté par les revendications pour un pluralisme syndical, qui n'obtinrent une pleine reconnaissance qu'en 1999, et d'un autre côté par les critiques de la PAC, surtout après 1990 suite aux réformes de libéralisation et d'ajustement aux normes de concurrences internationales.

L'influence des OPA sur l'État doit aussi être analysée au regard du rapport de force qu'ils entretiennent. En effet, les manifestations ponctuent la dynamique de la cogestion dans un registre d'action qu'E. Lynch (2019) caractérise comme « manifestations-destruction » : dégradations de

¹ La PAC fut une des politiques fondatrices de l'Union Européenne.

bâtiments officiels, barrages de routes ou encore destructions de produits agricoles¹. Pour certains observateurs, ces mobilisations sont « une forme de théâtralisation de la tension qui persiste au sein des mondes agricoles » (Hervieu et Purseigle, 2013b : 220), coincés entre la reconnaissance de leur statut de chefs d'entreprise et le soutien nécessaire des pouvoirs publics à leur activité.

Il s'agit alors d'une remise en question du référentiel d'action de la modernisation incarné dans la cogestion (Muller, 2000). D'un côté, la libération de la PAC remet en cause « l'État providence agricole »² et de l'autre, l'aliénation de l'humain et de la nature. Deux critiques portées respectivement par le syndicat de la Coordination rurale et de la Confédération paysanne. De fait, la FNSEA et les JA restent aujourd'hui encore des acteurs incontournables de toutes politiques agricoles de par leur position majoritaire. Cependant, le rapport entre les OPA et l'État s'est radicalement transformé dans les années 2000 au fil des réformes, laissant place à une « concertation » plutôt qu'une cogestion (Colson, 2008).

Si l'on regarde plus spécifiquement la PAC, la crise qu'elle connaît dans les années 1990 émerge de tensions déjà latentes entre les élargissements successifs du marché commun et sa saturation. En effet, l'accroissement des systèmes productifs et la stagnation de la demande pour les produits alimentaires saturent le marché intérieur, saturation que l'on retrouve aussi sur les marchés extérieurs. La PAC, qui stabilisait les marchés et compensait alors les effets de la mondialisation, devient le moteur même des tensions en accentuant la concurrence. Pour les OPA, la réforme de libéralisation de la PAC en 1992 et l'intégration des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2003 marquent alors « le passage d'un corporatisme européen à un lobbyisme ouvert aux divers agents des filières agro-alimentaires. » (Delorme, 2002 : 326). Si les syndicats majoritaires conservent toujours une voix prépondérante, ils doivent maintenant lutter avec des nouveaux acteurs davantage éloignés pour affirmer leurs intérêts. La PAC ne représente plus que 36% du budget européen en 2019, alors qu'elle en constituait 85% en 1976 et 53% en 2000³. Reste à savoir si la lutte corporatiste, définie comme la défense de l'identité et des intérêts agricoles (Jobert et Muller, 1987), permet encore de comprendre les transformations à l'œuvre. Il faut aussi préciser que la Bretagne possède des spécificités non négligeables qui ont façonné une trajectoire particulière dans le paysage français.

1.3 Le modèle agricole breton

Au début du 20^{ème} siècle, la Bretagne était une région isolée : sa géographie permettait peu de communication et d'échange, d'autant plus que les rivalités entre les différents réseaux de notables

¹ En Bretagne, on retient surtout les manifestations à Pont-l'Abbé en juin 1961 où des urnes électorales ont été brûlées et qui culmina avec l'occupation, le saccage de la préfecture de Morlaix, et la séquestration du sous-préfet.

² Concept emprunté à C. Servolin, 1989

³ S. Hedlin, « Linear projection of Europe's spending on the Common Agricultural Policy (CAP) », <https://simonhedlin.com/> article du 17 avril 2012

maintenaient un statu quo et prévenaient le changement social¹ (Bougeard, 1996). Cette situation était davantage marquée dans le Finistère par deux représentations opposées : le Léon au nord (Morlaix), sérieux, fier, tenace et le sud avec la Cornouaille (Quimper), gaie et joviale. Cette configuration explique la faible diffusion des innovations et le retard de la région dans son intégration avec la modernisation en cours ailleurs en France et en Europe (Berger, 1972).

Alors, comment expliquer qu'en moins de 30 ans, la Bretagne soit passée d'une agriculture de subsistance à la première région de France et la troisième en Europe en production animale ? La littérature regorge de monographie documentant l'extraordinaire mutation de la Bretagne (voir Daucé et Guigueno, 1984; Morin, 1967), mais c'est à C. Canévet (1992) que l'on doit la première synthèse du « modèle agricole breton ». Il s'agit avant tout d'un gonflement très important de la production qui est, dès 1990, au niveau de l'Irlande ou du Danemark avec une spécialisation animale très affirmée : de 1939 à 1980 le cheptel breton a cru de 500%. Ensuite, il s'agit d'une agriculture foncièrement familiale, qui emploie moins de salariés, cultive de plus petites surfaces et dont les exploitants sont très jeunes (57% ont moins de 35 ans en 1988). C'est une agriculture qui s'est rapidement intégrée à l'économie de marché : en 1980, la région importait 40% des aliments pour le bétail et exportait 80% de sa production vers l'extérieur. De plus, ces transformations permirent une concentration exceptionnelle de la production : les 12% des plus grandes exploitations réalisaient 42% de l'activité totale agricole en 1990, ce qui accrut davantage les disparités entre « petits » et « gros » producteurs, mais surtout entre ceux qui ont accéléré la modernisation de la région et ceux qui y ont résisté. Cela permit de constituer en Bretagne une « aristocratie paysanne » avec des filières de production très organisées, des niveaux de formation plus élevés et qui attiraient les jeunes, une organisation professionnelle poussée, mais surtout, un développement endogène au milieu rural. Cette dernière caractéristique, nous allons le voir, a façonné le développement de la région.

La spécificité du développement breton peut être attribuée à « l'idéologie de Landernau » se résumant à quelques principes : paix sociale, unité agricole, corporatisme, hostilité aux spéculations et excès du capitalisme, foi chrétienne et valeur de la famille, conservatisme social et hostilité aux fonctionnaires de Paris et d'ailleurs (Berger, 1972). L'objectif affiché était de « faire tourner le microcosme rural en circuit fermé [...] afin d'acquérir, en dehors de l'État, le pouvoir et l'autorité nécessaires à la gestion de leurs propres affaires. Et telle fut bien la tentative corporatiste » (*Ibid.* : 13; 29). Ainsi, l'Office central de Landerneau, fondé en 1911, se concevait comme un État dans l'État, avec la volonté d'être le seul acteur reconnu dans l'organisation de la vie sociale et économique des agriculteurs, rejetant toute ingérence politique, encore plus celle des villes. Si ce courant a pris facilement racine, c'est aussi parce que le terreau était fertile : l'ancrage de la JAC et, plus largement, la légitimation par le clergé du projet de modernisation agricole ont permis l'émancipation de la paysannerie bretonne. Ces derniers encouragèrent la « dépayssannisation » des esprits comme le relate un ancien jaciste :

¹ C. Bougeard distingue quatre grands types de notables en Bretagne de 1930-50 : les notables conservateurs héritiers de la noblesse, ceux issus du monde rural, les catholiques et les laïques. Pour H. Mendras (1976), l'existence de notables renvoie à une forme spécifique des sociétés rurales où le notable bénéficiait d'une position sociale charnière le situant à l'articulation de deux sociétés, l'une paysanne et l'autre englobante, lui permettant d'être membre de l'une et reconnu de l'autre. Il se caractérisait également par un cumul des pouvoirs social, économique et politique avec des sources internes et externes de pouvoir et exerçant son influence par des relations personnalisées.

« partout on était passif, à l'école, à l'église. Alors que la JAC c'était le contraire, il fallait que l'on s'exprime, on nous obligeait à nous exprimer. [...] La JAC nous a donné une assurance, une manière de parler, de nous exprimer, une manière d'être plus à l'aise et d'exister » (Hascoët, 1992: 128).

Aujourd'hui, l'Office central de Landerneau a fusionné avec d'autres coopératives agricoles pour devenir en 2010 Triskalia, et deviendra en 2021 Eureden avec un chiffre d'affaires cumulé de 3,1 milliards d'euros, 9 000 salariés et 20 000 agriculteurs coopérateurs¹, soit la moitié des exploitants agricoles bretonnes.

Le modèle agricole breton est donc une réussite à l'égard des modernisateurs qui l'ont érigé en modèle de développement. Cependant, un tel modèle connaît aujourd'hui plusieurs limites. Outre celles liées à l'environnement qui seront décrites dans la section suivante, la Bretagne est de moins en moins compétitive depuis l'ouverture complète des marchés, notamment face aux pays possédant une main d'œuvre moins chère. Ce décalage est encore plus important dans l'industrie agroalimentaire. De plus, la Bretagne dut revoir à la baisse sa trajectoire d'intensification, alors que des concurrents comme le Danemark, les Pays-Bas ou l'Allemagne continuent une intensification à des échelles bien supérieures. Par exemple, un élevage moyen en France compte 190 truies, alors qu'au Danemark la moyenne s'élève à 560 et aux États-Unis à 3000. La concurrence est donc toujours plus forte sur le plan européen, mais aussi mondialement avec l'arrivée d'acteurs agroindustriels comme le Brésil ou le Canada depuis l'adoption partielle de l'accord de libre-échange en 2017². Les perspectives d'évolution les plus importantes concernent l'exportation vers la Chine, notamment pour la viande porcine³. Une entreprise chinoise a d'ailleurs investi 170 millions d'euros en 2016 à Carhaix pour une usine de fabrication de lait infantile destiné au marché chinois⁴.

Au fil des crises de production et des aléas des cours du marché, certains agriculteurs en viennent à questionner le modèle agricole. En effet, les coopératives et intégrateurs qui encadrent le travail des éleveurs captent une part importante de la plus-value de la production. Par exemple, une étude a comparé la répartition des gains de productivité en élevage bovin viande sur la période 1980 et 2015 pour constater que malgré la baisse des coûts et la hausse des prix, le revenu des éleveurs a stagné. Les surplus sont essentiellement captés par l'aval de la filière, surtout chez les distributeurs et consommateurs (Veysset et al., 2017). Or, les intermédiaires de la transformation ne sont que très rarement remis en question. Pour cause, les dirigeants syndicaux censés défendre les intérêts des agriculteurs sont aussi à la tête de ces grands groupes économiques. Comme si un ouvrier était

¹ P. Moyon, « Agriculture. Feu vert à la fusion de d'Aucy et Triskalia pour donner naissance à Eureden ». Ouest France, 28 juillet 2019

² L'accord économique et commercial global (AECG) signé le 30 octobre 2016 et entré partiellement en vigueur le 21 septembre 2016 dans l'attente d'une ratification des tous les états européens

³ G. Floch-Penn, « Exportations bretonnes de viande porcine : forte demande chinoise ». Terra, 3 octobre 2019

⁴ T.P. « Carhaix (29) : l'usine Synutra inaugurée. Quels enjeux économiques? ». France 3 Bretagne, 28 septembre 2016
L'usine de lait fut ensuite partiellement reprise en 2019 par le groupe coopératif français Sodiaal

représenté par le syndicat patronal¹. En somme, il existe aujourd’hui une diversité des mondes agricoles, mais qui évoluent relativement à part du reste de la société.

Nous l’avons vu, les OPA ont contribué à façonner et homogénéiser les représentations des agriculteurs, même si leur influence décroît avec la montée en puissance des usages concurrents de l’espace en milieux ruraux. La Figure 17 propose un panorama qui synthétise les différents mouvements de l’histoire en trois périodes et selon les trois axes que nous avons développés. Il faut aussi rappeler que l’exode rural était concomitant, voire une condition nécessaire, de la prise en charge du développement rural par une nouvelle génération d’agriculteurs. Ainsi les années 1960-1980 connurent une forte effervescence autour de la cogestion et des gains de productivités. Progressivement remis en cause depuis les années 1980, puis fortement affaibli par la concurrence et la mondialisation, le modèle agricole breton connaît plusieurs limites. Aujourd’hui, les agriculteurs vivent un déclasserment de par leur ancien statut de majorité et se sentent de moins en moins légitimés par le référentiel de modernité. Cela se traduit dans la perte d’influence des OPA et aussi dans la perte du poids économique de l’agriculture, davantage conçu par les pouvoirs publics comme une monnaie d’échange sur les marchés internationaux plutôt qu’une activité multifonctionnelle au service du développement rural. Nous allons voir que ce déclasserment s’est accentué aussi par la remise en cause de leur capacité à prendre en charge les externalités environnementales des pratiques agricoles, leur valant la réputation de pollueur.

Figure 17 : La synthèse des phases de modernisation

	1960-1980	1980-2000	2000-2019
Paysans et modernisation	- Augmentation productivité et spécialisation - Du paysan à l’agriculteur chef d’exploitation		Mondialisation accrue
Cogestion	Âge d’or de la cogestion	Remise en cause	Concertation et lobbying
Modèle agricole breton	Développement endogène et forte intégration au marché		Forte concurrence et critique

Source : figure réalisée par l’auteur

2. La construction de l’environnement comme problème public

Nous avons précédemment retracé l’histoire de l’agriculture. Notre objectif maintenant est de restituer celle des mobilisations qui ont marqué la Bretagne, notamment ceux tournés autour de l’environnement. Afin de décrire la sociogenèse du militantisme d’aujourd’hui, l’histoire des luttes autour des marées noires, du nucléaire et des marées vertes sera reconstituée. Plus largement, il s’agit

¹ Cette imbrication entre réseaux économiques et syndicaux est particulièrement visible entre la FNSEA et grandes coopératives. À titre d’exemple, citons Xavier Beulin président de la FNSEA de 2010 à 2017 et président du conseil d’administration du groupe agroindustriel Avril.

d'expliquer la construction de l'environnement comme un problème public dans la tradition des *social problems*, c'est-à-dire des situations auparavant socialement acceptées qui deviennent problématiques par un travail de publicisation jusqu'à sa prise en charge par l'État (Henry, 2009; Cefai, 2016). Il s'agit aussi de situer l'apparition de problèmes environnementaux en Bretagne qui ont marqué les mouvements écologistes. Cette seconde lecture de l'histoire de la région marque aussi un tournant dans l'étude des sociétés rurales vers l'environnement, non seulement comme nouvel objet d'étude, mais aussi comme nouveau contexte de recherche (Mathieu et Jollivet, 1989; Hamman, 2017).

2.1 Aux origines de l'écologie en Bretagne

Dire que « la Bretagne est probablement la région qui a le plus marqué l'histoire des luttes environnementalistes et écologistes en France » (Kernalegenn, 2014a : 11) est sans doute surfait, mais s'ancre tout de même dans une riche histoire. Si la Bretagne est imprégnée d'un fort courant naturaliste à l'image d'association comme Bretagne vivante (anciennement SEPNB)¹ et d'Eau et rivières de Bretagne (anciennement APPSB)², on peut considérer que l'émergence de l'écologie se fait véritablement en 1967 avec la première marée noire déversée par le Torrey Canyon. Par la suite, les luttes successives contre d'autres marées noires, la centrale nucléaire à Plogoff, le remembrement, les marées vertes ou encore plus récemment l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ont façonné non seulement les réseaux militants et également le rapport d'une région à son environnement.

Le naturalisme en Bretagne connaît un essor important dès les débuts du 20^{ème} siècle avec notamment la protection de plusieurs sites naturels sous différents statuts : l'île de Bréhat en 1907, la côte de granit rose en 1912 et la première réserve ornithologique de France en 1913 aux Sept Îles (tous situés dans les Côtes-d'Armor). C'est avec la SEPNB vers la fin des années 1950 que le naturalisme devient militant, bien que sa première fonction demeure l'étude de la nature et qu'elle se compose presque exclusivement d'universitaires. C'est à son initiative que fut créé en 1969 le Parc naturel régional d'Armorique, permettant d'inscrire la protection de l'environnement dans le jeu politique local. Ces efforts font suite au déversement en 1967 de 121 000 tonnes de pétrole brut dans le nord Finistère, un moment marquant où « les Bretons prennent conscience des ravages que peut causer la pollution et découvrent qu'elle ne menace pas seulement les oiseaux, la faune, la flore, mais aussi les humains. » (*Ibid.* : 32) Cette période est aussi celle d'une prise de conscience internationale de la vulnérabilité de la nature avec le rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance en 1972, la première conférence des Nations-Unies sur l'environnement la même année ou encore la mobilisation au Larzac qui débuta en 1971. La question connaît un mouvement d'institutionnalisation en 1971 avec la création d'un ministère de l'environnement puis les États généraux de l'environnement breton en 1972.

¹ Bretagne vivante est fondé en 1958 sous le nom de Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) qui changera de nom en 1998.

² Eau et rivières de Bretagne est fondé en 1959 sous le nom de l'Association pour la Production et la Protection des Salmonidés en Bretagne (APPSB) qui changera de nom en 1983.

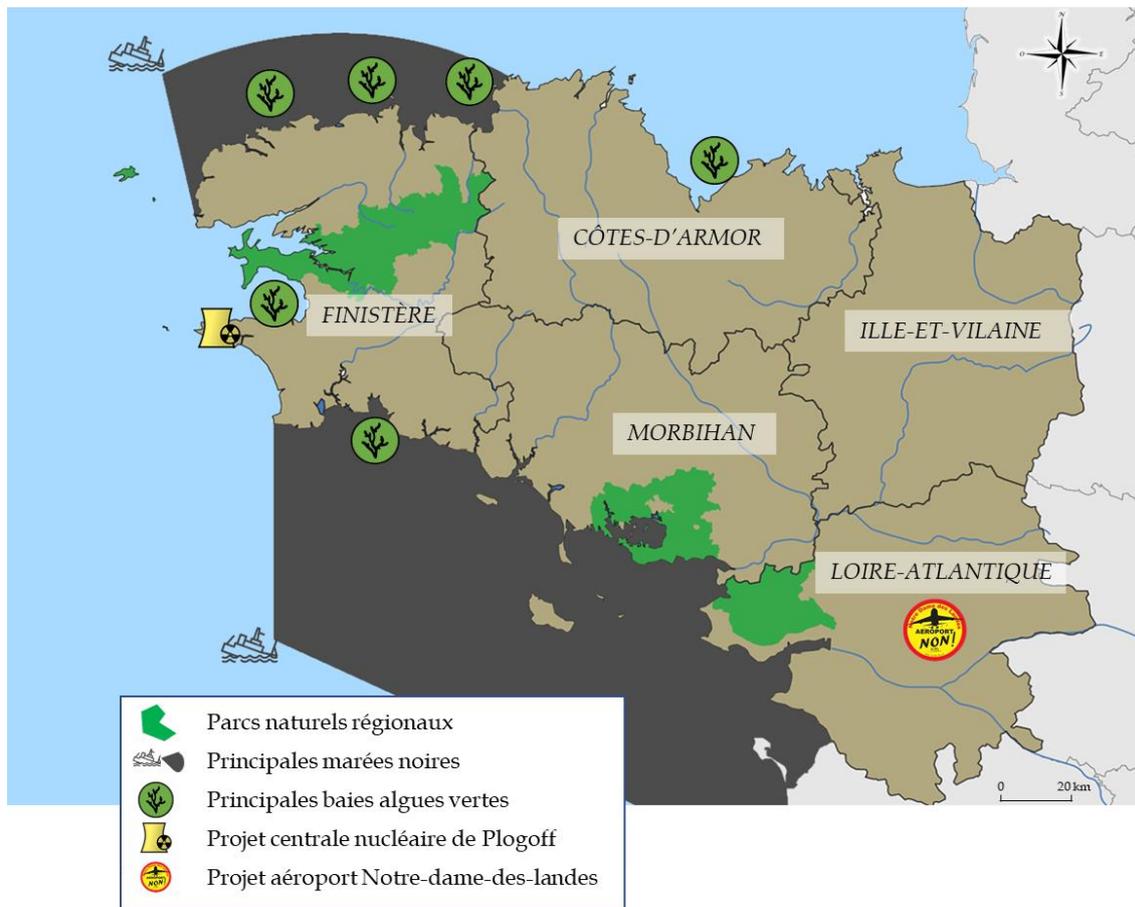
Les années 1970 sont aussi l'objet de lutte contre le remembrement, avec comme point d'orgue l'année 1970 à Trébrivan (22) où des CRS furent déployés pour permettre aux engins de terrassement de travailler. Sur le littoral, la lutte pour la défense du paysage s'organise aussi contre les grands projets d'infrastructures touristiques. C'est également l'essor des mobilisations pour la protection des rivières avec en première ligne l'APPSB dont le slogan « quand un poisson meurt, l'homme est menacé » s'ancre dans un militantisme actif et frontal. Un tournant s'opère en 1974 avec la candidature du premier candidat écologiste à l'élection présidentielle et avec des projets de centrales nucléaires en Bretagne. À partir des différents sites pressentis se structurent des Comités régionaux et locaux d'information nucléaire (CRIN/CLIN) qui en quelques mois recouvrent toute la Bretagne. Toujours dans cette décennie, une succession de marées noires à partir de 1976 donne une nouvelle dimension au mouvement, notamment avec l'échouage de l'Amoco Cadiz en 1978, et favorise l'unité des courants écologistes sous le slogan « mazoutés aujourd'hui, radioactifs demain ». C'est aussi la même année que Plogoff est désigné comme site d'implantation d'une centrale, ce qui cristallisa toutes les énergies militantes de Bretagne. Ce n'est qu'en 1981 avec l'élection de F. Mitterand que le projet de Plogoff fut définitivement abandonné.

Le tournant des années 1980 annonce la fin des grandes mobilisations et la professionnalisation des associations militantes. La SEPNB se recentre sur la gestion de réserves naturelles et accroît ses services aux collectivités. Dans le même temps, l'APPSB s'investit fortement dans le combat pour le respect des normes environnementales par le biais de poursuites judiciaires. Plus largement, avec l'écologie politique se répand l'idée qu'il serait possible de changer les choses « de l'intérieur », ce qui motive les militants à s'impliquer dans les instances de concertations, à prendre les mairies, les conseils généraux et toutes fonctions dans l'appareil d'État.

Le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes fait figure d'exception à cette tendance de fond. Le projet a germé dans les années 1960 puis émerge dans l'espace public en 1972, pour être ensuite abandonné et refaire surface au début des années 2000. Les premiers travaux commencent en 2005 puis en 2008 la zone est occupée par des militants et se fait baptiser « zone à défendre » (ZAD) au lieu de « zone d'aménagement différée ». Le conflit s'intensifie jusqu'à l'annulation du projet en 2018. Ce dernier aura réactualisé le répertoire d'actions militantes et restructuré une frange importante du militantisme contre « les grands projets inutiles et imposés »¹ (Pailloux, 2015). Ces luttes résumées dans la Carte 2 ont forgé l'écologie politique en Bretagne alimentant en particulier les projets d'autonomie de la région.

¹ Depuis, le site d'enfouissement de déchets radioactifs à longue durée de Bure est devenu la nouvelle lutte emblématique contre un projet industriel en France

Carte 2 : La cartographie des principaux accidents et luttes environnementales en Bretagne



Adapté de Kernalegenn (2014a) p.144-145

Les années 1990 marquent une nouvelle étape dans l’institutionnalisation des problèmes écologiques avec le Sommet de la Terre (1992) et la diffusion de discours internationaux sur l’environnement, la biodiversité et les changements climatiques. C’est également lors de ce sommet qu’est institué le concept de développement durable comme nouvel impératif des politiques publiques au même titre que la « participation » (revoir Chapitre 2). Ancrée dans une perspective de modernisation écologique, émerge une série de dispositifs qui institutionnalisent l’environnement dans le fonctionnement des institutions (Mol et Sonnenfeld, 2000; Boudes, 2017). L’enjeu est de traduire les problèmes environnementaux pour en faire des problèmes publics, opérationnalisés par les institutions. C’est aussi un processus d’internalisation des risques environnementaux dans le fonctionnement des structures en place à travers la « clôture discursive » (Hajer, 1995). Avant tout, ce qui change c’est que « dans une logique de développement durable, l’environnement ne peut plus être traité séparément ni opposé au développement économique. De même, l’ensemble des pressions exercées par les usagers sur un même espace ou une même ressource ne peuvent plus être traitées secteur par secteur » (Van Tilbeurgh, 2006: 12). Ainsi, l’agriculture ne peut plus être traitée séparément de l’environnement, ce qui se traduit par l’entrée en scène de nouveaux acteurs et de nouvelles questions dans les politiques agricoles traditionnellement cogérées avec la profession. Nous verrons notamment que des dispositifs de gestion de l’environnement ont contribué à brouiller les frontières.

2.2 La qualité de l'eau et les algues vertes

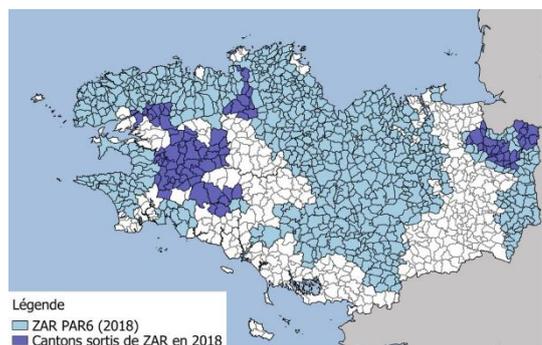
Les années 1990-2000 marquent le tournant d'une logique défensive à une action plus pro-active des militants qui investissent de nouveaux terrains : c'est la période du développement durable, de l'agriculture biologique ou encore de la lutte contre les OGM. Cependant, l'enjeu de la qualité de l'eau devient rapidement prioritaire en Bretagne, notamment avec l'émergence des problèmes liés aux algues vertes. Si les pouvoirs publics sont accusés de négligence, c'est avant tout l'agriculture intensive qui est pointée du doigt, notamment les porcheries hors-sols. En effet, dans les années 1990, plusieurs extensions d'élevage ont eu lieu illégalement, sans déclaration à la préfecture, et sont généralement sous-équipées pour traiter le lisier produit. En 1991, l'Union européenne légifère pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite Directive nitrate (voir Encadré 4).

Cette initiative européenne donna lieu en France au Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) de 1994 à 2000 afin de résoudre le problème de la qualité de l'eau. Ce programme fut largement critiqué pour son inefficacité, surtout dans son premier volet, car à travers ce plan s'est subventionnée la modernisation des élevages en zones vulnérables afin qu'elles soient aux normes des installations classées pour l'environnement (ICPE). Les élevages ayant des effectifs illégaux ont été régularisés et subventionnés pour se conformer aux normes. En somme, l'État paye pour faire respecter la loi, dans un contexte où elle « ne peut pénaliser un comportement que son laxisme avait cautionné pendant de trop nombreuses années » (Bourblanc, 2019: 83). Un mécanisme dénoncé comme n'étant pas celui du pollueur-payeur, mais bien celui du pollueur-bénéficiaire au profit de la profession agricole. Le cumul des mesures incitatives aurait coûté un peu moins d'un milliard d'euros en 20 ans alors que les sanctions (et la capacité de l'État de les appliquer) restent encore aujourd'hui limitées (Le Goffe, 2012).

Encadré 4 : La « Directive nitrate »

La Directive nitrate s'est traduite dans le droit français en 1997, classant toute la Bretagne en zones vulnérables. Il y avait 37 points de captage hors-normes dans la région, dont 9 ne convenaient pas encore aux normes en 2009, la Cour de justice de l'Union européenne fut donc saisie du dossier.

En cause, le manque de mesure pour réduire les nitrates en zones vulnérables a valu à l'État français deux condamnations en 2012 et 2014, ainsi que la fermeture de 2000 points d'eau ne respectant pas les seuils de potabilité. En 2014, tous ces zonages furent uniformisés sous la dénomination de zone d'action renforcée (ZAR) et mise en place dans le 5ème programme d'action de la directive nitrate. Le litige fut réglé en 2016 lorsque les mesures de l'État furent jugées suffisantes¹.



¹ P. Collet. « Nitrates : la CJUE condamne une nouvelle fois la France ». Actu-environnement, 04 septembre 2014; Le Monde avec AFP, « Directive nitrates : la Commission européenne dispense la France de payer des pénalités ». Le Monde, 09 décembre 2016

Les associations ne restent pas les bras croisés devant cette situation : Eau et rivières de Bretagne (ERB) alertait déjà sur le problème des nitrates dès 1980. En 1992, elle porta plainte contre la France auprès de l'Union européenne afin d'alerter sur le non-respect des réglementations européennes sur la qualité de l'eau. En effet, le surplus de nitrate (et de phosphore) dans l'eau conduit à son eutrophisation, c'est-à-dire un excédent de nutriments qui mène généralement à l'acidification du milieu et la prolifération d'espèces « envahissantes » au détriment de la biodiversité. La Bretagne est d'autant plus concernée vu l'importante concentration d'élevages, mais aussi parce que l'hydrographie de la région se compose essentiellement d'eau de surface, dont 85% fournit l'eau potable aux habitants. De plus, parce que ces cours d'eau sont courts, on constate d'autant plus rapidement les conséquences de leur pollution. Étant donné que les nitrates n'ont pas d'odeur et ne sont pas visibles, il fallut attendre l'échouage récurrent d'algues vertes dans les baies pour médiatiser l'enjeu (Piquot, 2014)(voir Encadré 5).

Encadré 5 : Le phénomène des algues vertes

La prolifération d'algues envahissantes dans les eaux côtières devint un problème pour les pays industrialisés à partir des années 2000. Par exemple aux États-Unis, le tiers des lacs est atteint, ou encore, en 2008 lors des jeux Olympiques en Chine, un million de tonnes d'algues vertes a envahi le bassin où devait se dérouler les épreuves nautiques. La surcharge en nutriment, essentiellement l'azote issu des nitrates agricoles, permet à des algues, en Bretagne l'*Ulva armoricana* (ou *Ulva rigida*) et *Ulva rotundata*, de proliférer jusqu'à l'eutrophie des milieux marins. Dans certaines conditions, elles se multiplient et se détachent pour s'échouer sur les plages des baies confinées. Amassées en grandes quantités, les algues séchent et dégagent entre autres de l'hydrogène sulfuré (H₂S), un gaz incolore et toxique. Confiné sous une croute d'algues séchées, le gaz s'accumule et peut être libéré d'un coup lorsque la croute se brise, asphyxiant la personne ou l'animal qui y a posé le pied (Levain, 2014).



Le ramassage des algues sur la baie de St-Michel-en-grève

Pourtant, le problème de la qualité de l'eau remonte aux années 1970 où plusieurs zones de captage d'eaux potables du Finistère n'étaient plus aux normes. De la même manière, un extrait du conseil municipal de St-Michel-en-grève datant du 7 juin 1971 relate le problème de « laitues de mer » sur les plages avec une épaisseur entre 20 et 50cm et dont « l'odeur infecte se répand jusqu'à l'intérieur des terres » (cité d'Ollivro et Le Lay, 2011: 32). Le compte-rendu fut envoyé au préfet qui répondit que « la seule solution est de les ramasser » et qu'elles sont « très appréciées pour l'amendement des sols »¹ (*Ibid.* : 33). En 1980 le rapport Henin établit la responsabilité de l'agriculture dans la pollution des eaux, ce qui mena à la création d'un comité interministériel sur la question (le CORPEN²), mais

¹ Aujourd'hui, les algues vertes sont toujours ramassées pour le danger sanitaire qu'elles représentent et sont séchées puis compostées.

² Comité d'orientation pour la réduction de la pollution de l'eau par les nitrates (CORPEN) créé en 1984

ne déboucha pas sur des changements de pratiques. Même si Eau et rivières de Bretagne s’est rapidement saisi du problème, il fallut attendre des associations plus « militantes » afin que le problème soit mis à l’agenda comme enjeu de santé publique.

En septembre 2000 fut fondée l’association Halte aux marées vertes par un groupe de riverains mobilisés pour l’accès aux plages et pour réduire l’odeur générée par les algues. Une des premières actions menées fut de faire reconnaître la responsabilité de l’État dans un procès commencé en 2002 et qui fut gagné en appel en 2009. Cependant, ce n’est qu’en 2008 que fut médiatisé le véritable enjeu sanitaire des algues vertes en raison de chiens retrouvés morts sous deux mètres d’algues séchées en Côte d’Armor. Puis en 2009, c’est le cheval d’un cavalier qui meurt dans les algues. La médiatisation des événements est telle que la même année, le premier ministre se rend en Bretagne pour promettre l’aide de l’État au ramassage. Dans la même période survient la mort de T. Morfoisse, chargé de ramasser les algues vertes. S’ouvrit alors un nouveau processus de recours juridiques afin de faire reconnaître le lien entre sa mort et son exposition aux algues vertes (*Ibid.*). Après plusieurs procès infructueux, c’est finalement le Tribunal des affaires de sécurité sociale qui reconnut en 2018 la mort de T. Morfoisse comme accident du travail. Entre-temps et malgré leur ramassage, les algues vertes ont continué de faire des victimes : en 2011 plusieurs dizaines d’animaux sont retrouvés morts dans l’estuaire du Gouessant (22) et en 2016 la mort d’un joggeur au même lieu réanime le débat sur les dangers sanitaires (Léraud et Van Hove, 2019).

Le rôle des associations fut essentiellement d’alimenter les médias qui diffusèrent l’actualité sur les algues vertes. Une revue de presse entre 1986 et 2015 sur le sujet retrace l’évolution du phénomène et montre de manière précise la construction du problème à travers la lentille des médias (Figure 18). Il en ressort notamment que ceux-ci ont participé tout autant que les associations à la construction du problème sous l’angle de la santé publique, de l’économie et de la responsabilité du monde agricole, démontrant même des contradictions entre les différents discours (Alexandre Brun et Haghe, 2016). En trente ans, les algues vertes sont devenues un problème de santé publique, passant d’une laitue inoffensive à un danger mortel. À l’inverse, elles étaient dans les années 1980 conçues comme un problème pour la baignade alors qu’aujourd’hui elles sont une ressource qu’on peut valoriser économiquement. Ces décennies auront vu aussi s’affirmer la responsabilité des élevages porcins, mais qui tardent encore à être pleinement reconnue par les pouvoirs publics. Comme l’indique A. Ollivro, un des principaux protagonistes de la lutte : « les médias en démocratie ne sont pas seulement une caisse de résonance, ils donnent le la. [...] On ne répétera jamais assez comment ils ont orienté le cours des événements » (Ollivro et Le Lay, 2011: 85).

Figure 18 : L’évolution du discours médiatique sur les algues vertes

Entrée du reportage	1980	1990	2000	2010
Santé publique	Ces algues sont inoffensives	Pas de risque connu pour la santé	Les experts s’interrogent sur les risques	Les algues sont dangereuses
Économie	Les algues empêchent la natation	Le principal problème est le nettoyage de la plage	La recherche s’organise	Les algues, c’est l’or vert
La responsabilité du modèle agricole	Les rejets domestiques expliquent les marées vertes	Les nitrates sont responsables	Les mauvaises pratiques agricoles doivent être corrigées	Les élevages porcins polluent le rivage

Source : Brun et Haghe, 2016, p.149

Il fallut attendre 2010 pour que les algues vertes fassent l'objet de plans d'actions spécifiques. Dans sa première version de 2010-2016, le Plan de lutte contre les algues vertes visait une ambitieuse réduction des taux de nitrates à 10mg/l en 2027, alors que plusieurs cours d'eau dépassaient déjà les 100mg/l. Officiellement, le plan s'attaque aux 8 sites les plus touchés autant sur le volet sanitaire, curatif que préventif. Doté de 124 millions d'euros pour le premier plan, il prévoit de créer des « chartes de territoire » avec les acteurs concernés. La deuxième mouture du plan 2017-2021 prévoit des objectifs encore plus ambitieux. Cependant, à peine deux ans après le début du premier du plan, 10 des 18 membres du comité scientifique publièrent un article dénonçant la prévalence des intérêts économiques qui pesait sur leur travail. Ceux-ci ont mis en lumière le blocage qu'exerçait les OPA dans la prise en charge des algues vertes en apportant des contres-discours semant le doute dans la presse¹. De plus, ceux-ci mettaient en avant les solutions qui visaient à traiter les effluents plutôt que de les réduire ou encore l'évitement des solutions les plus efficaces (actions foncières) et la valorisation d'actions de second ordre (azote urbain). En somme, les auteurs critiquaient que le plan algues vertes visait à éviter tout scénario de rupture en voulant préserver le statu quo :

« Il ne s'agissait pas de trouver un accord sur de nouvelles normes, mais d'affirmer une position devant s'imposer à tous. Cette position renvoie à une conception de la règle comme un accord négocié entre les acteurs de la filière agro-industrielle et qui s'impose aux autres collectifs et individus. Il s'agirait, ici, d'une sorte de "cogestion localisée" [...] qui conclue à un effet contre-productif permettant une résistance au changement visé. » (Aquilina et al., 2013 : 66)

Trois principaux facteurs permettent d'expliquer la difficulté de prise en charge du problème public. Premièrement, la résistance des OPA est très forte aux réglementations qu'elles perçoivent comme contraignant l'activité agricole. Comme nous l'avons vu, la mise en place des politiques publiques se fait en accord avec la profession, et celle-ci n'hésite pas à recourir aux manifestations violentes comme levier de négociation. De plus, l'ensemble des mesures agri-environnementales proposées par l'Europe et la PAC semble remettre en cause le référentiel d'autodétermination sur lequel repose leur légitimité de cogestion, car d'un côté cela impliquera de reconnaître la responsabilité de l'agriculture dans les pollutions, et de l'autre d'être relégué au rôle de jardinier de la nature (Busca, 2010). En effet, ce dernier auteur renvoie encore au rôle crucial des représentations dominantes : il est difficile pour le monde rural de concevoir les agriculteurs comme des pollueurs. De plus, il est difficile de faire accepter la multifonctionnalité de l'agriculture, donc de concevoir leur rôle autrement que dans le référentiel de « nourrir le monde » (la productivité). Se perpétue alors le récit héroïque du modèle agricole breton et de l'émancipation sociale de la région.

Deuxièmement, ce qui freine la prise en charge des algues vertes (et de la qualité de l'eau) par la profession agricole et les pouvoirs publics, c'est la difficulté de sortir des arrangements institutionnels préexistants. La théorie de la dépendance au sentier explique que les institutions résistent au changement par un processus de routinisation. Il devient alors de plus en plus compliqué de changer des habitudes ancrées dans le temps, même si celles-ci ne sont plus optimales. Le coût de la réforme devient de plus en plus élevé et perpétue la rigidité institutionnelle et la clôture des chemins de

¹ À ce titre, l'Institut de l'environnement et de la santé se positionna comme un acteur crucial du contre-discours sur la responsabilité agricole des algues vertes.

dépendance (*policy lock-in*) (Palier, 2014). La préservation du modèle agricole devient alors l'intérêt de tous les acteurs, coincés (volontairement ou non) dans les schémas du passé.

Troisièmement, le caractère « diffus » de ce type de pollution a largement contribué à ralentir l'action publique. En effet, il est très difficile de tracer rigoureusement l'origine des algues vertes dont l'émergence dépend d'une synergie de facteurs. M. Bourblanc et H. Brives (2009) ont montré qu'en dépit des avancées scientifiques, la réification du caractère diffus des pollutions par les représentants agricoles majoritaires a permis de retarder l'inscription du problème à l'agenda public. De plus, cela accrut le caractère indéterminé du problème, leur laissant une plus grande marge de manœuvre pour négocier l'action de l'État dans la PMPOA, et plus tard dans les plans algues vertes.

Nous avons montré la lente construction du problème de l'eau et des algues vertes en Bretagne et l'avons expliqué à partir de la remise en cause des représentations et pratiques du monde agricole. Une fois de plus furent illustrées les ramifications de la cogestion et les limites du référentiel de modernité promu par les OPA. Il nous reste encore à expliquer la manière dont les militants ont œuvré afin de faire reconnaître les enjeux environnementaux et les opposer aux intérêts agricoles.

2.3 Les entrepreneurs de cause

Dans les luttes environnementales se pose la question de connaître les acteurs qui ont fait de l'environnement un enjeu public. Dans l'étude des problèmes publics, notamment par l'École de Chicago, le concept « d'entrepreneur de morale », forgé par H. Becker (1985) pour définir « un individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs » (*Ibid.* : 171), permet de rendre compte de l'action militante pour changer des normes sociales. Depuis repris sous diverses appellations comme « entrepreneur politique » ou « entrepreneur de problèmes publics », on lui préféra ici le terme « d'entrepreneur de cause » pour mettre en avant le fait que la finalité de l'action collective n'est pas nécessairement le changement d'une norme ou d'une politique, mais plus généralement l'aboutissement d'une cause socialement construite¹. Cette nuance permet de centrer notre analyse sur ce que les militants définissent comme important pour eux, la manière dont ils construisent une cause et la publicise. Pour en rendre compte, nous étayerons nos réflexions sur la littérature des mouvements sociaux afin d'aborder le militantisme écologique, mais aussi antispéciste dont il sera en partie question dans les conflits étudiés.

Qui sont les militants qui construisent l'environnement comme enjeu public en Bretagne ? Pour commencer, cette région a des particularités qui expliquent une structuration particulière des réseaux militants écologistes. Comme nous l'avons vu, la révolution agricole a radicalement transformé la région, et par conséquent la nature et sa perception. Aussi, le sentiment identitaire régional a joué un rôle important dans l'ancrage culturel des associations militantes, « comme si l'action de défense de la nature était passée chez eux par une phase préalable de défense de la culture » (Barthelemy et

¹ On distingue généralement deux approches dans la sociologie de mouvements sociaux, celle « objective » qui décrit les régularités et les structures des mouvements, et celle « subjective » qui s'intéresse plutôt aux consciences et volontés des individus (voir Mathieu, 2002). Nous prendrons plutôt le parti de la seconde qui permet de penser la construction sociale des mouvements sociaux.

Weber, 1989: 147). Par exemple, les manifestations de Plogoff ont vu ressurgir des processions traditionnelles, de même qu'Eau et rivières de Bretagne accompagnait le nettoyage des rivières de chants bretons. La défense de l'identité culturelle et d'un patrimoine naturel allaient donc de pair, notamment par le retour des néoruraux venus réhabiter leur terre natale¹. Similairement, la culture bretonne est ancrée dans les rites catholiques qui ont été une source de structuration du militantisme. On observe encore sa présence dans les discours environnementaux marqués par les concepts de « pureté » et de « souillures ». Plus largement, la construction de l'écologie politique en Bretagne s'est faite par opposition au pouvoir de Paris qui, pour eux, était peu concerné par les problèmes bretons. Les élus locaux étaient alors vus davantage comme les alliés à la cause, car leurs intérêts convergeaient dans la préservation d'un patrimoine local (Kernalegenn, 2004).

Les luttes anti-nucléaires, les marées noires et les marées vertes ont joué des rôles importants dans la construction de causes communes expliquant la pluralité d'associations militantes. Enfin, il faut aussi noter que les associations sont géographiquement positionnées le long du littoral, et très peu à l'intérieur des terres, puisque « c'est dans les zones les plus touristiques, les plus valorisées sur le plan esthétique, mais aussi les plus peuplées et les plus construites, que se sont développées les associations de protection de l'environnement et que l'aménagement de l'espace a suscité le plus de conflits » (Barthelemy et Weber, 1989:151).

La sociologie des mouvements sociaux considère que ce sont principalement les « dominants parmi les dominés » qui se mobilisent, car militer implique un certain nombre de ressources, de compétences et un certain degré de politisation (Mathieu, 2004). Cependant, des études sur les militants écologistes montrent une grande variété de profils qui peut se résumer en trois groupes de pratiques et d'identités (Barthelemy et Weber, 1989; Ollitrault, 2008)². Le premier, et sans doute le moins militant, concerne le naturalisme dont l'objectif promu est souvent la conservation d'aires naturelles ou encore la protection d'espèces en voie de disparition. Ils sont généralement des scientifiques où l'activité militante est conçue comme le prolongement de leur activité professionnelle, ou encore chez les naturalistes amateurs qui sont dans un processus de réenchantement de leurs parcours professionnels. Le deuxième profil s'ancre dans l'écologie politique et fait de l'arène politique son terrain d'action de prédilection. Toutefois, cette mouvance a relativement peu d'ancrage en Bretagne, et ce, malgré de bons scores électoraux répétés (Kernalegenn, 2014a). Pour ceux qui y militent, leur engagement se fonde essentiellement dans la remise en cause du fonctionnement économique et social, notamment issu des mouvements faisant suite à Mai 68 et aux luttes syndicales.

En dernier lieu, il existe des militants d'une « écologie du cadre de vie » (les « réactifs » pour Ollitrault, 2008). Cette pratique militante ne s'ancre pas nécessairement pas dans une réflexion politique, mais dans une morale puisée dans la tradition, et s'oppose frontalement à l'économie libérale. Pour ces militants, la participation à la défense de l'environnement découle d'une déception d'un ordre sentimental ou esthétique, où le militantisme est tourné vers la quête d'une identité

¹ Pour étudier les liens entre mouvements environnementaux et nationalistes, certains auteurs utilisent le concept « d'éconationalisme ». La thèse de B. Charlier (1999) en comporte de nombreux exemples dans les cas de conflits d'aménagement.

² S. Ollitrault reprend la typologie proposé vingt ans plus tôt par T. Barthelemy et F. Weber, leurs analyses convergent vers la typologie qui est présenté ici.

perdue, celle de la région quittée, mais jamais véritablement retrouvée. On localise aussi dans cette catégorie les désillusionnés, ayant la double tendance à l'amertume, la déception et la nostalgie d'un monde perdu se mêlant à une volonté d'un nouvel ordre social, d'une nouvelle culture et de nouveaux modes de vie. Cela concerne autant les néoruraux de retour au pays que ceux qui ne l'ont jamais quitté, mais sans avoir pu y construire quelque chose. Plus largement, cette catégorie renvoie à ce que M. Löwy et R. Sayre (1992) définissent comme une vision du monde « romantique », qui représente « une critique de la modernité, c'est-à-dire de la civilisation capitaliste moderne, au nom de valeurs et d'idéaux du passé » (*Ibid.* : 30). Le discours de la majorité des riverains enquêtés se retrouve dans cette catégorie, elle retiendra particulièrement notre attention dans les chapitres suivants.

Au-delà de ces profils, les militants ont aussi différents niveaux d'interprétation de la réalité, une diversité d'objectifs et de stratégies pour y arriver (Ollitrault, 2008). En partant de ces différents éléments, on peut rendre compte non seulement des décalages (parfois importants) qui existent entre les différents types de militantisme, mais aussi de la pluralité des approches (Figure 19). En Bretagne, les militants de nature scientifique ont historiquement construit l'environnement comme cause, à l'instar de Bretagne Vivante ou d'Eau et rivières de Bretagne. Dans les années 1980, émerge le profil politique suite à la victoire de Plogoff avec les candidatures écologistes aux élections nationales et locales. Les années 1990 auront davantage vu émerger un militantisme de type réactif, à l'image de la lutte contre les marées vertes, qui a ancré elle aussi de nouveaux enjeux dans l'espace public. Malgré leurs différences, les trois profils identifiés partagent quelques traits communs : la dimension missionnaire de leur cause, la diffusion de diagnostics sur les périls qui nous menacent et l'apport de solutions concrètes et quotidiennes. À ces invariants se croise un autre trait propre à l'activité militante en général, soit la nécessité d'affirmer l'identité militante afin de « faire vivre d'autres normes que celles qui restent dominantes dans la société » (*Ibid.* : 42) ce qui permet de s'identifier comme groupe et surtout de faciliter le passage à l'action collective.

Figure 19 : Les types de cadrages faits par les militants environnementaux

Types de cadres	Scientifique	Politique	Réactif
Interprétation de la réalité	L'écologie passe par une position scientifique	L'écologie passe par une solution politique	L'écologie consiste à défendre un intérêt méconnu
Alternative construite	Changer partiellement les comportements des individus (vis-à-vis de la Nature)	Changer le cadre de référence	Changer partiellement les comportements des individus à l'égard de l'environnement
Stratégie	Moyens plus proches de la persuasion (l'action politique est suspecte)	Entrer dans le champ politique ou/et soutien affirmé	Faire pression avec tous les moyens y compris politiques (si nécessaire)

Source : Adaptée de Ollitrault, 2008, p.40

Les entrepreneurs de causes ne seraient pas ce qu'ils sont sans moyen d'action, c'est parfois même leur capacité à agir qui détermine leur cadrage de la cause. Ainsi, les militants bretons ont vécu des moments épiques de manifestations qui ont abouti (Plogoff par exemple), mais qui ont progressivement laissé place à l'expertise, même si le cas de Notre-Dame-des-Landes laisse penser une résurgence de la manifestation sous d'autres formes (la ZAD). Si l'on s'attarde un peu plus sur

l'expertise qui est devenue aujourd'hui dominante dans le répertoire d'action militante, on observe une montée en puissance des actions juridiques ainsi qu'une expertise dans le domaine de l'eau. Par exemple, les militants contre les algues vertes ont rapidement investi les détecteurs portables d'H₂S ou encore des taux de nitrates dans l'eau afin d'incarner une contre-expertise face aux agences de l'État jugées partiales. Ce registre d'action s'apparente à ce que V. Rabeharisoa et ses collègues (2014) qualifient d'« *evidence-based activism* » où le militantisme se définit par l'articulation de savoirs expérientiels, scientifiques et d'actions politiques. Ce qui donne corps aux revendications, c'est précisément la capacité des militants à collecter des preuves et en construire des connaissances afin de cadrer les problèmes publics (comme l'a montré le cas des algues vertes). À l'inverse des scientifiques qui cherchent des causes aux phénomènes étudiés, les militants sont davantage concernés par les conséquences de ce savoir et les possibilités de réformes qu'il engendre. Cette multiplicité de connaissance (Rabeharisoa, 2017) est un défi pour les institutions qui n'ont plus le monopole de la connaissance légitime.

Ce n'est pas pour autant que la manifestation n'a plus de place dans le registre d'action, bien au contraire, la publicisation d'une cause reste encore centrale dans l'action militante. En premier lieu, l'image des militants est d'autant plus déterminante que la cause défendue, au point où certains en font leur principal objectif. Par exemple, Champagne (1984) a montré comment une manifestation agricole à Paris avait spécialement bien réussi à présenter les agriculteurs comme pacifiques, bons enfants et positifs, contrastant avec leurs actions habituelles de saccage et de blocage. Au point qu'on pourrait dire que le véritable lieu d'une manifestation n'est pas la rue, mais la presse. Dans les faits, les relations entre militants et journalistes sont plus nuancées, dans la mesure où ces derniers dépendent aussi des militants pour construire l'actualité, comme l'a d'ailleurs montré le cas des algues vertes (Mathieu, 2004).

Certains militants font des médias leur principal terrain d'action, notamment depuis qu'internet permet de s'autodiffuser à une large audience. Les militants antispécistes sont particulièrement actifs sur ce répertoire : par exemple les vidéos diffusés par L214 atteignent des millions de vues et reçoivent une couverture de tous les grands médias, alors même que l'association était inconnue du grand public en 2015. À l'instar des répertoires d'actions proposés par C. Tilly (1976), C. Traïni (2011) suggère de traiter le mouvement au regard de registres émotionnels évoqués par des dispositifs de sensibilisation. Ces militants utilisent de manière privilégiée le registre du dévoilement, c'est-à-dire la dénonciation des activités effroyables qui sont cachées du grand public. L'action militante consiste alors à mettre en visibilité l'industrialisation de la mort des animaux et leur condition de production. Plus largement, la cause des antispécistes (Encadré 6) vise avant tout à atténuer ou abolir la souffrance animale.

L'antispécisme est un courant de philosophie morale qui refuse les formes de discrimination basées sur l'espèce et prône une égalité entre les individus à « bien vivre »¹ et sans souffrance. Pour P. Singer (1975), il faut savoir reconnaître les intérêts des animaux comme on reconnaîtrait les nôtres afin de les traiter également. Dès lors, il s'agit de dénoncer la maltraitance des animaux, notamment d'abattage, comme étant amoral, et plus généralement, l'exploitation des animaux au profit des humains. La lutte pour faire reconnaître ces inégalités s'apparente à celle contre l'esclavage ou dans une certaine mesure pour l'émancipation des femmes. Cependant, à l'inverse de ces luttes, l'antispécisme est considéré à plusieurs égards comme un anti-humanisme, notamment car il remet en question la place de l'humain au-dessus des autres formes de vie (Pelluchon, 2017).

Du côté des militants, la cause est divisée en deux approches : d'un côté les « welfaristes » (ou réformistes) comme OABA, le CIWF ou Welfarm appellent à faire évoluer les pratiques d'élevage afin que les animaux ne souffrent plus, et de l'autre côté les abolitionnistes comme L214 ou 269Life considèrent que toute forme d'exploitation des animaux devrait être abolie (donc l'élevage). Si les premiers sont représentés dans des organisations qui datent des années 1960, les seconds ont émergé vers la fin des années 2000 et revendiquent un militantisme plus radical et frontal. Aussi plus jeunes et urbains, les militants abolitionnistes sont particulièrement présents sur les réseaux sociaux, où ils se sont illustrés avec des vidéos-chocs filmées illégalement dans des abattoirs et des élevages.

Le militantisme antispéciste (abolitionniste) fait donc sa cause principale l'abolition de l'élevage et son principal moyen d'action le dévoilement de la condition animale, notamment en usant des émotions. Cette posture s'oppose au militantisme écologique autant sur le fond que sur la forme. Pour les antispécistes, seul l'animal comme individu compte, sa souffrance et sa possibilité à bien vivre. À l'inverse, l'écologie reconnaît avant tout les écosystèmes, et les individus y sont jugés selon cet ordre et leurs fonctions (Bonnardel, 2018). Ce débat se cristallise sur des enjeux comme la réintroduction des loups qui, pour les uns permet de rééquilibrer un écosystème, et pour les autres n'emmènera que souffrance chez leurs proies². Ainsi, ils s'opposent aussi sur l'idée de nature, car si certains écologistes veulent la protéger et la restaurer à son état originel³, les antispécistes ne la considèrent pas bonne en soi, car elle est source de souffrance pour les animaux. Sur la forme, les actions de dévoilement (vidéos-chocs sur les abattoirs, mise en scène d'animaux de boucherie sur les places publiques) sont

¹ « Bien vivre » ou encore « être heureux » pour un animal se définit selon les antispécistes comme la possibilité des animaux à vivre dans des conditions qui sont pour eux « naturelles », c'est-à-dire non modifiées par l'humain, mais qui sont aussi exemptes de souffrance, donc pour certains, sans prédation.

² Pour les antispécistes qui se disent « interventionnistes », l'humain doit intervenir dans la nature afin de réguler la prédation pour prévenir toute forme de souffrance. À l'inverse, il ne doit pas favoriser la venue d'animaux prédateurs.

³ Nous verrons que tous les écologistes ne sont pas dans l'idée romantique d'un retour à la nature originelle. À l'inverse, certains souhaitent la préserver, mais dans son état actuel, sans nécessairement idéaliser sa forme passée.

considérées comme « trop violentes » ou « trop radicales » par les écologistes qui ne souhaitent pas s’associer à ces images.

Ce panorama des militants que l’on retrouve en Bretagne a permis de montrer les causes qu’ils défendent et les moyens qu’ils engagent. On a vu que la cogestion continuait d’organiser les rapports entre l’État et l’aménagement du territoire en matière d’environnement, ce sur quoi les militants se sont rapidement mobilisés. Des oppositions se sont structurées entre agriculteurs et militants autour des principes de la modernité, comme le progrès matériel ou encore l’instrumentalisation des animaux. La Figure 20 donne un aperçu des changements qui ont eu lieu dans les 70 dernières années et qui ont marqué les différentes formes de militantisme et les objets de conflits. La période 1950-70 fut celle de la protection d’aires naturelles et d’un militantisme d’universitaires naturalistes. À cette époque, les usages n’étaient pas encore très conflictuels et l’aménagement permettait de segmenter les espaces. La période 1970-90 fut les décennies des grands conflits d’aménagement et de l’écologie politique. Les premières alarmes sur la qualité de l’eau n’attirèrent pas encore l’attention qu’elle nécessitait pour prévenir les marées vertes. Ainsi, les années 1990-2010 furent celles de la montée en expertise des militants et des plans pour restaurer la qualité de l’eau. Émergent aussi les militants du cadre de vie, revendiquant de nouveaux usages de l’espace et un passé idéalisé. On observe aujourd’hui une résurgence des conflits d’aménagement avec la ZAD, mais aussi un nouveau militantisme antispéciste. Les plans algues vertes (toujours en cours) sont aussi un terrain important de controverses. Nous allons maintenant voir quelles formes prennent les conflits étudiés au cours de cette thèse.

Figure 20 : La synthèse des formes de militantisme

	1950-1970	1970-1990	1990 - 2010	2010-2020
Enjeux de lutte	Plogoff et marées noires		PMPOA et algues vertes	La ZAD
Entrepreneurs de causes (acteurs)	Naturalistes	Écologie politique	Militant du cadre de vie	Antispécistes abolitionnistes
Forme de militantisme	Conservation	Manifestations	Expertise	Dévoilement et occupation

Source : figure réalisée par l’auteur

3. Présentation des neuf cas d’étude

Précédemment, nous avons défini les dynamiques agricoles et environnementales qui ont marqué le territoire breton et son histoire. Il s’agira maintenant de caractériser les conflits étudiés en restituant leurs dynamiques propres. Dans cette présentation des terrains, nous allons détailler le matériel d’analyse, c’est-à-dire le corpus, la matière première de notre étude. On exposera les situations dans lesquelles les conflits ont émergé, leurs configurations spatiales, leurs acteurs et leurs histoires. Les neuf cas sont représentés sur la Carte 3.

Dans la page suivante, la Figure 21 situe les spécificités des neuf cas et permet d’en comparer les caractéristiques principales. On a mis en évidence les opposants et défenseurs présents, mais aussi la

position du maire vis-à-vis du projet. En effet, on suppose qu'il joue un rôle de médiateur dans le conflit et que sa prise de position influencera l'issue du conflit. De la même manière, l'avis du commissaire enquêteur est noté comme une variable déterminante de la trajectoire du conflit. Le cas 2 a même fait l'objet de deux enquêtes publiques menant à des avis divergents. De plus, il a été indiqué le type de projet et sa nature, car ces variables seront aussi importantes dans le conflit. En dernier lieu, il a été identifié les enjeux et la présence de conflits antérieurs. Il s'agit là d'une première phase d'interprétation qui permet ici aussi de situer le cas de conflit par rapport aux autres.

Carte 3 : La carte des cas de conflits



Source : carte réalisée par l'auteur

Parmi tous ces paramètres, nous signalons ceux qui sont saillants et les tendances de fond. Du côté des acteurs du conflit, on remarque que les conflits opposent essentiellement les éleveurs aux riverains. Les réseaux militants et professionnels ne jouent généralement qu'un rôle de second plan. Le maire a rarement une position affirmée, il est en général absent (c'est-à-dire qu'il ne prend pas part au conflit, ignore la situation) ou neutre (il « ménage la chèvre et le chou »). Dans trois cas seulement, le maire était pour le projet et dans aucun cas il n'était contre. Nous pouvons aussi constater une surreprésentation d'avis négatifs des commissaires enquêteurs, 3 cas sur 4 (75%), alors qu'au niveau national cela ne représente que 2-3% des cas. Il y a aussi davantage de cas d'extensions (7 sur 9) que d'installations, cela reflète la dynamique générale des exploitations. Sur la nature des projets, nous remarquons une surreprésentation des élevages porcins (7 sur 9), qui sont tous largement au-dessus de la moyenne bretonne de 4700 porcs/élevage/an (IFIP, 2013)¹. Il faut souligner que les cas 1, 2 et 6 se distinguent encore davantage par la taille de leur exploitation : 5 - 6 fois supérieur à la moyenne nationale. Au niveau des enjeux sous-jacents, nous remarquons qu'ils sont divers et c'est normal, puisque ces cas de conflit ont été retenus pour leur diversité. En dernier lieu, nous observons peu de conflits antérieurs, mais nous verrons qu'ils ont eu une importance déterminante. Maintenant que

¹ Cette moyenne cache de grandes disparités : par exemple, 25% des élevages produisent 98% des truies en France en 2010. Cela nous servira uniquement de repère sur la nature intensive des projets en question.

nous en avons rapidement brossé un portrait, il nous reste à préciser la spécificité des cas dans leur ancrage territorial et leur histoire.

Figure 21 : Le récapitulatif des cas

	Cas 1	Cas 2	Cas 3	Cas 4
Opposants	Riverains + militants écologistes	Riverains	Riverains	Riverains
Défenseurs	Éleveur	Éleveur	Éleveur	Éleveur
Position du maire	Pour le projet	Absent	Pour le projet	Neutre
Avis du CE	Négatif	Négatif, puis positif	N/A	N/A
Type projet	Extension +35%	Extension + 71%	Extension	Extension + 100%
Nature du projet	26 000 porcs/an	30 590 porcs/an	6 573 porcs/an	12 000 porcs/an
Enjeux sous-jacents	Cas exemplaire contre un gros porcher	Opposition de vision du développement	Conflit de voisinage	Conflit de voisinage
Conflit antérieur	Principale opposante mobilisée sur d'autres cas			

Suite de la Figure 21

	Cas 5	Cas 6	Cas 7	Cas 8	Cas 9
Opposants	Riverains	Riverains	Aucun	Riverains + militants écologistes	Militants antispécistes
Défenseurs	Monde agricole	Éleveur	Aucun	Éleveur	Monde agricole
Position du maire	Pour le projet	Absent	Neutre	Absent	Neutre
Avis du CE	N/A	N/A	Positif	Négatif	N/A
Type projet	Nouvelle installation	Extension + 100%	Nouvelle installation	Extension +56%	Extension +65%
Nature projet	30 000 poules pondeuses	24 000 porcs/an	15 000 porcs/an	15 000 porcs/an	1600 veaux/an
Enjeux sous-jacents	Urbain/rural Usage résidentiel/agricole	Nuisance intense	Risques des fosses à lisier	Pollution de l'eau	Proximité de Rennes
Conflit antérieur	Élection municipale de 2001 Opposition village vacances				

Source : figure réalisée par l'auteur

Afin de guider la description des cas, les données démographiques des communes ont été compilées dans la Figure 22. On remarque que tous les conflits sont situés dans des petites communes, pour la plupart en milieu très peu dense. Dans certains cas, la proportion d'agriculteurs est largement supérieure à la moyenne nationale, alors que dans d'autres elle n'est que légèrement supérieure. S'il s'agit bien d'une variable importante des conflits, elle n'en est pas pour autant un facteur déterminant. De la même manière, la proportion de logements secondaires et des 60 ans et plus indiquent des usages différents de l'espace, mais pas nécessairement une propension supplémentaire au conflit. Ces variables seront détaillées dans l'étude des situations de conflits.

Figure 22 : Les données démographiques sur les cas étudiés

Cas	# 1	# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	France
Population ¹	1 519	682	812	1144	3 120	246	1 396	5 341	5 198	
Emploi en agriculture ²	45%	30%	44%	28%	16%	31%	6%	13%	4%	3%
Logements secondaires ³	44%	43 %	13 %	4%	36%	19%	12%	9%	1%	9%
Des 60 ans + ⁴	34%	36%	22%	12%	41%	39%	33%	28%	22%	23%

Couleur en fonction de la différence par rapport à la moyenne nationale (France)

Source : figure réalisée par l'auteur

Le cas 1

Cette commune littorale du nord Finistère est partagée entre le monde agricole (45%)⁵ et les résidents secondaires (44%). Ces derniers y sont implantés depuis déjà plusieurs décennies et la commune est connue pour être la demeure des « bourgeois de Brest ». Un noyau non négligeable de personnes âgées s'y est établi (34%), limitant les activités au tourisme nautique. Spatialement, cette commune est éclatée en trois sections qui forment des communautés différentes (Carte 4). Les opposants habitent principalement dans la partie nord de la commune et aucun n'habite proche du projet d'élevage. Ici la fracture est autant entre les différentes parties de la commune qu'entre nouveaux et anciens habitants.

Une ancienne famille y pratique l'élevage de porcs depuis plusieurs générations. Le père de l'actuel éleveur a été le maire de la commune pendant 20 ans avant de passer la main à son premier adjoint en 2014, qui à son tour, a passé la main à son adjoint en 2020. L'éleveur participe au Comité régional porcine depuis 1997, préside une grande coopérative agricole, siège à l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne et il est administrateur d'une entreprise d'affrètement et

¹ Estimation de 2019 selon l'Insee

² Estimation de 2012 selon l'Insee

³ Estimation de 2012 selon l'Insee

⁴ Estimation de 2012 selon l'Insee

⁵ Tous les chiffres cités à partir de maintenant jusqu'à la fin du chapitre sont tirés de la Figure 22.

d'organisation des transports d'animaux. Des membres de sa famille cultivent aussi plusieurs dizaines d'hectares de tomates en serres. Selon certains opposants, cette famille possède au moins la moitié du foncier de la commune. On peut alors déduire que cette famille d'agriculteurs possède un fort ancrage historique, politique et économique dans la commune. Cette position privilégiée accentue la réputation « qu'ils ont le droit de tout faire » ou encore « qu'il ne vaille mieux pas s'opposer à leurs projets ». Ces phrases, maintes fois entendues, caractérisent l'importance des anciennes familles et le poids de l'agriculture.

Carte 4 : La représentation spatiale du cas 1



-  Sites d'exploitations
-  Segments de la commune

Source : geoportail.gouv.fr, photographies aériennes, 2018
Carte réalisée par l'auteur

Le conflit éclate en 2015 suite à une nouvelle extension, faisant passer l'effectif de 17 000 à 26 000 porcs/an. C'est la troisième extension en moins de 8 ans depuis que le fils a repris l'exploitation de son père, l'ancien maire de la commune. Les précédentes extensions, en 2008 et 2013, n'avaient soulevé que très peu de contestation. Le conflit commence en 2015 pendant l'enquête publique. Cette situation conflictuelle s'appuie sur les tensions latentes des élections municipales de 2014, mais aussi

sur une série de procès pour des permis de construire illégaux, dont une partie a été annulée par les services de l'État. De plus, la communauté de commune a été mise en demeure par le préfet concernant la mauvaise qualité de l'eau des plages. Le contexte fit émerger une association de riverains opposés au nouveau projet, essentiellement composée des anciens candidats battus aux élections municipales. On remarque alors que l'opposition au projet d'élevage est avant tout une opposition à la famille au pouvoir. Le conflit a aussi une dimension personnelle, où la présidente de l'association est une cousine éloignée de l'éleveur, mais qui, contrairement aux autres membres de la famille vivant dans la commune, a fait sa carrière à Paris et vient seulement de revenir.

L'ampleur du projet d'élevage et les risques de pollution associés mobilisent deux autres associations. La première est une association locale fondée 10 ans auparavant qui a pour vocation de protéger la nature et de veiller à ce que le pays garde toute sa beauté. La seconde est Eau et rivières de Bretagne qui s'est joint à la mobilisation essentiellement pour apporter un apport juridique. Ensemble, ces trois associations ont attaqué le permis de construire et l'arrêté préfectoral qui avait été attribué au projet d'élevage malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur. En mai 2019, cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif parce que l'étude d'impact n'avait pas assez pris en compte la vulnérabilité du secteur, notamment au regard des effets cumulés sur l'environnement.

Le cas 2

Le cas 2 est dans une situation semblable au premier : c'est une commune littorale du sud Finistère, en grande partie agricole (30%), avec une importante population de résidents secondaires (43%) et de personnes âgées (36%). La commune est faiblement urbanisée et les résidents sont concentrés au centre-bourg, laissant la majorité de l'espace disponible pour l'agriculture (Carte 5). L'équipe municipale, en place depuis déjà plusieurs mandats, et a été réélue en 2020. Les conflits d'usage ne sont, a priori, pas fréquents et aucun n'a marqué l'histoire de la région. Par exemple, lorsque l'éleveur déposa un projet d'extension en 2012, l'enquête publique ne rassembla que très peu de participants. Pourtant, le contexte particulier appelait à la mobilisation : le champ de captage d'eau potable approvisionnant la commune a été fermé, car trop pollué. Résultat, les habitants de la commune ont été fournis en bouteilles d'eau. Un opposant raconte la situation dans laquelle il s'est trouvé à l'époque :

« Quand j'ai commencé à militer en 2012, j'étais le seul contre l'exploitation de Mr [l'éleveur], on avait affaire à un commissaire enquêteur qui ne connaissait même pas son dossier et qui en plus sans doute préférait le bon vin plutôt que l'eau minérale qui était mise à l'entrée de la mairie. À l'époque, il y avait eu un dépassement des 50 milligrammes de nitrate autorisé dans les eaux. Le commissaire enquêteur se trouvait à la mairie et donc je lui ai demandé s'il savait pourquoi il y avait tout ce stock de bouteilles d'eau à l'entrée. Il m'a répondu qu'il ne voyait pas, qu'il y avait peut-être une fête. Il n'était même pas au courant que dans la nappe phréatique qui approvisionne la commune avait dépassé 50 milligrammes »¹.

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

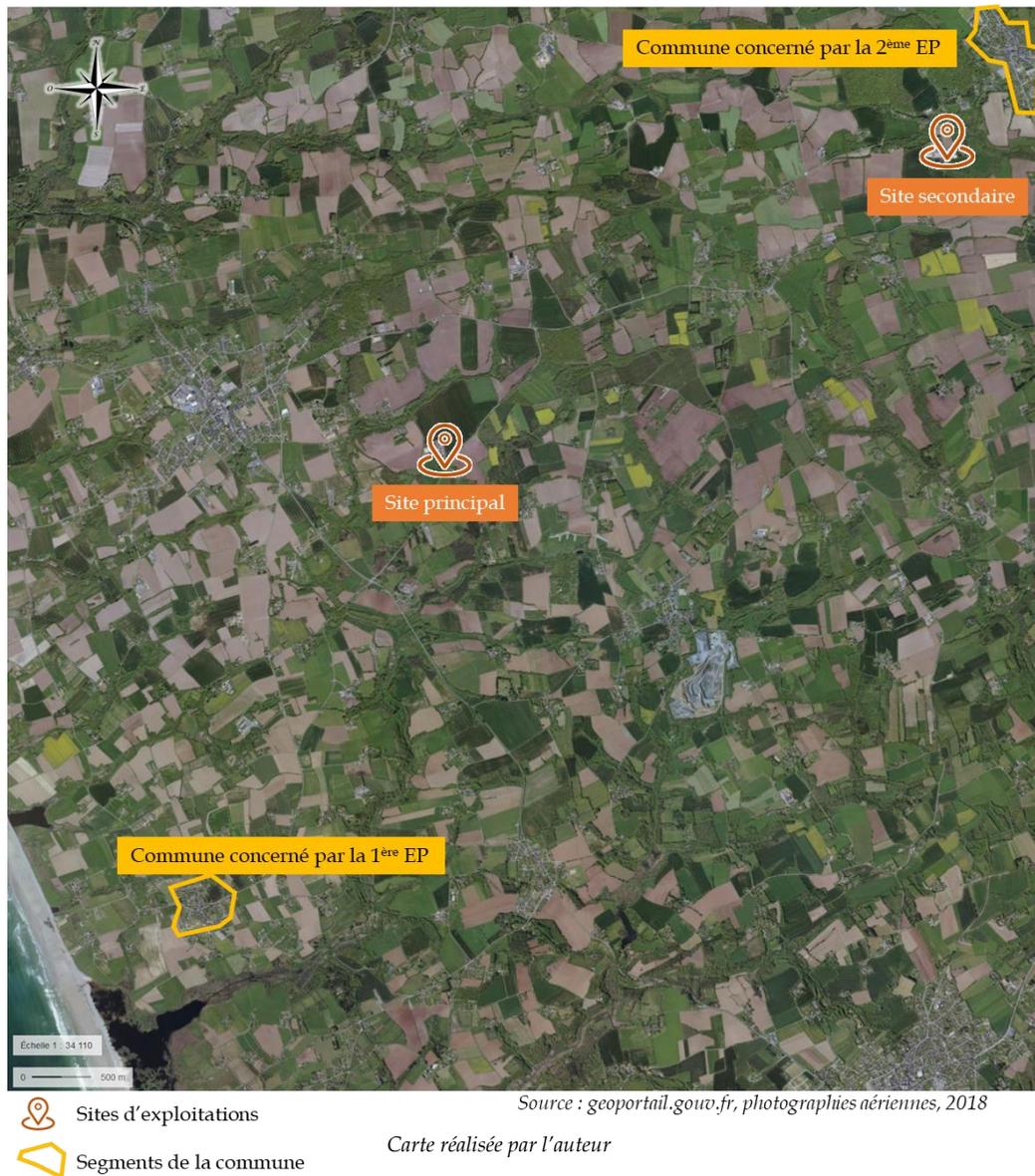
L'enquête publique de 2012 ne posa alors pas de soucis. Le seul à s'y être opposé était un retraité de l'agriculture, lui-même éleveur de porcs, qui a tout abandonné face à la modernisation forcée dans les années 1990. Il a aussi participé aux mobilisations contre la centrale de Plogoff dans sa jeunesse et il milite depuis chez Eau et rivières de Bretagne. De plus, il vit sous les vents dominants qui emmènent fréquemment chez lui des odeurs insupportables. Il avait alors intenté seul un recours au tribunal administratif qu'il avait perdu.

En 2016, la même exploitation dépose un nouveau projet d'extension, encore une fois soumise à l'enquête publique. Cette fois-ci, le principal opposant réussit à rallier davantage de personnes à sa cause, même Eau et rivières de Bretagne s'est mobilisée. De son côté, le maire ne prit jamais clairement position, préférant se mettre en retrait. Le nouveau projet projette une production annuelle de 18 021 porcs, sauf qu'en additionnant les deux sites d'élevage possédés par la même famille, on obtenait une production totale de plus de 30 000 porcs par an, sans pour autant avoir les installations pour traiter le lisier ni les terres pour l'épandre. La mobilisation porta alors sur ce biais dans le projet et la commissaire enquêtrice finit par remettre un avis négatif. Fait assez rare, le préfet suivit son avis et ne délivra pas l'autorisation d'exploiter. Par la suite, deux nouvelles EP furent lancées, une pour chaque site, avec une nouvelle CE. La mobilisation fut alors très importante et les opposants dans la première EP étaient en colère qu'un nouveau projet ait lieu. La nouvelle CE raconte avoir été harcelée par les opposants pendant son enquête, ce qui compliqua son travail. Au final, elle remit un avis positif et en 2017, les projets reçurent l'autorisation d'exploiter.

Cependant, en novembre 2018, le collectif opposé au projet réussit à faire annuler le permis de construire délivré par la mairie, suspendant les travaux de terrassement en cours. En cause, un vice de forme, car l'éleveur n'avait pas demandé l'avis du comité départemental des paysages conformément à la loi littorale¹. Un recours contre l'autorisation d'exploiter a aussi été lancé sur les mêmes arguments avancés dans le cas 1. Les deux cas sont intimement liés, notamment par l'intermédiaire d'Eau et rivières de Bretagne, mais aussi parce que les deux cas s'opposent à des grands projets d'élevage. Les opposants à ces deux cas racontent s'être rencontrés à plusieurs reprises afin d'échanger sur les meilleures stratégies de mobilisation.

¹ « Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral » entrée en vigueur en 1986 dans le code de l'urbanisme régleme les aménagements sur le littoral et les plans d'eau les plus importants. Cette loi est fréquemment utilisée dans les conflits, car sa complexité expose facilement les projets de construction.

Carte 5 : La représentation spatiale du cas 2



Le cas 3

Cette commune est située à quelques kilomètres du cas 2, vers l'intérieur des terres. La population comporte moins de personnes âgées que dans les autres communes étudiées (22%) et le taux de résidences secondaires est aussi largement inférieur (13%). Cependant, comme la plupart des communes rurales, la part des emplois liés à l'agriculture est très importante (44%). L'éleveur y est installé depuis seulement quelques années, mais ayant de la famille dans la région, il est bien représenté au conseil municipal : sa femme y siégeait de 2014 à 2020, et c'est désormais lui-même qui y est élu depuis 2020.

Malgré sa proximité avec le cas 2, cette configuration de conflit est très différente. Lors d'une première extension en 2014, l'enquête publique ne récolta que très peu d'avis. L'élevage ne faisait alors pas débat et la mairie était clairement positionnée pour le projet. Une deuxième extension eut lieu en

2017, sans enquête publique, portant la production à 6 573 porcs/an. C'est à ce moment que certains se sont mobilisés, notamment le propriétaire du camping et du manoir touristique, tous deux adjacents aux terrains d'épandage (Carte 6). Dans cette situation, le conflit portait moins sur la nature industrielle de l'élevage que sur les relations de voisinage et l'imposition de la décision.

D'un côté, l'éleveur est décrit par les opposants comme n'en faisant qu'à sa tête et ne respectant pas ses voisins. Des plaintes ont été déposées pour décharge sauvage, épandages à proximité des habitations ou encore fausses déclarations. De l'autre côté, les opposants n'ont jamais pu faire reconnaître leurs craintes comme légitimes : le conseil municipal était acquis au projet, ce ne fut même pas un objet de débat. De plus, l'éleveur a promis plusieurs choses qu'il n'a jamais respecté, par exemple, un laveur d'air pour atténuer les odeurs. Le conflit oppose ici frontalement deux usages de l'espace, d'un côté comme lieu de production et de l'autre comme espace voué au tourisme. Sans la présence du cas 2 à proximité, les opposants ne se seraient probablement pas autant mobilisés. Ils ont alors rejoint un collectif contre les fermes-usines, leur apportant soutien et motivation. En 2018 des concessions ont été faites : l'éleveur ajoute désormais un additif odorisant dans le lisier pour réduire les mauvaises odeurs.

Carte 6 : La représentation spatiale du cas 3



-  Sites d'exploitations
-  Segments de la commune

Source : geoportail.gov.fr, photographies aériennes, 2018
Carte réalisée par l'auteur

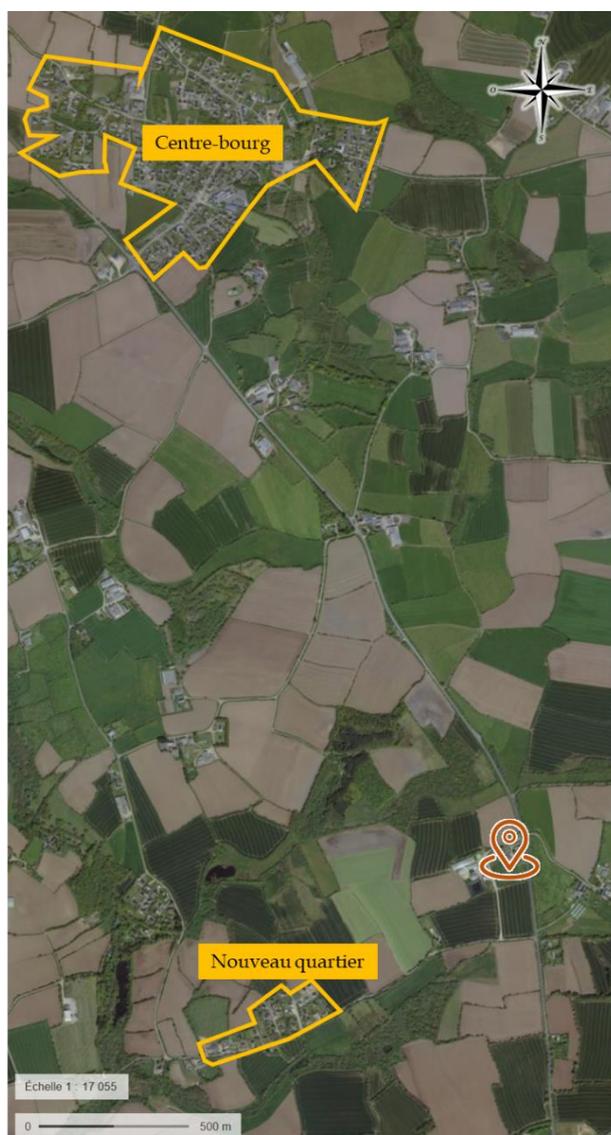
Le cas 4

Le cas 4 est situé dans le Nord-Est Finistère à l'intérieur des terres. De par sa position géographique, la commune attire très peu de résidents secondaires (4%) et de personnes âgées (12%), mais à l'inverse se compose d'un fort tissu agricole (28%). L'exploitation porcine est gérée par deux frères associés : Bernard¹, qui a 10 ans de plus que Maxime, s'est installé en 1994 avec ses parents. À l'époque, la famille avait déjà 150 truies et Bernard s'installa sur un nouveau site avec 100 truies supplémentaires. En 2005, Maxime s'installe avec son frère et 150 nouvelles truies, pour un total de 400 truies. Pour s'installer, Maxime a repris l'élevage d'un agriculteur en retraite : son fils était son meilleur ami, le parrain de sa fille, mais depuis quelques années, il est parti travailler à Paris.

En 2007, les frères investissent dans une station de traitement et en 2010 construisent leur premier bâtiment d'engraissement : c'est leur première enquête publique. La commissaire enquêtrice habitait à 1km du site et l'EP s'est terminée avec un avis positif, malgré quelques remarques sur les odeurs et la qualité de l'eau. En 2013, c'est la restructuration interne de l'entreprise : remise à neuf des silos, du hangar et autres outils de production. En 2015, ils construisent un bâtiment de post-sevrage, mais sans enquête publique puisqu'il est en dessous des seuils réglementaires. Dès les premiers travaux, des voisins sont inquiets de voir encore

un nouveau bâtiment sortir de terre. Pour les associés, il s'agit avant tout de centraliser l'engraissement des porcs sur un seul site pour faciliter leur travail. Ils organisent alors des rencontres avec le maire et les voisins. Une fois le bâtiment construit, ils apprennent l'existence d'une pétition anonyme contre le projet, puis un collectif d'opposant se monte : leur crainte principale est que les éleveurs continuent de s'agrandir toujours plus. La même année, les éleveurs organisent une porte ouverte du nouveau bâtiment, mais quelques mois plus tard, le collectif fait entendre ses revendications : la couverture de la lagune et le déménagement de la station de traitement du lisier.

Carte 7 : La représentation spatiale du cas 4



- Site d'exploitation
- Segments de la commune

Carte réalisée par l'auteur

¹ Les prénoms ont été changés

Il s'agit avant tout de critiques émanant des résidents du nouveau quartier de la commune (Carte 7). Une année plus tard, les éleveurs ont investi dans un laveur d'air afin d'apaiser les tensions.

Situé à 20 km du cas 1, le projet des deux associés n'a pas été influencé par la présence d'un conflit à proximité (à l'inverse du cas précédent). Cette configuration du conflit n'est pas exemplaire d'une mobilisation collective importante, mais apporte un éclairage particulier sur la manière dont des éleveurs tentent de s'adapter à la critique. Ce conflit révèle aussi l'importance des relations personnelles et des affects. En effet, il s'est révélé que la principale opposante était la mère de son ami d'enfance parti vivre à Paris.

Le cas 5

Cette commune sur le littoral nord du Finistère est très touristique. Comme dans le cas 1, c'est un lieu de villégiature privilégié des vieilles familles riches de France : « notre commune est une frayère à petit noble, dans les requérants on a cette vieille France »¹. Cela s'observe aussi dans la grande proportion de résidents secondaires (36%) et de personnes âgées (41%), de même que par la faible proportion d'agriculteurs (16%). La commune est spatialement divisée en deux parties : la partie nord sur le littoral est très urbanisée, alors que le sud vers les terres est beaucoup plus agricole (Carte 8). Le maire lui-même indique que sa candidature est controversée, car il est issu de l'agriculture (en poste depuis 18 ans). Ce dernier raconte ainsi l'histoire de sa commune :

« Jusqu'en 1950 il y avait dans la commune des gens de la terre, des gens de la mer, des gens du bourg, des commerçants et des ouvriers et puis s'immisçaient depuis le début du siècle des gens qui étaient de villégiature dans des hôtels »².

Ici, le conflit porte sur l'installation d'un poulailler de 30 000 poules pondeuses mené par le fils d'une ancienne famille de légumiers. Après des études au lycée agricole et une courte carrière de commercial en ville, celui-ci est venu s'installer sur les terres de l'exploitation familiale (produisant historiquement du chou). Le conflit émergea suite à l'alerte lancée par une conseillère municipale (de la majorité) en avril 2018. En moins de 48h, plusieurs personnes étaient mobilisées et interpellèrent le maire. Le conflit a alors pris une ampleur qui a rapidement dépassé la situation du projet d'élevage. Le jeune éleveur lui-même n'est pas au centre du conflit, mais c'est un collectif de jeunes agriculteurs qui s'est mobilisé pour la défense de leur métier. Le maire, qui les appuie publiquement, explique que :

« Là on dépasse le voisinage, on est sur une autre planète. J'utilisais le mot guerre coloniale tout à l'heure, mais c'est un peu ça et elles ont été sanglantes les guerres coloniales »³.

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

³ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

Carte 8 : La représentation spatiale du cas 5



Site d'exploitation



Segments de la commune

Source : geoportail.gouv.fr, photographies aériennes, 2018
Carte réalisée par l'auteur

Le conflit est alors cadré par les médias comme opposant les autochtones aux néoruraux, les paysans aux résidents secondaires. Parmi les défenseurs, on retrouve un retraité de l'agriculture et un ancien élu à la chambre d'agriculture et un administrateur de la SICA de St-Pol¹. Cette figure est accompagnée par un groupe de jeunes agriculteurs de différentes productions (lait, légumes, en bio et conventionnel). Ils sont avant tout unis, car ils sentent que leur métier dans la région est en danger. Du côté des opposants, ils se sont mobilisés en deux vagues. Les premiers sont les mêmes opposants qui se sont mobilisés contre la construction d'un hôtel en bord de mer et ceux qui se sont aussi mobilisés contre la création d'un village de vacances. Rapidement, ils ont été rejoints par les riverains du projet d'élevage avec qui ils ont créé une association. Celle-ci fut principalement animée par les riverains ainsi que plusieurs résidents secondaires. Une autre caractéristique importante dans la composition de ce groupe est aussi son fort capital économique, leur permettant de facilement

¹ « Société d'Initiatives et de Coopération Agricoles », coopérative fondée en 1961 par A. Gourvenec pour organiser les marchés légumes.

financer un avocat pour mener deux recours en justice¹ : contre le permis de construire et l'autorisation d'exploiter.

Ce conflit est unique par rapport aux autres sur plusieurs points. Premièrement, les deux camps ont beaucoup investi l'espace public. Numérique en premier lieu, car le conflit a commencé sur Facebook, ce qui est rapidement devenu un lieu d'échanges et d'insultes. Physique ensuite, puisque les défenseurs ont organisé une omelette géante. De leur côté, les opposants furent présents sur tous les marchés de l'été 2018. Deuxièmement, le conflit fut très virulent, à commencer par des allégations d'empoisonnement de chiens, des lettres de menaces, des humiliations et des intimidations. Une conciliation a même été organisée en préfecture, mais elle n'a pas fait avancer la situation. Ce cas est donc exemplaire pour la diversité des modalités de conflits déployées.

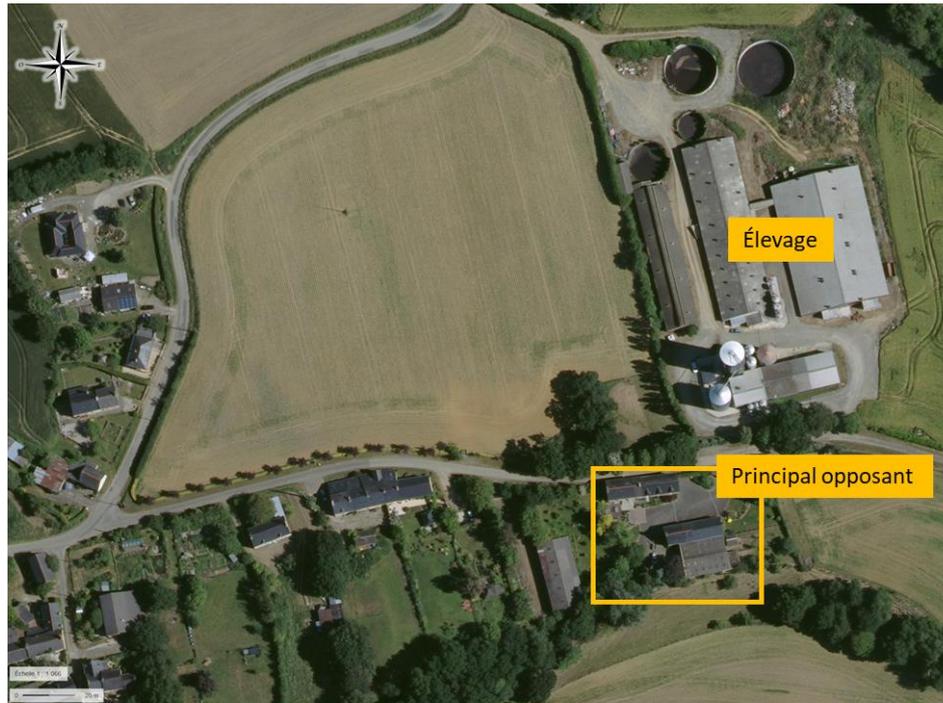
Le cas 6

Cette petite commune du centre nord de l'Ille-et-Vilaine supporte un fort tissu agricole (31%) et héberge une proportion importante de personnes âgées (39%) pour la plupart issues de la région. Le nombre de résidences secondaires est relativement bas (19%), démontrant une occupation continue de la commune. Le maire, lui-même agriculteur, veut être en bonne entente avec tout le monde, surtout les notables du village. En effet, d'importantes exploitations de la Cooperl y sont installées. Une d'entre elles vient d'être construite : c'est une exploitation porcine moderne et complètement automatisée produisant 24 000 porcs/an. C'est une vitrine de la Cooperl en matière de sélection génétique. L'exploitant actuel est d'ailleurs le fils d'un ancien dirigeant de la coopérative agroalimentaire et exporte une bonne partie de sa production en Chine via ses réseaux. Le père est aussi localement très impliqué, notamment dans le catéchisme. Quant au fils, il est décrit comme un *business man* qui cherche avant tout le succès économique.

En 2011, l'éleveur (le fils) rachète l'exploitation d'un autre éleveur à proximité qui désire prendre sa retraite. L'ancien éleveur garde sa maison à moins de 25m du site et y réalise d'importants travaux. Leur relation est très amicale pendant plusieurs années jusqu'au jour où le projet d'extension sort de terre et des nuisances viennent affecter la vie du voisin, l'ancien éleveur. Depuis leurs relations se sont détériorées, des procédures judiciaires sont lancées et des menaces prolifèrent d'un côté comme de l'autre. L'enquête publique aura attiré l'attention d'associations écologistes et de voisins, mais rien n'a duré dans le temps, le principal opposant restant essentiellement seul dans sa lutte. Le conflit est alors devenu celui du quotidien où l'éleveur retraité, seul dans sa lutte, collecte tous les jours des preuves de la mauvaise foi de l'éleveur et des nuisances qu'il subit. Dans l'attente que ses recours aboutissent, le conflit devient routinier, latent et sournois. Cette configuration de conflit est particulièrement intéressante pour analyser les conséquences du conflit sur les vies des protagonistes.

¹ Un recours en justice coûte environ 4000 euros

Carte 9 : La représentation spatiale du cas 6



Carte réalisée par l'auteur

Source : geoportail.gouv.fr, photographies aériennes, 2017

Le cas 7

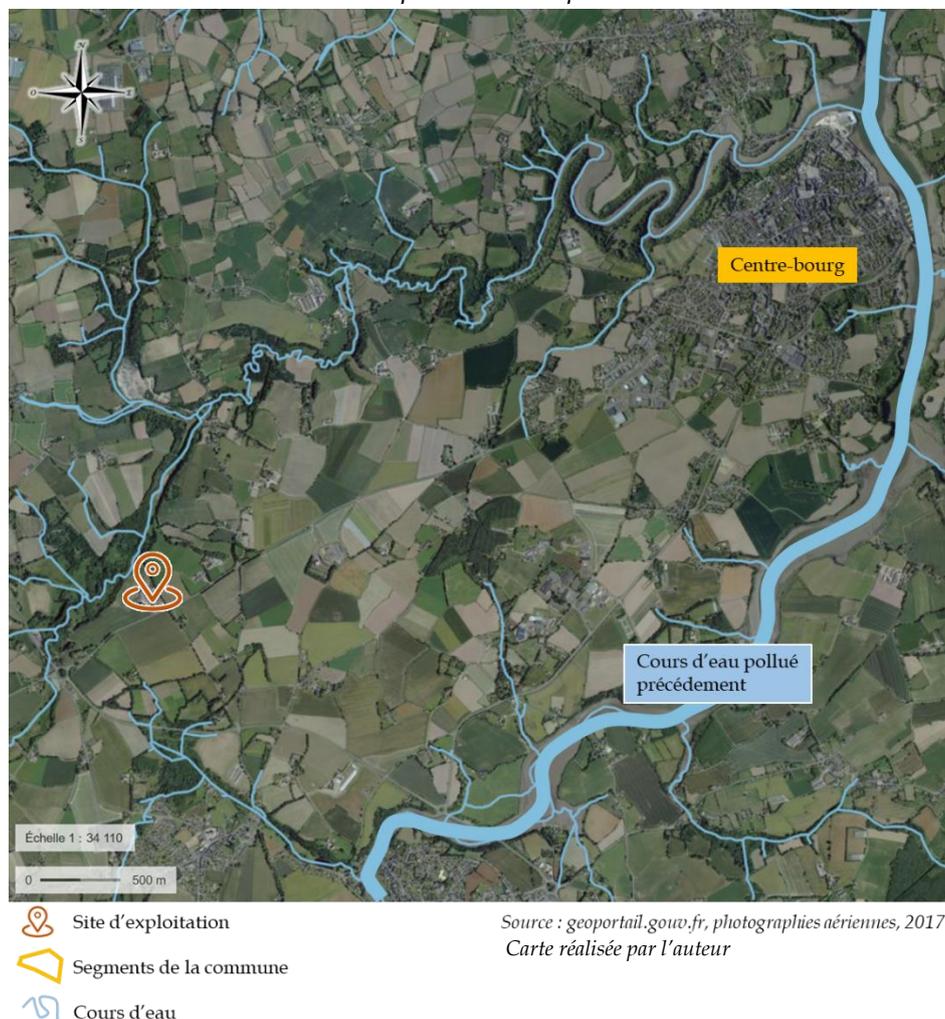
Dans cette commune du littoral des Côtes-d'Armor, les résidents secondaires (12%) et les personnes âgées (33%) occupent une place importante. L'agriculture (6%) est largement devancée par le tourisme dans ce secteur très attractif. Dans ce contexte, un jeune éleveur rachète une ancienne exploitation porcine et l'agrandit afin de la rendre rentable selon les standards d'aujourd'hui, en doublant le cheptel pour atteindre 15 000 porcs/an. Cependant, deux semaines avant l'ouverture de l'enquête publique, une fosse à lisier s'est rompue chez un autre exploitant d'une commune voisine, polluant le principal cours d'eau et laissant morts des milliers de poissons. En cause, une fosse à lisier hors-norme qui a été agrandie quelques années auparavant sans autorisation.

Alertés par la fragilité écologique de leur milieu, le projet souleva plusieurs questions chez les élus municipaux qui furent les premiers à se mobiliser contre le projet, en dépit de l'appui affiché du maire au projet. Malgré les dissensus au sein de la majorité, les débats au conseil municipal ont été décrits comme respectueux des opinions de chacun. Ceux-ci opposaient la création d'un emploi dans la commune contre la protection de l'environnement, perçu comme particulièrement à risque suite au précédent déversement de lisier. Le commissaire enquêteur a aussi reçu de gros dossiers des communes voisines et du syndicat de gestion de l'eau, émettant de sérieuses réserves contre le projet. En effet, celui-ci prévoit l'installation d'une fosse à lisier à quelques mètres du cours d'eau qui alimente une station de pompage. Des associations de défense de l'environnement sont aussi venues alerter contre les risques de pollution pendant l'EP, mais aucune mobilisation publique n'a eu lieu. Les voisins du projet ont été alertés par les odeurs, mais ne se sont pas mobilisés. Ainsi, le maire raconte :

« Il n’y a pas eu de forte opposition de la population, pas de conflit, même dans le conseil municipal. C’est toujours resté argumenté. Puis, il y a une conscience que l’agriculture c’est ici quelque chose d’important »¹.

Cependant, le maire et les conseillers municipaux reçurent plusieurs demandes de renseignements concernant le projet. Ils racontent avoir reçu tous les jours des appels à ce sujet. Le maire organisa alors avec le commissaire enquêteur une réunion publique qui a fait salle comble. Cependant, celle-ci a soulevé plus de questions qu’elle n’en a répondu. Dès le lendemain, plusieurs habitants sont revenus poser des questions lors des permanences du commissaire enquêteur. L’éleveur était aussi très impliqué lors de l’EP et participait à chaque permanence pour répondre aux questions. Finalement, le projet s’est fait sous réserve d’augmenter la sécurité en séparant la fosse à lisier en deux, en installant des digues autour d’elles en plus d’un bassin de sécurisation. C’est donc la seule situation étudiée dans cette thèse où il n’y a pas eu de conflit, et ce, malgré le contexte de forte incertitude.

Carte 10 : La représentation spatiale du cas 7



¹ Maire dans le cas 7 dans les Côtes d'Armor (#8)

Le cas 8

En pays de Redon, au bord de la Vilaine et d'importants marais, se situe une commune abritant une petite proportion de résidences secondaires (9%), de personnes âgées (28%) et d'agriculteurs (13%). Dans cette région, la problématique de l'eau fait l'objet de luttes et de débats depuis une vingtaine d'années. En effet, au début des années 2000, une association s'est constituée autour de la protection d'un marais, un réseau qui fut réactivé en 2011 autour d'un projet d'élevage porcin. Ce conflit fut fondateur pour les militants, car :

« L'extension a été refusée et la principale explication a été la mobilisation citoyenne. Un certain nombre de nos membres qui l'avaient vécue disent que, plus la population est mobilisée, moins les autorisations sont accordées. »¹

Puis en 2018, un autre projet d'élevage réanime ces mobilisations. Il s'agit d'une extension pour atteindre 15 000 porcs/an. Pour l'éleveur au bord de la retraite, l'enjeu est la transmission de l'exploitation à ses enfants, car pour dégager un salaire à tout le monde, il faut agrandir. Cette fois encore, le projet d'élevage est perçu comme menaçant pour la qualité de l'eau. L'élément déclencheur fut une étude de l'INRA² sur l'effet cocktail des contaminants dans les champs de captage d'eau, dévoilant que l'eau potable pourrait être de mauvaise qualité. Ne pouvant plus faire confiance dans les services de l'État pour assurer leur santé, les habitants ont senti qu'ils devaient prendre les choses en main. Le commissaire enquêteur résume la situation en disant que « pour eux, ce projet c'était, sans mauvais jeux de mots, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase »³ ou encore selon les mots mêmes des principaux opposants : « les gens ont découvert que l'eau était polluée, déjà ça a semé un vent de contestation, ensuite il y a eu la porcherie et le cocktail a été explosif »⁴.

Pourtant, les premières semaines de l'enquête publique furent très calmes, ce n'est que deux semaines avant la fin que les riverains découvrirent le projet d'élevage. À ce moment, la mobilisation fut telle que le commissaire décida d'allonger la durée de l'enquête publique de 15 jours et une réunion d'information fut organisée. Celle-ci ne fut pas un moment de réassurance pour les habitants, au contraire. Les porteurs de projets avaient invité des techniciens de la coopérative pour présenter le projet, et symétriquement, les opposants avaient invité un médecin spécialiste des pesticides. Les échanges dans la salle ont été décrits comme très mouvementés, parfois même violents. Par la suite, plusieurs manifestations furent organisées avec le concours d'un autre éleveur venu donner son soutien aux opposants. De plus, des militants contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes sont aussi venus apporter leur soutien lors d'une manifestation, sans pour autant intervenir dans la durée.

Le sujet fut aussi compliqué en mairie : après plusieurs débats, le conseil municipal finit par donner un avis favorable au projet, bien que des élus de la majorité aient voté contre. Le maire resta

¹ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

² Lukowicz et al. (2018). Metabolic Effects of a Chronic Dietary Exposure to a Low-Dose Pesticide Cocktail in Mice : Sexual Dimorphism and Role of the Constitutive Androstane Receptor. *Environmental Health Perspectives*, vol. 26, no 6

³ Commissaire enquêteur dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#44)

⁴ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

cependant en retrait du conflit, prenant position le moins possible. Au final, le commissaire enquêteur donna un avis négatif, notamment car le plan d'épandage comprenait des terres dont l'éleveur n'était pas propriétaire : un litige à la SAFER était en cours avec un autre voisin éleveur de porcs, le même venu participer aux manifestations et qui était en conflit avec lui depuis 2011. Une année suivant les mobilisations, le projet fut autorisé sous réserve que les parcelles comprises dans le périmètre de protection du marais soient enlevées du plan d'épandage.

Carte 11 : La représentation spatiale du cas 8



Le cas 9

Cette commune périurbaine de Rennes s'est fortement urbanisée depuis son intégration dans la métropole. L'agriculture est donc en fort déclin et ne représente plus que 4% des emplois. Les habitants les plus anciens s'en plaignent, car les nouveaux habitants n'y viennent que pour dormir, alors qu'ils travaillent et se divertissent à Rennes. La proportion de résidences secondaires est très faible (1%) ainsi que celle des personnes âgées (22%). Dans le contexte d'une forte pression foncière, la mairie essaie de densifier l'habitat pour éviter d'empiéter sur les terres agricoles.

Au printemps 2017, un couple d'éleveurs de veaux rachète avec leur fils une ancienne exploitation de taurillons. Celle-ci était en vente depuis déjà quelques années, mais n'avait pas trouvé de repreneur. Le dernier en liste s'est désisté après que la banque lui ait refusé l'emprunt. En effet, non seulement le foncier en métropole est cher, mais il faut aussi pouvoir racheter les bâtiments et le matériel. Il est donc plus facile pour une personne exerçant dans la même production de rentabiliser un tel investissement. C'est ainsi que la famille d'éleveurs put s'agrandir de 15ha en augmentant les places de 450 à 800 veaux, soit une production d'environ 1600 veaux /an. Cette transaction permit au fils de s'installer avec ses parents et de se dégager un revenu.

Sans enquête publique, ce projet a très peu soulevé de protestations des voisins qui n'habitent pas à proximité : « il est bien perdu dans les champs, bien isolé, il faut bien le chercher »¹. Ce qui a déclenché le conflit, c'est le contexte des élections législatives de 2017 qui a créé un environnement favorable aux prises de positions radicales et surtout à leur diffusion médiatique. Ainsi, EELV² a pris position publiquement dans la presse, dénonçant l'industrialisation de l'élevage. Un autre parti politique, la France insoumise a aussi critiqué le projet dans les médias. Du côté des militants, ceux d'Eau et rivières de Bretagne ont laissé des remarques dans le registre de la consultation publique³ et une petite association locale publia une lettre ouverte sur leur site internet pour dénoncer le projet.

Le conseil municipal a émis un avis favorable, malgré deux votes contre pour des raisons liées à la dimension industrielle des élevages hors-sol. Le maire a alors pris une position en faveur du projet et a longuement défendu la famille d'éleveurs lors du conseil municipal, car elle a toujours été très respectueuse des normes. Selon lui :

« Ce sont des gens intégrés qui viennent aux fêtes communales, mais ils sont aussi très discrets. Ils ne veulent pas gêner, ils font attention à l'environnement, leur ferme est fleurie et propre »⁴.

À l'inverse, les opposants présents lors de cette séance se sont plaints d'avoir eu très peu de temps de parole pour avancer des arguments. Pour autant, le maire explique qu'il a reçu à son bureau plusieurs habitants et opposants qui souhaitaient avoir plus d'informations, qu'il n'a jamais été fermé à la discussion.

Ainsi, aucune mobilisation ne fut organisée par des militants écologistes et riverains. Selon eux, le projet ne contenait rien de vraiment attaquable en justice. Ce ne fut pas l'avis des militants antispécistes. Ceux-ci ont fait circuler une pétition en ligne qui a recueilli 60 000 signatures et plus de 4 600 commentaires, ce qui a aussi enflammé les réseaux sociaux contre le projet. De plus, des photos du dossier d'enquête publique ont été mises en ligne, comprenant plusieurs renseignements personnels sur les éleveurs, jointes d'une invitation à se déplacer à leur ferme. Le conflit fut à son apogée lorsque cette association organisa une manifestation partant de chez l'éleveur pour se terminer à la préfecture. Les autorités (le maire, la gendarmerie) ont pris cet événement très au sérieux

¹ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#2)

² « Europe écologie les verts », parti politique écologiste

³ Dans certains cas, il n'y a pas d'enquête publique, mais seulement une consultation publique. Dans cette situation, un registre est mis à disposition en mairie pour recueillir les avis, mais il n'y a pas de commissaire enquêteur.

⁴ Maire dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#25)

et ont interdit cet itinéraire. Finalement, moins de 20 personnes se sont déplacées pour la manifestation et l'itinéraire fut changé au dernier moment, ce qu'un défenseur du projet a résumé comme un « phénomène de cristallisation de personnes extérieures qui viennent donner un coup de main aux 2-3 locaux contre le projet. Autour de Rennes, c'est assez facile »¹. Cette configuration où des militants antispécistes se sont mobilisés est la seule qui a été observée. Elle aura donc une place particulière dans notre analyse.

Carte 12 : La représentation spatiale du cas 9



 Site d'exploitation

Source : geoportail.gouv.fr, photographies aériennes, 2017
Carte réalisée par l'auteur

¹ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

Conclusion

Ce chapitre a montré la coexistence de deux dynamiques complémentaires : la modernisation de l'agriculture et l'émergence d'enjeux environnementaux. Leurs histoires sont intimement liées, car l'agriculture est en première ligne de la gestion des espaces ruraux. Ce retour historique permet donc de saisir la structuration des tensions sur le territoire. Selon les contextes, celles-ci se révèlent être un véritable support de la mobilisation. Les tensions peuvent être définies comme des potentiels de revendications, d'action collective et de conflit.

La transformation des campagnes françaises peut se résumer en deux processus (développement de l'agriculture et de l'environnement) et en trois grandes phases aux contours parfois un peu flous (Figure 23). Le premier processus est celui enclenché par la modernisation agricole. Il faut rappeler que l'exode rural a été concomitant de l'essor du productivisme agricole et que l'arrivée des néoruraux fut synonyme de sa remise en cause. La diminution drastique de la population agricole et rurale permit à ceux qui restaient de s'agrandir. De la même manière, les transformations rapides qui ont eu lieu dans ces décennies expliquent le décalage avec les néoruraux et l'essor des usages conflictuels. Depuis, la mondialisation a accru la course au productivisme, car seulement les plus performants peuvent survivre dans cet univers concurrentiel.

Le deuxième processus porte sur la construction de l'environnement comme enjeu public. Les marées noires ont déclenché la prise de conscience que sans militantisme plus politique, la protection d'aires naturelles serait insuffisante. La lutte de Plogoff a donc été le catalyseur pour unir les mouvements contre l'État. Les luttes suivantes autour de la qualité de l'eau ont aussi été formatrices pour les militants qui se sont progressivement intégrés aux instances de concertation. Les années 2000 virent se renforcer un militantisme du cadre de vie, centré sur les usages et la défense d'idéaux.

De manière générale, on remarque un glissement dans les oppositions, où historiquement les acteurs locaux étaient unis contre l'État alors qu'aujourd'hui on remarque davantage de confrontations au niveau local. La répartition des usages de l'espace s'est faite de manière plutôt harmonieuse pendant les décennies 1960-1990 avec l'établissement de parcs naturels. Néanmoins, il semble que la décentralisation et les discours globaux sur l'environnement aient imposé une prise en charge intégrée de l'espace. La multifonctionnalité de l'agriculture ou encore le développement durable imposent une gouvernance à plusieurs échelles où se confrontent des logiques qui étaient auparavant sectorisées et qui ne s'affrontaient pas localement.

C'est ce que nous avons observé dans la description des cas d'études. Les injonctions au développement durable et à la préservation de l'environnement se heurtent de plein fouet au modernisme agricole. Ces contradictions se jouent au niveau local, autour d'acteurs motivés par la rupture de leurs routines et la préservation de leur cadre de vie, de leur métier. Ces situations très variées auront aussi montré ce que des conflits très localisés peuvent nous apprendre sur les dynamiques globales en cours.

Figure 23 : La synthèse des transformations historiques du territoire en France

	1960-1980	1980-2000	2000-2020
Les agriculteurs et la modernisation agricole	Essor du productivisme agricole	Remise en cause du productivisme	Mondialisation accrue
Les militants et la construction de l'environnement	Conservatinniste et parc naturel régional	Écologie politique, professionnalisation et algues vertes.	Militants du cadre de vie et antispécistes

Les décennies sont à titre indicatif seulement, car plusieurs processus se recourent.

Source : figure réalisée par l'auteur

Le rappel de ces dynamiques de tensions et de changement social donne un cadre riche pour interpréter les conflits d'élevages. Cependant, si ce chapitre a mis l'accent sur les logiques structurelles des conflits pour en illustrer la trame, les prochains chapitres suivront de beaucoup plus près les acteurs et les situations de conflits.

CONCLUSION PARTIE I



Pour le chercheur en sciences sociales, les conflits d'élevage sont un phénomène particulièrement intéressant à analyser. Leur apparente simplicité révèle une complexité qui doit être appréhendée par plusieurs approches. C'est ce que cette partie a réalisé : en articulant plusieurs courants théoriques, nous avons voulu favoriser une lecture transversale des conflits. Cette posture s'est élaborée en accord avec le travail de terrain qui s'est révélé d'une grande richesse qui ne pouvait être réduit uniquement au cadre des conflits d'usage ou d'une recherche de déterminants sociaux. En intégrant les émotions dans l'analyse, nous avons fait le pari qu'elles pourront expliquer une plus grande variété de phénomènes sociaux. De ces analyses, nous pouvons en tirer trois conclusions préliminaires.

La première conclusion porte sur la nature du conflit. En étudiant les conflits d'usage, nous avons centré notre analyse sur les contradictions qui les structures. Celles-ci sont de diverses natures, d'un côté sous la forme des tensions sur le territoire, de l'autre elles s'expriment au niveau individuel par des émotions. Pourtant, c'est la même logique qui est à l'œuvre : celle de tensions et de ruptures. Celles-ci servent d'indicateurs pertinents pour l'étude de conflits et de leurs processus sociaux. En effet, la mutation démographique des campagnes aura emmené une diversité de groupes sociaux à se partager un même espace. Si cette cohabitation a souvent été heureuse, nous avons argumenté qu'elle l'est moins depuis que s'impose l'impératif de multifonctionnalité, de développement durable ou encore de la décentralisation. Du même coup, les usages se sont confrontés à des politiques a-centrées, impliquant une multitude d'acteurs. Paradoxalement, l'ouverture des politiques publiques à la participation et la négociation a créé de nouvelles tensions, de nouvelles dissonances entre un ordre social imposé et négocié. Ces tensions structurent aussi la manière dont les acteurs se représentent l'espace et la vie sociale. En effet, un monde pluriel et complexe entraîne plus d'incertitudes et rend le maintien de routines compliquées. La réflexivité devient autant un impératif politique qu'une compétence à acquérir. L'essor des conflits d'usage peut alors s'expliquer par la difficulté de maintenir des routines stables dans un monde complexe et incertain.

La deuxième conclusion concerne le rôle des institutions dans la prise en charge. Nous avons décrit le conflit comme opposant principalement deux groupes sociaux ayant chacun leurs usages de l'espace, leurs représentations, leurs valeurs. Or, il se révèle que le conflit oppose autant des groupes d'acteurs que ces mêmes acteurs aux institutions. Ce qu'on pourrait prendre pour des conflits d'ordre privé sur l'usage de l'espace sont en fait d'intérêt général, car ils tentent de restaurer un sens commun, des valeurs partagées. Plus précisément, il a été montré que si les valeurs ne sont plus imposées du haut par les institutions, c'est que celles-ci ont changé de vocation. On observe aujourd'hui une déconstruction des valeurs aux profits des moyens d'action. Ce sont ces dimensions que les conflits

révèlent, car les institutions ont de moins en moins une force intégratrice¹. D'une autre manière, on pourrait dire qu'elles se rationalisent comme des organisations et perdent les finalités qui en faisaient des institutions à proprement parler. C'est d'ailleurs le propre des militants du cadre de vie que d'être animés par la nostalgie d'un monde enchanté et structuré par de fortes valeurs. Les conflits sont alors des luttes non pas contre les institutions, mais pour en restaurer leur sens premier, celui de l'intérêt général.

La troisième conclusion est méthodologique. Nous avons voulu centrer l'analyse sur les moments du conflit, sur les situations et sur les interactions. La méthode consiste à reconstituer minutieusement l'ordre temporel des événements, à l'aide d'une démarche pragmatiste et descriptive, qui montre les opérations de cadrage en train de se faire. C'est un travail de synthèse des points de vue des personnes interrogées et qui rétrospectivement font sens. Comme pour les émotions, on décrit ce que les acteurs en ont dit, et non pas l'expression spontanée d'émotions. La trame narrative est donc un outil adapté à ce travail de restitution. Ce modèle d'analyse nous permet de saisir la trajectoire particulière de chaque conflit et d'en déduire un schéma commun. Les conflits d'élevages, aussi localisés soient-ils, peuvent nous renseigner sur des dynamiques globales de changement social.

¹ Pour l'instant ce n'est qu'un postulat que nous déduisons de la littérature évoquée au Chapitre 1. Nous y reviendrons au Chapitre 9.

PARTIE II

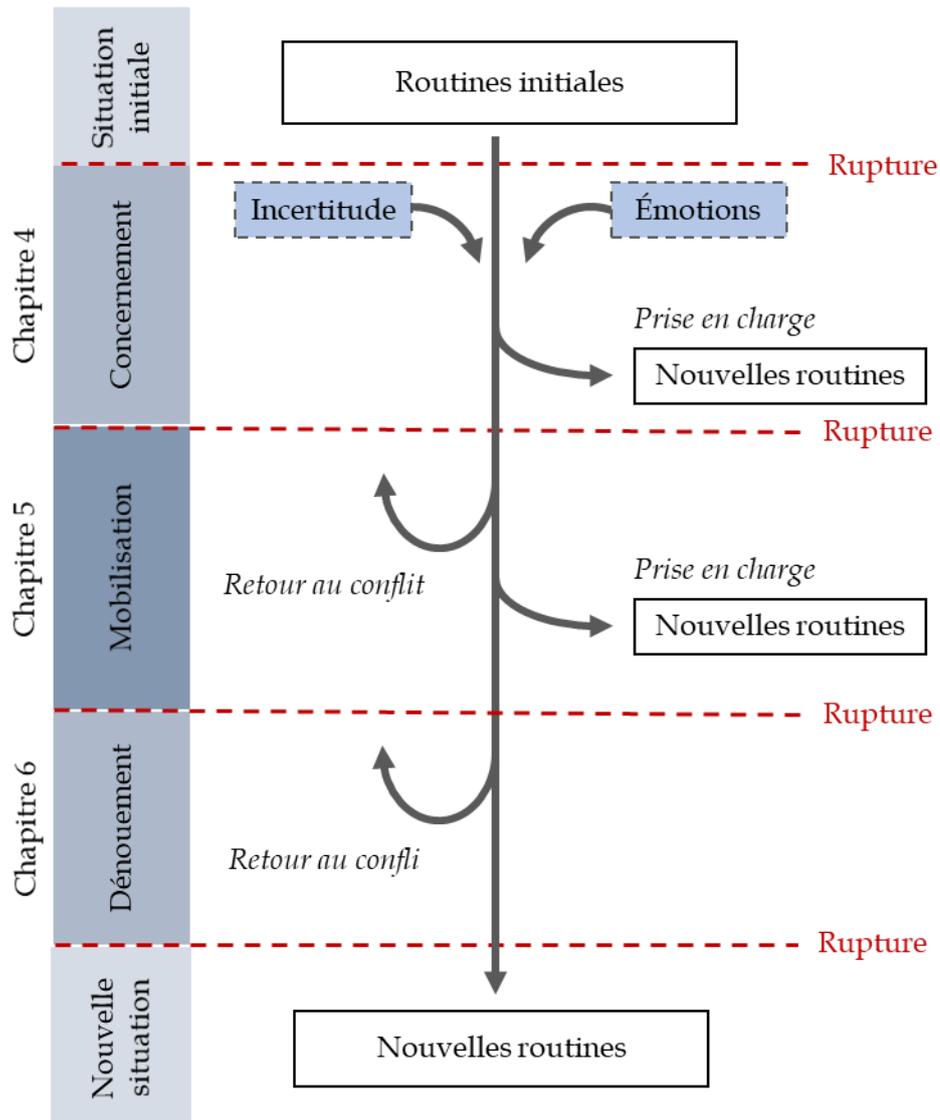


LA DYNAMIQUE ÉMOTIONNELLE DES CONFLITS

La précédente partie nous a permis de préciser le contexte dans lequel s'insère notre premier axe de recherche. Il est postulé que la dynamique de la révision émotionnelle est le principal moteur de la mobilisation : une rupture dans les routines quotidiennes libère des émotions qui sont l'indicateur d'une tension entre des attentes et une situation problématique. Alors l'action collective prend forme pour résoudre cette tension, à commencer par restaurer un sens à la situation et en attribuant une confiance aux porteurs de ce sens. La prise en charge des attentes et la réassurance des individus mobilisés seront alors la clé pour désamorcer le conflit.

À partir de modèle de la trame narrative, nous avons identifié trois grandes étapes qui structure le conflit : (i) le concernement, où les acteurs s'interrogent sur l'impact du projet sur leurs routines, (ii) la mobilisation, à partir de laquelle se construit une cause et une action collective, et en dernier lieu (iii) le dénouement, qui voit la résolution (souvent provisoire) du conflit. À l'intérieur de chacune de ces étapes, les liens entre conflits et le processus de révision seront examinés à travers la description des variables suivantes : a) la rupture avec le quotidien et les modalités de retour à une routine, b) les émotions emblématiques et c) l'attribution de la confiance dans les situations d'incertitude. On se penchera aussi sur les modalités du passage d'une étape à l'autre, à savoir la prise en charge. Celle-ci s'opère selon la reconnaissance des valeurs et la redistribution des usages de l'espace. Avant tout, la prise en charge est déterminée par la capacité de faire confiance et de restaurer un sens à la situation. Loin d'être figé, ce modèle décrit une dynamique générale des conflits, précisant au fil des exemples des variantes possibles et des effets de rétroaction, le rendant malléable (Figure 24). Les différentes étapes ne constituent pas des points de passage obligés, mais un processus récurrent avec plusieurs sorties possibles. Cette figure sera reprise et détaillée au fil de cette partie afin de culminer sur un modèle général des conflits.

Figure 24 : Les étapes de la trame narrative



Source : figure réalisée par l'auteur

Le chapitre 4 porte sur le « concernement ». Ce concept est un néologisme qui signifie la manière dont les gens se sentent concernés par un événement et la manière dont un problème d'ordre privé peut devenir public. Ainsi, le concernement n'est pas l'engagement, mais le précède, et permet de penser la tension entre l'individu et son milieu (Brunet, 2008). Ce terme nous sera utile pour décrire la phase du conflit dans laquelle la situation n'est pas encore conflictuelle. Celle-ci commence par une rupture des routines qui peut être provoquée par l'annonce du projet ou encore l'avis d'enquête publique. La remise en question du projet sera aussi une rupture pour l'éleveur pour qui le projet était presque bouclé. L'enquête publique est donc le premier théâtre d'une situation pré-conflictuelle. L'expression de fortes émotions comme la surprise suspend pour l'individu le choix de s'engager dans l'action. L'incertitude générée par la rupture nécessite d'attribuer un sens à la situation, et surtout d'attribuer de la confiance dans les porteurs de ce sens. La prise en charge intervient dans l'évaluation et le cadrage de la situation, menant l'individu à faire confiance aux porteurs du projet et aux représentants des institutions. On dira alors que le travail de révision aura permis le retour à de

nouvelles routines et que les attentes auront été ajustées. À l'inverse, l'imposition de la décision rompt la confiance à l'égard des institutions. Dès lors, on ne croit plus que ses remarques seront prises en compte, qu'une redistribution de l'espace sera plus juste. Tant que la situation est toujours perçue et ressentie comme problématique, la révision émotionnelle aura toujours lieu.

Le Chapitre 5 porte sur la phase de mobilisation. Le basculement fait suite à une nouvelle rupture, parfois même avant que le processus de révision ne soit achevé. L'annonce du permis de construire ou l'autorisation d'exploiter ont cet effet de rupture pour ceux qui considéraient que leurs opinions seraient entendues. Le processus d'enquête publique qui laissait penser que leurs avis seraient pris en compte est contredit par l'imposition d'une décision perçue comme injuste. La mobilisation rassemble alors tous ces individus devenus acteurs du changement de situation. Cette phase d'agrégation permettra de construire des antagonismes et d'élaborer des rôles qui colleront tout au long du conflit. De plus, l'expression et le partage social des émotions permettent de résister à la révision, car « retrouver nos émotions chez les autres nous assure que notre monde de valeurs reste bien une réalité psychologique collective » (Livet, 2002 :123). En effet, l'objectif de cette phase est bien de (se) convaincre que nos attentes valent la peine de se mobiliser pour les défendre. L'enjeu de la prise en charge est de faire reconnaître l'indignation (la colère associée à un idéal de justice) comme légitime, soit par l'opinion publique à travers les médias et l'espace public soit par une autre institution, souvent la justice à travers des recours au tribunal administratif. L'objectif est non seulement la reconnaissance des valeurs en jeu, mais aussi l'annulation du projet d'élevage afin de trancher la primauté d'un usage sur un autre. Il est donc possible que le conflit connaisse plusieurs décisions de justice avant que les protagonistes se satisfassent du résultat. La phase de mobilisation peut donc durer très longtemps, perpétuant des routines conflictuelles.

Le chapitre 6 décrit le dénouement des conflits. Le débouement des procédures judiciaires ou l'exploitation effective du nouveau projet d'élevage entraînent de nouvelles ruptures qui marquent la reconnaissance effective d'un camp sur l'autre. Le camp perdant doit donc se résigner à vivre dans un monde où les règles leur sont imposées. Certains arrivent à se recréer de nouvelles routines pour y vivre, mais les plus investis dans le conflit peuvent persister dans de nouvelles procédures judiciaires. Il n'y a donc pas nécessairement de résolution au conflit ni à la révision émotionnelle. Après avoir longuement lutté (parfois plusieurs années) pour faire valoir des valeurs, il devient très difficile de s'ajuster à la situation combattue. Aucune prise en charge n'est encore parvenue à apaiser les tensions. Ceux qui se sont mobilisés n'auront pas réussi à modifier la situation, signifiant que les valeurs et les usages n'auront pas été reconnus ni mieux redistribués. Afin d'éviter de réviser leurs émotions, certains traverseront une période dépressive, où leurs attentes insatisfaites seront constamment réactualisées par la situation. Dans ces situations où les routines sont pathologiques, le conflit reste toujours latent à travers une forme de paranoïa. Pour ces individus, le conflit n'est jamais vraiment éteint que lorsqu'ils auront reconstruit de nouvelles routines satisfaisantes. Ainsi, de nouveaux épisodes conflictuels peuvent resurgir après plusieurs années suite à une nouvelle rupture.

CHAPITRE 4

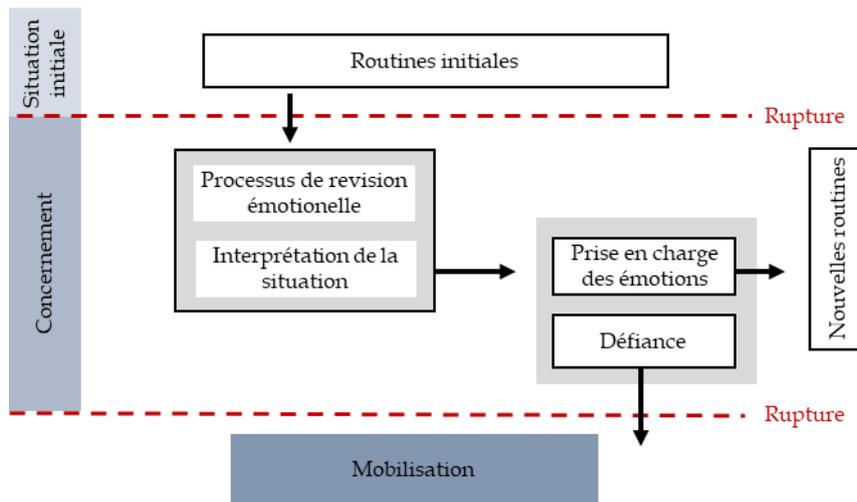
LE CONCERNEMENT

L'étude des conflits d'élevage révèle des situations singulières : des individus qui, du jour au lendemain, s'engagent dans une cause, défendent la qualité de l'eau ou encore un paysage qu'ils ont toujours connu, mais sans vraiment savoir qu'ils y tenaient. Ce phénomène que l'on nomme ici concernement décrit la manière dont des riverains se sont intéressés au projet d'élevage. Souvent par hasard, ils vont apprendre que ces pratiques peuvent déranger, peuvent polluer et transformer leur quotidien. Tout aussi fortuitement, les éleveurs découvrent qu'on peut s'opposer à leur projet de développement économique, à leur entreprise et à leur mode de vie.

Ce chapitre retrace ces premiers moments de la trame narrative : de la situation initiale à l'engagement dans la mobilisation (Figure 25). Cette séquence est caractérisée par des ruptures qui la bornent et structurent le conflit. La première rupture est la découverte du projet d'élevage qui rompt l'ordre routinier des choses, c'est le moment où l'on prend conscience de ce qui est remis en question. S'enclenche ensuite tout un travail de révision émotionnelle sur la résolution de la tension : puis-je reconstruire de nouvelles routines autour de ce changement ou est-ce que je me mobilise ? Ce moment d'interprétation de la situation est donc un moment crucial, car elle permet de rationnellement fonder son engagement. Cependant, l'incertitude qui caractérise cette période (est-ce que l'élevage pollue vraiment ? Est-ce que les odeurs sont fréquentes ?) demande aux concernés d'aller chercher des informations, et également aussi d'avoir confiance dans la source. Le maire et le commissaire enquêteur ont donc un rôle important à jouer dans la prise en charge des émotions et des incertitudes.

À cette étape, il n'y a pas encore de conflit avéré, mais c'est ici que prennent les racines de ce qui sera déployé progressivement. Les principales dynamiques qui seront étudiées sont celles de la révision des émotions et de la confiance. Celles-ci permettent d'expliquer le passage vers la mobilisation ou la reconstruction de nouvelles routines. Trois scénarios sont possibles comme le montre la Figure 25, soit la résignation, la prise en charge ou la défiance. Dans le premier cas de figure, le projet remet en cause des routines, mais l'individu pense qu'il ne pourra rien y changer, il se résignera alors à reprendre de nouvelles routines. Dans le second cas, la prise en charge des émotions par les représentants des institutions, le maire, le commissaire enquêteur ou encore l'éleveur peuvent permettre de reconstruire des routines et une confiance. En dernier lieu, si le projet s'impose aux individus et que leurs attentes ne sont pas prises en charge, une défiance s'installera et les acteurs entreront dans une mobilisation.

Figure 25 : La première étape de la trame narrative



Source : figure réalisée par l'auteur

Dans un premier temps, nous décrirons les ruptures qui marquent le concernement, c'est-à-dire les manières dont les individus prennent connaissance du projet d'élevage ou que les éleveurs ont vent de sa remise en cause. Deuxièmement, nous expliciterons les attentes qui sont exprimées envers les projets d'élevages, autant chez les opposants que pour les éleveurs. Celles-ci sont de diverses natures, mais elles sont nourries par une incertitude fondamentale sur les changements qu'apporteront le projet et sa remise en cause. En dernier lieu, nous montrerons la manière dont les acteurs interprètent la situation pour évaluer leurs attentes et leurs émotions. Le rôle du maire et du commissaire enquêteur sera décrit pour montrer le rôle de la confiance. L'imposition du projet d'élevage marque alors une nouvelle rupture qui clôt cette phase en forçant les prises de position : êtes-vous pour ou contre l'élevage ?

1. La rupture

La première étape de la trame narrative est celle au cours de laquelle les gens ont pris connaissance du projet. Cette étape est caractérisée par la dimension spontanée et perturbante de la rupture pour la personne. En effet, dans les projets d'élevages, les résidents ont souvent été mis au fait lorsque celui-ci était déjà bien entamé et ont été fortuitement informés du projet :

« C'est une des élues municipales, qui était une référente de quartier, qui l'a appris par une dame âgée qui était amie des agriculteurs de bouche à oreille. On l'a vu arriver un jour, elle était presque en larmes, elle m'a dit "je fais le tour de tout le quartier parce qu'il se passe un truc, là derrière la haie à 200 mètres, il va y avoir l'agro-industrie qui s'installe" »¹.

¹ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

Dans ce contexte, le projet leur a laissé l'impression, dès le départ, qu'il était instruit sans que leur avis ne compte, sans qu'il soit nécessaire au processus de prise de décision. Symétriquement, la rupture est tout autant difficile chez les éleveurs qui ne s'attendent pas à ce que leur projet soit remis en question, parfois avec une force qu'ils n'avaient pas imaginée.

« J'étais au champ et son père qui m'appelle. Il me dit que c'était le feu, dès le dimanche ils étaient prêts à faire une pétition. C'est le permis de construire qui a déclenché tout ça. »¹

Des années plus tard, les enquêtés décrivent très précisément ce qu'ils faisaient quand ils ont appris l'existence du projet. Ces descriptions renvoient à l'idée d'une interruption du cours du temps routinier dans lequel les personnes inscrivaient leur quotidien. La réaction unanime des enquêtés quand le projet leur a été présenté est la stupéfaction, la sidération, la surprise ou encore l'incrédulité. Ces émotions sont décrites à travers des expressions comme « alors là je suis tombé de ma chaise »², « mais on ne sait pas comment c'est possible »³ ou encore « les bras nous sont tombés »⁴.

L'annonce du projet, ou de sa contestation, vient rompre les routines quotidiennes de façon fortuite et se vit à travers des émotions fortes pour la plupart des résidents interrogés. Plus précisément, c'est la menace d'une rupture avec le quotidien qui a déclenché le processus de révision, empêchant la poursuite d'activités routinières. En effet, selon D. Snow (1998), il n'existe pas de pires atteintes que celles qui menacent la vie quotidienne, car il est impossible de vivre en les ignorant. De plus, dans les cas étudiés, ces menaces touchent la sphère privée de certains riverains (leur habitation et jardin), voire même, leur intimité (ceux qui pensent être empêchés d'écouter de la musique par les nuisances sonores) ou leur corps (ceux qui pensent que les pesticides épandus les rendront malades). Pour les éleveurs, la menace pèse aussi sur leurs représentations de leur métier (nourrir le monde) et sur leurs relations sociales (être détesté par ses voisins). Pour s'adapter, c'est donc tout un quotidien qui doit être réaménagé, voire les projets de vie et les relations sociales :

« Ça a été un choc parce qu'on était là depuis cinq ans et ceux qui sont venus chez nous on les considérait comme des amis et on les respectait, on avait des relations amicales avec eux »⁵.

Cette idée que la rupture du quotidien emmène à se sentir concerné se retrouve aussi dans les parcours des militants rencontrés. Plusieurs racontent avec précision la manière dont ils en sont venus à lutter pour une cause. Pour certains, la mort d'un proche d'un cancer dû à l'utilisation de pesticide a été l'élément déclencheur. Plusieurs anciens habitants de Bretagne ont eu ce choc lorsqu'ils y sont revenus pour leur retraite, découvrant l'état consternant de l'environnement qu'ils avaient connu. Un militant du Finistère raconte qu'il a commencé à s'intéresser aux enjeux environnementaux le jour il n'a pas pu aller à la plage avec ses enfants, car celle-ci était fermée à cause des algues vertes ou encore parce que les excédents de lisier avaient imprégné la plage :

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

³ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

⁴ Délégué syndical dans le Finistère (#42)

⁵ Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

« On est allé jusqu'à la plage et elle était fermée donc on est allé sur celle d'à côté, on a laissé nos habits sur la plage et quand on est rentré on a dû tout laver, l'odeur était intégrée dans le sable! Je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose »¹.

Avec cette description du concernement, on pourrait penser que ce qui mobilise avant tout les habitants serait ce qui concerne leur « cour arrière », le NIMBY. Les opposants seraient concernés uniquement parce qu'ils sont directement touchés, et non pas véritablement pour des raisons « d'intérêt général » comme l'environnement. C'est aussi que le NIMBY renvoie les opposants à une image d'individus égoïstes qui n'acceptent pas les usages du milieu dans lequel ils sont, une critique qui va de pair avec la disqualification que subissent les néoruraux :

« Ces nouveaux venus sont heureux d'être à la campagne, ils ont acheté un bien en zone agricole avec les contraintes et les avantages, mais maintenant ne veulent plus de contraintes »².

Pour les défenseurs des projets d'élevage, les revendications émanent alors d'un mécontentement individuel, d'émotions, qui seulement par la suite sont rationalisées :

« On est épouvanté on est dans l'émotion et après on trouve les arguments pour dire pourquoi on est ému et on demande à un avocat de les mettre en ordre. On met les choses à l'envers »³.

Bien que cette description soit étonnamment proche de la perspective utilisée dans cette thèse, il se trouve que les motivations sont plus complexes, notamment lorsque des gens s'engagent spontanément sans être concernés par les nuisances du projet d'élevage. Les controverses et les discours médiatiques ont un rôle à jouer, nous y reviendrons, néanmoins soulignons seulement que certains se sentent directement interpellés par les enjeux globaux :

« En 2018 on est au cœur quand même de tous les enjeux planétaires, qu'ils soient sociaux, politiques, économiques, ce que l'on peut appeler le cadre de vie. En fait, si on pousse un peu les limites, ça s'appelle l'environnement, et si on pousse encore, ça s'appelle nos conditions de vie »⁴.

Pour les militants écologistes qui luttent toute l'année contre des projets nuisibles à l'environnement, le « NIMBY » est une aubaine pour mobiliser les habitants :

« Si les gens ne défendent pas leur pré carré, il n'y a plus rien après! On se rend compte que les combats qu'on a gagnés, c'est toujours parce qu'il y a du NIMBY fort, parce que les gens sont prêts à se battre. Par exemple, on m'a appelé sur le cas d'une usine de traitement des algues vertes, et quand j'ai vu 40 personnes à la réunion, je me suis dit c'est gagné, et effectivement, après 6 mois le projet ne s'est pas fait »⁵.

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

² Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

³ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

⁴ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

⁵ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

Si chacun a une expérience personnelle de l'engagement, on peut constater que c'est généralement suite à un évènement marquant que les gens se mobilisent. De plus, c'est même ce qui assure le renouvellement des associations :

« On peut dire que presque tous les membres d'Eau et rivières de Bretagne arrivent à cause d'une installation. Une fois qu'on a réglé leurs problèmes, beaucoup disparaissent, mais on dira qu'il y en a 15 à 20% qui après s'investissent dans une association pour la défense de l'environnement »¹.

Le concept de NIMBY a donc une dimension individuelle et collective (Devine-Wright, 2009). Au premier niveau, on remarque une dynamique de l'attachement émotionnelle. En effet, la menace de perturber des routines, ou encore de transformer un lieu chéri, pousse les individus à s'intéresser au projet. Ils se sentent alors concernés car il modifiera leurs habitudes. Ensuite, on constate aussi que le NIMBY permet de penser l'engagement dans un collectif et de défendre des valeurs plus générales, comme l'environnement. Il ne s'agit donc pas de défendre son pré carré comme l'utilisent certains défenseurs, mais de protéger ce qui est important pour soi et pour sa conception de l'intérêt général.

Au final, la rupture du quotidien libère des émotions (angoisse, surprise) qui poussent les individus à s'interroger sur le projet d'élevage. La révision émotionnelle implique que l'acteur se questionne s'il vaut mieux réviser ses attentes ou se mobiliser pour changer la situation. Certes, ce travail se fait en fonction de ce qui le concerne directement, mais aussi à partir de valeurs socialement partagées. On constate donc que l'action n'est pas le fruit d'une intention (celle de protéger égoïstement son espace), mais bien issu de la situation en elle-même (Joas, 1999). En effet, le concernement précède l'engagement, c'est le moment où les raisons (émotionnelles et cognitives) de s'engager sont mobilisées pour interpréter la situation. La perception de la situation est donc essentielle pour l'action, et celle-ci se fonde principalement sur les attentes ancrées dans l'individu.

2. Les attentes des concernées

Lorsqu'on pose la question aux personnes « pourquoi êtes-vous concernés par ce projet d'élevage ? » on obtient une variété de réponses qui illustre les attentes que les protagonistes des conflits ont sur leur environnement et sur l'élevage. Ces attentes peuvent aussi être définies plus largement comme des critiques ou des revendications faites à l'élevage, mais ce n'est pas pour autant qu'elles sont formulées qu'elles mènent au conflit. Ces attentes sont préexistantes à la situation conflictuelle et évoluent à travers celle-ci dans une dynamique qui sera explorée au prochain chapitre. Ce qui importe pour l'instant, c'est de saisir la nature de l'engagement, ce à quoi les gens tiennent. Pour les personnes concernées, on retrouve des objets comme les nuisances, du foncier, le paysage, la pollution, la santé, le modèle de développement ou encore le bien-être animal. Ces attentes ne sont pas en soi nouvelles et ont déjà été identifiées dans divers travaux comme le montre la Figure 26. Par rapport à ces résultats d'il y a 20 ans et aux nôtres, on constate notamment l'essor des enjeux sanitaires des pesticides et du bien-être animal. Ces dimensions constituent des ancrages à des valeurs qui relèvent d'un monde

¹ Militant écologiste en Bretagne (#48)

désirable. Nous allons voir aussi que ces attentes sont plus profondément structurées par l'incertitude et indirectement alimentées par les controverses.

Figure 26 : Des exemples d'attentes exprimées par les opposants en Puy-de-Dôme (63)

Usages défendus par les requérants au tribunal administratif

Avantage défendu	Nb. cit.	Fréq.
L'habitation et son cadre de vie	215	51,7%
Activité agricole/forestière	86	20,7%
Biodiv-protection du milieu	26	6,3%
Activité de loisirs	17	4,1%
Conservation du paysage et du patrimoine	13	3,1%
Activité industrielle ou commerciale	12	2,9%
Réseau de transport	11	2,6%
Ress vitales-protection de milieu	7	1,7%
Gestion/accès à l'eau pour prod d'énergie	7	1,7%
Prévention des risques naturels	6	1,4%
Conservation du domaine communal	6	1,4%
Traitement des déchets	3	0,7%
Exploitation de carrières	3	0,7%
Autres réseaux	2	0,5%
Réseaux publics(eau, gaz, elect)	1	0,2%
Remembrement/restructuration foncière	1	0,2%
TOTAL OBS.	416	100%

Attentes exprimées par les requérants dans la presse régionale quotidienne

Attente des opposants PQR	Nb. cit.	Fréq.
abandon de l'usage ou du projet d'usage des mis en cause	43	64,2%
aménagement de l'usage ou du projet d'usage des mis en cause	19	28,4%
compensation financière	2	3,0%
informations des mis en cause pour les metteurs en cause	3	4,5%
TOTAL OBS.	67	100%

Données collectées entre janvier 1999 et décembre 2002

Source Jeanneaux, 2006 : 157 et 173

Les nuisances

Comme nous l'avons vu, l'engagement initial provient très souvent de quelque chose qui concerne directement, et les nuisances arrivent majoritairement en premier lieu. Dans les conflits d'élevage, les odeurs sont l'élément le plus souvent cité, provenant essentiellement du lisier épandu quelques mois par an, mais aussi de celles émanant des bâtiments d'élevage et de la fosse à lisier. En effet, la dimension intensive, voire industrielle, des projets aboutit au rejet dans l'environnement immédiat de grandes quantités d'ammoniac et d'autres composants nauséabonds et toxiques pour les voisins. Comme il est impossible de les éviter, les odeurs sont subies et souvent détestées :

« Quand mes petits enfants viennent ici, ils me disent "ha ça pue papi" quand ils sortent de la maison le matin ou le soir. J'ai même des personnes du camping qui partent certain jour »¹.

« Certaines journées c'est irrespirable dans la cour, c'est abominable »².

De la même manière, l'extraction du maïs des silos à grain est envisagée comme une nuisance, car elle dégage de grandes quantités de CO₂ qui empêchent toute activité extérieure par un manque d'oxygène pour ceux qui vivent sous le vent. D'autant plus que cela peut avoir lieu plus de deux

¹ Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

² Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

heures tous les jours, ce qui peut être insupportable pour ceux soumis à cette nuisance, et davantage pour les retraités qui occupent généralement leur maison toute la journée.

Le bruit est aussi une nuisance récurrente qui est mentionnée par les personnes interrogées. La ventilation des bâtiments d'élevage qui fonctionne même la nuit, le passage fréquent de camions et de tracteurs qui font plusieurs va-et-vient par jour, le bruit du monte-charge sur un silo et celui de la pompe à lavage sont des nuisances sonores quotidiennes que doivent supporter les voisins. De manière plus ponctuelle, les poussières sont évoquées, car, en période sèche et venteuse, elles peuvent se déplacer et recouvrir une importante partie du voisinage. Celles-ci peuvent empêcher toutes activités extérieures et nuire à la croissance des plantes du jardin. Pour résumer, les nuisances sont source de concernement, car elles n'arrivent pas de manière ponctuelle, mais sont répétées dans le quotidien, ce qui engage toute une série d'adaptation dans la vie de tous les jours. En ce sens, le cas de la famille Collomier est exemplaire (Encadré 7).

Encadré 7 : Le cas de la famille Collomier

Dans le cas 6, le couple de retraités voit son quotidien envahi par des nuisances présentes tous les jours. En effet, ils habitent à moins de 25 mètres du bâtiment d'élevage où sont logés plus de 2000 porcs à l'engraissement. La route qui passe juste devant leur jardin amène à chaque passage de camion ou de tracteur des poussières sur le potager, empêchant de jardiner, de manger à l'extérieur ou de recevoir des amis. Les odeurs du bâtiment d'élevage les poussent à vivre enfermés dans la maison, les fenêtres toujours fermées. De plus, « le pire c'est qu'on ne sait pas quand ça arrive »¹, ce qui renvoie encore à la dimension inattendue de l'irruption dans le quotidien.

Habituellement, la loi exige un minimum de 100 mètres de tout bâtiment, sauf dans les cas où il s'agit de la propriété de l'ancien exploitant. On suppose ainsi que celui-ci saura s'accommoder des nuisances puisqu'il les a vécues toute sa vie. Cependant, l'élevage porcin jouxtant la propriété de cet éleveur à la retraite n'a plus rien à voir avec la manière dont il a élevé les cochons. Les nuisances sont décuplées par la nature industrielle de la nouvelle exploitation. Pour cet opposant et sa femme retraitée, il est impossible de faire abstraction des nuisances quotidiennes, ce qui rend leur vie difficile à supporter.

Le foncier

La protection de la valeur foncière est un argument souvent invoqué par les éleveurs afin de délégitimer les opposants aux projets. Il s'agit pour eux de montrer que les gens s'opposent uniquement par crainte de perdre la valeur de leur maison. En effet, pour plusieurs personnes interrogées, la maison de campagne au bord de la mer était un investissement important, le placement de plusieurs années d'épargne. Ils ont ainsi anticipé que l'agrandissement de l'élevage généra

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

davantage de nuisances, donc réduira la possibilité de revendre ce bien immobilier. C'est aussi pour plusieurs propriétaires une manière de transmettre à leur enfant un patrimoine, ce qui rend la question encore plus sensible. D'autres encore craignent qu'il soit plus difficile de louer leurs maisons de vacances à cause du projet d'élevage. Le cas 5 est exemplaire à cet égard, car la commune est très touristique et plusieurs des opposants y possèdent des maisons de vacances qu'ils louent sur Airbnb, ce qui accentue le tourisme et l'attire pour des populations qui méconnaissent l'élevage moderne. Pour les agriculteurs, ce type d'occupation de l'espace aurait des conséquences graves :

« Pour le Airbnb, ce qui me fait peur c'est que ça attire sur le territoire une autre forme d'opportunisme qui peut être très volatile. À Paris, les gens n'ont plus de place pour se loger à cause du Airbnb, et quand on voit à quelle vitesse ça explose en zone littorale, en plus de gens qui viennent pour leur retraite, ça me fait peur »¹.

Au-delà de l'aspect pécuniaire, se cache une véritable crainte de voir la campagne être appropriée par une autre population qui en aurait d'autres usages ou comme le dit un agriculteur : « les riverains veulent s'approprier la campagne pour en faire leur jardin d'agrément »². On observe facilement s'opposer les différentes catégories d'usages de l'espace que Pierrier-Cornet et Hervieux (2002) ont identifié comme espace de production, de vie et de préservation. Des contrastes que les éleveurs ont eux-mêmes observés au fil des changements :

« Il y a des gens qui voient notre territoire comme un lieu de placement et de rentabilité, mais pour moi c'est un lieu de vie à l'année, pas seulement quelques mois par année. Notre société avec des écoles et tout ça, ça peut être compliqué pour notre territoire demain »³.

Les tensions se crispent notamment autour de la présence des néoruraux, ces nouveaux venus à la campagne avec leurs représentations de la ville, surtout ceux qui ont des résidences secondaires. Ces derniers sont de plus en plus nombreux et sont perçus comme imposant leurs préférences à ceux vivant sur le territoire toute l'année. Cela soulève plusieurs appréhensions chez les éleveurs et syndicats agricoles, craignant que les espaces littoraux soient inutilisables pour l'élevage, notamment par l'utilisation de la loi littorale pour contester les projets au tribunal.

« En zone littorale, devons-nous nous habituer à entendre des nouveaux venus nous inviter à dégager dans les Monts d'Arrée⁴ ? La côte va-t-elle devenir uniquement un lieu de vacances, de retraite, et surtout de plus-value immobilière? Les monts d'Arrée vont-ils devenir une réserve de Bretons? Est-ce cela qui est prévu? »⁵

Il n'est pas rare que les opposants dénoncent la présence d'élevages dans les zones littorales, d'autant que la Bretagne comporte la plus large façade maritime de France, et que la population est essentiellement concentrée sur les côtes. De manière plus nuancée, certains opposants relativisent le fait qu'il est tout de même possible de faire un usage raisonné des côtes bretonnes, alliant élevage à dimension humaine et tranquillité de vie. À l'inverse, les plus radicaux voient dans la transformation

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

³ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁴ Les Monts d'Arrée est un territoire en centre Bretagne dépeuplé.

⁵ Message sur Facebook du collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

démographique des communes littorales une opportunité pour faire prévaloir leur conception de l'espace : « on va être gagnant à force avec le retour au pays de retraités et ceux qui travaillent en ville et vivent en campagne »¹. Une situation que le monde agricole anticipe, notamment par la difficulté des jeunes à s'installer avec le prix de foncier qui augmente sans cesse :

« Maintenant nos enfants ne peuvent plus s'installer ici à cause des Parisiens qui viennent acheter. La commune devient un lieu de retraite. Plusieurs veulent faire de la commune ce qui a été fait à l'île de Ré il y a 10 ans »².

Les oppositions sur l'usage de l'espace prennent ainsi différents aspects, que ce soit sur les enjeux d'aménagement ou de la valeur foncière. On remarque aussi que cette attente se retrouve souvent attachée à l'idée de transmettre aux enfants, autant pour les éleveurs que pour les riverains, ce qui se déploie aussi dans les attentes sur le paysage.

Le paysage

L'occupation de l'espace prend une autre dimension qui s'exprime à travers les différentes conceptions du paysage. Certains éléments sont transversaux aux caractéristiques précédentes, notamment sur l'idée que « les gens achètent à la campagne pour la tranquillité et une image bucolique »³. La défense d'usages de la campagne se reflète aussi dans l'idée que le paysage peut être approprié : « la carte postale, ce sont les paysans qui l'ont fait, et ils veulent se l'approprier »⁴. On revendique alors un paysage par rapport à l'usage qui en est fait et la pérennité historique de celle-ci.

Cependant, des éléments plus subjectifs relevant de différentes appréciations esthétiques du paysage entrent en jeu. C'est le cas de ce que les habitants vont considérer comme un beau paysage, en tant que critère d'évaluation des usages de la campagne. Cette dimension s'est souvent cristallisée autour du maïs, comme symbole de la modernité agricole et du productivisme : « on a beaucoup abimé le paysage pour faire de la place au maïs, c'est une grande détérioration »⁵. Cela rappelle justement l'exemple fait par H. Mendras de la modernisation agricole par la culture du maïs (Chapitre 3). Un autre objet qui cristallise une appréciation du paysage est la haie bocagère. Parfois, cela prend la forme d'une nostalgie d'un passé lointain, idéalisé, qui est source d'attachement. Ce sentiment que quelque chose nous a échappé est souvent évoqué dans la transformation du paysage, et prend généralement la forme d'expression ordinaire : « avant que les champs soient remembrés, il y avait des haies de chênes, on ne voyait pas les maisons de l'autre côté »⁶.

La haie devient aussi un objet même du conflit, qui, comme le maïs, sert à critiquer la modernité agricole : « ils disent qu'on est obligé de tout raser les talus et les haies pour l'adapter au matériel

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

² Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

³ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

⁴ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁵ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

⁶ Opposant en Ille-et-Vilaine (#12)

agricole. Mais est-ce vraiment au terrain de s'adapter ou au matériel ? »¹. De manière plus spécifique, la haie est aussi l'objet de revendication dans les conflits car les éleveurs promettent souvent d'en planter dans leurs projets, ce qui est rarement respecté : « il a commis plusieurs fautes, comme sur les haies, il a aussi drainé des zones humides, rasé les talus »². La haie, comme les autres éléments du paysage, est l'objet de griefs à l'encontre de l'éleveur « parce qu'il l'avait promis ». Alors, est-ce le paysage qui est défendu en lui-même ou est-ce un argument pour évaluer la confiance en l'éleveur ?

On peut comprendre l'importance de la haie si on considère qu'elle peut masquer le bâtiment d'élevage, considéré comme une « grosse verrue dans le paysage »³. En effet, la beauté du paysage revêt un aspect important pour ceux qui considèrent vivre dans une « station balnéaire » comme les opposants du cas 5, où le projet de poulailler est installé en haut d'une colline : « c'est un point que l'on voit de partout, quand ça va construire ça va être horrible pendant des années »⁴. Pour d'autres, voire des bâtiments d'élevage en Bretagne donne le sentiment d'être envahi, que cela transforme la beauté d'une région :

« Si vous montez en haut d'une colline dans le Périgord vous avez derrière vous un château et devant vous un château, en Bretagne vous avez derrière vous un élevage et devant vous un élevage »⁵.

Un dernier élément est l'attachement émotionnel au paysage. Ce lien au territoire n'est pas uniquement esthétique, il est parfois historique, ancré dans le temps.

« Ce qui est important pour nous, ce n'est pas tellement pour nous, c'est pour nos enfants, de leur laisser quelque chose qu'on considère un petit paradis, qu'on aime énormément et qu'on ne veut pas qu'il soit détérioré. C'est capital, c'est vraiment notre motivation numéro un, c'est très fort, c'est vraiment un attachement profond et viscéral à un secteur bien déterminé, un petit bout de France »⁶.

Si cet ancrage se défend chez les opposants afin de préserver leur « petit bout de France », il est tout autant mobilisé chez les éleveurs pour défendre ce qui leur appartient à eux aussi depuis plusieurs générations. Un ancrage encore plus important à une époque où le numérique gagne en importance, où l'on peut vivre dans l'immatériel :

« Moi je suis installé ici depuis 30 ans, la famille de mon épouse il y a plus de 200 ans. Le rapport à la terre est important pour moi, à l'époque où tout est virtuel »⁷.

Dans tous les cas, l'ancrage dans un lieu familial et transmis entre les générations semble être suffisamment important pour tous les acteurs pour se sentir concerné. Ce qui apparaît comme le dénominateur commun, c'est le changement du paysage, ou du moins la volonté de le préserver. On

¹ Militant écologiste en Ille-et-Vilaine (#13)

² Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

³ Lettre anonyme envoyé à l'éleveur dans le cas 5

⁴ Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

⁵ Militant écologiste en Bretagne (#48)

⁶ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

⁷ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

se sent donc concerné par un projet d'élevage, car celui-ci menace notre vision historicisée de la campagne. Comme le résume un militant écologiste, cet attachement se construit dans l'enfance et détermine la volonté de préserver une vision idéalisée du paysage :

« Quand j'étais jeune, on allait chez ma grand-mère à la campagne, mais on était tranquille, il n'y avait pas de pesticides, c'était merveilleux, il y avait toujours une vache qui trainait. Alors qu'aujourd'hui, il y a des bagarres, des riverains se battent avec les agriculteurs qui s'installent, car ils savent que c'est l'usine qui va débarquer. On ne se balade pas dans une zone industrielle »¹.

Ces éléments permettent d'expliquer que certains opposants ont une forte volonté de protéger leur territoire. Par exemple, dans le cas 1, la principale opposante s'est mobilisée sur d'autres projets d'éoliennes, de lignes à haute tension ou de routes avant d'être concernée par un projet d'élevage. Des opposants dans un autre cas (5) ont résumé la situation ainsi :

« Lors de la conciliation début octobre, il a bien été dit que de toute façon aucun élevage ne se ferait là, point. Peu importe bio, mouton, chèvre, vache. La question environnementale ne se pose même pas, ils veulent qu'on fige comme c'est aujourd'hui »².

La pollution

La pollution de l'environnement est certainement la raison la plus citée lors des entretiens afin d'expliquer l'engagement dans une mobilisation. En tête de cette catégorie se trouve le lisier, objet de plusieurs maux qui entourent l'élevage hors-sol. Premièrement, « le lisier faut bien le mettre quelque part. C'est beaucoup de terre monopolisée pour le lisier »³. En effet, un porc produit trois fois plus de déjection qu'un humain et la Bretagne compte 2,4 fois plus de porc que d'habitants. Il faut donc épandre du lisier pour l'équivalent de 24 millions d'humains, alors que la Bretagne n'en compte que 3,3 millions.

Le lisier est généralement épandu sur des champs de maïs, mais lorsqu'il est épandu en trop grande quantité, sur des terrains en pente ou avant une pluie, le lisier peut facilement ruisseler vers les cours d'eau. La Bretagne compte très peu de nappes phréatiques profondes et la grande majorité de l'eau est en surface, ce qui accélère l'acheminement du surplus de lisier vers la mer (Aquilina et al., 2012). Les plages sont donc contaminées par la bactérie E Colis qu'on retrouve dans les matières fécales, et aussi par les algues vertes, une ulve qui prolifère, eutrophie les baies confinées, nuit à la biodiversité, et dégage du méthane en séchant sur les plages (revoir Encadré 5 p.101). La gestion du lisier est donc un enjeu important pour la qualité de l'eau en Bretagne. Ainsi, on entend souvent la phrase « c'est pas la peine d'en rajouter », indiquant que chaque nouveau projet d'élevage est un projet de trop.

¹ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

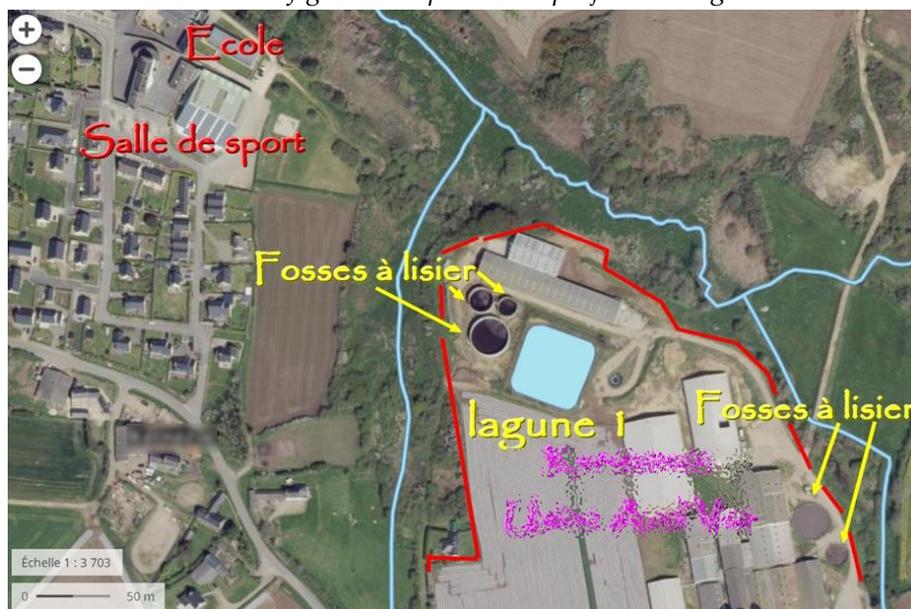
² Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

³ Opposant en Ille-et-Vilaine (#12)

Plus largement, c'est le porc qui a une mauvaise image car « les gens n'en ont jamais vu, mais savent que ça pue, même si aujourd'hui on a beaucoup de techniques pour améliorer la situation »¹. Chacun sait que l'élevage de porc est nuisible, et comme le résume un opposant, il n'y a que les Bretons qui peuvent accepter cette situation : « en Vendée ils disent "on ne veut pas des cochons parce que la Bretagne est saturée, on nous envoie chez nous maintenant, gardez vos cochons" »².

La pollution de l'eau est la première cause de concernement pour ceux qui sont aujourd'hui devenus des militants écologistes. L'association Eau et rivières de Bretagne est l'une des principales à sensibiliser le public à ces enjeux et à conseiller les opposants sur les répercussions de la pollution. Il n'est donc pas surprenant que ça soit un des principaux arguments déployés afin de contester les projets d'élevage. C'est donc souvent par le prisme de la pollution que l'on constate l'incompatibilité des usages entre bâtiment d'élevage, protection de la nature et lieu de vie. Les opposants dans le cas 1 en ont fait leur cheval de bataille en produisant notamment des cartes montrant l'incompatibilité du projet avec non seulement la protection de l'eau, mais aussi avec la proximité avec une école primaire et une salle de sport près du centre-bourg (Carte 13).

Carte 13 : La configuration spatiale du projet d'élevage du cas 1



Source : carte produite par les opposants au projet dans le cas 1

Certains dénoncent aussi que le projet ne tient pas compte de la présence d'une zone Natura 2000 à proximité ou encore des échouages fréquents d'algues vertes. Comme nous l'avons vu au Chapitre 3, la qualité de l'eau est un élément qui cristallise toutes ces tensions :

« Comment accueillir avec indifférence ou sans concertation un tel projet dans une commune du littoral, station balnéaire, en limite d'une zone NATURA 2000, sur le versant d'une rivière déjà fortement impactée par diverses pollutions et en proximité de zones d'habitations ? »³

¹ Défenseur en Ile-et-Vilaine (#1)

² Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

³ « Lettre ouverte à un jeune agriculteur », écrit par l'association d'opposant dans le cas 5, mai 2018

Si les enjeux de pollution sont parfois abordés en elle-même, ils sont la plupart du temps mentionnés au prisme de la santé.

La santé

Si les élevages porcins sont majoritairement responsables de la pollution de l'eau, l'élevage de volaille quant à lui dégage des quantités importantes de rejet d'ammoniac dans l'air. Les liens entre santé en environnement sont alors très forts car, comme le résume un opposant : « c'est un problème de santé publique l'ammoniac qu'on respire, on pense à nos petits enfants »¹. Cet enjeu se combine avec plusieurs autres externalités liées à l'élevage, notamment les pesticides, qui peuvent avoir plus d'impact que les enjeux strictement de pollution :

« Les phytos, des gens sont morts. Dès qu'un agriculteur sort avec un épandeur, les gens appellent la mairie pour savoir s'il a le droit, connaître la réglementation. On a une vraie crispation sur ce problème »².

Si plusieurs ont littéralement peur des pesticides, ils attendent généralement de l'État une prise en charge du problème. Or, pendant longtemps, la nocivité de ces produits a été difficile à démontrer, et même encore aujourd'hui la bataille persiste sur le glyphosate. Les militants se basent de plus en plus sur des études scientifiques récentes afin d'avancer des arguments contre les projets d'élevage, car l'extension d'un bâtiment signifie augmentation du cheptel, donc des surfaces épandables et traitées. Les opposants qui vont sur ce terrain militent aussi pour une agriculture biologique afin de limiter les risques pour la santé, ce qui décuple l'impact des actions sur l'environnement :

« Donc le problème des pesticides, des OGM, des algues vertes sont devenues des problèmes dont l'État s'est occupé parce qu'ils sont devenus des problèmes de santé publique. Si vous regardez bien, tous les problèmes environnementaux à terme deviendront des problèmes de santé publique »³.

La santé devient aussi progressivement un enjeu pour les éleveurs eux-mêmes, souvent relayé par des associations de soutien aux agriculteurs touchés par des maladies liées à une exposition répétée aux produits phytosanitaires⁴. Récemment, des évolutions ont eu lieu en ce sens : depuis 2012, la maladie de Parkinson est aussi reconnue comme maladie professionnelle pour les agriculteurs et depuis 2014, les autorisations mises sur le marché des phytosanitaires ne sont plus uniquement gérées par le ministère de l'Agriculture, mais aussi l'ANSES⁵ et le ministère de la Santé. Des changements qui culpabilisent certains éleveurs d'avoir été insouciants dans le passé :

¹ Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

² Délégué syndicat en Ille-et-Vilaine (#37)

³ Militant écologiste en Bretagne (#48)

⁴ Par exemple, l'association Phyto-victime, fondée par des professionnels du monde agricole, milite pour la reconnaissance des maladies professionnelles agricoles.

⁵ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

« Le glyphosate, on a eu tort pendant longtemps. J'étais étudiant quand la campagne sur le Roundup a été lancée par Monsanto. Au début, on l'a vendu comme un produit qu'on pouvait lancer à main nue. On l'a vendu comme un produit non nocif, mais carrément qu'on pouvait en boire: à telle dose, comme dans le Ricard. J'exagère à peine, on pouvait boire de l'eau largement teintée de glyphosate et que ça ne gênait pas »¹.

Depuis, il y a des négociations entre syndicats et ouvriers agricoles pour éviter les conflits et les procès, notamment avec l'inclusion de certains critères reconnaissant les maladies professionnelles. La responsabilité de l'employeur n'est plus recherchée puisqu'il y a un organisme, un médiateur intermédiaire qui est le comité des caisses de sécurité sociale qui le gère avec des critères légaux. C'est donc en dernier lieu la collectivité qui indemnise.

Le modèle de développement agricole

Cette dimension de la critique dépasse largement les projets d'élevage et concerne la manière générale dont se fait le développement agricole. Les attentes sont donc très variées et touchent indirectement les porteurs de projets, ce qui ne rend pas pour autant la critique moins virulente.

Un premier aspect concerne la dichotomie traditionnelle/industrielle de la production animale. C'est d'abord la taille des fermes qui cristallise les tensions, car « si on faisait la même chose avec 2-3 fermes, personne ne dirait rien. C'est le fait d'avoir cumulé »². Les éleveurs s'en défendent par un argument économique, car si les exploitations sont grandes, c'est avant tout pour faire des économies d'échelle, être plus compétitif sur un marché mondialisé et toujours plus concurrentiel. Précisément, ce sont ces dimensions que les opposants critiquent de diverses manières : « ça aurait été beaucoup mieux si ce n'était pas un élevage de poules concentrationnaire »³ ou encore « un élevage ? Pourquoi pas... mais pas à cette échelle »⁴.

Un deuxième aspect souvent évoqué et qui explique le concernement des riverains est l'idée que l'élevage hors-sol appartient à une époque révolue. Il y a notamment la dimension absurde du développement à tout prix : « ces centaines d'hectares pour les deux enfants du type avec un tel danger de pollution ?! non c'est absurde »⁵. Cette « absurdité » du développement à outrance est souvent avancée avec l'idée que le développement va trop loin : « moi j'ai des enfants qui disent "non, mais papa on va dans le mur, on y va tous ensemble c'est juste qu'il faut qu'on se fasse le moins mal possible". C'est dramatique. »⁶ Cette réflexivité sur l'époque contemporaine émerge souvent d'une réflexion menée à partir des enfants, ce qui n'est pas anodin considérant que la majorité des opposants

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

² Maire dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#25)

³ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

⁴ Lettre ouverte à un jeune agriculteur dans le cas 5

⁵ Opposant dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#45)

⁶ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

sont retraités. On justifie alors l'engagement par le monde que l'on veut construire pour le futur : « qu'est-ce qu'on veut léguer comme monde à nos enfants ? »¹

Dans ce sens, une place importante est faite à l'urgence de changer de modèle de production avec l'idée que ce système est à bout de souffle : « on est dans un système où dans les 20 ans qui viennent c'est fini »². Dès lors, pour plusieurs opposants, les projets d'élevages vont dans le mauvais sens, bien que « passer de 475 veaux à 800, c'est un petit maillon, mais il est là, il faut stopper le processus, quel avenir veut-on pour la Bretagne ? »³

Un troisième type d'argument évoque la possibilité d'opérer ce changement de direction. Celui-ci est souvent vécu comme une frustration, car les opposants considèrent que les solutions existent, mais qu'elles ne sont pas assez encouragées :

« C'est un peu l'idée que parfois il n'y a pas de solutions, il y a des domaines où on n'a pas moyen de faire autrement, mais ici, et c'est encore plus rageant, il y a des solutions et des solutions qui fonctionnent. Les alternatives sont en place »⁴.

Un constat que partagent certains éleveurs, qui sont eux aussi touchés par cette idée « qu'on peut mieux faire », mais qui parfois se sentent désorientés face aux solutions proposées. Par exemple, tous les éleveurs peuvent difficilement passer en bio, bien que cela soit promu comme l'alternative par excellence. Davantage, l'amélioration continue des pratiques d'élevage est souvent vécue comme une contrainte par les éleveurs qui essaient de bien faire. Un éleveur de vaches laitières en bio résume la situation avec un certain détachement : « il faut aller vers le mieux, pas nécessairement vers le bio, mais vers le mieux »⁵. Pour autant, ce modèle de production a de bonnes raisons de perdurer, car il serait notamment plus viable économiquement et environnementalement (Encadré 8).

Encadré 8 : Le discours emblématique d'un défenseur

Le maire du cas 1 explique aux habitants de sa commune que le fonctionnement de l'élevage moderne ne pollue pas et ne produit pas de nuisance. En effet, étant donné la compétition mondiale et la faible rémunération des éleveurs, il est normal qu'uniquement les plus gros projets puissent être rentables et survivent. Ces grandes fermes seraient alors plus efficaces, car elles adoptent les meilleures technologies, ce qui permet d'atteindre les plus hauts standards environnementaux et de bien-être animal. Ainsi, comme les normes sont de plus en plus exigeantes, seuls les gros peuvent les atteindre, les petits ne pouvant pas se permettre les meilleurs outils. Il n'est donc pas souhaitable de revenir au modèle des années 50-60 avec des petites exploitations, car elles ne pourraient pas respecter les normes d'aujourd'hui.

Dès lors, l'élevage qui s'implante dans sa commune est exemplaire, car il adopte toutes les meilleures techniques disponibles, comme les laveurs d'air et l'enfouissage du lisier. Résultat, très

¹ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

² Militant écologiste dans le Finistère (#49)

³ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#2)

⁴ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

⁵ Éleveur de vaches en bio en Ille-et-Vilaine (#34)

peu de pollution et de nuisance. De plus, les grandes exploitations sont davantage surveillées par les services de l'État. Les éleveurs ne peuvent donc pas se permettre de tricher.

À partir de ces constats, il serait irrationnel de refuser un tel projet dans une région rurale où l'emploi est sans cesse délocalisé vers les villes. Les précieux emplois créés sont donc essentiels au maintien de la population active dans la commune.

Un dernier argument démontrant l'absurdité du système de production concerne la critique de la mondialisation. Selon plusieurs opposants, la logique économique fonce dans un mur avec la globalisation des échanges. Par exemple, c'est une « aberration d'importer de la nourriture du Brésil qui pollue, pour polluer avec des cochons chez nous, pour ensuite exporter le cochon. Le gros des déchets reste chez nous »¹. De la même manière, on critique qu'il soit interdit de produire avec des OGM en France, alors que du soja OGM est massivement importé pour nourrir le bétail. C'est aussi une aberration pour certains éleveurs qui ne comprennent pas que leurs coopératives ne se fournissent pas en aliments français, ce qui s'explique uniquement par une logique de réduction des coûts. Il y a cependant des coûts qui ne peuvent être réduits, notamment en matière de réglementation sur le bien-être animal.

Le bien-être animal

Plusieurs des personnes mobilisées contre les projets d'élevage, sans nécessairement être militants antispécistes, revendiquent une meilleure prise en compte du bien-être des animaux. Pour les défenseurs de l'élevage, cette critique est essentiellement due à la méconnaissance des conditions d'élevage, car aujourd'hui des normes strictes encadrent les pratiques. De plus, pour la profession agricole qui travaille concrètement avec les animaux, le reste de la population a « un rapport aux animaux qui est complètement anthropomorphisé, où les gens se font une idée des animaux à partir de Disney »². Cet argument est semblable à celui mobilisé contre les néoruraux, où les gens « de l'extérieur » ne comprendraient pas grand-chose aux pratiques « réelles » des éleveurs.

À l'opposé, les militants antispécistes dénoncent tout le travail que l'agro-industrie réalise pour occulter ce lien entre les animaux et la viande : « tout est fait pour qu'on ne fasse pas le lien, tout est caché par de la pub, des images joyeuses. Tout est caché »³. Ce n'est pas uniquement le travail des industriels, mais également l'évolution des modes de vie qui est regrettée, car « on coupe les liens avec la nature. Avant on voyait le boucher tuer le cochon, on l'entendait crier. Aujourd'hui, c'est complètement découplé, on trouve nos côtes de porc emballées sous vide avec une petite lingette »⁴. Cette critique fait aussi sens pour des éleveurs qui réalisent ce changement dans la société :

¹ Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

² Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

³ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#24)

⁴ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#2)

« Je pense que les gens sont à la recherche de quelque chose. Il y a des tribus qui remercient Dieu pour la nourriture qu'il leur apporte, mais aujourd'hui on est tellement dans l'opulence, qu'il n'y a plus de sens. Tu veux quelque chose, tu vas l'acheter au supermarché. Aujourd'hui on a l'impression que les gens prennent conscience qu'il faut tuer des animaux pour faire de la viande »¹.

De leur côté, les militants écologistes dénoncent tout le maquillage publicitaire qui entoure les normes de bien-être animal, notamment l'appellation « poule plein air », où cette nouvelle norme ne serait qu'un coup de pub pour nous déculpabiliser d'en manger :

« En réalité, l'appellation "Plein Air" n'est qu'un argument commercial, les poules ne sortent quasiment pas dans un espace totalement découvert et non boisé. De plus, leur nourriture n'est disponible qu'à l'intérieur du bâtiment »².

Toutes ces attentes exprimées au fil des entretiens résument l'état d'esprit dans lequel sont les acteurs avant le conflit. Elles ont pour point commun d'exprimer un état désirable des choses, mais aussi les incertitudes qui pèsent sur leurs aspirations. Quand le projet d'élevage déstabilise les routines, les individus partiront de cette base pour interpréter la situation et rétablir la confiance.

3. Les attentes des défenseurs

Au lieu de porter sur leur espace de vie, les attentes des éleveurs sont plutôt centrées sur leur métier et leurs motivations pour agrandir leur projet. Celles-ci portent sur le temps de travail, l'installation des jeunes, la rémunération, la mondialisation, les relations aux animaux, l'image de l'élevage ou encore sur la modernité agricole. Sous ces divers aspects, ce sont les conditions de vie des éleveurs qui seront abordées.

Le temps de travail

Le métier d'éleveur n'est pas un travail comme les autres et nécessite un fort engagement. Pour la plupart, leur lieu de travail est aussi leur lieu de vie, il n'y a donc pas de frontière nette entre vie professionnelle et personnelle. La plupart racontent ainsi passer 7 jours sur 7 à travailler, mais pas nécessairement de manière continue. Si l'avantage est d'avoir une souplesse importante dans son travail avec des tâches très variées, l'inconvénient est de ne pas pouvoir s'en détacher. La plupart des éleveurs expliquent qu'ils ne peuvent pas prendre de vacances, même les weekends, car cela implique de se faire remplacer. Traditionnellement, les femmes et les enfants aidaient beaucoup, ce qui permettait d'être plus flexible. Or, c'est de moins en moins le cas et les chefs d'exploitation (toujours majoritairement des hommes) sont souvent seuls. Si certains y arrivent en s'associant ou en rejoignant des réseaux d'entraide et de remplacement, plusieurs souhaitent acquérir de meilleures conditions

¹ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

² Lettre ouverte à un jeune agriculteur dans le cas 5

de travail en s'agrandissant. En effet, un des enjeux des projets d'extensions d'élevage est de pouvoir travailler à plusieurs car s'agrandir implique d'embaucher ou de travailler avec ses enfants sur l'exploitation.

Les éleveurs interrogés sur le sujet ont souvent mentionné que ce métier ne peut pas se faire sans être passionné. Cela implique non seulement d'aimer son travail, mais aussi ne pas compter ses heures et les sacrifices fait pour pérenniser l'exploitation. Un éleveur laitier qui travaille seul résume les choses ainsi :

« On est des passionnés de notre métier, les 35h on ne connaît pas. On essaie de travailler moins pour passer du temps avec la famille. C'est notre passion, même avec des prix bas. Il ne faut jamais compter ses heures. Dans la période de maïs de 3 semaines, je fais de 6h à 23h. Quand il faut y aller, faut y aller »¹.

Même si les éleveurs connaissent des conditions de travail très différentes de la plupart des autres métiers, ils ne sont pas pour autant isolés des autres mondes professionnels. En ce sens, ils cherchent aussi à reproduire des conditions de travail que l'on retrouve ailleurs. Par exemple, dans le cas 5, le fils d'un légumier prévoit d'installer un élevage de poule plein air. Il ne souhaite pas reprendre la même activité que son père car les conditions de travail sont difficiles et le salaire n'est pas forcément meilleur. L'élevage est une pratique moins dépendante de la météo et qui permet de moins travailler, car aujourd'hui beaucoup d'aspects sont automatisés (par rapport à la production légumière). Un autre éleveur, qui est à la retraite, explique que son fils qui a repris l'élevage se trouve dans cette optique :

« Aujourd'hui, des quarantenaires comme [mon fils] ont quand même sous les yeux des comparatifs, les gens qui sont au 35h, les gens qui ont des weekends libres, etc. Et tout le monde se dit de près ou de loin qu'il faudrait quand même que je songe à améliorer mes conditions de vie et c'est un but louable »².

Une autre raison importante pour s'agrandir est de dégager du temps pour des tâches qui avant n'en prenaient pas autant. L'administration de l'élevage est toujours citée en premier lieu. La « paperasse » est toujours plus importante au fil des réglementations qui s'accumulent et complexifient le travail. Les enjeux sanitaires et de traçabilité, ou encore les progrès de l'élevage de précision, exigent toujours un meilleur suivi des animaux, de leur consommation et de leur déjection. Cette inflation administrative est aussi une raison importante pour travailler à plusieurs. Un éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32) explique que, depuis qu'il s'est associé en GAEC³, toute l'administration de l'élevage est centralisée. Ces tâches lui prennent une journée par semaine, mais cela permet aux autres de se consacrer pleinement à la production. Pour ceux qui ne travaillent pas en groupe, cela représente une contrainte considérable qui remet en question leur vocation :

¹ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#36)

² Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

³ « Groupe agricole d'exploitation en commun », soit une forme juridique d'exploitation agricole permettant d'associer plusieurs agriculteurs.

« Moi j'ai choisi ce métier pour être libre, mais je vois bien que ça se restreint, je passe mon temps à faire des papiers administratifs, pour moi être paysan ce n'est pas ça. J'aime ce métier parce que je n'ai pas de patron, je gère mon entreprise en fonction des réunions. Mais ça devient de plus en plus difficile d'être libre dans le métier »¹.

L'enjeu des conditions de travail des éleveurs est donc de se dégager du temps. Pour cette raison, plusieurs choisissent de s'agrandir. Leurs attentes est donc une meilleure redistribution du temps car, si les urbains peuvent travailler 35h dans leurs bureaux et gagner beaucoup plus, pourquoi eux ne le pourraient pas ?

Installation des jeunes

Mieux redistribuer le temps de travail implique pour plusieurs éleveurs de travailler avec leurs enfants. Cependant, pour dégager un salaire à tout le monde, il est souhaitable de s'agrandir et de pérenniser l'exploitation, même si cela implique de s'endetter. Si le temps est l'enjeu des conditions de travail, le foncier est l'enjeu de l'installation. Il s'agit alors de prendre plus d'espace, car l'épandage du lisier, la culture du maïs ou encore le pâturage des vaches nécessitent beaucoup de terre. Comme pour la plupart des métiers, le niveau de formation a aussi augmenté, ce qui se traduit par des jeunes qui s'installent avec des compétences d'entrepreneur et de chef d'entreprise. Le rapport au métier est donc différent et les motivations pour faire le métier sont aussi différentes.

Ceux qui s'installent sont souvent des enfants d'agriculteurs car, pour les autres, il est très difficile de trouver des terres. La reprise d'une exploitation par un étranger nécessite de racheter les bâtiments et le matériel. Il est donc très difficile de changer l'activité de l'exploitation. Par exemple, reprendre un élevage laitier quand on veut faire du maraichage est très coûteux. Autre problème, ceux qui veulent s'installer sur de petites surfaces sont souvent devancés par les plus gros, ce qui empêche ainsi les plus petits de démarrer. Il faut donc avoir un bon ancrage au territoire, mais aussi avoir un bon réseau pour acheter des terres (voir Chapitre 7).

Cependant, l'espace n'est plus uniquement accaparé par les grandes exploitations, mais aussi par les résidences. Ici, espace de production et espace de vie se confrontent directement. Plusieurs agriculteurs rencontrés expliquent qu'en quelques décennies ils ont vu des maisons se construire partout autour de leurs parcelles. Ils anticipent alors une prochaine extension car la proximité des usages rend la confrontation très probable. Il n'est donc pas étonnant qu'un jeune qui veut s'installer soit considéré comme une source de nuisance. Par exemple dans le cas 5, un jeune voulait construire un poulailler, on reprocha au projet de polluer, de faire fuir le tourisme et de déprécier la valeur des maisons. Pour les défenseurs dans ce cas, c'est difficile à entendre car ils ont tout fait pour pérenniser leurs activités en se diversifiant, notamment en attirant les touristes dans les gîtes ruraux et avec les bateaux de la Brittany Ferries qui relie la Bretagne (et la Normandie) à l'Angleterre².

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Brittany Ferries fut fondée en 1973 par un groupe d'agriculteur du nord Finistère afin d'ouvrir de nouveaux débouchés à leur production légumière. Aujourd'hui, la majorité de l'activité de l'entreprise est tirée du transport de touristes.

La rémunération et l'intégration économique

Malgré tous les efforts des agriculteurs, leurs revenus sont toujours en baisse. Par exemple, entre 2015 et 2018, le revenu moyen annuel d'un agriculteur a baissé de 29%, alors que les prix des produits agricoles ont augmenté de 4.6%¹. L'agrandissement est donc, ici aussi, une manière d'arriver à gagner un peu mieux sa vie. Il n'empêche que cela demeure une source de frustration importante pour ceux qui travaillent d'arrache-pied, d'autant plus qu'ils se comparent aux autres secteurs d'activités. Un éleveur laitier explique sa colère ainsi :

« Nous on vit avec 300 euros, alors que ceux au RSA et chômage gagnent plus, il faut bien arrêter de payer des gens à ne rien faire ! [...] Nos enfants voient bien les heures qu'on fait et qu'on ne roule pas sur l'or. Peu de familles qui disent à leur enfant qu'il n'y aura rien à Noël parce que pas assez d'argent. Je fais ça parce que j'aime mon métier, pas pour l'argent. Heureusement qu'on est soutenu par nos partenaires financiers et que ma femme travaille à l'extérieur »².

Plus largement, le problème est que la production est la variable d'ajustement du système alimentaire. D'un côté, les agriculteurs subissent les aléas du marché pour acheter l'alimentation animale, de l'autre côté, c'est aussi le marché qui décide du prix de vente des animaux. Ce prix de vente est aussi modulé en fonction des coopératives qui organisent la transformation et des distributeurs qui négocient toujours les prix à la baisse. La situation peut être résumée ainsi :

« La grosse différence entre un agriculteur et un artisan, c'est que nous, on ne facture jamais nos produits, on nous donne tant pour notre produit. En plus, notre produit il est livré et parfois consommé qu'on n'a pas encore été payé »³.

Du côté des coopératives et des intégrateurs qui encadrent le travail des éleveurs, on leur reproche de faire la pluie et le beau temps. En effet, certaines coopératives vendent les aliments et achètent les animaux. Il n'y a donc pas de marge de manœuvre pour les éleveurs autre que de s'agrandir pour faire plus de volume. Ainsi, les éleveurs sont coincés dans une position de producteurs et sont dépendants des autres acteurs de la filière pour travailler. Un éleveur porcin explique la situation de cette manière : « nous on est nul, on ne sait pas vendre. On fait très bien ce qu'on nous dit de faire : on veut du cochon sans gras, bien on sait en faire, moins il est gras plus on est payé »⁴.

Du côté de la distribution, la situation n'est pas plus facile car, même si ce sont les coopératives qui négocient, elles n'ont pas beaucoup de latitude pour le faire. En effet, la filière est organisée de manière à ce que la plus-value soit captée en bout de chaîne. C'est donc la distribution qui engrange la plus grande marge, compressant les coûts sur tous les autres acteurs en amont. Un éleveur à la

¹ « Dix chiffres clés sur l'agriculture française », Le Monde, 24 février 2018

² Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

³ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

⁴ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

retraite et ancien président d'une grande coopérative explique la difficulté qu'il a eue dans sa carrière à défendre les intérêts des producteurs :

« Dans les années 2000, tout le monde se met à table à Paris tous les deux mois, mais c'était souvent un marché de dupes et on jouait au chat et à la souris avec la grande distribution. On leur disait il y a 60% du volume de porc qui est vendus en promotion, c'est une ineptie pour les producteurs. Mais leurs intérêts, c'est de vendre le porc comme un produit d'appel. [...] Récemment, on a dit qu'on va définir des prix planchers professionnels et c'était une bonne idée, mais ça a été tellement brutal que les grandes surfaces n'ont pas été coopérantes »¹.

La mondialisation

La mondialisation des échanges est un sujet où défenseurs et opposants peuvent parfois s'entendre. En effet, même si plusieurs éleveurs de porcs profitent aujourd'hui d'une hausse des prix grâce à la peste porcine en Chine et dans certains pays de l'Est de l'Europe, ils sont plusieurs à dénoncer la concurrence déloyale entre pays. Par exemple, le bouc émissaire des critiques est souvent l'Allemagne, où le salaire minimum est beaucoup plus bas. Une main-d'œuvre bon marché des pays de l'Est est aussi garante des coûts plus faibles de production, notamment dans les abattoirs (ce qui commence aussi à être le cas en France). Un autre exemple est celui de la production biologique dont le cahier des charges n'est pas tout à fait uniformisé dans l'Union européenne. Ainsi, produire du bio en Espagne sera moins cher qu'en France (aussi à cause des travailleurs étrangers qui y travaillent). Ainsi, un producteur de légumes du Finistère travaillant sur une petite exploitation explique :

« En France en légume, on est probablement encore les seuls patrons qui travaillent dans les champs, parce qu'en Allemagne ou en Espagne, c'est la main-d'œuvre étrangère qui fait le boulot »².

La plupart considèrent tout de même qu'il faut jouer le jeu de la mondialisation, autrement la France en serait perdante. Par exemple, un délégué syndical (#37) explique que la France a perdu plusieurs marchés du blé à l'international, notamment parce que le secteur n'est plus prioritaire pour le pays : « quand Macron va faire une visite étrangère, il emmène Renault, Alstom, mais pas vraiment des dirigeants agricoles »³. De plus, l'agriculture a de moins en moins de place dans la stratégie française, car les denrées alimentaires peuvent être importées de partout dans le monde. D'autant plus que son poids ne cesse de diminuer dans le PIB⁴, c'est donc à certain égard un secteur économique en déclin.

Pour d'autres, la mondialisation est une aubaine pour satisfaire la demande intérieure stagnante. Il s'agit en effet de saisir des opportunités à l'international et ne plus se satisfaire du statu quo. En tant qu'entrepreneur, l'éleveur dans le cas 6 explique son point de vue :

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

² Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

³ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

⁴ Soit 1,5% en 2017 contre 3,5% en 1981. « Repères socio-économiques sur l'agriculture française », Chambre d'agriculture France, 2018

« On est trop dans la morosité. Il faut arrêter de dire qu'en France, l'agriculture ne peut pas rivaliser avec les poids lourds mondiaux. Au contraire, les entreprises doivent avoir des projets, innover, car l'enjeu de la mondialisation est bien là »¹.

Que les éleveurs soient pour ou contre la mondialisation, ils attendent quand même l'intervention de l'État. Bien que la majorité des politiques agricoles se décident à Bruxelles, c'est de l'État français dont on attend une prise en charge. Toutefois, la plupart des éleveurs racontent qu'ils ne se sentent pas soutenus par l'État car l'agriculture n'est pas une priorité. D'autant plus qu'il n'y aurait pas d'argent, la crise est constamment rappelée comme justification. À sa manière, un délégué syndical décrit la situation ainsi :

« Avant, tu allais devant une préfecture, tu faisais brûler des pneus et t'avais une subvention. Il y avait un rapport de cause à effet direct. Aujourd'hui, tu pourrais faire brûler l'Élysée, s'il n'y a pas d'argent, il n'y en a pas. [...] Je crois que l'État a mis une croix sur l'agriculture de production, et mise plutôt sur une agriculture d'occupation de l'espace. Hormis peut-être la Bretagne où il y en a encore beaucoup »².

Les attentes qui s'expriment entre la mondialisation et l'État sont une meilleure équité dans les règles du jeu et un investissement stratégique dans l'agriculture. Pour d'autres, c'est aussi une chance de pouvoir exporter leur production. Cette complexité dans la position des éleveurs à la mondialisation est aussi reflétée dans la politique des syndicats qui, d'un côté revendiquent davantage de subventions et de l'autre, plus d'autonomie face aux instances de régulation.

Les relations aux animaux

Les éleveurs sont de plus en plus critiqués pour les conditions de vie des animaux d'élevage. Plusieurs sont alors sensibles à la question car ils n'ont pas l'impression de maltraiter leurs animaux et souhaitent donc être reconnus pour ce qu'ils sont : des gens qui travaillent avec et non pas contre les animaux. En entretien, plusieurs ont spontanément abordé le sujet pour justifier leurs pratiques et leurs attachements à leurs bêtes. Généralement, cela passe par des petites attentions du quotidien ou encore des aménagements dans l'élevage : « je sais que les cochons sont sensibles aux courants telluriques, alors j'ai fait venir un spécialiste pour faire des aménagements »³. Dans un autre cas, l'éleveur laitier explique qu'il a installé une brosse automatique et qu'il a vu une nette amélioration du bien-être de ses vaches :

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille et Vilaine, Ouest France, mai 2016

² Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

³ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

Illustration 2 : Une brosse à vache

« Avec la brosse à vache robotisée, les vaches dirigent le sens et peuvent s'en servir quand elles veulent. Un jour, la machine est tombée en panne pendant deux semaines, ce n'était pas pareil. J'ai fait venir le réparateur et tu voyais qu'elles étaient heureuses. Pareil quand elles partent deux mois en vèlage, elles sont très heureuses de retrouver la brosse »¹.

Nécessairement, les éleveurs développent des rapports affectifs avec leurs animaux, même s'ils savent qu'inévitablement ils partiront à l'abattoir. Travailler avec des animaux, c'est aussi développer une connivence et une manière d'agir avec eux. Un éleveur de porcs raconte ainsi sa relation aux truies qu'il élève :



Source : image promotionnelle de l'équipement vendu par Debra Brothers

« Est-ce que tu aimes bien tes truies ? Ha oui, souvent en plus ce sont des animaux assez calmes. Ce qu'il faut c'est de la bonne contention, c'est-à-dire faut pas que tu lui laisses le choix. Quand je veux les déplacer, je les appelle, j'ouvre le portail, ma mère les pousse avec son panneau, et voilà. Je ne leur parle pas beaucoup, mais faut toujours être en contact, faut qu'elles soient habituées à notre présence, puis les laisser faire. [...] Les gars qui viennent chercher les cochons me disent : "chez vous, ils montent tout seuls!", parce que je suis habitué de les remuer. D'avoir un contact avec eux »².

C'est particulièrement vrai chez les éleveurs laitiers qui entretiennent parfois des relations individualisées avec les vaches. En effet, celles-ci vivent plus longtemps que la majorité des animaux d'élevage (5 ans pour une vache laitière, contre 6 mois pour un porc charcutier) et sont moins nombreuses (60 vaches en moyenne contre 4700 porcs charcutiers). Les éleveurs laitiers ont donc parfois nommé leurs vaches et leur attribuent une personnalité. Par exemple, un éleveur explique : « sont-elles intelligentes ? Ha oui ! Ce n'est pas craintif quand ça connaît. Mais c'est comme chez les humains, il y en a des connes »³.

Quand on aborde avec eux les normes de bien-être animal, certains décrivent le fossé entre la demande sociétale et la réalité du métier. Par exemple, élever des porcs sur paille n'est pas considéré comme étant mieux pour les cochons et pour les éleveurs :

« [Travailler dans la paille] c'est trop de boulot de merde, t'es toujours dans la merde, les animaux aussi sont toujours dans leur merde. Les parcs, les clôtures, l'approvisionnement en eau, etc. En plus le cochon n'a pas de glande sudoripare, il ne sue pas, donc il a horreur de l'été. Donc la perte (les morts) que t'as, c'est horrible. C'est sûr que si j'avais de l'argent,

¹ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#36)

² Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

³ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

demain elles seraient toutes sur caillebotis, la gestion de la paille c'est trop de trouble, alors que le lisier c'est beaucoup plus simple »¹.

Pour un autre éleveur de porcs, faire du plein air n'est pas nécessairement mieux pour les animaux eux-mêmes. Entre autres, il explique que les conditions sont meilleures à l'intérieur pour les porcs et que cela prévient la mortalité :

« Les animaux sont mieux dans les bâtiments que dehors : moins de mortalité, plus heureux. Vivre dans un bâtiment, c'est normal pour eux : ils n'ont connu que ça. Mon père a commencé sa carrière en plein air, mais il y avait vraiment beaucoup de mortalité, surtout l'hiver, et l'été ils crèvent de chaud. Alors que là, ils sont très bien dans nos beaux bâtiments ventilés »².

Certains antispécistes admettent que les éleveurs ne sont pas nécessairement des tortionnaires, et qu'ils peuvent aimer leurs animaux. La critique porte plutôt sur le système industriel qui produit l'exploitation animale dont les éleveurs en sont aussi les victimes. Une militante de Rennes explique sa perception des éleveurs à partir de la dissonance entre leurs émotions et leur métier :

« Ce sont des gens qui ont sûrement envie de bien faire. Ils ne sont pas nécessairement mal intentionnés ni en recherche de violence. Ils peuvent aimer leur bête, mais d'une manière qui leur permet de les emmener aux abattoirs. C'est une grosse dissonance cognitive »³.

Les éleveurs eux-mêmes ne sont pas insensibles à ces critiques et réalisent parfois que cela remet radicalement en cause leur métier. L'éleveur porcin précédent qui expliquait bien travailler avec ses truies détaille une réflexion qui l'habite parfois :

« La critique des végans, je ne sais pas trop quoi en penser. C'est peut-être plus facile pour nous de ne pas se poser ces questions-là aussi... Quand t'as toujours vécu ça... je ne sais pas du tout. On fait quoi alors? Je ne sais pas, c'est bizarre... [Penses -tu que tu pourrais tuer tes bêtes pour les manger ?] Oui... mais pas moi-même. Il ne faut pas dire ça à un journaliste quoi, que je ne mange pas mes cochons, parce que tu passes ça à BFM et ça fait les gros titres ! »⁴

La relation des éleveurs à leurs animaux est donc complexe et nuancée. Ce n'est donc pas étonnant que ceux-ci revendiquent d'être mieux compris comme l'ont également montré D. Van Dam et ses collègues (2019) dans une publication récente.

L'image de l'élevage

En quelques décennies, l'image publique des agriculteurs a beaucoup changé. Après la Seconde Guerre mondiale, ils étaient majoritairement perçus comme indispensables à la nation, car leur mission de nourrir le monde légitimait leur activité. Ensuite, la diversification des usages ruraux les

¹ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

² Éleveur de porc dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#46)

³ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#24)

⁴ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

a fait basculer vers une image de jardinier de la campagne avec la mission d'entretenir les paysages. Depuis les années 2000, ils sont de plus en plus taxés de pollueurs et même d'empoisonneurs en raison de l'utilisation des pesticides. Dès lors, l'agriculture devient le bouc-émissaire de tous les problèmes :

« Aujourd'hui on allume la télé et l'agriculture est le mal de tout, une inondation, le réchauffement climatique ou les pesticides dans nos cheveux. Tous les maux de la terre c'est la faute au paysan »¹.

Les agriculteurs vont souvent se plaindre de ces fausses images véhiculées dans les médias et du fossé qui existe entre les représentations et leurs pratiques : « les gens ne savent plus ce qu'est l'agriculture. Ils n'ont aucune idée et ils croient que c'est un monde idyllique »². La méconnaissance des pratiques d'élevage est pour plusieurs la variable déterminante de la mauvaise presse dont ils sont victimes :

« C'est un vrai mépris, oui mais le mépris vient de la méconnaissance. La méconnaissance s'aggrave parce que chacun connaît son métier et a des idées souvent très fausses du métier des autres. [...] On pourrait dire aussi que la femme du voisin que l'on imagine vachement bien est forcément beaucoup mieux que la nôtre qui est réelle. Tant qu'on ne l'a pas essayée, on ne sait pas. Tout le monde pense que c'est mieux ailleurs »³.

Pour plusieurs personnes interrogées, la mauvaise image dont elles sont victimes est essentiellement un problème de communication, donc des médias. Les Chambres d'agriculture et les syndicats promeuvent le dialogue et la transparence, notamment via des fermes ouvertes, mais il semble que cela ne suffise pas. Toutes les semaines « on met un reportage qui nous assassine, toujours contre le monde agricole »⁴. Ces reportages feraient toujours des amalgames à propos de l'élevage et arriveraient à des conclusions qui incrimineraient les éleveurs. Pourtant, ceux-ci mettent déjà beaucoup en œuvre pour respecter les normes environnementales et de bien-être animal. Ils ne savent plus comment réagir face à la critique car ils font déjà de leur mieux. Pour le maire du cas 5, le problème est non seulement la critique de l'agriculture, mais aussi les fausses représentations qui sont diffusées sur la vie rurale en générale :

« Les médias vont vous parler de la manière dont ça se passe en ville. Mais ce qui se passe en campagne tout le monde s'en fiche, sauf pour suivre l'amour est dans le pré, mais c'est bientôt la seule personne qui va défendre le monde rural »⁵.

Certains agriculteurs rencontrés prennent ces critiques très personnellement. Selon leur expérience, les « autres » (les non-agriculteurs ou extérieurs au monde rural) n'acceptent pas que les agriculteurs aient de l'argent. Ces critiques chercheraient à dévaloriser leur statut social. Il s'agirait presque d'une guerre des classes qui oppose les riches des villes aux pauvres des campagnes. Un collectif de jeunes agriculteurs explique leur ressentiment sur l'image qui leur est accolée :

¹ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

² Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

³ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

⁴ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#36)

⁵ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

« Pour certains, on dirait qu'un bon paysan est un paysan qui est plus pauvre qu'eux, qui est soumis, le tiers-état quoi. Avec un peu de poules, quelques cochons, mais dès qu'un paysan veut gagner sa vie, tout de suite on lui tape sur la tête. [...] Une femme publie sur internet "comment ça se fait qu'il y ait des jeunes qui ait l'argent pour investir cette somme-là ?" Comme si ça lui posait problème. J'ai l'impression qu'à la base ils pensent que le monde agricole est comme dans les années 50, très peu éduqué, et que les paysans sont des bouseux. Ils ne se sont pas rendu compte que pour la génération d'aujourd'hui, le minimum c'est déjà le bac, plusieurs ont bac +2 +3. Donc intellectuellement, on n'est pas comme dans les années 70 »¹.

Une autre facette du problème que les agriculteurs revendiquent est de pouvoir exercer leur métier comme ils l'entendent. En effet, selon eux les urbains veulent leur donner des leçons sur la manière dont on devrait produire. Les agriculteurs sont des experts, alors de quel droit remet-on en question leurs pratiques ? Un agriculteur résume ainsi sa position :

« Ce sont des gens qui ne connaissent rien et qui viennent nous dire qu'on ne travaille pas bien. Mais de quel droit on nous fait ces reproches ? Est-ce que moi je questionne mon médecin ? »²

La critique antispéciste accentue aussi cette posture de défense et d'isolement vis-à-vis de la société. À travers celle-ci, c'est non seulement un système de production qui est dénoncé, mais le métier même des éleveurs. Ceux-ci se sentent méprisés simplement parce qu'ils existent en tant qu'agriculteurs. D'autant plus qu'ils se sentent démunis face à une critique d'ordre éthique à laquelle ils ne peuvent apporter de réponse technique. Fondamentalement, c'est aussi une remise en cause d'une culture alimentaire carnée, ce qui questionne aussi des traditions. Un délégué syndical du Finistère explique que ce tournant sociétal lui fait peur :

« C'est notre société, ça fait peur, surtout si on voit ça avec le monde végétarien et tout ça, j'ai peur pour notre façon de vivre demain. C'est quand même notre tradition de manger des protéines animales »³.

De manière générale, on a vu que le statut social des agriculteurs est fortement attaqué, du moins c'est ce qu'ils ressentent. Cette dégradation de leur image les révolte, mais certains se résignent aussi. Ceux-ci disent ressentir de la honte à faire ce métier. D'une manière, un éleveur porcin explique que :

« Moi j'ai une fille, je ne sais pas ce qu'elle fera demain, mais je n'ai pas envie qu'elle soit agricultrice. À cause de ça justement, moi je suis heureux dans mon job, mais c'est trop de pression, on est trop mal vu »⁴.

¹ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

² Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

³ Délégué syndical dans le Finistère (#42)

⁴ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

La modernité agricole

Les éleveurs se sentent jugés par la société pour ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Pourtant, ils se considèrent en phase avec elle car ils sont modernes. L'époque où le travail était pénible et où les paysans vivaient en autarcie est révolue. Les éleveurs d'aujourd'hui sont connectés au monde entier via des marchés, ils sont des experts dans leur domaine et gèrent des entreprises de plusieurs millions d'euros. Faire du bio ou de l'extensif, c'est pour plusieurs revenir en arrière, comme on faisait avant, au détriment de tous les bienfaits du progrès technique. La prise de conscience que des pratiques agricoles pouvaient avoir des externalités négatives n'est arrivée que tardivement dans le monde agricole. Ainsi, un éleveur à la retraite explique que :

« Incontestablement, l'agriculture a été un des secteurs qui a engagé des mutations et accepté de rentrer dans une démarche de modernité par l'amélioration technique. En parallèle, elle a reçu une amélioration de son revenu et donc une certaine promotion des conditions de vie et de travail. On avait l'impression d'avoir rempli les objectifs fondamentaux [de nourrir le monde] mais néanmoins on n'était pas habitué à cette notion de dégâts collatéraux, il a fallu s'y habituer et la société ne nous a pas compris »¹.

Nous avons montré au Chapitre 3 que cette modernité reposait sur la domination de la nature et l'émancipation des paysans. Aujourd'hui cette domination est remise en cause, les agriculteurs ont le sentiment que leur profession l'est aussi. Pour restaurer leur estime, les agriculteurs mettent l'accent sur ce qui reste de plus moderne : la technologie. En effet, si les élevages sont aujourd'hui très technicisés, ce n'est pas uniquement par souci de rationaliser le travail, mais aussi parce que c'est désirable (Encadré 9). Par exemple, les portes-ouvertes dans le cas 4 ont mis l'accent sur un nouveau dispositif de lavage d'air assurant de meilleures conditions sanitaires aux porcs et moins d'odeurs aux voisins. De plus, un éclairage de nouvelle génération calibré pour les besoins de croissance de porcs a été mis en place.

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

Encadré 9 : La technologie dans l'élevage

L'agriculture, et plus spécifiquement l'élevage, est aujourd'hui très technicisée, surtout depuis l'intégration des technologies numériques. Celles-ci sont maintenant disponibles à toutes les étapes de la production sous forme de capteurs qui collectent des données et fournissent des alertes. Ces outils sont conçus pour rendre le travail moins pénible et fournir une aide à la décision. Par exemple, à partir de son smartphone un éleveur de porc peut programmer les heures de repas des animaux, ou encore un éleveur laitier peut être alerté quand une vache met bas. Autre illustration, les robots de traites permettent aux vaches de se faire traire n'importe quand, 24h sur 24h. Les technologies ne sont pas seulement au service de la productivité, mais aussi du bien-être animal. Par exemple, le génie génétique permet d'avoir des vaches sans corne pour éviter de les écorner. Un autre cas qui a fait le tour du monde est celui d'une expérimentation en Russie où les vaches sont munies d'un casque de réalité virtuelle afin qu'elles s'imaginent gambader dans un pré.



Crédit photo mosreg.ru

Les éleveurs aiment aussi faire reconnaître que leurs pratiques sont modernes par l'industrialisation de la production. Bien souvent, il est important pour eux de se distinguer des pratiques anciennes qu'ils jugent rétrogrades et dévalorisantes. Selon eux, ce qui compte, c'est l'innovation et la performance qui s'exemplifient dans la quantité et la qualité de leur production. Comme l'ont fait les premiers industriels de l'automobile, il s'agit de produire plus et mieux avec moins. Les économies d'échelles réalisées permettent de gagner du temps et un meilleur salaire. Au final « il y a tout un enchaînement qui est d'inspiration industrielle quelque part »¹. Cette dimension de l'élevage est pour plusieurs une composante essentielle pour améliorer les relations de l'agriculture avec la société :

« Pour restaurer les liens entre agriculture et société, je pense qu'il faut faire des fermes ouvertes et de la communication. Surtout, il faut montrer la technologie, montrer que l'agriculture est moderne, que l'on est plus des mecs avec 4 betteraves et 3 poules »².

Être reconnue comme une profession moderne est donc un aspect important des attentes des éleveurs. Un projet d'extension est souvent un pas en ce sens, car il permet d'intégrer des meilleures technologies qui permettent de mieux travailler. Être moderne, c'est aussi faire de l'agriculture, mais en ayant du temps libre et une meilleure rémunération. L'agriculture biologique n'est donc pas vue comme une avancée, mais au contraire un retour en arrière.

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

² Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

Toutes ces attentes exprimées par les défenseurs et les opposants permettent de poser les bases des préoccupations qui caractérisent le concernement. Dans la section qui suit, il sera question des premiers moments où les protagonistes se confrontent et tentent de faire sens de la situation.

4. L'interprétation de la situation

Dès l'annonce du projet, passé le cap de la surprise, les riverains évaluent la situation en fonction de leurs attentes, des représentations qu'ils ont sur le monde. Celles-ci vont déterminer la manière dont la révision émotionnelle sera dirigée : les personnes révisent soit leurs attentes, soit la situation. Ce processus se résout sur plusieurs semaines durant lesquelles des acteurs interviendront, apportant un éclairage sur la situation. Cette phase d'interprétation est donc cruciale pour la résolution de la révision émotionnelle, donc de l'émergence ou non du conflit.

4.1 L'incertitude et la confiance

Lorsque les riverains sont informés du projet, ils questionnent l'implication de celui-ci dans leur quotidien à la lumière de leurs attentes. Les connaissances antérieures auront alors un rôle crucial à jouer afin d'évaluer la situation comme problématique ou non. Ainsi, plusieurs facteurs peuvent entrer en compte, mais la relation entre l'éleveur et ses voisins est déterminante. Si une interconnaissance était déjà établie entre l'éleveur et les riverains, ceux-ci auront tendance à lui faire confiance et à privilégier ses explications. À l'inverse, si les relations étaient inexistantes ou mauvaises, les riverains inquiétés par le projet iront se renseigner sur internet, auprès du maire ou chez des associations écologistes. Comme l'explique un maire, l'interconnaissance est donc une variable clé de l'émergence des conflits : « ceux qui me connaissent n'ont pas de soucis. Beaucoup me connaissent j'en connais beaucoup aussi »¹. Par contre, l'interconnaissance n'est pas la seule clé d'interprétation :

« Il y a plusieurs agriculteurs qui ont fait tout ce qu'il faut, qui ont fait des portes ouvertes, discuté avec leur voisin, expliqué leur projet, qui ont joué la transparence et qui malgré tout ça ont eu une association locale qui s'est montée. Et puis d'autres qui n'ont rien fait et c'est passé... c'est assez bizarre. Il y a un sacré challenge à trouver les clés du succès »².

La réputation de l'éleveur est aussi très importante afin d'orienter la révision émotionnelle en cours chez les riverains. Dans plusieurs cas de conflits étudiés, les éleveurs n'en sont pas à leur première extension, et parfois ils n'ont pas respecté les engagements qu'ils avaient initialement pris, par exemple, sur la plantation de haies ou encore sur l'installation d'un laveur d'air pour prévenir les odeurs. Il n'est donc pas surprenant qu'on se méfie de lui par la suite. Par exemple, dans le cas 1, l'éleveur a accumulé les promesses non remplies au fil des extensions de son élevage. Ainsi, lorsqu'il

¹ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

² Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

s'est récemment agrandi, les riverains n'ont jamais donné de crédit à ses engagements d'installer un laveur d'air ou encore de couvrir la fosse à lisier.

La confiance est donc essentielle, car autrement il n'est pas possible d'attribuer de crédibilité aux informations reçues. Cependant, généralement la confiance n'est pas placée dans des procédés abstraits comme les normes, mais dans les acteurs qui en sont dépositaires. Par exemple, les défenseurs des projets d'élevage expliquent avoir confiance dans le projet de l'éleveur car celui-ci est normé et contrôlé par des experts :

« Ils savent bien qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quoi. En plus avec tous les contrôles de la préfecture. Ils sont aussi affiliés à une société qui leur rachète leurs veaux, et cette société fait aussi des contrôles sur toute la production »¹.

La question des normes implique aussi la capacité de l'éleveur à maîtriser les risques. Par exemple dans le cas 7, juste avant l'ouverture de l'enquête publique, une fosse à lisier s'est rompue. Ainsi, la gestion du risque par le nouvel éleveur était au centre des préoccupations des habitants de la commune. L'incertitude dans la capacité de l'éleveur de maîtriser ce risque était alors si grande qu'une réunion publique exceptionnelle fut organisée. Cependant, pour instaurer la confiance, encore faut-il que les habitants aient des réponses à leur question. Dans certains cas, les porteurs de projets restent très évasifs sur la manière dont les risques peuvent être maîtrisés :

« On n'a pas de réponse alors que c'est des choses importantes. Est-ce que c'est notre petite station d'épuration qui va encore gérer ça? Est ce qu'elle est en capacité de le faire? Est-ce que c'est normal? »²

Cependant, l'enjeu de la confiance n'est pas que technique, et concerne aussi la manière dont se fait le développement agricole. Une préoccupation qui inquiète autant les riverains que les éleveurs sur l'avenir de l'élevage, mais à laquelle les acteurs présents peuvent difficilement répondre :

« Certains ont mis leur poulailler aux normes pour se faire dire deux ans après que les poules en cages c'est fini. Ça a quand même marqué les esprits! Quelque chose a été cassé. Maintenant tout le monde se demande c'est quoi le modèle. Est-ce que c'est la société civile qui l'impose ? »³

Les controverses à l'échelle nationale ont donc des répercussions importantes sur la manière dont on entreprend son projet d'élevage. Au niveau local, les batailles entre experts reflètent l'incertitude ambiante. Par exemple, dans le cas 8, un médecin spécialisé sur les pesticides fut invité par les riverains à intervenir dans une réunion publique organisée par le commissaire enquêteur. Dans la salle se trouvait aussi un vétérinaire invité par la coopérative agricole qui, en entendant les propos du médecin, s'enflamma face à des affirmations qu'il considérait injurieuses pour la profession agricole. Au dire d'une personne présente, « le vétérinaire est intervenu de façon très agressive, il s'est énervé et il a essayé de faire pression physique et ça a dégénéré »⁴. Cette situation met en lumière

¹ Maire dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#25)

² Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

³ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

⁴ Militant écologiste en Bretagne (#47)

que le jeu d'expertise et de contre-expertise se tisse lui-même sur un fond d'incertitude irréductible, ce qui complexifie le travail de révision. En effet, les personnes interrogées suite à cet événement ont dit s'être rendues à la réunion d'information pour se positionner face au projet, mais que la rencontre n'aura pas débouché sur un avis clair. On peut en déduire que l'incertitude a été maintenue par l'évocation de la controverse sur les phytosanitaires et que celle-ci endigue le processus de révision en ne permettant pas de rétablir une relation de confiance. Celle-ci pourrait alors venir soit du maire, soit du commissaire enquêteur.

4.2 Le rôle du maire

Dans les conflits étudiés, il a été observé que les riverains concernés ont sollicité dans un premier temps le réseau du pouvoir politique local, à savoir les conseillers municipaux et le maire. Ils se sont adressés à leurs élus pour avoir des informations afin de réduire l'incertitude due aux changements anticipés, et ainsi restaurer une confiance. De manière générale, dans les systèmes locaux d'interconnaissance, les questions autour de l'aménagement de l'espace sont souvent renvoyées aux élus locaux (Van Tilbeurgh et Ollitrault, 2015). De plus, il est supposé que la confiance attribuée aux élus locaux est incorporée de manière routinière par les riverains : c'est-à-dire qu'il est attendu spontanément des élus qu'ils prennent en charge l'incertitude inhérente aux situations et qu'ils affectent du sens à cette incertitude.

Le cas 7 est le seul parmi ceux étudiés dont le conflit n'a pas émergé, la réassurance par le maire a été suffisante pour que les riverains ne s'inquiètent pas du projet d'élevage. De par la rupture de la fosse à lisier, la conscience des dangers liés au traitement du lisier était alors vive chez les habitants de la commune. Le maire, qui était plutôt favorable au projet, organisa une réunion publique avec l'éleveur, un représentant de la coopérative agricole, des membres du comité local de l'eau et du bassin versant. Cette première réunion permit de mettre à plat les enjeux et fut complétée, quelques semaines plus tard, par une délibération du conseil municipal qui aboutit à un avis négatif. Durant cette période, le maire garda toujours une posture ouverte et bienveillante, notamment en appuyant la démarche de son plus proche collaborateur qui était contre le projet. Ainsi, les inquiétudes de la population ont été intégrées au sein même du conseil municipal, ce qui a permis de montrer qu'elles avaient bien été reconnues et prises en charge. Malgré l'avis négatif de la commune, le commissaire enquêteur donna tout de même un avis favorable avec quelques réserves importantes que le préfet reprit dans son autorisation d'exploiter. De manière similaire, le maire du cas 9 raconte que les voisins au projet sont venus le rencontrer pour chercher de l'information :

« Ceux qui se sont déplacés en mairie, ce sont les voisins immédiats, qui sont venus s'informer. Ils m'ont demandé à moi pour être éclairés. Ils ne sont pas opposés car ils n'ont jamais eu aucun problème d'odeur, d'eau ou d'autres soucis particuliers avec l'éleveur. Il voulait juste savoir le nombre de veaux qui allait arriver. Certains étaient un peu concernés par l'épandage autour du ruisseau, ils demandaient qu'on soit vigilant »¹.

¹ Maire dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#25)

Le contre-exemple est le cas 5 où, non seulement le maire n'a pas anticipé les critiques, mais il ne les a pas intégrées dans une réflexion collective. Dans cette configuration, les porteurs de projet n'imaginaient pas que leur entreprise serait contestée : « je me disais que le projet ne poserait pas problème car on est en plein dans la demande sociétale de poules plein air »¹. Et pour cause, pleinement ancré dans la controverse sur les œufs en cage, l'éleveur comptait déjouer les critiques en réalisant un projet « dans l'air du temps ». Cependant, c'est bien la manière dont celui-ci fut annoncé qui posa problème et la posture défensive du maire dégrada le climat de confiance.

Pour commencer, le projet fut annoncé aux riverains par une conseillère municipale de l'équipe en place. Celle-ci a prévenu ses voisins qu'un projet d'envergure s'installerait dans le quartier, qu'il n'était pas soumis à enquête publique et que le maire ne comptait pas ouvrir d'espace de discussion sur le sujet. Légalement, cela s'entend : le maire n'est pas tenu de divulguer d'information sur l'instruction d'un permis de construire et ni d'informer les voisins. Cependant, les riverains n'ont pas cru que la loi était suffisante pour répondre à leur interrogation. Ils ont alors saisi le conseil municipal et également la communauté de communes.

Lors de leur intervention au conseil municipal, les riverains ont eu très peu de temps de parole et n'ont pas reçu de réponses aux questions posées. Dans le compte-rendu, on peut lire que « Monsieur le Maire répond que non, qu'en termes de droit, il n'y avait pas de communication préalable à faire sur ce projet ni à en débattre »². La posture fermée du maire, caché derrière « les règles en vigueur », aura alors poussé les riverains à porter l'affaire devant la justice. Ils ont ainsi poursuivi dans une dynamique de lutte et non pas dans une révision de leurs attentes. Dans une lettre anonyme envoyée à l'éleveur, un opposant inquiet résume bien que la non prise en charge de leurs craintes augmente l'incertitude : « Comment devons-nous interpréter le silence de la quasi-totalité de nos élus face à ce qui se passe depuis six mois ? »³

D'une autre manière, le cas 1 illustre une autre modalité de non prise en charge du conflit par le maire. Dans cette configuration, le maire est le successeur du père de l'éleveur qui a tenu la mairie pendant plus de 20 ans. Lorsque les opposants ont commencé à questionner le projet, ils se doutaient bien que le maire ne leur serait pas favorable, mais pas qu'il nierait catégoriquement leur existence :

« Il a fallu que je proteste, nous n'existions pas en tant qu'association, il ne répondait pas à nos sollicitations, on n'était pas dans l'annuaire des associations, on n'était pas sur le site internet, il nous ignorait complètement »⁴.

Certaines personnes concernées se sont résignées à retrouver de nouvelles routines malgré le projet d'élevage. Elles ont très peu été rencontrées, car par définition, elles ne se sont pas mobilisées. Le riverain du projet d'extension dans le cas 9 explique qu'il ne s'est pas mobilisé simplement car il ne voyait pas comment la situation pourrait s'arranger. Par le passé, il y a eu un important problème d'écoulement des eaux pluviales sur son terrain suite aux modifications du fossé par l'éleveur voisin.

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Compte rendu du conseil municipal du cas 5, juillet 2018

³ Lettre anonyme envoyée à l'éleveur dans le cas 5

⁴ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

Après avoir contacté le maire et les services de la mairie à plusieurs reprises, il n'a tout simplement plus confiance :

« La mairie se lave les mains car mes buses ne sont pas aux normes, mais pour changer mes buses, il faut tout ouvrir. Entre 50 000 et 100 000 euros de travaux car il faudra refaire la terrasse, la géothermie et faire sauter le garage. Quand on vous dit des conneries comme ça monumentales, on a plus confiance. Alors j'ai appris à me méfier, me méfier de tout. De la mairie, du voisinage, des actions entreprises »¹.

Cette tension, pour être reconnue, illustre bien le rôle des institutions locales dans le dénouement de la révision émotionnelle. En effet, il est attendu que les élus locaux prennent en charge l'incertitude. Quand c'est impossible, les concernés finiront par affecter du sens et de la confiance par l'action collective, surtout si le commissaire enquêteur ne les rassure pas.

4.3 Le rôle du commissaire enquêteur

Dans le processus d'enquête publique qui structure la plupart des conflits, le commissaire enquêteur joue un rôle central car, comme pour le maire, les acteurs attendent de lui qu'il prenne en charge leurs revendications. Bien que son avis ne soit que consultatif pour le préfet, son opinion sur le projet influencera la manière dont les autres acteurs se représenteront la situation. Ainsi, dans les cas où le commissaire donna un avis négatif, les opposants s'en servirent pour légitimer leur cause, et les éleveurs eurent davantage de difficultés à faire accepter leur projet.

Formellement, le rôle du CE est essentiellement de recueillir l'avis de la population et d'en produire une synthèse pour le préfet, mais il peut aussi formuler des recommandations pour améliorer le projet. Celles-ci sont généralement basées sur les avis collectés et permettent que le projet corresponde davantage aux attentes de la population. Par exemple, dans le cas 7, la population était concernée par les risques de rupture des fosses à lisier. Le commissaire enquêteur préconisa d'améliorer la sécurité en plaçant une digue supplémentaire, ce qui fut pris en compte par l'éleveur et permis de réassurer les riverains. Dans la configuration du conflit 2, le premier commissaire donna un avis négatif sur le projet dans son état car il pouvait causer des préjudices importants à l'environnement. Dans cette situation, les opposants avaient fait un intense travail de lobbying auprès du commissaire en allant régulièrement aux permanences et en mobilisant la population. Par la suite, cet avis servit grandement à appuyer les revendications des opposants et le préfet n'autorisa pas le projet. En effet, les opposants ont réussi à faire valoir que le projet ne prenait pas en compte les effluents des deux sites d'exploitation de l'éleveur, mais seulement celui où l'extension avait lieu. Six mois plus tard, une deuxième enquête publique eut lieu avec un nouveau commissaire qui, cette fois-ci, donna un avis positif. Ce dernier raconte avoir vécu un calvaire avec des opposants qui dénonçaient le passage en force du projet. Le travail de la deuxième enquête publique ne permit donc pas de restaurer la

¹ Riverain en Ille-et-Vilaine (#12)

confiance envers les porteurs de projet. Les opposants se tournèrent alors vers le tribunal pour régler leur litige.

Le commissaire enquêteur est aussi soumis à un fort travail sur ses émotions (Dechezelles, 2018). Son travail est de récolter l'avis de la population afin de produire un rapport objectif pour le préfet. Son travail est donc la traduction des émotions des opposants dans le langage normé de l'administration. Or, il ne peut être nié que le CE possède lui-même des affects et qu'il les met nécessairement en jeu dans la rédaction de son rapport. Par exemple, il peut décider de laisser plus de place à tel type de commentaires ou encore de synthétiser différemment l'avis de certains. Il utilise des marqueurs pour diminuer l'importance d'un avis en mettant entre guillemets les parties qui semblent exagérées. Certains se sentent aussi impuissants face à la situation car leur rôle est strictement défini et ils se doivent de rester neutres : « je ne suis pas trop d'accord avec la réglementation, mais on ne me demande pas mon avis là-dessus ! Moi je ne fais que vérifier la conformité à la réglementation »¹. Les textes qui cadrent son rôle emploient grandement ce champ lexical de la neutralité : équité, loyauté, intégrité, dignité, impartialité, neutre, fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité (*Ibid.*).

On comprend alors que la mission du commissaire enquêteur soit limitée et qu'elle ne puisse pas toujours permettre de désamorcer le conflit. Le manque de formation et d'expérience dans le domaine est aussi une limite, car il est amené à travailler sur des cas très variés. Il est donc de sa responsabilité de se renseigner sur les dossiers, mais sans être expert. Son avis repose parfois uniquement sur les informations fournies par les porteurs de projets d'où l'importance cruciale des militants pour apporter leur contre-expertise. Comme le résume un CE, il ne faut pas non plus trop chercher : « ce n'est pas mon rôle de trop fouiller : certains agriculteurs s'en plaignent à la préfecture »². C'est en partie pour cela que très peu de commissaires enquêteurs remettent des avis négatifs, car ils exigent, pour être valides et légitimes, d'être très argumentés. Dans le cas 8 où il s'agit de la première enquête publique sur un élevage d'un CE, ce dernier a remis un avis négatif. Une décision forte qu'il explique ainsi :

« Dans mes conclusions, j'ai fortement motivé mon avis défavorable. C'est un long cheminement et ce n'est pas un point de vue qu'on a tout de suite, j'ai presque fait une véritable enquête. Il a des renseignements que j'ai dû aller chercher, car plusieurs éléments me mettaient dans un doute profond »³.

Si la remise d'un avis est la finalité de l'enquête publique pour le CE, ce n'est pas seulement l'avis qui permet d'expliquer l'émergence du conflit, mais tout le processus. En effet, durant les quelques semaines d'enquête publique, des permanences et des réunions d'information sont organisées. Ces moments sont importants pour les riverains qui viennent s'informer pour mieux comprendre les enjeux du projet. Comme nous l'avons vu, établir une confiance entre le porteur de projet et les personnes concernées est crucial afin de résoudre la révision émotionnelle. C'est principalement ce rôle que joue le commissaire enquêteur.

¹ Commissaire enquêteur dans le cas 7 dans les Côtes d'Armor (#6)

² *Ibid.*

³ Commissaire enquêteur dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#44)

Les réunions publiques sont souvent traversées par de fortes tensions, car c'est l'occasion pour les porteurs de projet de montrer leur appui au projet, et aussi pour les premiers concernés d'exprimer leurs craintes. Ainsi, malgré la supervision et la neutralité du commissaire, les réunions publiques peuvent être très orientées dans un sens, comme dans un autre. Dans le cas 5, une réunion publique fut organisée par le maire en l'absence d'enquête publique. Un agriculteur présent résume cette réunion de la manière suivante :

« Ce qui m'a rapidement dérangé, c'est qu'à la réunion publique on s'est fait lyncher. Nous vieux Bretons on n'a pas trouvé ça courtois »¹.

De la même manière, dans le cas 7 où le conflit n'a pas émergé, le maire raconte que la réunion publique qu'il a organisée n'était pas tout à fait pacifique :

« À la réunion publique, ceux qui étaient le plus représentés étaient les agriculteurs. Les amis du porteur de projet étaient là, venus de loin. Une démonstration de force, un peu d'intimidation. Admettons que si quelqu'un avait été un peu virulent dans la salle contre le projet, ils seraient venus tous fondre sur lui »².

C'est pour cette raison que certains commissaires enquêteurs racontent qu'ils préfèrent parfois ne pas organiser de réunions d'information. Par exemple, dans le cas 2, le deuxième commissaire raconte que l'opposition était déjà bien remontée contre le projet. Ainsi, « une réunion publique c'est pour informer, sinon ça aurait mis de l'huile sur le feu »³. Si dans certaines situations la réunion d'information peut produire l'effet inverse de ce qu'on pourrait en attendre, il arrive aussi qu'elle ne remplisse pas son rôle premier. Dans les cas étudiés, la majorité des réunions organisées n'ont pas permis de rassurer la population. Au contraire, elles ont plutôt été le point de départ de la mobilisation, car elles soulevaient davantage de questions qu'elles n'apportaient de réponses :

« Lors de la réunion, les gens se sont montrés très inquiets et puis là tout le monde lève la main pour demander "et pourquoi ?" Enfin, les porteurs étaient noyés sous les questions et là c'est parti dans tous les sens »⁴.

On constate alors que la confiance envers le maire et le commissaire enquêteur joue un rôle central dans l'interprétation de la situation. Les riverains concernés attendent d'eux des explications, et les éleveurs espèrent qu'ils permettront de restaurer la situation. Leur posture est déjà un premier indicateur que la situation pourrait se transformer en conflit si les tensions latentes ne sont pas prises en charge. Dans ce cas où l'incertitude n'est pas prise en charge par les institutions, l'action collective permettra de restaurer un sens et de la confiance. On verra alors des associations se créer et se mettre en réseaux afin de lutter pour changer la situation.

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Maire dans le cas 7 dans les Côtes d'Armor (#8)

³ Deuxième commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#18)

⁴ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'illustrer la dynamique de la première étape de la trame narrative : si les riverains ont une connaissance et une confiance suffisante dans le projet et ses porteurs, ils pourront revenir à une routine et le conflit n'émerge pas. À l'inverse, pour ceux qui n'ont pas été rassurés, c'est la lutte qui s'entame afin de ne pas modifier les attentes, mais la situation. Toutefois, à cette étape de la trame narrative, les positions des riverains concernés ne sont pas tranchées car ils se sont essentiellement mobilisés pour prendre connaissance du projet.

On a vu aussi que les attentes envers l'élevage (et indirectement le milieu rural) sont très diverses. Si les nuisances sont l'élément le plus récurrent, il ne s'agit pas pour autant de NIMBY. Des préoccupations plus générales, comme le bien-être animal ou encore le modèle de développement agricole sont déjà présentes avant même l'émergence du conflit. Les différentes attentes ont été analytiquement décrites en catégories, et on a essayé de montrer qu'elles sont toutes interreliées. Certaines plus que d'autres, comme la santé ou le développement. Symétriquement, on a aussi établi que le projet d'élevage répond aux attentes des éleveurs, pour améliorer leurs conditions de travail, ou encore sur l'installation de leurs enfants. Ces attentes sont aussi contredites par la contestation du projet, entraînant une rupture dans leur quotidien.

Le retour à une routine stable a été illustré dans les cas où les acteurs préfèrent se résigner à agir, même quand la confiance n'est plus possible. On a aussi vu le cas d'un maire qui, par son écoute et sa bienveillance, aura pris en charge les craintes au sein même du conseil municipal et de restaurer la confiance. Ce qui rompt encore une fois la situation et qui fait basculer le conflit dans une nouvelle étape est l'imposition du projet, souvent de manière précoce, avant même que la phase d'interprétation ne soit achevée. On bascule alors dans la mobilisation quand il n'est plus possible de revenir à une routine stable. Le projet a alors durablement transformé la vie des gens.

CHAPITRE 5

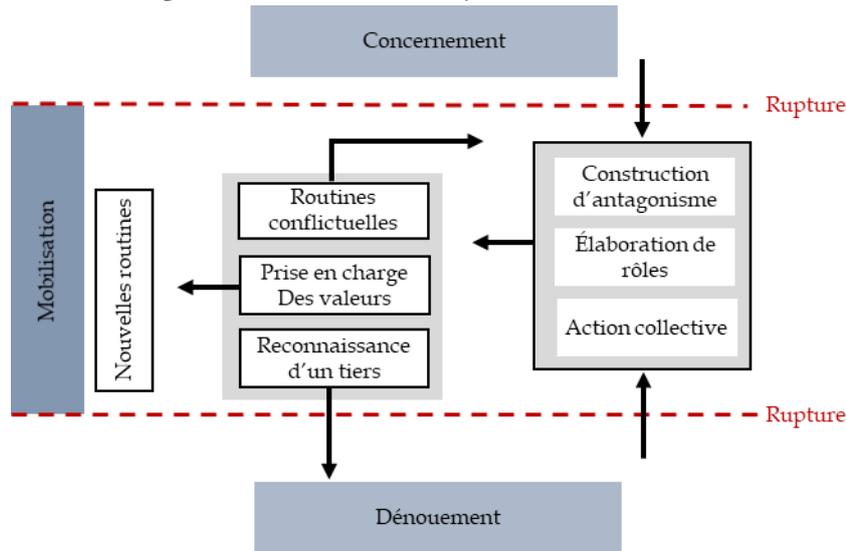
LA MOBILISATION

Cette nouvelle étape de la trame narrative marque l'entrée dans la mobilisation. La contestation est alors organisée autour d'éléments préalablement élaborés par le concernement, correspondant à la cristallisation d'incertitudes et d'émotions encore vives. Bien souvent, le passage à la mobilisation s'opère suite à une nouvelle rupture qu'est la remise du permis de construire ou de l'autorisation d'exploiter. Les personnes concernées qui pensaient encore pouvoir donner leurs avis, ou du moins qu'ils seraient pris en compte, vont alors se mobiliser. Dès lors, pour ceux qui n'ont pas réussi à restaurer de nouvelles routines, les émotions initialement soulevées comme l'angoisse ou la surprise ont laissé place à la colère et l'indignation. Celles-ci permettront de construire une cause collective et de recréer de la confiance par d'autres moyens.

Dans cette étape du conflit, la mobilisation sera structurée autour d'antagonismes qui construisent puis figent des rôles d'opposants et de défenseurs, forçant tous les autres acteurs à prendre position. Ces tensions passent d'abord par une montée en généralité afin de rallier un public plus large à la cause en construction, puis s'élargissent par une mise en réseau des acteurs. C'est notamment par ce biais que les riverains s'assembleront pour reconstruire de la confiance et faire reconnaître leurs attentes brimées par la situation. L'action collective est constitutive de ce moment où se traduisent en actes les valeurs défendues.

La mobilisation mènera les acteurs à établir de nouvelles routines conflictuelles. En effet, les conflits s'étirent sur plusieurs années, il faut donc apprendre à vivre avec. Parfois s'installent des périodes de latence où aucune action n'est menée, souvent dans l'attente d'un jugement. Des événements viennent alors réactiver le conflit et remobiliser les acteurs dans de nouvelles phases de mobilisation. Au fil des actions et des pressions, certains vont parfois abandonner la lutte et réintégrer de nouvelles routines hors du conflit. En dernier lieu, la reconnaissance d'un tiers, habituellement par le tribunal, permettra une sortie du conflit en tranchant la prééminence d'un groupe sur un autre. Ce schéma de l'action est illustré dans la Figure 27.

Figure 27 : La deuxième étape de la trame narrative



Source : figure réalisée par l'auteur

Dans ce chapitre, nous décrivons dans un premier temps comment s'élaborent les antagonismes, notamment par les nouvelles ruptures, la montée en généralité et la mise en réseau. Cette phase ouvre sur la construction du conflit comme problème public, dépassant les intérêts particuliers vers la défense de l'intérêt général. Dans un second temps, nous décrivons la constitution de rôles sociaux à partir du discours de chaque acteur. Pour la plupart, ces rôles ne préexistent pas au conflit, mais émergent. Pour terminer, nous détaillerons la manière dont l'action collective s'organise pour faire reconnaître sa position et faire plier le camp adverse dans un rapport de force qui se joue dans l'espace public, parfois par l'imposition d'une contrainte physique.

1. La construction d'antagonismes

Le glissement d'une modalité de participation à une modalité d'imposition de la décision, prise par le préfet ou le maire, marque une rupture dans la confiance des opposants à l'égard des réseaux politiques locaux. Cette rupture renforce la consolidation de groupes antagoniques, les opposants contre les défenseurs. Tous ceux qui chercheront à tenir une posture intermédiaire seront rapidement contraints de choisir leur camp. Cette différenciation des rôles sociaux, des actions associées et des argumentaires amorce la structuration du conflit. Cette étape de mobilisation peut d'ailleurs durer plusieurs années avec des phases plus ou moins intenses d'activités. Durant cette période, la polarisation de la trame narrative s'accroît au fur et à mesure que le projet connaît des tournants marquants, comme un procès retardant les travaux, des élections municipales qui recentrent le débat public autour du projet, un accident arrêtant les travaux ou à chaque manifestation des opposants dans l'espace public.

Ainsi, le conflit prend place à travers cette polarisation qui, de manière schématique, repose sur deux cadres d'expériences qui s'opposent. Pour les défenseurs des projets d'élevage, l'espace rural est

d'abord conçu comme dédié à la production agricole. La place prédominante que l'élevage y occupe, le caractère pionnier de la Bretagne dans l'adoption d'un système de production intensif et le poids socioéconomique de l'agriculture font que les acteurs de ce secteur d'activité soutiennent les projets d'élevage coûte que coûte. Cette catégorie de défenseurs s'oppose frontalement à l'autre catégorie d'opposants, souvent les néoruraux, retraités et militants, qui considèrent leur espace comme un lieu de vie et la campagne comme un paysage à préserver. Ils contestent l'élevage intensif, mais pas nécessairement tous les modes d'élevage.

À cette étape du conflit, les acteurs cherchent à s'associer afin de lutter contre le projet. Nous verrons en premier lieu que des ruptures marquent l'organisation des deux camps. Ensuite, nous verrons que ces ruptures sont l'occasion de monter en généralité. Pour les opposants, cela implique souvent de se défaire de l'étiquette NIMBY et de prouver l'intérêt général de leur cause. Pour les défenseurs, l'enjeu est de démontrer les bénéfices que tirera l'ensemble de la collectivité du projet d'élevage. En dernier lieu, nous décrirons la manière dont les acteurs se mettent en réseaux pour accéder à des ressources discursives et sociales qu'ils n'ont pas forcément localement.

1.1 Les nouvelles ruptures

Au début de la trame narrative, les riverains se sont sentis concernés par le projet d'élevage car celui-ci venait rompre leur quotidien. Ils ont cherché à affecter du sens à la situation par des réunions d'information ou encore en sollicitant le maire et le commissaire enquêteur. Cependant, la certitude que le projet verra bien le jour, soit par l'annonce de l'autorisation d'exploiter ou du permis de construire, survient comme une nouvelle rupture. Cette décision déclenche la colère des riverains au moment où ils s'aperçoivent que leurs demandes n'ont pas été prises en compte. Leur colère est donc dirigée à l'égard de tous ceux qui ont participé à la prise de décision, que ce soit le maire et ses conseillers, le commissaire enquêteur ou le préfet.

Ce qui marque le début de la mobilisation, c'est l'imposition de la décision dans un contexte où on promeut l'expression de la population. Ainsi, la manière dont le projet est expliqué à la population et le processus par lequel il est décidé peuvent être plus déterminants que la nature même du projet. Un phénomène aussi observé dans les conflits éoliens au Royaume-Uni (Aitken, 2010b), où la confiance et la perception des promoteurs comme « juste » sont centrales à la réalisation des projets. Dans les conflits d'élevage, la légitimité que les riverains accordent au processus comme étant juste est aussi déterminante. Ainsi, une rupture s'opère lorsque le projet est autorisé, alors même que les riverains sont encore dans un processus d'interprétation.

À travers cette décision, l'autorité publique reconnaît en effet la légitimité du point de vue d'une des parties prenantes au détriment d'une autre et, par là même, les valeurs des uns plutôt que celles des autres. La colère qui naît chez ceux qui voient leurs revendications ignorées et qui perçoivent la situation comme injuste sort alors du cadre posé par les dispositifs de participation. Or, les situations menant à de la colère conduisent, plus souvent que d'autres, à résister puis, lorsque cette résistance se rapporte à un idéal de justice, elles se transforment fréquemment en une indignation propre aux mouvements sociaux. C'est ainsi que la colère a été présentée par Holmes (2004) comme l'émotion

politique par excellence. L'étude des mouvements sociaux aura bien montré cet apport, notamment en rappelant que les protestataires sont avant tout les « dominants parmi les dominés ». Ceux-là mêmes qui partagent une conception forte de l'intérêt général et de la justice.

Ainsi, plusieurs opposants expliquent qu'ils ont eu envie de se mobiliser parce qu'ils ont senti qu'on les « prenait pour des cons ». Cette frustration de ne pas être pris au sérieux a été un réel moteur d'engagement pour certains issus de catégories socio-professionnelles favorisées, et qui n'ont pas l'habitude d'être ridiculisés :

« C'est-à-dire que le fait d'être pris pour un moins que rien c'est quelque chose qui ne passe pas. Ça ne passe pas qu'on soit pris pour des cons, pour quelque chose qui est réel, qui est vrai et constaté »¹.

« Quand je vois ça je me dis ce n'est pas possible, c'est du foutage de gueules, ce n'est pas raisonnable disons. C'est se moquer des gens »².

Dès lors, on comprend que l'injustice naît d'attentes que l'administration ne prend pas au sérieux. Cet aspect est particulièrement visible lorsqu'on considère la complexité de la prise en charge des attentes, ce qui s'exemplifie ici dans le cas de riverains très concernés par la qualité de l'eau :

« Ce qui me met en colère, c'est de boire une eau polluée, l'omerta des administrations et le fait qu'on nous prenne pour des cons. On nous promène d'une administration à l'autre, c'est un vrai mille-feuille pour l'eau, 30 entités qui interviennent, et c'est jamais celui qu'on contacte qui est responsable. C'est une question de principe, et aussi parce que je n'ai pas envie de m'empoisonner avec l'eau »³.

Si l'atteinte pour les opposants est de ne pas être considérés par l'autorité publique, l'injustice est tout autre pour les éleveurs, pour qui le préjudice réside dans l'imposition d'une manière de faire par les opposants, de « se faire dire comment faire son métier ». Cela peut être vécu comme un rabaissement de la position sociale des paysans, ce qui ne fera qu'accentuer la colère de ces derniers. En effet, comme nous l'avons vu au Chapitre 3, le métier des agriculteurs est de plus en plus contesté pour les externalités qu'il génère et dont les solutions proposées (comme le bio) sont vues comme un retour en arrière et une contrainte extérieure :

« On veut l'empêcher de faire le métier de la manière dont il veut le faire. [...] C'est lui enlever son outil de travail. Je ne vois pas pourquoi le paysan serait un des seuls à être obligé de rester avec des vieux outils de travail »⁴.

De manière plus générale, les défenseurs des projets d'élevage considèrent injuste qu'on critique leur projet alors qu'ils respectent la loi. Une expression récurrente est que le projet est « dans les clous », donc que « si l'administration nous donne son accord, on ne voit pas pourquoi on ne se lancerait

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

² Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

³ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

⁴ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

pas »¹ et si on n'est pas content, « il faut s'en prendre à la réglementation, et non au porteur de projet »². Ainsi, nombreux sont les défenseurs à s'offusquer qu'un projet soit remis en question, et même à se dire effrayés que le droit ne soit plus suffisant : « c'est le regard à la loi, on élit des gens, qui votent des lois, ils ont la majorité, et ça m'inquiète qu'ils soient remis en question »³. L'intérêt général et la défense de l'environnement sont aussi invoqués pour défendre le projet : « le code de l'environnement est mis en place dans l'intérêt du collectif et non pas pour être utilisé à des fins individuelles dans une volonté de sanctuariser le territoire »⁴.

On voit alors comment le processus de prise de décision est polarisant dans le déroulement du conflit : d'un côté, se faire imposer le projet d'élevage est insupportable pour des riverains et, de l'autre côté, pour les éleveurs, se faire imposer une manière de faire l'est tout autant. Chacun créera la rupture chez l'autre en voulant imposer sa manière de faire, déclenchant colère, indignation et mobilisation. Quand le manque confiance dans les représentants des institutions ne permet plus de maintenir un cadre d'interprétation commun, s'installe alors la défiance et la mobilisation.

1.2 La montée en généralité

Les opposants et les défenseurs promeuvent des cadres d'expériences et des argumentaires différents qui seront progressivement publicisés. Cette étape de montée en généralité s'effectue à partir de catégories collectives comme les risques, les nuisances, la protection de la nature ou encore la valorisation de l'agriculture locale, ou à l'inverse, le développement de l'économie, l'installation de jeunes agriculteurs ou le maintien de la population rurale. Ainsi, les arguments de types NIMBY sont parfois avancés au début du conflit, mais rapidement, les opposants cherchent à utiliser des arguments plus globaux afin de toucher un plus large public :

« De plus en plus, on essaie d'élever le débat, aller sur le cœur de l'agriculture intensive. Ne pas rester bloqué sur un truc précis, qui n'est que l'illustration »⁵.

Cette montée en généralité n'est pas propre aux opposants car, symétriquement, les défenseurs cherchent aussi à élargir leur audience et à cadrer la situation au-delà du projet d'élevage :

« Depuis le début, on essaie d'en faire un dossier économique, pour les jeunes. Ce qui se passe en agriculture aura irrémédiablement des conséquences sur le reste »⁶.

Cependant, recadrer une situation nécessite d'en avoir une bonne connaissance, alors que l'étape d'interprétation peut être toujours en cours lorsqu'un groupe s'engage dans le conflit. Ainsi, comme le dénonce un agriculteur, les riverains opposés à un projet ont utilisé un argumentaire inadapté à la

¹ Citation de l'éleveur dans un article du Télégramme en octobre 2018

² *Ibid.*

³ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁴ Défenseur du cas 5 dans un article du Télégramme en septembre 2018

⁵ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

⁶ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

situation, ce qui les a conduits à en changer, mais a surtout permis de démontrer que ce discours n'était qu'instrumental :

« Au début, les opposants sont partis avec le débat agriculture contre tourisme, mais ils sont quand même mal placés de nous reprocher notre relation avec le tourisme : les gîtes ruraux c'est un truc qui est vieux. Pareil pour nous, producteurs de légume avec Brittany Ferries qui a développé le tourisme breton. Ensuite ils ont tout arrêté, puis sont partis sur le versant écologique »¹.

Ainsi, on ne devient pas militant du jour au lendemain, et cela nécessite une certaine expertise acquise sur le terrain, en se frottant à des cas concrets. Dans l'opposition aux projets d'élevage, les riverains ont souvent une connaissance limitée des aspects techniques de l'élevage, ce qui leur cause rapidement préjudice lorsqu'ils essaient d'argumenter leurs positions. Ainsi, un ancien militant décrit que cette socialisation se fait notamment avec l'étude des dossiers d'enquête publique et la préparation de recours juridiques :

« Il y a tout un travail d'étude du dossier, donc les gens se forment et certains développent des compétences, ça leur donne de l'appétit. Ainsi, ils se rendent compte de la manière dont ça fonctionne et parfois sont scandalisés, et après ils deviennent des militants »².

Cette montée en compétence dans l'argumentation est intimement liée à l'accumulation de nouvelles connaissances juridiques car c'est une des principales ressources du débat. De plus, la recherche d'informations et de relations de confiance incite les acteurs à élargir leurs réseaux au-delà des ressources locales. Cependant, la montée en généralité amène les acteurs à gommer les nuances dans leurs représentations des autres, accentuant ainsi une polarisation du conflit.

Créer une association est pour les opposants la principale manière de s'organiser, de monter en généralité et éventuellement de porter un recours au tribunal. S'unir sous une même voix leur permet aussi d'agir au nom d'un collectif et ainsi de monter en généralité. La cause n'est plus spécifiquement la leur, mais celle d'un groupe. La collecte d'informations et la construction d'un cadre interprétatif commun permettent également de recréer de la confiance. Les émotions qui sont partagées comme la colère à l'égard de l'éleveur permettent de consolider le groupe. Pour un militant de longue date, s'organiser en association facilite non seulement l'agrégation sous une cause commune, mais l'action de manière désintéressée pour l'intérêt général :

« Donc pour nous, on agit au nom d'un intérêt général de façon transparente et avec un mot qui est absolument périmé aujourd'hui: de façon désintéressée. Moi toutes mes actions je les fais à titre bénévole; hier j'étais dans un comité régional qui s'occupe de prévention en santé et autour de la table, j'étais le seul qui n'était pas salarié d'un organisme. C'est un travail que je fais gratuitement parce que j'ai des convictions et je pense que c'est une des façons de les défendre »³.

¹ *Ibid.*

² Militant écologiste en Bretagne (#47)

³ Militant écologiste en Bretagne (#47)

1.3 La mise en réseau des opposants

Au fur et à mesure que les acteurs montent en généralité dans leurs argumentaires, ils cherchent aussi à élargir l'audience du conflit. L'enjeu est non seulement de convaincre une plus large audience de sa position, mais également de construire une cause commune et d'accéder à des ressources. Lorsque les acteurs partagent la même interprétation cognitive et émotionnelle de la situation, un noyau dur peut se former, notamment parce que les émotions jouent le rôle crucial de partage du concernement. Ressentir les mêmes émotions, comme l'angoisse, alliée à une perception de la situation menaçante, permet aux opposants de construire plus facilement un cadre interprétatif commun :

« Donc tout ce petit monde se retrouve autour d'une table avec des champs de conscience complètement différents, mais qui se disent "non, ce n'est pas cohérent d'avoir un projet pareil à cet endroit-là, ça pose trop de problèmes" »¹.

Généralement, l'opposition se structure autour d'un petit groupe qui s'élargit progressivement. L'apport de réseaux élargis, régionaux et nationaux de militants dédiés à leur cause est essentiel pour leur permettre de consolider un cadre d'interprétation. Les associations de défense de l'environnement jouent ce rôle en offrant des conseils juridiques sur les procédures à suivre et sur la manière de mener les luttes. Par exemple, plusieurs militants ont raconté en entretien avoir pu trouver un avocat grâce à Eau et rivières de Bretagne (ERB). À ce titre, il est très fréquent que cette association serve de caution aux opposants qui, sur leur recommandation, entament ou non des procédures judiciaires. Ainsi, l'avocat d'ERB explique son rôle :

« Souvent les bénévoles me contactent et me demande "pour nous ce projet est choquant au niveau environnemental, est-ce qu'au niveau juridique il l'est aussi ?" Bien souvent ça rime ensemble, par rapport aux textes on est en dehors des clous »².

En effet, ERB est une association reconnue d'utilité publique qui existe depuis plus de 50 ans. Chaque année, elle gagne plusieurs dizaines de procès sur la protection de l'eau. Sa légitimité est donc grande dans le domaine, notamment parce qu'elle a su capitaliser sur l'expertise de ses membres :

« Ils ont fouillé dans leurs archives et ont fait tout ce qui se fait actuellement comme des prélèvements et ils sont au courant de la qualité des eaux de toute la baie. Ils nous ont aidés à savoir ce que c'est comme terrain et comment l'eau ruissèle dessus. Ils avaient tout en fait »³.

Cependant, ERB est parfois récusé par d'autres associations comme une organisation trop liée aux pouvoirs publics pour être crédible. Notamment, parce que son financement provient en partie d'argent public et qu'elle participe à de nombreuses instances de concertation, cela la rend suspicieuse de collaboration avec l'administration :

¹ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

² Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

³ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

« ERB se donne une image revendicatrice en attaquant en justice quelques cas emblématiques, et puis pour gagner un peu de sous, mais elle se désiste quand il faut voter en petit comité les plans algues vertes »¹.

Le monde associatif de la défense de l'environnement en Bretagne est relativement petit et les acteurs entrent facilement en relation les uns avec les autres. Par exemple, la principale opposante du cas 1 raconte avoir monté tous ses dossiers de recours en étroite collaboration avec une autre association locale et ERB. Un membre également très actif de son association aurait même été sollicité par ERB pour siéger à leur conseil d'administration.

Se sentant un peu seul face à l'éleveur et n'ayant pas réussi à mobiliser ses voisins, le principal opposant du cas 2 a réussi à tisser des liens à l'échelle régionale avec les cas 3, 6 et 8, afin de non seulement tirer parti des autres expériences, et aussi de mutualiser les ressources juridiques. De la même manière, les liens sont denses entre les associations de l'environnement et le syndicat agricole de la Confédération paysanne et même le parti politique EELV. Ces liens se tissent surtout autour d'acteurs « multi-casquettes » qui sont intégrés dans plusieurs réseaux à la fois. Ainsi, dès qu'un conflit se déclenche, celui-ci est rapidement connu d'une manière ou d'une autre par les militants, qui à leur tour servent de relais pour les riverains. Par exemple dans le cas 5, un militant d'ERB et de la Confédération paysanne est intervenu auprès des opposants pour les renseigner sur les procédures de recours. Bien qu'il ne se soit pas personnellement impliqué dans le conflit, il a permis de mettre en lien la nouvelle association avec les associations du territoire.

L'expertise que les militants développent au cours des conflits précédents se capitalise et permet à de nouveaux collectifs d'avancer plus vite. Ainsi, un riverain qui au fil des recours s'est spécialisé dans les plans d'épandage raconte qu'il a été contacté par une association du sud de la France :

« J'ai été contacté cette semaine pour un autre cas dans le Sud Ouest. Ils m'ont appelé pour des conseils, et je leur ai tout donné ce que j'avais. Je leur ai même montré comment calculer l'inclinaison des pentes sur Géoportail. Ils m'ont d'ailleurs recontacté pour me dire que plusieurs plans d'épandage de la porcherie n'avaient pas à être là où ils sont. Ça fait plaisir que mon boulot puisse servir à d'autres ! »²

Certains opposants vont jouer de leurs réseaux personnels pour faire pencher l'issue du conflit. Certains se vantent volontiers en entretien d'avoir eu accès à un réseau pour diffuser les positions dans le conflit :

« Les agriculteurs ont leur lobbying à eux, mais nous on a aussi nos réseaux. Donc j'ai appelé France Inter parce que je connais quelques personnes là-bas et ils me disent "oh oui, on a justement une thématique sur les normes agricoles". Donc je me paie ma demi-heure d'antenne sur France Inter et j'étais bien content »³.

¹ Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#4)

² Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

³ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

Cependant, la mise en réseau des opposants connaît certaines limites, surtout avec les grandes organisations comme la Confédération paysanne. Certains racontent que « vu le poids de l'éleveur et les répercussions que ça pourrait avoir chez eux, les autres voisins ne voulaient pas se battre avec nous »¹. De la même manière, tout le monde se connaît dans le monde agricole, ce qui fait dire à un militant de la Confédération paysanne que « si je dis que je suis contre, je me fais descendre par les collègues paysans »². Les relations avec EELV sont aussi compliquées, car « les assos travaillent avec les collectivités et si elles s'affichent avec les verts, elles pourraient avoir moins de subventions »³.

Plusieurs opposants ont pensé aussi que les pêcheurs pourraient être leurs alliés dans les conflits car ils subissent aussi les conséquences de la pollution de l'eau. Cependant, force est de constater qu'ils sont plutôt solidaires des éleveurs. Une situation qu'un militant écologiste explique ainsi :

« Je crois qu'ils s'engueulent bien, mais pas devant nous, pas sur la place publique, ça donnerait raison aux écolos, et qu'on soit pêcheur ou agriculteur, on peut être intensif et productiviste. Parce que nous on a autant à dire de mal de l'agriculture que de la pêche »⁴.

Dans la construction des réseaux militants, l'histoire des anciens conflits joue aussi un rôle dans l'élaboration d'alliances. Par exemple, la lutte contre la porcherie de Trébivan fut un cas d'école pour plusieurs militants, car ce fut une des premières grandes exploitations à être très contestée (3 enquêtes publiques et 10 ans de conflit, 2008-2018, voir Introduction générale). Plusieurs anciens opposants sont intervenus sur d'autres cas afin de partager leur expérience. Plus localement, les anciens conflits qui ont marqué la commune permettent souvent de réactualiser les réseaux d'opposants. Dans le cas 1, la principale opposante a facilement trouvé des acteurs avec qui se mobiliser contre la porcherie, car elle était déjà connue pour avoir participé à d'autres conflits d'aménagement (ligne haute tension, PLU, route). De la même manière, dans le cas 8, le collectif d'opposants s'est structuré sur la base d'une association créée dans les années 2000 pour protéger un site patrimonial et en 2009 pour la préservation de milieux sensibles. Les plus anciens membres avaient alors une précieuse expertise sur la manière d'organiser des manifestations et de faire pression sur les élus locaux. Dans cette commune, on raconte même qu'« une grande partie des militants était pas mal prise sur Notre-Dame-des-Landes et aujourd'hui c'est fini donc les gens ont pu à nouveau être disponibles »⁵. L'importance de la proximité géographique d'un autre conflit n'est pas déterminante, car si certains cas comme les 2 et 3 sont intimement liés avec le même collectif d'opposants, d'autres cas très proches comme les 1 et 4 ne sont pas en relation. La proximité sociale que les opposants développent par leur mise en réseau est alors plus déterminante pour expliquer l'évolution des conflits.

Dans le camp opposé, les éleveurs font aussi appel à leurs réseaux pour défendre leur projet, que ce soit pour accéder à des ressources juridiques ou être mis en relation avec des instances administratives et politiques. Par exemple, un éleveur de porcs relate que pour faire face à la pression contre son projet, il a pu organiser une rencontre avec le sous-préfet grâce au réseau de la FNSEA. Pour un autre éleveur, qui voyait la pression monter contre son projet d'extension de porcs, il a fait

¹ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

² Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

³ Militant écologiste dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#14)

⁴ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

⁵ Opposant dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#45)

venir un technicien de la CRAB¹ afin de vérifier la conformité de son laveur d'air et ainsi légitimer, auprès des opposants, sa bonne volonté de ne pas importuner le quartier. Tout comme Eau et rivières de Bretagne, les organisations para-agricoles jouent ce rôle de conseiller juridique, mais avec des moyens que les associations n'auront sans doute jamais :

« À la FDSEA, on a quatre juristes, dont un plus expérimenté sur tout ce qui est droit rural. Notre rôle a été d'accompagner l'éleveur dans ses écrits pour les différents recours et ça a été de lui fournir un avocat qui allait bien, un spécialiste d'urbanisme et de droit littoral »².

Ainsi, les éleveurs ont souvent accès à un réseau politique et technique afin de défendre leurs projets économiques. On accuse même parfois les plus influents d'être de mèche avec l'administration et de connaître d'avance les inspections de la DDPP³. Un élément qui est difficile à prouver, mais peu surprenant lorsqu'on constate l'étendue du réseau de certains. Pour certains défenseurs, le réseau sert souvent à faire pression sur les opposants. Dans les cas 1 et 6, les opposants ont raconté avoir eu beaucoup de difficultés à trouver un avocat qui voulait bien les défendre, et ce, malgré l'aide d'Eau et rivières de Bretagne. Dans les deux cas, l'avocat s'est désisté après quelques mois sur le dossier, en donnant une excuse floue et peu satisfaisante : « notre avocat s'est désisté à quelques jours du dépôt du recours pour risque de conflits d'intérêts, mais on n'y croit pas trop ».⁴

La mise en réseau des acteurs est donc intimement liée à leur capacité d'agir dans le conflit, car agir en groupe permet de créer de la confiance et un cadre d'interprétation commun. Nous allons voir que ce cadrage s'étend à la construction de rôle et dans l'action collective.

2. L'élaboration de rôles dans le conflit

Le conflit est ici analysé en fonction des jeux de cadrages qu'opèrent les acteurs tout au long de la mobilisation. Dans cette dynamique, chaque partie prenante tente d'étiqueter la partie adverse de caractéristiques positives et négatives. Si certains rôles préexistent au conflit, ils sont véritablement redéfinis pendant la mobilisation. Ainsi, les représentations analysées sont pour la plupart le fruit du conflit. Ici encore, l'importance de l'état des relations d'interconnaissance avant l'émergence du conflit joue est important dans la définition des rôles. Il faut aussi prendre en compte que les controverses et les médias induisent aussi des représentations sur lesquelles s'appuiera le conflit. On décrira alors la manière dont ces influences permettent à l'ensemble des acteurs d'identifier les éleveurs, les riverains, les militants écologistes, antispécistes, les maires et les commissaires enquêteurs.

¹ Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

² Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

³ Direction départementale de la protection de la population

⁴ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

2.1 Les éleveurs

Les éleveurs sont souvent décrits par les opposants comme des entrepreneurs qui ont l'habitude d'avoir les mains libres, de faire ce qu'ils veulent en dehors des lois. Cette description fait écho aux transformations du statut de paysan vers celui d'agriculteur que nous avons décrit au Chapitre 3. Les éleveurs sont alors représentés comme des « business man »¹, « un industriel qui est là pour faire du profit »² ou encore comme « quelqu'un qui est de moins en moins présent sur son exploitation, c'est un homme d'affaires, c'est un financier »³. Ces descriptions péjoratives de l'homme entrepreneurial sont parfois nuancées par des acteurs qui ont une plus grande connaissance du développement du rural, par exemple ce militant d'Eau et rivières de Bretagne qui a toujours vécu à Douarnenez décrit l'éleveur du cas 2 :

« C'est quelqu'un d'assez typique, il doit avoir plus de 60 ans maintenant, c'est-à-dire qu'avec la concentration des élevages, ceux qui sont restés sont des personnes avec certaines valeurs, qui sont des chefs d'entreprises, des meneurs d'hommes. Ce sont des personnes qui sont des *winner*s dans le milieu économique. Et puis aussi, aucune sensibilité environnementale. [...] Ce sont des sacrés bonhommes qui tiennent la route, ce sont des *selfs made men* qui n'ont pas fait de grandes études au départ, mais si on attaque un sujet avec eux, ils en savent beaucoup, et pas que des fermes, en communication, etc. »⁴.

Ces représentations des agriculteurs servent souvent à les caricaturer comme faisant du développement agricole leur priorité. Surtout, ils sont décrits comme n'ayant aucune limite, comme des « hors-la-loi »⁵ ou « comme une mafia sicilienne ou corse, mais avec une techno-structure. Ce sont des bandits qui peuvent faire ce qu'ils veulent »⁶. C'est aussi une position qui est décrite par les éleveurs eux-mêmes qui souhaitent être libres de faire leur métier, sans que la société (les médias surtout) leur impose des pratiques : « je ne suis pas un radical fermé, je respecte les autres, mais il ne faut pas qu'on vienne me dire quoi faire. Qu'on me laisse vivre de mon métier »⁷. Cette position dans la société est aussi à mettre en relation avec le développement endogène de la région bretonne et du regard sur l'environnement, non pas comme une chose fragile à protéger, mais comme une ressource à exploiter (Chapitre 3). Ainsi, un riverain d'un projet d'élevage décrit son voisin éleveur de cette manière :

« La nature, ce n'est clairement pas leur truc. Moi je vois ça comme un jardinier, eux comme des entrepreneurs de terrassement, ils sont toujours sur leurs machines, ils ne descendent jamais pour nettoyer. Ils ne descendent jamais de la machine. Ils ne font pas dans le détail »⁸.

Le tracteur est un élément distinctif qui est revenu souvent dans les entretiens. Par exemple, un opposant décrit que son voisin éleveur « ne descend jamais de son tracteur pour me dire bonjour,

¹ Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

² Deuxième commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#18)

³ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

⁴ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

⁵ Première commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#16)

⁶ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

⁷ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

⁸ Riverain en Ille-et-Vilaine (#12)

c'est ça l'esprit de supériorité de ces gens quand ils sont sur leur tracteur »¹. Les opposants ne se gênent pas en entretien pour décrire très négativement les éleveurs comme des gens « de mauvaise foi », « malhonnêtes », « pervers narcissiques », « menteurs », « têtus », « brutaux » ou encore « agressifs ». Un éleveur avoue lui-même « je ne suis pas méchant, mais faut pas me chauffer »² ou pour un autre, l'agressivité est surtout en réaction aux opposants qui cherchent le conflit : « on ne va pas rester à se faire fouetter sans rien faire. On n'est pas maso quand même »³. À l'inverse, un opposant justifie que sa lettre de plainte soit anonyme « parce que certains agriculteurs sont des gens violents, casseurs, sectaires et égoïstes. Ils sont capables de tout »⁴.

Certains opposants mettent en perspective cette position au regard de l'intégration sociale des agriculteurs. Pour un militant d'Eau et rivières de Bretagne résidant en Ille-et-Vilaine, le problème est surtout que les agriculteurs vivent dans un monde à part et socialisent leurs enfants dans les écoles privées catholiques. La famille de l'éleveur de la commune du conflit 6 est d'ailleurs très impliquée dans la paroisse, le père de l'éleveur y donne même des cours de catéchisme. Le militant explique la situation ainsi :

« Les agriculteurs préfèrent mettre leurs enfants à l'école privée parce que dans la tradition, l'école publique c'est l'école du diable, c'est des gens de gauche. Il n'y a plus vraiment de guerre entre les laïcs et les chrétiens, mais une nette distinction. Ici, c'est conservateur, ça se perpétue dans les familles. Ils votent aussi très à droite, c'est très particulier. Aussi, il y a eu beaucoup de démarches des écoles privées pour aller voir les familles quand ils arrivent sur la commune. Par exemple, à la mairie on dirigeait les familles sur l'école privée. Même la mairie prenait position »⁵.

Paradoxalement, ils sont aussi très souvent décrits comme des gens prisonniers d'un système agro-industriel. Par exemple, un militant antispéciste qui a de la famille dans l'agriculture décrit, qu' « on les a poussés à se moderniser, et aujourd'hui ils sont un peu perdus, ils ne savent plus trop où aller [...] je ne pense pas qu'il faut trop les blâmer »⁶. De la même manière, un riverain farouchement opposé au projet de poulailler dans le cas 5 admet que « c'est eux les premières victimes de cette logique agricole, c'est eux les premiers malades intoxiqués, c'est eux qui sont pieds et poings liés aux marchés »⁷. Certains se défendent ainsi de ne pas s'en prendre à l'éleveur, mais au système agroindustriel qu'il représente : « on ne veut pas de mal à ce pauvre agriculteur qui n'est qu'un maillon dans cette agriculture intensive »⁸. Un commissaire enquêteur explique aussi que pendant l'enquête publique, il a senti que :

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

² Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

³ Délégué syndical dans le Finistère (#42)

⁴ Lettre envoyée par « le corbeau » dans le cas 5 dans le Finistère

⁵ Militant écologiste dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#20)

⁶ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#28)

⁷ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

⁸ Militant écologiste dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#14)

« L'exploitant n'était pas complètement indépendant, il dépend beaucoup de la coopérative. Moi j'ai vraiment le sentiment que leurs décisions ne sont pas totalement autonomes, ils dépendent beaucoup de la coopérative »¹.

Cette image mixte des éleveurs comme bourreaux et victimes n'est pas spécifique à l'étude des conflits. Déjà au Chapitre 3, nous avons vu que les médias leur donnent cette image ambivalente car, d'un côté, ils sont responsables de la pollution, et de l'autre, ils sont coincés dans un système agroindustriel. Loin d'écharper cette image, les conflits perpétuent ce cadrage de la situation des éleveurs. Ceux interrogés ont cependant des profils variés qui ne collent pas toujours aux stéréotypes. Un éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32) n'a jamais souhaité s'isoler. Au contraire, sa ferme est en bordure de ville et il s'est associé en GAEC avec ses parents, ses deux frères et un autre éleveur qui était lassé de travailler tout seul. Il vit en lotissement et sa femme exerce un métier sans lien avec l'agriculture. Il dit donc vivre une vie « normale », il ne travaille pas le week-end et ne se sent pas isolé de la société. Un autre éleveur de vaches en Ille-et-Vilaine (#34) s'est installé en conventionnel. Avec des terrains à faible potentiel productif, les terres subissaient mal les sécheresses. Après deux années de sécheresse, il a intégré un groupe de système herbager, plus économe en eau, en produit, donc moins de charges, pour finalement passer en lait bio. Aujourd'hui, le troupeau de 75 vaches permet de faire vivre les trois associés et un salarié sans avoir à subir des conditions de travail pénible ni rechercher le profit. Ces deux profils ne sont pas dans des cas de conflit, mais permettent simplement de voir qu'il y a une multitude de manières de pratiquer l'élevage où les éleveurs ne sont ni bourreaux, ni victimes.

2.2 Les riverains

Avant tout, les riverains sont définis par leur proximité spatiale au projet d'élevage. C'est en cette qualité de personnes directement impactées par le projet qu'ils se mobilisent. Toutefois ils sont décrits par les défenseurs de l'élevage essentiellement comme « des emmerdeurs ». Cette représentation est issue d'une catégorie d'opposants « anti-tout » qui émerge depuis quelques décennies avec les conflits d'usage en tout genre. Un éleveur explique qu'« aujourd'hui, les associations sont en train de tuer la France. Pour n'importe quoi on va créer une association, et demander des fonds, et on y va »². Pour d'autres, les riverains s'opposent au milieu rural car ils veulent s'approprier leur espace, « certains veulent un microcosme où ce n'est que des retraités parisiens »³.

Ainsi, leurs revendications ne sont pas recevables car elles émanent de personnes qui ne sont pas vraiment légitimes. Les opposants seraient « toujours en train de râler, pour eux c'est zéro nuisance »⁴ d'autant plus qu'« ils comprennent mal comment fonctionne l'élevage »⁵. Cette propension à mal tolérer les nuisances rurales (a priori normales), doublée d'une méconnaissance des pratiques

¹ Commissaire enquêteur dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#44)

² Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

³ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

⁴ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

⁵ Maire dans le cas 1 dans le Finistère (#10)

agricoles, dégénèrent car ce sont des gens qui acceptent mal l'autorité des ruraux, des autochtones ou encore des « gens d'ici » :

« Ce sont des gens qui n'ont aucune connaissance des procédures, des permis, du droit rural. Mais par contre, ce sont des gens qui ont commandé toute leur vie, et quand ils arrivent ici c'est pareil, et ils savent le faire »¹.

Le conflit est alors imputé à la personnalité des opposants qui sont « jaloux » de l'entreprise de leur voisin, « lâches » car ils n'osent pas souvent dire en face leurs critiques ou encore « égoïstes » au point que « certains tueraient leur mère pour une poignée de billets, je ne leur donne pas plus de crédit »². Ces dimensions se trouvent clairement exprimées dans le cas 5 où le conflit eut lieu en partie sur internet :

« Je pense qu'ils sont courageux derrière un ordinateur, mais ont peur d'arriver nez-à-nez avec nous. [...] On a passé des heures avec certains pour leur expliquer. Devant nous ils trouvent que c'est très bien, mais dans le fond ils ont toujours été contre. Parce que devant nous ils n'ont pas d'argument, mais par derrière contestent »³.

Pour le commissaire enquêteur du cas 1, il y a plusieurs types d'opposants, dont les pires sont les « anti-tout », car souvent rien ne les arrête. De la même manière, les riverains sont souvent décrits comme « des vieux » qui n'ont que ça à faire. Un militant écologiste, lui-même retraité, admet qu'« il y a des vieux qui ont connu les Trente Glorieuses et qui voient ce système régresser et donc se révoltent »⁴. Cependant, parmi les riverains rencontrés, les profils sont plus nuancés. Par exemple, le président de l'association (#41) contre le projet de poulailler dans le cas 5 est un artiste qui n'a jamais milité auparavant. Simplement, il se dit abreuvé d'informations sur les problèmes environnementaux, et que ce projet à côté de chez lui a été l'élément déclencheur de son engagement. D'autres profils sont plus typiques des riverains mobilisés, par exemple l'opposante principale (#9) dans le cas 1 qui est de la même famille élargie que l'éleveur. Après une formation en droit et une carrière à Paris, elle est retournée vivre dans sa commune natale. Depuis, elle s'est impliquée dans plusieurs associations de défense de l'environnement et du patrimoine. Elle s'est déjà investie dans d'autres cas de recours sur des plans locaux d'urbanisme et a participé à des listes municipales. En effet, elle s'est aussi opposée à plusieurs projets autour de chez elle, que ce soit une nouvelle route, des éoliennes ou encore des lignes à hautes tensions. Au-delà de la catégorie des « anti-tout », on retrouve chez les riverains des militants du cadre de vie décrits par S. Ollitralt (2008) (les « réactifs », revoir Figure 19 p.106). Pour ceux-ci, leur engagement est le refus de valeurs modernes au nom d'idéaux du passé. On s'oppose non pas aux éleveurs et à l'élevage, mais à ce qu'ils représentent, à savoir un capitalisme débridé et un progrès qui n'est plus humain. Pour ces gens, le projet d'élevage est le prétexte pour faire mettre en oeuvre des valeurs auxquelles ils adhèrent, mais sans savoir comment les réaliser.

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

³ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

⁴ Militant écologiste en Bretagne (#47)

2.3 Les militants écologistes

Les militants ont divers profils, mais la plupart des acteurs s'accordent pour définir deux grands types d'écologistes : ceux qui sont très militants et sans compromis et ceux qui savent négocier et travailler avec les institutions. Ou encore, comme l'explique un militant : « il y a les bons et les mauvais écolos. Les bons sont responsables, capables de voter des plans algues vertes, et il y a les intégristes »¹. Cette citation fait référence aux mesures de concertation mises en place en 2010 pour atténuer le phénomène des algues vertes auquel Eau et rivières de Bretagne siégeait. En ce sens, plusieurs petites associations mettent l'accent sur cette dichotomie, où eux seraient des vrais militants, et ERB trop partial. Cela se fonde souvent sur le mode de financement comme l'explique un militant des algues vertes :

« Nous, on vient toujours nous voir parce qu'on est incorruptibles. On se finance par les dons, par les procès gagnés. Mais il faut admettre qu'il y a un retour en arrière des acquis, il n'y a plus d'argent de l'État, alors il faudrait aller de plus en plus vers le sponsoring comme ERB »².

« Il y a des tensions avec ERB car eux sont financés, mais surtout qu'on s'est senti trahi sur le plan algues vertes. Mais eux aussi se rendent compte qu'ils se sont décrédibilisés, donc ils ont besoin de nous comme acteurs de terrain »³.

Cette distance qu'entretiennent les associations très militantes avec l'administration est pour elles essentielle afin de garantir leur mission. Leur plus grande satisfaction est souvent de pouvoir démontrer les failles de l'État dans l'administration de l'environnement. De la même manière, s'associer avec des élus signifie souvent devoir faire des compromis qui pourrait leur faire perdre en crédibilité :

« Quand on s'associe avec des élus, on cesse de devenir un contre-pouvoir. Un maire ça change souvent, si le nouveau maire décide de se retirer, l'asso perd tout. [...] De la même manière, quand le sous-préfet me dit "Mr., arrêter d'entretenir la guerre civile en Bretagne" et ça uniquement pour avoir posé une question. Ça signifie qu'on est vraiment un contre-pouvoir. On est le poil à gratter des pouvoirs publics »⁴.

Les conflits avec les éleveurs et l'administration viennent donc renforcer ce rôle de contre-pouvoir que se donnent les militants écologistes. Ce rôle est paradoxalement accru par l'administration elle-même qui admet que ces militants jouent un rôle important de garde-fou :

¹ Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#4)

² Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#3)

³ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

⁴ Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#4)

« Combien de fois après une réunion on vient me dire “heureusement que vous êtes là, sinon les choses ne bougeraient pas”. [...] On a ce rôle de garde-fou, car si on n’était pas là, il y aurait encore plus de dérives. Par exemple, le plan algues vertes »¹.

« On nous a carrément dit “pour nous vous êtes les experts, donc vous allez nous expliquer”, et ça, dans une réunion avec des hauts fonctionnaires qui étaient là et le directeur général de la santé. [...] On est vraiment sur le terrain et donc on a acquis cette respectabilité. On fait l’effort de travailler sur des dossiers qui sont très techniques »².

Cependant, cette posture est souvent nuancée par Eau et rivières de Bretagne qui voit les choses différemment en raison de son ancienneté et son expérience (Encadré 10). Si cette association se veut compromise pour certains, elle est pour d’autres, essentielle pour la protection de l’environnement. Ainsi sa relation aux pouvoirs publics est complexe :

« La relation avec l’État c’est un jeu qui n’est pas évident. Sur certains sujets on les embête, mais sur d’autres on leur sert. [...] Ainsi il y a parfois des choses qu’on dit que l’État ne pourrait pas se permettre de dire, mais il n’en pense pas moins. Le fait que ERB soit là contrebalance les autres lobbys, mais sans leurs moyens. [...] Nous notre lobbying, c’est la défense de l’intérêt général, alors qu’on pourrait dire que d’autres c’est plutôt l’intérêt privé »³.

Encadré 10 : L’association Eau et rivières de Bretagne

Fondée en 1969, l’association peut aujourd’hui se vanter d’avoir gagné 85 % des 700 procès engagés depuis 50 ans⁴. En tant qu’organisation régionale, elle fédère aujourd’hui 107 associations et plus de 1200 individus. Son budget d’environ 900 000 euros provient essentiellement de subvention de l’Agence de l’eau et de la DREAL sur des projets pédagogiques. Si une grande partie de ses missions consistent à sensibiliser le public sur les enjeux de l’eau, elle est surtout connue des militants et des défenseurs pour son rôle de conseil juridique et de mise en réseau des militants. Une partie importante de leurs actions est dédiée à la participation aux instances de concertation comme les conseils locaux de l’eau, le CODERST, le conseil de développement des agglomérations et plusieurs autres commissions régionales (plan algues vertes). ERB est aussi connu des commissaires enquêteurs car ils prennent souvent le temps de venir donner un avis sur le registre d’EP, même quand le projet n’est pas conflictuel.



¹ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

² Militant écologiste en Bretagne (#47)

³ Militant écologiste en Bretagne (#17)

⁴ « Pollution. En cinquante ans de combat, Eau et rivières a gagné 85 % des 700 procès engagés », Ouest France, 24 octobre 2019

En termes de compositions et de profils, les militants écologistes au-delà d'ERB sont souvent des retraités qui ont occupé des fonctions de cadres dans leur carrière professionnelle. L'organisation des bénévoles reprend alors ces schémas avec des réunions les jours ouvrés. Les membres des associations peuvent être également des habitants de 3-4^{ème} génération qui occupent une résidence secondaire sur la commune. Les assemblées générales sont donc organisées l'été, ce qui entretient la défiance des défenseurs que ce ne sont pas « des gens du coin », des néoruraux. De plus, une caractéristique importante qui unit tous les profils de militants est la volonté de défendre l'intérêt général, soit quelque chose de plus grand que soi, le bien commun :

« Dans les associations environnementales, il y a plein de gens comme moi qui sont en bout de carrière, qui ont une expérience dans le secteur professionnel et qui viennent souvent finalement de la fonction publique. Ça peut être d'anciens agronomes qui travaillaient au Ministère de l'Agriculture, ça peut être des chimistes qui étaient dans l'industrie, des urbanistes, des gens qui travaillaient dans le juridique et qui ont toujours la conviction que l'intérêt général ça existe et qu'il faut le défendre »¹.

Les profils des personnes rencontrées reprennent aussi ces grandes lignes. Un militant (#3) très connu pour son engagement sur les marées vertes a été président d'une caisse mutuelle, a siégé au comité d'entreprise d'EDF, a été maire adjoint aux finances et président d'un syndicat de l'eau. Depuis sa retraite, il est toujours très engagé et participe à plusieurs commissions sur l'environnement. Un autre militant des algues vertes (#4) a été longtemps membre actif du Parti socialiste et élu municipal. Les membres d'ERB ont aussi ce profil : cadre retraité du Ministère de l'Agriculture (#17), médecin urgentiste retraité (#47), agriculteur bio retraité et porte-parole d'EELV dans sa région (#40), un directeur littéraire retraité (#48) ou encore professeur d'économie au lycée (#49). Tous ces profils ont aussi en commun d'être des hommes qui se sont engagés un peu tout au long de leur carrière, et qui ont voulu en faire plus à leur retraite. Parmi les militants rencontrés, très peu étaient des femmes et des non-retraités.

2.4 Les militants antispécistes

En règle générale, les militants de la cause animale (les antispécistes abolitionnistes) ne sont pas bien vus des défenseurs et des écologistes car ils sont souvent considérés comme trop radicaux. Ils sont généralement caractérisés comme des gens « violents », « intolérants » ou encore « déconnectés de la réalité ». Les défenseurs les conçoivent avant tout comme des extrémistes qui veulent imposer leur idéologie au reste de la société. Un éleveur raconte que « simplement je n'aime pas qu'on m'impose. Moi si je n'aime pas quelque chose, je ne vais pas l'imposer aux autres »². On leur reproche aussi de diffuser une très mauvaise image de l'élevage. En effet, les antispécistes communiquent beaucoup dans les médias et peuvent faire une généralité de cas spécifiques, alors que dans la réalité la majorité des éleveurs travaillent bien. Plus largement, le problème de fond qui oppose ces militants aux

¹ Militant écologiste en Bretagne (#47)

² Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

éleveurs porte sur la remise en question de leur profession, et non pas seulement de leurs pratiques. Ainsi, comme l'explique un délégué syndical :

« Quand ERB contestait un projet, l'objectif était que le projet soit annulé, ou soit plus en accord avec l'environnement. Okay l'éleveur de porc peut améliorer son élevage, il peut le faire sur paille, avec une station de traitement, de plus petite taille ou en respectant mieux les lois. Ils sont prêts à discuter, ils ne sont pas contre l'élevage, alors que les végans oui, avec eux il n'y a pas de négociation possible et ça, c'est dur pour les agriculteurs. [...] On sait répondre aux critiques techniques. Les agriculteurs sont des techniciens, on peut mettre en place des mesures sur l'épandage, la qualité de l'air, de l'eau, ou encore avec des arguments économiques. Ils ont un argument, on a un contre argument, on se base sur telle ou telle réglementation, on va au tribunal, avec des avocats, la loi change, alors on s'adapte, on trouve des solutions techniques. Alors je ne sais pas qu'elle réponse on peut vraiment donner aux antispécistes! On va mettre des télé dans les cages pour les veaux ?! Il n'y a pas de réponse possible »¹.

Cette citation illustre à quel point il est difficile pour le monde de l'élevage de répondre aux critiques antispécistes. Alors que les premiers cadrent la situation en termes techniques, les seconds avancent des critiques d'ordre éthique. Il est ainsi très difficile de trouver des ponts entre ces deux conceptions qui n'ont pratiquement rien commun. Les militants antispécistes sont alors étiquetés comme des radicaux qui remettent en question les fondements même d'un système économique, et anthropologique (les humains ont toujours mangé de la viande). Ce qui choque les éleveurs ce sont aussi les modes d'action que certaines associations comme L214 mettent en œuvre. En effet, des vidéos choquantes sont filmées dans des élevages et des abattoirs, ce qui entretient une peur constante d'être exposé pour une erreur :

« Le souci c'est qu'avec les poules pondeuses, il y a toujours une poule morte dans une cage. En hors-sol il y a toujours des morts. Il y a beaucoup de surveillance, on les met aux congélateurs, mais ils vont toujours sortir ce qu'ils veulent, c'est de la communication. Une poule morte, un poulet écrasé parmi mille, ça arrive toujours. On peut en louper »².

Les militants antispécistes sont familiers à ces critiques. Ils assument pleinement cette position qui est stratégique dans leur lutte :

[Notre association] a une réputation de gens qui dérangent. Mais il y a toujours des gens qui sont dérangés. [...] On est souvent vu comme des extrémistes, mais on est non-violent. Pour nous, ce n'est pas d'être extrémiste, mais radical : on veut l'abolition et pas autre chose, pas plus ou moins, pas de compromis possible. Alors que le terme extrémiste fait fermé au dialogue, il y a une notion d'intolérance dedans. Pour nous, c'est essentiel d'être radical, il faut demander le truc jusqu'au bout, ça urge, mais aussi plus tu vises loin, plus le compromis sera intéressant »³.

¹ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

² Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#36)

³ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#24)

De leur côté, les écologistes ont surtout peur que leur cause finisse par être associée aux antispécistes, même si la plupart des écologistes partagent les préoccupations sur le bien-être animal. Un militant écologiste résume son problème ainsi :

« Leur image nous dessert, c'est important qu'on ait une voix différente. C'est très utilisé par les agriculteurs qui blâment tout sur les végan, c'est facile ce sont des extrémistes. Mais moi je ne suis pas un extrémiste ! Je veux simplement une eau propre ! »¹

Une militante antispéciste raconte que, localement, les relations ne sont pas tendues, mais que généralement aucune organisation environnementale ne veut avoir la présence d'antispécistes sur son évènement, comme lors de la Fête des possibles à Rennes qui regroupe pourtant un spectre assez large d'alternatives. Le fossé qui sépare ces deux types de militantisme est avant tout idéologique et générationnel (revoir Encadré 6 p.108). Il existe aussi un fossé entre abolitionnistes et welfaristes, car ceux-ci ne sont pas assez radicaux pour les premiers. Les abolitionnistes dénoncent les incohérences des welfaristes, par exemple que les mesures visant à améliorer le sort des animaux d'élevage permet aussi de légitimer leur consommation. Parce qu'ils sont mieux élevés, les gens se sentent moins coupables de manger de la viande.

Les militants antispécistes sont aussi souvent jugés pour leur mode de vie végan (Encadré 11). Par exemple, une militante dans sa cinquantaine raconte les difficultés qu'elle a dû traverser :

« On doit toujours se justifier. Toujours aujourd'hui, autant qu'il y a 20 ans. C'est toujours "mais pourquoi ?" et "comment fais-tu ?" Il faut toujours avoir à faire ses preuves parce qu'on est végan. On pense que mes enfants ne seront pas sociaux, parce qu'ils ne partageaient pas les mêmes repas, donc ne s'intégreraient jamais »².

Encadré 11 : Le mode de vie végan

Pour les personnes interrogées, il est important de distinguer plusieurs termes. Être végétalien signifie ne pas manger de denrées animales, et cela se limite à l'alimentation. Alors que le véganisme est plutôt un mode de vie où l'on ne consomme pas de produits animaux, ni viande, ni lait, ni œuf, ni miel, ni cuir. Une dimension importante de la pratique végan est donc la recherche de pureté qui se pratique au quotidien notamment dans la lecture des étiquettes alimentaires. Il faut encore différencier que tous les végans ne sont pas militants. Certaines personnes résument leur engagement à ne pas consommer des produits issus de l'exploitation animale ou encore à ne rien consommer qui implique la mort d'un animal. D'autres encore ne s'imaginent pas dissocier le mode de vie végan du combat antispéciste, où l'enjeu est de faire reconnaître les droits fondamentaux des animaux.

¹ Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

² Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#35)

On devient militant antispéciste quand on fait le lien entre l'animal vivant et le contenu de son assiette. L'engagement peut venir d'une histoire personnelle, ou encore d'un besoin de rencontrer d'autres personnes qui pensent comme soi :

« Toute seule je n'arrivais pas à tenir, à rester végétarienne, il fallait que je sois avec d'autres gens qui ont les mêmes idées que moi. Ce fut une partie importante du processus de changement. Après j'ai voulu aller plus loin, je me suis infligée tous les documentaires, toutes les images horribles. Et puis j'ai lu, j'ai construit mon argumentaire, parce que j'avais un besoin important d'être cohérente avant tout. Quand on réalise ses incohérences, cela chemine jusqu'au prochain point de basculement »¹.

Ainsi, plusieurs militants racontent que le jour où ils ont compris cela, il n'était plus possible de revenir en arrière : « quand on est végan, on voit la souffrance animale dans son assiette et dans celle des autres aussi »². Certains y entrent par l'angle de la santé, d'autres de l'environnement ou encore celui de la souffrance animale. Il y a donc une rupture qui forme un point de non-retour à partir duquel il est difficile ne pas être révolté par toute forme de discrimination, que ce soit le racisme ou le sexisme. La plupart des militants antispécistes sont ainsi très concernés par les inégalités et la discrimination, même s'ils font du droit des animaux leur combat central. Cependant, dans la pratique, il est parfois difficile de faire vivre ses idéaux :

« [Te considères-tu abolitionniste ?] Oui, dans l'idéal il n'y a pas de compromis possible. Dans la pratique, soit je ne peux pas vivre, soit je dois faire des compromis dans ma tête. C'est insupportable sinon, c'est partout et tout le temps. Ce n'est pas un compromis politique, c'est juste pour vivre. Sinon je n'aime pas trop l'idée de compromis »³.

La rupture du quotidien que nous avons décrit au Chapitre 1 peut aussi se comprendre comme une rupture dans la trajectoire biographique. Les individus qui ont vécu cette dissonance, entre aimer les animaux et en consommer, ont ressenti une rupture importante qui a pu libérer de l'angoisse, de la honte et de la colère. Chercher une cohérence a donc impliqué de changer son mode de vie, mais aussi de dévoiler l'injustice au monde entier et de faire reconnaître les droits des animaux. Ici, l'intérêt général n'est plus seulement celui des humains et de l'environnement (au sens large), mais de tous les animaux en tant qu'individus. La confrontation est donc autant plus importante car c'est un nouveau front qui remet en cause la place des éleveurs dans la société.

2.5 Les maires et les conseillers municipaux

La posture des maires est souvent difficile à tenir car ils sont coincés entre leurs électeurs et le pouvoir local organisé au sein du conseil municipal. On a vu au Chapitre 3 que certains préfèrent rester neutres dans le conflit, d'autres prennent position ou encore évitent de s'y impliquer. Dans tous les

¹ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#26)

² Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#27)

³ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#35)

cas, le maire est souvent sollicité pour prendre en charge la situation et restaurer la confiance. Cette posture est difficile à tenir comme le résume le commissaire enquêteur du cas 8 :

« J'ai senti le maire très gêné depuis le début sur ce dossier, parce que l'agriculture c'est aussi une activité économique forte, mais les habitants ce sont aussi des électeurs, et quand il y en a 2000 qui signent une pétition et 500 dans la rue un samedi, sur une petite commune de cette taille-là, ce n'est pas rien »¹.

Pour les opposants dans cette situation, le maire subit de fortes pressions de ses conseillers car plusieurs sont agriculteurs. Certains autres maires trouvent leur posture dans le droit. C'est le cas dans le conflit 5, où le maire prétend pouvoir rester neutre en n'appliquant que la loi : « moi je me contente de l'instruction des permis de construire. Je n'ai pas à avoir d'avis. On doit faire face au droit qui est demandé »². Pourtant, pour les opposants le maire n'avait effectivement pas l'obligation de discuter publiquement du permis de construire, mais il aurait dû anticiper la contestation et en parler afin de désamorcer les tensions.

Des maires choisissent aussi une posture résolument pro-élevage. Dans le cas 1, le maire défend que l'élevage soit bon pour l'emploi dans sa commune et que ça ne pollue pas grâce aux progrès techniques (revoir Encadré 8, p.151). Ce même maire aurait publié avec trois semaines de retard l'avis du préfet concernant l'autorisation d'exploiter, ce qui aurait retardé la possibilité de recours pour les opposants. Dans le cas 5, le maire est aussi décrié par les opposants comme « dirigiste » ou encore « qu'il n'y a pas tellement de possibilités de discuter de ce que lui décide »³.

Certains maires ont adopté une posture neutre et facilitatrice qui a indéniablement favorisé une résolution rapide du conflit. L'éleveur dans le cas 4 raconte qu'il ne comptait pas prendre de mesure par rapport aux demandes des opposants, jusqu'au jour où le maire l'appela pour organiser une rencontre. Suite à celle-ci, les enjeux ont pu être mis sur la table et discutés alors qu'avant, la méfiance avait empêché toute discussion. De la même manière, le maire du cas 1 qui au début du conflit défendait le projet a évolué vers une posture facilitatrice après l'enlisement du conflit sur plusieurs années. Comme le décrit la principale opposante :

« Évidemment il n'a pas changé d'avis sur la protection qu'il donne à cette porcherie, mais quand même, quelques fois on sent qu'il évolue un peu et je peux dire que ça se passe plutôt mieux. On a vraiment eu le souci du dialogue »⁴.

Dans le cas 7, le conflit fut évité notamment grâce à la posture ouverte du maire. Celui-ci a rencontré les principaux opposants, mais surtout, il leur a donné une voix au conseil municipal. Il explique sa posture ainsi :

« Il faut être très diplomate : les gens qui viennent me voir en colère, je les fais assoir, parler autant qu'ils veulent, et après quand tout est vidé, c'est moi qui parle : la règle c'est ça. [...] »

¹ Commissaire enquêteur dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#44)

² Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

³ Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

⁴ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

Dans le projet d'extension, mon rôle a été d'établir un moyen de faire savoir et de permettre au voisinage d'avoir des réponses aux questions. [...] Au final, quatre cas sur cinq peuvent être réglés comme ça, par l'encouragement et l'accompagnement à trouver des solutions »¹.

Il explique aussi que cette forme de sagesse lui est venue avec l'expérience :

« J'ai appris avec le temps à ne pas m'immiscer dans les conflits de voisinage, par exemple parce que je sais que si par mégarde je prends parti pour l'un ou pour l'autre, trois ans après ces gens-là s'entendent comme larrons en foire et puis ça me retombe dessus »².

Ces différentes postures que peut prendre le maire jouent un rôle important dans pour l'évolution du conflit. De la même manière, son expérience dans la gestion des conflits compte pour beaucoup. Comme pour le commissaire enquêteur, sa position dans le conflit symbolise aussi l'État, ce qui peut lui valoir quelques ennuis supplémentaires.

2.6 Les commissaires enquêteurs

En général, les enquêtes publiques reçoivent peu de public, mais ce ne fut pas le cas dans les situations étudiées. Au contraire, dans les cas où une EP eut lieu, de nombreuses personnes se sont mobilisées pour influencer l'avis du commissaire enquêteur. Cependant, ceux-ci ne sont souvent pas experts dans le domaine sur lequel ils doivent rendre leurs avis. Bien qu'ils s'exposent tous comme neutre, la volonté qu'ils mettront à creuser le sujet en dira long sur leur implication. D'autant plus que 3 des 5 CE rencontrés ont remis un avis négatif, ce qui nécessite une justification approfondie. Les ambiguïtés de leur rôle ont déjà été détaillées dans le Chapitre 4 (p.169) ainsi que dans le fonctionnement de l'enquête publique au Chapitre 2 (p.59). On retiendra essentiellement que dans tous les cas étudiés, les opposants ont considéré le CE comme neutre et impartial, sauf la deuxième dans le cas 2.

Dans cette situation, le projet reçut deux enquêtes publiques, la première ayant été annulée pour avoir omis le second site d'élevage dans le dossier. La première CE avait réalisé un grand travail d'enquête et avait été sensible aux arguments des opposants. Elle remit alors un avis négatif et le préfet n'autorisa pas le projet, du moins pas sous cette forme. Lors de la deuxième enquête publique, la nouvelle CE n'eut pas la même écoute à l'égard des opposants qui étaient déjà bien mobilisés :

« Le public avait adoré l'ancienne commissaire car elle avait donné un avis défavorable et moi j'étais la mauvaise personne. Déjà, les gens ne comprenaient pas pourquoi il y avait une 2ème enquête et partaient avec un a priori très négatif sur moi. [...] C'est la première fois que je me suis sentie agressée, on m'accusait personnellement. Au début ça ne m'a rien fait, mais avec l'accumulation, ça fait beaucoup de choses, je finissais mes journées complètement crevée. Après, je suis droite dans mes baskets, il n'y a pas de soucis, mais ç'a été personnellement très difficile. Il faut vraiment être rigoureux, et faire remonter au préfet l'avis du public »³.

¹ Maire dans le cas 7 dans les Côtes d'Armor (#8)

² Maire dans le cas 7 dans les Côtes d'Armor (#8)

³ Deuxième commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#18)

Du côté des éleveurs et des défenseurs, personne n'a jamais fait mention du rôle du commissaire enquêteur. Peut-être que ceux-ci ne veulent pas lui donner plus de crédit qu'il en a déjà car, après tout, l'enquête publique n'est qu'une formalité pour eux.

3. Les modalités de l'action collective

À partir de leurs engagements et de leurs attentes dans le conflit, les opposants et défenseurs auront diverses manières d'agir sur l'issue du conflit. Du côté des opposants, il s'agit surtout de publiciser le projet et d'entamer des recours en justice, alors que pour les défenseurs, les actions principales se centrent autour de pressions et de l'exercice d'un pouvoir de nuisance important sur les décideurs publics. Cependant, il est symptomatique dans les conflits étudiés d'observer des actes d'intimidation et de violence des deux côtés.

3.1 Les modes d'action des opposants

Pour les opposants, la principale stratégie consiste à déposer un recours au tribunal administratif contre l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet et/ou le permis de construire du maire. Or, si cette action est souvent entreprise, plusieurs autres stratégies sont mises en place afin de faire pression sur l'éleveur. En effet, au fil des conflits se construisent de nouvelles motivations, et à terme ce n'est plus simplement l'annulation du projet qui est visée. Par exemple, un éleveur raconte qu'un opposant lui aurait dit :

« En faisant obstruction au développement de ce jeune agriculteur, j'aurai démoli une tête de pont et mon association va avoir un renom considérable. J'aurai fait obstruction au développement agricole »¹.

Cette dernière citation permet de comprendre que les riverains ne rentrent pas seulement dans l'action afin de préserver leur quotidien, mais aussi pour défendre leurs attentes et leurs valeurs. Dans ce cas, la volonté de freiner le développement agricole passe par des recours aux tribunaux, mais l'annulation du projet n'est pas une finalité en soi. Pour ces raisons, les recours juridiques ne suffisent pas :

« Non les recours n'auraient pas été suffisants parce que la presse s'en mêle. Du coup, il faut se faire connaître, il faut faire savoir quels sont nos objectifs, pourquoi ce projet est incohérent. [...] Il faut dire pourquoi en 2018 on peut trouver que ce genre de dynamique peut mettre en cause le fonctionnement de l'agro-industrie »².

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

² Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

Une autre attente fréquemment mobilisée combine l'utilisation de l'espace, la crainte de nuisances et le modèle de développement, dans l'idée que bloquer un projet agricole permettra de prévenir les suivants. Ainsi, on s'oppose de manière préventive :

« Il m'a dit que les nuisances ne l'inquiétaient pas, mais qu'il avait peur d'un futur projet qui pourrait être plus proche de chez lui. Alors il préférerait torpiller le premier pour être sûr de ne jamais en avoir à côté de chez lui »¹.

Les opposants utilisent généralement deux leviers d'action : une communication sur le projet contesté et des recours en justice sur le permis de construire et l'autorisation d'exploiter. Ces modalités s'élaborent au fil du conflit et sont rarement mises en œuvre d'un coup ou dès le début. En général, il s'agit d'une montée en puissance crescendo qui mène jusqu'au dépôt du recours en justice. On présentera la manière dont sont utilisés les pétitions, les efforts faits pour publiciser le conflit, l'action experte, les courriers aux institutions, les actions en justice et l'intimidation.

La pétition

La mobilisation commence généralement par une pétition, souvent en ligne. Celle-ci permet d'engager et d'informer rapidement un large public, même si souvent cela implique qu'« il y a des gens de partout qui signent, mais personne pour se mobiliser sur le terrain »². Cela fut particulièrement vrai dans le cas 9 où la pétition reçut plus de 46 000 signatures de partout en France et plus de 6000 commentaires. Pour la famille d'éleveurs qui montait un projet de 800 veaux, le choc fut relativement violent de se voir critiquer massivement. L'originalité de cette pétition, est qu'elle portait essentiellement sur la question du bien-être animal et qu'elle était menée par une association antispéciste basée en Creuse, qui n'avait pas d'antenne locale en Ille-et-Vilaine. La pétition fut la principale action menée contre le projet et la manifestation physique qui fut organisée n'a regroupé qu'une vingtaine de personnes. Pour autant, les éleveurs ont été grandement touchés par la situation car les commentaires sur la pétition étaient d'une nature très haineuse, violente et souvent hors du contexte même du projet :

« Pauvre bête, c'est inhumain », « Honte à ceux qui pratique cette barbarie. On devrait leur faire subir le même sort », « INCOMPRÉHENSIBLE.... IGNOBLE... ÉLEVEURS...HONTE À VOUS.VOUS ÊTES LES PREMIERS ASSASSINS POUR VOTRE SATANÉ FRIC PAR N'IMPORTE QUELLE INDIGNITÉ », « JE HAIS, JE DÉTESTE A EN VOMIR CES ÉLEVAGES ABJECTS ET INHUMAINS !!!!!!!!!!!!!HONTE A CES GENS QUI FONT CE GENRE D'ÉLEVAGE !!!!!!!!!!! » ou encore « OUI à une ferme usine pour y mettre tous ces CONS ».

Si l'anonymat sur internet est propice à l'expression de haine et de colère, cette pétition fut assez distincte des autres par la violence des propos, mais aussi par la réponse des éleveurs celle-ci. En

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Militant écologiste dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#14)

effet, la famille qui portait le projet n'a pas voulu être rencontrée, et plusieurs acteurs interrogés proches de cette famille sont unanimes sur les répercussions de la pétition :

« Ils ne pensaient pas recevoir la haine qu'ils ont reçue, ils ont failli arrêter à plusieurs moments. Ça été dur pour la famille, des gens qui ne veulent pas faire de vague et qui ont reçu une déferlante de messages de haine »¹.

On comprend alors que le fait d'être considéré comme indigne ou de faire un métier inhumain est une atteinte importante à la réputation de la famille. Une réaction qui est souvent observée des éleveurs face à la critique antispéciste car, ce n'est pas le projet qui est remis en question, mais bien leur propre intégrité. Un enjeu qui sera davantage détaillé au chapitre 7.

Certes, les pétitions en ligne peuvent être violentes, mais celles version papier peuvent être également difficiles à vivre pour les cibles, car elles se sentent ainsi trahies par leur voisinage. Dans le cas 4, une pétition anonyme fut même l'élément déclencheur du conflit car, avant celle-ci, l'éleveur n'était même pas au fait des reproches à l'encontre de son projet d'élevage. Dès lors, cela a immédiatement rompu ses relations avec ses voisins car, « c'est l'attaque publique. Avant on discutait entre nous. Le jour même où j'ai su, c'était fini »². On voit ici encore que l'attaque publique à la réputation n'est pas prise à la légère. De plus, ce fut le sentiment de trahison qui fut difficile à vivre pour cet éleveur. Il raconte qu'à partir de ce moment, il n'a plus su à qui faire confiance dans la commune, car comme la pétition était anonyme, « ça aurait pu être n'importe qui ».

Pour les éleveurs, la pétition est souvent considérée comme le moyen d'action des lâches, car non seulement elles sont anonymes, mais n'importe qui peut la signer. Un agriculteur décrit que « ce n'est pas dans la philosophie du paysan de faire ça, c'est pas naturel de se compter comme ça »³. Pour un autre, la pétition ne peut pas être représentative de l'avis de la population car certains opposants trichent en forçant les gens à signer :

« Certains sont allés faire signer les gens de force. Une mamie pensait avoir signé *pour* l'extension d'élevage. Un autre, les gens sont venus trois fois chez lui pour lui demander de signer »⁴.

Plus largement, les militants écologistes défendent l'usage de la pétition comme moyen de pression sur les instances publiques dont le commissaire enquêteur. Pour eux, c'est un moyen important de démontrer que le problème ne concerne pas uniquement quelques radicaux, mais porte sur l'intérêt général. Il n'est pas rare que la pétition reçoive plus du double de signatures que d'habitants de la commune, ce que les défenseurs des projets critiquent comme étant non-représentatif de la population locale.

¹ Maire dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#25)

² Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

³ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁴ Éleveur de porc dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#46)

L'occupation de l'espace public

D'autres moyens de communication sont aussi couramment utilisés comme l'affichage sur l'espace public ou encore la diffusion de tracts. Dans plusieurs cas, ces éléments ont été des déclencheurs de répressions violentes par les éleveurs. Dans la situation 5, des opposants ont installé une banderole sur un pont au-dessus d'une voie rapide afin de dénoncer le projet d'élevage (Illustration 3). Un agriculteur qui avait sa maison non loin, dont la fenêtre donnait sur le pont, a immédiatement prévenu ses amis lorsqu'il a vu cela. Un agriculteur impliqué dans cette confrontation raconte que la situation aurait pu rapidement dégénérer, car les six agriculteurs présents étaient prêts à devenir violents avec les opposants s'ils ne retiraient pas leur banderole (qu'ils finirent par enlever).

Illustration 3 : Une affiche mise sur un pont contre le projet de poulailler du cas 5



Photo issue d'une vidéo réalisée par les défenseurs dans le cas 5, publiée sur Facebook le 3 novembre 2018

Un des enjeux principaux de la mobilisation est d'alerter un large public sur le projet afin qu'il rejoigne la cause. Les médias sont donc un outil privilégié de diffusion de l'information. Certaines associations ont réussi à passer dans des émissions de radio (cas 1 et 5), et parfois même à la télévision (cas 1 et 2). Une manière plus courante pour publiciser le conflit est la publication d'articles dans la presse locale, ce que plusieurs opposants ont fait avec plus ou moins de succès, car ils se sont rendu compte après coup que cela pouvait leur attirer des ennuis. Par exemple, dans le cas 9, une association écrivit un article sur la crainte des militants par rapport à l'élevage. Par contre, ils ne s'attendaient pas à ce que d'autres habitants de la commune, non concernés par le conflit, décident de prendre la défense du projet. Notamment, cela attisa la colère d'une personne qui se mobilisa pour défendre le projet afin de restaurer la vérité sur l'élevage d'aujourd'hui. Selon lui, l'article publié par l'association comportait trop « d'imprécisions et d'ambiguïtés ». Dans cette configuration, la publication de l'article aura plutôt permis d'enrôler des défenseurs plus que d'opposants au projet.

Dans une autre situation, le cas 5, l'association nouvellement créée pour lutter contre le projet fut débordée par une personne plus radicale et violente qui écrivit des lettres anonymes à l'éleveur (voir Annexe 4 et Annexe 5). Ces lettres furent envoyées par la poste chez le jeune éleveur, puis diffusées sur Facebook par un groupe de défenseurs du projet. Elles furent largement dénoncées autant par les défenseurs que les opposants, car elles attaquaient directement l'éleveur, sa famille et leur réputation. Ainsi, on pouvait lire :

« C'est pas certain que tes ancêtres seraient fiers de ce que tu fais », « tu pourrais être plus modeste avec ton niveau de BTS », « vous serez la honte de la commune », « vos enfants en subiront les conséquences et vous deviendrez la risée de la ville »¹.

Ces lettres anonymes influencèrent grandement la manière dont l'association fut perçue dans l'espace public, car les défenseurs déployèrent beaucoup d'efforts pour associer les opposants à ces lettres. Quelques mois après que le conflit se soit calmé, on apprit que le « corbeau » faisait bel et bien partie de l'association.

Autrement que par l'écriture de lettres et d'articles, les opposants ont l'habitude d'occuper l'espace public physiquement par des permanences sur le marché, ou encore des manifestations avec un parcours autour du projet d'élevage. L'objectif est non seulement de sensibiliser les personnes rencontrées, mais aussi d'attirer l'attention des médias par l'évènement, avec des articles comme :

« Le collectif a manifesté hier à l'occasion de l'ouverture du semi-marathon. Sur le rond-point, une quarantaine de manifestants opposés au projet a brandi des banderoles et scandé des slogans devant le public et les coureurs »².

Si la plupart des manifestations se déroulent sans violence, certaines cristallisent davantage de tensions et peuvent facilement dégénérer. Dans le cas 8, le collectif d'opposants organisa une marche dans les champs autour du projet d'élevage après la fin de l'enquête publique afin de montrer au préfet que la mobilisation continuait, même après l'enquête publique. L'objectif de mobiliser les médias fut atteint, notamment par l'exceptionnelle présence de la gendarmerie sur les sites d'élevage à proximité. Selon un opposant, « les gendarmes protégeaient plutôt les fermes que les manifestants »³.

Certains militants plus expérimentés peuvent aussi avoir une approche très instrumentale des médias, au point « de tricher » pour démontrer leurs arguments. Un militant de longue date sur le dossier des algues vertes raconte qu'un journaliste de France 3, en déplacement pour un reportage spécial, aurait dit « "faites de l'image, nous on s'occupe de l'écrit" ». Alors, à chaque fois qu'on sortait, on faisait du théâtre »⁴. Dans une autre situation, le même militant raconte avoir placé une salamandre en plastique dans une zone humide pour faire plaisir aux journalistes. L'objectif était de démontrer qu'un milieu sensible abritant des salamandres pouvait être affecté par les pollutions.

Toutes les mobilisations dans l'espace public n'ont pas nécessairement pour objectif d'être publicisées directement par les médias. Par exemple, une association organisa en partenariat avec Eau et rivières de Bretagne un forum à Brest afin d'expliquer le problème des « fermes-usines » et comment lutter contre. Un participant explique que ce fut avant tout l'occasion d'inviter des experts à discuter pour former les militants. De la même manière, le collectif d'opposants dans le cas 8 organisa une conférence avec le syndicat de gestion de l'eau afin de sensibiliser la population à cet enjeu.

¹ Lettre envoyée par « le corbeau » dans le cas 5 dans le Finistère

² Article de Ouest France du mois d'octobre 2018

³ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

⁴ Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#3)

Publiciser le conflit permet aussi de financer les actions militantes. Par exemple, des opposants dans le cas 5 ont vendu tout l'été des affiches sur la place du marché afin de financer leur recours au tribunal (Illustration 4). Cela leur a d'ailleurs valu des moqueries des défenseurs pour s'être ridiculisés afin de financer à tout prix leurs actions judiciaires. Dans un autre cas, des militants contre les algues vertes ont organisé un spectacle-bénéfice ayant attiré plus de 4000 personnes, ici aussi pour financer un recours. Si ces actions peuvent aider les plus petites structures, les associations « professionnelles » comme Eau et rivières se financent essentiellement par des subventions et par les dédommagements perçus lors de victoires au tribunal.

Illustration 4 : Une vente d'affiches au marché dans le cas 5



Photo issue d'une vidéo réalisée par les défenseurs dans le cas 5, publiée sur Facebook le 3 novembre 2018

Dans ces tentatives de publiciser le conflit, ce sont moins les arguments qui sont présentés que les émotions en elles-mêmes qui sont mises en scène. Ainsi, afin de consolider le rôle d'opposant, la colère se traduit par des slogans peints sur des banderoles. Les émotions sont alors mobilisées pour construire l'audience autour des revendications et contribuer à élaborer une activité coordonnée. Toutefois, ce n'est pas uniquement la colère qui est mise en scène. Un cas exemplaire (cas 2) est celui d'opposants à un projet porcin qui ont organisé une marche dans les bois autour de l'exploitation afin de montrer et de ressentir la nature à protéger contre la pollution industrielle. Dans cette situation, l'expression d'émotions autour du bien-être, ressentie par l'expérience de la nature comme par l'attachement à un lieu, fournit aux individus l'assurance que leurs émotions sont bien une réalité partagée. Il est ensuite possible de la partager à un plus grand nombre dans l'espace public.

L'envoi de courriers aux administrations

Pour certains opposants, le recours aux administrations est un moyen d'action privilégié bien que rarement fructueux. En effet, il est important pour ces personnes que les administrations compétentes reconnaissent les problèmes auxquels ils font face. Ainsi, il est fréquent que les opposants envoient des lettres au préfet, au maire ou encore à la DDPP ou la DDTM. Dans le cas 3, le principal opposant a fait un important travail de mise en réseau avec ses voisins et auprès d'un manoir touristique afin de signer ensemble des lettres au maire et au préfet. Si cela permet aux opposants de construire une cause commune, ces lettres n'ont pratiquement aucun effet sur la situation et ne reçoivent

pratiquement jamais de réponse. Par exemple, dans le cas 1 une opposante a envoyé trois lettres au préfet et n'a reçu en retour qu'un accusé de réception.

La situation la plus exemplaire est celle du cas 6 où l'opposant principal envoie des courriers avec acharnement. Au cours des 3 dernières années, il aurait envoyé au minimum 30 lettres à la DDPP et au préfet. À chaque fois, il reprend les faits et gestes de son voisin éleveur et cherche à caractériser les nuisances, les infractions et les petites magouilles. Il aurait ainsi décrit la manière dont l'éleveur aurait enterré dans un champ voisin des dizaines de panneaux d'amiantes au lieu d'en disposer de manière légale. Parmi les griefs, il arroserait également ses champs dans des périodes et à des heures qui ne sont pas règlementaires, il posséderait davantage d'animaux que son autorisation ne lui permet ou encore il aurait bitumé une partie du terrain hors du cadre de son permis de construire.

Plus encore, les nuisances sonores sont mesurées au décibel près et archivées dans un registre. Des vidéos sont réalisées régulièrement afin de montrer l'étendue des poussières, l'ampleur du bruit ou le passage fréquent de camions. Ces preuves sont stockées sur une clé USB qui a été envoyée à la DDPP par courrier recommandé. L'opposant raconte qu'il s'est déplacé à l'agence afin d'obtenir l'accusé de réception qu'il n'avait pas reçu, pour apprendre que la clé USB n'avait pas été réceptionnée car il y avait un trou dans l'enveloppe. Il a donc de nouveau fait le trajet, à plus d'une heure de son domicile, afin d'apporter une nouvelle clé USB avec les preuves soigneusement accumulées. Bien qu'officiellement reçue, la DDPP n'a jamais donné suite à ses courriers. Dans cette situation, les riverains attendent la reconnaissance de leurs plaintes par les administrations, mais se heurtent à un déni systématique. Leurs routines demeurent alors conflictuelles aussi longtemps qu'une prise en charge n'a pas lieu.

Les recours en justice

Déposer des recours au tribunal est le mode d'action principal des opposants qui souhaitent aller jusqu'au bout du conflit, même si ce processus a tout de même très peu de chances de réellement empêcher le projet d'élevage. Il existe trois types de recours contre les projets d'élevage : attaquer le permis de construire au tribunal administratif, attaquer l'autorisation d'exploiter auprès de cette même instance, et attaquer l'éleveur pour une infraction, parfois jusqu'au pénal.

Les permis de construire (délivrés par le maire) sont habituellement contestés au nom de la loi littorale, notamment car celle-ci prévoit plusieurs exceptions qui sont difficiles à anticiper. De plus, si la procédure est faite dans les deux mois qui suivent la remise du permis de construire, il est possible de faire un recours gracieux. Les procédures sont plus rapides, donc plus efficaces pour lutter. Cependant, même si au bout de quelques mois le permis de construire est débouté, l'éleveur peut demander un nouveau permis en apportant les modifications nécessaires. Cette situation s'est produite dans le cas 2, où le pétitionnaire n'avait pas demandé l'avis de la commission des sites pour l'instruction de son permis. Le projet est alors retardé, mais cette procédure reste sans conséquence pour la réalisation effective du bâtiment d'élevage.

L'autorisation d'exploiter (délivrée par le préfet) est plus complexe à remettre en cause. Essentiellement, il s'agit de montrer que le projet déposé par l'éleveur ne satisfait pas à certaines

normes ou règlements. Un juge demande alors aux deux parties de produire des mémoires afin d'argumenter leurs positions, ce qui peut prendre plusieurs années¹. Si le juge donne raison aux opposants, ceux-ci peuvent être indemnisés et l'éleveur doit déposer de nouveau un dossier d'autorisation. Pendant ce temps, il ne peut théoriquement pas exploiter son élevage. Cependant, le préfet délivre systématiquement une autorisation temporaire. Lorsque le nouveau projet est déposé, une nouvelle enquête publique a lieu, et à l'issue de celle-ci, le préfet peut délivrer une autre autorisation d'exploiter. Au final, l'éleveur aura perdu du temps et de l'argent, mais son projet aura continué de fonctionner et sa pérennité n'est pas remise en cause. Cependant, si cette situation est possible pour une exploitation existante qui demande une extension, le problème est différent lorsqu'il s'agit d'une nouvelle installation. Par exemple, dans le cas 5 d'installation d'un poulailler, l'éleveur n'a pas voulu prendre le risque de construire son bâtiment, car un recours avait été déposé. Le projet s'est donc vu littéralement bloqué dans l'attente du jugement, sans qu'il puisse y faire quelque chose.

Le recours pour une infraction est moins utilisé par les petites associations, mais se construit souvent avec Eau et rivières de Bretagne qui possède l'expertise juridique. Pour cette modalité de recours, l'objectif est de démontrer que l'éleveur n'a pas respecté son autorisation d'exploiter. Ces actions juridiques sont intimement liées aux infractions constatées par les services de l'État et qui sont parfois aiguillées par les associations. Or, ce n'est pas parce qu'une infraction est constatée qu'un juge va se saisir nécessairement du dossier, car des dizaines d'infractions peuvent être constatées pour une seule exploitation. Ainsi, « c'est là que des assos peuvent intervenir pour forcer un peu la main au procureur en lui demandant ce qui s'est passé réellement sur ces installations »². C'est le cas notamment quand des obligations de sécurité n'ont pas été respectées, des fosses qui ne sont pas mises aux normes, des populations animales flottantes qui ne sont pas déclarées, ou encore que l'éleveur n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris. Ce type de recours ne demande ni plus ni moins que l'application de la réglementation en vigueur.

Les modalités de recours juridiques sont donc variées et permettent de remettre en cause de diverses manières le projet d'élevage, même s'ils ont peu de chance de le faire véritablement annuler. Au vue de l'énergie nécessaire pour porter les recours, se pose alors la question pour les associations professionnelles de choisir leurs batailles :

« Il y a plusieurs critères qui sont venus avec l'expérience, mais c'est avant tout dans des endroits où avant on ne voyait pas d'élevage, notamment les têtes de bassin versant. C'est là d'où vient l'eau, donc si on augmente les pressions d'élevage, ça contamine toute la rivière. Aussi la nature de l'installation, si elle est à risque ou pas, s'il y a des riverains qui ont une autre vision de l'agriculture qui vont se mobiliser »³.

Même en choisissant bien les combats, comment peut-on réellement espérer avoir un impact si, dans tous les cas, le préfet peut attribuer une autorisation temporaire ? Pour la plupart des opposants qui

¹ Une stratégie des défenseurs pour retarder les procédures consiste à déposer le mémoire systématiquement à la date limite. Comme il y peut y avoir plusieurs échanges, cette stratégie peut permettre de gagner plusieurs mois.

² Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

³ Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

portent des recours au tribunal, cette perspective peu réjouissante est connue, mais largement ignorée. En effet, il est difficile, une fois la colère passée et lancée dans l'action, de prendre acte que le temps et l'énergie investis dans un recours n'auront que peu d'impact sur le résultat final. Plusieurs opposants rationalisent en misant plutôt sur la publicisation du conflit à travers le recours, ce qui permet au minimum de faire reconnaître la lutte comme légitime. Autrement, certains cadrent la situation selon une perspective à plus long terme, ce qui leur permet d'apporter leur pierre à un édifice plus grand qu'eux :

« Effectivement ça ne fait pas trop de différence, mais si on établit une jurisprudence, si on la systématisé, là on développe une doctrine de fond pour que ce soit assez automatique pour aller sur des procédures d'urgences pour arrêter tout ça. C'est une stratégie à long terme, mais ça prend du temps et c'est compliqué »¹.

Les recours en justice sont aussi une des dernières issues possibles pour les opposants afin de faire reconnaître leur cause. En effet, l'objectif premier de la mobilisation est de mener la cause jusqu'à sa prise en charge par un tiers, que ce soit le juge, le préfet, le maire ou le commissaire enquêteur. Sans cette reconnaissance, il semble que l'actualisation des valeurs dans la situation soit impossible. Pour ce faire, d'autres actions sont aussi mises en œuvre.

L'action experte

Avec le temps et la mise en réseau, certains militants acquièrent une expertise dans la lutte contre les projets d'élevage et possèdent des compétences techniques qui sont mises à profit dans la lutte. Ainsi, les opposants aux algues vertes ont popularisé un appareil qui permet de mesurer les émanations d'hydrogène sulfuré des algues en décomposition (Illustration 5). Cet outil sert à faire des relevés indépendamment des agences de l'État afin d'avoir des preuves dans leurs recours aux tribunaux, et aussi des arguments face à leurs adversaires. Similairement, plusieurs associations, dont Eau et rivières de Bretagne, possèdent des appareils pouvant mesurer rapidement la quantité de nitrate dans l'eau. Ce dernier permet de contester les relevés de l'Agence régionale de santé (ARS) qui sont considérés comme partiels dans la lutte contre les projets d'élevage. Ces relevés servent aussi à faire avancer les débats dans les instances de concertation et dans l'enquête publique. Les documents photographiques sur des dégradations et la constitution de base de données des infractions sur plusieurs années sont aussi mobilisés dans quelques cas, notamment afin de transmettre aux agences de l'État des preuves. Plus largement, le développement de ces savoir-faire permet aux militants de gagner en légitimité face à des adversaires qui utilisent aussi un registre d'expertise pour justifier leurs positions.

¹ Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

Illustration 5 : Un militant mesurant les émanations d'hydrogène sulfuré des algues vertes



Source : Ouest France, « Algues vertes en baie de Lannion : "Il y a urgence" », 27 juillet 2019

Un autre type d'expertise que les militants développent est la participation aux enquêtes publiques. En effet, beaucoup d'efforts sont déployés pour informer et influencer la décision du commissaire enquêteur. Il s'agit non seulement de déposer un commentaire au registre, mais aussi de venir aux permanences, de discuter avec le CE et de l'aiguiller dans son enquête. L'enjeu est aussi de montrer pendant ce processus que le public est mobilisé, que c'est un enjeu important, afin d'influencer le CE. Cependant, cette stratégie n'est pas seulement adoptée par les opposants, les défenseurs cherchent également à mobiliser leurs soutiens pour que des avis favorables à leur projet soient déposés dans le registre, pour que leurs points de vue apparaissent aussi dans l'avis final du commissaire.

Dans le cas 2, cette implication des opposants a pris une proportion différente lorsque la deuxième enquête publique fut lancée. La nouvelle commissaire enquêtrice fut rapidement sollicitée par les opposants qui souhaitaient de nouveau la mettre de leur côté. Cependant, elle n'avait pas la même sensibilité environnementale que la précédente, ce qui déplut grandement à certains.

Les méthodes d'intimidation

Dans toutes les situations précédemment citées, les opposants ont pour habitude de chercher à résoudre pacifiquement la situation. Cependant, certaines actions dégénèrent dans la violence et permettent d'exprimer de la colère, comme l'ont montré les lettres envoyées à l'éleveur dans le cas 5. Pour ce même cas, la famille de l'éleveur fut aussi victime d'intimidation de la part d'opposants déterminés à « faire payer » la famille pour leur projet. Ceux-ci ont refusé d'être rencontrés, notamment car le conflit était encore trop vif pour eux. Ainsi, un agriculteur voisin et défenseur du projet raconte :

« Trois chiens vivent dans la famille. Le premier est mort bizarrement, le matin il avait saigné, mais bon comme il était vieux, on ne s'est pas posé de question. Puis le lendemain, c'est l'autre chien, plus jeune, aussi retrouvé mort. On a appelé le vétérinaire, ça a coûté 400 euros, mais

on a su que c'était de la mort au rat. Le premier aussi. C'est hyper violent d'empoisonner des chiens, ça va très loin »¹.

Dans une autre situation, un éleveur raconte qu'il a dû faire appel à la gendarmerie car la situation était devenue très tendue. En premier lieu, il y a eu les menaces de mort taguées sur la rue devant chez lui. Celles-ci menaçaient l'éleveur et sa famille de mort s'ils n'arrêtaient pas leur projet d'élevage. Ensuite, il y eut plusieurs appels anonymes pour l'intimider. Les premiers furent reçus chez la mère de l'éleveur en pleine nuit :

« Il avait passé des coups de téléphones anonymes et à l'époque ma mère avait 97 ans, elle était très ébranlée par des coups de téléphone de nuit et elle finissait par se demander si elle pouvait avoir confiance dans son fils et son petit-fils. Les pressions étaient tellement fortes »².

Ensuite, la veille du mariage de son fils, ce dernier reçut plusieurs coups de fil, menaçant de perturber le mariage :

« Je me rappelle du 8 août 2003 qui était la veille de son mariage et malheureusement il y avait un coup de téléphone. C'était des coups montés, mais très vicieux »³.

Ces exemples démontrent à quel point le conflit peut dégénérer dans la violence et la manière dont les éleveurs en sont aussi les victimes. Nous allons voir dans la prochaine sous-section que ce sont plutôt les défenseurs qui habituellement usent d'intimidation pour arriver à leurs fins.

3.2 Mode d'action des défenseurs

Le monde agricole a une longue histoire de manifestations violentes et leur pouvoir de nuisance est reconnu. En Bretagne, l'incendie des impôts et de la Mutuelle sociale agricole (MSA) de Morlaix en 2014 demeure un évènement souvent cité, car il a montré de manière significative que les agriculteurs ont toujours la capacité de se mobiliser violemment. De manière plus courante, les déversements de lisiers ou de légumes invendus sur des bâtiments publics marquent encore régulièrement l'actualité. Les entretiens ont ainsi abondé dans ce sens, parsemant d'anecdotes la représentation commune qu'« on est jamais à l'abri de ce genre de débordement », comme au Noël 2015 où des tonnes de choux-fleurs ont été déversées sur la rocade de Tréguier, ou encore lorsque les locaux d'Eau et rivières de Bretagne à Guingamp ont été saccagés et tagués. Ainsi, les modalités d'action collective des défenseurs reposent essentiellement sur des actes d'intimidation, menées par des actions directes qui impliquent une présence physique sur le terrain. Parce qu'ils sont relativement homogènes, il ne sera pas nécessaire de faire une typologie des modes d'action des défenseurs, même si certaines nuances seront apportées.

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

³ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

C'est dans sa dimension matérielle que le conflit dégénère le plus souvent. Dans le cas 5, un membre de l'association d'opposants raconte qu'un autre membre s'est fait agresser dans son commerce à Morlaix par plusieurs agriculteurs en colère :

« Tu as cinq agriculteurs qui arrivent et qui disent qu'ils ont 300 fenêtres à mettre dans un poulailler et qui lui demandent si ça lui dit. Et puis ils commencent à foutre le bordel. Le lendemain ils descendent en ville avec une grande banderole devant la boutique et là du coup il a appelé les gendarmes, il n'était pas bien »¹.

La démonstration de violence est une manière d'exprimer sa colère, celle induite par la contestation d'un métier, des pratiques d'élevage. Dans une situation quasi burlesque, des militants qui venaient de gagner leur procès au tribunal ont dû s'enfuir pour échapper à la colère des agriculteurs dans la salle :

« Je connais des gens qui ont dû courir suite à un jugement parce que les agriculteurs allaient les poursuivre dans le tribunal, mais les policiers les ont retenus en disant "voilà je peux les retenir 5 min, vous avez 5 min pour courir". Donc ils ont couru se cacher dans un bistrot. Mais est-ce bien normal que ce soit nous qui courrions? »²

Faire pression, montrer leurs capacités de nuisances et d'intimidation est monnaie courante chez les défenseurs de l'élevage. Des appels anonymes sont passés afin de faire peur aux opposants, avec des numéros cachés afin qu'on ne le retrace pas. Un militant raconte qu'il en a reçu plus d'une dizaine la veille d'une conférence de presse, l'enjoignant à annuler l'évènement sous peine de représailles. Un autre explique qu'on a cherché à l'intimider en lui disant « ne te mêle pas de ce qui ne te regarde pas, parce qu'il va t'arriver des bricoles, tu ne sais pas ce qui va te tomber dessus »³. Dans la plus violente des situations observées, un opposant explique qu'il aurait reçu une menace de mort sous la forme d'un avertissement : « un agriculteur qui me croise pendant que je faisais du vélo me dit "fait gaffe parce que mon tracteur pourrait déraper" »⁴.

Des opposants ont aussi relaté plusieurs situations où on a tenté d'empêcher l'association de se réunir. Par exemple, un riverain dans le cas 1 raconte que plusieurs routes étaient bloquées par des tracteurs le jour où leur assemblée générale devait se tenir. De la même manière, un militant bien connu pour ses actions contre les algues vertes a vu son entrée de maison bloquée par des bottes de paille le jour où il devait donner une conférence devant la presse. Davantage, les membres d'une association ont aussi vu leurs pneus crevés suite à une assemblée générale qui traitait du projet d'extension d'élevage. Les actes d'intimidation sont multiples et sont clivants au sein des associations militantes. Ainsi, soit on s'en accommode et ils deviennent banals, soit on quitte le conflit pour s'en prémunir : « des adhérents ont quitté parce qu'on leur mettait du lisier devant leur porte, des petites choses comme ça »⁵.

¹ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

² Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

³ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

⁴ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

⁵ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

La pression sociale est, d'une certaine manière, intégrée dans le fonctionnement du monde paysan. Cela est notamment visible lorsqu'on observe la manière dont les agriculteurs agissent entre eux. Par exemple, un opposant relate comment un agriculteur ayant rejoint l'association s'est fait crever ses pneus : « il s'est fait crever parce que lui était agriculteur, ils lui ont dit "toi tu ne peux pas dire ça". Comment un agriculteur peut nous faire ça ? »¹ De la même manière, un maraicher non-bio maintenant militant à la Confédération paysanne raconte qu'il a dû déménager après avoir vécu 8 ans dans un coin de Bretagne où il n'avait pas de famille, simplement parce qu'il ne voulait pas accorder 5 mètres de son terrain pour que le voisin réalise son projet d'extension de volailles :

« Un soir, tous les voisins (ils étaient 5-6) sont venus à la maison et nous ont dit : "écoute, ici ce n'est pas comme tu veux. Ici soit on est d'accord avec ce que les voisins décident, soit on se barre" donc le lendemain matin on a décidé de partir »².

Ces situations démontrent que la pression sociale entre les agriculteurs est importante sur ceux qui s'écartent de la norme. L'attitude « tu es avec ou contre nous » s'observe aussi envers les agriculteurs bios qui sont souvent perçus comme des renégats. Par exemple, un maraicher bio dans le Finistère raconte que son installation a été très mal vécue dans sa famille où l'agriculture intensive est fortement valorisée. En effet, en pratiquant une agriculture différente, il renvoie aux autres agriculteurs que leurs pratiques sont moins bonnes ou encore dangereuses pour la santé. Vouloir faire différemment, c'est indirectement critiquer les pratiques normales. Si les agriculteurs sont aujourd'hui souvent critiqués de l'extérieur, par la presse ou les écologistes, il est beaucoup moins acceptable de critiquer de l'intérieur, au risque de se voir exclu.

Cette pression sociale renforce la cohésion du groupe de professionnels et facilite la mise en place d'une action collective forte. Les militants écologistes en sont d'ailleurs souvent la cible. Ainsi, un militant raconte que systématiquement on venait perturber les actions de son association, ce qui a fini par en décourager plusieurs :

« On organisait des manifestations et systématiquement les agriculteurs venaient faire une contre-manifestation, non déclarée. Ils sont là pour impressionner les gens. Beaucoup ne sont pas venus, car ils avaient peur des affrontements »³.

Cependant, les choses sont en train de changer, car les militants antispécistes sont désormais perçus comme une plus grande menace. Le syndicat de la coordination rurale a régulièrement organisé des contre-manifestations lorsque l'association 269 Libération animale organisait des « nuits debout » devant les abattoirs. Dans ces situations, les confrontations étaient assez violentes : pendant que les militants allumaient des bougies en mémoire aux animaux morts dans la journée, les éleveurs emmenaient leurs tracteurs, barbecues et bières afin d'enfumer les militants de la cuisson de saucisses. Les gendarmes étaient aussi présents à ces événements, mais ne pouvaient pas prévenir tous les types de débordements. Interrogé sur le sujet, un éleveur se met en colère en expliquant que :

¹ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

² Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

³ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

« Ils nous poussent à bout avec leurs principes de radicalisation, on ne va pas empêcher les gens de travailler quoi. Comme les grévistes à l'université, c'est pas normal, c'est la façon de faire qui me dérange »¹.

Ces actions menées par les défenseurs de l'élevage servent essentiellement à instaurer la peur. Des opposants racontent que cette stratégie a porté ses fruits car c'est de plus en plus difficile de recruter. Par exemple, un militant raconte que maintenant « les gens ont peur de me parler car ils ne veulent pas être associé à ça »² ou encore le commissaire enquêteur du cas 2 de dire que « les gens ne vont pas contre lui [l'éleveur] par peur de représailles »³. Dans un journal télévisé local, un journaliste interviewe un opposant qui ne souhaite pas montrer son visage « parce qu'on a des pressions »⁴. De la même manière, un militant de longue date qui habite en ville explique qu'il se déplace souvent pour prendre la parole dans des réunions publiques ou dans des conseils municipaux, car les opposants locaux ont peur de prendre la parole eux-mêmes dans les milieux ruraux :

« C'est difficile pour nos adhérents quand il y a des photos ou des prises de paroles, car eux habitent dans des villages de 1000 habitants et peuvent être vraiment embêtés »⁵.

Si les méthodes d'intimidation des défenseurs semblent fonctionner sur une partie importante de la population, cela a l'effet pervers de radicaliser davantage ceux qui poursuivent la lutte. En effet, ceux qui continuent de se mobiliser malgré la pression s'ancrent plus profondément dans leur position, restreignant les possibilités de dialogue et de résolution pacifique du conflit.

Toutefois, il serait trompeur de dire que les défenseurs ne se mobilisent que pour mener des actions violentes. Dans le cas 5, un groupe de défenseurs a organisé une omelette géante afin de promouvoir un projet de poulailler. Cet événement a attiré plus d'un millier de personnes sur toute la journée et a été médiatisé largement par la presse locale, notamment par la présence d'une députée et du support de la communauté de communes. Selon le maire de la commune, l'organisation de l'événement public aura « servi de défouloir pacifique »⁶ ainsi que pour les défenseurs à « montrer du soutien au jeune, car il faut le dire quand même qu'il n'est pas tout seul »⁷.

Il faut souligner toutefois que les syndicats agricoles promeuvent d'autres modes d'action. En premier lieu se trouvent les portes ouvertes, qui théoriquement permettraient de réduire les tensions en montrant véritablement ce qu'est l'élevage, et ainsi lutter contre certains préjugés persistants. Si la communication favorisant une meilleure acceptabilité sociale des projets d'élevage est couramment utilisée, les Chambres d'agriculture essaient maintenant de favoriser la concertation sur les projets. Les travaux de M.L. Grannec (2017) portent spécifiquement sur cet aspect afin de prévenir les conflits.

¹ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

² Militant écologiste dans le Finistère (#15)

³ Première commissaire enquêteur dans le cas 2 dans le Finistère (#16)

⁴ Téléjournal Tébéo en septembre 2018 sur le cas 5

⁵ Militant écologiste dans le Finistère (#49)

⁶ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

⁷ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

Les recours en justice sont aussi fréquents pour faire taire les voix dissidentes. Par exemple, un militant très médiatisé explique qu'il surveille toujours son langage, car il pourrait facilement être poursuivi en justice :

« Il faut qu'on fasse attention à ce qu'on dit, car les groupes industriels ont des avocats qui nous attaquent à la moindre faute. J'ai toujours peur d'être attaqué pour diffamation »¹.

Cette stratégie n'est pas nouvelle et n'est pas non plus l'apanage des groupes industriels. Dans les années 2000, la Chambre d'agriculture a poursuivi jusqu'au Tribunal de grande instance un militant pour avoir écrit un livre dénonçant les pratiques permissives de l'administration vis-à-vis des éleveurs. Ce livre relatait en détail la manière dont le CODERST étudiait les dossiers d'élevage et dont les pratiques de cogestion influaient sur la prise de décision. Au bout d'une décennie, les différents procès furent gagnés par le militant, ce qui lui apporta une renommée importante dans le monde des militants écologistes. Cet exemple illustre surtout que la réputation et l'image publique de l'agriculture sont un sujet sensible qui mobilise les défenseurs.

3.3 L'utilisation des réseaux sociaux numériques

L'action collective déployée permet d'étendre le conflit à ceux qui n'auraient pas été concernés dès le début. L'usage des réseaux sociaux numériques donne cependant une nouvelle coloration au conflit, en amplifiant certaines caractéristiques et en permettant certaines modalités d'action. Celles-ci seront illustrées à travers deux cas d'études : le cas 5, où un collectif d'agriculteurs a pris la défense d'un jeune éleveur et le cas 9, où une famille d'éleveurs s'est vue harcelée sur le web par des militants antispécistes.

Précédemment, le cas 9 a été brièvement décrit pour illustrer l'usage des pétitions en ligne. Toutefois, au-delà de cette pétition, un important mouvement de protestation antispéciste s'est organisé sur internet contre le projet d'élevage, ce qui a singulièrement changé la nature du conflit. Le registre de consultation publique reçut majoritairement des commentaires portant sur des préoccupations environnementales, et très peu sur le bien-être animal. Une situation radicalement opposée pour la pétition en ligne qui reçut quasi exclusivement des commentaires sur l'exploitation des animaux. Cependant, les militants antispécistes ont tout de même trouvé une manière de participer à la consultation publique. La principale association, basée en Creuse, mit sur son site web un formulaire permettant d'envoyer un message type et de le personnaliser avec un commentaire directement envoyé sur la boîte mail du maire. Ce dernier raconte en avoir reçu plus de 60 emails par jour pendant deux mois.

Cette configuration démontre que les militants écologistes ont l'habitude de mobiliser peu de personnes, mais d'avoir une présence physique, alors que les militants antispécistes ont choisi de mobiliser massivement sur internet, mais peu physiquement. En plus de l'importante participation à la pétition en ligne (plus de 60 000 signatures et 4600 commentaires), ce qui a particulièrement marqué

¹ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

le conflit fut l'agressivité et la violence des commentaires, au point que la famille d'éleveurs « avait peur d'aller sur internet afin de ne pas croiser des choses méchantes contre elle »¹. Ce qui a davantage accentué la peur des éleveurs fut l'information diffusée à leur sujet sur le site internet de l'association antispéciste : des détails de leur dossier d'élevage, ainsi qu'un plan d'accès à leur maison, étaient en accès libre. L'association a également organisé une manifestation partant de leur demeure jusqu'à la préfecture. Les autorités prirent très sérieusement cette démarche et l'association changea finalement son trajet la veille de l'évènement. Finalement, ils furent moins d'une vingtaine à participer à la marche, dont quelques militants venus de Paris pour l'occasion.

Dans cette situation conflictuelle, l'apport des réseaux numériques a transformé la mobilisation qui n'aurait pas pu être possible autrement, à commencer par l'organisation de la contestation par une association basée à plus de 600 km. En effet, tous les acteurs s'accordent pour dire que sans cette association, la mobilisation n'aurait pas décollé. Pour preuve, Eau et rivières de Bretagne qui siège dans une commission consultative avait donné un avis favorable au projet. De la même manière, toutes les organisations qui ont exprimé de près ou de loin un avis négatif au projet l'ont fait de manière très modérée (comparé à d'autres cas de conflits étudiés). Aussi, la publicisation du projet n'aurait pas été aussi massive sans l'apport d'internet. C'est d'ailleurs ce sentiment d'être critiqué de partout en France qui perturba la famille d'éleveurs et les poussa à s'isoler. Les acteurs qui s'opposaient au projet comme EELV, une association écologiste locale ou encore Eau et rivières de Bretagne se sont désolidarisés de la contestation pour ne pas nuire davantage aux éleveurs, mais aussi pour ne pas s'associer publiquement aux antispécistes. Ils ont expliqué qu'ils ne voulaient pas être associés à la cause animale, car cela « brouille » leur message ou encore :

« Ça peut perturber [...], on ne peut pas tout mélanger dans les sujets de préoccupation. Ça peut brouiller les choses. On en vient plus qu'à parler de ça, et ça ne crée pas forcément la même majorité que sur nos sujets »².

Tous les militants antispécistes n'ont pas un usage similaire des outils numériques que ceux mobilisés sur le cas 9. En général, les réseaux sociaux permettent aux militants de s'informer et de s'organiser, ce qui joue un rôle central pour défendre une cause encore relativement peu engageante auprès du grand public. Cela permet aussi de rendre visible la souffrance animale qui est largement invisibilisée par l'industrie de la viande. Par contre, l'essor des réseaux sociaux a aussi transformé la pratique même des militants antispécistes :

« Avant, on était plus sur les forums en ligne, on était moins nombreux et on allait plus dans le fond des choses. On pouvait creuser une réflexion collective. J'ai du mal à voir si Facebook c'est plus bénéfique, ça contribue à développer un militantisme plus frivole »³.

Si internet et les réseaux sociaux numériques occupent une place importante dans la pratique des militants de la cause animale, celle-ci est très différente chez les militants écologistes. En effet, ils se disent en général « pas très bons » avec les médias numériques. Ils s'en servent pour s'informer, récolter de l'information et construire leur argumentaire, mais très peu pour diffuser de l'information.

¹ Maire dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#25)

² Militant écologiste en Bretagne (#17)

³ Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#28)

Certaines associations ont des pages Facebook ainsi que des sites web à partir desquels elles publient parfois l'actualité sur les enjeux du moment ou encore relaient une pétition, mais rien de similaire n'a été observé ayant l'ampleur et la rapidité de la mobilisation autour du cas 9. Un décalage que certains expliquent par l'âge généralement avancé des militants écologistes, contrairement aux militants antispécistes qui sont habituellement plus jeunes.

Du côté des défenseurs de l'élevage, les choses sont davantage nuancées. De plus en plus de jeunes agriculteurs investissent les espaces numériques comme YouTube afin de promouvoir leurs pratiques. Les pages Facebook sur l'agriculture sont également très nombreuses et populaires. Par exemple, la chaîne Youtube Benji Farmer cumule 161 000 abonnés et plus de 44 millions de vues sur ses vidéos (en mars 2020)¹. Un phénomène aussi en vogue aux États-Unis où la chaîne How Farms Work rassemble 254 000 abonnés et plus de 76 millions de vues. À titre de comparaison, la chaîne L214 a 50 000 abonnés et 20 millions de vues alors, qu'Eau et rivières de Bretagne a 45 abonnés et 10 000 vues.

Dans les conflits étudiés, le cas 5 s'est distingué par une forte présence du conflit sur internet. La situation n'a pas seulement été amplifiée comme dans le cas 9, mais les réseaux sociaux ont été le terrain même du conflit. Celui-ci a commencé par un groupe de voisins alertés sur la construction d'un poulailler, et rapidement l'information a été diffusée sur un groupe Facebook « tu es de [la commune] si » comptant plus de 3 500 membres. L'idée de ce groupe, comme plusieurs centaines d'autres portant un nom du même genre, est justement de faire exister la commune dans un espace numérique et ainsi de discuter l'actualité locale. Rapidement les discussions sur la construction du poulailler se sont enflammées, car des agriculteurs membres du groupe ont défendu le projet. Quelques jours plus tard, l'administratrice du groupe a censuré le sujet en demandant aux intéressés d'arrêter de publier sur le poulailler sous peine d'être exclu du groupe. Dès lors, les opposants ont créé un nouveau groupe sur Facebook et les défenseurs une page pour le projet, chacun à leur manière pour publiciser le conflit. C'est ainsi que le conflit se structura rapidement autour de ces entités numériques.

Du côté des opposants, le groupe Facebook compte 250 membres et est accessible sur demande, mais presque aucun filtre n'est fait et les agriculteurs ont dit avoir facilement rejoint le groupe. Le groupe a surtout servi à promouvoir l'association qui s'est créée pour lutter contre le projet de poulailler. Ainsi, l'actualité comportait essentiellement des annonces de l'association et des articles de presse publiés par des membres. Très vite, il devint aussi un espace pour se défouler et souvent insulter les agriculteurs. Le président de l'association raconte ainsi la difficulté qu'il a eue à gérer ces situations et le temps que ça impliquait :

« On s'est aperçu qu'il fallait carrément une personne qui gère ça tous les jours pour enlever les commentaires à la con, il y avait des gens qui nous soutenaient, mais qui disaient n'importe quoi »².

¹ Selon Youtube France, il s'agirait sur youtuber agricole le plus regardé. « Les vidéos d'agriculteurs cartonnent sur YouTube » Ouest France le 10 octobre 2019

² Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

À cause de ces dérives, les modérateurs passèrent beaucoup de temps à censurer les commentaires déplacés pour préserver une image socialement acceptable de l'association. Comme pour les commentaires sur la pétition du cas précédent, internet permit à des gens éloignés de la cause de s'exprimer et souvent de manière virulente. Interrogé sur le sujet, le maire de la commune résume ce point en soulignant que ces comportements ont toujours existé, mais n'avaient jusqu'à aujourd'hui jamais eu autant d'échos :

« Avant, ce genre de choses ça se colportait dans les bistrot, mais ne les entendaient que ceux qui allaient du bistrot. Maintenant, ça va partout y compris géographiquement »¹.

L'originalité de la situation tient à l'usage de la page Facebook par les défenseurs du projet (90 j'aime). Ceux-ci sont des jeunes agriculteurs concernés par le projet d'installation d'un jeune de la commune. Ils décidèrent d'investir cet espace davantage que l'espace physique comme le raconte un des porteurs :

« Je suis dans le syndicalisme depuis 2003 aux Jeunes agriculteurs, je crois que c'est la première manifestation où on a changé de façon de faire. Avant quand on avait un désaccord, c'était le tracteur, la remorque pleine de pneus, sur les ronds-points, etc. Mais c'est la première fois où on fait ça proprement au niveau de la population, sur les réseaux sociaux ça nous a permis d'isoler les opposants. [...] Par contre, c'est plus fatigant de gérer Facebook que de faire des manifs syndicales ! »²

En effet, la stratégie des défenseurs du projet consista à dénoncer les opposants plutôt que de défendre le projet avec les modes d'action habituels (ceux-ci furent quand même utilisés). Trois éléments ont structuré leurs modes d'action. Premièrement, la création d'une page Facebook leur permit de parler d'une seule et même voix, comme l'association des opposants. Deuxièmement, cela leur permit de garder l'anonymat contrairement au groupe Facebook des opposants, car les publications sont faites au nom de la page et non pas nominativement. Les défenseurs expliquent que c'est grâce à cet anonymat qu'ils ont osé publier un certain nombre d'articles, notamment la liste complète des requérants au recours contre le poulailler. En effet, lorsqu'un recours est déposé, le pétitionnaire du projet reçoit une copie de la liste des requérants, et c'est cette liste qui fut publiée. Ainsi, les 26 personnes qui ont porté le recours au tribunal n'étaient plus anonymes derrière l'association, mais désormais des personnes publiques sur internet, et s'exposaient ainsi aux représailles (ce qui fut le cas d'un opposant qui tenait un commerce à Morlaix). Cette publication fut un tournant dans le conflit car « il y en a qui étaient effondrés quand ils ont appris que leurs noms étaient publics, il y en a qui étaient vraiment impacté »³. Pour les défenseurs, cette dénonciation était importante, car « au moins ils seront jugés aussi, ils pourront perdre quelque chose aussi, comme les 18 mois de l'éleveur »⁴.

Troisièmement, le déplacement du conflit sur internet, et particulièrement sur Facebook, permit aux défenseurs d'avoir plus d'informations sur les personnes impliquées dans le conflit. Grâce à cet accès

¹ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

² Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

³ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

⁴ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

aux données personnelles, ils ont pu prouver un de leurs arguments clés : que les opposants ne sont pas du coin. En effet, plusieurs renseignent leur lieu d'habitation sur le réseau social. La page permet de collecter ces informations, montrant qu'une grande partie des opposants ne résidaient pas principalement dans la commune. Cet argument permet à nouveau de cadrer le conflit opposant les néoruraux venus de la ville voulant empêcher un jeune du coin de s'installer.

Ces deux situations de conflits ont permis d'illustrer que les réseaux sociaux servent d'amplificateur et forment un nouvel espace d'extension du conflit, alors que l'anonymisation joue un rôle central dans la trame du conflit. En effet, les défenseurs ont explicitement dit qu'ils n'auraient pas osé diffuser la liste des requérants sans être anonymes. Les commentaires sur la pétition étaient aussi anonymes, ce qui a permis de se défouler. Les réseaux sociaux permettent alors de nouveaux modes d'action. Pour les opposants, cela a essentiellement permis d'informer sur le projet et de solidariser les membres de l'association qui, pour la plupart, n'habitaient pas dans la commune. On a aussi vu que ces outils numériques pouvaient avoir des effets pervers, notamment de permettre l'expression de commentaires haineux, ou comme l'a dit un maire, ce sont les bistrots de temps modernes.

Conclusion

Ce chapitre a décrit la deuxième étape de la trame narrative : des situations où les acteurs se sont mobilisés pour faire annuler le projet ou encore pour le défendre. Dans les cas étudiés, les acteurs ont préféré s'engager dans l'action plutôt que de réviser leurs attentes à la source de l'émotion qui les a concernés. Ces configurations conflictuelles ont toutes en commun d'être marquées par une rupture, celle de l'imposition d'une décision qui crée un sentiment d'injustice. Comme dans le chapitre précédent, la rupture emmène de l'incertitude qui demande à être comblée par une confiance envers les maires, préfets ou commissaires enquêteurs. Quand cette confiance ne peut exister ou qu'elle est rompue, c'est là que le conflit prend, car s'entame une lutte pour affirmer un cadrage de la situation. Les émotions comme la colère permettent de lutter et celles comme la joie et l'admiration permettent d'agrèger les individus et de fédérer des collectifs.

Ainsi se sont construits des antagonismes qui ont structuré le conflit. Chaque camp cherchant à élargir son réseau pour accéder à des ressources et publiciser sa position. Les rôles ont émergé des situations et ont permis de créer des camps, des amis et des ennemis dans la lutte. On quitte alors la phase de négociation qui caractérisait le concernement (Chapitre 4) pour entrer pleinement dans des rapports de force. Pour ce faire, plusieurs modalités d'action collectives ont été mises en œuvre. L'intimidation fut employée dans les deux camps pour faire pression. Le recours aux médias et à la gendarmerie fut une manière de décourager les adversaires de poursuivre la lutte. En ce sens, l'utilisation des réseaux sociaux numériques a aussi été révélatrice de ces variations d'action collective.

Dans toutes les configurations explorées, les institutions ont tout de même été sollicitées, malgré leur défiance. Des maires ont été la cible d'emails de masse comme dans le cas 9, la commissaire a été harcelée dans le cas 2 ou encore le préfet et ses services ont été les destinataires de nombreux courriers. Ces situations rappellent que l'autorité publique est toujours légitime de reconnaître une issue au conflit. L'action des opposants vise justement à convaincre une autre institution, la justice, de la

légitimité de leur cause. Ce schéma est toutefois à nuancer par les militants antispécistes. En général, ceux-ci ne passent pas par une phase de négociation, mais entrent directement en confrontation. De la même manière, ils n'attendent pas des institutions une prise en charge, mais un changement radical de système économique et de valeurs. Leurs revendications sont donc dans un rapport de force brut qui ne peut pas être apaisé par des compromis à la marge.

Plusieurs sorties de la mobilisation sont envisageables, notamment suite à de nouvelles ruptures. Les recours en justice sont encore une fois un marqueur important de basculement dans une nouvelle étape de la trame narrative. Il n'est pas rare qu'un conflit se calme après le dépôt au tribunal d'un recours, puis se réanime lorsque le jugement est rendu. La confirmation/infirmation des valeurs d'un groupe sur un autre provoque très souvent une nouvelle rupture qui emmène les acteurs soit à se remobiliser, au risque d'avoir perdu une partie de leurs appuis, ou à se résigner à de nouvelles routines. De manière exemplaire, le cas 2 dure depuis 2012 et a connu deux enquêtes publiques, puis en 2018, le permis de construire a été invalidé au tribunal administratif. Aujourd'hui, seulement quelques opposants très déterminés poursuivent la lutte, en sachant très bien qu'en attendant, l'éleveur continue de produire du porc. On suppose alors que pendant toutes ces années où le conflit perdure, à des intensités diverses, les acteurs reprennent quand même des routines. En fait, le conflit devient en lui-même une situation routinière, les actions collectives se succédant, les réunions rythmant les semaines et structurant de nouvelles relations sociales.

Tous les acteurs ne persistent pas dans le conflit. On a vu que l'intimidation pouvait décourager certaines personnes de poursuivre la mobilisation, notamment quand les actions publiques sont systématiquement l'objet de contre-manifestations des éleveurs. Dans le cas 5, le vice-président de l'association, créée pour s'opposer au projet d'élevage, a coupé les ponts après quelques mois de mobilisation. Il a même justifié sa position dans la presse en racontant que « ma volonté de concertation sur le projet de poulailler n'est plus compatible avec la ligne, certes majoritaire, mais plus radicale et dogmatique de l'association »¹. Deux ans après cette déclaration, il est sur la liste d'opposition aux élections municipales. On dira donc qu'il a retrouvé une routine non-conflictuelle par une prise en charge des institutions locales.

La reconnaissance d'un tiers, comme le tribunal ou le maire, peut aussi permettre une sortie du conflit. Le cas 7 est le seul parmi les conflits étudiés à ne pas avoir mené à une mobilisation, notamment parce que le maire sut reconnaître que l'enjeu était important pour les habitants concernés. Ainsi, les habitants intègrent le nouveau projet d'élevage dans leurs routines et dans leurs représentations. À l'inverse, le déni de reconnaissance empêche la résolution de la révision émotionnelle et mène soit à une nouvelle mobilisation, soit à de nouvelles routines qui peuvent être pathologiques. C'est ce qui sera étudié dans le dénouement.

¹ « Le vice-président démissionne », Ouest France, novembre 2010

CHAPITRE 6

LE DÉNOUEMENT

Depuis leur émergence, les conflits liés aux projets d'élevage ont transformé le quotidien des acteurs impliqués. Au fil des événements, la polarisation en deux camps s'accroît, les argumentaires se simplifient, permettant les amalgames et mélangeant différents niveaux de raisonnement. Ainsi, les risques des nuisances deviennent des dangers bien réels par un télescopage entre les projets discutés, et des situations concrètes de nuisances identifiées dans des situations similaires en d'autres lieux. Par exemple, les riverains sentiront des odeurs nauséabondes avant même que le bâtiment soit mis en service, ou encore les bruits des camions seront insupportables dès les premières journées. Le conflit en lui-même est alors expliqué par la structure de la personnalité des protagonistes. Les opposants sont décrits comme « égoïstes », « perturbés » ou encore « relativement autistes par rapport à tout ce qu'on pouvait essayer de lui faire comprendre »¹. À l'inverse, les éleveurs sont décrits selon les caractéristiques de leur profession, comme des « bourreaux et victimes d'un système », « pensant avoir le droit de tout faire » et souvent considérés comme des « menteurs » pour ne pas respecter leurs engagements. Il ne s'agit plus d'un conflit de voisinage, où des riverains s'inquiètent de subir d'éventuelles nuisances, mais d'une lutte entre deux camps. Les positions des uns et des autres finissent ainsi par être construites comme inconciliables, chaque coalition accusant l'autre camp de pratiques d'intimidation à leur encontre.

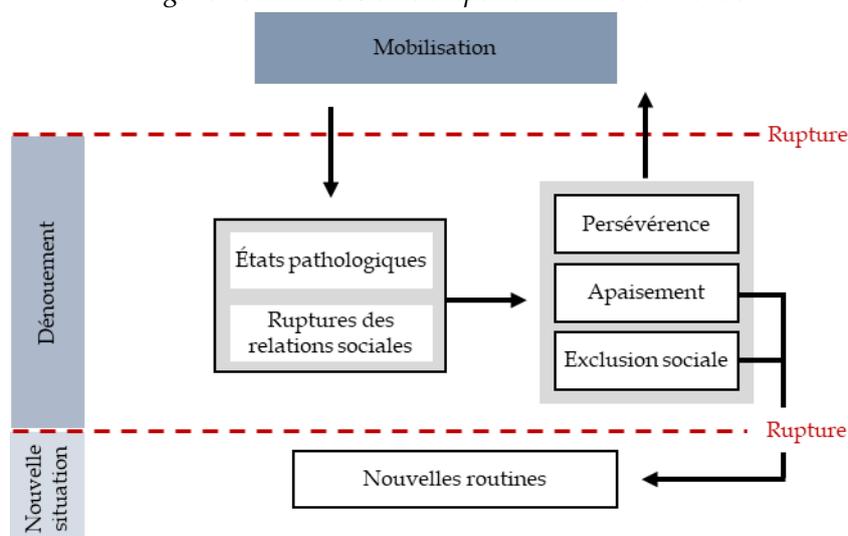
Au fil des rebondissements, des enquêtes publiques et des procédures judiciaires, les conflits peuvent durer plusieurs années, mais finissent toujours par s'atténuer, et même parfois se résoudre. Dès lors, quelles sont les conséquences pour le tissu local ? Comment se recomposent les relations après le conflit ? La polarisation laisse des traces sur le tissu local qui varient en intensité, mais aucune situation ne reste inchangée. On observe par exemple des cas de paranoïa, tant chez les riverains devenus militants que chez les éleveurs. Des personnes s'excluent du tissu local ou encore recomposent leurs réseaux. Les situations les plus émotionnellement difficiles recourent des cas d'isolement, de stress chronique ou de souffrance qui accompagnent la reconstitution de nouvelles routines pathologiques. Rares sont les issues heureuses qui contentent tous les acteurs, car les conflits observés s'apparentent plutôt à des jeux à somme nulle où ce qui est gagné par les uns est perdu par les autres.

Les conflits sont très rythmés par les procédures judiciaires qui les accompagnent. Dès lors, des ruptures sont caractérisées par des décisions de justice, marquant la victoire ou la défaite des groupes

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

s'opposant. Ainsi, le passage au dénouement du conflit est souvent marqué par l'aboutissement de recours aux tribunaux. De la même manière, une nouvelle rupture se traduira par l'exclusion ou l'apaisement du conflit indiquant l'incorporation des revendications. En effet, si nous avons observé une montée en généralité dans la phase de mobilisation, le dénouement du conflit est plutôt caractérisé par une individualisation du conflit. Les rôles sont de plus en plus figés et le conflit en lui-même est rapporté à quelques individus. L'apparition d'états pathologiques est d'ailleurs souvent due à l'incorporation des plaintes qui n'ont pas été prises en charge collectivement. Cette configuration est décrite dans la Figure 28.

Figure 28 : La troisième étape de la trame narrative



Source : figure réalisée par l'auteur

Ce chapitre présentera premièrement les états pathologiques tels qu'ils ont été observés et racontés par les acteurs interrogés. Loin d'établir des profils précis des victimes du conflit, il s'agira avant tout de démontrer l'ampleur des changements apportés aux routines quotidiennes. Deuxièmement, les différentes modalités de fracture du tissu social seront explorées et classées selon les modes d'exclusion sociale. On reprendra les grandes tensions qui ont permis de comprendre l'émergence du conflit. Troisièmement, les modalités de résolution du conflit seront expliquées en se centrant toujours sur les ruptures. Celles-ci sont provoquées par un tournant dans le conflit et consacrent l'aboutissement de dynamiques longues et conflictuelles.

1. Les états pathologiques comme conséquences du conflit

Dans cette phase du conflit, après que les ruptures aient marqué des fractures dans le tissu social, les conséquences du conflit se font sentir, et pas uniquement pour les « perdants ». S'élabore alors un nouveau rôle pour les protagonistes : celui de victime. Chez les agriculteurs, cette posture s'organise autour d'un argument clé : « on s'acharne sur nous et on ne voit pas les efforts qui sont faits ». L'année

2019 aura même vu naître un terme pour nommer cette posture : « l'agribashing », c'est-à-dire le fait de désigner l'agriculture comme responsable de tous les maux. Les militants écologistes participent aussi à ce mouvement en caractérisant les éleveurs comme les victimes des banques, de l'agro-industrie ou encore de pratiques héritées de l'enseignement agricole.

Du côté des riverains, l'échec de la lutte peut conduire à un fort isolement. Comme souligné précédemment, il est facile de se retrouver seul contre tous suite à la défection des autres membres de son camp. Les plus irréductibles restent alors convaincus qu'ils ne peuvent qu'aller de l'avant, dans de nouvelles procédures judiciaires, courriers ou autres modalités d'action. Ainsi, la victimisation résulte d'un travail inaccompli sur les émotions, dans la mesure où les tensions entre les situations souhaitées et réelles n'ont pas été résolues. L'émotion qui motivait les actions de résistance n'aura pas réussi à transformer la situation, ni à modifier les attentes. Le travail des émotions persiste puisque les personnes « vaincues » ont intériorisé le rôle de victime afin d'éviter de réviser leurs attentes. Ce phénomène est aussi décrit par Boltanski et ses collègues (1984) comme l'incorporation d'une plainte en l'absence de sa prise en charge collective. Cette incorporation est favorisée par la diminution de l'incertitude avec, notamment, l'inauguration des bâtiments d'élevage qui signe l'échec de l'engagement. Bien qu'il soit plus courant que les opposants perdent le conflit, il n'en demeure pas moins que les effets du conflit auront grandement marqué les deux camps. Des états pathologiques émergent alors chez ceux dont le processus de révision est bloqué et non pris en charge.

1.1 La paranoïa, méfiance et anxiété

Vivre un conflit de manière intense peut avoir des effets importants sur l'état de santé mental. Selon le DSM-5¹, la référence des psychiatres en termes de psychopathologie, la paranoïa se définit comme une « méfiance soupçonneuse envahissante envers les autres de sorte que leurs intentions sont interprétées comme malveillantes ». Pour le sociologue L. Boltanski (2012), la paranoïa se rapporte davantage à un mode d'investigation, où la personne concernée sent qu'il y a quelque chose de caché derrière les apparences visibles, avec la conviction que l'existence est falsifiée, donnant naissance à une profonde inquiétude sur la réalité sociale. Sans tomber dans des cas extrêmes de paranoïa clinique, les conflits observés ont produit des effets similaires chez certains acteurs.

Dans le cas 6, la famille d'opposants n'a jamais réussi à obtenir la reconnaissance d'institutions après plusieurs courriers envoyés, ni à gagner une procédure judiciaire, ni même à mobiliser des militants écologistes et voisins. Pourtant, les nuisances sont bien réelles prétendent-ils, mais quelle certitude peuvent-ils en avoir si personne d'autre ne les reconnaissent ? Dès lors, le doute les habite, l'incertitude est totale quant à leurs possibilités de changer la situation et très peu de relations de confiance peuvent s'établir. Tout ce qui constitue pour eux des preuves a été envoyé par courriers à plusieurs reprises à l'administration (souvent la DDPP). Ils ont déposé des plaintes à la gendarmerie et des recours en justice, mais depuis plusieurs années, ils font le constat que rien n'aboutit. Ils se

¹ « Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorder, 5th edition »

méfient des personnes qui s'intéressent au conflit, même des sociologues¹, car ils pourraient être envoyés par l'éleveur pour les espionner, puisqu'ils le savent capable de tout. De ce fait, ils se sentent oubliés et ignorés, ce qui les laisse sans possibilité d'objectiver le sens qu'ils affectent à la situation. La révision émotionnelle engagée pour changer la situation ne peut trouver d'issue, puisque la possibilité de prise en charge est déniée. L'injustice qui les animait a laissé place à un conflit latent qui s'ancre dans le quotidien et dans l'accumulation de preuves. La situation est arrivée à un point où chaque événement est interprété en fonction du conflit. Par exemple la ventilation des bâtiments d'élevage fonctionne même de nuit « rien que pour m'emmerder »². La paranoïa est symétriquement entretenue par l'éleveur qui lui aussi est soupçonneux des agissements de son voisin. L'opposant raconte que l'éleveur lui a envoyé plusieurs SMS de menaces à propos d'une machine brisée par un burin coincé, soi-disant volontairement placé par le voisin pour nuire. Ces événements ont été portés à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Dans une autre situation (cas 4), c'est l'éleveur qui, suite à une pétition anonyme contre son projet, n'arrivait plus à distinguer ses amis de ses ennemis. Parce qu'il ne sait pas qui est derrière la pétition, il remet chacune de ses connaissances en question : est-ce que les parents qu'ils croisent cordialement à l'école de ses enfants ne sont pas secrètement contre lui ? Est-ce que le conseil municipal (dont il fait partie) s'est exprimé en faveur de son projet publiquement, ne tenterait-il pas de le torpiller par derrière ? Est-ce que tout le bourg est gêné par son élevage ? Par les odeurs ? Par les camions ? En quelques semaines, il avait douté de toutes ses relations et il était obsédé par l'idée d'être jugé. Il explique aussi que, depuis deux ans, sa femme veut agrandir la maison pour y mettre un spa, mais lui refuse systématiquement. Que vont dire les gens ? Qu'il est trop riche ? Que le porc ça paye bien ? Ainsi, sa hantise d'être jugé (antérieure au conflit) aura été décuplée par la situation. Une configuration analogue s'est produite dans le cas 9 où la mobilisation antispéciste fut très forte sur les réseaux sociaux. La famille d'éleveurs n'a pas pu être contactée pour l'enquête, mais les personnes interrogées autour d'eux ont toutes dit qu'« ils ont cru que tout le monde était contre eux »³.

Plus généralement, il y a un phénomène important qui contribue à l'anxiété et à la paranoïa chez les agriculteurs : le véganisme et les associations antispécistes. Depuis sa montée en puissance médiatique en 2016⁴ et les reportages d'investigation dans les abattoirs et les élevages, les éleveurs ont peur d'être pris pour cible :

« Il y a une vraie paranoïa chez les agriculteurs, on en est là. Certains mettent des caméras et des détecteurs de mouvement dans leur élevage. [...] Il y a une vraie peur dans les campagnes que L214 rentre dans l'élevage pour filmer »⁵.

Cette anxiété se rapporte directement à l'idée qu'ont les éleveurs de leur métier, car tous ont l'impression de bien faire les choses, mais « on ne sait jamais quand on peut oublier un cochon mort

¹ L'entretien s'est très bien déroulé, mais n'a pas pu être enregistré.

² Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

³ Défenseur dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#23)

⁴ 1409 articles avec le mot clé « L214 » en France sur Europresse, comparativement à 97 mentions en moyenne entre 2008 et 2015

⁵ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

dans un coin. Ça peut s'oublier »¹. Ainsi, cette sensation désagréable de pouvoir être pris à tout moment en flagrant délit conduit à des comportements paranoïaques chez certains, et aussi parfois violents chez d'autres : « si ça m'arrive un jour, il ne faudrait pas que je le trouve, et il passerait un sale quart d'heure »². En effet, les éleveurs considèrent leur élevage comme un « chez soi », c'est donc leur intimité qui est violée par l'intrusion des militants. Davantage, ce qui crée de l'angoisse dans le véganisme, c'est la possibilité qu'on puisse se passer complètement de produits animaux, donc d'éleveur. Non seulement leur métier est remis en question, et le sens de leur existence en tant que groupe social est lui-même contesté. Comme l'explique un délégué syndical :

« Les agriculteurs se sont toujours vus comme quelque chose d'immuable, qu'on aurait toujours besoin d'agriculteur. Mais à une époque on disait aussi que ce n'est pas délocalisable, alors qu'on voit bien aujourd'hui que c'est faux. Alors ils ont peur de disparaître »³.

On constate alors que le conflit engendre aussi de la méfiance à l'égard des adversaires, et plus largement de tous ceux qui pourraient critiquer. Le conflit remet non seulement en question les routines, également les représentations que l'on peut avoir de soi, de son métier ou encore de ses relations sociales. En doutant de tout, certains entretiennent une forme de paranoïa qui peut difficilement être prise en charge, car sa source (les nuisances par exemple) ne peut être objectivée. La révision émotionnelle ne peut s'accomplir et le quotidien s'accompagne d'anxiété, le conflit étant prêt à se réactiver à tout moment.

1.2 La dépression et la souffrance

Les états dépressifs ou les tendances paranoïaques interpellent directement l'articulation entre l'état émotionnel vécu et l'institutionnalisation de comportements. Les travaux d'E. Ehrenberg (1998) ont déjà montré que la dépression n'est devenue que récemment une pathologie identitaire chronique avec la suppression de la distinction « entre le trouble de l'humeur que l'on a (au cours d'un épisode dépressif) et la personnalité troublée que l'on est » (*Ibid.* : 210). Cette évolution témoignerait d'un déplacement de l'expérience de la subjectivité, avec une réorganisation des relations entre la sphère privée et publique. Les états dépressifs étudiés rendent visible, au cœur même du système local de relations sociales, l'absence de prise en charge des plaintes. Les émotions alors mobilisées dans le conflit sont d'une certaine manière « refoulées » vers l'individu, niant leur dimension collective. Les revendications collectives deviennent des plaintes incorporées chez des acteurs. Dans cette phase, le conflit n'oppose plus tant des défenseurs et des opposants, mais des individus.

Le cas 9 est un exemple frappant de cette dynamique. Après avoir reçu maintes injures via la pétition en ligne, la famille d'éleveurs ciblée par la campagne médiatique des militants antispécistes s'est rapidement isolée : « l'agriculteur a reçu tellement de menaces, de mails insultants, ça l'a mis dans un état de dépression et d'isolement »⁴. Contacté brièvement par téléphone, le père du jeune éleveur (qui

¹ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

² Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

³ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

⁴ Militant écologiste dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#14)

ne voulait pas donner d'entretien) raconte que c'est « très dur pour un paysan d'endurer tout ça, on tient bon, mais on n'est pas des machines, le sentimental ça compte »¹.

Isolement du réseau local et dépression vont souvent de pair, l'exemple du cas 5 permet aussi de l'illustrer. Le jeune éleveur qui proposait un poulailler ne s'attendait pas à ce que son projet soit attaqué de manière si virulente : pétition, dénigrement de son projet sur la place publique, poursuite au tribunal, mais ce qui a sans doute été le plus violent, fut la réception de deux lettres anonymes (Annexe 4 et Annexe 5). Sur l'une d'elles rendue publique par les défenseurs, on a pu lire :

« Je pense qu'avec le temps tu vas passer par des moments de déprime puis de dépression et pour finir tu vas penser peut-être au suicide, [...] [car] ce n'est pas en fréquentant 30 000 poules que l'on trouve l'équilibre sans compter que tu vas te mettre une bonne partie de la population à dos »².

Cette lettre fut perçue par le monde agricole comme « une invitation au suicide » qui, comme l'explique un agriculteur représentant à la chambre d'agriculture :

« C'est tellement un non-dit dans le monde agricole, les gens qui s'isolent et qui malheureusement ne voient comme seule solution pour s'en sortir que de se suicider. C'est tellement facile de jouer là-dessus, c'est d'une méchanceté et d'une violence sans nom »³.

Ce jeune agriculteur n'a pas voulu être rencontré pour l'enquête, néanmoins les personnes autour de lui ont dit que la mobilisation avait « détruit son projet de vie », et également que l'accumulation d'oppositions l'avait profondément démotivé et déprimé. Pour les personnes de son entourage, cette situation est vécue avec mépris, dédain et colère : « moi j'ai du dédain pour eux, ces gens-là ne sont rien pour moi, ce sont des rats. De faire ce qu'ils ont fait »⁴.

Parallèlement à la construction du rôle de victime, il a fallu construire le rôle de persécuteur. Ce rôle, bien évidemment, n'est endossé volontairement par aucun des protagonistes, contrairement aux autres rôles sociaux. En revanche, les victimes les plus impliquées dans le conflit se mobilisent pour faire endosser à ceux qu'ils désignent comme responsables de la situation le rôle de persécuteur. Ainsi, les maires, leaders des réseaux politiques locaux, seront plus particulièrement la cible d'accusations lancées publiquement lors de réunions ou dans des tracts distribués sur la voie publique. Toutefois, au cours de la plupart des conflits, ce rôle est attribué à l'éleveur, sauf dans les deux cas précédents où la situation est renversée par l'exposition publique des souffrances. Bien que cela n'ait pas empêché l'isolement des victimes, ce renversement a changé la nature du conflit, renvoyant de manière ponctuelle les opposants du projet dans une position de bourreaux.

¹ La brève discussion téléphonique n'a pas fait l'objet d'un entretien complet et n'a pas été compté comme tel dans la thèse.

² Lettre envoyée par « le corbeau » dans le cas 5 dans le Finistère

³ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁴ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

2. Les ruptures dans les relations sociales

Les ruptures observées au cours des conflits permettent de saisir les transformations dans la trame narrative d'un état émotionnel, de routines et de configurations. Ces changements, parfois brutaux, laissent des traces indélébiles pour ceux qui en garde la mémoire. Ainsi, les situations conflictuelles ne retournent jamais à leur état d'origine, le conflit ayant durablement transformé les relations sociales et plus largement la vie du territoire.

L'interconnaissance qui structure les relations locales caractérise les conflits d'élevage où vainqueurs et vaincus appartiennent tous au même réseau social et politique. Le conflit marque ces relations et transforme la nature du réseau. Un agriculteur ayant vécu le conflit dans le cas 5, où des lettres injurieuses ont été envoyées au jeune éleveur, raconte que « ce qui se passe là laissera des traces, je ne suis pas rancunier, mais se faire lyncher comme ça, ça ne s'oublie pas de sitôt »¹. Si le conflit crée des fractures, elles sont bien souvent révélées et amplifiées par des tensions latentes et antérieures aux situations étudiées. La partie qui suit décrit différentes modalités à travers lesquelles des tensions importantes se sont transformées en véritable fracture suite au conflit. Cette section propose d'étudier les tensions entre nouveaux et anciens résidents, entre urbains et ruraux, agriculture intensive et biologique, entre les générations et dans la structuration de l'espace.

Les ruptures entre nouveaux et anciens résidents

La rupture sans doute la plus évidente se situe au niveau de l'ancrage historique des habitants du territoire. L'importance d'être originaire de la commune a été exprimée presque systématiquement dans toutes les situations de conflit. Certains racontent avoir habité la commune pendant plus de 15 ans et être toujours considérés comme un néorural. De la même manière, sont mal perçus ceux qui sont nés dans la commune, mais qui l'ont quittée pour faire leur vie en ville :

« Massivement il y'a des gens qui sont partis faire leur exode à Paris et sont revenus s'implanter pour leur retraite et là ils ont été à la fois paumés et jaloux. Ils pensaient retrouver la belle commune de leur jeunesse avec des relations qui allaient les attendre à bras ouverts et ils avaient oublié que nous aussi on avait évolué comme eux dans leurs villes »².

Dans une autre situation, un éleveur raconte que les nouveaux arrivants (habitant essentiellement dans le centre bourg) sont en décalage avec les anciens habitants de la périphérie campagnarde : « il y a un fossé dans la commune entre la partie historique de la commune et les autres. C'était notre village et les gens qui viennent d'arriver considèrent ça comme leur principauté »³. Cette sensation d'être dérangé chez soi n'est pas nouvelle, ni spécifique aux conflits d'élevage, mais elle vient renforcer les tensions du conflit. Ainsi, on peut facilement se rendre compte que les opposants sont dans la catégorie de ceux qui « n'acceptent pas le bruit du tracteur, le chant du coq »⁴. Cette critique

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

² Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

³ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁴ Délégué syndical dans le Finistère (#42)

est faite en référence aux cas de conflits locaux autour des bruits en campagne, comme l'a illustré l'affaire du coq Maurice à Saint-Pierre d'Oléron ou du tintement des cloches d'église qui, suite à des poursuites judiciaires, ont dû arrêter de sonner dans plusieurs communes.

Si la fracture entre nouveaux et anciens habitants de la commune est souvent antérieure au conflit, elle n'en exacerbe pas moins les tensions, au point où certains opposants cherchent même à s'en dissocier : « pour votre info, nous ne sommes pas des bobos parisiens, mais juste des habitants de la commune qui souhaitent continuer à vivre dans un cadre agréable »¹. On remarque alors que l'ancienneté dans la commune est un argument pour délégitimer les nouveaux venus, mais qu'il sert aussi à marquer le conflit en deux camps, accentuant les antagonismes.

Les ruptures entre urbains et ruraux

Cette fracture se distingue de la précédente par la nature des arguments qui sont avancés. Elle regroupe tout de même la dimension de « nouveau parvenu », essentiellement ancrée dans la méconnaissance de la vie rurale. Si la sociologie rurale a très bien expliqué les raisons de ce désaccord, les acteurs eux-mêmes ont une compréhension assez fine des enjeux sous-jacents, comme l'explique un maire :

« Les agriculteurs savent à peu près comment ça se passe en ville parce qu'ils ont des membres de leur famille qui y sont, mais comptez les urbains qui ont des membres de leur famille dans l'agriculture, il n'y en a pratiquement plus aucun et donc la connaissance n'est plus partagée »².

Cette connaissance à sens unique crée des tensions latentes, inhérentes à la place qu'occupe la ruralité dans l'espace public, ou du moins à la perception que ces habitants en ont. Comme l'explique un agriculteur ayant toujours vécu dans le nord Finistère « on ne va pas se le cacher, l'argent est en ville, le pouvoir est en ville »³. Cette forme de sentiment d'injustice envers « la ville » se reflète dans les différentes conceptions de l'espace. Ainsi, les urbains pensent la campagne comme « un grand jardin » alors que pour les éleveurs, il s'agit avant tout d'un lieu de production « pour nourrir le monde ». La méconnaissance (supposée) des urbains de la campagne se retrouve aussi dans leurs rapports aux animaux, dont ils auraient une « image utopique de l'élevage, que les veaux gambadent dans les champs avec leur mère »⁴.

Dès lors que le conflit structure les opposants comme « urbains », il est difficile pour ceux-ci de s'en défaire pour regagner en légitimité. Dans le cas 5, le principal groupe d'opposants fut grandement disqualifié dans l'opinion publique locale comme étant des étrangers dans la commune, avec comme appui les données récoltées sur la page Facebook des défenseurs : 50% des personnes avaient renseigné leur lieu de résidence principal à Paris. Un militant de longue date dans un autre cas de

¹ Message publié sur la page Facebook des opposants dans le cas 5

² Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

³ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁴ Défenseur dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#23)

conflit explique que « l'association touche principalement les touristes de 3-4e génération qui ont des résidences secondaires. On fait toujours notre AG l'été, ce qui finit par entraîner une sorte de défiance de la part des locaux »¹. La conclusion logique de cette configuration est que « les éleveurs considèrent que ce sont des urbains qui veulent donner des leçons aux ruraux »², ce qui accentue l'idée d'une rupture avec le monde paysan. Par exemple, un éleveur laitier qui défendait son confrère éleveur de poules pris dans un conflit (cas 5), explique que « depuis cette histoire, c'est très compliqué d'être agriculteur dans la commune »³. La rupture avec les agriculteurs se cristallise avec l'idée qu'ils sont constamment jugés, qu'ils sont dans une situation de rejet : « la manière dont ils nous ont attaqués c'est comme du racisme. Si dans leur discours on avait remplacé agriculteur par Africain, c'est du racisme »⁴.

Les ruptures entre agriculteurs intensifs et bios

Le conflit polarise également le tissu local avec l'opposition caricaturale des agriculteurs intensifs qui polluent, contre ceux qui font une agriculture biologique respectueuse de l'environnement. Cette distinction est essentiellement portée par les militants écologistes, pour qui la solution la plus évidente aux problèmes de l'élevage est la conversion des agriculteurs. Comme le résume un militant de la confédération paysanne, lui-même agriculteur bio : « c'est dans l'air du temps, les consommateurs sont contents, les producteurs sont contents aussi parce que les prix sont meilleurs et puis ça roule quoi »⁵.

Dans les conflits étudiés, l'agriculture biologique est souvent utilisée pour cadrer les positions de chacun, et ainsi classer les acteurs selon ce critère. Par exemple, dans un conflit opposant une poignée de militants convaincus et un grand éleveur porcin (cas 2), le commissaire enquêteur décrit la situation comme « deux populations qui s'affrontent, soit les élevages intensifs et les bios. Deux populations qui ne se parlent pas et ne se comprennent pas, et moi j'étais au milieu »⁶. Ce genre de configuration se retrouve dans plusieurs cas de conflits où le « bio » est utilisé comme un argument discriminant et permettant de tracer la frontière nécessaire à la création du camp des opposants et des défenseurs.

Dans le cas 8, cette fracture s'est surtout illustrée sur les enjeux de santé liés à l'agriculture intensive, notamment sur la question de l'eau potable. Dans cette situation, les opposants ont organisé de concert avec le maire et le commissaire enquêteur une réunion d'information sur le projet d'élevage en cours. Celle-ci réunit une centaine de personnes dont la présentation était essentiellement assurée par des agriculteurs et techniciens agricoles de la coopérative. Un opposant décrit ainsi la scène auquel il a assisté :

¹ Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#4)

² Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#27)

³ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

⁴ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁵ Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

⁶ Deuxième commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#18)

« En face, on était plutôt devant des arguments de clans, c'est-à-dire "on est agriculteur, ce qu'on sait, on l'a toujours fait, et on sait qu'on va continuer de le faire" et ça va jusqu'à l'agression du médecin par un vétérinaire de la coopérative qui démentait tous les arguments. Il y a un effet de clan, les consommateurs VS les producteurs »¹.

En effet, pendant la réunion d'information, un des seuls intervenants invités par les opposants, un médecin spécialisé sur la question des pesticides, a violemment débattu avec le vétérinaire de la coopérative agricole. Cette dispute a mis en exergue la sensibilité qu'avait le milieu de l'élevage aux enjeux sanitaires des pesticides et de l'agriculture biologique alors proposée en solution. Ici, la dimension « clanique » prend aussi une opposition entre consommateurs soucieux de leur santé et les producteurs agricoles soucieux d'efficacité qui, surtout, ne veulent pas être dérangés dans leur démarche et souhaiteraient continuer de « faire comme avant ».

Les ruptures générationnelles

Il est apparu de manière récurrente dans les conflits que ceux-ci opposaient des différentes générations. Néanmoins, ces situations se structurent de manière singulière. Dans les conflits impliquant des militants écologistes, un argument mobilisé par les défenseurs est que « les vieux » empêchent « les jeunes » de s'installer (cas 4, 5, 6 et 7), ou encore qu'on empêche la transmission de l'élevage à la génération suivante qui a besoin de s'agrandir (cas 2, 8 et 9). Cette idée que les jeunes sont empêchés de s'installer est souvent vécue comme « révoltante » ou « honteuses » par les éleveurs : « ça me donne envie de pleurer de voir qu'une génération qui a tout eu, puisse traiter comme ça une génération qui paye pour eux »². Cela peut aussi traduire un ancrage plus long dans le temps, où l'enjeu de la transmission implique l'idée de « respect générationnel », ou même d'un devoir pour certains de ne pas rompre « la chaîne multiséculaire de la famille dans l'agriculture »³. À ce niveau, la rupture générationnelle se situe avec les « sans racines », contre ceux dont la famille a toujours vécu dans la commune et qui valorisent cet ancrage à travers les générations. Selon une formule très colorée et relayée dans les médias⁴, il est crucial de permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer, car « on est en train de faire en Bretagne un EPHAD à ciel ouvert »⁵.

Sur un autre registre, on accuse les jeunes (urbains cette fois-ci) de manquer de lien avec l'agriculture, expliquant ainsi la montée des mouvements antispécistes. Cet argument, lui aussi souvent repris par les défenseurs, s'illustre dans un schéma comme celui-ci :

« Moi je suis d'une génération où j'ai vu ma grand-mère tuer des animaux. Ça s'est perdu d'une génération à l'autre. Moi je suis du milieu agricole et même ma femme du milieu

¹ Collectif d'opposants dans le cas 8 en Loire-Atlantique (#52)

² Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

³ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

⁴ Voir entre autres : « Agriculteurs-riverains. Histoires de combat ». Bretagne-breton.fr, 18 juillet 2019

⁵ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

ouvrier, sa mère tuait le poulet sans être agriculteur. Mon fils de 20 ans n'a jamais vu ses grands-parents tuer un poulet »¹.

Voir des animaux mourir et en tuer soi-même semblent donc être un marqueur d'appartenance à un groupe social qui a vécu cette époque. Le fossé qui se creuse tient donc à la méconnaissance des modes de vie des plus âgés, ce que dénoncent aussi des militants écologistes à travers la critique d'une « artificialisation de notre mode de vie »². Dans cette configuration, la fracture creusée sert essentiellement à délégitimer les militants antispécistes, ou du moins expliquer la montée en puissance de leur influence. C'est ainsi que dans le cas 9, les militants écologistes se sont retirés du conflit, préférant se ranger dans le camp « des âgés » suite à l'ampleur médiatique qu'a prise la cause animale. Cette fracture tient aussi à la composition de chaque groupe social : les militants écologistes rencontrés sont majoritairement retraités, alors que les éleveurs et les militants antispécistes sont majoritairement jeunes et en activité.

Les ruptures géographiques

Cette scission se rapporte au cadre plus général des conflits d'usage de l'espace. La plupart des protagonistes ont rapporté associer le conflit en cours à des usages concurrents, entre agriculture et environnement, ou encore entre agriculture et les résidences secondaires. D'un côté, on reproche aux agriculteurs de prendre trop de place et de polluer les activités des autres. De l'autre côté, on défend une occupation régulière de l'espace face aux populations temporaires : « je ne vois pas pourquoi l'agriculture devrait céder la place à un territoire où il n'y a que des vacanciers »³. La rupture oppose ceux qui utilisent l'espace pour un usage permanent contre ceux qui en font un usage temporaire.

La rupture est aussi souvent décrite comme structurée entre le centre-bourg et la périphérie. Cette distinction fut très marquée dans le cas 5, où d'un côté le centre était occupé depuis déjà plusieurs décennies par une population extérieure et saisonnière, et de l'autre, la campagne environnante vouée à des activités agricoles (revoir Carte 8, p.120). Si les liens ont parfois été moins tendus, un agriculteur raconte qu'« il y a vraiment deux populations, celle du bourg et les autres. Il y a une telle différence, on peut se comprendre, mais c'est un choc violent »⁴. Cette opposition a aussi été caricaturée par le maire de la commune, comme divisant « la société d'en haut et la société d'en bas »⁵, marquant ainsi les inégalités qui régissent les rapports spatiaux. Le fait que la majorité des opposants habitent en bordure des activités agricoles, et non dans le centre-bourg, est aussi un facteur explicatif pour comprendre l'émergence de ce conflit.

Dans un autre cas (9) où l'élevage est situé en périphérie de Rennes, le centre-bourg a évolué rapidement pour accueillir les habitants de la métropole. Dans cette configuration, l'émergence du conflit a été expliquée par la mauvaise intégration de la famille de l'éleveur au centre bourg : « les

¹ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

² Militant écologiste en Bretagne (#17)

³ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

⁴ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

⁵ Maire dans le cas 5 dans le Finistère (#43)

agriculteurs sont installés depuis très longtemps, mais connaissent mal la partie urbaine de la commune »¹. Cette manière de cadrer le conflit par les défenseurs permet de déculpabiliser les éleveurs, en attribuant la responsabilité à l'urbanisation.

Un autre cas de figure (4) est celui où ce sont les opposants, installés en périphérie, qui revendiquent l'occupation de l'espace à vocation agricole (revoir Carte 7, p.118). Ici, les défenseurs blâment aussi un mauvais choix d'urbanisme, où des habitations ont été construites dans « un lieu géographiquement isolé qui n'aurait probablement jamais dû exister »². La faute serait donc à l'aménagement urbain d'avoir créé une fracture dans la commune, en faisant habiter des gens trop proches des bâtiments d'élevage. Selon les défenseurs, cette position isolée des habitations se traduit aussi par un isolement social, expliquant ainsi le soutien qu'ils ont des autres membres de la commune qui partagent cette conviction. Dans cette configuration, l'intégration spatiale et sociale sont donc liées :

« La chance qu'on a c'est qu'on est bien impliqués dans la commune par différentes associations et eux, ces gens-là, n'ont jamais été intégrés en fait. Donc ils restent chez eux, ils ne viennent pas aux manifestations. On n'a pas beaucoup d'occasions de les rencontrer. On a des vies un peu parallèles »³.

On aura vu que les fractures structurent les antagonismes et permettent de légitimer une position dans le conflit. Il sera maintenant démontré que les acteurs s'attachent à ces positions et qu'il est difficile de s'en défaire, même une fois le conflit terminé. Ainsi, les acteurs tiennent à tenir leur rôle jusqu'au bout car, quand l'engagement devient très fort, il est difficile de réviser ses émotions devant la nouvelle situation. La routinisation du conflit complique alors sa résolution.

Les ruptures dans le voisinage

Les recherches précédentes ont identifié que l'intégration sociale de l'éleveur est un déterminant important des conflits d'élevage (Grannec et al., 2017). D'une certaine manière, nous avons testé cette hypothèse car il est ressorti souvent dans les entretiens que la relation des éleveurs à leurs voisins était importante. Cependant, cette variable à elle seule n'explique pas l'émergence des conflits. Dans plusieurs situations, même si les relations étaient bonnes un conflit a eu lieu. Certains voisins qui étaient des amis sont devenus du jour au lendemain des adversaires. Inversement, on a constaté aussi des situations où des voisins qui avaient peu de relation avec l'éleveur ne se sont pas mobilisés.

Nous avons vu dans le Chapitre 3 que l'espace rural s'est rapidement transformé après la Seconde Guerre mondiale sous le coup des politiques de modernisation agricole. Celles-ci ont laissé plus de place à un plus petit nombre d'agriculteurs. Du même coup, la société rurale qui était caractérisée par

¹ Défenseur dans le cas 9 en Ille-et-Vilaine (#23)

² Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

³ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

l'interconnaissance a laissé place à des espaces ruraux socialement fragmentés. Les éleveurs se sont retrouvés plus autonomes, et aussi plus isolés comme le décrit un éleveur à la retraite :

« Il y'a quand même l'écueil de l'individualisme. Le fait qu'historiquement on avait besoin du voisin pour aller cautionner le prêt, on avait une démarche de commune, on faisait une coopérative pour l'achat du matériel. L'augmentation de la taille des exploitations a permis à chacun d'être son propre chef d'entreprise et d'avoir à peu près les moyens d'acheter son matériel pour les cultures à titre individuel, d'avoir acquis un certain capital pour ne plus être dépendant du voisin. Ce faisant, le dialogue de voisinage s'est un peu restreint, on a un peu compensé par les associations sportives et culturelles, mais il y'a quand même un individualisme qui s'est développé »¹.

Les éleveurs sont donc dans des fermes de plus en plus grandes et isolées. Cela n'empêche pas certains de nouer des relations d'entraide avec leurs voisins non-agricoles ou non-ruraux. Dans le cas 4, l'éleveur a fait plusieurs démarches pour aller vers ses voisins depuis son installation il y a 10 ans. Il explique que cette initiative était explicitement pour prévenir les conflits et développer des relations d'entraide. Aujourd'hui, après une phase de mobilisation qui a duré moins d'une année, il explique que cette posture est encore plus importante pour lui :

« Moi ce que je retiens [du conflit] c'est qu'il faut continuer, je n'ai pas le choix que de continuer à faire des choses pour les gens autour, pour les associations, dès qu'il y a besoin il faut y aller. Par exemple, on prête du matériel parce que vu qu'on a une ferme on a toujours un peu plus de matériel qu'un particulier. Donc si on peut aider de cette manière-là, ça permet de tisser des liens avec des gens et de faire en sorte que les choses se passent bien. Les gens vont forcément moins vite venir en conflit contre nous si d'un côté on les a aidés. Même si c'est pas juste pour ça, c'est vraiment pour faire que les choses se passent bien et je pense que c'est important qu'on le fasse »².

En ce sens, le Chapitre 4 a bien montré que les premiers concernés sont souvent les riverains du projet. Le conflit est donc généralement teinté de relations de proximité avec une dimension personnelle forte. L'éleveur dans le cas 6 a rapidement saisi cette propriété des conflits et s'en est servi pour isoler le principal opposant de ses voisins. Rappelons que cet opposant est l'ancien éleveur du site et qu'il habite à moins de 25 mètres du nouveau bâtiment d'élevage (revoir Carte 9, p.122). Celui-ci aurait essayé d'enrôler ses voisins contre le projet d'élevage, mais ils ont préféré ne pas s'opposer. Par exemple, l'éleveur a prêté son champ pour le mariage de la fille d'une voisine, il lui a même planté de l'herbe au lieu de semer du maïs. Il a donc sacrifié une petite parcelle pour elle. Aussi, l'éleveur donne gratuitement des aliments pour cochon à un autre voisin anglais car celui-ci en élève deux dans son jardin. Après les portes ouvertes du nouveau bâtiment d'élevage, tous les voisins ont été invités pour une petite fête privée arrosée de champagne. Chaque voisin recevrait aussi plusieurs kilos de viande gratuitement chaque année de l'éleveur. C'est ainsi que le principal opposant explique qu'aucun d'entre eux n'a voulu signer le registre d'enquête publique ni la pétition contre le projet.

¹ Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

² Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

Les efforts de l'éleveur pour maintenir des bonnes relations avec ses voisins auront permis d'isoler l'opposant.

3. La résolution des conflits

S'il est possible de conceptualiser une résolution au conflit, il est très difficile en pratique d'observer un conflit se terminer. En effet, les trajectoires étudiées ont toutes, à un moment ou l'autre, évolué ou basculé dans un autre état suite à des ruptures. Ainsi, on ne peut pas dire qu'il y ait de ruptures décisives à partir desquelles les protagonistes ne reviennent plus à un stade de mobilisation. Il serait plus juste de parler de « période de latence », où le conflit ne s'exprime plus (souvent dans l'attente d'une procédure judiciaire), mais pouvant se réactiver à tout moment. Des événements comme la rupture d'une fosse à lisier, le lancement des campagnes électorales ou encore un échouage important d'algues vertes peuvent suffire à faire parler du projet d'élevage et réactualiser le conflit.

Peu d'acteurs persévèrent plusieurs années dans un conflit. Bien souvent, la plupart des protagonistes auront réintégré de nouvelles routines au fil des situations. À la fin, il ne restera que les irréductibles, ceux qui ne peuvent concevoir leurs vies avec le projet d'élevage. Par exemple, les opposants du cas 1 ont attendu pendant quatre ans la décision du tribunal administratif. À terme, celui-ci leur a finalement donné raison : le projet ne prenait pas en compte suffisamment l'environnement dans son étude d'impact. Cependant, cela n'a pas marqué la fin du projet d'élevage : celui-ci peut recevoir une autorisation temporaire d'exploiter. Cela ne veut pas dire que la situation régresse et retourne nécessairement à un stade de mobilisation. Au contraire, les opposants constatent souvent des changements significatifs : « il y a eu un moment où c'était vraiment pénible, mais maintenant ça s'est bien atténué. Ça s'est amélioré avec la mairie, ça s'est amélioré avec eux »¹. En effet, dans certaines situations la persévérance des opposants envoie un signal clair : rien ne sera abandonné. Les rapports de forces sont parfois même décuplés là, où les défenseurs pensaient que les opposants s'épuiseront rapidement.

Cette situation s'est aussi produite dans le cas 2, où après deux enquêtes publiques, les opposants ont réussi à faire annuler le permis de construire pour vice de forme. Si ces décisions judiciaires marquent des tournants importants dans l'histoire des conflits, elles n'en marquent pas la fin, car les opposants continueront d'entraver le développement de tout futur projet d'élevage. Similairement, la victoire judiciaire de l'éleveur est très démoralisante pour les opposants, mais ne marque pas nécessairement la fin du conflit, comme dans le cas 6, où l'opposant continue de consigner dans un cahier les nuisances qu'il subit. Il continue encore à porter plainte, à trouver des failles et tente d'alerter les médias, mais chaque déboutement est un nouveau coup dur au point où « le conflit pollue notre vie »².

Bien souvent, les opposants ont constitué de nouvelles routines autour du conflit et s'identifient à leur rôle d'opposant dans de nouvelles situations. Pour cause, le conflit aura transformé leurs vies,

¹ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

² Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

leurs relations sociales et même leurs motivations : alors qu'il se mobilisait contre les odeurs, le principal opposant du cas 1 est devenu un habitué des procédures judiciaires, des manifestations et des tracts, à tel point qu'il ne s' imagine plus abandonner la lutte. Dans ce cas, le conflit est devenu sa routine et le militantisme sa nouvelle identité. Depuis, il se mobilise aussi sur d'autres cas d'élevage dans tout le département et suit avec attention les procédures judiciaires.

Si cette recherche étudie davantage les conflits endigués, il ne faut pas négliger que la majorité des conflits s'apaise suite à une décision de justice. Le cas 4 est exemplaire de cette dynamique où, après le tumulte de la mobilisation et de la pétition anonyme, l'éleveur a reçu toutes les autorisations et a commencé à exploiter son nouveau bâtiment. Au fil du temps, les riverains se sont accommodés des changements quotidiens. Les éleveurs ont alors repris leur routine : « voilà ça ne s'est pas empiré, ça ne me prend plus la tête, moi j'y pense plus. C'est parce qu'on en parle que je me remets dedans, mais sinon je n'y pense pas du tout »¹. Dans le cas 9, le conflit fut très intense, mais se termina rapidement. En effet, les éleveurs n'ont pas voulu se mobiliser et les opposants n'ont pas poursuivi la lutte. D'une certaine manière, le conflit s'est apaisé car personne n'en parle ou se mobilise, et les éleveurs ont pu réaliser leur projet.

Parfois, des ruptures violentes entraînent « la chute » d'un des principaux protagonistes du conflit, atténuant la situation pour les autres. Dans un sens, l'apaisement des uns peut être l'exclusion des autres. C'est le cas du conflit raconté par un éleveur qui avait fait intervenir la gendarmerie en mettant sur écoute un des principaux opposants. Il raconte ainsi qu'après l'intervention de la gendarmerie, « ça s'est tu et neuf mois après l'association a périclité. L'opposant, qui était un activiste complètement farfelu, son ménage a éclaté, car sa femme en avait marre de ses agissements. Elle savait qu'il se faisait des ennemis partout »². En ce sens, les ruptures peuvent être conçues comme des points de non-retour qui permettent l'aboutissement des logiques déployées dans le conflit au détriment de l'exclusion de certains membres du tissu local.

Ce que racontent le plus souvent les personnes rencontrées, ce sont les changements que le conflit a engendrés dans leurs relations quotidiennes. Typiquement, le riverain au projet d'élevage porcin dans le cas 6 décrit qu'« avant, on faisait fréquemment l'apéro dans le voisinage, aujourd'hui, tous ont peur de prendre parti »³. Le conflit aura alors structuré deux camps, celui des défenseurs et des opposants au projet, laissant peu de place à l'indécision. Le riverain opposé au projet s'est donc trouvé seul face à ses voisins que l'éleveur avait enrôlés avec lui. Dans une autre situation (cas 4), un éleveur raconte que le conflit l'aura éloigné de son meilleur ami d'enfance (parti vivre à Paris), dont la mère est la principale opposante à son projet. Ainsi, il explique que « ce sont des gens qui, lorsqu'on les croise en voiture, chacun regarde de l'autre côté de la route »⁴. De la même manière, mais dans un autre cas (5), un des principaux défenseurs explique que « certains opposants vont à Morlaix pour faire leurs courses, parce que dans le milieu agricole ici tout le monde se connaît »⁵. La polarisation du conflit incite alors les acteurs antagonistes à s'éviter, accentuant ainsi la rupture au sein de

¹ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

² Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

³ Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

⁴ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

⁵ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

communauté locale, ou même parfois « il n’y a même plus de relation du tout sauf devant le tribunal »¹.

Au final, la résolution du conflit dépend de la révision émotionnelle engagée. Au fil de la mobilisation, ceux qui n’ont jamais révisé leurs émotions persévéreront dans l’attente d’une décision de justice. Parfois, ils persévèrent alors qu’ils sont seuls et déposent les recours à leurs frais. Certains s’apaisent quand la source du conflit, les incertitudes, attentes et les valeurs en jeu, sera moins prégnante. Le temps qui s’écoule aide à réviser ses attentes et à construire de nouvelles routines. Ceux qui sont exclus le sont souvent de force, malgré eux. La rupture des relations sociales peut faire basculer dans des états pathologiques, ou parfois dans un nouveau quotidien.

Conclusion

Ce chapitre a montré que le conflit ne se résout pas si facilement : la polarisation de la trame narrative aura créé un fossé entre les individus s’opposant. De plus, il peut être complexe de renouer avec les routines non-conflictuelles quand on devient paranoïaque ou dépressif. Ainsi, un retour à la situation initiale n’est jamais observé, car on ne peut faire abstraction des ruptures, des relations nouées et des émotions engagées. Tous ces éléments laissent une trace indélébile dans le tissu de relations sociales.

L’enjeu aura été de montrer la difficulté de réintégrer des routines non conflictuelles. En effet, la résolution de la révision émotionnelle ne va pas de soi et il est parfois plus facile de se maintenir dans le conflit que d’en sortir. Le cadrage de la situation construit dans le conflit ne permet souvent même pas de s’imaginer reprendre une vie normale tant que le projet d’élevage tient encore. Les pathologies qui ont été décrites sont donc la conséquence visible de la révision émotionnelle non-résolue. Ainsi, les personnes dans cette posture peuvent tenir quelques années avant de se remettre en question, ou encore de rebasculer dans le conflit après une nouvelle rupture.

L’enjeu de la prise en charge a été distillé tout au long des chapitres, celui-ci n’en a donc pas fait un objet particulier. Cependant, il est nécessaire de revenir sur son importance dans la résolution du conflit. Les décisions de justice ne marquent pas seulement de nouvelles ruptures, mais participent aussi à faire reconnaître un camp sur un autre, la primauté d’usages et de valeurs sur d’autres. Cela permet aussi de reconstruire de nouvelles routines, car même si le projet continue effectivement, les opposants sentent que l’éleveur devra composer avec eux, qu’ils sont importants et que leur voix a été entendue. Souvent, le conflit se résout car l’éleveur consent à faire des aménagements, comme un laveur d’air. Ces concessions sont aussi un geste important de reconnaissance qui permet la prise en charge.

¹ Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

CONCLUSION PARTIE II

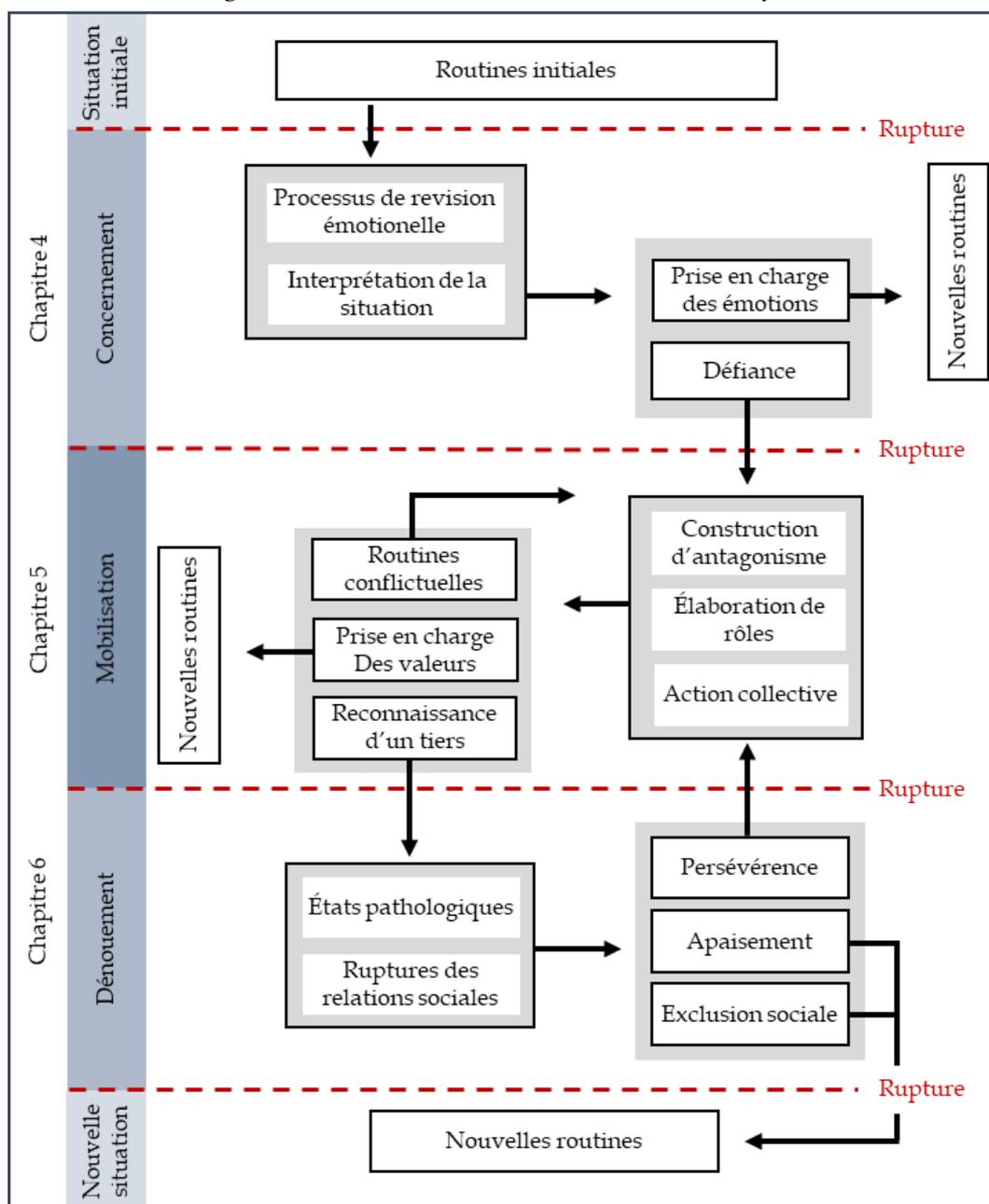
À travers l'analyse de conflits d'élevage, on a démontré la complexité des liens entre révision émotionnelle et les formes de mobilisation collective. Ces relations ont été restituées dans les trois phases de la trame narrative et sont structurées par des ruptures, soit envers des routines, des attentes ou des modalités de prise en charge. Dans le concernement, la rupture était brusque et inattendue, c'était celle du quotidien et des routines qui liaient l'individu à son cadre de vie. Ce sont les désajustements dans ces routines qui génèrent l'émotion (la sidération, l'étonnement) et amènent les individus à réviser, soit leurs attentes, soit la situation. Dans les cas étudiés, les menaces sur les routines portaient atteinte à des attentes profondément ancrées, autant chez les riverains que pour les éleveurs. Les personnes concernées sont alors motivées par la préservation de ces attentes et cherchent à être réassurées par des acteurs de confiance qu'ils considèrent légitimes : maires, préfets, commissaires enquêteurs, tribunaux, gendarmes et médias.

Ce qui fit basculer la situation dans la phase de mobilisation fut une autre rupture provoquée cette fois-ci par l'absence de prise en charge des attentes exprimées, notamment par la publication de l'autorisation d'exploiter ou le permis de construire. Ces autorisations ont été données à un moment où les riverains concernés étaient, soit encore en négociation avec les porteurs de projets, soit encore en recherche d'information et de sens. La rupture s'établit alors entre le réseau du pouvoir local, supposé garantir la prise en compte des points de vue, et les personnes mobilisées. Ce déni a engendré une colère et une forte indignation chez ces riverains concernés qui, pour résister, ont endossé un rôle d'opposants. Le travail sur les émotions qui a suivi était dirigé contre le porteur de projet et ceux qui le défendent. Dans cette phase, les riverains se sont agrégés en construisant une cause commune par une montée en généralité et par une mise en réseau, permettant d'étendre le problème à d'autres acteurs qui n'étaient pas concernés de prime abord. Cette extension du conflit aura favorisé sa polarisation qu'on a observée notamment dans la définition de rôles sociaux. Les acteurs ont mis en place une grande diversité d'actions collectives qui sont fortement différenciées selon qu'on est défenseur ou opposant au projet. Parmi ces modalités d'action, nous avons vu que l'usage de la violence, de l'intimidation ou du harcèlement caractérise les conflits d'élevage.

Une troisième rupture fut celle de l'exclusion sociale et de la désaffiliation des mobilisés avec la collectivité. Elle s'est progressivement mise en place par une dramatisation de la trame narrative, mais a été réellement instituée après l'inauguration des bâtiments d'élevage. La rupture intervient ici entre la collectivité et certains opposants transformés en victimes du conflit. Les émotions vécues face à l'exclusion sociale et politique se traduisant par des états de souffrances, de dépression et des tendances paranoïaques. La révision émotionnelle renvoie pour l'essentiel à la reconfiguration des rôles sociaux vers des rôles de victimes, aboutissant à leur isolement. Cette révision émotionnelle est

toutefois inaccomplie car elle n'aura pas permis aux victimes, sauf dans de rares cas, d'accepter la nouvelle situation, donc de réviser leurs attentes ou de transformer la situation. Les attentes et revendications des victimes ne sont pas prises en charge, ni par cette même collectivité, ni par le réseau politique local, ce qui les plonge dans des routines pathologiques, ne sachant toujours pas comment réviser leurs émotions. De nouvelles ruptures peuvent intervenir, les faisant basculer dans la mobilisation ou dans des routines acceptées. Ce schéma de la trame narrative est repris dans sa globalité dans la Figure 29.

Figure 29 : Le modèle de la trame narrative des conflits



Source : figure réalisée par l'auteur

Engagement dans la révision

Dans l'examen de ces conflits, notre analyse s'est focalisée sur l'étude de situations émotionnelles au cours desquelles les individus ont majoritairement préféré réviser la situation plutôt que leurs attentes. Cette révision étant perçue comme réalisable à travers l'action collective. Or, dans la plupart des projets d'élevage, la révision émotionnelle ne mène pas à la résistance, mais à la révision des attentes comme l'a montré l'étude du cas 7. Pour prolonger l'analyse des situations émotionnelles, il est pertinent d'analyser ce point de basculement, autrement dit, d'étudier les facteurs expliquant comment le choix de la révision s'effectue.

Dans les facteurs pouvant expliquer ce basculement, il a été montré en particulier le rôle joué par les cadres d'expérience partagés dans un groupe de personnes concernées, permettant d'interpréter la situation et l'émotion de manière commune. Ainsi, pour s'engager dans l'action, il faut percevoir la situation comme potentiellement modifiable. Ceux qui se sont engagés dans des mobilisations ont perçu qu'ils avaient des chances que leur point de vue soit entendu, d'infléchir la décision de ceux qui étaient devenus des adversaires. Pour cela, à cette étape du conflit, certains comptaient sur leurs réseaux élargis pour instaurer des rapports de force leur permettant de négocier la situation, notamment par la mobilisation des médias. La plupart possédaient suffisamment de ressources symboliques et matérielles pour s'engager dans les mobilisations. C'est leur évaluation de la situation comme modifiable qui a permis leur engagement, ou pour les analystes de la *political process theory*, ce sont les opportunités de changer la situation qui ont déterminé le passage à l'action.

Un autre facteur expliquant ce basculement renvoie précisément à la routine mise en cause par la rupture, c'est-à-dire à l'ancrage des attentes, des préférences ou des valeurs ébranlées. Comme il a été souligné, l'origine de ces conflits est la mise en cause du cadre de vie. Pour certains riverains, c'est ce qui forge le quotidien le plus intime, la vie que l'on a partagée et construite jusque-là en famille ou entre amis. Plusieurs opposants ont d'ailleurs fait état de leur difficulté à changer leurs cadres d'expérience sur la situation, ne pouvant voir cet espace de vie et la lutte qui en résulte autrement que comme un combat pour la défense de l'environnement, la préservation d'un patrimoine naturel ou encore pour leur ancrage dans un espace bien déterminé. Ainsi, des valeurs qui sont profondément ancrées dans les activités quotidiennes des individus sont difficilement modifiables sans remettre en question tout un réseau d'autres valeurs et des modes de vie qui en résultent. Pour compléter cette analyse, d'autres facteurs seraient à prendre en compte comme la transformation du rapport à l'autorité du politique ou la construction historique des rapports sociaux. Plus largement, l'analyse du basculement permet d'expliquer le lien entre émotions et actions, dans la mesure où seules les émotions conduisant à une révision de la situation aboutissent à l'élaboration d'actions coordonnées et planifiées. Ces émotions ne sont pas toujours les mêmes, mais nous avons vu que certaines sont plus à même de questionner (l'incertitude, l'angoisse), d'autres à se mobiliser (la colère, l'indignation) ou encore à se soumettre (la peur). La confiance et la défiance auront aussi joué ce rôle prédictif de l'engagement.

Plus encore, les situations émotionnelles ont également une dimension politique. Dans les conflits étudiés, la réponse aux tensions exprimées face à l'incertitude des projets a été perçue par les mobilisés comme émanant de l'ancien système de structuration des rapports sociaux, où le point de vue qui comptait était celui des familles dominantes liées à l'agriculture et au foncier. Toutes ces

familles sont habituellement représentées au conseil municipal et ont la légitimité pour parler au nom de la collectivité (Abélès, 1989). Dans la plupart des cas de conflits étudiés, ces familles sont celles qui avaient, déjà à la génération précédente, développé l'élevage par l'adoption d'un modèle intensif, hors sol, de porcs en particulier. Aujourd'hui, la recomposition des systèmes locaux de relations sociales avec les néoruraux déstabilise ces formes de légitimité et d'exercice de l'autorité politique. Davantage, les dispositifs de participation citoyenne qui encadrent la réalisation de projets d'élevage donnent un espace d'expression à ces populations intégrées depuis moins longtemps dans le tissu local. Bien que la plupart des néoruraux soient eux-mêmes issus de familles rurales bretonnes, leur légitimité à faire partie du réseau du pouvoir local reste moins reconnue. En d'autres termes, ces situations émotionnelles résultent également de la confrontation entre deux univers portés par deux conceptions de l'ordre social. Pour les uns, ce sont les contraintes de l'agriculture qui priment sur le reste de la collectivité, alors que les autres vivent dans un monde négocié, où les contraintes des milieux naturels doivent être prises en compte. Plus largement, les conflits ont également à voir avec l'organisation des rapports sociaux et l'ordre social inscrit localement. Dans cette perspective, ils possèdent une dimension politique, jouant un rôle dans l'action publique, voire dans un modèle démocratique agonistique, une dimension qui sera plus particulièrement abordée dans la Partie III.

Pour conclure, cette approche à travers la trame narrative montre toute la richesse potentielle à inclure dans l'analyse des processus sociaux l'émotion ressentie, éprouvée et perçue par les acteurs. Les émotions, aussi ténues soient-elles, deviennent ainsi un puissant ressort de l'action, d'une action coordonnée et planifiée. Toutefois, une partie de la dynamique des conflits n'a pas encore été explorée. En effet, si les émotions indiquent un travail de révision, elles sont aussi révélatrices de valeurs. La reconnaissance de celles-ci est donc cruciale dans la résolution du conflit, au-delà de la prise en charge des émotions. C'est en ce sens qu'il sera possible de comprendre l'organisation de l'ordre social et le rôle de l'État dans les conflits. La troisième partie mettra en évidence cette dimension plus politique que nous permet d'entrevoir l'analyse des émotions.

PARTIE III



LA PRISE EN CHARGE DES CONFLITS

Jusqu'à maintenant, nous avons décrit un schéma général du conflit. Toutefois, celui-ci n'a pas encore répondu à toutes les questions avancées dans la Partie I au regard des enjeux de la prise en charge. Pourquoi certaines revendications ne peuvent-elles pas être prises en charge ? Comment expliquer que des conflits peuvent durer des années sans aucune perspective de résolution ? Des réponses peuvent être avancées en regardant plus précisément les moments entre chaque étape de la trame narrative. En effet, ce sont dans les moments de ruptures qu'on observe le rôle de la prise en charge. Pour rappel, celle-ci se définit comme l'institution d'un problème, personnel et public¹, qui permet de stabiliser les situations incertaines. Elle s'opère par des institutions ou l'action collective afin d'affecter du sens et de la confiance dans la situation.

Remis dans le contexte de la révision émotionnelle, il s'agit de faire reconnaître ses valeurs comme légitimes, notamment en redistribuant les usages qui posent problème. Prendre en charge nécessite aussi une forme de justice qu'appelle le sentiment d'indignation². Nous avons vu au Chapitre 1 avec N. Fraser que reconnaissance et redistribution sont les deux facettes d'une même pièce et que la prise en charge des problèmes publics s'opère au regard de ces deux dimensions. Par exemple, en autorisant la réalisation d'un projet d'élevage hors normes, le préfet reconnaît que le développement économique est plus important que la protection de l'environnement. À l'inverse, le juge qui annule cette autorisation reconnaît l'inverse. Les conséquences sont tout autant pratiques sur les usages de l'espace : qui est légitime d'exploiter le territoire pour quels usages : pour l'agriculture ? Pour des espaces de vie ? Pour la protection de la nature ?

L'enjeu de cette troisième partie sera de montrer les mécanismes de prise en charge. Pour ce faire, nous montrerons la manière dont la redistribution des usages et la reconnaissance des valeurs sont intimement liées à la résolution des conflits. Cette analyse est replacée dans le contexte des mutations de l'État, à savoir sa capacité à arbitrer par des dispositifs de gouvernance perçus comme justes. Cependant, les institutions ne produisent pas en elle-même de la prise en charge, mais fournissent aux acteurs les conditions matérielles et symboliques pour le faire. On peut alors penser la négociation au sein même de ces mécanismes de prise en charge, comme l'enquête publique, où la participation et la cogestion permettent d'imposer des usages et des valeurs sur d'autres. C'est bien en étudiant les glissements entre négociation et imposition que l'on peut rendre compte des arbitrages qui sont faits en faveur de groupes sociaux. Les opposants quittent alors l'arène de ces dispositifs pour se projeter dans l'espace public et instaurer de nouveaux rapports de force.

Il sera mis en évidence le rôle de certaines institutions, ou plutôt de certains représentants. En premier lieu, le maire occupe toujours une place centrale dans les conflits. On attend de lui qu'il reconnaisse les craintes des riverains et mette en place les moyens nécessaires pour les atténuer. Ensuite, le commissaire enquêteur est fortement sollicité dans les enquêtes publiques étudiées. Lui aussi doit

¹ Dans la phase de concernement, le problème est personnel : il est posé par des nuisances, des craintes de voir ses routines changer. Au fil de l'interprétation de la situation et de la mise en réseau, les acteurs découvrent que leurs émotions sont partagées. En entamant une action collective, ils publicisent leur cause pour en faire un problème public (Cefaï, 2016).

² Nous avons montré que l'imposition de la décision déclenchait de la colère chez les riverains et que celle-ci s'interprétait comme une injustice au regard de valeurs démocratiques et de justices. Pour O. Voirol (2009) c'est précisément cette expérience de l'injustice à la source des conflits.

montrer que les craintes sont légitimes et formuler des recommandations qui leur donnent une existence matérielle. De son côté, le préfet est le détenteur de la légitimité de la décision : c'est lui qui tranche l'intérêt d'un groupe social et reconnaît un usage légitime à l'espace. Les tribunaux sont justement saisis pour contester l'avis du préfet et parfois celui du maire. Ce qui est remis en cause, c'est leur interprétation de l'intérêt général et de l'usage de l'espace. Ces recours sont cependant coûteux en temps et énergie, on cherche alors à constituer un collectif dans la publicisation d'une cause. Les médias interviennent alors comme des médiateurs importants dans l'espace public. En dernier lieu, les gendarmes sont sollicités quand les conflits se poursuivent dans la violence.

Le Chapitre 7 se penche plus précisément sur l'organisation de la prise en charge. L'objectif de ce chapitre est de mettre d'en évidence les différentes modalités, qu'elles soient institutionnelles ou le fruit de l'action collective. On montrera que les dispositifs de concertation permettent de prévenir les conflits, mais qu'ils sont aussi un amplificateur des tensions. À travers l'étude des causes publicisées, on montrera comment s'articulent différents registres de valeurs au sein desquels les acteurs vont lutter. Le conflit se déplace alors dans l'espace public, où le rapport de force est plus favorable aux opposants. Le Chapitre 8 aborde les entraves de la prise en charge, autant par le déni des acteurs institutionnels que par les freins à l'action collective. On démontrera ainsi qu'existe en Bretagne un ordre social autour de l'agriculture. Celui-ci prend la forme d'un réseau d'acteurs qui ont en commun de vouloir préserver le modèle agricole breton. En dernier lieu, le Chapitre 9 reconstitue le conflit afin de définir un modèle général de l'action en situation de conflit. Celui-ci permettra de synthétiser les différentes approches déployées au cours de cette recherche autour de l'action collective, les institutions et le changement. Cet assemblage nous permettra de relire la trame narrative sous l'angle de la résolution des conflits.

CHAPITRE 7

LA PRISE EN CHARGE DES VALEURS

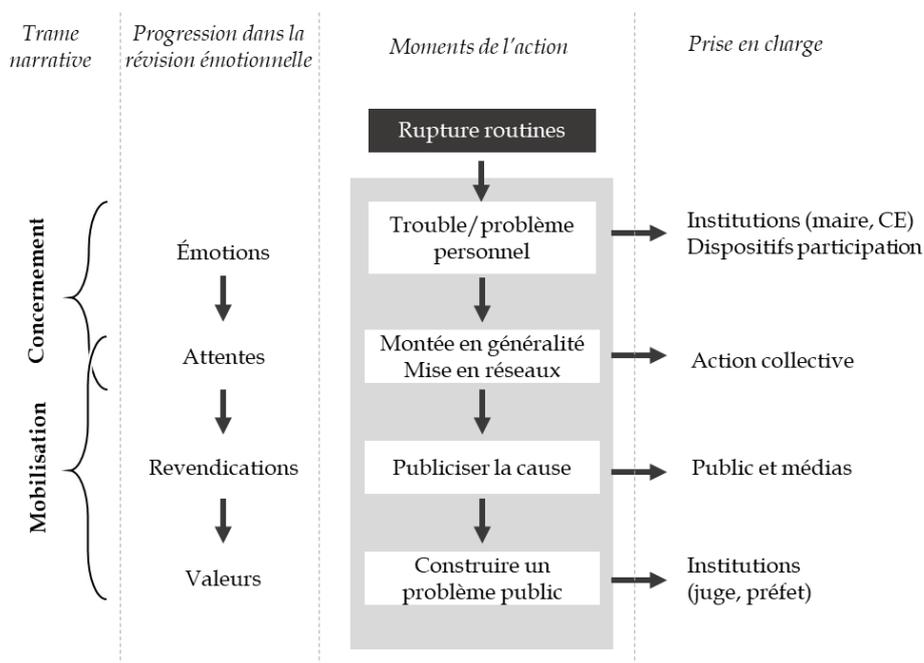
Dans le processus de révision émotionnelle, les acteurs affectés par la rupture de leur quotidien cherchent à évaluer la situation. L'émotion donne une motivation pour poursuivre un travail d'enquête et attribuer un sens à la situation. La rupture de constater l'ampleur des routines remises en question et des changements à venir. De plus, cette rupture révèle ce qui est important : est-ce que cela vaut la peine que je me batte pour un modèle de développement alternatif ? Pour la condition des animaux ? Similairement, les éleveurs aussi entrent dans le conflit pour défendre des valeurs : l'élevage est un métier noble et moderne. Ces valeurs sont plus spécifiquement ancrées dans des usages : accorder de l'importance à l'espace comme cadre de vie (et les pratiques qui en découlent) implique de vouloir protéger l'environnement, le paysage ou encore sa propriété. De la même manière, valoriser son métier parce qu'il est moderne implique des usages de l'espace comme lieu de production selon des méthodes industrielles. Le conflit se structure alors autour de la reconnaissance des valeurs et des usages comme partie intégrante de l'identité, de l'estime de soi. Le déni entraîne de nouvelles ruptures parfois brutales qui mènent à la mobilisation. L'analyse portera maintenant sur les mécanismes qui permettent d'arbitrer les valeurs et les usages.

Les premiers sont organisés par les institutions sous forme d'espace de participation. Il s'agit de l'enquête publique et des instances de concertation qui permettent une prise en charge par la participation des acteurs aux processus de décision (et non pas à la décision elle-même). Les acteurs principaux sont les militants écologistes, les maires et ponctuellement les commissaires enquêteurs. Cependant, lorsque ces dispositifs ne permettent pas la prise en charge, la négociation déborde dans l'espace public. La publicisation du conflit permettra de socialiser de nouveaux acteurs aux enjeux et de construire le problème public comme une cause à défendre. L'objectif alors n'est plus de négocier l'installation d'un projet d'élevage, mais de faire pression sur l'éleveur, le maire ou encore le préfet pour négocier les règles sociales.

L'espace public devient alors un lieu privilégié de prise en charge des revendications où les médias tiennent une place particulière. En reprenant les concepts de controverse et d'arène publique comme ancrage de la formation d'une cause et d'un public, on illustrera de nouveaux mécanismes de prise en charge. La publicisation du conflit s'inscrit dans cette perspective où il s'agit de faire reconnaître l'importance du problème, et donc des valeurs et usages en jeu. L'action des acteurs est déployée en vue de construire une cause plus grande que le camp adverse, où le public est pris à partie pour juger de sa grandeur.

La publicisation des conflits a permis de révéler des valeurs qui se sont agrégées au fil de la mobilisation sous forme de registres de valeurs (Heinich, 2017). Ces registres sont la dernière étape du travail de révision : partant de l'expression de l'émotion, la rupture révèle les attentes dont les plus durables se cristallisent sous forme de valeurs (Livet, 2002). Nous verrons alors que différentes valeurs s'opposent et même se confrontent au sein d'un même registre. Celles-ci sont défendues par des acteurs différents et institutionnalisés à de multiples niveaux. Ainsi, on peut comprendre que les conflits d'usage se rapportent aussi à des conflits de valeurs. Le déni de ces valeurs est donc structurant des ruptures observées dans les conflits. La Figure 30 illustre cette dynamique de la prise en charge.

Figure 30 : La dynamique de la prise en charge



Source : figure réalisée par l'auteur

Dans ce chapitre, nous reprendrons les étapes du conflit dans lesquelles la prise en charge joue un rôle. En premier lieu, elle est réalisée dans les espaces de participation, que ce soit l'enquête publique ou les instances de concertations. Ces espaces institutionnalisés sont un premier palier vers la construction d'une cause, et aussi vers la prise en charge des problèmes publics. Ils forment alors des arènes formalisées qui, dans une certaine mesure, permettent de désamorcer les conflits. En second lieu, quand les revendications ne sont pas prises en charge à ce stade, la mobilisation collective vise la publicisation d'une cause plus grande que le camp adverse. On cherche alors à monter en généralité pour une diffusion dans l'espace public, cette phase peut être comprise comme un régime de controverse. En dernier lieu, les revendications seront restituées sous forme de registres de valeur. Ceux-ci permettent d'exemplifier un paradoxe des conflits : il faut monter en généralité pour être

reconnu, mais plus les antagonismes se structurent autour de valeurs abstraites, plus conflictuelle sera la situation et plus difficile sera la résolution.

1. Les espaces de participation

Les dispositifs de participation sont les premiers lieux par lesquels les opposants entrent dans l'espace public et les arènes de négociation. En effet, depuis les années 1980, les militants se professionnalisent en participant à la concertation (Chapitre 3). C'est un moyen de mettre en œuvre leur expertise et d'affirmer un contre discours. Cette montée de l'expertise s'explique aussi par le rôle que l'État joue vis-à-vis des militants. En effet, l'État participe à la structure des opportunités, il peut offrir des options ou en fermer, institutionnaliser certains groupes ou en marginaliser d'autres. À ce titre, plusieurs associations écologistes comme Eau et rivières de Bretagne ont profité de l'ouverture de l'État aux dispositifs de concertation afin d'influencer sur l'action publique. Les militants profitent aussi de la montée en puissance de l'Union Européenne comme source normative supranationale afin d'influencer la mise en place de réglementations environnementales plus fortes (Ollitrault, 2008).

Cela impose notamment un changement de posture des militants, car il faut apparaître comme sérieux et crédibles, du même coup moins vindicatifs et indignés. Cela passe notamment par une montée en généralité des discours pour défendre l'intérêt général « en tant que principe posé d'avance, ayant un caractère globalisant et désintéressé » (*Ibid.* : 112). De cette manière, les opposants aux projets d'élevage se positionnent en contre-pouvoir dans les espaces de concertation. Dans un premier temps, l'enquête publique sera présentée comme un lieu de socialisation et d'information qui permet de créer une discussion politique. C'est un premier pas dans la construction d'un problème public et sa publicisation. C'est aussi un lieu de reconnaissance des craintes liées au projet d'élevage, ce qui permet de désamorcer le conflit pour certains. Dans un second temps, les dispositifs de concertation sont aussi prévus pour prendre en charge les revendications en amont d'un conflit. Ils seront plutôt décrits comme des mécanismes d'acceptabilité sociale et d'institutionnalisation de la critique.

1.1 L'enquête publique

Pour ceux qui n'ont jamais été concernés par un projet d'élevage, l'enquête publique est un premier lieu d'information et de socialisation. Sans ce moment formel de participation du public, plusieurs ne seraient même pas informés des projets d'extensions¹. L'EP permet d'encadrer la recherche d'information et de sens aux événements afin de pallier à l'incertitude du projet d'élevage. C'est aussi l'occasion pour les militants plus expérimentés d'apporter leurs conseils et leurs expertises aux personnes en recherche d'information. Grâce à l'EP, les opposants ont aussi accès aux dossiers

¹ Est-ce qu'il y aurait moins de conflits s'il n'y avait pas d'enquête publique ? Pas nécessairement. Sans EP, moins d'habitants auraient connaissance du projet, mais cela finirait quand même par se savoir, accentuant le sentiment d'injustice. Les conflits seraient sans doute moins fréquents, car moins publicisés, mais ceux qui émergent causeraient davantage de colère et de violence. La confiance envers les institutions serait encore plus dégradée.

détaillant le projet de l'éleveur. Bien que très technique, cela permet à certains opposants de mieux comprendre le fonctionnement de l'élevage et les enjeux sous-jacents. L'enquête publique est donc un cadre idéal pour informer le public et permettre une transparence. Un militant écologiste habitué aux enquêtes publiques, et pourtant très critique à leur égard, admet qu'elles sont nécessaires à la vie démocratique :

« Ça leur a permis de prendre conscience des règles qu'ils [les riverains] ne connaissaient pas. Ça leur a permis de savoir qu'ils participaient à quelque chose de démocratique, on leur a demandé leur avis, ils n'étaient pas inutiles. Et souvent ça a débouché sur une conscience environnementale qu'ils n'avaient pas nécessairement auparavant »¹.

L'enquête publique est donc un espace de discussion politique. Cette dimension est particulièrement visible lors de sa mise en scène dans les réunions d'information. Celles-ci ne sont pas obligatoires dans les EP, donc lorsqu'elles sont organisées, c'est nécessairement parce que la demande d'information est forte et l'incertitude élevée. Les salles sont souvent combles et peuvent regrouper jusqu'à 200 personnes, ce qui peut représenter une proportion importante de la population dans les petites communes rurales. La prise de parole est donc un enjeu crucial pour ceux qui veulent imposer un cadrage à la situation. Un opposant présent à la réunion organisée dans le cas 2 explique que c'était pour lui un enjeu de pouvoir important : « le micro était un enjeu de pouvoir puisque l'administration était là et effectivement la prise de parole au niveau du micro a été très convoitée »². C'est non seulement un enjeu pour diffuser sa position et convaincre les autres, mais c'est aussi un moment clé de la reconnaissance. Pouvoir exprimer ses craintes devant une assemblée, l'administration et l'éleveur est une occasion de confronter ses revendications et d'exprimer ses émotions. Cela est aussi vrai pour les éleveurs où lors de la réunion d'information organisée dans le cas 7, le CE explique qu'ils étaient venus nombreux pour montrer leur soutien au projet et si besoin répondre aux opposants :

« L'éleveur a fait venir plusieurs autres agriculteurs et des responsables du syndicat des Jeunes agriculteurs. Ils étaient là pour montrer leur support au projet, mais aussi répondre à la contestation au besoin »³.

Cet exemple réaffirme l'importance de la reconnaissance des revendications, surtout dans l'espace public local. Dans aucun des cas étudiés (où une réunion d'information a eu lieu), l'éleveur est venu seul. Systématiquement, il invite de nombreux agriculteurs pour montrer l'appui à son projet. Cela a également une dimension politique, où il s'agit d'instaurer un rapport de force avec les opposants, autant symbolique que physique dans certains cas⁴. Pourtant, certains acteurs nient cette dimension politique de l'EP, prévenant ainsi sa prise en charge. Pour cette commissaire enquêtrice dans le cas 2,

¹ Militant écologiste en Bretagne (#48)

² Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

³ Commissaire enquêteur dans le cas 7 dans les Côtes d'Armor (#6)

⁴ Nous avons décrit précédemment le cas d'une altercation verbale violente entre un vétérinaire défendant l'agriculture et un médecin spécialiste des pesticides. De plus, plusieurs opposants ont fait état de l'agressivité des agriculteurs présents dans ces réunions d'information qui étaient prêts à se confronter physiquement si on s'opposait trop fort.

l'objectif de l'EP est strictement de répondre à un principe d'efficacité, soit améliorer le projet d'élevage :

« L'EP ce n'est pas le lieu de ces débats, on a un projet et c'est lui qu'on doit évaluer. Tout ce qui est politique, il faut le laisser de côté. On a chacun son avis personnel »¹.

Cette vision de l'EP est en partie partagée par certains militants, car l'amendement de projets d'élevage permet d'observer des résultats concrets et rapides de la mobilisation. Par exemple, dans le cas 7, les inquiétudes de la population et du conseil municipal sur les risques de rupture de la fosse à lisier ont été intégrées dans les recommandations du CE. Le préfet en a tenu compte et l'autorisation d'exploiter a été conditionnée au respect des préconisations du CE. Alors, si la procédure n'est pas parfaite, elle permet d'améliorer les projets, ce qui demeure « mieux que rien ». Plusieurs opposants considèrent même que ça serait sans doute pire sans EP, car personne n'aurait connaissance des dossiers et la cogestion s'en trouverait renforcée. Les militants conviennent qu'elle n'a pas une visée transformative, mais seulement palliative des dérives du système :

« Le but de l'enquête publique et le but d'Eau et rivières c'est d'améliorer le dossier. On sait bien qu'on ne changera pas le système comme ça, il faut que le système se change, ce n'est pas nous qui le changerons, mais on peut l'améliorer »².

Ainsi, parce que l'EP est considérée comme démocratique et qu'elle permet d'améliorer les dossiers, elle est toujours légitime. C'est important pour ceux qui pensent ne jamais pouvoir donner leur avis autre que par un bulletin aux élections. Une CE explique qu'elle remarque dans la plupart des enquêtes qu'elle a conduites que cela permet d'apaiser les conflits :

« Ça désamorce beaucoup, les gens râlent beaucoup, mais une fois que l'installation est là, ça se calme. Les gens sont énervés au début parce que c'est nouveau et ça fait peur. [...] Des fois, les gens se lâchent dans l'enquête publique parce qu'ils ont enfin la chance de s'exprimer, mais après ça se calme »³.

L'EP a donc bien une fonction d'exutoire, voire de défouloir. Dans la phase de concernement, la surprise et la peur des changements poussent à la mobilisation, mais est-ce que la simple expression de l'émotion suffit à la calmer ? Cela dépend de plusieurs conditions, comme la nature du projet et le contexte de la mobilisation. Dans le cas 9, un riverain explique qu'il lui a semblé important de donner son avis, mais il n'a pas souhaité aller au-delà : « j'ai signé le registre parce que j'ai peur que les choses s'aggravent, comme ça j'aurais alerté. Je ne pouvais pas ne rien dire »⁴. À l'inverse, un militant qui s'est battu contre le projet d'élevage pendant plusieurs années dans le cas 2 se dit satisfait du processus de participation :

¹ Deuxième commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#18)

² Militant écologiste en Bretagne (#48)

³ Deuxième commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#18)

⁴ Riverain en Ille-et-Vilaine (#12)

« C'est heureux qu'un débat ait pu avoir lieu avec pour conclusion que tous les éléments qu'on défend depuis ont été retenus. Ça veut dire qu'il y a quand même quelque chose qui ne tourne pas rond »¹.

Ces exemples montrent l'importance de la reconnaissance des revendications pour désamorcer le conflit. Plusieurs ne dépassent pas la phase du concernement justement parce que leurs craintes ont été prises en compte. Il n'est pas toujours nécessaire qu'elles soient réellement intégrées dans une redistribution plus juste des usages, pour certains c'est suffisant qu'elles soient notées quelque part ou que quelqu'un l'ait lu. Cependant, c'est loin d'être suffisant pour ceux dont l'EP n'aura pas permis de résoudre la révision émotionnelle. L'engagement dans la mobilisation est très couteux en temps et énergie, d'autant plus qu'on réalise rapidement (mais souvent trop tard) que le projet d'élevage verra le jour peu importe les conclusions du CE. Pour ce militant d'ERB habitué à accompagner les associations, un effet négatif se fait sentir sur la relation de confiance avec l'État :

« Ça démotive les adhérents, des associations ont été dissoutes pour ça. C'est dur d'être sur le terrain et de voir que ça n'avance pas. Ça rompt un peu le contrat social avec l'État »².

Du côté des éleveurs, l'EP n'est pas une partie de plaisir. C'est souvent un moment difficile à passer pendant lequel ils seront jugés, surveillés et souvent même dénigrés dans l'espace public. Il n'est donc pas étonnant que certains préfèrent réaliser plusieurs petites extensions pour rester toujours en dessous des seuils d'EP. Cela représente aussi des coûts en moins, soit environ 12 000 euros pour un dossier d'extension, et surtout beaucoup moins de tracas. Pour ce collectif d'agriculteurs, l'EP est plutôt un mauvais moment :

« C'est un coup à finir dépressif, t'es épluché de la tête au pied, t'as des commentaires de gens que tu ne connais pas qui te dénigrent, c'est d'une violence abominable »³.

On constate que la reconnaissance est aussi un enjeu important pour les éleveurs. Personne n'aime être dénigré, encore moins pour son métier. Les éleveurs ont déjà l'impression de se faire critiquer par la société, par les médias. L'EP est souvent vécu comme l'occasion de « taper encore une fois sur la tête d'éleveurs ». D'une certaine manière, les éleveurs reconnaissent peu la dimension politique de l'EP et même le fait qu'une véritable expertise puisse être apportée à leur projet. Ils considèrent généralement que l'EP ne sert qu'à les humilier et que leur dossier est déjà dans les clous, puisque révisé par des bureaux d'études spécialisés. Alors si l'EP peut désamorcer le conflit pour certains riverains, elle exacerbe les tensions pour les éleveurs. Ces dimensions de l'EP sont aussi reproduites dans les autres espaces de concertation.

¹ Opposant dans les cas 2 et 3 dans le Finistère (#19)

² Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

³ Collectif d'agriculteurs dans le cas 5 dans le Finistère (#39)

1.2 La concertation

L'institutionnalisation d'espace de reconnaissance comme l'enquête publique a été rendue possible par la décentralisation de la décision et l'ouverture à la négociation. C'est aussi le cas avec la mise en place de concertations à plusieurs échelons, comme dans les plans algues vertes, les commissions locales de l'eau (CLE) ou encore le CODERST. Ces espaces permettent à des nouveaux acteurs de prendre part aux décisions, mais souvent avec une voix consultative et non délibérative. C'est donc presque exclusivement sur le registre de la reconnaissance que l'action militante est possible, puisque les décisions autour de la redistribution des usages demeurent verrouillées. En somme, il s'agit toujours d'une gestion corporatiste de l'environnement comme « une gestion partagée avec un nombre relativement limité et stable de représentants qualifiés des principaux groupes d'intérêts » (Barbier et Larrue, 2011: 79).

Comme avec l'enquête publique, un avantage considérable de la concertation est la transparence qu'elle apporte dans un système opaque de cogestion. Surtout, avoir un militant écologiste à la table permet d'ouvrir l'entre-soi que tend à fixer l'ordre social. Par exemple, un militant habitué au CODERST a fini par s'y faire des amis (surtout dans l'administration), qui admettent que les discussions sont différentes quand il n'est pas présent. En effet, il n'y a personne pour oser remettre en question le discours dominant ou encore poser les questions dérangeantes. Selon ce militant, c'est la complaisance qui règne dans ces réunions. Un autre militant qui participe au plan algues vertes explique que, sans la participation de son association, les pratiques de cogestion continueraient bon train :

« Il y a des choses qui se passent et qui ne nous sont pas communiquées par peur de nous donner du grain à moudre. Par exemple, des relevés de nitrates étaient déjà faits, mais jamais diffusés. C'est normal parce que, quand on nous communique des résultats, et bien on les met sur la place publique et les gens se rendent compte qu'on les avait berné. Et ça ne plait pas aux politiques. Donc nous étions très contents de rentrer dans les réunions des plans algues vertes, car on était les seuls à poser des questions et à dénoncer ce qui ne marchait pas. On ne réclame rien d'autre que la transparence : le problème est identifié et on veut avoir les informations »¹.

Autour de ces instances de concertation se regroupent des acteurs de l'administration, des politiciens locaux et régionaux, des acteurs économiques (agricoles) et associatifs. Eau et rivières de Bretagne est une association qui se spécialise dans ces dispositifs et mobilise son expertise pour faire avancer les choses. C'est pour eux une manière de militer, d'être informé des projets et de se faire reconnaître comme expert dans le domaine de l'eau. Très souvent, ils sont même les seuls spécialistes des enjeux de l'eau autour de la table. Cependant, comme leur voix n'est que consultative, certains militants ont l'impression de perdre leur temps. Par exemple, un militant explique qu'à la CLE, son avis est rarement reconnu :

« À la CLE il n'y a aucune chance qu'on nous écoute, on s'en fiche de nous. À la plupart des votes, c'est toujours 55 contre 3-4. Tout est joué d'avance »².

¹ Militant écologiste dans le Finistère (#15)

² Militant écologiste dans le Finistère (#49)

Pour l'administration qui pilote ces dispositifs, la concertation permet de légitimer la décision publique, bien qu'elle demeure en partie grandement imposée. Pour le dire vite, la concertation est encore trop pratiquée comme une mesure d'acceptabilité sociale dans la mesure où elle se limite au processus de décision, et non pas à la décision en elle-même (revoir Chapitre 2, p.59). Cet état tient aussi à l'asymétrie des relations de pouvoir dans la négociation qu'entretiennent les dispositifs. L'administration étant toujours conçue comme seule décisionnaire, les militants ont une marge de manœuvre très limitée pour négocier. De plus, ils sont aussi dans une relation asymétrique avec les défenseurs de l'élevage qui occupent des positions privilégiées dans la cogestion. Ces rapports de pouvoir sont objectivés dans le faible nombre de sièges que peuvent occuper les associations dans les instances de concertation, ou encore dans des formes de déni qu'ils subissent. Par exemple, un militant participant au comité de pilotage du bassin versant explique :

« C'est une instance avec des maires, des éleveurs, des agences, mais seulement deux associatifs, moi et un pêcheur qui n'a jamais ouvert la bouche. Alors ils pensaient sans doute que j'allais juste écouter, mais je leur ai sorti des chiffres : un porc, ça produit 30 fois plus de bactéries E Colis qu'un homme. Alors simplement pour la porcherie [du cas 1], avec 8% de lisier épandu brut, soit 968 animaux, c'est l'équivalent en déjection de 29 049 habitants, alors que la commune c'est 1400 habitants ! Alors qui pollue ? J'en ai produit un document que j'ai distribué à tout le monde, mais quand le compte rendu a été diffusé, on ne faisait pas allusion à mon intervention ! J'ai gueulé un peu, alors ils ont renvoyé avec tout ce que j'avais dit, plus mon papier. Donc ça avance quand même, mais il y avait pas mal de mauvaise foi »¹.

En participant au processus de décision, les militants sont assimilés à la décision elle-même. Certains prétendent même que cela les rend cautions des pratiques de cogestion. Un militant d'ERB résume le dilemme ainsi :

« On rentre dans une cogestion donc on est intégré, on devient acteur du système donc caution et on perd énormément même si on garde notre liberté de parole. On est pris dans ce labyrinthe de la cogestion et on devient quelque part caution de ce système puisqu'on participe à tout ça, avec ses limites. Alors c'est sûr on est sur le terrain, c'est le principe de réalité, mais disons qu'on est extrêmement limité »².

On peut alors déduire que la concertation permet de maintenir le statu quo en intégrant les militants à la prise de décision, sans pour autant ouvrir complètement la négociation. Bien que cela permette de la transparence dans la cogestion au niveau local, on constate avant tout qu'il s'agit d'institutionnaliser la critique. Comme les militants sont associés au processus de décision, ils apparaissent comme caution de la décision elle-même. Par exemple, des militants locaux dans le cas de conflit 9 accusaient Eau et rivières de Bretagne de négligence pour avoir donné un avis favorable au projet d'élevage. Pour autant, ERB s'était mobilisé pour signaler des réserves au registre de la consultation publique. Leur posture à cheval entre l'extérieur et le cœur des institutions attise alors la méfiance.

¹ Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

² Militant écologiste en Bretagne (#47)

Au final, c'est bien l'enjeu des dispositifs de concertation de prévenir la formation d'arènes publiques. Pour les riverains dont le processus de révision est peu mobilisateur, être entendu peut leur suffire. Les craintes et les revendications sont reconnues, même si la détermination des usages leur échappe. La prise en charge par les dispositifs de participation leur apportera la réassurance et la cohérence nécessaire pour reprendre des routines stables. Pour les associations désireuses de transparence, la concertation permet une action collective instituée. La confiance envers les institutions peut être faible chez les militants, mais ils atteindront un degré de cohérence satisfaisant pour restaurer des routines au sein des espaces de participation, au risque d'y être assimilés. Cependant, pour ceux qui persistent dans la mobilisation, ils se tourneront alors vers les médias pour publiciser leurs revendications en dehors des espaces institués. Cela leur permettra de voir leurs valeurs reconnues dans l'espace public et d'enrôler un plus grand nombre à leur cause.

2. La publicisation d'une cause

Au départ des conflits, se trouve une préoccupation pour un trouble personnel la rupture des routines met en évidence. Ce trouble cherche à être reconnu par les autres pour y apporter des solutions, c'est la montée en généralité et la mise en réseau. Nous avons identifié au Chapitre 4 que les acteurs sont concernés quand leurs attentes sont remises en cause. Ce sont ces attentes qui demandent d'être prises en charge, reconnues par les institutions. Les maires et les commissaires enquêteurs ont été grandement sollicités, l'administration de la préfecture aussi. L'enquête publique a permis de collecter les avis et d'entendre les plaintes. Quand le trouble n'est pas interprété comme problème par les institutions, soit les acteurs révisent leurs émotions, soit ils constituent une action collective pour publiciser une cause qui pourra être opérationnalisée comme problème public. Le rôle des médias est donc crucial dans la diffusion de la cause. L'enjeu de cette section est de déconstruire la cause des opposants et des défenseurs pour mettre en évidence les mécanismes de prise en charge.

On constate que l'espace public, autant virtuel que matériel, est toujours le lieu du conflit, que ce soit dans l'enquête publique, les manifestations ou encore la prise de parole dans les médias. Chez les opposants, c'est un espace de dénonciation avec des pétitions ou encore la distribution de tracts sur les places de marchés. On cherche à publiciser ses revendications par des banderoles affichées aux bords des routes et sur les ponts. Des pages Facebook et des sites internet sont mis en place pour informer, débattre et sensibiliser. Les antispécistes utilisent particulièrement internet pour se publiciser, ce qui rend parfois leurs critiques encore plus virulentes. Les défenseurs multiplient les campagnes de communication, les fermes ouvertes, les chaînes YouTube ou encore les pages Facebook démontrant les vertus de l'agriculture moderne. Avant tout, leur cause se centre sur la reconnaissance de leur métier qu'ils jugent dénigré. D'un côté, l'action collective s'organise pour dénoncer des injustices et démontrer la légitimité d'un usage de l'espace comme lieu de vie et de préservation. De l'autre côté, on cherche à légitimer une activité économique, une conception et un usage de l'espace rural comme productif. S'opposent alors des conceptions de l'espace comme un bien public au service de l'intérêt général, face à celle d'un espace comme une propriété privée à fructifier, pour créer de l'emploi et nourrir le monde.

Des questions émergent de ces constats : comment accède-t-on à l'espace public ? Selon quelles logiques d'action ? Pour y répondre, deux approches seront combinées, celle de la sociologie des controverses pour saisir la publicisation d'une cause dans une structure triadique mettant en opposition de deux camps devant un public (Lemieux, 2007). Ensuite, celle de la sociologie des problèmes publics permettra de définir l'espace public comme une arène publique¹ (Cefaï, 2016). La première approche nous permettra d'illustrer que les acteurs sont en tension entre deux logiques, entre des contraintes argumentatives et des stratégies pour établir un rapport de force. Dans les deux cas, la violence est cachée pour montrer publiquement la grandeur de sa cause. La seconde approche par les arènes éclaire la prise en charge des problèmes publics par l'argumentation dans ces situations. Certes, les émotions ne sauraient persuader un juge ou un préfet, mais l'objectif dans ces situations est avant tout de convaincre, peu importe les moyens. On verra ainsi que les militants de la cause animale mobilisent aisément des dispositifs de sensibilisation émotionnelle (Traïni, 2011). Toutefois, l'arène est plus large que l'argumentation, car l'institutionnalisation des problèmes publics peut passer par plusieurs voies, comme celle du marché. Dans les cas étudiés, chaque adversaire s'affronte aussi pour des changements alimentaires, en mangeant bio, moins de viande ou encore les éleveurs incitent à manger de la viande française. C'est donc une logique où l'on cherche à produire des changements de routines par la consommation au-delà des logiques de l'argumentation.

On détaillera à travers les différentes stratégies d'occupation de l'espace public et d'utilisation des médias la manière dont les opposants et les défenseurs tentent de faire reconnaître leurs revendications comme légitimes. Le public est pris à partie pour juger de la grandeur des intérêts défendus et on attend des institutions une prise en charge, une résolution du problème par la reconnaissance des valeurs. Cependant, nous verrons qu'il n'existe pas « un » public, mais une multiplicité de configuration et d'institutions capables de reconnaître.

2.1 La cause des opposants

Un élément habituellement très discuté des conflits d'usage est la dimension très personnelle des mobilisations (le NIMBY). De même, l'expression de fortes émotions est souvent considérée comme hors cadre et délégitime les personnes concernées. Nous avons vu précédemment que la montée en généralité opérée au fil de la mobilisation permet l'action collective et de défendre des intérêts plus grands, plus généraux. Les opposants mobilisent des arguments pour construire une cause intelligible dans l'espace public encore largement dominé par la rationalité². Dans ce processus, on ne bascule pas seulement de l'individuel au collectif, mais aussi du privé au public. En construisant

¹ D. Cefaï décrit trois logiques de lutte au sein de l'arène publique : l'argumentation, le marché et la domination. Cette dernière ne sera pas abordée ici et sera plus approfondie dans le prochain chapitre.

² La conception de l'espace public en France tire ses racines de l'agora grec comme idéal de la discussion citoyenne. Notamment promu par J.Habermas, cette vision s'est réactualisée dans les dispositifs de participation. Ainsi, « selon cette conception, tous ceux qui sont en mesure d'exprimer un point de vue *rationnel* et qui ont une certaine capacité à exercer *la parole* dans le cadre de relations sociales peuvent faire partie de la sphère publique » (Casillo, 2013 : 2). Il s'agit donc d'un espace réservé à la parole et l'usage de la pensée rationnelle, à l'opposé de l'usage de la force physique et des émotions.

une cause, l'objectif des opposants est donc de faire reconnaître le problème comme étant d'intérêt général.

On constate qu'un important travail de montée en généralité est effectué par les riverains pour être audible dans l'espace public. Ce travail est en partie accéléré par les associations qui fournissent un argumentaire déjà éprouvé et suffisamment général pour être entendu. Il convient ainsi de formuler des arguments étayés afin d'être pris au sérieux. Dans sa newsletter d'été aux adhérents, l'association créée contre le projet de poulailler dans le cas 5 rappelle non seulement que l'argumentation est le principal moyen de se publiciser, mais qu'autrement cela pourrait se retourner contre eux :

« La presse locale est un relais médiatique essentiel qu'il convient de solliciter régulièrement, avec prudence et précision : nos interventions et commentaires doivent être argumentés et précis, car toute erreur ou imprécision sera utilisée contre l'association »¹.

Passer à la télévision, avoir son nom cité dans la presse ou encore mentionné à la radio donne une notoriété importante à la cause. Celle-ci est essentielle pour publiciser le problème et le rendre public. Se présenter dans les médias comme le défenseur d'une cause juste ou encore d'un bien commun permet de légitimer la cause, d'en faire quelque chose d'important et digne de l'attention des pouvoirs publics. De plus, cela contribue au travail d'expertise et de contre-pouvoir que les militants essaient de démontrer. Par exemple, un militant interrogé par une télévision nationale sur la fermeture de la plage par les algues vertes vulgarise le phénomène, tout en prenant soin d'identifier les causes et les solutions que son association propose. Cela a aussi un revers important, car se faire identifier dans les médias augmente le risque de subir des pressions, et aussi de créer des jalousies chez les autres militants qui n'auraient pas cette chance :

« Autrefois pour être reconnu dans un certain secteur, il fallait passer sa thèse, maintenant il faut passer à la télé, ça donne une notoriété et une crédibilité. Donc oui il y a des pressions et des jalousies autour de ça »².

Il y a donc des rivalités entre associations militantes pour la notoriété. Comme l'indique la précédente citation, passer à la télévision, ou encore avoir sa photographie dans le journal permet de l'accroître. Celle-ci est non seulement importante vis-à-vis des institutions et des adversaires pour que sa cause soit reconnue légitime, mais aussi par rapport aux autres militants. C'est en ce sens qu'Eau et rivières de Bretagne est souvent décrit comme partielle et institutionnalisée au regard des autres associations qui se veulent plus militantes et désintéressées. L'important pour les militants, c'est d'être plus visibles que les autres dans l'espace public afin d'être audibles.

De la même manière, les relations dans l'espace public sont régulièrement décrites comme une « joute médiatique ». Celle-ci met en relation les militants et les défenseurs de l'élevage devant un large public, généralement celui des médias. Ainsi, localement il s'agit d'influencer sur le projet d'élevage et de convaincre les résidents qui ne sont pas mobilisés à prendre part, notamment en créant l'indignation. Au niveau national, quand les médias relaient, la cible est celle du « grand public » afin de mettre une pression non pas sur les défenseurs, mais sur les institutions. Pour un militant qui lutte

¹ Newsletter été 2018 de l'association contre le projet du cas 5

² Militant écologiste en Bretagne (#47)

depuis plusieurs années contre le projet d'extension du cas 1, il constate que sur le terrain médiatique, les choses avancent mieux que les recours en justice :

« La joute médiatique, je ne sais pas si on va la gagner, mais en tout cas, on n'est pas mauvais. [...] J'ai l'impression que le vent tourne. Il fut un temps où aller contre l'éleveur c'était aller contre l'agriculture. Mais aujourd'hui franchement, je pense qu'il n'y a plus grand monde pour penser que c'est de l'agriculture. On a réussi à le faire comprendre à force de rabâcher notre discours, car il n'y plus grand monde à penser que c'est une ferme, mais bien une usine. Ce n'est pas rare que des gens passent dans mon jardin et me fassent un petit signe en disant "c'est super on t'a vu à la télé". C'est encourageant »¹.

L'argumentaire des militants est conçu pour être opérationnalisé par les institutions. Il est orienté autour d'un usage alternatif de l'espace, davantage centré sur les espaces de vie et de protection. D'une certaine manière, les militants réclament une meilleure application de la multifonctionnalité de l'agriculture et du développement durable, c'est-à-dire de meilleurs arbitrages entre les différents usages. Les arguments portent sur trois niveaux qui s'emboîtent logiquement. Le premier concerne les risques pour la qualité de l'eau. Un nombre important de tracts, de pages web et de publications Facebook concernent les conséquences des projets d'élevage sur l'eau. Les preuves sont administrées par le calcul de l'inclinaison des terrains d'épandage, les distances réglementaires entre les fosses et les cours d'eau ou encore la proximité avec une zone humide. Le travail d'expertise consiste aussi à critiquer les relevés de qualité de l'eau des agences et y opposer ceux des militants. L'eau est mobilisée comme un emblème pour dénoncer la pollution causée par les projets².

Le second niveau concerne la santé et permet d'étendre l'enjeu global de la pollution pour atteindre les individus, d'autant plus que les liens entre pollution environnementale et santé sont très prégnants. Les militants s'efforcent aussi de montrer que les risques ne sont pas maîtrisés. Le cas 8 a été exemplaire de cette dynamique, où le conflit fut lancé par article de l'INRA sur les cocktails de contaminants présents dans l'eau potable, mais non traités par les stations d'épuration.

Le troisième niveau d'argumentation porte de manière plus générale sur le modèle de l'élevage intensif. Les arguments mobilisés tournent essentiellement autour de l'idée qu'il est possible et désirable de produire autrement. On vise non seulement des changements de pratiques agricoles, mais aussi de consommation. Sur ce point, les militants réussissent à faire passer leurs idées : un sondage de 2017 montre l'essor de la préoccupation pour la consommation responsable (provenance, bien-être animal, impact écologique, rémunération des producteurs)³. De la même manière, le baromètre de l'agriculture indique chaque année une hausse de la consommation de produits biologiques⁴ et les données confirment aussi une baisse de la consommation de viande⁵. C'est pour

¹ Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

² Cet emblème du militantisme est porté par Eau et rivières de Bretagne depuis déjà plus de 50 ans. L'empreinte de cette association dans la construction argumentative des militants n'est pas négligeable, même si elle est difficile à évaluer.

³ IFOP, WWF (2017). « Les Français, la consommation écoresponsable et la transition écologique »

⁴ IFOP (2019) « Le baromètre d'image des agriculteurs »

⁵ Entre 1998 et 2018, la consommation annuelle par habitant a baissé de 6,9% (FranceAgriMer, 2018, « Consommation des produits carnés en 2018 »)

plusieurs militants un indicateur que leurs discours sur les pollutions agricoles, les risques sanitaires et le modèle de développement ont de plus en plus d'impacts dans la population en général.

De leur côté, les militants de la cause animale n'ont pas les mêmes logiques de publicisation que les militants écologistes. Ils ne partagent pas non plus la même cause, bien que plusieurs liens existent, notamment sur la baisse de consommation de viande. Ces militants agissent plutôt sur un assemblage de logiques bien particulières, à savoir une sensibilisation émotionnelle visant à décourager la consommation de produits d'origine animale. Leur public est alors toujours national et cible en priorité les personnes sensibles à la souffrance animale. Même lorsque des actions portent sur un cas local, celui-ci ne sert que d'exemple pour la cause globale. Par exemple dans le cas 9, l'argumentation portait essentiellement sur le traitement des animaux, leurs conditions de vie et leur souffrance. La publicisation consistait alors à susciter l'empathie, notamment avec des arguments de nature émotionnelle comme des images de veaux séparés de leur mère, ou encore sur l'anémie volontairement provoquée chez les veaux avant l'abattage pour que la viande soit blanche. Cette stratégie est celle du dévoilement : en exposant au public les pratiques d'élevage, on espère provoquer un choc moral et un changement de comportement¹. L'objectif est donc la reconnaissance de l'altérité des animaux, la grandeur de la cause est celle d'une discrimination de masse fondée sur l'espèce et le problème public celui de l'exploitation.

Cependant, l'institutionnalisation de cette cause pose un problème fondamental. Nous l'avons vu précédemment, la cause abolitionniste est incompatible avec la cogestion. Là où la profession agricole pouvait trouver des solutions techniques avec les militants écologistes, les compromis sont impossibles avec ceux qui réclament la fin de l'élevage. La situation est tout aussi tendue avec les institutions qui ont habituellement à charge ces problèmes publics, car la négociation n'est pas possible à l'inverse des welfaristes. Les accommodements en matière de bien-être animal ne suffisent pas, car la critique n'est pas technique (comment élever des animaux sans souffrance), mais éthique (il est amoral d'exploiter les animaux). Pour les militants écologistes, la cause est aussi difficilement compatible, car on tend à reconnaître l'espèce devant l'individu et sa souffrance. Inversement, les antispécistes reconnaissent davantage les inégalités entre espèces que celles entre humains, ce qui pousse à occulter certaines dimensions de la lutte :

« Les véganes sont vraiment monothématiques. Pour moi, la manière dont on traite les animaux est un révélateur de la manière dont on traite tous les êtres vivants. Alors que dans l'antispécisme, les humains passent un peu à la trappe. Ils vont avoir plus d'empathie envers les animaux que les êtres humains. S'ils sont tous égaux, on doit traiter leur souffrance de la même manière »².

En somme, on constate que l'argumentation demeure la principale logique d'action des opposants dans l'espace public. Ce constat n'est pas surprenant, considérant la prégnance de l'expertise chez les militants écologiques. De plus, la notoriété demeure un facteur de reconnaissance important,

¹ Au 19^{ème} siècle, la cause animale était avant tout l'affaire des élites qui entendaient affirmer leurs normes de bienséance. Ainsi, ils tendaient à se distinguer par leur dégoût de la violence, de la cruauté et du sang qui heurtaient leur sensibilité, notamment face aux bouchers et cochers qui travaillent avec les animaux. Le registre du dévoilement prend racine dans ce siècle pour dénoncer la condition des animaux de laboratoire (la vivisection) (Traïni, 2011).

² Militant antispéciste en Ille-et-Vilaine (#27)

notamment quand elle ne peut se faire par des canaux institutionnels. La logique du marché est parfois employée pour démontrer l'efficacité de leurs actions à long terme, la progression du bio ou la baisse de consommation de viande sont régulièrement invoquées. Les militants antispécistes ne reprennent pas tout à fait ces logiques et se centrent plutôt sur le dévoilement comme stratégie afin d'inciter des changements de consommation. Il s'agit aussi pour eux d'instaurer un rapport de force vis-à-vis des défenseurs de l'élevage afin que les institutions renforcent les normes de bien-être animal. En ce sens, les abolitionnistes ont tout de même des visées de réformes¹.

2.2 La cause des défenseurs

Chez les défenseurs des projets d'élevage, deux tendances dans leurs relations au public prédominent. Premièrement, la capacité de donner leur opinion est grandement accrue par la vitesse des réseaux numériques, ce qui amplifie le sentiment d'être critiqué. Deuxièmement, ils sont affectés par la mauvaise image qui leur est attribuée, car ils ne se reconnaissent pas dans les étiquettes de pollueurs et de tortionnaires. Plusieurs se placent désormais dans une position de victime vis-à-vis des opposants, une stratégie endossée par les syndicats majoritaires (FNSEA-JA) sous le terme d'agribashing. Ces deux tendances font que la cause est organisée autour de la défense du métier d'éleveur, notamment face à la montée du discours antispéciste.

Ces constats sont régulièrement revenus lors des entretiens : tout le monde se sent maintenant légitime de donner son avis sur l'agriculture. Dès lors, à qui s'opposer dans la controverse quand l'adversaire est « tout le monde » ? Au cœur de ce phénomène, un délégué syndical y voit la transformation sociale du numérique :

« Avant, il y avait deux sources d'information pour les agriculteurs: le journal de 20h sur TF1 et Ouest France. Aujourd'hui, il y a plus de gens actifs sur internet contre que pour l'agriculture. Les agriculteurs sont peu sur les réseaux sociaux, donc c'est vraiment le bouche-à-oreille qui amplifie ça. On est à la fois sur le bouche-à-oreille et les réseaux sociaux, ça crée un bruit de fond qui est énorme »².

Pourtant, les agriculteurs conservent toujours une bonne image selon le baromètre d'image des agriculteurs 2019 (Figure 31). Selon celui-ci, une majorité de Français ont confiance dans les agriculteurs, pensent qu'ils sont soucieux du bien-être animal, sont modernes ou encore respectueux de la santé. Les chiffres sont plus faibles lorsqu'il s'agit de mesurer le respect de l'environnement ou encore la compétitivité du secteur. À propos des traits de personnalités, on retrouve ceux invoqués dans les conflits d'élevage, à savoir la violence et l'égoïsme, mais pas celui d'assisté (revoir Chapitre 4, p. 182).

¹ Cela est particulièrement le cas dans l'association L214 qui prône l'abolition de l'élevage, par étapes progressives.

² Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

Figure 31 : Le baromètre d'image des agriculteurs 2019

	S'applique plutôt bien (%)	S'applique plutôt mal (%)
• En qui les consommateurs peuvent avoir confiance	74	26
• Soucieux du bien-être animal	71	29
• Modernes	68	32
• Respectueux de la santé des Français.....	65	35
• Respectueux de l'environnement	53	47
• Compétitifs.....	54	46
• Assistés.....	33	67
• Egoïstes	19	81
• Violents	10	90

Source : IFOP (2019) « Le baromètre d'image des agriculteurs »

Cependant, le manque de reconnaissance des agriculteurs est bien réel, d'autant plus que plusieurs ont du mal à se verser un salaire digne. Un agriculteur interrogé lors d'une manifestation syndicale explique : « déjà qu'on ne gagne pas notre croûte, et en plus on nous casse du sucre sur le dos tout le temps ! »¹ La reconnaissance par la logique du marché est donc difficile, car leur production, même de qualité, se vend très peu cher. Comparés à d'autres secteurs d'activités, les agriculteurs sentent que leur travail n'est pas justement rémunéré. La reconnaissance du métier et sa rémunération étaient au centre du conflit 5, où le groupe de jeunes agriculteurs revendiquait le droit de vivre dignement. L'organisation d'une omelette géante, leurs interventions dans la presse et sur Facebook ont permis d'illustrer leur argument principal, à savoir que l'agriculture est un noble métier. Cet argument était aussi une réaction aux opposants qui décrivaient l'agriculture comme une entreprise dévalorisée où l'on exploite la terre et les animaux.

Ce qui a accentué la dévalorisation des éleveurs, c'est l'élargissement, la radicalisation, l'intensification, et la forte visibilité des critiques (Fougier, 2018). Élargissement, car ce ne sont plus seulement certains objets comme les OGM ou la qualité de l'eau qui sont dénoncés, mais aussi le bien-être animal, l'occupation de terre, l'impact écologique ou encore l'utilisation des ressources en eau pour la production de viande. C'est aussi une radicalisation, car la critique ne porte plus nécessairement sur des techniques et des dispositifs, mais sur les principes même de l'agriculture intensive. Le débat s'est déplacé d'un usage raisonné à l'interdiction totale de pesticide ou de l'élevage. L'intensification du nombre de critiques et leur virulence diffusent un climat anxiogène, autant pour les agriculteurs qui se sentent visés que pour les riverains qui craignent les pesticides. La visibilité s'est aussi grandement accrue, car ce ne sont plus seulement les militants convaincus qui relaient ces messages, mais les médias traditionnels. Par exemple, les risques sanitaires des pesticides, ou encore la maltraitance des animaux, font l'objet de reportages aux heures de grande écoute² ou des téléjournaux. Ceux-ci sont largement amplifiés par les réseaux sociaux qui relaient ces messages.

¹ « Il y a un sacré manque de reconnaissance envers les agriculteurs ». Agra, 11 octobre 2019

² Par exemple Cash Investigation « Pesticides : notre santé en danger », le 28 février 2018

Les évolutions dans l'essor des critiques sont donc à prendre en compte, surtout dans un contexte où les agriculteurs se sentent de plus en plus isolés. Adversaires historiques, les militants écologistes ont construit depuis plusieurs décennies une image négative des agriculteurs en montrant les dérives du système productiviste sur l'environnement. Depuis, les antispécistes sont devenus l'ennemi numéro un des défenseurs. En effet, il est possible de débattre des solutions techniques sur la pollution de l'eau, mais pas de répondre aux critiques qui remettent en cause le fondement même de l'élevage moderne.

La critique antispéciste amplifie la dévalorisation du métier d'éleveur. Jusqu'à récemment jugé comme marginal, ce discours est aujourd'hui considéré comme une menace par plusieurs éleveurs et organisations professionnelles. Quelques indicateurs démontrent bien que le public est réceptif aux revendications antispécistes : 92% des Français pensent que le bien-être animal est important, 81% sont favorables à l'interdiction de l'élevage intensif ou encore que 51% ont baissé ou prévoient de baisser leur consommation de viande¹. En effet, ce discours remet en question plusieurs aspects fondamentaux de la vie des éleveurs. C'est leur métier qui est en premier lieu attaqué. Que feront les éleveurs le jour où tout le monde aura une alimentation végétale ? La consommation de viande en France est déjà en légère baisse depuis plus de 20 ans², et ce sont aujourd'hui les marchés d'export qui font vivre plusieurs éleveurs, notamment porcins.

Pour plusieurs, l'élevage n'est pas uniquement un métier, il est aussi une vocation : c'est un travail très prenant dans lequel il y a peu de frontières entre vie privée et professionnelle. Spatialement, les éleveurs sont souvent amenés à vivre sur leur site de production, ce qui atténue davantage cette frontière. Un éleveur porcin raconte que, jusqu'à récemment, il se préoccupait peu des critiques de l'élevage, mais depuis les vidéos de L214 ont changé sa perception du risque :

« Mes parents fermaient toujours à clé les bâtiments, ils avaient peur de se faire piquer des cochons. Moi je ne fermais jamais rien, mais depuis les vidéos de L214 je ferme tout. Je ne dis pas que mon élevage est parfait, mais ils peuvent déformer le truc. Le danger aujourd'hui ce ne sont plus les voleurs, mais L214 ! »³

Quand on attaque l'élevage, on attaque ainsi toute la famille qui se supporte, sans parler de tous les emplois indirectement liés à la consommation de viande⁴. Au-delà de la famille, c'est aussi un réseau social professionnel dans lequel sont imbriqués les éleveurs. On comprend alors que la diffusion de ces images exacerbe chez les éleveurs le sentiment d'être critiqués et provoque un sentiment d'insécurité, voire de paranoïa. C'est précisément ce qui s'est produit dans le cas 9, où des militants antispécistes ont fait circuler une pétition sur internet. Le dévoilement du projet d'élevage a eu des conséquences importantes pour la famille d'éleveurs. Dès lors, certains prennent les devants et s'attaquent directement aux militants antispécistes, comme le montre le cas de conflit autour des nuits-debout devant les abattoirs (Encadré 12). Ce conflit montre surtout que la cause des éleveurs ne

¹ Sondage IFOP « Les Français et le bien-être des animaux » paru en janvier 2020 et sondage IFOP « Les Français et le bien-être animal » paru en mars 2019

² Entre 1998 et 2018, la consommation annuelle par habitant a baissé de 6,9% (FranceAgriMer, 2018, « Consommation des produits carnés en 2018 »)

³ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

⁴ On estime environ une personne sur trois dont le métier est directement ou indirectement lié à l'agro-industrie en Bretagne.

se défend pas uniquement par des arguments, mais avant tout par la défense d'une identité professionnelle sur le terrain.

Encadré 12 : Les conflits autour des nuits-debout devant les abattoirs.

Militer pour la reconnaissance des animaux d'élevage comme groupe invisibilisé implique de remettre en question le travail, l'identité et les valeurs des éleveurs, et aussi des consommateurs de viande. Ces confrontations ont été particulièrement visibles par l'organisation de nuits debout par l'association 269 Libération animale. Ces événements impliquaient de rassembler les militants autour des abattoirs pour veiller la nuit avec des bougies en hommage aux animaux morts pendant la journée. En réaction, des éleveurs du syndicat de la Coordination rurale sont venus en nombre pour organiser des contre-manifestations. Celles-ci ont été fortement encadrées par la gendarmerie.



Crédit photo Sudinfo.be

Face à cette géométrie du débat public, le terme d'agribashing a été conçu comme stratégie pour dénoncer cet acharnement médiatique contre l'agriculture¹. Dans un rapport rédigé pour la FNSEA, un consultant en mouvement protestataire définit l'agribashing comme :

« Une intensification à un élargissement, à une radicalisation et à une plus forte visibilité de la contestation du mode de production agricole conventionnel, notamment dans un contexte de mutation de la critique de l'agriculture conventionnelle et de remise en cause de la "protection" politique dont bénéficiaient les agriculteurs jusqu'à une période récente » (Fougier, 2018: 4).

Ce concept permet aux représentants syndicaux d'entrer dans l'arène publique sous un nouveau rôle : celui de victime. Pourtant les critiques décrites jusqu'à maintenant visent avant tout le modèle de production agricole, et moins les agriculteurs eux-mêmes. En individualisant la critique, la responsabilité repose sur les agriculteurs et non sur les responsables politiques et syndicaux. La question est aussi dépolitisée et devient l'affaire de lynchage médiatique plutôt que de choix de société. La stratégie argumentative est donc de faire porter le blâme sur ceux qui le lancent. On remarque alors les liens avec les stratégies d'actions des défenseurs (Chapitre 5), à savoir une stratégie d'étouffement de la critique. L'année 2019 vit la création d'Observatoires de l'agribashing pour accompagner des cellules de gendarmeries qui centralisent les plaintes (nommé Demeter, voir Chapitre 8). Ces instances placées sous l'autorité du préfet permettront de faire un suivi plus rapproché des plaintes et de criminaliser les critiques les plus virulentes.

¹ L'agribashing est un concept lancé en 2017 pour caractériser le dénigrement systématique du secteur agricole. Le terme est popularisé en 2018 avec les discussions sur le projet de loi agriculture et alimentation et par la suite se trouve systématiquement repris par la FNSEA. Selon Europresse, le terme apparaît seulement dans 5 publications en 2017, contre 206 en 2018 et 4413 en 2019.

Tous ces exemples de publicisation ont mis en évidence l'importance de construire une cause qui a une portée générale. Les opposants ont mis l'accent sur des logiques argumentatives et leur efficacité a été évaluée selon les changements dans les situations de conflits et de comportement sur le marché. Les antispécistes participent à la radicalisation de la critique en dévoilant les situations d'exploitations invisibilisées par le système de production. En occupant l'espace numérique et physique, ils accentuent la défiance des éleveurs et les situations de confrontation. Chaque groupe d'acteurs a pris soin de construire des problèmes publics opérationnalisables pour les institutions, à savoir une meilleure prise en charge de l'environnement par des cadres scientifiques ou encore la défense des agriculteurs contre l'agribashing avec des observatoires et la cellule Demeter. La cause abolitionniste étant hors cadre institutionnel, elle vise avant tout l'éveil et le changement de comportement du consommateur. Au fur et à mesure que la cause grandit, la conflictualité augmente et les possibilités de résolution diminuent. Ceci s'explique par l'importance grandissante que prennent les valeurs.

3. Les conflits entre registres de valeurs

Le conflit rend saillant ce qui est normalement tenu pour acquis et routinisé pour les acteurs. Quand des riverains se mobilisent contre un projet d'élevage, ils signifient ainsi que celui-ci contrevient à des attentes profondément ancrées. Sans pour autant immédiatement savoir pourquoi, ils savent que cela ne leur convient pas, que c'est incohérent. C'est l'émotion qui signale en premier la dissonance et le travail de révision mène à révéler les valeurs. De la même manière, dans le processus de montée en généralité, les attentes sont élevées au rang de revendications, audibles dans l'espace public. La durée du conflit permet aux revendications de se généraliser et de se recomposer pour révéler ce qui est véritablement important pour la lutte : les valeurs.

Les valeurs sont donc dynamiques, elles ne sont pas éternelles, mais font partie du processus de révision. Elles sont aussi socialement construites, car élaborées au cœur même de la mobilisation. C'est d'ailleurs le fait de lutter pour elles qui leur donnent une importance. Rappelons aussi que l'on se mobilise pour des valeurs, car elles sont fortement ancrées, c'est-à-dire le résultat de travail de révisions passées. En ce sens, les valeurs « sont moins les idées ou même les convictions qui sont engagées que des postures face au monde, où c'est la personne tout entière qui se trouve investie, en même temps que sa propre perception de l'expérience et son propre sentiment d'identité » (Heinich, 2017 : 320). Les valeurs font donc partie intégrante de l'identité de l'individu.

La projection des valeurs dans l'espace public est alors la dernière étape du processus de révision pour ceux qui ont choisi de résister à la situation plutôt que d'adapter leurs attentes. Le conflit se joue alors dans une nouvelle arène où ce qui compte ce n'est pas nécessairement de trouver une solution au problème public, mais sa reconnaissance. C'est ainsi que les valeurs publicisées ont été récoltées et reconstituées sous la forme de registres qui permettent de caractériser les antagonismes. Un registre de valeurs, c'est un ensemble cohérent de valeurs qui donne à l'acteur une posture face au monde, une direction et une raison de lutter. Pour autant, un acteur peut souscrire à plusieurs valeurs dans

des registres différents qui sont parfois même contradictoires. Bien qu'ils s'en rapprochent, les registres de valeurs ne sont pas des registres de grandeurs¹.

Nous allons montrer que la lutte pour la reconnaissance vise la prise en charge des valeurs par les institutions, à savoir le préfet, le maire, le commissaire enquêteur ou encore le juge. Ces représentants d'institutions sont aussi garants des registres de valeurs qu'ils défendent. Leur rôle est d'apporter une hiérarchisation des valeurs dans leur périmètre afin de stabiliser un ordre qui organise la vie sociale. C'est bien parce qu'il n'y a pas équivalence entre les valeurs que l'enjeu de la lutte est de les porter plus haut que les adversaires. L'objectif est de faire reconnaître ce changement de hiérarchie pour qu'en découlent de nouvelles normes et pratiques. Les enjeux de redistribution et de reconnaissance sont donc intimement liés.

La publicisation dans l'espace public d'une cause a permis d'affiner le repérage des valeurs pour les ordonner sous forme de registre. Cet angle d'analyse permet de comprendre les situations où « les acteurs ne parviennent pas à s'accorder sur la valeur d'un objet et, plus profondément, sur *les instruments* de son évaluation » (*Ibid.* : 277). En effet, revendiquer des valeurs c'est avant tout porter *un jugement* dont les modalités sont tout autant conflictuelles. Le travail de reconstruction a permis d'identifier six valeurs autour desquelles se configurent les conflits et les revendications (Figure 32). De plus, rappelons que les valeurs sont fortement liées à l'expression d'émotions et au travail de révision. L'identification de registres en tiendra compte de manière à restituer les liens entre situations émotionnelles concrètes et perception de valeurs abstraites.

Figure 32 : Les registres de valeurs

Registres	Attentes	Acteurs
Pureté	Pollution, nuisance, santé	Opposants
Attachement	Le paysage, foncier, condition animale	Opposants, antispécistes
Citoyenneté	Modèle de développement	Opposants, défenseurs, antispécistes
Morale	Condition animale	Antispécistes, opposants, défenseurs
Réputation	Relation animaux, modernité, image	Défenseurs
Efficacité	Temps travail, installation,	Défenseurs

Source : figure réalisée par l'auteur

¹ L. Boltanski (1990; puis Boltanski et Thévenot, 1991) propose une sociologie de la critique où les conflits sont résolus en justice selon différents ordres de grandeurs. Ce modèle se différencie des registres de valeurs (Heinich, 2017) sur au moins trois points. Premièrement, l'objet d'étude n'est pas le même. L. Boltanski se préoccupe des moments où les acteurs doivent justifier les critiques qu'ils avancent ou lorsqu'ils se justifient face à la critique. N. Heinich propose plutôt d'étudier la manière dont les acteurs accordent de la valeur, le sens qu'ils y donnent et les conflits que cela engendre. Deuxièmement, les registres de grandeurs sont des conventions qui permettent de traiter les disputes. Les registres de valeurs sont des postures face au monde, le résultat d'une socialisation et pas nécessairement d'une institutionnalisation (rappelons que les valeurs ne sont pas universelles ni dépendantes d'une institution comme la justice). Troisièmement, le modèle de L. Boltanski ne concerne que les actes de justification rationnelle, et exclut du même coup les émotions et les violences symptomatiques des conflits d'élevage. Il faut aussi souligner des points de convergences, à savoir que ce sont tous deux des « outils » permettant de faire converger l'action collective, de trouver des accords et d'évaluer l'importance relative de chaque chose.

3.1 La pureté

Le régime de pureté résume plusieurs dimensions auxquelles sont principalement attachés les riverains et les militants écologistes. La pureté est la conception idéalisée d'un objet qui n'a pas été altéré, sans déformation et qui est fidèle à son état originel. C'est l'état dans lequel l'objet désiré n'a jamais été mélangé, troublé, ni souillé¹. Dans une perspective esthétique, c'est un objet sans défaut, en parfaite harmonie et équilibré. C'est aussi l'état d'esprit dans lequel sont les militants du cadre de vie (les romantiques) qui sont nostalgiques d'un monde perdu et à moitié retrouvé. Il présente avant tout une critique du capitalisme et de la modernité comme déshumanisante et œuvre à un réenchantement du monde. Ces valeurs s'incarnent dans des objets comme la pollution de l'environnement, les nuisances du cadre de vie ou encore les risques sanitaires de l'agriculture.

En premier lieu, les revendications autour de la pollution caractérisent l'exigence de pureté dans un rapport à l'environnement naturalisé et idéalisé. Naturalisé, car ce qui est désirable, c'est l'état tel que décrit par les cadres de la science. On définit alors la pollution par rapport au référentiel de l'équilibre des écosystèmes ou de la biodiversité. C'est une nature pure et sans la souillure des humains. La pollution est donc un élément perturbateur qui rompt l'harmonie naturelle. Ensuite, c'est une conception idéalisée, car on cherche à atteindre un état de la nature qui n'a probablement jamais existé, sans intervention extérieure ni perturbation. On évalue alors la pollution en fonction de la qualité de l'eau et de l'air, en surveillant particulièrement les nitrates rejetés par les porcs et l'ammoniac par les poules. La nature est déjà perçue comme mal en point, alors il est incohérent d'ajouter de la pollution dans un environnement déjà saturé. L'élevage est donc vu comme une pratique incompatible avec la protection de l'environnement. Cette incohérence entre extension d'élevage et protection de la nature est vécue à travers des émotions comme l'indignation ou la culpabilité de ne rien faire pour la protéger. Ces émotions poussent à la mobilisation lorsque les valeurs de pureté sont contredites.

En second lieu, les nuisances sont aussi vécues comme une pollution, celle du quotidien et du cadre de vie. Ce qui est désirable, c'est la campagne nature sans les usages productifs. On valorise alors la tranquillité, la quiétude, les odeurs naturelles ou encore un paysage végétal. Les nuisances sont jugées en fonction des jouissances qu'elles briment et des habitudes qu'elles perturbent, provoquant des émotions de frustration ou de surprise à chaque manifestation. Par exemple, ce sont les odeurs de lisier senties depuis son jardin, ou encore le passage de camions qui perturbent l'écoute de musique. C'est aussi la honte de recevoir des amis ou de la famille quand les odeurs sont dérangeantes. C'est l'irritation de voir ses légumes du jardin recouvert de poussières par les activités agricoles.

En dernier lieu, la santé est fortement valorisée contre le danger des pesticides. Ici aussi la qualité de l'eau est un objet qui cristallise cette valeur. S'ajoutent à la peur des pesticides, l'angoisse de tomber malade ou d'être exposé à des molécules perturbant le corps. On peut alors jauger son état de santé au nombre de fois que l'agriculteur sort son tracteur pour pulvériser. C'est ainsi que l'on mesure le

¹ Par exemple, M. Douglas (1998) démontre que la pureté et la souillure de son corps est une catégorie que l'on retrouve dans plusieurs cultures et religions à travers le monde.

danger et l'adéquation avec ses valeurs. La pollution de l'air est aussi un objet qui attire de plus en plus l'attention. Les élevages de volaille en première ligne, l'ammoniac qui s'en dégage fait anticiper différents problèmes respiratoires.

Par exemple, cette valeur fut structurante pour les opposants du cas 5 qui opposaient systématiquement la pureté de l'eau, de l'air et du paysage au projet d'élevage. Parmi ceux-ci, nombreux sont des résidents secondaires ou des néoruraux récents. S'installer en campagne près de la côte et de milieux préservés est un choix structurant dans le parcours de vie et qui manifeste l'importance de la nature idéalisée. La pureté de la campagne est alors jugée au regard des souillures que représentent les villes, où l'air est pollué et le paysage bétonné. Le naturel est évalué au regard de l'artificiel, ce qui accentue le rejet du projet d'élevage comme contre-nature, hors-cadre dans une campagne idéalisée. Le conflit était structuré autour d'usages purs et impurs de l'espace, les acteurs étant forcés de se positionner et de se justifier par rapport à ces catégories. Dès lors, les valeurs peuvent s'imposer dans le débat, se cristalliser dans des objets comme la qualité de l'eau. Lutter pour une eau plus pure permet aux militants d'actualiser leurs valeurs. En s'imposant dans le conflit, celles-ci structurent aussi la prise en charge. On attend des institutions qu'ils reconnaissent la pureté comme supérieure aux autres valeurs défendues et qu'ainsi on restreigne les usages productifs au profit d'usages purs.

3.2 L'attachement

Sur le registre de l'attachement émotionnel, on retrouve des valeurs fortes de fidélité et d'appartenance, et aussi d'attendrissement. On met dans le même registre l'attachement à un lieu, la nostalgie d'un paysage et la sensibilité pour les animaux. Ce qu'ont en commun ces trois dimensions sont l'attachement intime et durable envers un objet de dévotion familial. Ce qui est important est ce qui a une valeur sentimentale, souvent issue d'une expérience passée. Cela peut autant prendre la forme d'un sentiment désintéressé qu'une conviction forte. En ce sens, c'est un registre revendiqué par plusieurs acteurs, donc un objet de conflit particulièrement central.

Le paysage est pour les riverains une source de nostalgie. L'attachement au lieu est révélateur de cette valeur car les habitants sont prêts à lutter pour le défendre. C'est souvent le cas de ceux qui ont grandi en milieu rural et qui reviennent s'y installer pour leur retraite. On valorise le paysage à travers des objets comme les bocages qui ont été transformés en champs de maïs, les plages recouvertes d'algues vertes ou encore les maisons familiales devenues mitoyennes d'une grande exploitation agricole. On regrette alors les talus, les petits chemins creux ou les balades entre les champs. La défense de cette valeur devient le moyen de préserver cette mémoire, de ne pas la trahir. Généralement, c'est aussi une question de transmission du patrimoine familial d'une génération à l'autre. On ne veut pas nécessairement transmettre un espace inchangé, mais le souvenir de cet espace et l'usage qu'on en fait. Le léguer en mauvais état induirait un sentiment de culpabilité envers ses enfants et petits-enfants. On ne veut donc pas que notre petit bout de campagne devienne une zone industrielle, mais reste ici aussi, pure.

Cette valeur est aussi partagée par les éleveurs, mais au nom du capital d'autochtonie. La carte postale, c'est eux qui l'ont faite. Ce sont eux qui ont façonné le paysage pour leurs usages, leur conception esthétique de l'espace. Leur légitimité vient de leur ancrage ininterrompu au lieu, ce qui procure un fort sentiment de fierté. C'est au nom de cette valeur que les défenseurs délégitiment les opposants comme des néoruraux ou encore des profiteurs. On craint alors que l'espace soit approprié par d'autres qui ne partagent pas la même conception de l'espace, même si ceux-ci en revendiquent le même attachement. D'une certaine manière, cette valeur se révèle à travers un sentiment d'insécurité, celui d'être dépossédé de ses terres par des nouveaux venus.

Cette affection pour un espace relève d'un attachement similaire que les antispécistes revendiquent pour les animaux. En effet, la lutte n'est pas que sur le registre éthique (voir prochaine sous-section), il est aussi affectif. C'est l'attachement envers des êtres vivants qui mène à vouloir les protéger. On caricature souvent cette affection comme un attendrissement mal placé, mais il s'agit plus profondément d'une empathie qui transcende l'espèce. On observe l'expression de cette valeur à travers le militantisme pour défendre la cause des animaux, dans des actions de libération ou encore la création de sanctuaires pour les animaux d'élevage. De la même manière, les éleveurs ont eux aussi une affection pour leurs animaux, en les nommant ou en leur montrant des signes de tendresse. Pour autant, on peut partager des valeurs, mais à des degrés différents.

La conflictualité au sein de ce registre s'organise autour du degré d'importance qu'on lui attribue. Les antispécistes dévalorisent les éleveurs, car leur attachement aux animaux n'est pas assez fort ou encore mal placé. À l'inverse, les éleveurs critiquent l'investissement démesuré des militants dans la cause animale. Aimer trop peu ou trop fort les animaux devient l'objet d'une lutte, car cela implique des pratiques que les premiers veulent intensifier et que les seconds veulent abolir. De la même manière, les conflits entre écologistes et éleveurs se structurent autour de la durée de l'attachement, qu'on jugera selon la période d'occupation du lieu de vie. D'un côté, on valorise un attachement récent, mais porteur de sens, fidèle à une mémoire qu'on recherche à vivre; de l'autre côté, on valorise un ancrage interrompu. Cette valeur est importante, car elle légitime une position dans le débat : on reconnaît plus facilement les usages les mieux ancrés, les plus anciens. Du moins, les éleveurs vont grandement jouer sur ce registre pour faire valoir l'antériorité et la légitimité de leurs usages.

C'est donc un registre qui est largement publicisé. Dans le cas 5, les défenseurs en ont fait un de leurs arguments principaux : « qui sont ces gens venus de loin pour nous dire comment utiliser notre terre? » Similairement dans le cas 9 qui opposait une famille d'éleveurs de veaux à des antispécistes, on objectait souvent l'ancrage local de la famille aux militants basés à plus de 600 km. La campagne sur internet fut vécue comme décalée, hors-cadre, autant pour le maire que les militants écologistes. L'attachement à un lieu est donc aussi une ressource pour le débat dans la mesure où elle légitime une position.

Cependant, ce registre est sans doute l'un des plus mal représenté dans les institutions, car trop vaste et relatif pour être opérationnalisé dans les cadres normatifs. Cette pluralité est toutefois affirmée dans les politiques de multifonctionnalités de l'agriculture ou encore dans les agendas de développement durable : ce qui est important, c'est que tous protègent leurs attachements. Le registre de l'attachement est donc au cœur des conflits d'usage, car chacun y oppose sa sensibilité, son ancrage

au lieu et aux êtres vivants. La difficulté pour les institutions est donc d'arbitrer des valeurs trop relatives pour être instituées.

3.3 La citoyenneté

Ce registre de valeurs civique concerne l'importance donnée aux affaires de l'État et à l'intérêt général. Il s'agit aussi de l'importance donnée à la participation, à l'engagement pour le bien commun ou encore sa collectivité. Ceux qui défendent cette valeur promeuvent aussi des vertus associées à la citoyenneté comme la transparence, l'intégrité, le dévouement ou encore l'altruisme. Cette valeur est revendiquée en premier lieu par les militants écologistes, mais aussi par les défenseurs et les antispécistes dans des adaptations particulières.

Les militants écologistes et au fil de la lutte, les riverains, promeuvent fortement cette valeur. En effet, les opposants se définissent en tant que contre-pouvoir face à un État corrompu par la cogestion. Légitimés par leur expertise, ils affirment une conception immanente de l'intérêt général à travers la défense de l'environnement. Celui-ci est en péril, la science le démontre, et l'État privilégie les intérêts économiques sur la santé des écosystèmes et de la population. On retrouve alors la stratégie de dévoilement des antispécistes dans la mise en lumière des failles de l'État. Les militants qui abordent cette posture aiment bien rappeler qu'ils sont incorruptibles et désintéressés.

C'est selon ce critère qu'ils évaluent la valeur des institutions. Ainsi, on dénonce Eau et rivières de Bretagne d'être trop proche du pouvoir, car ils reçoivent des subventions, alors que d'autres ne vivent que par dévouement pour la cause publique. C'est aussi au nom de cette valeur que le modèle de développement industriel est remis en question, car celui-ci ne sert plus le bien commun. Dans cette vision, le bien commun s'exprime par des fermes plus petites, sur des surfaces plus petites, hors du système mondialisé, dans une transition à court terme et qui exploitent les alternatives déjà en place. C'est précisément l'argumentaire des cas 1 et 2 qui oppose les écologistes à des grands projets d'extension, ce qu'un commissaire enquêteur résume par « l'État ne s'occupe que de ceux qui ont de l'argent, c'est les assos qui représentent l'intérêt général maintenant »¹.

Les défenseurs aussi revendiquent l'intérêt général quand ils travaillent pour « nourrir le monde ». Loin d'être uniquement un argument pour se légitimer, la production alimentaire est encore conçue pour plusieurs agriculteurs comme un pilier essentiel de la nation. On défend alors l'autosuffisance alimentaire, la capacité de répondre aux demandes des consommateurs et aux exigences élevées de qualité. On juge son importance par l'acharnement au travail, c'est ainsi qu'on justifie passer plus de 60 heures par semaines à travailler, pour nourrir les Français. C'est le dévouement à la tâche qui permet d'évaluer la grandeur et les agriculteurs souffrent beaucoup du manque de reconnaissance de leurs efforts. Dans une tribune de presse agricole au début de la crise du Covid-19, Thierry Merret (président de la FDSEA 29) s'exprime ainsi :

¹ Commissaire enquêteur dans le cas 1 dans le Finistère (#11)

« Nous, les agriculteurs, étions les pollueurs, les empoisonneurs potentiels même aux yeux de nos voisins (riverains !). [...] Aujourd'hui, les consommateurs veulent se nourrir. D'ailleurs, ils ont oublié le bio, le plein air, le label ! Ils achètent ce qu'ils trouvent, sans se soucier du mode de production ! Après cette crise, les Françaises et Français garderont-ils en mémoire que se nourrir en qualité et en quantité est "essentiel", à savoir "indispensable". Tout comme l'air que nous respirons est essentiel. [...] Nous, paysans, sommes au début de la chaîne alimentaire. Il ne faut pas qu'elle soit interrompue [...] Nous, paysans, savons combien tous les « besogneux » derrière ces entreprises sont indispensables à la continuité de la vie de notre nation [...] Ne l'oubliez pas, nous sommes des professionnels responsables qui nous appuyons sur des connaissances scientifiques et avons à cœur de produire pour toutes et tous, quelle que soit la demande du marché ! »¹

En dernier lieu, les antispécistes défendent une conception plus large de l'intérêt général qui s'applique plutôt à l'intérêt des espèces. L'enjeu pour eux est d'étendre la sphère de l'empathie aux animaux, et par conséquent le bien commun aux autres espèces. Comme les militants écologistes, la lutte est désintéressée. Ce n'est pas pour eux qu'ils militent, mais bien pour les animaux. L'enjeu est donc la reconnaissance de cette valeur, plus universelle que l'humanisme. Dans l'introduction à la pétition en ligne contre le projet de veaux dans le cas 5, les militants ont revendiqué cette conception de l'intérêt général : le manque de transparence de la décision publique traduit l'imposition du spécisme :

« Grâce au nouveau décret du 5 décembre 2016, aucune enquête publique, ni étude d'impact, n'est réalisée pour ce projet ! Une production de viande sordide et contre nature [où] les veaux ne verront jamais un pâturage de leur courte vie »².

Le registre de la citoyenneté est l'un des plus institutionnalisés : c'est bien au nom d'un intérêt général transcendant que l'État légitime son action. C'est au nom d'une vision immanente du bien commun que les associations militent. Les militants compétitionnent donc avec les institutions pour se parer de cette valeur qui possède beaucoup de légitimité. L'enjeu des conflits n'est donc pas de la porter plus haute que les autres valeurs, mais plus haut que les autres acteurs en imposant ses modalités d'évaluation. Dès lors, la lutte porte sur le jugement selon l'abnégation, le dévouement ou l'attitude désintéressée pour la cause.

3.4 La morale

En philosophie, la morale porte sur « des règles ou principes de conduite, la recherche d'un bien idéal, individuel ou collectif, dans une société donnée »³. C'est une manière particulière d'envisager les problèmes publics sous l'angle de la portée normative des principes. La question de l'élevage est donc envisagée selon ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, ou encore désirable ou à proscrire. C'est précisément dans cette posture que se placent les militants antispécistes lorsqu'ils revendiquent

¹ « Consommer français, essentiel aujourd'hui et demain ! ». Paysan Breton, 29 mars 2020

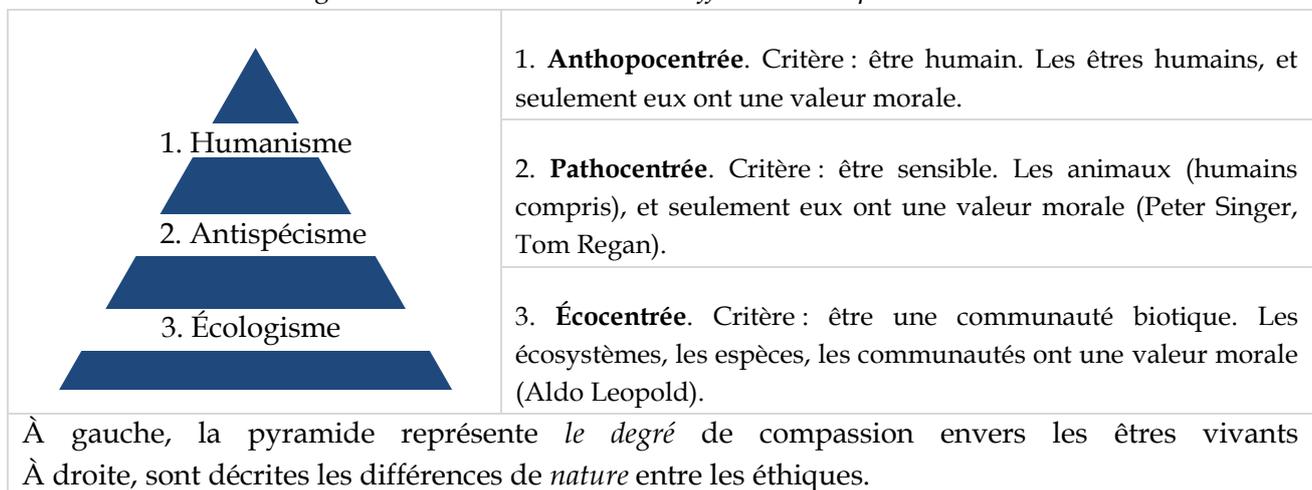
² Introduction à la pétition en ligne contre le projet de veaux dans le cas 5

³ CNTRL, « éthique », consulté le 17 avril 2020

l'abolition de l'exploitation des animaux. En effet, l'espèce ne serait pas un critère moral pertinent pour décider du sort d'un être vivant *sentient*, c'est-à-dire capable d'expériences subjectives. Les animaux doivent donc être considérés comme des individus capables d'émotions, d'intérêts et en mesure de mener leur propre vie. La souffrance des animaux d'élevage est donc aussi terrible que celle des esclaves, et participer à cette exploitation relève du spécisme. Plus précisément, le spécisme est une « discrimination fondée sur l'espèce et l'absence de prise en compte des intérêts des non-humains, utilisés comme de simples moyens au service de nos fins » (Pelluchon, 2017 :21). Inversement, l'antispécisme « requiert l'égal prise en compte des intérêts des non-humains et des humains. Il n'implique pas l'égalité de traitement entre les êtres [...] le droit de vote n'a aucun sens pour un cochon » (*Ibid* :21-22).

En quoi une proposition morale peut-elle être une valeur ? Simplement parce qu'on y accorde une importance qui guide la conduite. Celle-ci s'exprime notamment lorsqu'elle est bafouée : en maltraitant un animal ou en exposant le quotidien des abattoirs. Comme la rupture, la transgression suscite une émotion de dégoût ou encore de colère. L'émotion signale une dissonance, que la vie des animaux importe, et qu'il faut agir pour rétablir l'injustice. Dans ces circonstances, le travail de révision est particulièrement visible : soit on change ses habitudes et on devient végane, soit on se justifie pour rester cohérent. C'est ainsi qu'on peut continuer à vivre en accordant une importance particulière à son animal de compagnie (registre de l'attachement) et manger un steak (registre hédoniste du plaisir de manger de la viande). L'antispécisme comme valeur morale est particulièrement conflictuel, car elle s'oppose à d'autres valeurs morales (humaniste et écologisme) à des degrés et de nature différente (Figure 33). De degré, car elles ont des critères différents de reconnaissance et de nature, car toutes n'accordent pas la même valeur morale aux vivants.

Figure 33 : La considération des différentes éthiques du vivant



Adapté de E. Dardennes (2018: 5) et de M. Gorke (2013: 122)

En premier lieu, l'humanisme se définit d'un côté comme la généralisation de la compassion à tous les humains, et d'un autre côté s'arrête à la frontière de l'espèce pour considérer l'humain supérieur aux autres. C'est une morale anthropocentrée, car seulement les humains ont une valeur morale. Elle s'oppose aux autres morales, car elle ne reconnaît qu'une valeur instrumentale aux autres êtres vivants. Deuxièmement, on peut dire que l'antispécisme reprend le projet humaniste de compassion en l'étendant aux animaux. Cependant, il s'oppose à l'anthropocentrisme en remettant en cause la

suprématie des humains sur la nature (Caron, 2016). Le critère de reconnaissance est alors la sensibilité des êtres à ressentir la douleur ou des émotions. C'est une morale pathocentrée, car elle exclut de fait tous les végétaux et invertébrés sans système nerveux central. Troisièmement, la morale environnementale se veut écocentrée¹ en incluant tous les êtres vivants dans une communauté biotique. Ici, la valeur accordée aux êtres vivants est évaluée dans l'équilibre général des écosystèmes. Cette morale s'oppose aux deux précédentes, car l'idée même de nature est un totalitarisme au sens où « seule la totalité est envisagée, elle seule se voit attribuer une valeur, les individus ne sont plus appréhendés qu'en tant qu'utiles à la structure d'ensemble » (Bonnardel, 2018 : 154-155). Cependant, il faut aussi noter que les morales animalistes et écologistes convergent sur plusieurs points, surtout lorsqu'il s'agit de transcrire ces valeurs en politique (Dardennes, 2018).

Les conflits d'élevage reprennent ces valeurs en fonction des différents acteurs. Les militants écologistes sont généralement inspirés d'une morale écocentrée et revendiquent une meilleure prise en compte des écosystèmes. Ils valorisent alors des usages de l'espace comme préservation, car cela permet de concrétiser le respect des écosystèmes. Cependant, ils revendiquent aussi des formes d'anthropocentrismes autour du cadre de vie. Cette contradiction se retrouve dans des objets comme le paysage, où une nature non anthropisée est valorisée, mais selon les cadres d'une campagne nostalgique et idéalisée. Les militants antispécistes sont souvent radicalement ancrés dans la morale pathocentrée, ce qui les conduit à s'opposer frontalement au tenant de l'humanisme. Les usages productifs sont alors fortement dévalorisés en ce qu'ils engendrent de la souffrance. Quant à eux, les défenseurs sont les plus fervents apôtres de l'humanisme. C'est selon cette position qu'ils défendent la maîtrise du vivant pour nourrir l'humanité. C'est aussi à ce titre que plusieurs éleveurs s'insurgent qu'on donne plus d'importance aux animaux qu'aux humains. Comme l'illustre un éleveur de vaches laitières en bio :

« Par exemple, en Inde, des musulmans se sont fait massacrer pour avoir tué une vache qui n'était pas très bien. Et bien ça me choque, le moment où la vie de la vache devient plus importante que la vie de l'Homme »².

Il ne faut pas négliger aussi que l'humanisme est une éthique qui permet de justifier l'exploitation des autres êtres vivants. Cela s'illustre lorsque l'animal est abattu et alors rebaptisé « minerai de viande » pour servir de base à la préparation de plats. La hiérarchisation des espèces permet de penser des relations purement instrumentales au vivant où l'animal est devenu une machine à produire, la nature un réservoir de ressources. Il y a donc de forts intérêts pour préserver cette hiérarchie de valeurs du vivant, ce qui fait de l'humanisme la morale la plus institutionnalisée. Ce qui explique que, dans les conflits, il est difficile de reconnaître des morales ayant des degrés plus larges de compassion.

¹ On aurait pu aussi distinguer l'écocentrisme du biocentrisme selon le philosophe norvégien Arne Naess et l'écologie profonde où seulement les êtres vivants ont une valeur morale.

² Éleveur de vaches en bio en Ille-et-Vilaine (#34)

3.5 La réputation

La réputation est l'opinion partagée sur la valeur d'une personne ou d'un groupe. Elle peut être bonne ou mauvaise, importante ou marginale, intacte ou bafouée : tous ces qualificatifs renvoient à l'idée d'un capital qui augmente ou déprécie. C'est aussi l'image qu'un acteur met en jeu dans une interaction donnée, lorsqu'il cherche à « garder la face », maintenir son rôle dans une scène (Goffman, 1959). Au fil du temps et des aléas, la réputation se joue indéniablement dans l'espace public dont les médias sont un acteur majeur. Ils donnent le ton, cadrent les événements et la parole de manière à influencer sur *l'image publique*. Cette image, c'est la représentation collective d'un groupe, et inversement la représentation que ce groupe se fait de lui-même. La réputation c'est aussi la notoriété, être connu pour quelque chose. Ainsi, lorsque les agriculteurs sont publiquement taxés de pollueurs ou de tortionnaires des animaux, c'est directement leur représentation d'eux-mêmes qui est affectée. Être étiqueté d'une image négative affecte aussi l'estime des membres, car la réputation exprime ce que vaut la personne. Cette mauvaise estime vient de la critique que reçoivent les agriculteurs dans leurs relations aux animaux ou encore à propos de leurs pratiques agricoles. Ainsi, un régime réputationnel de valeurs exprime que ces objets sont importants, et aussi qu'un déficit de reconnaissance entraîne une perte de confiance.

Les défenseurs de l'élevage sont prêts à lutter pour protéger leur réputation. De même, ils entrent facilement en conflit quand celle-ci est attaquée. On a observé des situations où ils se sont mobilisés massivement pour défendre la réputation d'un jeune éleveur qui voulait installer un poulailler (cas 5), ou encore une famille d'éleveur de veaux qui s'est isolée suite à une pétition en ligne contre eux (cas 9). L'importance donnée à la réputation s'est illustrée par de fortes émotions qui indiquent l'importance du grief. Dans le cas 5, la colère était à son comble lors de distribution de tracts ou lorsque des banderoles ont été affichées par les opposants. L'atteinte à l'image publique a été compensée par une manifestation positive (joie, solidarité), l'omelette géante, pour restaurer la réputation. Dans le cas 9, la famille d'éleveurs s'est isolée, honteuse de leur métier. L'angoisse d'être critiqué les a poussés à faire profil bas, à ne pas répondre aux sollicitations des médias et des sociologues.

C'est donc de la valeur publique accordée aux agriculteurs dont il est question dans les conflits d'élevage. Les riverains et militants écologistes véhiculent des étiquettes d'empoisonneurs et de pollueurs. Dans certains cas, l'atteinte à la réputation est même une stratégie pour lutter contre le projet, indice comme quoi la réputation est un enjeu important. Par exemple, dans le cas 5, tout a été mis en place pour nuire à l'image publique de l'éleveur : article de presse, manifestation, tract. On cherchait ainsi à le décrédibiliser pour que l'opinion publique n'ait pas confiance en lui. Cette stratégie était très claire pour les agriculteurs qui défendaient le projet :

« Je pense qu'au début les opposants étaient très fiers, on les voyait sur le marché et tout, ils avaient un sentiment d'appartenance, de faire une lutte louable. Et maintenant qu'on utilise les réseaux sociaux pour les dénoncer, ils ne sont plus très à l'aise. On a fait passer le message qu'ils n'avaient pas besoin de faire tout ça, qu'il suffisait de faire un recours. Je pense que maintenant ils ont du mal à justifier d'avoir été aussi méchants avec le porteur de projet. S'ils

voulaient faire un recours, ils n'avaient pas besoin de l'humilier comme ça devant tout le monde. J'espère qu'ils ont honte de leurs actions »¹.

De leur côté, les militants antispécistes ont forgé une image de tortionnaires aux éleveurs, les rendant coupables de la souffrance des animaux. Cette dernière critique remet en cause plus profondément l'identité des éleveurs, car il n'y a pas de réponse possible pour satisfaire la demande d'abolition de l'élevage. Nous l'avons vu, les critiques écologistes étaient sur un registre technique auquel il était possible d'apporter des aménagements (aux critiques welfaristes aussi). Néanmoins, l'abolitionnisme va plus loin dans la remise en question même de l'exploitation des animaux. Collée à cette image, l'identité professionnelle des éleveurs est mise à mal. La réputation est donc un enjeu de lutte centrale car la reconnaissance d'une image positive est un gage de confiance et d'estime.

On a vu aussi que la réputation des éleveurs est déjà bien entamée par les controverses qui animent les médias autour de l'environnement, du bien-être animal, des risques sanitaires, du système de production, ou encore sur la consommation de viande (Delanoue, 2018). Elle est aussi affectée par l'essor des médias d'opinions et des réseaux sociaux qui relaient la critique. La réputation est donc un indicateur de la confiance qui leur est accordée, ce qui est un enjeu important pour un projet d'extension. Il peut s'installer un cercle vicieux où la mauvaise réputation de l'élevage diminue la confiance qui lui est portée, ce qui induit davantage de contestation des projets et une nouvelle attaque à la réputation. Pour s'en prémunir, nous avons vu que ceux-ci préféreraient se placer dans une position de victime afin de dévier la critique et de cadrer les opposants comme des oppresseurs. La réputation est donc un registre fortement institutionnalisé, surtout par les médias. Les règles du jugement de la réputation sont donc soumises aux logiques de l'argumentation au sein d'arènes et des controverses.

3.6 L'efficacité

L'efficacité est un registre de valeurs proprement moderne. Dans ce registre, une grande place est accordée aux valeurs de performance, où la rationalité instrumentale domine au détriment des autres formes d'action. On évalue alors la valeur des objets et des individus au regard de leur capacité à maximiser les flux, c'est-à-dire la diminution de l'input et l'augmentation de l'output. Tout le travail des éleveurs est orienté par cette perspective à la base de tout processus industriel. La science et la technique sont aussi valorisées pour elles-mêmes, comme moyen d'action au détriment des finalités. Pour illustrer ce registre, on reprend les thèses de M. Weber, J. Habermas et J.F. Lyotard sur le processus de rationalisation : ce qui légitime l'action, ce ne sont plus les idéaux de progrès et d'émancipation, mais son efficacité. Celle-ci n'est pas seulement un principe d'action, mais un jugement de valeur : ce qui est bon est efficace, performant et optimal.

Les éleveurs sont les premiers à revendiquer cette valeur structurante pour leur travail et leur identité. Plusieurs actions sont entreprises pour la mettre en évidence : des fermes ouvertes aux salons de l'agriculture, l'efficacité est mise en scène sous tous ses aspects. L'emblématique concours de la vache

¹ Agriculteur dans le cas 5 dans le Finistère (#38)

Prim'holstein en est un exemple éloquent : les critères de sélection se basent sur la production laitière, sa morphologie, le taux de protéine dans le lait et autres indicateurs de performance. Ce qu'on met à l'honneur, c'est la science dans l'ingénierie génétique de la vache et le savoir-faire technique de l'éleveur. L'animal est gratifié comme machine à produire. Les émotions symboliques de ce registre sont donc la fierté ou l'orgueil, celle de la maîtrise de la nature et de toute-puissance.

Dans les conflits d'élevage, cette valeur est tout autant promue. Les défenseurs ont un discours bien rodé sur l'efficacité technique de leurs pratiques d'élevage : il n'y a pas de pollution, car le projet d'extension modernise les installations avec des cuves plus étanches ou des pulvérisateurs qui enfouissent le lisier. De la même manière, il n'y a pas de nuisance, car un laveur d'air est mis en place ou encore un parfum est ajouté au lisier épandu. Le bien-être de l'animal est respecté par la génétique, car bientôt on aura plus besoin d'écorner les vaches ou de castrer les cochons. Ainsi, les meilleures techniques disponibles sont pour les grandes exploitations qui peuvent la rentabiliser. C'est dans l'intérêt de toutes les parties que l'élevage soit moderne car les flux sont mieux gérés.

Cette configuration répond aussi aux attentes des éleveurs : gagner en temps et en rémunération. Une meilleure optimisation des flux, notamment par l'automatisation, permet de moins travailler. Le travail est remplacé par du capital, et les employés par des machines qui permettent de gagner en performance. Les vaches se font traire nuit et jour par des robots, ou encore les porcs sont nourris avec une soupe qui optimise leur développement musculaire et réduit le gras. Produire plus avec moins permet donc de mieux gagner sa vie pour l'éleveur. Cela correspond aussi aux attentes de l'administration, car ces technologies permettent de gagner en traçabilité. L'informatisation des élevages est donc un outil de contrôle et de prévision pour l'éleveur autant que pour l'État qui exige toujours plus de sécurité sanitaire. L'efficacité est donc un registre fortement institutionnalisé, si ce n'est pas la valeur prioritaire des politiques publiques en agriculture.

Les opposants prennent le contre-pied de ce registre. La critique des militants du cadre de vie s'ancre pleinement contre la mécanisation du monde et sa rationalisation. On s'oppose à l'élevage, car il est industriel, hors de la nature, désenchantée. L'élevage est perçu comme une aliénation des humains et des animaux, les dénaturants. Comme pour les antispécistes, on est alors dans une nostalgie de l'animal à l'état sauvage, sans exploitation ni possession. Les émotions déployées dans ce contre-registre sont la nostalgie qui se traduit par l'amour romantique envers un passé idéalisé (registre de pureté). Ainsi, l'efficacité n'est pas pleinement un objet de lutte, mais se trouve fortement remise en question.

Par exemple, la capacité des éleveurs à maîtriser les flux est un objet de critique constant des militants écologistes. Dans son dossier d'extension, l'éleveur du cas 1 prévoit avoir la capacité d'épandre le lisier sur des champs à plusieurs kilomètres de l'exploitation, et même la construction d'une canalisation reliant le bâtiment à une nouvelle fosse située un kilomètre plus loin. Cependant, sa capacité à maîtriser les lisiers (soit les risques de pollution) est fortement remise en cause par les opposants. Ceux-ci démontrent que l'éleveur n'a pas les moyens de réaliser ces aménagements et qu'il s'en sert essentiellement pour justifier son projet. Pour les antispécistes, la critique est plus radicale et se centre sur la domination que légitime l'efficacité. Comme dans le cas 9, les critiques dénoncent l'industrialisation de la mort, mais aussi la sécurité sanitaire de la viande par l'usage excessif d'antibiotiques.

Ce registre rencontre aussi des limites chez les éleveurs quand est abordée la concurrence. Construite sur l'idéal d'un marché libre, l'efficacité est censée permettre d'atteindre des prix justes. Or, on constate que ce n'est pas le cas et que l'assistance de l'État (ou de l'UE) est nécessaire. Pourtant, cette valeur occupe une place importante dans la constitution de l'identité des éleveurs comme une profession moderne. En particulier, dans la figure de l'entrepreneur ou de l'autonomie vis-à-vis de l'État. Les enjeux se cristallisent dans les débats sur la mondialisation de l'agriculture : alors que certains souhaitent des règles plus justes, d'autres souhaitent au contraire le retour de mesures protectionnistes. Ces contradictions s'incarnent moins dans les conflits d'élevage que dans les débats au sein de la profession agricole.

Au final, la mise en évidence de ces registres nous a permis de rendre compte que les conflits d'usage sont structurés par des valeurs. Celles-ci sont révélées par les émotions, puis introduites dans le conflit par la montée en généralité. Les oppositions ont lieu entre les registres, comme la pureté (l'environnement) et l'efficacité (l'économie), ou encore entre le civique (l'intérêt général) et l'attachement (les affections particulières). Plus souvent, les conflits sont structurés au sein d'un même registre. On a montré aussi que certaines valeurs sont fortement institutionnalisées : l'État se présente toujours comme le principal acteur de l'intérêt général (registre civique), les politiques agricoles sont fortement imprégnées du référentiel de modernité (registre d'efficacité) et la morale dominante demeure l'humanisme. De la même manière, le registre réputationnel est conditionné par le rôle que jouent les médias. Ces espaces de reconnaissance sont donc contraints et ouverts par les institutions. Si les conflits révèlent la multiplicité des valeurs, cela complexifie grandement la prise en charge. En effet, nous verrons au Chapitre 9 que la négociation des valeurs permet de résoudre les conflits, mais seulement lorsque celles-ci ne sont plus l'élément central.

Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence le rôle de la prise en charge des valeurs dans la résolution des conflits. Les dispositifs de participation et de concertation ont permis d'illustrer ce rôle et celui des institutions dans la phase de concernement. On a vu qu'à certains égards, la confiance et la cohérence ont pu être restaurées grâce aux dispositifs et aux acteurs qui les animent. Notre analyse s'est ensuite déplacée sur les situations où la prise en charge n'a pas eu lieu, où l'imposition de la décision a mené à la mobilisation. Dans ce contexte, l'espace public fut le terrain privilégié des luttes avec pour objectif de construire une cause plus grande que les adversaires. Celles-ci ont été décrites comme des arènes publiques et de controverses à partir desquelles opposants et défenseurs s'affrontent devant un public. À ce niveau, la prise en charge portait sur l'institutionnalisation de problèmes publics. Certains cas ont été mis en évidence, notamment à travers les médias qui permettent une reconnaissance. Ensuite il a été illustré que les causes portaient sur des registres de valeurs. Cette nouvelle lecture des conflits d'usage a permis de clarifier le rôle central des institutions dans la reconnaissance de hiérarchie de valeurs.

L'analyse met aussi en avant un paradoxe des conflits de valeurs : il faut monter en généralité pour être reconnu, mais plus les antagonismes se structurent autour de valeurs abstraites, plus conflictuelle est la situation et plus difficile sera la résolution. Cela mène à des arbitrages difficiles, car « chacun

des partis disposant d'un système de valeurs robuste et cohérent, argumenté par la référence à des principes généraux dotés, chacun dans son registre, d'un haut degré de légitimité » (Heinich, 2017 : 320). Plus le conflit perdure, plus les valeurs se révèlent et plus les antagonismes se figent. La situation est donc bloquée, le conflit s'enlise dans des états pathologiques et le tissu local de relation sociale se rompt.

Dès lors, on comprend que, si les conflits montent trop en généralité, la prise en charge sera plus difficile. En effet, quand l'action collective est bien lancée, la confiance et la cohérence sont constituées hors des sphères institutionnelles. La projection de valeurs est d'ailleurs un aboutissement de processus de prise en charge par l'action collective. Nous allons maintenant voir que plusieurs mécanismes sont précisément déployés pour prévenir la mobilisation. Ceux-ci ne sont pas proprement institutionnels, mais font plutôt partie d'un ensemble informel et intériorisé de pratiques qui préviennent l'émergence et la prise en charge des conflits.

CHAPITRE 8

LES ENTRAVES À LA PRISE EN CHARGE

Au fil des situations étudiées, nous avons vu que la rupture dans la routine était un marqueur déterminant de la poursuite du conflit. Ces ruptures sont aussi visibles dans les relations de confiance à l'égard du tissu social, mais aussi des institutions. Plus largement, nous avons vu que ces ruptures sont souvent engendrées par l'imposition d'une décision, que ce soit le permis de construire ou l'autorisation d'exploiter. Ce fut un indicateur important dans notre analyse pour montrer que la prise en charge des revendications n'avait pas permis de résoudre la révision émotionnelle. Pour les riverains, les revendications se sont élaborées au fil du conflit, souvent en contact avec les militants qui ont joué le rôle d'expert et permis de recréer de la confiance. Alors, comment expliquer que ces revendications soient la plupart du temps déniées ou que partiellement prises en charge ? Ce qui bloque le travail de révision des opposants, c'est le travail d'autres acteurs pour que la situation ne change pas. Dis autrement, c'est le rapport de force entre la volonté des opposants de changer la situation et celle des défenseurs à maintenir leurs routines, leurs règles du jeu social qui empêche l'évolution de la situation.

Ces règles, nous les avons partiellement décrites au Chapitre 3 à travers la cogestion conçue comme la négociation et l'application des règles entre la profession agricole et l'État. Pour être plus précis, cette configuration est une forme de corporatisme historiquement marquée entre les années 1960 et 1980. Cependant, des formes de cogestion subsistent toujours, notamment sur la manière dont les dossiers d'élevage sont traités par l'administration. Nous avons aussi vu que le corporatisme lui-même est en déclin au profit de la mobilisation d'une pluralité d'acteurs organisés sous forme de lobbying. Ici encore, nous soutiendrons que le corporatisme existe toujours sous trois formes : a) sur l'imposition d'une lecture des problèmes sociaux (les référentiels) comme dans le cas des algues vertes; b) une institutionnalisation des rapports entre la profession et l'État et; c) une stratégie professionnelle visant à subordonner l'autorité de l'État aux intérêts de la profession. Le contexte du pluralisme multiplie certes le nombre d'acteurs, mais affecte peu les relations fondamentales de la profession avec l'État. Par contre, la donne change par l'imposition des enjeux environnementaux et l'ouverture des politiques publiques à des acteurs qui, jusqu'à récemment, étaient faiblement institutionnalisés comme les associations écologistes.

Toutefois, l'étude des conflits d'élevage a fait apparaître une structuration particulière des revendications sur l'usage de l'espace. Les opposants revendiquent de pouvoir négocier sur un terrain habituellement réservé aux acteurs de l'agriculture. Divers dispositifs ont été mis en place pour réguler ces demandes comme les recours aux tribunaux ou la participation aux instances de concertations (pas seulement l'EP). Cependant, quand un conflit éclate, c'est ce cadre qui est remis en

cause, car on ne négocie, on rentre dans un rapport de force parfois violent. Ainsi, les opposants déploient diverses stratégies pour défaire le projet d'élevage, mais force est de constater que, très souvent, la mobilisation ne permet pas son annulation, tout autant qu'elle ne remet pas en question les pratiques d'élevage hors-sol. Dès lors, quels sont les verrous à une meilleure prise en charge des conflits d'usage ? Comment les arbitrages sont-ils faits ?

Le cadre d'analyse du corporatisme et du pluralisme permet difficilement de saisir ces aspects des conflits. Premièrement, les conflits dépassent le cadre de la participation. Ce qui se joue, c'est l'instauration de rapports de force pour le maintien ou le changement des règles sociales, politiques et économiques. Celles-ci ne sont pas seulement intégrées par les acteurs de la profession agricole, mais ancrées dans des rapports locaux d'interconnaissances (familiaux et de proximité). Deuxièmement, l'opposition ne se construit pas comme des groupes d'intérêts privés, mais comme des mouvements sociaux. L'enjeu n'est donc pas nécessairement de peser sur une politique publique spécifique, mais de négocier les règles du jeu au nom d'un intérêt général. Il en résulte que la résistance opposée à ces revendications de changement sort des logiques corporatistes ou pluralistes. Le concept d'ordre social permet alors d'établir plus clairement que la résistance opposée aux mobilisations cherche non seulement à préserver les règles du jeu économique, mais l'organisation de l'espace et les relations sociales qui s'y nouent. Dit autrement, l'ordre social se définit comme un ensemble de normes et de rôles affirmant la primauté du modèle agricole breton. Ce n'est pas une organisation formelle, mais plutôt une imbrication de réseaux d'acteurs qui se mobilisent quand leurs intérêts, leur identité, leurs privilèges ou leurs routines sont remis en cause.

Ce chapitre reprend ces enjeux en démontrant comment se négocie encore aujourd'hui l'ordre social breton. On détaillera que celui-ci empêche non seulement de changer les règles du jeu, mais aussi la prise en charge des conflits. La méfiance nourrit alors la colère contre le projet d'élevage ce qui alimente la lutte. Au passage, c'est la légitimité des institutions qui est écorchée et leur capacité d'arbitrer l'intérêt général. La première section détaille l'imbrication d'acteurs issue du corporatisme par leur ancrage dans les pouvoirs locaux, syndicaux et économiques. La deuxième section détaille les usages de la cogestion à travers des cas pratiques d'occultation et de dérogation dans le montage des dossiers d'élevage. La troisième section propose d'examiner plus spécifiquement le fonctionnement de cet ordre social, à savoir un système d'impunité, d'exclusion, de déni, de pression et de censure.

1. L'imbrication des réseaux corporatistes

Pendant les décennies de l'après-guerre, fut mis en place un modèle particulier d'organisation de l'agriculture qui prenait en compte la forte volonté d'autonomie des agriculteurs. Nombre de ruralistes étudièrent les mutations de l'organisation professionnelle et de leurs dynamiques avec l'État. Revenons brièvement sur les grandes lignes de ce modèle pour mieux illustrer les transformations à l'œuvre. B. Thareau (2011) propose de distinguer trois types de corporatisme : a) de grandes propriétés foncières œuvrant pour le maintien de la hiérarchisation en classes sociales différenciées; b) d'entrepreneurs succédant au corporatisme foncier et fondé sur une représentation industrielle et capitaliste de l'agriculture et c) de cogestion, c'est-à-dire de concertation

permanente entre l'État et la FNSEA (et les JA). Ces trois formes sont historiquement situées et subsistent toujours aujourd'hui sous différentes formes.

La perte d'influence du corporatisme est, toujours selon B. Thureau, imputable à quatre facteurs. Premièrement, à partir des années 1980, la reconnaissance du pluralisme syndical a progressivement permis de mieux représenter la diversité politique des agriculteurs. Deuxièmement, la « valorisation du pluralisme comme forme de rapport entre gouvernements et groupes professionnels » (*Ibid.* : 13), à savoir les principes de participation et de négociation des politiques publiques par la gouvernance. Troisièmement, l'engagement effectif de militants et d'organisations non gouvernementales diversifiées dans les débats relatifs aux politiques agricoles et environnementales. En dernier lieu, la territorialisation de l'action publique avec la décentralisation, l'essor du développement durable et de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Ce bref rappel nous permet de repreciser le contexte dans lequel évolue aujourd'hui une multiplicité d'organisations agricoles. Il sera maintenant détaillé comment les structures corporatistes ont évolué vers des réseaux protéiformes. On commencera par spécifier l'ancrage local d'anciennes familles agricoles imbriquées dans réseaux à multiples échelles. Ensuite, la focale sera placée sur les réseaux syndicaux qui façonnent l'organisation professionnelle et sociale des agriculteurs. En dernier lieu, nous montrerons la montée en puissance des réseaux économiques qui converge vers la défense des intérêts bretons. L'objectif de cette partie ne sera pas de dresser un portrait détaillé des réseaux, ça n'a pas été l'objet de notre étude. Cependant, il est nécessaire de contextualiser plus largement le contexte dans lequel baignent les conflits d'élevage.

1.1 L'ancrage des anciennes familles dans les réseaux locaux

L'interconnaissance dans le milieu rural est en premier lieu façonnée par les réseaux familiaux. L'important exode rural que connut la Bretagne permit à certaines familles de renforcer leurs positions dans les conseils municipaux et dans l'acquisition de foncier. La concentration des exploitations agricoles a aussi contribué à canaliser le pouvoir politique et économique dans une poignée réduite d'individus. De plus, les réseaux syndicaux encouragent aussi les agriculteurs à prendre une place dans les conseils municipaux, de manière à avoir des relais dans toutes les communes : « les choses sont toujours plus faciles dans les communes où des agriculteurs siègent au conseil municipal : c'est une forme de lobbying perpétuel »¹. Ceux qui s'opposent aux projets d'élevage sont parfois aussi issus de ces réseaux, mais nous allons voir que leur capacité à négocier reste est limitée.

Le cas 1 est représentatif de cette dynamique. Le père de l'éleveur eut une carrière politique municipale pendant 49 ans et fut maire 19 années, de 1995-2014. Il fait partie d'une famille d'éligibles au sens que M. Abélès (1989) donne au terme : son arrière-grand-père était maire de 1857 à 1870 et son grand-père de 1935 à 1943. L'éligibilité est avant tout une qualité relationnelle, celle de se placer

¹ Marie-Andrée Luherne, secrétaire générale de la FDSEA 56, cité de Paysan Breton, « L'action de terrain reste indispensable aux négociations », 25 mars 2016

au centre d'un réseau, ici agricole. Par exemple, plus de la moitié des maires de la commune au cours des 200 dernières années pratiquaient l'agriculture. L'influence de cette famille est donc grande, d'autant plus que le local est le point d'ancrage par excellence de la légitimité (Le Bart, 2003). On s'identifie à cette famille comme on s'identifie à son territoire, à son lieu de vie et son histoire. La position de maire offre aussi une infrastructure organisationnelle sur lequel il peut s'appuyer. À ces ressources symboliques (la légitimité) et organisationnelles s'ajoute le réseau d'interconnaissances qu'a su tisser le maire, en dehors et à l'extérieur de la commune. Cela renforce la posture centrale du maire au sein des réseaux de pouvoirs locaux le rendant incontournable :

« Les gens du bourg doivent tous un peu quelque chose au père de l'éleveur. C'est un jeu d'influence, ça s'est joué comme ça, tout le monde lui doit quelque chose. Sauf les gens de l'extérieur bien sûr »¹.

L'éleveur a su tirer parti de ce réseau et possède, avec sa famille, une grande partie des terres de la commune, aujourd'hui utilisées pour l'élevage porcin et la culture de tomates sous serre. L'éleveur est lui-même une personnalité influente de plusieurs réseaux agricoles régionaux, comme le comité régional porcin et il siège au conseil d'administration d'une importante coopérative. L'influence de cette famille s'est aussi illustrée lors de la création du parc naturel marin d'Iroise qui aurait pu empêcher de futurs développements agricoles :

« C'est scandaleux, le parc naturel marin qui commence à 1km de la plage. Le maire actuel a tout fait pour que la commune n'en fasse pas partie. Si la commune était dans le parc, il aurait été impossible d'obtenir des extensions d'élevage »².

Dans ce contexte, ceux qui s'opposent au projet d'élevage s'opposent aussi au réseau local au risque de s'en exclure. La principale opposante dans le cas 1 est une cousine éloignée de l'éleveur et raconte s'être mis à dos une grande partie de sa famille pour ses prises de position. Plusieurs ne lui parlent plus et elle n'est plus invitée à certains rassemblements familiaux. Pourtant, elle est aussi originaire de la commune, mais elle a fait sa vie à Paris avant d'y revenir pour sa retraite. Comme les néoruraux, elle est perçue comme une personne extérieure à la commune. Si elle n'avait pas eu l'appui d'ERB et d'une autre association pour mener son recours contre le projet d'élevage, la contestation n'aurait pas fonctionné parce que localement personne ne veut aller contre cette famille. Cette opposante constate que les habitants de la commune sont tenus par la peur de perdre un privilège acquis par les bonnes relations à la famille au pouvoir ou encore la crainte de subir des représailles. Lors de ses permanences, le commissaire enquêteur a bien senti cette pression sociale autant sur la population que sur les élus municipaux qui ne se sont pas intéressés au projet :

« Il y a une peur de cette famille, le père était maire pendant longtemps. Il n'y a pas eu vraiment de délibération au conseil et les élus n'ont pas participé à l'EP. Plusieurs personnes sont issues du milieu agricole ici, ils sont tous cousins. Donc c'est difficile de parler contre la famille. C'est comme la mafia corse, on sent une certaine pression »³.

¹ Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

² Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

³ Commissaire enquêteur dans le cas 1 dans le Finistère (#11)

Dans les faits, le conseil municipal ne s'est pas prononcé sur le projet d'élevage. C'était un non-sujet. Le maire actuel de la commune, l'ancien adjoint du maire sortant, décrit la même situation avec ses mots :

« Le conseil municipal était largement pour le projet, les quelques-uns qui étaient contre ne se sont pas manifestés longtemps »¹.

Une situation semblable s'est produite dans le cas 3 où le principal opposant n'a jamais pu faire reconnaître les nuisances et la baisse de fréquentation dans son camping situé au bord de l'élevage. Les gendarmes ne voulaient pas prendre sa plainte et l'ont même enjoint à retirer ses affiches sur le bord de la route. Comme il n'y avait pas d'EP, il n'y avait pas de commissaire enquêteur pour prendre ses revendications. Quant au conseil municipal, la femme de l'éleveur y siège et aurait convaincu les autres élus de la nécessité du projet d'élevage. Les possibilités de négocier pour l'opposant sont donc très limitées par les arrangements préexistants, car non seulement aucun acteur ne veut reconnaître ses plaintes, mais celles-ci sont considérées hors cadre. L'opposant raconte par exemple que :

« Lors de la délibération du conseil municipal sur le projet d'extension [la femme de l'éleveur] n'est pas sortie de la salle comme elle aurait dû pour conflit d'intérêts. Elle a participé à la discussion, mais pas au vote. Ces gens-là font la loi »².

Dans d'autres situations de conflits, les opposants ont rapporté des circonstances similaires. Dans le cas 9, un riverain s'est présenté à la séance du conseil municipal qui portait sur le projet d'extension, mais on lui a refusé la parole, car son intervention n'était pas à l'ordre du jour. Les citoyens sont donc relégués au rang de spectateur et aucune prise de parole non prévue n'est acceptée. Dans le cas 5, un opposant avait réussi à s'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal lors des délibérations sur le projet d'élevage, mais il a été expédié en quelques minutes :

« Nous sommes conviés à passer des heures à discuter de faits mineurs comme la nomination de rues, mais mis devant le fait accompli pour des sujets importants, comme l'implantation du poulailler. [...] Nous dénonçons l'opacité de l'équipe en place sur le traitement du dossier »³.

Certains opposants parlent même d'une « chape de plomb » dans leur commune. Par exemple, un militant dans une association de défense de l'environnement du Morbihan (lui-même un néorural) explique en privé que la plupart des habitants approuvent ses actions. Plusieurs sont d'accord pour dire que l'agriculture intensive va trop loin, ou encore que les nuisances sont désagréables. Cependant très peu osent l'afficher publiquement. Selon ce militant, encore trop d'emplois sont liés à l'agriculture pour oser parler contre : « alors on se bat un peu contre une omerta dans le secteur, où la municipalité est tenue par le clan qui s'occupe de la ferme-usine »⁴. Un autre militant du Finistère vivant en milieu urbain explique qu'il est souvent sollicité par des militants ruraux pour intervenir dans des rassemblements publics ou dans des conseils municipaux. Selon lui, les gens ont peur de

¹ Maire dans le cas 1 dans le Finistère (#10)

² Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

³ Propos rapportés par des élus municipaux dans l'opposition. Télégramme, 28 septembre 2018

⁴ Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

s'exprimer contre les éleveurs, car ils craignent les représailles. Étant donné que tout le monde se connaît, il serait périlleux d'aller contre les puissants, au risque de se voir exclu de la société locale.

Cependant, si la pression sociale s'exerce fortement sur les ruraux, les agriculteurs peuvent se permettre de parler plus ouvertement, car « eux sont du milieu ». Un ancien maraicher bio et militant dans plusieurs associations environnementales explique que :

« C'est étonnant même comment je peux me permettre de dire des trucs que les autres ne peuvent pas se permettre de dire parce que je suis moi-même du monde agricole »¹.

Si pour certains, appartenir au milieu agricole donne une certaine légitimité pour critiquer ouvertement, d'autres personnes ressentent plutôt une pression supplémentaire. Par exemple, un militant antispéciste issu d'une famille agricole raconte la difficulté qu'il a eue à faire accepter son engagement. Même après plusieurs années, ses parents sont encore gênés lors des repas de famille que leur fils ne mange pas « comme les autres ». Ne pas manger de viande est perçu comme une dévalorisation du métier d'éleveur. Ce militant a ressenti la même gêne que ceux opposés à la chasse, car eux aussi sont exclus pour leur position.

Dans la plupart des cas étudiés, la société locale est tenue par d'anciennes familles agricoles. Celles-ci maintiennent la prééminence des arrangements passés : le développement agricole comme source de pouvoir. En effet, nous allons voir que par ces réseaux se maintient l'ordre social.

1.2 La portée politique des réseaux syndicaux

Si au niveau local le pouvoir des agriculteurs se concentre dans les conseils municipaux, des ramifications sont également présentes dans les réseaux politiques régionaux. Par cette expression, on inclut les organisations professionnelles comme le syndicat majoritaire de la FNSEA, et aussi les communautés de communes, conseils généraux, préfetures et ses services. Ces réseaux politiques et administratifs sont les principaux relais des arrangements locaux et les représentent auprès d'instances nationales. En pratique, le syndicat est mobilisé par ses adhérents lors de conflits pour accéder à des ressources. Nous avons vu au Chapitre 5 dans la mise en réseau des défenseurs que la FDSEA a permis d'obtenir un rendez-vous avec le sous-préfet (cas 4), ou encore l'organisation d'une omelette géante (cas 5). Cependant, on constate que sa portée dépasse le cadre des conflits pour envelopper d'un bout à l'autre l'organisation sociale des éleveurs. Une bonne manière d'illustrer la portée de ces réseaux est de se placer du point de vue des éleveurs eux-mêmes. Comment ces réseaux défendent-ils leurs valeurs et pratiques ? Comment les éleveurs les mobilisent dans leur travail et lors de conflits ? Comment y adhèrent-ils et qu'arrivent-ils à ceux qui ne le rejoignent pas ?

Une des premières missions des syndicats est de permettre aux agriculteurs de sortir de l'isolement et de porter leurs revendications. Toutefois, cela entretient aussi un entre-soi et une pression sur ceux qui n'adhèrent pas. Par exemple, on a vu que les agriculteurs bios étaient parfois exclus de leurs familles et des réseaux locaux. De la même manière, on peut se retrouver en difficulté pour trouver

¹ Militant écologiste dans le cas 5 dans le Finistère (#40)

des débouchés à sa production si l'on n'adhère pas au bon réseau. Un éleveur raconte que la coopérative agricole à laquelle il adhère pourrait très bien changer du jour au lendemain le prix auquel sa viande est achetée, ou encore lui livrer des aliments de mauvaise qualité pour plomber sa production. Les risques de s'afficher contre les acteurs dominants sont donc importants. Pour un militant d'ERB en Ille-et-Vilaine, le pouvoir de la FNSEA est partout et contrôle toutes les instances :

« Le problème de ces gens-là, c'est qu'ils ont des représentants dans la Chambre d'agriculture, dans les coopératives, ils sont partout. Ils tiennent tout. Je ne veux pas dire que c'est une mafia, mais j'irais presque jusque-là. Ils chapeautent tout, ils ont envie de garder ce pouvoir »¹.

Il semble alors nécessaire de revenir quelques instants sur l'histoire et l'organisation de ce syndicat pour mieux saisir sa portée auprès des éleveurs. À l'âge d'or de la cogestion, la FNSEA était le seul syndicat agricole autorisé et s'imbriquait dans tous les pans de l'agriculture². Si les années 1980 ont vu l'ouverture de la représentation syndicale, la FNSEA n'en demeure pas moins un acteur privilégié dans l'élaboration et l'application des politiques publiques, et également dans le contrôle effectif d'organisations parapubliques, comme les SAFER qui gèrent le foncier agricole³. Par exemple, les Chambres d'agriculture sont toujours un important relais des orientations du syndicat majoritaire. Celui-ci détient le plus grand nombre de sièges aux élections consulaires, ce qui lui confère le contrôle effectif de 78 des 84 chambres départementales en France métropolitaine. Cette continuité démontre surtout un engagement renouvelé à un modèle de développement intensif et les valeurs de modernité agricole qu'incarne la FNSEA. Sans spécifiquement analyser les évolutions du corps électoral aux Chambres d'agriculture⁴, retenons seulement que malgré la croissance importante et le déclin de ses rivaux, l'influence historique et ininterrompue du syndicat majoritaire influence ses activités⁵.

Quand on questionne les éleveurs, l'affiliation au syndicat agricole est souvent un choix par défaut, celui des Jeunes agriculteurs (JA) et de la FNSEA. Lorsqu'un jeune s'installe, soit il appartient déjà à un syndicat par affiliation familiale, soit il est contacté par le représentant cantonal des JA. D'abord pour rencontrer des gens, sortir de chez soi ou améliorer ses pratiques, on embarque dans l'organisation puis on renouvelle son adhésion. Un éleveur porcin installé depuis 5 ans explique comment tout à commencer pour lui :

« Simplement quand je me suis installé, j'ai reçu un courrier d'invitation à l'AG, avec le numéro du président dessus. C'était mon voisin, je l'ai appelé et il m'a dit de venir. J'y ai pris une carte et de fil en aiguille... Mais surtout tu y retrouves des jeunes, des copains d'école que je ne voyais plus, des maitres de stages, et puis rapidement tu reconnais beaucoup de monde.

¹ Militant écologiste dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#20)

² Par exemple, François Guillaume qui fut président de la FNSEA de 1979 à 1986, fut ensuite ministre de l'Agriculture du gouvernement Chirac de 1986 à 1988.

³ Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sont encore aujourd'hui fortement empreinte de la cogestion avec la FNSEA. La Cour des comptes publie en 2014 un rapport faisant état que « la gestion des SAFER reste cependant très contrôlée par le monde agricole, notamment par le syndicat majoritaire (la FNSEA) » (*Ibid.* : 108). Ces relations étroites entre syndicalismes majoritaires et l'attribution des terres sont symptomatiques de la proximité des sources de pouvoir.

⁴ Sur ce sujet, voir R. Guen et S. Cordellier (2009).

⁵ Par exemple, des recherches sur l'implantation de mesures agroenvironnementales (MAE), mesures volontaires visant à réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement, ont montré qu'à l'échelle nationale, les Chambres d'agriculture ont joué un rôle majeur dans la définition et l'implantation de ces politiques (Brun et Chabé-Ferret, 2014).

[...] Moi si je prends ma carte, ce n'est pas tant pour le syndicat que pour les gens. Le syndicalisme pur, il en faut, mais ce n'est pas mon truc »¹.

Pareil chez un éleveur laitier pour qui l'adhésion au syndicat s'est faite de manière routinière :

« Je ne me suis pas trop posé la question. Le président est venu me chercher, et j'ai adhéré. Dans le canton on se connaît tous. On reste un groupe de jeune assez uni et on avance ensemble, même si plusieurs ne croient pas vraiment au syndicat »².

On remarque alors que ce qui motive l'engagement, ce n'est pas nécessairement la portée politique du syndicalisme, mais le réseau social qu'il permet de maintenir. Pourtant, les JA est un syndicat héritier de la Jeunesse agricole catholique (JAC) qui a beaucoup œuvré pour la modernisation de l'agriculture. Le syndicat demeure toujours présent aux tables de concertation et dans les négociations au ministère. Cependant, la dépolitisation d'une partie de ses membres est un changement important que connaissent les JA au cours des dernières années. Un délégué syndical de la FNSEA explique cette transformation ainsi :

« Les JA abordent des sujets de moins en moins polémiques. Ils ne parlent pas d'économie, c'est plutôt du réseau, de l'animation, de la convivialité. Mais il n'y a pas si longtemps, les JA faisaient de l'économie, des vrais débats sur les modèles économiques à adopter. Mais après 2009 et la crise du lait, ils ont décidé de ne plus parler des sujets qui fâchent. Donc on se fâche moins, mais on se forme moins aussi »³.

Passé l'âge de 35 ans, on n'est plus un jeune agriculteur et il faut trouver une nouvelle affiliation. La voie naturelle est de rejoindre la FNSEA, car c'est le syndicat majoritaire et qui portent les mêmes valeurs. Plusieurs préfèrent rester hors de la politique, mais prennent quand même leur carte pour rester dans le réseau. Pour ceux dont l'aspect corporatiste est important, ils ont choisi la FNSEA pour son poids dans la politique :

« Les autres sont des trop petits syndicats ruraux. Ils ont moins d'importance pour se faire entendre auprès de l'État. La FNSEA s'est mieux pour se faire entendre parce que les gros sont mieux entendus »⁴.

Qu'on intègre un syndicat pour son réseau social ou sa portée politique revient presque au même en pratique : on adhère à une structuration du monde social. Ces idées portées par le syndicat, on les a vues au Chapitre 3, diffusent des idéaux d'émancipation notamment par le progrès technique et l'entrepreneuriat. De plus, le Chapitre 7 a aussi montré leur structuration au sein d'un registre de l'efficacité. L'adhésion à ce syndicat agricole est donc la première étape de l'engagement dans le modèle agricole breton. Malgré les remises en cause des opposants, le registre de valeurs auxquels ils adhèrent tient encore comme un référentiel d'action, car les règles du jeu sont toujours les mêmes : il faut produire pour survivre économiquement, mais aussi socialement. L'imbrication des réseaux permet difficilement de s'écarter du chemin dominant, même si de plus en plus d'alternatives sont

¹ Éleveur de porc en Ille-et-Vilaine (#33)

² Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#36)

³ Délégué syndical en Ille-et-Vilaine (#37)

⁴ Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine (#32)

mis en place. Ces exemples montrent aussi qu'il ne s'agit pas directement d'un corporatisme de cogestion, mais plus largement d'un ordre social constitué de règles implicites qui excluent les dissidents.

1.3 L'influence des réseaux économiques

Les réseaux syndicaux sont sans doute la partie la plus visible de l'ordre social, car on les retrouve facilement dans les médias. Plus discrets, mais tout autant influents (sinon plus), les acteurs économiques opèrent d'importantes pressions sur les agriculteurs. Pour un militant d'ERB de longue date qui participe notamment au CODERST : « ce n'est plus la FNSEA qui a la main, elle fait toujours le discours, mais c'est l'agrobusiness qui dirige »¹. Cette citation illustre bien le glissement entre le corporatisme de la cogestion vers le pluralisme d'intérêts sous forme de groupes de pression (ou lobby). Ici encore, l'objectif ne sera pas de déconstruire des réseaux auxquels nous n'avons pas eu accès, mais de brosser un portrait de leur influence dans les conflits d'élevage, et ce, afin d'expliquer la difficulté des institutions à prendre en charge les revendications des opposants.

En premier lieu, le réseau s'ancre à Paris où la région sait se faire représenter et fédérer les Bretons de la capitale par un fort sentiment d'identité régionale². En second lieu, l'Institut de Locarn est un groupe de réflexion influent dont l'objectif est de fédérer les acteurs économiques bretons pour faire de la région une puissance exportatrice rivalisant avec les pays émergents. On lui doit l'association et le label « Produit en Bretagne » qui fédère 420 entreprises et 5500 produits. Également issu de l'Institut de Locarn, le Comité convergence des intérêts bretons (CCIB) reprend à son compte les ambitions souverainistes de la région comme l'avait fait l'Office de Landerneau et le CELIB³ entre 1950 et 1980. Les porte-paroles de cette association réclament d'ailleurs cette autonomie vis-à-vis de l'État :

« Il est trop tard pour attendre quelque chose d'en haut, si nous ne nous prenons pas en main, nous sommes condamnés, asphyxiés par un système qui nous écrase de charges et de réglementations [...] Si nous ne faisons pas violence à ce système, c'est lui qui fera socialement violence aux hommes »⁴.

Sans surprise, le secteur agroalimentaire est l'un des plus organisés de la région. Non seulement ses intérêts infusent dans les autres réseaux (avec Produit en Bretagne notamment), mais il possède ses propres ressources comme le lobby Breizh Europe créé en 1987 par Alexis Gourvennec pour défendre

¹ Militant écologiste en Bretagne (#48)

² Précurseur dans le domaine, les Diners celtiques font depuis 1810 la promotion de la culture bretonne à Paris. C'est surtout depuis l'exode de Bretons vers la capitale dans les années 1960 que ces réseaux ont pris plus d'importance. Outre la culture qui demeure le secteur regroupant le plus d'associations, on retrouve les réseaux des professionnels du journalisme (ex. Paris Breizh Medias) ou encore les cadres (ex. Association des cadres bretons qui s'autoproclame « réseau des Bretons d'influence »). Dans la même veine, le Club Erispoë fédère les anciens élèves bretons des grandes écoles et des universités. À la tête ces réseaux, on retrouve le Club des trente qui réunit les plus grandes fortunes bretonnes pour « organiser l'expression et l'influence des entreprises françaises faisant appel aux marchés financiers » (« Présentation », <https://www.clubdes30.com/>, consulté le 23 mars 2020).

³ Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons

⁴ « La naissance du Comité de convergence des intérêts bretons ». Ouest France, 18 juin 2013

l'agroalimentaire breton à Bruxelles. La filière porcine est aussi très bien structurée par la fédération Inaporc qui encadre les organisations d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Celle-ci s'organise comme un lobby au niveau national et compte plusieurs parlementaires importants dans ses membres. Suite à la mauvaise presse donnée par les algues vertes, fut lancée l'association Agriculteurs de Bretagne avec pour mission de « restaurer l'image de l'agriculture bretonne mise à mal par les médias suite à la crise des algues vertes » (Agriculteurs de Bretagne, 2015 :5). Comment y arriver ? En revendiquant « la modernité du métier d'agriculteur » ou en affichant « une dynamique de progrès et de maîtrise [...] sur la qualité de l'eau et les algues vertes » (*Ibid.* : 18). Il s'agit aussi de travailler sur « le rôle des médias dans la construction de l'opinion sur l'agriculture bretonne » et de corriger les journalistes qui « relayent complaisamment le discours des associations écologistes ». Une stratégie qui semble porter ses fruits avec les plus hauts responsables politiques (Illustration 6).

Illustration 6 : Les responsables politiques s'affichent avec Agriculteurs de Bretagne



Photo prise au salon de l'élevage Space de Rennes le 11 septembre 2012

De gauche à droite : Jean-Michel Lemetayer préside de la FNSEA de 2001 à 2010 et d'Agriculteurs de Bretagne, François Hollande président de la République Française de 2012 à 2017, Jean-Yves le Drian, président de la région Bretagne de 2004 à 2017.

Crédit photo : Agriculteurs de Bretagne

Les réseaux d'influences bretons sont bien structurés en groupement d'intérêts économiques ayant pour vocation d'influencer la décision publique. La particularité de la Bretagne est d'héberger des acteurs ayant de forts intérêts convergents dans l'agroalimentaire. Cette convergence permet d'expliquer la ténacité avec laquelle ils défendent un modèle de développement et la manière dont ils font pencher les décisions en leurs faveurs (Encadré 13). Malgré leurs organisations plurielles, ces réseaux conservent les caractéristiques du corporatisme breton que nous avons décrit, à savoir l'imposition d'un référentiel, l'institutionnalisation des rapports à l'État et la volonté d'être maître dans la gestion de leurs affaires internes (Thareau, 2011).

Encadré 13 : Les manifestations des Bonnets rouges

L'influence de ces groupes d'intérêts a pu être observée en 2013, où agriculteurs, syndicalistes, patrons et ouvriers se sont regroupés sous l'emblème des Bonnets rouges contre les portiques écotaxe. Ces portiques routiers devaient vérifier l'acquittement par les poids lourds de la nouvelle taxe sur le transport des marchandises. À l'été 2013, un rassemblement de plusieurs entreprises bretonnes (dont l'Institut de Locarn, le CCIB et Produit en Bretagne) réclame la diminution des contraintes administratives qui pèsent sur l'agroalimentaire et la suppression des portails écotaxes. Rapidement, la FDSEA du Finistère, ainsi que des syndicats ouvriers, entament des actions de destruction de ces portiques qui mènent à des affrontements avec les forces de l'ordre. En même temps, le collectif « Vivre, décider, travailler en Bretagne » se constitue et baptise la mobilisation sous l'emblème des Bonnets rouges en référence à la révolte fiscale de 1675 en Basse-Bretagne. Au final, 10 portiques sont détruits ou endommagés, le gouvernement recule sur sa politique écotaxe et annonce un « Pacte d'avenir pour la Bretagne ». Ces événements s'inscrivent dans le registre traditionnel de manifestation-destruction par les agriculteurs, auquel s'ajoute la prise en compte des codes modernes de médiatisation (Lynch, 2019). Ce qui est d'autant plus surprenant c'est la vitesse de structuration du mouvement et de réponse du gouvernement. En effet, en moins de 5 mois, le mouvement a émergé, les acteurs se sont organisés et ont formulé des demandes communes pour l'ensemble de la Bretagne auquel le gouvernement a apporté un plan d'action. Cela démontre la force du réseau breton et aussi la capacité qu'ont les acteurs locaux de s'unir contre un ennemi commun : l'État.



Le 2 novembre 2013 à Saint-Allouestre (Morbihan)
Crédit photo Twitter @Aromabreizh

Les réseaux économiques bretons se manifestent dans les conflits d'élevage sous plusieurs formes. D'une manière générale, on peut les décrire comme une structure (informelle) du maintien de l'ordre social. On l'observe en premier lieu à travers sa réputation qui influe sur l'engagement des individus dans la mobilisation. Elle joue avant tout une fonction dissuasive comme l'explique ce riverain :

« Je me suis demandé ce que je risquais. Parce que ça fait peur, ce lobby agricole est quand même capable de foutre le feu aux portiques écotaxes, il est capable de beaucoup de choses, de pression et d'intimidation »¹.

Ensuite, les groupes de pression jouent aussi dans la défiance qu'entretiennent les opposants envers les institutions garantes de l'intérêt général. Il a été répété à maintes reprises que celles-ci soient davantage concernées par les intérêts agricoles que le bien commun, que les valeurs d'efficacité déterminent la conduite des politiques publiques davantage que la pureté ou l'attachement. Ainsi,

¹ Opposant dans le cas 5 dans le Finistère (#41)

les institutions sont perçues comme trop influencées, notamment par le pouvoir de nuisance dont peuvent faire preuve les agriculteurs :

« C'est le business qui dirige tout maintenant. Les politiques qui ont peur du lobby porcin qui peut bloquer la France en quelques jours. Il n'y a pas de dialogue possible »¹.

Au final, la convergence des intérêts bretons autour du modèle agricole est antinomique d'une prise en charge des conflits d'élevage. Bien que le corporatisme ne soit plus autant institutionnalisé qu'il le fut dans les années 1960 à 1980, il subsiste sous forme de lobbies qui pèsent non seulement sur les politiques et l'administration, mais également sur la représentation même du changement social que se font les acteurs. Cette convergence d'intérêts est inscrite au cœur même des réseaux politiques locaux et elle est ancrée dans l'histoire d'anciennes familles d'éligibles. La portée du modèle agricole breton s'observe aussi dans l'attraction qu'il exerce chez les jeunes agriculteurs, autant que sur la répression sur les opposants. Ce sont donc les modalités mêmes de négociation de l'ordre social qui sont modelées par ces réseaux professionnels. Nous verrons précisément que ceux-ci caractérisent encore aujourd'hui la cogestion dans l'administration des projets d'élevage.

2. Les usages de la cogestion

L'enquête publique est généralement l'espace central des revendications. C'est à travers la participation que l'on prend conscience des rouages de la cogestion, de la manière dont les dossiers d'élevage, et plus largement la procédure sur les ICPE, sont administrés autant par la profession agricole (via les bureaux d'études) que par les services de la préfecture. Au Chapitre 3, nous avons vu que la cogestion est l'élaboration de politiques publiques entre la profession agricole et l'État. Nous nous sommes pour l'instant concentrés sur une analyse générale de ces pratiques, mais nous allons maintenant les situer au niveau local, dans les projets d'extension eux-mêmes. Les résultats de la cogestion sont facilement visibles : les projets d'élevage sont systématiquement autorisés. Est-ce que parce que les projets sont toujours bien construits ? Pas nécessairement. Nous verrons que malgré l'épaisseur réglementaire qui entoure ces projets, les stratégies sont diverses pour les faire valider par l'administration. Dans un premier temps, nous exposerons l'opacité qui règne dans les dossiers d'élevage à partir du travail des militants pour y introduire de la transparence. Ensuite, nous verrons comment ces pratiques sont symptomatiques d'un régime dérogatoire qui permet aux élevages d'adapter le cadre institutionnel à leurs besoins.

2.1 La transparence des projets

Plusieurs opposants dénoncent le fait que les projets d'élevage soient volontairement constitués pour qu'on n'y comprenne rien. L'objectif serait d'obscurcir la lecture du projet afin de confondre la

¹ Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

personne qui y met le nez, que ce soit l'administration, le commissaire enquêteur ou des opposants. On reproche donc souvent aux dossiers d'extension de manquer de transparence.

Une première technique consiste à omettre des détails compromettants dans le dossier, ou encore d'y glisser des erreurs (volontaires ou non, nous ne le savons pas). Par exemple, le voisin immédiat au projet d'extension porcine dans le cas 3 dénonce que toutes les cartes dans le dossier ne font pas apparaître son habitation et son camping. Une distance minimale de 100m doit être respectée entre un bâtiment d'élevage et une habitation, mais que devient la règle quand l'habitation n'est pas prise en compte ? Comme le projet n'était pas soumis à EP, il n'a pas su vers qui tourner ses revendications. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le maire s'était clairement affiché en faveur du projet et les courriers aux administrations ne recevaient pas de réponse. Son processus de révision était bloqué, entravé par ces acteurs qui maintenaient la situation en faveur du projet d'élevage.

Un autre exemple est celui du cas 2. La commissaire enquêtrice dit avoir eu beaucoup de difficultés à y voir clair dans le projet d'extension. L'éleveur lui-même semblait lui cacher des choses. Par exemple, elle n'a pas pu visiter le nouveau site d'élevage de manière spontanée. Il lui fallut envoyer un courrier recommandé pour organiser une visite, et quand elle eut lieu, le bâtiment était vide, sans animaux ni employés. Les documents fournis étaient aussi peu transparents. Elle a remarqué plusieurs incohérences d'une page à l'autre et l'utilisation de différentes manières de la prise en compte de l'eau sur le site. Elle explique que :

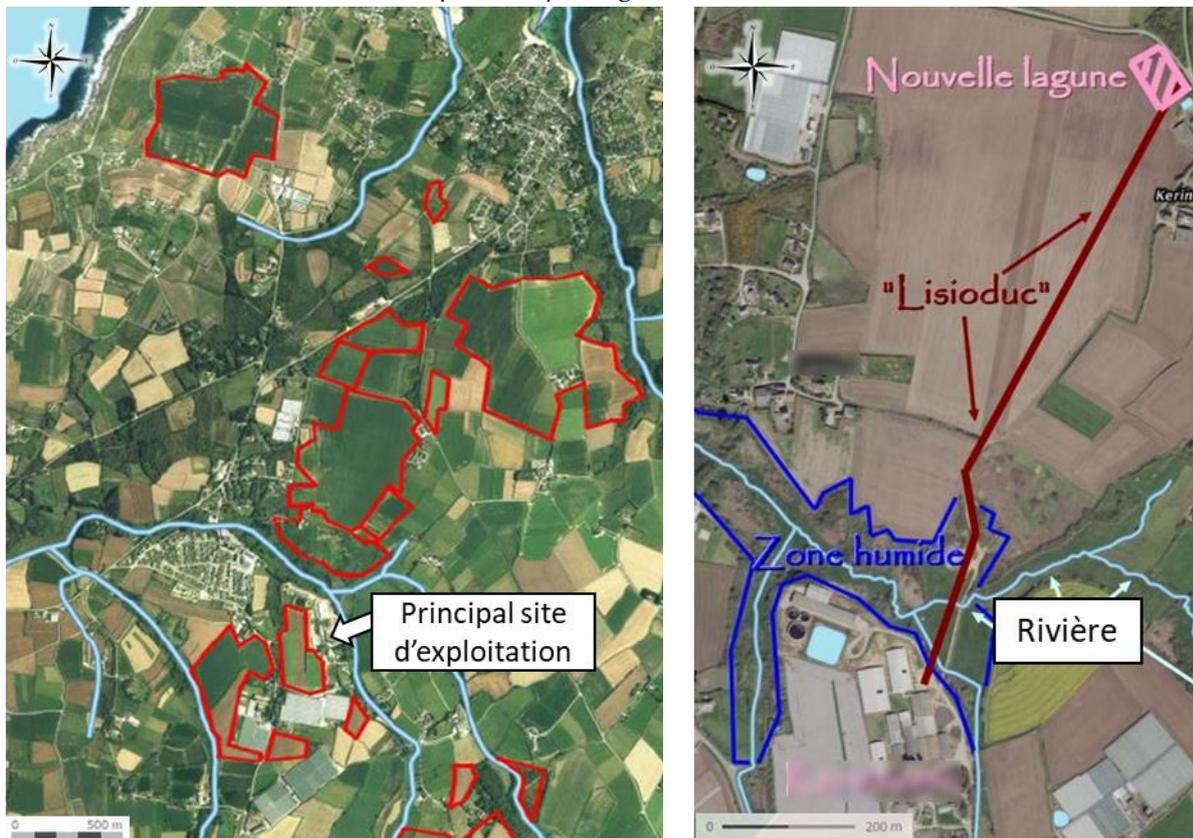
« L'analyse d'eau qui passe à proximité de l'exploitation est nommée différemment d'un endroit à l'autre du dossier comme « eau du puits », « eau de la réserve », etc. La présentation et les mesures sont faites de sorte qu'on ne puisse pas comparer l'impact du projet sur les sources d'eau. C'est une manière de présenter les chiffres pour qu'on ne s'y retrouve plus »¹.

C'est sa suspicion envers l'éleveur qui, par le manque de confiance, l'a conduit à approfondir le dossier et donner davantage d'attention aux opposants. Cette suspicion la mena à émettre un avis négatif sur le projet, car elle constata aussi des incohérences sur la gestion du lisier. En effet, les plans d'épandages sont souvent le point faible des projets d'élevage. Il est toujours difficile de trouver suffisamment de terre pour épandre tout le lisier produit. Pourtant, l'épandage est bien une dimension des projets très contrôlée par les administrations, dont la règle juridique est de ne pas utiliser plus de 170kg d'azote d'origine animale par hectare épandable. Cependant, il s'agit seulement d'un calcul théorique, car il existe ici encore plusieurs stratégies pour la contourner. Une méthode communément utilisée est de mentionner des terrains d'épandage dont l'utilisation serait impossible en pratique. Par exemple, un opposant dénonce que le projet prévoit d'épandre sur la pelouse du château voisin ou encore sur le terrain de sport communal. De plus, on peut prétendre épandre sur des surfaces dont la pente est faible, mais dont l'inclinaison est trop forte pour véritablement pouvoir le faire. L'astuce est connue des opposants qui, dans le cas 1, ont mesuré l'inclinaison de tous les terrains d'épandage à l'aide du site Géoportail. Dans le cas 8, le commissaire enquêteur a aussi remis un avis négatif, car l'éleveur n'avait pas véritablement les terres sur lesquelles il prévoyait épandre. En effet, celles-ci étaient en contentieux auprès de la SAFER.

¹ Première commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#16)

La difficulté pour trouver des terres épandables pousse certains éleveurs à louer des terres jusqu'à plusieurs kilomètres de leur exploitation. En théorie, ils devraient faire plusieurs allers-retours par semaine avec des camions-citernes pour épandre (7-12 fois dans le cas 1). Dans ce cas, l'éleveur a même projeté de construire une canalisation d'un kilomètre pour transporter le lisier que les opposants ont surnommé « lisiioduc » (Carte 14). Toutes ces projections sont théoriques, car bien souvent les éleveurs vont épandre davantage sur les sites à proximité.

Carte 14 : Les plans d'épandage et le « lisiioduc » dans le cas 1



Encadré en rouge : les zones épandables

Les traits bleus clairs : les principaux cours d'eau

Cartes adaptées de documents réalisés par les opposants du cas 1

Une autre manière fréquente d'embellir son projet est de séparer les sites d'exploitation. Les opposants nomment cette technique le « saucissonnage ». Par exemple, dans le cas 2, l'éleveur avait déposé son dossier d'extension pour un bâtiment au lieu-dit X. Tout le dossier, les études d'impacts, l'augmentation du cheptel ou les plans d'épandage étaient basés sur un seul site. Or, les opposants ont réussi à démontrer que ce site d'élevage était interdépendant d'un autre site Y, dont les effets cumulés dépassaient le cadre du dossier fourni. La commissaire enquêtrice a donc remis un avis défavorable qu'elle a justifié ainsi dans son rapport :

« Dans le dossier soumis à l'enquête, le livret des exploitants laisse de fortes incertitudes quant aux impacts réels du projet sur le secteur géographique concerné. Le fait de baser toute l'étude d'impact sur le site de [X], alors que des incidences notables concernent aussi le site de [Y] et

son plan d'épandage, ne permet pas de voir clairement tous les effets du projet à propos de l'environnement comme de la santé humaine »¹.

On voit alors que le manque de transparence d'un projet nourrit l'incertitude et la méfiance à l'égard de l'éleveur. Quand la contestation est forte, comme dans le cas 2, cela devient alors un motif valide pour le CE d'émettre un avis négatif. Dans cette situation, le préfet n'a pas remis l'autorisation d'exploiter et quelques mois plus tard, une autre CE mena deux enquêtes publiques, une pour chaque site. Bien qu'en pratique les deux sites soient liés et fonctionnent ensemble, le préfet du Finistère a préféré les garder séparés, jouant lui aussi sur le manque de transparence.

Dans la révision émotionnelle, on a vu que la confiance jouait un rôle crucial dans l'évaluation du projet vis-à-vis de ses attentes et ses routines. Pour ceux qui adhèrent à l'ordre social sans se poser de question, la révision est vite complétée. Mais pour les quelques-uns qui découvrent l'ampleur des stratagèmes, l'inquiétude prend une nouvelle ampleur. Les opposants racontent que la découverte de ces pratiques les a mis en colère, parce que cela remettait aussi en question l'image qu'il se faisait des éleveurs. Cela a accentué la méfiance envers celui-ci et, par association, envers tous ceux qui défendent le projet. Ensuite, la méfiance s'est transposée à l'administration par la prise de conscience que ces pratiques sont plus souvent la règle que l'exception.

2.2 Le régime dérogatoire

En théorie, les lois, les normes et les règles qui encadrent l'élevage sont strictes et permettent de prendre en compte l'environnement et la santé des riverains. En pratique, une grande partie de celles-ci sont faiblement appliquées et l'État n'a pas les effectifs suffisants garantir leur application. Le principe est donc l'autocontrôle des éleveurs et nous avons vu au Chapitre 3 qu'il y a eu plusieurs dérives avec le PMPOA et les plans algues vertes. Pourtant les contrôles existent, mais les dérogations sont devenues la nouvelle norme.

Au premier plan de ce système se trouve le CODERST, comité responsable d'évaluer les projets soumis à la réglementation sur les ICPE, entre autres les grands projets d'élevage. Son fonctionnement a été finement décrit par J-F. Piquot comme un comité Théodule² « chargé d'enterrer de délicats problèmes ou de constituer l'aimable paravent de décisions publiques peu compréhensibles et particulièrement difficiles à cautionner » (Piquot, 2000 : 1)³. Il y décrit le fonctionnement proprement dérogatoire de cette commission : quand un dossier ne respecte pas la réglementation, il n'est pas refusé, mais simplement repassé en commission sans nouvelle EP, au mépris des avis du CE et des communes. Le comité est aussi très complaisant sur les erreurs et les fraudes, car on considère toujours la bonne foi du pétitionnaire du projet. Par exemple, si l'éleveur fait construire un bâtiment pour 4500 places d'engraissement de porcs, mais ne demande une

¹ Extrait du rapport d'enquête publique p.32

² Expression utilisée par C. de Gaulle pour désigner la création d'une commission politique ou administrative supplémentaire, mais qui a peu ou pas d'utilité.

³ Précision que J.F Piquot étudie les Conseil départementaux d'hygiène, l'ancêtre du CODERST actuel. Ces propos ont été replacés dans le contexte administratif actuel.

autorisation que pour 3000, on suppose qu'il ne trichera pas. Ensuite, si un éleveur repasse en commission pour avoir enfreint le seuil fixé dans son autorisation, on régularisera son élevage avec une dérogation. L'auteur de ce rapport en conclut que la dérogation devient la norme, car « à voir constamment autant d'irrégularités, on les juge les unes par rapport aux autres et non plus en regard de la norme » (*Ibid.* : 130). L'année suivant la publication, un rapport ministériel sur les allégations de J-F. Piquot conclut que les failles dans l'application de la loi sont dues à la surcharge de travail et à un climat permissif dans l'administration. Les hauts-fonctionnaires admettent aussi que « la procédure s'est substituée à l'objectif de la procédure » (Baron et al., 2001 : 19).

Vingt ans après ces descriptions, la situation a peu évolué dans les relations des éleveurs à l'administration et les pratiques informelles de cogestion sont persistantes, bien que difficiles à prouver. Un avocat spécialisé dans le droit de l'environnement présente la situation ainsi : « en France, l'arsenal législatif existe, mais ce qui nous préoccupe, c'est la culture administrative qui n'applique pas sa propre réglementation »¹. Ainsi, les associations de défense de l'environnement ont l'impression de devoir se battre simplement pour l'application des règles. ERB est même devenue spécialiste de ces batailles, où la dérogation aux règles est plus fréquente que son application. Nombreux sont les opposants à dénoncer ce régime de dérogation, où la négociation des règles est devenue la norme. Pour un commissaire enquêteur expérimenté, « on négocie son élevage comme on négocie ses impôts et ses taxes pour les très riches »². Par exemple, on a montré que les éleveurs dont le permis d'exploiter était suspendu par un tribunal se voyaient recevoir une autorisation temporaire. À plusieurs égards, cette situation peut être scandaleuse :

« Face à des actes qui sont illégaux, l'administration dit "vous êtes illégal, mais voici le droit de continuer quand même". Il faut imaginer ça dans un autre contexte, comme sur la route, ça ne tiendrait pas du tout! C'est un régime extrême de dérogation »³.

La négociation des règles n'est pas seulement l'affaire de l'administration préfectorale, mais les juges ont aussi une grande marge de manœuvre. Par exemple, les services de l'État peuvent constater des infractions sur un site d'élevage, mais ce n'est pas pour autant qu'un juge se saisira du dossier. Des milliers d'infractions sont ainsi notifiées, mais restent sans suite. L'éleveur sera alors invité par l'administration à se mettre aux normes afin d'éviter d'éventuelles poursuites. Pour les associations qui voudraient poursuivre en justice, ces actes administratifs ne sont pas dévoilés publiquement ni accessibles facilement :

« Aujourd'hui il y a un peu une culture du secret dans l'administration, ils ne dévoilent pas des documents qui leur paraissent confidentiels, mais comme il s'agit d'atteinte à l'environnement, ils ont l'obligation de les donner à quiconque en fait la demande. Mais parfois ça peut être très long »⁴.

Encore faut-il que des fonctionnaires constatent les infractions, mais leur nombre est de plus en plus réduit, ce qui limite les possibilités de recours. Par exemple, la police de l'eau qui peut intervenir

¹ Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

² Commissaire enquêteur dans le cas 1 dans le Finistère (#11)

³ Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

⁴ Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

pour verbaliser des manquements à la réglementation est très sollicitée par les associations environnementales, mais ils interviennent très peu de par leurs moyens limités. Un opposant dans le Finistère Nord décrit que le premier policier de l'eau est à plus de 150 km de son domicile. Il existe aussi des services de la DDPP et de la DDTM qui contrôlent les élevages, mais ils sont aussi très peu nombreux. Un opposant d'ERB raconte avoir fait le calcul :

« Il a 6 fonctionnaires pour contrôler pour 25 000 fermes en Bretagne. On a fait un rapide calcul et s'ils doivent passer dans chaque ferme il faut un siècle. Le risque pour chaque ferme c'est d'être contrôlée une fois par siècle, donc même pas une fois par carrière ».¹

Nous voyons alors que l'administration préfectorale a peu de moyens pour constater les infractions, mais l'administration judiciaire se trouve aussi dans la même situation. Alors la réglementation s'adapte elle aussi à cet état de fait. Par exemple, il est prévu dans la réglementation des ICPE que, dans les recours de plein contentieux, le juge administratif a la possibilité de lui-même donner une nouvelle autorisation d'exploiter, se substituant à l'administration préfectorale. Toutefois, il est aussi possible que des associations fassent pression pour que la justice pénale (et non administrative) soit saisie. Même dans ces cas, il est possible d'obtenir une transaction juridictionnelle, c'est-à-dire de régler une amende et de ne pas passer au tribunal :

« Si on compare entre 2005 et 2015 la prise en compte des atteintes à l'environnement par la justice pénale, il y a un changement de paradigme énorme. En 2005, le procureur avait un choix binaire : oui ou non poursuivre. Le problème c'est qu'il y avait quelques cas de poursuite, mais dus au manque de ressources, on ne prenait que les cas les plus graves. Des nouveaux instruments juridiques ont été donnés aux magistrats depuis 2015. On n'a pas pour autant embauché d'avantage, mais l'objectif était de donner une réponse juridique à tous ces cas en favorisant les alternatives aux poursuites. Ce sont les transactions pénales, des reconnaissances préalables de culpabilité et tout un panel d'alternatives qui ne se traduisent pas par une audience formelle et une médiatisation, mais qui ont lieu dans un bureau un peu caché. On ne va pas appeler ça de la négociation, mais ça y ressemble fortement »².

Le plus souvent, les éleveurs évitent donc la justice et quand ils s'y frottent, ils en ressortent avec une amende ou un sursis pour leurs projets. Dans le cas 4, l'éleveur a pu rencontrer le sous-préfet pour discuter de son conflit avec ses voisins. Il explique ainsi que :

« [...] ma peur principale c'est que les opposants m'emmènent au tribunal. La réaction du sous-préfet a été de dire " , mais voyons, c'est normal d'aller au tribunal ! Aujourd'hui, à partir du moment où tu as quelque chose, tu te fais attaquer, c'est normal" »³.

Ce point de vue ne semble pas être une opinion isolée, mais le principe même du système administratif et légal. D'une certaine manière, le principe de sécurité juridique réactualise la prépondérance du développement économique sur l'État de droit :

¹ Militant écologiste en Bretagne (#47)

² Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

³ Éleveur dans le cas 4 dans le Finistère (#7)

« [...] le principe de sécurité juridique c'est la sécurité pour l'administré de ne pas subir un changement soudain de sa situation juridique, par exemple l'annulation d'un permis de construire. Le problème c'est que ce principe prime sur les autres, c'est normal puisque derrière il y a d'énormes lobbies. Ainsi, on restreint la possibilité de défaire un permis de construire, on donne la possibilité au juge de donner un sursis de se régulariser avant l'annulation. L'objectif du législateur c'est de sauver de la légalité un maximum de décisions qui auraient pu être contestées »¹.

La cogestion est donc un système de négociation institutionnalisé, autant dans l'administration qui contrôle les élevages que dans la justice qui sanctionne les abus. Les dérogations sont donc au cœur de la perte de confiance et de légitimité de l'État. Il n'est donc pas étonnant que les militants se posent en garant de l'intérêt général en œuvrant au nom de la transparence et du bien commun. Une fois exposé que le cadre institutionnel ne garantit pas une juste redistribution des usages, il apparaît encore plus clairement que ces arrangements ne profitent qu'à certains acteurs. L'asymétrie est donc double entre, d'un côté les défenseurs qui exercent un rapport de force dominant dans ces négociations avec l'administration, et de l'autre côté les opposants qui sont marginalisés dans les espaces de concertations (revoir Chapitre 7, p.241). C'est justement le propre de l'ordre social que d'être un système inéquitable de redistribution des avantages et inconvénients des politiques publiques.

3. Le fonctionnement de l'ordre social breton

On a décrit précédemment l'ordre social comme construit à partir de négociations locales. Les acteurs locaux sont donc partie prenante d'un jeu à multiples échelles, où l'élaboration des règles sociales autant que leurs applications sont négociées. L'enjeu des institutions est de minimiser l'incertitude et de maîtriser les risques, ce qui dans une version positive revient à favoriser la trajectoire de développement connu et accepté, c'est-à-dire le modèle agricole breton. Rappelons que celui-ci se caractérise par un rapide développement économique endogène au monde rural. Les acteurs qui font tenir cet ordre social sont donc des entrepreneurs agricoles qui ont réussi à s'émanciper par la modernisation de l'agriculture. En première ligne, les conseils municipaux incarnent ces arrangements locaux. Les réseaux familiaux qui les composent sont la fabrique même de leur pouvoir et s'amplifient dans les réseaux syndicaux et économiques.

L'ordre social peut être défini plus clairement autour de quelques caractéristiques clés. Premièrement, contrairement au corporatisme, l'ordre social n'a pas pignon sur rue, il n'est pas situé dans une organisation particulière. Au contraire, tout le monde peut, à un moment ou un autre, le défendre ou le revendiquer. Plus particulièrement, c'est un assemblage hétérogène d'acteurs qui se mobilisent quand leurs intérêts, leur identité ou leurs privilèges sont remis en cause. La mobilisation des Bonnets rouges en 2013 en est un exemple (revoir Encadré 13). On peut donc dire que cet ordre n'existe pas vraiment en lui-même, mais qu'il est ancré dans des routines, des postures et des rôles. Deuxièmement, l'ordre social se structure comme un système de redistribution des avantages et

¹ Avocat et militant écologiste en Bretagne (#50)

inconvenients des politiques publiques. Sans nécessairement parler de clientélisme, il s'agit d'ententes informelles propres à favoriser l'agriculture (hors-sol) au détriment des autres formes d'activités. On a vu la difficulté que pouvaient avoir certains agriculteurs biologiques et nous verrons comment d'autres manières de produire ou d'occuper l'espace peuvent être attaquées. Troisièmement, l'ordre social prend forme dans l'imbrication de plusieurs réseaux : familiaux, syndicaux et économiques comme nous les avons décrits précédemment. Sa force tient précisément de cette imbrication d'acteurs qui, sans nécessairement se connaître, se coordonnent pour se défendre. Enfin, l'ordre social s'exerce par l'impunité, l'exclusion, le déni, la pression sociale et la censure. L'objectif est de démontrer que les enjeux de redistribution des usages sont verrouillés par ce que plusieurs qualifient de « mafia bretonne ».

3.1 L'impunité

Comment observer l'ordre social ? Si on le caractérise comme un système de redistribution des usages, on peut observer dans un premier temps à qui cette organisation profite et comment. Une première réponse concerne l'impunité avec laquelle les éleveurs peuvent exercer leur métier. On a déjà démontré avec la PMPOA que pendant les décennies 1980-90 des élevages se sont intensifiés sans déclarer leurs extensions. Les effectifs illégaux ont non seulement été régularisés, mais des subventions ont été attribuées pour leur mise aux normes. Ces pratiques ont largement marqué les esprits et on constate un contrôle accru sur l'attribution des subventions, mais les arrangements locaux persistent. Cela prend la forme d'une phrase très souvent répétée : « les éleveurs ont le droit de tout faire ». L'impunité des éleveurs s'organise à plusieurs niveaux : avec la négociation des procédures, le non-respect des engagements, les faibles contrôles et des possibilités de poursuites réduites.

Le premier niveau de l'impunité porte sur la négociation des procédures. Très souvent, les opposants dénoncent que les éleveurs peuvent passer outre les règles et n'en subir aucune conséquence. Par exemple, il est courant lors d'un projet d'extension que l'éleveur lance la construction de son bâtiment en ayant seulement le permis de construire et pas l'autorisation de l'exploiter. On place ainsi la population devant le fait accompli : le bâtiment se construit pendant même que l'enquête publique a lieu. Parfois, l'éleveur a déjà commencé à y élever des animaux avant que l'autorisation ne soit délivrée. En effet, le principe de construction-régularisation est fréquent. Par exemple, un éleveur peut construire une annexe, installer une nouvelle fosse ou bétonner un stationnement et par la suite demander l'autorisation de le faire. Celles-ci sont très rarement refusées, on ne détruit pas ce qui a été construit, mais on peut demander des aménagements.

Le deuxième niveau porte sur les engagements que prennent les éleveurs dans leurs projets d'extensions. Par exemple, un éleveur peut promettre dans son dossier l'installation d'un laveur d'air afin de moins incommoder le voisinage ou encore la réalisation d'une digue entre une fosse à lisier et un ruisseau. Ces engagements ne sont souvent que théoriques et sont faits pour embellir le dossier d'extension. Les opposants ont souvent constaté que la haie qui devait être plantée pour cacher le nouveau bâtiment n'a jamais été faite. Dans le cas 1 et 3, les riverains attendent toujours l'installation d'un laveur d'air. En pratique, l'administration ne vérifie que rarement si ces engagements sont

respectés et, quand des manquements sont constatés, il n’y a pas nécessairement de poursuite ni de mise aux normes.

Troisième niveau : très peu de contrôles sont réalisés pour vérifier la conformité des élevages. Par exemple, on vérifie peu si l’autorisation d’exploiter (par exemple le nombre d’animaux) ou encore si les fosses à lisier sont aux normes. Il est fréquent de lire dans la presse que des fosses à lisier se sont rompues, évacuant des tonnes de déjections dans des cours d’eau et tuant les poissons. Comme l’explique un militant écologiste engagé dans le recours au tribunal du cas 1 :

« Comme personne ne vérifie, ils peuvent dire ce qu’ils veulent, et c’est d’ailleurs ce qu’ils font. Et je m’en rends compte en rédigeant mes dossiers de recours au tribunal »¹.

Quatrième niveau, les agriculteurs s’exposent très peu à des poursuites, même en cas de manifestations violentes et destructrices. Ce cas de figure dépasse les conflits d’élevage, mais participe à donner l’image d’une impunité des éleveurs. Par exemple, la destruction des portiques écotaxe par les Bonnets rouges en 2013 n’aura conduit qu’à quelques condamnations en justice pour les 10 portiques endommagés ou détruits². Autre exemple, lors d’une manifestation agricole en 2014 à Morlaix, des agriculteurs ont mis le feu au centre des impôts et à la MSA. Résultat, seulement 4 personnes ont été condamnées à un an de prison avec sursis et 336 000 euros d’amende. En guise de comparaison, les mouvements ouvriers ne jouissent pas de la même impunité : « on peut appeler ça la criminalisation différentielle des mouvements sociaux. C’est une tradition en France : les agriculteurs qui dégradent des locaux de l’État bénéficient d’une réponse judiciaire plus rare et plus tolérante que les syndicalistes ouvriers »³.

Une conséquence visible de cette impunité dont jouissent les éleveurs est la dépolitisation et le pessimisme des citoyens. En effet, nombreux sont les riverains mécontents du projet d’élevage, mais résignés à se mobiliser, car ils savent que la mobilisation a très peu de chance d’aboutir. Une commissaire enquêtrice explique que dans la plupart des EP il y a très peu de public, car « les gens sont fatalistes, ne se battent même plus. Ils sont plutôt apathiques, ça ne leur plaît pas, mais ne voient pas à quoi ça sert de se bouger »⁴. D’un autre côté, certains préfèrent se résigner sur leur rôle dans la consommation pour justifier leur refus de s’engager dans la mobilisation : « de toute façon ça ne me concerne pas, je n’achète pas de ça »⁵. Cette impunité contribue aussi à la délégitimation de l’État comme arbitre capable de faire respecter la loi.

¹ Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

² Portique de Pontorson (Manche) : 6 personnes condamnées à verser 200 000 euros et à quinze mois de prison
Portique de Saint-Allouestre (Morbihan) : 3 personnes condamnées à verser 500 000 euros

³ Cité du sociologue J.Pélisse dans Libération, « Faut-il porter un bonnet rouge pour échapper à la justice ? », 8 novembre 2013

⁴ Première commissaire enquêtrice dans le cas 2 dans le Finistère (#16)

⁵ Riverain en Ille-et-Vilaine (#12)

3.2 L'exclusion

Au fil de ce chapitre s'accumulent les observations qui caractérisent l'ordre social. On distingue maintenant un peu plus précisément sa fabrique : un dense réseau d'acteurs économiques, administratifs et politiques qui s'imbrique à plusieurs échelles. Si nous l'avons observé dans sa dimension active, nous allons voir qu'une de ses principales caractéristiques réside au contraire dans sa capacité à taire les critiques.

Nous avons observé certaines pratiques visant à décourager ceux qui voudraient négocier l'ordre en exerçant une pression exemplaire sur ceux qui l'ont fait. Des exemples ont déjà été donnés dans le Chapitre 5 sur les actes d'intimidation et de pression, précisons de nouveau notre propos. À travers une documentation plus exhaustive des cas d'exclusion, nous voulons montrer que ce mécanisme n'est pas propre aux conflits d'élevage, mais caractérise un ensemble de pratiques plus larges et systématiques. Par exemple, André Ollivro, un des lanceurs d'alerte sur le problème des algues vertes, raconte qu'on a essayé de multiples stratégies pour le faire taire. On a déposé des tas de fumier et des ballots de pailles devant sa maison, envoyé des lettres de menaces, passé des coups de téléphone la nuit, déposé des animaux morts dans son jardin ou encore passé un appel à sa femme disant qu'il la trompait. Ces actions visent non seulement à décourager ceux qui voudraient s'exprimer contre l'ordre dominant, mais également à les exclure et les isoler.

L'enjeu du maintien de l'ordre social n'est pas nécessairement de faire taire toutes les voix qui pourraient s'élever contre, mais de produire une l'auto-censure chez la majorité. Par le fait même de cette censure, le phénomène reste difficile à étudier, mais certains exemples finissent par remonter à la surface. Notre enquête sur les conflits d'élevage fourmille d'exemples similaires. Dans le cas 1, le maire de la commune a tout mis en œuvre pour que la principale association opposée au projet d'élevage soit marginalisée : retrait du répertoire des associations, refus de subventions ou encore refus de les rencontrer. L'association de surfeurs de la commune, pourtant très concernée par la pollution de l'eau sur le littoral, n'est pas mobilisée contre l'extension de la porcherie. Selon une opposante, « pour les surfeurs c'est difficile parce qu'ils sont quand même obligés d'être en bons termes avec la mairie, car ils reçoivent des subventions »¹. Plus pragmatique, un militant lui-même surfeur explique que :

« (Êtes-vous le seul surfeur concerné par la qualité de l'eau ?) Non, plusieurs sont d'accord avec moi, mais aucun ne veut bouger avec moi. (Pourquoi?) Parce que la flemme, déjà c'est compliqué d'aller surfer, de trouver 2h dans son emploi du temps, mais si on les perd pour faire des dossiers et faire des réunions, et bien on ne va plus surfer, c'est mon cas! On est dans un monde où on a plus le temps et où militer en prend beaucoup »².

Militer, prend du temps, davantage dans une commune où le maire est au service des intérêts agricoles depuis plusieurs générations. L'exclusion de l'association d'opposants, autant que l'auto-exclusion des surfeurs, sont l'indicateur d'un processus plus global sur la pression que les arrangements dominants exercent. Une propriété de ces arrangements est sa manifestation

¹ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

² Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

inattendue pour certains qui n'anticipent pas que leurs actions puissent perturber un ordre plus grand qu'eux.

Certains acteurs sont toutefois parfaitement au fait des risques qu'encourent leurs actions contre le modèle agricole dominant. C'est le cas du commissaire enquêteur dans le cas de conflit 1, qui fut limogé après un avis négatif. Rappelons que c'est dans cette commune que nous avons décrit l'ancrage historique de la famille dans les réseaux locaux et régionaux. Ce CE a une formation scientifique et a travaillé une bonne partie de sa carrière sur les polluants. Ce n'est donc pas de manière désintéressée qu'il enquête sur des projets d'élevage et leurs répercussions sur l'environnement. Avant cette EP, il avait déjà été mandaté sur plusieurs autres projets d'élevage, sans jamais remettre d'avis défavorable. Durant l'EP, il a été fortement sollicité par les opposants qui lui montrèrent des cours d'eau pollués et les passe-droits auxquels l'éleveur avait bénéficié. Il dit n'avoir jamais vu autant de personnes se mobiliser, car habituellement c'est plutôt l'inverse. Suite à l'EP en octobre 2015, il rend un avis négatif en le justifiant ainsi :

« J'émet un avis défavorable au projet d'extension [de cet élevage] en particulier en raison de l'absence d'étude d'impact prenant en compte les effets cumulés sur l'environnement [...] ; l'absence d'étude est d'autant plus regrettable que cet élevage fait déjà, dans sa situation actuelle, l'objet d'observations sur des gênes relatives à de nombreuses nuisances provenant des installations de [l'entreprise]. Ces gênes étant plus particulièrement ressenties par les habitants de la commune et plus particulièrement par les résidents des habitations et les usagers des bâtiments communaux et de l'école, situés dans la zone des 300m »¹.

Suite à son enquête, le CE fut radié de la liste d'aptitude. Il semblerait que lors du renouvellement de son mandat (tous les quatre ans) une plainte écrite de l'éleveur à son encontre ait pesé lourd dans la balance. Il explique avoir remis son avis en toute connaissance de cause, sachant « à qui il s'attaquait » et les conséquences sur son activité. Il dit avoir remis un rapport inattaquable, car il ne voulait pas être viré pour une faute technique. La commission d'aptitude chargée de cette évaluation, composée de représentants du préfet et du président du tribunal administratif, n'a donné aucune justification : son mandat n'a simplement pas été renouvelé. Pourtant, on connaît la nature politique de cette exclusion, car son rapport a notamment servi à faire annuler l'autorisation d'exploiter du préfet. Le tribunal administratif a repris les arguments du CE dans son jugement :

«[...] l'étude d'impact présentée par l'exploitant était insuffisante, celui-ci n'avait pas été en mesure de répondre aux interrogations de l'autorité environnementale et à l'avis défavorable du commissaire enquêteur [...] les effets cumulatifs n'ont pas été appréciés comme ils auraient dû l'être »².

Le cas 1 est devenu un projet emblématique, autant pour les médias qui souhaitent démontrer les conséquences des « fermes-usines », que pour les opposants qui souhaitent démolir une « tête de pont », mais aussi pour les défenseurs qui protègent un projet de développement moderne. Cet exemple aura servi à montrer que l'ordre social s'ancre dans un ensemble de rôles et de normes qui

¹ Conclusion du commissaire enquêteur dans le cas 1, octobre 2015

² « Nord-Finistère. Une extension de porcherie refusée par le tribunal administratif de Rennes ». Ouest France, mai 2019

cadrent les pratiques. Même si nous avons très peu d'informations sur les motivations précises des acteurs institutionnels, on peut déduire qu'ils agissent en fonction du référentiel de modernité agricole. On n'a pas pu observer le processus menant à la décision, mais le résultat est connu : le cadre normatif est préservé malgré tout. L'autorisation d'exploiter du préfet a été annulée par un juge, mais une nouvelle autorisation temporaire a été émise. Enfin, on remarque que le développement agricole hors-sol est loin de faire consensus, par exemple l'avis du CE a été opposé au projet d'élevage, même si celui-ci demeure que consultatif. Plus largement, cela montre la faible capacité de négociation avec l'ordre social qu'offre l'enquête publique¹.

3.3 Le déni

Quand l'agriculture est remise en question publiquement, ou qu'un nouveau rapport l'accable de fautes, un comportement systématique des représentants agricoles majoritaires (et même politiques) est l'évitement du sujet, ou encore le déni de la situation. Ils partagent la représentation commune que l'agriculture ne peut pas être responsable de tous les maux qu'on lui attribue. Le déni systématique a particulièrement bien été documenté sur le cas des algues vertes, où les pouvoirs publics et les représentants syndicaux continuent de nier le rôle de l'agriculture (Bourblanc, 2019; Le Lay, 2020). Au niveau local, la situation est la même pour les militants qui tentent de mettre en lumière les problèmes liés à l'agriculture. Par exemple, un militant écologiste raconte la frustration qu'il ressent vis-à-vis du maire quand il participe au comité local de l'eau (CLE) :

« Le nombre de fois en réunion qu'on l'a mis devant les chiffres, devant les preuves que l'agriculture intensive était en cause et il a toujours continué de dire "on cherche d'autres pistes" »².

Le déni est facilité par les positions de pouvoir qu'occupent certains acteurs pour se rendre incontournables. Dans le cas précédent, le président de la CLE est à la fois maire de la commune depuis 1989 et président de la communauté de communes. Les militants écologistes lui reprochent son acharnement à vouloir dissimuler le problème d'algues vertes dans la région du sud Finistère. Il aurait d'ailleurs fait obstruction à l'application du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), afin d'éviter de remettre en question les pratiques agricoles. Cette pratique n'est pas spécifique à cette commune, mais est généralisée sur l'ensemble de la Bretagne. Interrogé sur France Inter, Thierry Thomas un éleveur porcin explique à propos de la communication sur les algues vertes par son syndicat, la FNSEA :

« Ils apportaient un message contradictoire en affirmant que c'était les déversements des stations d'épuration des villes qui déversaient du phosphore dans l'environnement. Des gens niaient donc la réalité des nitrates dans le phénomène de développement des algues vertes.

¹ Un autre exemple est celui de Gabriel Ullmann qui fut radié de la liste des CE par le préfet de l'Isère pour avoir remis un avis négatif en 2018. Selon le préfet, le problème est qu'Ullmann « conçoit les enquêtes publiques dont il est chargé comme des missions d'expertise [...]. Cela le conduit à mener des investigations et à rédiger des développements sortant du cadre d'une exécution complète et diligente de l'enquête. » (Marie Astier, « Un commissaire-enquêteur radié pour avoir voulu trop bien faire ». Reporterre, 6 mars 2019)

² Militant écologiste dans le Finistère (#15)

Non seulement c'était dit en assemblée générale, mais en plus ça s'étalait dans la presse agricole et à l'ensemble du milieu agricole. »¹

Dans le Finistère Nord, un autre militant qui siège au CODERST et à la commission sur les plans algues vertes, raconte s'emporter de colère à chaque réunion. En effet, c'est difficile de maintenir son calme quand tout le monde fait l'autruche. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais la réaction est très lente et on préfère explorer toutes les options les moins dérangeantes avant de parler des problèmes embarrassants. Par exemple, il dénonce que le mot épandage soit pratiquement tabou. Personne ne l'emploie et on cherche toujours des synonymes ou des manières de changer de sujet :

« Pendant toute la réunion, les politiques s'autocongratulent, mais n'abordent jamais le vrai sujet : les épandages de lisier. Ces mots n'apparaissent jamais alors que c'est évident que ça vient de là »².

Autre exemple, le comité du plan algues vertes préfère financer la réfection de station de traitement des eaux urbaines et la mise en place de station de pompage pour l'eau des vaches plutôt que de s'attaquer au surplus de nitrates³ (Berger et al., 2015). Les millions d'euros de plan algues vertes sont donc investis dans les mesures les moins dérangeantes et volontaires, car aucune mesure contraignante n'est envisagée dans le 6^{ème} programme d'action nitrate 2018-2022⁴. C'est un débat récurrent qui finit par décourager certains militants en quête de résultats concrets :

« C'est toujours l'éternelle question. On nous dit "c'est vrai ce que vous dites, c'est l'idéal, mais il y a la réalité économique". Après, on oppose la réalité économique et les emplois, c'est l'éternelle question. Il semble que les élus aujourd'hui préfèrent la paix sociale agricole que de s'emparer du problème »⁵.

3.4 La pression sociale

Nous avons vu au Chapitre 5 que la pression sociale est un mode d'action des défenseurs. Nous allons maintenant montrer que celle-ci est une expérience commune à ceux qui s'opposent au modèle agricole dominant. Cette pression prend plusieurs formes et s'exerce par des acteurs institutionnels de qui on attendrait habituellement une prise en charge. Nous montrerons à travers des cas de conflits que les gendarmes et des élus peuvent exercer des pressions dans des situations très diverses pour préserver les arrangements propres au modèle agricole breton. Ensuite, à partir de cas tirés des médias, nous montrerons que les pressions sont institutionnalisées dans plusieurs sphères, notamment par des poursuites judiciaires et la création de cellules dédiée à l'agribashing.

¹ « Les algues vertes : une pollution qui infeste les plages de Bretagne depuis un demi-siècle. » France Inter, 10 juin 2016

² Militant écologiste dans le cas 1 dans le Finistère (#51)

³ Le plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015 affichait comme première priorité la réduction des flux de nutriments en provenance des installations de traitement des eaux usées domestiques et industrielles.

⁴ ERB, « Un nouveau programme contre les Nitrates... qui ignore les algues vertes ». 07 août 2018

⁵ Militant écologiste en Bretagne (#47)

Dans le cas 3, le principal opposant et voisin de l'éleveur raconte qu'il a placé sur son terrain, au bord de la route principale, une affiche disant « non au projet de porcherie ». Rappelons que dans cette situation, cet opposant était seul face à l'éleveur et ses principaux soutiens se sont situés sur une autre commune contre un autre cas d'élevage. Quelques jours après avoir installé son affiche, il reçut la visite de gendarmes l'invitant à enlever son affiche sous prétexte que « si vous ne l'enlevez pas, l'éleveur va venir tout défoncer dans votre camping, vaut mieux faire profil bas »¹. La semaine suivante, il fut convoqué à la gendarmerie qui le garda plus de 3h en interrogatoire, car l'éleveur aurait porté plainte pour diffamation contre son affiche. L'opposant ne se laissa pas intimider pour autant et décida de mettre une seconde affiche à côté de la première. Quelques jours plus tard, ses affiches avaient disparu. La rumeur circula que c'était le maire lui-même qui serait venu enlever les affiches.

Dans un autre cas de conflit passé, un éleveur retraité et anciennement président d'une coopérative agricole raconte, qu'il a eu à faire avec un opposant très virulent. La situation était très violente, des menaces de mort avaient été écrites devant son domicile et des coups de téléphone anonymes étaient passés chez sa mère et son fils qui habitaient aussi dans la même commune. Après plusieurs mois d'intimidation et de contestation face à son projet d'élevage, il raconte avoir fait usage de son réseau très haut placé afin de mettre la pression sur le principal opposant :

« Nous avons eu une conversation à trois entre le général et le Préfet. Ils ont pensé au vue de ce que je leur ai raconté de factuel qu'il fallait procéder à des écoutes téléphoniques et ils ont démantelé le réseau d'opposants »².

Ce dernier cas montre aussi que la pression qu'exerce les défenseurs de l'élevage est intimement liée à leur capacité à se mettre en réseau. Celui-ci peut aussi se projeter hors du territoire Breton et permettre de faire pression sur des acteurs lointains. Par exemple, un opposant raconte qu'un membre de son association, dont sa résidence principale est à Clermont-Ferrand, a reçu un appel des Jeunes agriculteurs d'Auvergne lui mettant la pression pour abandonner sa participation au recours dans le Finistère. La pression remonte aussi par le réseau politique. Un militant de longue date raconte qu'un membre de son association était aussi membre du Parti socialiste, et que ce dernier aurait reçu des pressions du parti afin qu'il se désengage du conflit. De la même manière, un commissaire enquêteur explique qu'il a déjà été invité à rencontrer un député dans le cadre d'une enquête publique un peu compliquée. Il aurait alors décliné l'offre afin de rester impartial.

Les élus locaux peuvent aussi exercer des pressions. Un militant raconte que sa femme, qui tient une brocante en centre-ville de sa commune, a reçu plusieurs mises en demeure pour réaliser des travaux de mise aux normes que ses voisins n'avaient jamais reçues, lui imposant plusieurs milliers d'euros d'investissement. Similairement, le même militant, qui s'était aussi beaucoup engagé dans la lutte contre les algues vertes, a aussi vu les services de l'état annuler l'autorisation qu'il avait de garer un mobil home sur son terrain. Dans le cas 6, un opposant décrit une situation analogue, où on a essayé « subtilement » de le faire partir :

¹ Opposant dans le cas 3 dans le Finistère (#5)

² Éleveur dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#21)

« La DDPF est venue pour nous dire qu'il fallait vendre le terrain et j'ai répondu que non, je n'étais pas vendeur et donc du coup ils ont essayé de me mettre la pression pour vendre. Je leur ai dit que ça voulait dire qu'ils me mettaient dehors et ils m'ont dit que non, "ils m'achètent" »¹.

Si l'on monte encore en généralité, on peut observer des cas de pression similaires hors de nos cas d'études. Par exemple sur l'influence des élus régionaux pour défendre l'agriculture². Un cas éloquent se situe en 2011 au moment où France nature environnement (FNE) lance une campagne de publicité contre l'élevage industriel et les algues vertes (Illustration 7). Premier à réagir, le Conseil régional de Bretagne a décidé, au nom de la défense des intérêts des Bretons, d'assigner devant le tribunal de grande instance de Paris l'association pour atteinte à son image. Le président de la région reproche à FNE de présenter « la première région agricole de France comme source de pollution et de mise en danger d'autrui »³. Cet exemple montre la portée du réseau agricole qui n'a pas besoin d'apparaître pour se défendre : ce sont ses représentants politiques qui le font.

Illustration 7 : La campagne de publicité de FNE en 2011



Crédit photo FNE

Un autre exemple, qui permet de contextualiser l'ampleur du phénomène, est celui de la création d'une cellule de la gendarmerie nationale nommée Déméter⁴. Celle-ci est présentée comme « la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole »⁵. Créé à l'automne 2019, le ministère de l'Intérieur donne le ton dans un éditorial issu du dossier de presse :

¹ Opposant dans le cas 6 en Ille-et-Vilaine (#22)

² Ces élus entretiennent une forte proximité avec les pouvoirs agricoles. Par exemple, Ollivier Alain, ancien président de la FDSEA des Côtes-d'Armor et de la Chambre d'agriculture est depuis 2015 vice-président à l'agriculture de la région Bretagne. Jean-Yves le Drian, président de la région de 2004 à 2017, ministre de la Défense de 2012 à 2017, puis ministre des Affaires étrangères depuis 2017, est un fervent défenseur de l'élevage breton.

³ « La campagne anti-algues devant la justice ». L'express, 16 février 2011

⁴ Dans la mythologie grecque, Déméter est la déesse de l'agriculture et des moissons. C'est aussi le nom d'une organisation certifiant l'agriculture biodynamique inventée par R. Steiner, également fondateur du courant ésotérique de l'anthroposophie.

⁵ Ministère de l'intérieur, 2019, « Dossier de presse. Présentation de " DEMETER " ».

« De plus en plus, nos agriculteurs sont visés par des intimidations, des dégradations, des insultes. Des individus s'introduisent dans leurs exploitations agricoles et les bloquent. Ils font des films aux commentaires orduriers, avant de jeter les exploitants en pâture sur les réseaux sociaux. Parfois même, les intrus dégradent, cassent et volent. » (Ministère de l'Intérieur, 2019 : 2)

La cellule Déméter doit aussi s'accompagner d'Observatoires de l'agribashing dans chaque département sous l'autorité des préfets, avec l'objectif de faire remonter des informations. L'alliance est alors assez explicite entre les syndicats majoritaires et les forces de l'ordre. Il n'est pas inédit que la gendarmerie nationale contracte avec une structure privée pour la prévention de délits, c'est déjà le cas dans les bâtiments et travaux public. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle contracte avec un seul acteur du secteur d'activité, ici le syndicat majoritaire.

On assiste alors à la criminalisation des critiques du modèle agricole. Sur quoi sont-elles fondées ? Sous le terme agribashing, la FNSEA entend, sans avoir à le démontrer, lutter contre l'entreprise de décrédibilisation dont les agriculteurs sont victimes (revoir Chapitre 7, p.252). En agissant contre les actes de dénigrement idéologiques, la cellule Déméter est un dispositif pour endiguer ceux qui mènent des actions symboliques contre ce modèle de production. La mise en place d'un système de surveillance et d'information, avec comme principal partenaire la FNSEA, fait craindre aux syndicats minoritaires et groupes écologistes une répression accrue des idées qui iraient à contre-courant de pratiques agricoles dominantes¹. Des cas de militants contre les pesticides interpellés par des gendarmes de la cellule Déméter ont déjà fait le tour des médias².

3.5 La censure

Nous avons vu que l'occupation de l'espace public était une modalité privilégiée de la mobilisation (Chapitre 5) et de la prise en charge des valeurs (Chapitre 7). Or, ce sont parfois les conditions de publicisation qui sont niées aux opposants, notamment sous la forme d'une censure des médias. Des cas de conflits ont révélé la manière dont les médias locaux se désistaient ou encore évitaient de parler de certains sujets. Nous étudierons ces situations et montrerons plus largement la manière dont la censure s'exerce sur les journalistes eux-mêmes.

Dans le cas 1, la publicisation des opposants sur la nature industrielle du projet a attiré beaucoup d'attention médiatique. Par exemple, Le Monde a rédigé un article détaillé à ce sujet et ce projet d'élevage apparaît sur la carte de Greenpeace des projets de fermes usines auxquels il faut faire obstruction. Une équipe de M6 est également venue filmer un reportage sur le projet. Sans compter des dizaines d'articles de la presse régionale quotidienne qui ont relayé l'enquête publique et le déroulement des recours juridiques. Pour autant, les opposants dénoncent que certains articles de la

¹ Tribune signée par une vingtaine d'organisations dans le magazine Reporterre le 15 janvier 2020, « Le gouvernement a créé une cellule militaire pour surveiller les opposants à l'agro-industrie ».

² « Les antipesticides disent se sentir surveillés ». Sud Ouest, 7 février 2020,

presse locale n'ont jamais été publiés parce qu'il existe une « censure au niveau des médias locaux qui peuvent difficilement aller contre les intérêts économiques locaux »¹.

Dans cette situation, un journaliste de Ouest France devait réaliser un reportage sur le projet d'extension et rencontrer les militants, mais y a renoncé au dernier moment. Comme l'explique une militante présente à cette rencontre, la pression a dû être forte pour qu'il abandonne son reportage :

« Ouest France avait envoyé un journaliste qui avait très bien fait son travail. Puis le lendemain il téléphone pour dire que le dossier lui avait été retiré. Je pense qu'il s'est fait taper sur les doigts par quelqu'un. J'ai un peu peur que le reportage passe à la trappe². Il est arrivé en faisant le brave, mais c'était plus le même qui m'a téléphoné le samedi, il a dû prendre une bonne remontée »³.

Les médias locaux exercent aussi une censure pour le compte des acteurs du tourisme qui sont très réticents à faire parler en mal de la région, au risque de faire fuir les touristes et d'écorner l'image d'une Bretagne nature. Les sujets sur les algues vertes et les pollutions sont alors généralement évités en période estivale. À l'inverse, les opposants profitent de cette période pour sensibiliser le public et promouvoir leur cause. Dans ce contexte, des militants expliquent avoir reçu des appels d'offices du tourisme les enjoignant à ne pas aborder ces problèmes l'été. Un militant des algues vertes raconte même avoir reçu la visite à son domicile de représentants locaux du tourisme pour faire pression.

Cependant, la situation n'est pas la même pour la presse nationale que locale. Par exemple, les militants des algues vertes ont maintes fois tenté de publiciser leur cause, mais systématiquement il fallut attendre la publication d'articles dans la presse nationale pour que les journaux locaux abordent le sujet. Une situation qu'un militant résume ainsi :

« Heureusement que la Bretagne n'est pas indépendante, sinon on serait pris avec la FNSEA et Le Drian, ce sont les médias nationaux qui nous donne une légitimité »⁴.

Il semble que les associations « trop militantes » respectent rarement les codes implicites de publicisation dans la presse locale. Par exemple, la militante du cas 1 explique que la seule fois où son association a été mentionnée dans la presse locale, c'était parce qu'elle s'exprimait avec Eau et rivières de Bretagne. La notoriété de cette association aurait servi de caution et de sérieux pour les médias, notamment pour leur expertise et leur participation aux nombreuses instances de concertation.

Il arrive aussi que la pression s'exerce directement sur les journalistes, comme ce fut le cas d'Inès Léraud (Encadré 14). Cette journaliste d'investigation a passé plusieurs années à enquêter sur l'agro-industrie en Bretagne. Les résultats furent médiatisés notamment par une série d'émissions de radio sur France Culture. Cette affaire aura encore une fois exposé la géométrie de ce que nous qualifions d'ordre social, à savoir un ensemble informel de défenseurs du modèle agricole breton. Ceux qui ont exercé les pressions sur la journaliste l'ont fait en leur nom propre, mais tout en démontrant qu'ils

¹ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

² Finalement le reportage n'a pas été diffusé.

³ Opposante dans le cas 1 dans le Finistère (#9)

⁴ Militant écologiste dans les Côtes d'Armor (#4)

défendent un ensemble d'idées et de pratiques. De plus, la médiatisation de cette affaire aura démontré le ras-le-bol des journalistes, s'indignant contre les pressions qu'ils subissent. Cet aspect fut particulièrement visible dans la lettre ouverte adressée au président de la région Bretagne et cosignée par 534 professionnels du journalisme¹. Cette lettre propose également, en réaction aux observatoires de l'agribashing, de créer des observatoires régionaux des libertés de la presse afin de garantir l'indépendance de la profession.

Encadré 14 : L'affaire Inès Léraud

Invités au Salon du livre de Quintin (Côtes-d'Armor) pour sa bande dessinée et reportage sur les algues vertes (vendu à 46 000 exemplaires), Inès Léraud et son coauteur Pierre Van Hove ont appris quelques jours avant leur intervention que celle-ci était annulée². Les organisateurs auraient admis que sa venue dérangeait le maire de la commune, aussi salarié de la Chambre d'agriculture et proche de Marc Le Fur parfois surnommé en Bretagne « le député des cochons »³. Un mois plus tard, l'éditeur Skol Vreizh renonce à la traduction de l'ouvrage en breton en partie « par crainte pour leur subvention, du fait de l'influence au sein du Conseil Régional de personnes en charge de l'agriculture »⁴. C'est ainsi que l'affaire éclate avec la publication d'un article dans Libération⁵ dénonçant la censure qui pèse sur les journalistes bretons. On y apprend notamment qu'Inès Léraud a aussi été visée d'une plainte en diffamation par Christian Buson, climatosceptique et défenseur de l'agro-industrie bretonne⁶. La plainte a été retirée quelques jours avant l'audience. La journaliste est aussi attaquée pour diffamation par Jean Chéritel, PDG du groupe agroalimentaire Chéritel⁷. Le même qui a aussi attaqué le quotidien régional le Télégramme en 2015 pour des allégations d'emploi illégal de main-d'œuvre étrangère sur lequel Inès Léraud a aussi enquêté⁸. La révélation de ces atteintes à la liberté de presse a fait réagir les journalistes qui ont signé une lettre ouverte adressée au président de la région Bretagne ainsi qu'une pétition pour « défendre la liberté d'informer face aux intérêts privés qui aimeraient la restreindre »⁹.

¹ Lettre de journalistes et professionnel les de la presse adressée à la Région Bretagne

² « Agribashing toi-même », Le Canard enchaîné, mars 2020

³ Il a notamment promis (s'il était élu au conseil régional) de mettre fin aux subventions d'Eau et rivières de Bretagne car « cet argent servirait à engager des procédures contre l'agriculture et l'agro-alimentaire breton » (ERB, « La promesse stupide de Marc Le Fur », 27 février 2017).

⁴ Le Morvan, « Inès Léraud attaquée en justice pour avoir enquêté sur l'agroalimentaire breton : l'affaire devient politique ». France 3 Bretagne, 20 mai 2020.

⁵ Un collectif, « Défendons la liberté d'informer sur le secteur agro-alimentaire ». Libération, 8 mai 2020

⁶ Il est notamment « directeur d'un bureau d'études en environnement, le GES, qui prodigue des conseils à destination des agro-industries (près de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel). Il est aussi président de l'Institut technique et scientifique de l'environnement (ISTE) fondé entre autres par les entreprises Lactalis, Daucy et Doux en 1996. Cet institut est notamment connu pour propager des thèses sur les marées vertes favorables au secteur agro-alimentaire. Il est enfin secrétaire général de l'Association francophone des climat-optimistes (AFCO) qui lutte contre la diffusion des informations scientifiques relatives au réchauffement climatique. » (Un collectif, « Défendons la liberté d'informer sur le secteur agro-alimentaire ». Libération, 8 mai 2020)

⁷ L'audience aura lieu les 20 et 21 janvier 2021 au Tribunal de Grande Instance de Paris

⁸ Les allégations contre Chéritel ont été reconnues par la justice et condamnées en 2018 et 2019

⁹ La lettre ouverte s'intitule « Lettre de journalistes et professionnel les de la presse adressée à la Région Bretagne » et la pétition : « Défendons la liberté d'informer sur le secteur agro-alimentaire » Cyberacteur, mis en ligne le 30 avril 2020

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons vu que la prise en charge des conflits se heurte à un ordre social breton, tenu par de nombreuses ficelles à de multiples niveaux. Les pouvoirs locaux ont leur ancrage dans les conseils municipaux qui sont généralement tenus par d'anciennes familles d'éligibles. Ce sont souvent les héritiers du modèle agricole breton et ils sont attachés à sa grandeur. Cet engrenage est alimenté par des réseaux syndicaux et économiques qui savent jouer de l'identité et des intérêts agro-industriels bretons pour influencer sur les décisions publiques. Ils sont présents dans les instances qui organisent la vie agricole, et par extension, la gestion des affaires rurales. Il est très difficile de pointer la responsabilité d'un acteur, ou encore de tracer un contour précis à ces réseaux. Ce qui fait tenir l'ordre social, c'est justement l'imbrication d'une grande diversité d'acteurs qui partagent les mêmes valeurs, elles-mêmes cristallisées dans des arrangements institutionnels. Ces rouages administratifs sont routinisés de telle sorte que l'ordre ne se manifeste pas pour exercer une influence. Dès lors, l'ordre social peut se négocier localement, mais jusqu'à un certain point. Ce chapitre a montré les différents facteurs par lesquelles s'opère la résistance au changement. Des militants et des agriculteurs en font l'expérience au prix d'une exclusion économique, politique et sociale. Du côté des défenseurs, cet ordre est naturalisé et n'a pas besoin d'être justifié. Ce décalage entre ces positions instituées et celles des opposants augmente l'importance de la rupture et explique en partie la violence des conflits.

Paradoxalement, la société paysanne qui subsistait jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale possédait elle aussi son ordre social, avec ses notables, ses règles d'exclusion et d'inclusion. Les modernisateurs se sont battus contre ces pratiques et ces institutions pour y substituer un nouvel ordre fondé sur le marché et des valeurs de progrès. En une génération, les pratiques agricoles avaient complètement changé, et pourtant certaines mentalités persistent. C'est ainsi qu'on observe les mêmes scènes décrites par H. Mendras (1967) dans l'adoption du maïs transgénique vis-à-vis de l'agriculture biologique : dénigrement et exclusion de ceux qui pratiquent différemment, car ils remettent en cause le modèle dominant. À la différence importante que l'ordre social actuel est renforcé le fonctionnement administratif et l'organisation de l'État.

Ce qui nous interroge toujours est de saisir les conséquences de ces pratiques sur la prise en charge de la révision émotionnelle. En cherchant la négociation du projet d'élevage, les opposants sont confrontés à des pratiques instituées profondément et ancrées, au-delà même des seuls défenseurs que nous avons rencontrés. La prise en charge est donc bloquée par un ensemble hétérogène de pratiques, de normes et de valeurs qui sont cautionnées par des acteurs intermédiaires entre les opposants et les institutions. Cela explique non seulement la difficulté pour les opposants de faire reconnaître leur cause et de changer les usages de l'espace, mais aussi la difficulté des conflits à se résoudre. Sans prise en charge, c'est la dynamique même du conflit qui s'enlise dans des routines conflictuelles et pathologiques (Chapitre 6). Nous allons maintenant apporter la dernière pierre à cet édifice en synthétisant les apports de la prise en charge à un modèle général de l'action en conflit.

CHAPITRE 9

UN MODÈLE DE L'ACTION EN CONFLIT

Depuis le Chapitre 1 nous avons théorisé les modalités d'action collective en situation de conflit. Ce travail nous a permis de construire une théorie de l'action *réactive*, permettant de comprendre les situations où les acteurs réagissent aux changements de situation (le projet d'élevage), et non pas celles où ils s'engagent par changement personnel. La rupture est provoquée par la situation, et non pas directement par l'individu. Cela a permis de rendre compte de la dynamique du conflit comme une double remise en question : sur l'individu, ses émotions, ses attentes et ses valeurs; et sur la société, l'usage de l'espace et les institutions. Cependant, plusieurs questions demeurent toujours en suspens : l'acteur est-il passif face à ses émotions et aux contraintes institutionnelles ? Les institutions sont-elles vouées qu'à arbitrer entre groupes sociaux ou sont-elles aussi actives face aux situations ? Comment peut se penser le changement des règles sociales ? Ces questions constituent la dernière clé de notre analyse et permettront de comprendre l'émergence et la résolution des conflits.

Classiquement en sociologie, il existe deux grandes manières d'appréhender l'action (Ogien, 2013). La première approche est dite fonctionnaliste et se place du point de vue des structures sociales. Les conduites individuelles sont rapportées à ces structures comme faisant partie d'un tout, d'un ordre surplombant, où la totalité est plus grande que la somme des parties¹. Cette conception aborde aussi la société comme un système stable et autorégulée de normes intériorisées par les agents. Ici, l'acteur est dominé par les structures sociales qu'il reproduit et il agit en conformité avec elles, au risque de se voir sanctionné par des mécanismes de régulation. Le changement social se pense à partir de ces structures et de son enchevêtrement avec les autres structures.

La seconde approche est celle de l'interactionnisme et se centre sur les individus². L'action est dynamique, processuelle et n'est pas fixée a priori par des structures. Au contraire, c'est la participation active des acteurs qui font tenir les structures à travers des normes socialement construites. Le changement social est le fruit de l'action collective qui renouvelle l'organisation de la société. Entre ces deux pôles s'est élaboré un large spectre de théories qui tentent de concilier structure et acteur³.

¹ Entre autres, c'est la posture classique de E. Durkheim, (1967 [1885]) lorsqu'il définit la société comme une entité *sui generis*, c'est-à-dire une totalité non réductible à la somme de ses parties.

² Entre autres, P. Berger et T. Luckmann (1966) ou plus contemporain D. Cefaï (2007).

³ G.H. Mead (2006) et J. Dewey (1922) ont sans doute été précurseur de ces approches intermédiaires. On peut aussi citer la théorie de la structuration d'A. Giddens (1984).

Ce chapitre propose de cadrer l'analyse autour de courant comme l'interactionnisme et le pragmatisme (Barthe et al., 2013). L'objectif étant de restituer un modèle de l'action pour articuler l'émergence et la résolution du conflit autour des enjeux de la prise en charge (la reconnaissance des valeurs et la redistribution des usages). Pour ce faire, notre modèle sera organisé autour de trois pôles : (i) la créativité comme la capacité des acteurs à agir sur le monde et d'une certaine manière d'être libre, de faire des choix; (ii) les institutions ou la manière dont le monde peut exister en dehors des seuls individus; et (iii) le changement social, ou la manière dont acteurs et les institutions s'influencent pour faire changer la société. Nous analyserons à travers ces trois points la façon dont s'ancre empiriquement la trame narrative, le processus de révision émotionnelle ainsi que la prise en charge.

Ce chapitre s'organise autour de ces trois dimensions que nous venons de décrire. En premier lieu, la créativité se définit comme la capacité des acteurs de s'extraire des routines pour agir sur le monde. Elle s'exprime le plus clairement dans la phase de concernement, où une rupture dans le quotidien provoque des émotions de colère ou d'angoisse. Dès ce moment, se présente un choix : vaut-il mieux réviser ses attentes ou s'engager pour changer la situation ? En second lieu, l'institution s'observe le mieux lorsqu'elle est contestée. L'étude des étapes du conflit nous a précisément montrée que les ressorts institutionnels interviennent à toutes les étapes sous forme de prise en charge des émotions, des revendications sur les usages ou encore sur les valeurs. Nous illustrerons l'action des institutions pour résoudre les conflits et les formes de dénis que cela engendre. En dernier lieu, la résolution du conflit dans le dénouement est conditionnée par la capacité des acteurs à changer les règles du jeu et porter une cause plus haute que les autres. Certains auront été exclus du jeu institutionnel, d'autres seront coincés dans la révision de leurs émotions, provoquant des états pathologiques. Le conflit laisse de nombreux stigmates dans le tissu social en reconfigurant l'accès aux ressources et les relations de reconnaissance. La possibilité de changement social est donc conditionnée par la capacité des acteurs à négocier les règles du jeu et leurs valeurs.

1. La créativité d'agir

Au quotidien, les individus sont pris dans un assemblage de routines, parfois choisies, parfois imposées. Elles forment le tissu de la vie sociale, c'est la matière première qui guide l'action. L'*individu* n'est pas pour autant déterminé par les routines dans la mesure où il peut devenir *acteur* en s'engageant dans l'action. Pourquoi s'engager dans l'action ? Soit parce que la situation dans laquelle il se trouve a changé, ce qui nécessite de s'ajuster à de nouvelles routines, soit parce que ses attentes ont changé, ce qui nécessite de changer la situation. On présuppose qu'il a donc un libre arbitre, une capacité de faire des choix et une réflexivité. Ces choix, ces engagements, ne se font pas de manière purement rationnelle ni de manière purement déterminée par la socialisation et les institutions. Nous avons vu que les situations de prise de décisions sont baignées dans l'incertitude et que la phase d'interprétation (l'enquête) permettait d'ouvrir de nouvelles options, de faire des choix. Les émotions jouent un rôle majeur en pondérant les options, en révélant les valeurs et en tant que motivation à l'action. Ce schéma général de l'action, comme nous l'avons décrit, nécessite maintenant quelques précisions sur le rôle des intentions dans la créativité, les finalités de l'action et le poids des trajectoires personnelles.

1.1 La créativité de l'action

Quand un conflit émerge, est-ce parce que les acteurs en opposition défendent des intérêts ou revendiquent-ils des valeurs ? On a vu dans le premier cas que les nuisances occupent une place centrale dans le concernement, ou que la crainte de voir changer le paysage, de perdre la valeur foncière de sa maison ou encore d'être contaminé par les pesticides sont des enjeux forts que les riverains défendent. On pourrait donc dire qu'ils agissent rationnellement pour maximiser l'utilité de leur espace, de leur lieu de vie ou de leur santé. Similairement, on peut aussi interpréter l'action des éleveurs comme résultant de choix rationnels : agrandir son exploitation permet de se dégager du temps, d'installer ses enfants, de mieux se rémunérer ou encore de faire face à la concurrence. De la même manière, on a aussi montré au Chapitre 8 que les acteurs sont stratégiques dans leurs luttes. Par exemple, les militants participent à la concertation pour obtenir de l'information sans pour autant cautionner les institutions. Des éleveurs et des élus ont fait converger leurs intérêts en préservant la domination d'un modèle agricole sur les autres alternatives.

Pour autant, on a aussi démontré que les émotions participaient à révéler des valeurs. Il n'est certainement pas dans l'intérêt matériel des quelques riverains retraités de changer le modèle de développement agricole ou encore d'aider au bien-être des animaux. S'ils luttent pour ces causes, c'est qu'ils le font en accord avec leurs valeurs et qu'en dévier provoquerait un nouveau travail de révision. Ils luttent pour la pureté de leur environnement, l'affection envers leurs lieux de vie ou encore l'importance civique de la participation des citoyens. Similairement, les éleveurs sont en colère non pas parce que leur projet d'extension est en danger (au pire il sera retardé), mais parce qu'ils se sentent attaqués dans leur identité, dans les valeurs qui les représentent. Ils luttent donc pour défendre des valeurs réputationnelle, d'efficacité ou encore civique. Exemple de cette dimension de l'action, les antispécistes n'ont aucun intérêt à lutter pour la cause d'une autre espèce, autre que d'affirmer leurs valeurs éthiques et affectives.

Plus précisément, nous allons montrer que la capacité d'agir des individus n'est pas purement déterminée par des choix rationnels ni par la normativité des valeurs. C'est précisément le modèle de la créativité de l'action que défend H. Joas (1999). Selon lui, ces deux modèles représentent une conception téléologique de l'action : d'un côté, les buts sont la cause de l'action, alors que de l'autre côté, ce sont les normes et les valeurs. Cela présuppose que les acteurs sont capables, en entrant dans une situation, de connaître précisément où se trouvent leurs intérêts et quelles sont leurs valeurs. Or, nous avons précisément vu qu'ils émergent de la situation et non pas la précèdent. De plus, c'est l'action qui permet de le découvrir par un travail d'enquête. H. Joas rejoint alors la perspective pragmatiste de J. Dewey : c'est l'action réciproque entre la situation et les attentes préreflexives qui fait émerger des buts et des valeurs. Pour autant, la situation n'est pas davantage préconstruite, au contraire elle émerge de l'action.

Cette perspective pousse à clarifier la question des intentions. Selon H. Joas, elles ne sont jamais la cause de l'action, car il est impossible de retracer les actions et leurs intentions. Au contraire, tout ce que l'on peut savoir, ce sont les motivations affichées au cours de l'action et non pas celles qui la précèdent. C'est donc un processus en dialogue entre l'acteur et la situation qui permet d'interpréter l'action : « contrairement à l'interprétation téléologique ou normative de l'action, la définition

d'objectifs est comprise comme une concrétisation créative des valeurs »¹ (Joas et Beckert, 2001: 274-275). Cela signifie que le sens des actions ne précède pas le conflit, mais est bien défini au cours de l'action. De la même manière, ce sens de l'action (l'intention) n'est pas défini de manière individuelle. On ne trouve pas ses valeurs seuls face à soi-même, comme on n'agit pas seul pour changer une situation perturbante. Plutôt, le monde est rendu intelligible par la représentation des attentes des autres². Les attentes individuelles, les buts et même les valeurs sont donc guidés par l'interprétation des attentes du groupe de référence (Joas et Beckert, 2001 : 281). C'est aussi la perspective que nous avons adoptée dans le régime réputationnel de valeurs.

Cette dimension créative de l'action est à mettre en perspective avec l'approche émotionnelle que nous avons développée. La rupture de la routine ouvre des expériences de « transcendance de soi » et « d'autoformation », où l'action est forcée pour restaurer un sens à la situation (Joas, 2000). Ces expériences émotionnelles fortes mènent à la découverte de ses valeurs et de soi. Dans ce contexte :

« La créativité ne fait pas référence à l'idée qu'un petit artiste essaie de sortir en chacun de nous. Cela signifie plutôt que l'action humaine elle-même est un accomplissement. C'est quelque chose que l'agent ou l'acteur humain doit accomplir en faisant des choses; il n'est pas prêt à l'emploi en nous »³ (Kilpinen, 2002 :61).

Ni normative ni rationnelle, l'action humaine comme nous l'envisageons est un processus créatif où l'acteur se réinvente dans la situation. Il est certes déterminé par le poids des routines et contraint par les exigences de la situation, mais des moments d'exceptions, de ruptures, permettent collectivement de questionner et de négocier les règles sociales.

1.2 Les finalités de l'action

En suivant le sillage de H.Joas, nous avançons l'idée que la finalité d'une action n'est pas fixée d'avance, mais se découvre dans l'interaction avec la situation. Cependant, l'approche émotionnelle de l'action laisse tout de même apparaître un invariant : la recherche de cohérence est la finalité du processus de révision. En effet, devant une situation en incohérence avec des attentes, l'émotion signale la dissonance et l'individu tente de résoudre cette tension. C'est le modèle de la dissonance cognitive selon lequel l'engagement dans l'action vise avant tout à résoudre la tension. À ceci s'ajoute l'incertitude propre aux situations de conflit et force l'individu à enquêter, d'où l'importance de la confiance. Restaurer la confiance est donc tout aussi crucial que de retrouver une cohérence, autrement il serait impossible d'attribuer un sens stabilisé à la situation. Ainsi, si les buts et les valeurs de l'action ne sont pas prédéterminés, on peut tout de même être certain qu'ils tendront vers la

¹ Traduction libre de « In contrast to the teleological or the normative interpretation of action, goal-setting is understood as such a creative concretization of values ».

² Cela reprend la conception de G.H. Mead (2006) où le contrôle social est intériorisé par ses attentes sur celles du groupe, soit à travers l'autrui généralisé : « Lorsque le système d'échange est fortement structuré, réglementé, institutionnalisé, chaque individu est capable d'avoir une représentation globale du jeu des autres et de prendre alors le rôle d'un "autrui généralisé" » (Derivry, 2020 : 2)

³ Traduction libre de « Creativity, in this context, does not refer to the idea that a little artist is trying to come out in all of us. Rather, it means that human agency itself is an accomplishment. It is something that the human agent or actor has to achieve, by doing things; it is not ready-made in any of us ».

résolution de la dissonance et de l'incertitude, ce qui permettra un retour à de nouvelles routines stables.

Si la recherche de cohérence est un objectif invariant à toutes les situations, les acteurs n'agissent pas pour autant selon une ligne directrice explicite. Au contraire, les acteurs peuvent jongler avec plusieurs logiques d'action. On a vu des éleveurs, à la fois intimider leurs adversaires avec les tactiques propres à l'imposition d'un ordre social et, en même temps, promouvoir le dialogue et une image positive des agriculteurs par l'organisation d'une omelette géante. De la même manière, des opposants défendent simultanément des intérêts privés (la valeur de leur maison, leur milieu de vie) et un intérêt général (l'environnement, le bien-être des animaux), parfois même en confondant les registres. Sont-ils sournois et manipulateurs ? Ou bien incohérents et amnésiques ? On voit bien que différentes logiques d'action se confrontent et se confondent, mais pour autant on trouve toujours à la source le travail de révision émotionnelle. C'est sur cette base que l'on peut jauger la finalité de l'action. En ce sens, la cohérence est plutôt un problème pratique que les acteurs s'efforcent de gérer notamment par leur réflexivité (Barthe et al., 2013: 192).

Le problème de l'incertitude de sens (lorsque le système de représentation est remis en cause) se gère selon des modalités similaires. Interpréter une situation implique de mobiliser des connaissances et de faire confiance en la source. Ici aussi les sources de la confiance sont plurielles et parfois contradictoires. Par exemple, les riverains peuvent faire confiance au commissaire enquêteur et aux militants écologistes, mais pas au maire ni à l'éleveur. Cette posture orientera le travail de révision vers de nouvelles routines ou vers la mobilisation. Faire confiance permet aussi de résoudre le travail de révision par l'agrégation d'un groupe, de partager ses émotions et de construire une interprétation commune de la réalité. À l'inverse, ceux qui n'ont confiance en personne auront plutôt tendance à ne pas se mobiliser et s'isoler.

C'est donc ce travail de cohérence et de confiance qui détermine le passage dans la mobilisation. La prise en charge s'inscrit alors dans ce contexte où, ce qui compte, c'est la reconnaissance des craintes et la participation au processus de décision. L'un et l'autre créent le contexte dans lequel les acteurs doivent recomposer leurs routines, restaurer la confiance et la cohérence. Si les émotions persistent, ce sera l'indicateur que la révision n'est pas résolue. En somme, les préférences et les règles sociales précèdent les situations conflictuelles, mais rien ne prédéfinit l'issue de l'engagement. Par contre, des facteurs explicatifs peuvent être déduits a posteriori, comme dans l'étude des parcours de vie. La créativité de l'action humaine s'exprime dans ces expériences particulières qui mettent à l'épreuve les routines instituées. Celles-ci sont observables au cours de la socialisation.

1.3 Les ruptures et la créativité dans les parcours de vie

Une dimension importante des théories de l'action est l'articulation des temporalités : d'un côté il existe des modèles qui confèrent une importance déterminante aux expériences passées de l'acteur¹

¹ Par exemple, P. Bourdieu (1994), notamment avec le concept d'habitus

et de l'autre côté, ceux qui donnent une prépondérance au présent, à travers les interactions¹. D'autres théories placent l'anticipation au cœur de l'action, notamment à partir d'une conception de l'acteur réflexif, c'est-à-dire intégrant les conséquences de ses actions dans ses choix². L'articulation entre passé (incorporé), présent (contextuel) et futur (incertain) nous est utile pour saisir l'hétérogénéité des situations auxquelles se confrontent les individus, notamment dans un monde pluriel.

Dans notre théorisation de la révision des émotions, le passé est conçu comme le résultat sédimenté des processus de révisions. Nous l'avons vu avec P. Livet (2002), les préférences les plus souvent confirmées pour leurs capacités d'anticipation deviennent des attentes. Avec le temps et par habitude, ces attentes s'ancrent comme valeurs sur le monde. On peut donc dire que le passé s'actualise dans notre vie quotidienne sous forme de routines guidées par nos attentes. Lorsqu'il y a un décalage entre la situation et nos attentes, c'est la rupture qui impose au présent l'incertitude de l'avenir. La socialisation n'induit donc pas mécaniquement des réponses aux situations, mais un stock de préférences pour agir de manière créative. Pour autant, est-il possible de trouver des dispositions qui permettraient d'expliquer l'engagement dans les conflits ? Si c'est le cas, elles devraient être visibles dans les parcours de vie. À partir de quelques cas, nous proposons d'interroger brièvement le poids des expériences passées en reconnectant les différentes ruptures et la manière dont elles ont permis de forger des préférences pouvant expliquer la survenue de conflit.

Madeleine³ (#9) vit aujourd'hui sa retraite dans le nord Finistère, tout près du cas 1 d'extension de porcherie. Elle a vécu une partie de son enfance dans cette commune où se trouve la maison familiale. En effet, son arrière-grand-mère avait acheté cette maison de vacance au début du XX^e siècle. Depuis, les petits enfants se sont installés à proximité et ont racheté des terres aux alentours, étendant le domaine familial. Comme plusieurs de sa génération, elle est partie vivre à Paris. De formation juridique, elle a travaillé longtemps dans un cabinet parisien avant de retourner s'installer en Bretagne, à Brest. Elle a donc connu plusieurs mobilités spatiales qui marquent autant de ruptures et de changement de routines. Son militantisme commença dans la même période autour du projet de PLU⁴ à Brest pour défendre une place historique menacée de démolition. Par la suite, elle s'est engagée comme élue municipale, puis comme adjointe au maire. Depuis, elle s'est installée dans la maison familiale de son enfance et a milité dans plusieurs autres conflits d'aménagement, autour d'éoliennes et de lignes à haute tension. À travers ces expériences, elle a souvent réaffirmé sa préférence pour le patrimoine et son attachement à ses lieux de vie. Elle s'est ainsi forgé des valeurs (d'attachement et de pureté) qui étaient déjà révélées lorsque le projet d'extension est arrivé. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit rapidement devenue une des principales opposantes au projet et présidente de l'association créée lors du conflit.

Un contre-exemple est celui de Felix (#12) qui vit près du cas 9 d'extension de veaux en périphérie de Rennes. Il habite cette petite maison en bordure d'un champ de maïs depuis maintenant 27 ans avec sa femme. Il est le témoin de changement du paysage qui le désole. Maintenant, il n'y a plus la haie de chênes entre les champs, on voit loin, on voit la ville. Il est entouré de maïs et de blé alors qu'avant

¹ Par exemple, E. Goffman (1974) et plus largement l'interactionnisme symbolique

² Par exemple Beck et Giddens (1994)

³ Des faux noms ont été utilisés

⁴ Plan local d'urbanisme

il voyait une diversité des cultures. Depuis dix ans, il constate que le nivellement du champ a fini par causer des inondations chez lui car le fossé a été en partie remblayé. Selon lui, ç'a été un point de basculement. Il a fait appel à la mairie et à l'éleveur, mais rien n'y a fait, personne n'a pris en charge son problème. En enquêtant, il apprend que son voisin, l'éleveur, a acheté beaucoup de terre et remembré ses champs en changeant la configuration des fossés qui ne s'écoulaient plus. Il apprend aussi que le maire a permis la privatisation d'un chemin communal qui traverse les champs. Désormais, tous les hivers son garage est inondé car l'eau ne peut plus s'écouler, mais il en a pris l'habitude. Il n'a plus de relation avec le voisin éleveur ni avec la mairie car il n'attend plus rien d'eux. Son problème d'inondation n'a pas été pris en charge et il a appris à vivre avec, il s'est résigné. Récemment lorsqu'une consultation publique fut ouverte sur le projet d'extension, il signa le registre, mais il ne voulut pas aller plus loin. Son expérience lui a appris que les choses ne changeraient pas :

« Je ne vois pas comment la situation pourrait s'améliorer, pourtant j'ai appelé la police des eaux, Eau et rivières de Bretagne et au final tout le monde se renvoie la balle. Tous me renvoient vers la mairie. Le maire a bien un rôle de gendarme à ce niveau-là, mais ça reste quand même les intérêts des plus forts. Je n'ai pas de tracteur pour manifester. [...] Mais moi je n'ai pas à m'opposer à son projet, l'éleveur sait ce qu'il fait. [...] Et puis de toute façon ça ne me concerne pas, je n'achète pas de ça »¹.

Ces deux cas de riverains illustrent les deux postures face au processus de révision et le poids des expériences passées. Dans le premier cas de Madeleine, ses compétences juridiques et son expérience militante l'ont confortée dans son engagement dans le conflit d'élevage. À l'inverse, Felix a conclu qu'il avait très peu d'emprise sur la situation et qu'il valait mieux réviser ses attentes. Dans les deux cas, les ruptures ont révélé aux acteurs leurs valeurs, mais l'emprise des arrangements préexistants n'est pas vécue de même manière par tous. Là où Madeleine a su jouer de ses relations et créer des collectifs pour lutter, Félix n'a pas cherché à se mettre en réseau lorsqu'il a essuyé les refus de prise en charge de sa demande.

Pour les éleveurs, le poids des expériences passées est tout aussi déterminant dans la survenue d'un conflit. David (#33) est éleveur de porc en Ille-et-Vilaine et s'est installé en 2008 avec sa mère qui avait déjà 120 truies. En 2016, sa mère prend sa retraite et David s'agrandit pour davantage mécaniser son exploitation. Son extension, il l'a faite à petite échelle, sous les seuils d'ICPE. Il porte le souvenir de ses parents qui en 1995 ont essuyé une forte contestation pour leur nouveau bâtiment d'élevage. Ce conflit avait profondément divisé le village et conduit au départ d'une famille d'opposants. Depuis qu'il s'est installé, David prend soin de consulter des voisins et d'entretenir de bonnes relations avec eux. Il est aussi président cantonal des JA, ce qui lui permet de maintenir des relations cordiales avec les autres agriculteurs de son territoire. C'est donc dans une dimension stratégique que David fait usage de l'apprentissage de ses parents. Ici l'expérience d'une rupture s'est transmise et a permis d'anticiper de nouveaux conflits.

En dernier lieu, c'est sans doute chez ceux qui militent pour des valeurs très ancrées que le poids de la socialisation est le plus prégnant. Cela est particulièrement visible chez les militants antispécistes qui ont tous raconté avoir vécu une rupture forte et fait des rencontres qui ont déterminé leur

¹ Riverain en Ille-et-Vilaine (#12)

engagement. Par exemple, Camille (#29) raconte avoir vécu son enfance à proximité d'un abattoir. Tous les jours, elle entendait les cris des animaux et voyait passer les camions sans trop savoir où ils allaient. Ses parents n'y accordaient pas trop d'importance. C'est en arrivant à l'université qu'elle rencontre des militants de la cause animale qui, en donnant un sens à ses expériences d'enfant, lui permet d'amorcer un changement radical de vie et de militantisme. Dans un autre cas, Éva (#24) est devenue végétarienne à l'adolescence parce que sa sœur l'est devenue. Puis, elle se questionnait sur le véganisme, mais elle avait peur de déranger, d'être considérée comme ridicule dans les repas de famille. Un changement s'est produit lorsque sa sœur eut des enfants, car il lui sembla inimaginable que sa nièce grandisse dans ce monde. De manière similaire, Catherine (#27) est devenue végétarienne par conviction environnementale, puis lors d'un voyage en Écosse, elle rencontra d'autres militants qui lui exposèrent les liens entre les produits animaux et la souffrance animale.

C'est trois exemples démontrent l'importance des ruptures dans le parcours de vie, mais aussi le rôle des pairs dans l'interprétation de ces expériences. Il peut parfois s'écouler plusieurs années entre la rupture et son interprétation, démontrant que l'épisode émotionnel perdure dans le temps. L'engagement est alors la traduction des émotions ressenties dans la rupture. Dit autrement, ces exemples sont la démonstration d'une créativité dans l'agir, la concrétisation de choix. Parfois, le conflit est même l'occasion d'affirmer ce choix, car toutes les situations ne se prêtent pas à l'affirmation de valeurs. C'est ce que P. Berger et T. Luckmann (1966) caractérisent de « structure de plausibilité », c'est-à-dire l'actualisation de l'identité dans les conditions socialement acceptées. Ainsi, les trajectoires de vie illustrent le rôle de la socialisation comme ressource pour s'opposer. Les expériences passées disposent alors les individus à agir de manière à actualiser leurs valeurs.

2. Les institutions et les émotions

Les institutions sont incorporées au fonctionnement routinier de la vie en société. Ce sont des constructions sociales historiques qui permettent d'ancrer les pratiques dans le temps. Elles coordonnent l'action, maintiennent des rôles, élaborent des normes et imposent des sanctions. Ce sont donc des garantes importantes de la confiance, dont les représentants assurent son renouvellement. L'expression d'émotions est aussi conditionnée par des normes tenues et ancrées dans les institutions. En ce sens, les institutions sont un lieu de pouvoir normatif important et c'est pour et envers elles que les luttes sociales s'organisent. C'est en cela qu'elles incarnent des conventions de principes qui assoient leur légitimité.

Les conflits que nous étudions émergent des contradictions et des tensions qui existent au sein des institutions. Principalement, l'organisation du territoire par des politiques promouvant la multifonctionnalité des campagnes a favorisé différents usages de l'espace, mais sans nécessairement en déterminer les dépositaires. Ainsi, l'occupation des campagnes par les néoruraux et la montée en puissance des enjeux environnementaux ont reconfiguré les usages entre lieux de vie, de production et de préservation. L'arbitrage entre ces usages se fait à plusieurs niveaux (essentiellement maire et préfet), mais ne possède pas nécessairement une cohérence permettant d'éviter les conflits. Ainsi, la lutte s'organise pour infléchir un usage au détriment d'un autre, mais aussi des valeurs sur d'autres.

À travers le maillage institutionnel existe un dense réseau d'acteurs défendant le modèle agricole breton. En partie institutionnalisé, en partie informel, cet ordre impose ses préférences et ses arrangements. Il joue aussi un rôle crucial dans le travail de révision en maintenant la situation que les opposants tentent de changer. Cela a pour conséquence de nourrir l'indignation et la méfiance des opposants à l'égard des institutions censées arbitrer l'intérêt général. L'action collective permet alors de réattribuer sa confiance envers un collectif d'opposants qui sont rassemblés précisément par ce partage d'émotions. La lutte vise alors à faire reconnaître des valeurs plus grandes que les autres afin de peser dans le jeu démocratique. La négociation se poursuit alors par les recours en justice et la sollicitation des médias est la stratégie la plus souvent employée par les opposants pour changer la situation.

La question que l'on pose alors est simple : que font les institutions pour résoudre le conflit ? Pour J. Rawls, le conflit est traité en justice alors que pour J. Habermas il doit faire l'objet d'un débat argumenté (Mouffe, 2000). Dans la même veine, L. Boltanski (1990) réduit le conflit au cadre des disputes en justice. Cependant, avec ces modèles, les émotions et les rapports de force ne peuvent pas être mis en équivalence par rapport à des grandeurs relatives, car ils débordent le cadre de l'échange argumenté. L. Boltanski reconnaît que la violence est un régime en dehors des économies de grandeurs. Il faut alors admettre que le cadre normatif de la rationalité produit davantage d'exclusion qu'il ne facilite la résolution des conflits, car il ne permet pas de prendre en charge les émotions et les valeurs sous-jacentes à l'action collective.

Interrogées sous l'angle de la démocratie délibérative ou même participative, les institutions peuvent paraître défailtantes dans leur régulation des conflits. Dans la mesure où les conflits sont une dimension irréductible de la vie sociale, il semble davantage pertinent de la restituer dans le cadre d'une démocratie agonistique (Mouffe, 2000)¹. En effet, la démocratie délibérative fait reposer la légitimité d'une décision sur la qualité des discussions et des arguments, en excluant de l'analyse les rapports de pouvoir et les émotions qui la constituent. Il semble que les institutions doivent plutôt être interrogées « sur le plan de l'hégémonie, c'est-à-dire de l'affrontement pour la définition même du monde social, du langage commun, des identités, de ce qui peut être l'objet ou pas d'une décision » (Hayat, 2013: 2). Selon cette approche, les groupes dominés n'existent pas en tant que tels, mais se constituent dans la confrontation politique. Sans cette expérience de l'exclusion, il ne saurait y avoir de participation ni de scène politique. Le rôle des institutions serait alors de cadrer les émotions, mais sans pour autant dissoudre son caractère conflictuel dans des procédures de justices ou des débats d'argumentations.

Dans les conflits étudiés, le déni (et parfois le mépris) des revendications a été à construit comme la conséquence du jeu politique local, où la marginalisation de certains acteurs permet aux groupes sociaux dominants d'affirmer leur prééminence. C'est ce qu'O. Voirol (2009) caractérise comme « le déni de l'agir politique », c'est-à-dire l'impossibilité pour une expérience négative, une révision émotionnelle, de se transformer en revendication politique. Dans ces situations, l'émotion ne peut pas être transformée en action politique, car elle n'est pas reconnue par les institutions comme légitime. Ainsi nous étudierons trois formes de blocages auxquelles est confronté le travail de révision : le déni

¹ Nous n'utiliserons pas ce concept dans sa portée normative, mais uniquement descriptive. Voir S. Hayat (2013).

des émotions, le déni des possibilités d'actions et le déni de l'institutionnalisation. À travers leur remise en cause, on entend démontrer le caractère dynamique et conflictuel des institutions.

2.1 Le déni de l'émotion

Cette première forme de déni concerne la manière dont l'émotion est interprétée par la personne qui la vit, et aussi dans sa réception sociale. Toutes les émotions ne sont pas reconnues légitimes dans toutes les situations. Par exemple, un discours d'expertise sera déviant s'il le locuteur intègre des émotions dans son analyse. Il sera jugé comme partial, subjectif et sans validité. De la même manière en politique, on attend plutôt des gouvernants qu'ils sachent faire preuve de sang-froid (Le Bart, 2018b). Nier l'émotion équivaut à nier l'expérience qui la procure, mais c'est aussi une manière pratique de récuser l'existence du problème. C'est le cas de Félix cité précédemment dont personne ne peut prendre en charge les problèmes d'inondations qu'il subit. Son désarroi ne suffit pas à attendre l'administration, ni l'éleveur, ni Eau et rivières de Bretagne. Ainsi, certains problèmes sont simplement niés et renvoyés à la nature individuelle de la revendication. On a vu que les problèmes d'odeurs subissent aussi ce même traitement, les rendant très difficilement reconnaissables par les pouvoirs publics (Nicourt et al., 2000). D'une certaine manière, le déni s'opère quand le porteur d'une cause n'arrive pas à suffisamment monter en généralité pour faire reconnaître ses revendications.

C'est le cas de l'opposant dans le conflit 6 dont les recours n'ont jamais abouti, les lettres à la DDPP et à la mairie n'ont jamais obtenu de réponses. Ici le déni est systématique et ne permet même pas à minima de reconnaître que l'expérience négative existe. De plus, juridiquement le principal opposant ne peut même pas porter plainte car, en tant qu'ancien agriculteur, il ne peut pas être reconnu comme tiers. Ne pas reconnaître la plainte, c'est aussi éviter de la prendre en charge. On a déjà donné plusieurs exemples de ces mécanismes au Chapitre 8 sur l'application des plans algues vertes. Ainsi, l'émotion est renvoyée à un problème privé dont les institutions, garantes de l'intérêt général, n'ont pas à se soucier.

On remarque que nier une émotion individuelle est relativement simple et courant dans le fonctionnement institutionnel. Or, les choses sont différentes lorsque plusieurs individus expriment et partagent la même émotion. C'est le cas des projets d'élevage les plus conflictuels où plusieurs riverains se mobilisent pour questionner le maire. Ce dernier est très souvent le premier acteur sollicité pour prendre en charge l'émotion. La crainte ou la surprise sont habituellement les premières émotions portées à son attention. S'il les juge suffisamment légitimes, elles seront portées aux délibérations du conseil municipal. Cette prise de position des élus locaux est centrale dans l'émergence et la résolution du conflit, car elle permet de restaurer la confiance à l'égard du réseau politique local. Par exemple, la situation 7 est la seule des cas étudiés où le conflit n'a pas émergé, notamment car les craintes des riverains ont été portées au sein du conseil municipal. Ce désamorçage du conflit a aussi été possible grâce à la posture bienveillante du maire qui a laissé une large place aux voix dissonantes, rendant le processus de décision transparent. Le projet d'élevage a tout de même été autorisé par le préfet, mais cela n'a pas mené au conflit. Cependant, la plupart des cas étudiés ont plutôt révélé des situations inverses, où le maire s'est affiché en faveur du projet d'élevage, renvoyant les craintes à des opinions personnelles.

L'enquête publique est aussi un moment privilégié de recueil des émotions. Le commissaire-enquêteur joue alors un rôle de premier plan dans la réassurance et la prise en charge des émotions. Souvent, il a un rôle important de socialisation et permet la montée en généralité des arguments en emmenant les concernés à formuler un avis argumenté. Cependant, les CE font aussi un important travail de sélection dans la rédaction de leur avis, triant les avis émotionnels et les raisonnements peu argumentés. La forme de l'EP ne permet donc pas de récolter tous les avis, mais seulement ceux qui sont recevables, c'est-à-dire rationnellement exposés. Autrement, les avis sont renvoyés à la dimension personnelle du concernement (au NIMBY) et sont ainsi discrédités. Par exemple, ce fut le cas de la deuxième CE dans le conflit 2 qui s'est dit harcelée par les opposants. Elle finit par conclure que ceux-ci avaient un problème personnel avec l'éleveur et a fait abstraction de la mobilisation autour du projet. Généralement, le CE lui-même procède à une importante révision émotionnelle dans la maîtrise de ses émotions car il doit apparaître neutre et impartial. Il ne peut se laisser attendrir ni même choquer par une situation scandaleuse (Dechezelles, 2018).

On remarque que le déni de l'émotion concerne essentiellement la phase de concernement. Ce déni explique en bonne partie la résignation des individus à entrer dans la lutte, et ce, à deux niveaux. Premièrement, l'émotion délégitimée renvoie l'expérience de la rupture à des causes personnelles. On préfère alors réviser ses attentes que la situation. Deuxièmement, quand l'émotion ne peut trouver d'espace pour s'exprimer, il est plus difficile de la partager, donc de l'interpréter. En situation d'incertitude, l'interprétation est un déterminant crucial de l'engagement. Il est donc difficile de penser pouvoir agir sur la situation quand celle-ci ne s'interprète pas comme modifiable. Dans ce contexte, pourquoi la remettre en question ? Il reste encore que, pour certains, l'émotion est trop forte pour être révisée facilement, ceux-là chercheront à agir et se regrouper.

2.2 Le déni des possibilités d'action

Dans certains contextes, l'émotion peut être reconnue comme légitime, mais les possibilités d'action niées aux acteurs. Pourtant, c'est le principe même de l'enquête publique que de pouvoir récolter l'avis de la population, laissant ainsi entendre qu'elle peut agir sur la situation. Cependant, ce dispositif provoque la plupart du temps une désillusion quand les opposants découvrent que « c'est joué d'avance », que le projet recevra l'aval du préfet peu importe l'avis du CE. C'est aussi le cas lorsque les opposants portent leurs revendications devant le conseil municipal, mais qu'elles n'aboutissent jamais à des actions ou à des prises de position. Dans plusieurs cas (1, 2, 3, 4, 5 et 8) les opposants se sont exprimés devant le conseil municipal sans que cela ne fasse bouger les positions. Dans ces configurations, les émotions sont partagées par les opposants, et parfois même par le CE ou le maire, mais la situation semble toujours difficilement modifiable. On reconnaît l'injustice, mais pas les conditions matérielles d'y pallier.

Dès lors, on observe la formation de collectifs et d'associations afin de constituer une action collective. Les opposants se tournent alors régulièrement vers les tribunaux afin que leurs griefs soient pris en charge. Cependant, cette modalité impose un cadre très strict et toutes les demandes ne peuvent pas être recevables. Nombre d'opposants se sont ainsi fait débouter pour des demandes hors cadre ou pour vice de forme. En ce sens, solliciter l'aide d'Eau et rivières de Bretagne permet aux opposants

de structurer leurs revendications pour les rendre recevables. Une autre contrainte est la durée des procédures qui allonge la période de latence du conflit, laissant planer l'incertitude sur son issue. Cela perpétue les routines conflictuelles dans lesquelles des états pathologiques émergent.

La gendarmerie est aussi souvent sollicitée lorsque le conflit s'envenime. Dans le cas du conflit 5, autant les opposants que les défenseurs ont porté plainte. D'un côté, les opposants se disaient victimes d'intimidation et de menaces, et de l'autre, les défenseurs avaient reçu des lettres d'intimidation et des chiens furent sans doute empoisonnés. Dans cette situation, les gendarmes décidèrent d'attribuer un référent à chaque partie, permettant à chacune d'elle d'avoir une prise en charge de ses plaintes. À l'inverse, dans le conflit 3, le principal opposant s'est vu intimidé par des gendarmes qui l'ont enjoint de ne plus protester, ni de mettre d'affiches sur son terrain. Lorsqu'il fut victime d'intimidation par l'éleveur, les gendarmes refusèrent d'enregistrer sa plainte. Il ne pouvait simplement pas contester sans être rappelé à l'ordre.

Ce déni d'agir pousse les opposants à se tourner vers les médias pour publiciser leurs revendications. Ici encore, nous avons montré que les médias locaux avaient plutôt tendance à laisser très peu de place aux oppositions (Chapitre 8). Pour autant, la presse nationale ouvre plus facilement des opportunités d'agir. De la même manière, les réseaux sociaux sont devenus un moyen privilégié pour s'autodiffuser et porter ses revendications dans l'espace public. À l'inverse, les défenseurs se sentent exclus des médias qui véhiculent une mauvaise image de l'agriculture. L'espace public offre donc un terrain de lutte où les rapports de force peuvent s'inverser, mais sans mener pour autant à une prise en charge des revendications matérielles (soit l'annulation du projet d'élevage). Au final, quand l'espace institutionnel est verrouillé, les opposants ont tendance à projeter leurs revendications dans l'espace public pour faire reconnaître leurs émotions et leurs valeurs.

2.3 Le déni de l'institutionnalisation

Quand une cause est publicisée et que des rapports de forces sont instaurés, un blocage institutionnel peut encore subsister. En effet, les revendications n'entrent pas nécessairement dans les cadres normatifs des institutions en charge du problème. Ce phénomène a été largement décrit dans l'institutionnalisation de l'environnement comme problèmes publics par M. Hajer (1995). Les politiques publiques étant le mode de régulation le plus répandu dans les sociétés modernes, la prise en charge ne peut s'opérer que si le problème est défini de manière opérationnalisable pour les institutions. Ce cas de figure a longtemps dominé les revendications autour des algues vertes, où des associations ont dû lutter plusieurs années pour faire reconnaître le problème environnemental. C'est aussi le cas des luttes qui portent sur les enjeux sanitaires des pesticides, bien que la situation à l'échelle nationale commence à évoluer.

Cependant, dans les conflits liés à l'élevage, c'est souvent la définition même du problème qui est conflictuel. En effet, si pour les opposants le problème est clairement défini (les odeurs, la dévaluation du foncier, puis éventuellement l'environnement, le bien-être animal) il l'est moins pour les institutions (l'État, le préfet) pour qui le problème dépasse le cadre de la situation conflictuelle (enjeu de développement économique et de relations corporatistes). Autrement dit, si l'expérience négative

ne peut se transformer en action publique, c'est parce que les problèmes que l'émotion soulève sont difficiles à résoudre pour les institutions, notamment car cela exige des compromis entre différentes conceptions de l'intérêt général. S'opposent alors la préservation des espaces comme lieu de vie et de protection aux espaces à vocation productive. Les deux groupes d'usage ont des légitimités propres et reposent sur des registres de valeurs concurrents.

Pour sortir de cette position difficilement opérationnalisable, les opposants centrent leurs revendications sur les enjeux sous-jacents aux algues vertes et aux pesticides, comme la protection de l'eau ou encore l'utilisation de culture de maïs intensive. Ainsi des associations ont dû revoir leur argumentaire à la baisse (moins le généraliser) pour déjouer ce verrou institutionnel. Ce fut le cas dans le conflit 1 et 2 où l'argumentaire portait sur la dimension de l'élevage industriel. Toutefois, les opposants ont dû se contenter de revendiquer des vices de forme dans la prise en compte de l'environnement devant les tribunaux. De la même manière, les opposants du cas 8 ont tenté de joindre leur lutte au mouvement plus large « Nous voulons des Coquelicots »¹ afin de publiciser leur cause, mais ils ont vite réalisé que cela ne permettrait pas d'avancer sur le terrain du conflit qui les animait.

Le rôle de la préfecture demeure alors central dans la prise en charge des revendications, car c'est à travers l'attribution de l'autorisation d'exploiter que le préfet reconnaît la légitimité du projet d'élevage. Le cas 2 illustre bien ce rôle : suite à la première enquête publique, la contestation et l'avis négatif du commissaire enquêteur, le préfet décida de ne pas autoriser le projet. Dans le meilleur des cas, les recours intentés permettront d'annuler l'autorisation d'exploiter, mais celle-ci sera éventuellement attribuée de nouveau. C'est-à-dire que la revendication principale des opposants à tout projet d'élevage, soit son annulation, n'est jamais satisfaite. Au mieux, des aménagements peuvent être trouvés avec l'éleveur concernant les nuisances, mais les plaintes qui portent sur le paysage, le foncier, la pollution de l'eau, la santé, la contestation du modèle de développement ou le bien-être animal trouveront très rarement une prise en charge.

Dans une perspective de démocratie délibérative, on peut dire que les institutions échouent à prendre en charge les conflits (et la révision émotionnelle), autrement qu'en la sublimant dans une participation limitée. La confiance envers elles et leur capacité à représenter l'intérêt général, et par là même leur légitimité, est fortement écorchée pour les opposants. Cependant, vu dans une perspective agonistique, on peut dire que les conflits permettent de faire entrer *la* politique (*politics*) dans les politiques (*policies*), c'est-à-dire en mettant au centre des conflits les politiques publiques et leurs administrations. En injectant du conflit dans les institutions, on tente de remettre en question les principes qui les sous-tendent et, éventuellement, en négocier les règles. Autrement dit, quand on ne peut institutionnaliser le conflit comme problème public, on peut toujours recentrer le conflit sur les institutions elles-mêmes.

On constate alors que les institutions parviennent très peu à prendre en charge les conflits. Les dispositifs de participation montrent rapidement leurs limites quand l'indignation est trop forte. Les problèmes engendrés sont alors difficilement opérationnalisable car « ni la science ni les institutions

¹ Mouvement lancé dans l'été 2018 contre l'utilisation de pesticides de synthèse en agriculture. Leur pétition a récolté un million de signature en mai 2020.

ne parviennent plus vraiment à imposer des sanctions univoques » (Martuccelli, 2015: 50). On entend par là que les épreuves tranchant un débat n'apaisent pas le conflit : au contraire, elles structurent les antagonismes. C'est donc qu'il nous faut conceptualiser le changement social autrement que par les institutions, en interrogeant la dynamique de la négociation.

3. La négociation du changement social

Entre l'action collective et les institutions verrouillées, quelle place est faite au changement social ? Comme nous l'avons vu, le concept clé du changement est la négociation : de l'ordre social, des routines, des normes ou encore des valeurs. La négociation est conçue comme un mécanisme de prise de décision parmi d'autres, et aussi comme un socle du lien social. Quand des militants construisent une cause, ils négocient une interprétation de la situation, une définition d'un problème public et sa prise en charge. Quand les syndicats agricoles descendent dans la rue, c'est le prolongement de la négociation avec le gouvernement. Par contre, quand un conflit éclate, généralement on suspend provisoirement les négociations le temps d'imposer un rapport de force. C'est le moment où les dispositifs de négociation ne tiennent plus et où le cadre institutionnel est transgressé. Ainsi selon A. Strauss (1978), la réalité est en permanence négociée et les arrangements que temporairement stabilisés. Pour H. Joas, ces moments exceptionnels permettent d'être créatif et d'agir de manière libre. De nouveaux groupes peuvent se constituer et de nouveaux acteurs émergent pour influencer sur l'organisation de la société.

Ce qui permet généralement aux institutions de résister au changement et d'imposer leurs cadres, c'est la légitimité qui leur est donnée. C'est parce qu'on croit qu'elles sont nécessaires pour organiser la vie sociale qu'on les cautionne. Reconnaître la légitimité des institutions, c'est leur attribuer notre confiance, mais aussi se sentir reconnu par elle. Le conflit émerge lorsque les individus ne se sentent plus reconnus par les normes et les valeurs que les institutions sous-tendent. Pour autant, on observe que les institutions évoluent vers un mode de légitimation centré sur les moyens d'action et moins sur les finalités. Celles-ci ne représentent plus des valeurs homogènes et n'agissent plus au nom de grands principes normatifs. L'intérêt général ne s'impose plus par une administration fermée, mais se négocie ouvertement avec les groupes d'intérêts et la société civile, notamment par la cogestion et les dispositifs de participation.

Ce n'est pas pour autant que les valeurs ne sont plus importantes, mais au contraire sont négociées « par le bas » plutôt qu'imposées « par le haut ». Notre position de recherche reflète aussi ce changement dans la mesure où les valeurs sont interprétées à partir du sens que les acteurs donnent plutôt que par leurs définitions institutionnelles. Les principes d'action sont importants pour les acteurs, mais ne légitiment plus autant les institutions. Pourtant, les contestations de projets d'élevage se fondent sur des principes qui ont une prétention à concurrencer les institutions : soit une remise en cause de l'intérêt général, soit la critique des fondements moraux par l'antispécisme. On conteste la capacité des institutions à agréger l'intérêt général, donc la légitimité qu'elles tirent de l'efficacité. Encore faut-il distinguer quelles institutions, car si certaines sont fortement critiquées (le préfet, l'État), d'autres sont très respectées (la Justice). Par exemple, on observe des opposants remettre en question le rôle du préfet tout en jouant le jeu de l'enquête publique. Il faut noter aussi que les

opposants ne luttent pas contre les institutions, mais pour leur redonner sens. C'est ce qu'exprime l'essor des luttes du cadre de vie et antispécistes : un combat contre le désenchantement du monde et la rationalisation, pour renouer avec un sens plus profond.

Les luttes s'organisent autour de deux principaux axes de négociation : l'usage de l'espace et les valeurs. On explorera alors les deux principales dimensions des conflits, à savoir la distribution des intérêts et la reconnaissance des valeurs, à travers la négociation. Aborder le changement social de cette manière nous permettra de comprendre que la situation n'est pas complètement verrouillée par les institutions. Certes, celles-ci permettent une très faible prise en charge, mais la lutte engendre une dynamique permettant de résoudre la révision émotionnelle. Si le potentiel de changement institutionnel est faible, on observe plusieurs situations de changement social à l'échelle des acteurs et des collectifs.

3.1 La négociation des règles

Dans son acception habituelle, la négociation implique que les acteurs y participent de leur plein gré et qu'ils cherchent un ajustement mutuel à la situation (Thuderoz, 2009). Au premier regard, c'est ce que l'enquête publique permet : un espace cadré de négociation, la possibilité de régler une divergence, d'adopter un cours d'action commun, un effort volontaire et un commissaire enquêteur qui agit comme médiateur. Cependant, on a vu qu'en pratique c'est loin d'être le cas : avant l'EP, le projet est déjà achevé et l'avis de la population ne pourra qu'apporter des aménagements marginaux. De plus, l'EP met à jour l'asymétrie entre les positions : l'éleveur n'a pas besoin de négocier pour réaliser son projet et, la plupart du temps, celui-ci ne veut pas négocier, on lui *impose* l'EP. De la même manière, le projet ne peut pas vraiment être modifié et se trouve perçu par les opposants comme imposé. C'est à ce moment que le conflit devient un levier pour continuer la négociation par d'autres moyens. On comprendra alors la négociation comme cadre général des échanges entre les parties en vue d'un changement des règles sociales. C'est ainsi qu'entrent directement en conflit les opposants avec, non pas nécessairement les défenseurs des projets d'élevage, mais avec les défenseurs d'arrangements plus globaux que nous avons défini comme relevant d'un ordre social.

Le projet d'élevage et l'EP révèlent aux acteurs un problème, c'est-à-dire le blocage du cours usuel de leurs actions, de leurs routines. Pour les riverains, il s'agit de ne plus vivre normalement à cause de l'anticipation des nuisances ou encore de la transformation du paysage. De la même manière, l'éleveur subit la pression des opposants, déstabilisant son projet d'extensions. Au début du conflit, l'objectif est de négocier la décision du CE, du maire ou du préfet d'autoriser le projet. Face à l'échec, les opposants tentent alors d'instaurer un rapport de force, en sollicitant les médias, promouvant leurs positions par des pétitions, des affiches publiques ou encore en intimidant les autres acteurs. Le porteur de projet qui, a priori n'avait pas besoin de négocier son projet, se fait prendre au jeu : menaces, pressions sociales et tactiques d'intimidation sont alors déployées. La violence fait partie prenante de la négociation: c'est un moyen d'affirmer sa position et d'imposer ses préférences.

À certains égards, la négociation fonctionne. Dans le cas 4, le projet d'extension n'était pas soumis à enquête publique, mais des riverains se sont tout de même mobilisés pour s'y opposer. L'organisation d'une pétition anonyme poussa l'éleveur à questionner son projet et à y amener des aménagements.

Ce dernier dépensa beaucoup de temps et d'argent pour installer un laveur d'air. Il communiqua ensuite sur ses efforts afin de montrer sa bonne volonté dans la résolution des tensions. Le rapport de force instauré par la pétition anonyme aura été suffisant pour apporter des aménagements au projet. Dans le cas 7, les craintes des riverains, relayées par le conseil municipal, ont mené à des accommodements substantiels sur le projet initial. Notamment, les fosses à lisier furent renforcées de digues afin de prévenir les risques de ruptures vers le cours d'eau à proximité. Ici, la négociation fut reprise par le conseil municipal lui-même, ce qui permit d'affirmer le poids des intérêts défendus.

Dans la première phase du conflit, les personnes concernées cherchent à négocier des arrangements au projet en fonction de leurs préférences plus qu'à viser son annulation. C'est d'ailleurs l'objectif premier d'Eau et rivières de Bretagne sur la plupart des projets : améliorer la prise en compte de l'environnement et de l'eau. Souvent ils y arrivent par un travail d'expertise et d'argumentation, en ce sens la négociation fonctionne. Cependant, les cas mobilisés dans cette thèse sont plus conflictuels et l'imposition de la décision fait basculer le conflit dans la mobilisation. Avec la montée en généralité, les opposants ne visent plus nécessairement des aménagements sur le projet spécifiquement, mais un changement des règles du jeu. Les revendications s'élaborent alors autour du modèle de développement, sur la conduite des affaires publiques ou encore sur l'application des normes environnementales. D'une certaine manière, un changement institutionnel est directement visé. Selon Thuderoz (2009) ces situations relèvent de la négociation de régulation :

« Il y a projection dans le futur des protagonistes et la recherche d'un avenir commun, découlant de leur interdépendance : ils sont, individus ou groupes, inscrits dans un même système social qui, à la fois, les contraint et les dote de ressources. » (*Ibid.* : 112)

Dans la mobilisation, les protagonistes prennent conscience de leur interdépendance. Les riverains ne vivront pas tranquillement et jouir de leur usage de l'espace si les éleveurs continuent leurs pratiques selon les règles actuelles. Similairement, les éleveurs continueront difficilement à se développer si chaque projet soulève une levée de boucliers, leur faisant perdre du temps et de l'argent. C'est cette interdépendance dans le même système de relations sociales qui cadre les relations de négociations de régulation. Par contre, ce n'est pas pour autant que les tactiques sont abandonnées, ils n'ont seulement plus la même visée.

En premier lieu, la régulation vise la définition de problèmes communs. Ici, les arènes de négociation sont multiples : cela peut être dans le cadre d'instances de concertation autour de l'eau, des algues vertes ou encore au CODERST pour l'autorisation des projets soumis aux ICPE. Les institutions (préfecture essentiellement, mais aussi mairies et tribunaux) sont invitées à prendre part, à arbitrer différentes conceptions des problèmes publics. Cependant, l'organisation sociale actuelle est déjà le fruit de négociations passées qui sont cristallisées dans des lois et des institutions. Les remettre en question, c'est remettre en cause les rôles et les pratiques, ouvrant l'incertitude sur ce qui pourra advenir. C'est ainsi que le problème des algues vertes, ou encore plus fondamentalement celui de l'exploitation animale, remettent en cause le résultat des négociations passées (soit l'ordre social).

Ensuite, la régulation vise la résolution (au sens de solutions pratiques) des problèmes identifiés. Ici aussi les militants sont nombreux à participer aux négociations sans pour autant parvenir à les infléchir. Nous avons montré au Chapitre 8 que les négociations autour des plans algues vertes sont

largement compromises par des acteurs influents qui orientent les moyens vers les options les moins contraignantes. De la même manière, la réglementation sur le bien-être animal, même si elle évolue dans le sens des antispécistes, répond encore très peu aux problèmes éthiques posés.

Le recours aux tribunaux est un dernier exemple de cette dynamique de négociation qui cherche de nouveaux espaces de régulation. Systématiquement, les opposants aux projets d'élevage empruntent cette voie afin de faire valoir leur conception des problèmes et des solutions. Par ce biais, ils espèrent peser dans la redéfinition des règles sociales. C'est aussi le propre de la publicisation des conflits : en le faisant exister dans l'espace public, cela permet de peser dans la négociation, de rétablir un rapport de force favorable. On peut alors poursuivre la négociation sur un autre terrain que ceux déjà institutionnalisés. Les actions de publicisations ne sont que d'autres moyens de peser sur la décision du préfet ou du juge.

3.2 La négociation des valeurs

Les précédentes formes de négociation posaient des problèmes pratiques : comment arbitrer différents usages de l'espace et quelles règles prévalent ? Cependant, à quel partage peuvent se prêter les valeurs ? Premièrement, il ne faut pas opposer intérêts et valeurs. Toute négociation porte autant sur les règles que sur leur fondement normatif. Si les règles permettant aux élevages de s'agrandir sont remises en question, c'est non seulement que cela incommode, mais aussi que cela contrevient à des valeurs ancrées (pureté, attachement, morale). Deuxièmement, il y a négociation des valeurs car elles sont hiérarchisées : toutes les valeurs ne se valent pas pour tous et cet ordre est sujet à négociation. On négocie des principes de grandeurs qui permettent de juger d'une situation.

Dès lors, la négociation de régulation est aussi une négociation valorielle qui joue sur le registre de la reconnaissance. L'enjeu n'est pas directement de trancher une décision, mais de porter des principes d'action plus haut que d'autres. On ne peut donc pas « résoudre » ce type de négociation, mais seulement y « répondre » en reconnaissant les valeurs mobilisées. Le problème est que plus on monte en généralité dans le conflit, plus les valeurs deviennent prégnantes et plus il sera difficile de trouver des terrains d'entente. Par ailleurs, on ne sait jamais jusqu'où les acteurs peuvent s'engager pour défendre une valeur, ni présager qu'ils le savent eux-mêmes. En effet, l'engagement dans le conflit est progressif et les valeurs sont révélées au fil de l'action. Dans le Chapitre 7, nous avons décrit six registres qui entrent en conflit et chacun d'eux est irréductible. On peut les dénigrer, les ignorer ou encore les valoriser, mais on ne pourra jamais trouver une issue, car chaque registre possède son degré de légitimité, de confiance et sa part d'émotion. Selon Thuderoz (2009), il y a donc trois options de sortie de conflit.

Premièrement l'issue tragique. C'est le cas où les protagonistes préfèrent affirmer la pureté des valeurs qui les animent que de s'abaisser à un compromis. Nous avons observé ces situations dans les cas 1, 2, 3, 5, 6 et 8. Ce sont les cas où les opposants sont prêts à lutter coûte que coûte, même après les déboutements en justice ou plusieurs tentatives d'intimidation à leur encontre. C'est aussi le cas des conflits qui s'enlisent dans le temps où personne ne veut rien lâcher face à l'adversaire. C'est l'issue dans laquelle les individus deviennent dépressifs ou paranoïaques. Ce sont des cas où les

valeurs ont pris tellement de place que la révision émotionnelle n'est plus possible sans un changement radical de situation. C'est le cas 6 où les nuisances ont pris une proportion très importante dans le quotidien de la famille d'opposants, les empêchant tout simplement de vivre sans y penser.

Deuxièmement, la délibération publique peut permettre de hiérarchiser des valeurs. Par l'organisation de forum public comme les États généraux de l'alimentation en 2017 ou la Convention citoyenne pour le climat en 2019, les institutions permettent un cadre très large et inclusif de négociation autorisant chacun à positionner ses valeurs. Bien que ces moments permettent la discussion sur les principes fondamentaux, ils ne tranchent pas de manière assez décisive pour qu'une résolution des conflits d'élevage ait lieu. D'une certaine manière, une sortie du conflit par cette voie semble peu envisageable politiquement, car cela impliquerait de reconnaître les valeurs d'un groupe social supérieur à un autre. Cela ne ferait qu'accentuer les antagonismes, au risque de dégénérer dans la violence. En effet, d'un côté, les manifestations paysannes ont déjà démontré une longue histoire de violence capable de faire plier les gouvernements (Lynch, 2019), de l'autre côté, l'écoterrorisme¹ pourrait devenir une menace bien plus grande que les actions dont la cellule Demeter traite aujourd'hui.

Troisièmement, le conflit peut se résoudre en cherchant un haut degré de praticité qui permettra de requalifier le conflit comme un problème d'application des règles. En s'affranchissant de leur dimension normative, on peut redescendre à une négociation de régulation et permettre de trouver une issue. On observe généralement ce type de résolution de manière temporaire, dans l'attente d'un recours en justice ou d'une décision du préfet. Rarement on a observé les opposants faire des compromis sur leurs valeurs une fois la montée en généralité entamée.

Ce qui rend la négociation valorielle porteuse de changement social c'est précisément la difficulté de sa résolution. Il est difficile d'arriver à un compris qui permettra d'apaiser les tensions. Ceci s'explique parce que, dans ces situations, on ne négocie pas nécessairement avec un adversaire clairement défini. On s'oppose à des institutions, à un ordre social et tous ceux qui en sont les représentants, mais sans nécessairement les avoir clairement définis. Il n'y a pas non plus d'espace formalisé de délibération, donc de résolution. L'antagonisme est au contraire le moteur de la négociation avec la société (La cité ou encore l'autrui généralisé pour G.H. Mead). On cherche à négocier l'application des contraintes sociales en affirmant l'autonomie de sa volonté, son conatus pour B. Spinoza ou sa créativité pour H. Joas. « Dans cette négociation avec l'autrui généralisé, c'est d'ailleurs moins le résultat qui compte que l'intention, le geste, et surtout le processus même de négociation des règles publiques » (Thuderoz, 2009 : 117). Avant tout on cherche à ce que cette volonté soit reconnue. C'est aussi l'horizon de la démocratie agonistique : le déplacement sans fin du conflit permettant de parfaire sans cesse la démocratie.

¹ Actions criminelles entreprises au nom de l'écologie comme le sabotage ou encore la libération d'animaux.

Conclusion

Ce chapitre a permis de clarifier une théorie de l'action réactive, où la rupture est provoquée par la situation. Par-là, on a cherché à positionner notre travail de recherche dans le cadre plus large de la sociologie de l'action collective, de l'interactionnisme et du pragmatisme. Plus spécifiquement, nous avons cherché dans ce chapitre à déduire une théorie politique des conflits. En portant notre attention sur les situations d'exclusions et de ruptures, nous avons démontré que c'est précisément ces expériences qui permettent de constituer un moment politique. Cette piste nous a permis de construire une synthèse des concepts jusque-là abordés de manière disparate, entre prise en charge et négociation.

Nous avons aussi assoupli le modèle déterministe des routines pour montrer que, dans la rupture et les moments d'exceptions, s'exerçait la créativité. Ces moments permettent de réaffirmer la souveraineté sur le corps et les actes. Par le fait même, nous avons déconstruit les approches téléologiques du choix rationnel et de l'action normative : ni les intérêts, ni les valeurs ne précèdent la situation. Cependant, l'action en situation de conflit possède des invariants, à savoir la recherche de cohérence et de confiance. Cela n'enlève rien à la pluralité des logiques d'action qui animent les acteurs. Ces éléments ont été retrouvés dans des parcours de vie, démontrant le poids crucial des expériences passées dans la formation de valeurs et de routines. La place des pairs et des groupes sociaux s'est aussi illustrée : l'individu agit toujours par rapport aux autres.

Les institutions font tenir les routines et garantissent la confiance. Cependant, leur légitimité est écorchée par les arrangements institutionnalisés ainsi que par leur incapacité à prendre en charge les conflits. Les dispositifs de participation produisent autant l'acceptabilité des décisions que de l'exclusion. Différentes formes de déni ont été caractérisées à différents moments du conflit. Le déni de l'émotion est surtout présent dans la phase de concernement et bloque l'interprétation et la réception des émotions. L'expérience est renvoyée à sa dimension individuelle, empêchant même de penser l'action collective. Pour ceux qui parviennent à surmonter ce déni, les moyens de l'action sont aussi déniés, ou du moins fortement cadrés. La prise en charge des plaintes en gendarmerie ou au tribunal sont fortement normées, les émotions n'y trouvent pas de place de même que les troubles individuels. Quand l'action collective est forte, c'est au final l'institutionnalisation du problème public qui est dénié. Il faut lutter pour définir la nature du problème et les solutions. Si les militants des algues vertes y sont en partie parvenus, ce n'est pas le cas des conflits d'élevage.

Ces conclusions ont ouvert une réflexion sur le changement social à partir des situations de négociation. En premier lieu à partir des dispositifs de participation, puis à travers le conflit lui-même. La négociation d'intérêts est souvent la première forme abordée lorsqu'il s'agit d'améliorer un projet d'élevage. L'éleveur peut consentir des aménagements comme un laveur d'air ou des digues renforçant la sécurité des fosses à lisier. Les opposants vont alors monter en généralité et chercher à négocier les règles qui régulent l'élevage. Cette chasse gardée de la profession agricole ne s'ouvre pas si facilement, mais certains recours aux tribunaux parviennent à infléchir l'ordre habituel des projets. Ainsi, la négociation se centre au niveau des valeurs, portant le conflit à son plus haut degré de généralité. Si cela permet de publiciser le conflit, les possibilités de résolution sont aussi plus difficiles sans nouvelle rupture dans la situation. On constate alors que, très souvent, les conflits n'ont pas vraiment d'issue. Le conflit en lui-même provoque un changement social, pour les individus qui le

vivent, mais aussi dans sa conception générale. Les institutions ne changent pas forcément, mais la pression augmente, les tensions sont plus fortes et les nouveaux conflits plus fréquents. Au final, ce dernier chapitre a proposé une répartition entre les contraintes et les opportunités qu'offre le conflit.

Pour conclure, le modèle d'action que nous avons proposé permet de saisir les conflits d'élevage dans leur ensemble, comme une lutte pour affirmer sa volonté et changer les règles du jeu social. Nous avons aussi nuancé l'importance de la prise en charge par les institutions : elles ne sont pas toutes-puissantes, encore moins incontournables. Au contraire, le conflit échappe largement aux logiques institutionnelles, même si les causes se construisent pour et envers elles. L'action collective permet de pallier ce manque et de prendre en charge les émotions et les valeurs, sans pour autant apaiser le conflit.

CONCLUSION PARTIE III

Cette partie avait pour objectif de discuter de la prise en charge de conflits. On a ainsi expliqué le rôle que jouaient ces mécanismes de reconnaissance dans les relations entre défenseurs, opposants et institutions. Cela a permis de remettre au centre de l'analyse les facteurs qui expliquent la résolution du conflit. Nous avons ainsi dessiné un modèle général de l'action en conflit qui a saisi « ce que font » les conflits à la société. En effet, ceux-ci permettent de questionner et de reconstituer les liens sociaux autour de nouvelles règles et valeurs.

Le chapitre 7 a montré que la prise en charge fonctionne dans et par l'espace public. Les dispositifs de participation ont été caractérisés comme légitimes par plusieurs acteurs, permettant la résolution de la révision émotionnelle. Cependant, elle n'apportait que très peu de prise en charge lorsque le conflit se déclenchait, poussant les opposants à publiciser leurs causes. On a montré symétriquement que les défenseurs avaient eux aussi une cause à promouvoir et que celle-ci était révélatrice de valeurs. On a interprété les conflits d'usage comme étant également des conflits entre registres de valeurs. C'est d'ailleurs sur ce terrain que les opposants arrivent à gagner du terrain, à changer la situation. Ce travail a mis en évidence que tous les acteurs cherchent à être reconnus dans l'espace public.

À l'inverse, le Chapitre 8 a montré les limites de la prise en charge à travers la définition d'un ensemble d'arrangements informels pour le maintien du modèle agricole breton. Héritier des structures corporatistes, le modèle de la cogestion est devenu dans le contexte du pluralisme un puissant réseau d'influence pesant autant sur l'élaboration de décisions locales et nationales que dans leur mise en application. Ce réseau tire sa force par son ancrage dans les conseils municipaux qui, depuis la modernisation de l'agriculture, sont un important relais de l'ordre social. On a observé les manifestations de ce pouvoir dans les pratiques de cogestion encore existantes sous la forme d'un régime dérogatoire. Ces pratiques nourrissent un fort ressentiment à l'égard de l'administration perçue comme partielle. Cependant, la contestation est muselée par l'impunité, la pression sociale, l'exclusion, le déni et la censure. Ces pressions sont visibles chez ceux qui remettent en question le modèle dominant, autant les opposants que les agriculteurs eux-mêmes. Ces exemples nous ont permis de montrer le caractère systématique des blocages qui préviennent la prise en charge.

En dernier lieu, le Chapitre 9 a synthétisé les différentes approches employées au cours de cette recherche pour les restituer dans le cadre d'un modèle de l'action. La créativité de l'action humaine fut mise au centre de la théorie afin d'exemplifier le caractère singulier de la rupture. Cela a permis de déterminer des finalités pratiques à l'action collective, à savoir restaurer de la cohérence et de la confiance. Or, ces composantes sont habituellement garanties par les institutions, mais celles-ci sont apparues défailtantes au cours des conflits. L'expérience de l'exclusion engendrée par le déni de

l'émotion, de l'action ou encore de l'institutionnalisation des problèmes publics a alimenté leur remise en cause. Des possibilités de changement social ont alors été décrites à travers l'angle de la négociation. Celle-ci portait soit sur la redéfinition de règles, soit sur la négociation de valeurs. Ces démonstrations ont conclu que le conflit était en lui-même porteur de changement social pour les acteurs qui le vivait, mais menait encore difficilement à un changement institutionnel.

CONCLUSION GÉNÉRALE



Au fil de cette thèse, nous avons mis en récit les expériences des protagonistes de conflits d'élevage. Leurs émotions et leurs pensées ont été objectivées pour retracer le fil des événements. La dynamique propre à chaque situation a été gommée pour en extraire un modèle global des étapes du conflit. Les résultats furent riches et porteurs d'enseignements pour la sociologie, mais aussi pour les acteurs dont nous avons décrit les interactions. Nos conclusions seront restituées selon leurs différentes natures :

- (i) La mise en évidence de facteurs d'émergence et de résolution des conflits est notre principal résultat de recherche. Nous y sommes arrivés en retraçant le fil des événements tout en identifiant des variables clés;
- (ii) Les éleveurs et la reconnaissance de leur métier ont été des éléments structurants de la dynamique du conflit. Nous avons expliqué leurs positions ambivalentes, coincées entre soit la prise en compte des exigences sociétales et de compétitivité, soit deux registres de valeurs antinomiques à plusieurs égards;
- (iii) Les militants ont été caractérisés par l'idéalisation d'un rapport à la nature et aux animaux. Ces formes de militantisme remettent sur le devant de l'espace public l'importance de l'ancrage territorial et de la défense du lieu de vie, des usages et de l'appartenance identitaire;
- (iv) L'enquête publique a révélé les dysfonctionnements des institutions que nous avons interprétés sous différentes modalités de déni. Leur légitimité est atteinte par la défiance qu'entretiennent les opposants, mais aussi plus largement le cadre de la participation;
- (v) La recherche sur les émotions a ouvert de nombreuses pistes qui se sont révélées fructueuses. Celles-ci peuvent avoir des applications dans de nombreux autres champs, notamment celui de la transition.

Plus largement, les conflits d'élevage furent un phénomène complexe à analyser, de par leur ancrage local et leur portée globale. L'ambition de cette thèse a été de restituer les implications de ces enjeux et de les interpréter dans un cadre explicatif cohérent.

L'émergence et la résolution des conflits

Il semble que la Bretagne soit un terreau fertile aux conflits d'usage pour au moins trois raisons. Avant tout, il ne s'agit pas d'affirmer que les tensions sur le territoire breton sont plus fortes qu'ailleurs : nous n'avons pas conduit une étude comparative et la quantification des conflits est un sujet complexe. Premièrement, nous avons vu que la région est un bastion de l'écologie politique qui a été fortement marqué par les luttes de Plogoff, les marées noires, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et les algues vertes. La conscience des enjeux environnementaux et la persistance d'associations militantes comme Eau et rivières de Bretagne contribuent à maintenir un fort potentiel de mobilisation. Deuxièmement, l'intensification de l'agriculture, et surtout de l'élevage, exerce une pression anthropique sur les milieux naturels, principalement l'eau de surface. À cela s'ajoute une histoire politique de la modernisation agricole comme source d'émancipation et de progrès. Le modèle agricole breton n'est pas qu'une catégorie académique : nous avons vu que l'agriculture bretonne s'organise véritablement comme un monde à part avec ses propres règles. Troisièmement,

l'implantation sur le territoire des néoruraux, pour la plupart des Bretons de naissance, accentue les tensions autour des usages productif, résidentiel et de protection. Un sens est donné à ces usages autour d'une vision idéalisée de la campagne comme nature ou comme réservoir de ressource. Tous ces éléments structurent des tensions latentes sur le territoire où le projet d'élevage est l'étincelle.

Toutefois, ces tensions n'expliquent pas l'émergence de conflits. Nous l'avons vu au cours du Chapitre 4, parfois le concernement bascule dans la mobilisation, parfois non. Nos conclusions rejoignent partiellement les études de M.-L. Grannec et ses collègues (2015, 2016, 2017) sur les conflits d'élevage lorsqu'ils identifient cinq déterminants à leur émergence. Le premier et le second sont les contextes sociaux et environnementaux emblématiques, mais nous venons de le dire, ce sont des tensions latentes qui n'expliquent pas que certaines situations basculent dans le conflit et d'autres pas. Le troisième est une concentration d'acteurs emblématiques qui certes fournit une indication sur la nature du conflit, mais ne permet pas d'expliquer son émergence. Nous avons étudié des cas où aucun des opposants n'était militant avant le conflit (les cas 2, 3, 4, 5, 6 et 7), de même que très peu de relations existaient entre les protagonistes. L'apport d'associations historiques ou de leaders favorise le passage à la mobilisation, mais n'explique pas l'engagement des riverains ou des éleveurs. Le quatrième déterminant est la nature du projet. Ici encore nous avons étudié des configurations très variées de petites ou de grandes exploitations, de terrains proches ou éloignés d'algues vertes. Des projets d'extensions comme les 1 et 2 sont des projets emblématiques, mais cette dimension n'a pas été plus déterminante que d'autres. Pour finir, l'état des relations de voisinage est une partie importante de l'explication, mais qui à elle seule n'est pas significative. Par exemple, les cas 1, 3, 8 et 9 ont été grandement structurés par les relations d'interconnaissance entre les riverains et l'éleveur, mais ce n'est pas la nature de ces relations qui a fait émerger le conflit.

Ce qui explique l'émergence des conflits c'est avant tout l'intensité de la rupture, la prise en charge des émotions (les craintes, les angoisses sur le projet) et la capacité des acteurs institutionnels (et de l'éleveur) à restaurer la confiance. Pour ainsi dire, tous les acteurs ont une part de responsabilité dans le cours des événements. Nous avançons alors trois déterminants à l'émergence des conflits d'élevage :

- (i) L'intensité de la rupture avec les routines quotidiennes exprime le décalage entre les attentes des riverains et la perception de la situation. Plus la rupture est intense, plus fortes seront les émotions, plus déstabilisées deviendront les routines et plus insistante sera la phase d'interprétation. Le degré de la rupture dépend lui-même de deux variables, soit la manière dont le projet a été amené aux riverains (lors de l'EP, de bouche à oreille ou encore de manière fortuite) ainsi que l'importance des routines (et attentes) déjà en place avant la rupture. Par exemple, dans le cas 5, les riverains ont appris le projet par une conseillère municipale inquiète. La surprise a donc été grande, d'autant plus que le projet leur avait été caché. Ensuite, quand les routines impliquent un fort investissement dans leur lieu de vie, les personnes se sentent davantage concernées. Le cas typique est celui du principal opposant dans le cas 6, un ancien éleveur qui, pour sa retraite, occupait régulièrement son jardin à proximité du nouveau bâtiment d'élevage. L'intensité de la rupture se mesure alors par les émotions qui sont exprimées lorsque les nuisances interviennent. Un projet non conflictuel est donc celui qui change peu les routines de ses voisins et qui est amené de manière progressive afin d'éviter les ruptures.

- (ii) Les émotions sont souvent puissantes suite à une rupture. Les personnes ont tendance à se souvenir avec précision de ces moments où tout a changé. La surprise domine largement, puis les craintes s'expriment sous forme d'angoisses, de peurs ou encore d'anxiété. La reconnaissance par le maire, l'éleveur ou le commissaire enquêteur de ces émotions est déterminante. Celles-ci doivent être reçues comme légitimes pour être reconnues et acceptées. De cette manière, les personnes concernées auront le sentiment d'être comprises et un lien de confiance pourra s'établir. C'est typiquement la posture du maire dans le cas 7 ou celle de l'éleveur dans le 4 : on écoute d'abord les autres, puis on pose des actes. À l'inverse, une posture distante, moqueuse ou agressive incitera les personnes concernées à se réassurer par l'action collective et à solliciter des militants. C'est souvent de cette manière que l'émotion est recadrée sous forme de colère et d'indignation, surtout lorsque la décision est perçue comme injuste et imposée.
- (iii) La confiance est un processus corolaire de la reconnaissance des émotions. Elle s'affecte envers des individus qui partagent les mêmes émotions. De la même manière, on donne davantage de crédit aux informations des personnes de confiance. Ainsi, si on a confiance en l'éleveur, on le croira lorsqu'il dit que les nuisances et les risques de pollution sont bien maîtrisés. À l'inverse, quand s'installe la défiance, les concernés vont plutôt adopter une posture critique. Ici aussi, l'imposition d'une décision qui était perçue comme négociée rompt la confiance et prévient la prise en charge.

Ces variables ont été mises en scène tout au long de la Partie II et nous ont permis d'expliquer la dynamique du conflit à travers ses étapes. Puis, nous avons plus précisément abordé la prise en charge du conflit dans la Partie III, notamment sous l'angle des acteurs institutionnels. La résolution du conflit implique alors sa prise en charge à travers des mécanismes de régulation censés permettre d'arbitrer les usages concurrents de l'espace. Dans leurs recherches, M.-L. Grannec et ses collègues ont proposé une résolution des conflits par la concertation en amont des projets, l'implication de figures médiatrices comme le maire et une présentation du projet d'élevage aux riverains par étapes incrémentales. Si nous avons aussi souligné l'importance de ces méthodes, notamment à travers le rôle central des espaces de participation, nous avons aussi remarqué leur insuffisance pour prendre en charge le conflit lorsqu'il est en phase de mobilisation. En effet, la résolution du conflit ne doit pas être pensée uniquement dans la phase de concernement. La prise en charge demeure un élément clé de la résolution du conflit à toutes ses étapes.

La résolution du conflit est déterminée par deux variables clés : la reconnaissance des valeurs, puis éventuellement leur négociation à travers des opérations concrètes, et la redistribution effective des usages de l'espace, ici aussi par la négociation. Ces deux variables vont ensemble, car on ne peut pas reconnaître l'importance de l'environnement tout en subventionnant l'agrandissement des élevages sans égard pour son coût écologique. Si on le fait, c'est au nom d'une autre valeur, l'efficacité, selon laquelle la maîtrise des risques est tenue pour acquise. De plus, la prise en charge se joue en deux temps : lors de la phase de concernement pour prévenir la mobilisation, et lors de la mobilisation afin d'apaiser le conflit.

- (i) La reconnaissance se joue dès le début par les émotions, puis au cours du conflit par les valeurs. Au début, les espaces de participation sont au cœur du processus de reconnaissance, les craintes ayant besoin d'être partagées et interprétées. Plus tôt elles le seront, plus rapidement le retour à des routines cohérentes sera possible. Le CE, le maire et l'éleveur jouent un rôle central de médiateur dans ce processus pour instaurer de la confiance. L'enquête publique doit être visible dans l'espace public et le CE proactif dans sa rencontre des riverains. Puis, quand le conflit émerge, c'est l'action collective qui permet la reconnaissance. La cause monte en généralité pour devenir un problème public à l'échelle locale. Plus le conflit s'installe, plus les valeurs (soit les raisons de luter) se clarifient et s'affirment. La prise en charge est donc rarement institutionnelle, mais le fruit de l'action collective. À ce niveau, le conflit se résout lorsque les opposants jugent que leur cause a été reconnue légitime. Celle-ci s'acquiert au fil de la publicisation, mais aussi lorsque des décisions de justice valident ou infirment l'importance de la cause.

- (ii) La redistribution des usages est dépendante de la dynamique de la reconnaissance, elle suit sa trajectoire. Au début du conflit, les acteurs se sentent dépositaires d'usages spécifiques. Quand l'EP intervient, ils réalisent rapidement que leurs routines seront affectées. Ils cherchent alors à négocier le projet, à y apporter des aménagements. Si la confiance n'est pas possible, c'est l'existence du projet lui-même qui sera négocié. Or, cette phase est souvent trop courte et appliquée comme une formalité d'acceptabilité sociale. Pour prévenir le conflit, il ne faut pas que la décision soit imposée. Très souvent, celle-ci révèle l'asymétrie des positions, que le porteur de projet pourra dans tous les cas réaliser son projet, sans avoir à véritablement prendre en compte les riverains. Lorsque le conflit éclate, les opposants chercheront à établir un rapport de force pour influencer la décision, voire la renverser par des recours en justice. Le conflit ne peut se résoudre que si les règles changent, ou lorsque les protagonistes se résignent à changer eux-mêmes.

Les mécaniques de l'émergence et de la résolution du conflit apparaissent comme contingentes : il faut un alignement de plusieurs facteurs pour que le conflit s'attise ou s'apaise. En aucun cas il ne semble envisageable de prévoir le déroulement d'un conflit, encore moins d'en quantifier les variables. On tentera alors d'en tirer des conclusions pour les acteurs impliqués.

La posture des éleveurs et la reconnaissance de leur métier

Le métier d'éleveur a beaucoup évolué depuis les débuts de la modernisation agricole. De paysans autarciques, ils sont devenus des chefs d'entreprises. Or, aujourd'hui ils sont coincés dans une position difficile, entre d'un côté l'augmentation de la productivité pour maintenir la compétitivité, et de l'autre, des exigences sociétales de bien-être animal et de la protection de l'environnement. Cette double injonction est difficilement conciliable, d'autant plus que le référentiel même d'une agriculture moderne et émancipatrice est remis en question. Pour autant, leurs attentes sont satisfaites (les institutions reconnaissent la légitimité des projets d'élevage), mais ils ont toujours le sentiment d'être dévalorisés. Cette posture ambivalente joue un rôle central dans la dynamique du conflit.

Dans la phase de concernement, les éleveurs n'ont généralement pas idée que leur projet peut être contesté. Leur surprise est donc aussi grande que celle des riverains, ce qui les pousse aussi à chercher un sens à la situation. Cela tient essentiellement à la conception qu'ils ont de l'enquête publique comme une formalité, une étape du projet, et non pas une condition nécessaire de celui-ci. La négociation leur est imposée, tout comme la décision est imposée aux opposants. Cela résume aussi une conception partagée entre les défenseurs que l'espace rural leur appartient, qu'il est privatisable. C'est aussi une position que défendent les institutions : le projet d'élevage est un projet privé. Les usages productifs relèvent de cette conception de l'espace qui n'est pas un bien commun. Toutefois, sa portée d'intérêt général est en partie dévoilée avec l'enquête publique.

Les éleveurs sont alors en mesure d'imposer un rapport de force et de ne pas, ou très peu, négocier leur projet. Il est difficilement envisageable d'associer les riverains en amont du projet, car ils ne sont pas considérés comme légitimes pour donner leur avis. C'est plutôt l'inverse qui se produit, où les éleveurs tentent un passage en force du projet, augmentant du même coup l'intensité de la rupture. De plus, cette posture est souvent perçue par les opposants comme une tentative de cacher le projet, ce qui attise la méfiance et la suspicion. Quand la confiance ne peut s'établir, l'action collective s'organise et le projet sera davantage remis en question.

Pourtant, ce n'est pas cette dimension matérielle qui inquiète le plus les éleveurs. Ils savent généralement que, malgré les recours, leurs projets ne sont pas remis en question. Ce qui provoque chez eux l'angoisse et la colère, c'est le sentiment d'être critiqués de toute part. Cette situation précède les conflits et s'alimente des controverses relayées dans les médias. Le conflit d'élevage vient actualiser cette tension entre l'estime qu'ils portent à leur métier et la perception de celui-ci dans l'espace public. Nous avons expliqué cette tension à travers le déclin des valeurs modernes, comme l'efficacité et la croyance dans le progrès. Ces valeurs légitiment de moins en moins les pratiques agricoles conventionnelles. L'image qui leur est renvoyée est celle de pollueurs et de tortionnaires, et non plus de modernisateurs.

Leur manque de reconnaissance affecte grandement la manière dont le conflit peut se résoudre. En effet, cela recrée une nouvelle asymétrie des positions : les revendications des opposants portent plus de légitimité que celle des défenseurs. Initialement, les opposants instaurent ce rapport de force dans l'espace public afin de négocier le projet d'élevage, mais rapidement c'est la nature même du métier d'éleveur qui est mis en cause. Les militants antispécistes sont encore plus radicaux dans leurs modes d'action, car ce n'est jamais le projet en lui-même qui est visé, celui-ci ne sert que d'exemple. À l'inverse, la finalité des riverains est d'annuler le projet d'élevage pour restaurer des routines. Or, même pour ceux-ci, l'action collective transforme la finalité initiale vers la négociation des règles sociales. D'une position de force dans la négociation du projet, les éleveurs sont précaires dans l'espace public.

L'enjeu des éleveurs est de redonner une légitimité à leur métier. Pour cela, ils déploient des stratégies de communication et de valorisation par la technique. Cependant, cela apparaît comme un contresens au regard de nos conclusions, car c'est précisément la légitimité des valeurs d'efficacités qui est en déclin au profit d'une légitimité civique. De plus, ce qui est d'intérêt général est désormais immanent aux luttes sociales, c'est donc à partir de celles-ci que doit se réinventer l'agriculture, et non pas en opposition. D'une certaine manière, le principal frein à ce changement social est ici aussi le poids des

arrangements institués, l'ordre social. La résistance ne vient pas directement des éleveurs, mais de leurs organisations héritières de la modernisation agricole. Celles-ci entretiennent les pratiques dominantes et semblent peu aptes à prendre compte du changement social en cours. Leur principale stratégie est toujours la même, soit une accélération des logiques instituées : plus de production, plus de technicité, plus de progrès.

Les formes émergentes de militantisme

Pour les militants de longue date, l'essor des conflits d'élevage est une aubaine pour mener plus loin leurs revendications. Une association comme Eau et rivières de Bretagne s'appuie essentiellement sur les plus petites structures pour identifier les conflits et mener aux tribunaux les plus importants. Cela leur permet aussi d'être à l'interface entre les acteurs nationaux et régionaux, de défendre des causes globales et locales. Pour les associations formées au cours du conflit, cela facilite le travail de mise en réseau et de montée en généralité. Le rapport de force avec les défenseurs est lui aussi décuplé par cet emboîtement d'organisations militantes.

Les conflits d'élevage ne sont alors jamais véritablement locaux, dans la mesure où les riverains ne sont jamais les seuls opposants. La participation d'ERB et des autres associations locales ou régionales permet d'enchaîner les conflits dans des enjeux plus larges. De la même manière, les conflits sont traversés par des discours globaux sur le changement climatique, les controverses sur l'élevage ou encore la transition socioécologique. La remise en cause de l'intérêt général, de la légitimité des experts ou encore des limites du progrès ne sont pas des enjeux propres aux conflits d'élevage. En ce sens, ceux-ci s'intègrent dans une dynamique plus globale de contestation de la modernité. Celle-ci s'articule autour de la montée en puissance des luttes écologistes et antispécistes.

Les luttes romantiques font référence au militantisme du cadre de vie. C'est pour M. Löwy et R. Sayre (1992) une tendance de fond qui émerge des critiques du capitalisme depuis le 18^{ème} siècle. Ce mouvement s'articule autour d'une appropriation des cadres culturels de la modernité, tout en entretenant une nostalgie du passé sous une forme idéalisée. Nous l'avons observé dans les arguments et les émotions dirigés contre les formes intensives de développement, de mécanisation ou encore de contrôle technocratique. On critique l'aménagement du territoire à outrance, le pillage des ressources naturelles car « c'est trop ». On refuse le progrès et défend la sobriété, on cherche le ralentissement du temps contre son accélération à marche forcée. D'une certaine manière, c'est aussi une lutte contre le désenchantement du monde, sa rationalisation et sa quantification. On cherche à réenchanter la nature, la personnifier et affirmer son amour envers elle. C'est l'essence même du régime de pureté auquel se joignent des valeurs d'attachement. Cependant, ce courant d'écologiste est aussi en opposition avec ce que l'on pourrait qualifier de « militants de l'anthropocène », pour qui la lutte ne se justifie pas nécessairement au nom d'un passé idéalisé, mais d'un futur à éviter (Semal, 2019). Des valeurs civiques autour de la défense des générations futures ou encore contre le développement à tout prix sont au cœur de ces mouvements.

Cette tension entre militants romantiques et de l'anthropocène se retrouvent aussi dans l'expansion des conflits qui prennent pour objet l'appropriation de l'espace¹. La littérature sur les conflits d'aménagement regorge d'exemples qui, depuis les années 2000, bloquent la construction d'une autoroute, une ligne de train grande vitesse, une mine ou encore d'une usine de méthanisation. Le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en ce sens fut exemplaire de ce mouvement d'occupation, la ZAD. C'est aussi la lutte contre l'enfouissement de déchets radioactifs de longue durée à Bure. Ce qu'ont en commun ces opposants c'est la légitimité de défendre un espace qu'ils occupent, leur lieu de vie, mais au nom de l'intérêt général. C'est ce que font les premières nations au Canada et aux États-Unis en bloquant l'aménagement de pipeline de pétrole brut. C'est ce que revendiquent les riverains dans les conflits d'élevage : l'aménagement de l'espace ne se fera pas sans que leurs usages ne soient pris en compte.

Rarement ces luttes sont fructueuses. Comme dans les conflits d'élevage, les arrangements préexistants sont souvent trop ancrés, l'asymétrie trop forte entre les positions. Pour autant, ces luttes se multiplient, se diversifient et s'intensifient. Dans les conflits d'élevage, nous commençons à observer que les associations créées sur un cas spécifique se mobilisent sur de nouveaux projets à proximité. Leur expérience du conflit les a entraînés dans des routines conflictuelles qu'ils maintiennent à travers de nouvelles luttes. C'est ainsi qu'on observe des conflits d'élevage sur des cas de plus en plus petits², démontrant que la nature de l'exploitation n'est pas déterminante, mais la dimension industrielle du développement agricole. L'action collective permet alors d'affirmer des valeurs, également sa volonté et son autonomie. On constate alors que, même s'il ne change pas les règles effectives de l'ordre établi, le conflit permet de créer du lien entre ceux dont le processus de révision pousse à agir. C'est ce qu'on constate de manière encore plus évidente chez les antispécistes.

Pour ceux-ci, les possibilités de vivre dans un monde sans souffrance animale sont très minces. Pour autant, aucun militant ne s'en cache et ne prétend voir de son vivant ce « grand soir » arriver. Le militantisme devient alors un mode de vie, une routine dans laquelle on affirme tous les jours ses valeurs par son alimentation. C'est une manière de faire vivre des valeurs en attendant que les situations d'exploitation des animaux changent. La lutte se construit dans l'espace public, pour convaincre et provoquer des changements de régime alimentaire.

Ces formes de militantismes, romantiques, de l'anthropocène et antispécistes, sont à la fois conditionnées par les modalités de reconnaissance que de redistribution. Nous avons montré à plusieurs reprises que ce sont deux dynamiques indissociables. Or, on constate tout de même la prégnance des luttes centrées sur la reconnaissance, mais est-ce parce que l'identité et les valeurs prennent une place plus importante ? Ou parce que les modalités de redistribution sont trop fortement verrouillées ? En quelque sorte, c'est l'aboutissement des logiques démocratiques que

¹ D'une certaine manière, les Gilets jaunes relèvent aussi de ces luttes d'occupation de l'espace, mais avec des ressorts sans doute différents de ceux énoncés.

² Depuis le début de notre thèse, nous recensons des cas de conflits d'élevage. Nous avons observé récemment des conflits sur des petits cas comme à l'installation de 120 brebis à Plobannaec (29), l'installation d'une maraichère en bio à Roscanvel (29), l'installation de 6000 poules pondeuses à Lanrivain (22), l'extension de 120 à 400 bovins à Commana (29) ou encore l'extension de 2 778 à 4 275 porcs/an à Plougonvelin (29).

d'avoir canalisé les conflits dans l'espace public, tout en évitant d'ouvrir trop largement les modalités de négociations.

L'enquête publique et les dysfonctionnements des institutions

Les dispositifs de participation font partie de l'arsenal de l'action publique depuis les années 1980. Dès lors, ils n'ont cessé de s'élargir, incluant toujours davantage de situations et de publics. Or, l'enquête publique que nous avons étudiée, et plus largement les instances de concertation, révèlent le malentendu sur lequel s'est construit le modèle participatif : c'est le processus de décision qui est négocié, et non pas la décision en elle-même. Celle-ci demeure le monopole d'unilatéralité de l'administration. Loin de favoriser l'acceptabilité de l'action publique, cette participation laisse entrevoir les limites de la légitimité démocratique. Ainsi, le conflit agit comme un révélateur des dysfonctionnements de l'action publique. Ceux-ci portent sur la capacité des institutions à prendre en compte l'avis de la population et sur l'intégrité de l'administration.

- (i) Le premier s'observe dans l'exercice de l'enquête publique comme un processus consultatif. Dans les cas étudiés, les acteurs ne distinguent pas « consultation » et « négociation » : quand on permet aux riverains concernés d'agir sur une situation, ils le font de tout leur poids pour préserver leurs routines, leurs attentes. La rupture avec le dispositif arrive lorsqu'ils découvrent que c'est joué d'avance, ce qui est concrétisé par l'imposition de la décision. Pour certains, cette rupture ne déclenchera pas de mobilisation, pour d'autres oui. Ces modalités de basculement ont déjà été détaillées, mais le point sur lequel il faut insister, c'est que dans tous les cas l'institution (le préfet, le maire) sera tenue pour responsable. C'est-à-dire que, comme la décision n'a pas véritablement été coconstruite, il n'y a pas de responsabilité partagée, de destin commun. Au lieu de renouveler la légitimité des institutions, les individus qui font l'expérience de l'EP en ressortent généralement désillusionnés.
- (ii) Le deuxième dysfonctionnement concerne l'intégrité des institutions. Les militants ont mis en évidence l'assemblage hétérogène d'acteurs qui se mobilisent pour défendre le modèle agricole breton. Ceux-ci exercent un rapport de force avec les institutions (notamment administratives et politiques) pour négocier les règles et leurs applications. Nous l'avons observé à travers le régime dérogatoire et les pratiques d'exclusion. Cela se révèle aussi dans l'asymétrie des positions lors de la négociation du projet. Dès lors, comment avoir confiance dans les normes et procédures qui encadrent la protection de l'environnement quand la décision publique est négociée à porte close ? La confiance est alors attribuée à l'action collective qui permet de réaffirmer l'environnement comme bien commun. Ce sont alors les associations qui se posent comme tributaire de l'intérêt général, contre l'ordre social et pour redonner un sens aux institutions.

Pour les plus optimistes, « les conflits et controverses ne constituent pas un dysfonctionnement de l'action publique, mais bien une modalité généralisée de sa mise en œuvre [...] comme une expérience collective de coproduction de l'intérêt général » (Melé, 2004 : 22, 24). Cette posture se rapproche des

tenants de la démocratie agonistique pour qui le conflit permet de régénérer la démocratie. On a vu aussi que certains auteurs argumentent que le conflit est générateur d'intégration sociale et de socialisation politique. C'est certainement le cas à plusieurs égards : des riverains se forment aux enjeux politiques et deviennent des militants ou encore les éleveurs apprennent à prendre en compte les usages de leurs voisins. Cependant, l'EP est encore trop pratiquée comme une mesure d'acceptabilité sociale pour véritablement être une modalité de coproduction de l'intérêt général.

Plus largement, l'EP révèle la contradiction entre deux ordres de légitimité. D'un côté, les agriculteurs légitiment leurs positions par le progrès et le développement économique. Ces derniers sont représentés dans la conception de l'intérêt général défendue par les institutions. Cet ordre est transcendant : il s'impose du sommet de l'État sans se négocier. De l'autre côté, les militants revendiquent une légitimité immanente au territoire et à l'action collective. Celle-ci s'oppose directement au progrès comme source de légitimation au profit de l'environnement et du cadre de vie. Ceux-ci sont aussi cautionnés par les institutions à travers, par exemple, le développement durable. Ce que les conflits mettent en avant, c'est que malgré tout, ces deux ordres de légitimité se confrontent violemment. Les institutions ne tranchent plus d'issues univoques, ce qui rend la participation à l'EP plus conflictuelle. D'une certaine manière, nous serions par défaut dans une démocratie agonistique, où le conflit est le principal mécanisme de régulation en l'absence d'une légitimité reconnue par tous.

Cette période n'est peut-être qu'intermédiaire, le passage d'un mode de légitimation des institutions à un autre. Cela peut aussi être l'indicateur que les institutions n'assurent plus autant de permanence face aux changements globaux¹. En effet, nous avons décrit le monde social comme étant structuré par les contraintes et opportunités qu'offrent les institutions, les conflits n'étant que ponctuellement source de déstabilisation. Cependant, pour plusieurs auteurs, la société serait *par défaut* changeante, les institutions n'étant que des tentatives de la stabiliser. Nous rejoignons alors les conclusions de J.F. Lyotard (1979), selon qui l'instabilité est la nature même des institutions dans la postmodernité.

Les perspectives sur les émotions

Un des objectifs de ce travail de thèse était d'intégrer pleinement une analyse des émotions dans l'étude des conflits. Nous avons montré que celles-ci sont non seulement une unité élémentaire de l'action collective, mais à toute forme de vie sociale. Ainsi, trop longtemps émotions et cognition ont été opposées alors qu'elles méritent aujourd'hui d'être intégrées dans tous les pans de la recherche en sciences sociales. En effet, l'étude des émotions permet d'interpréter la manière dont la société tient ensemble, non comme agrégat de rationalité convergent, mais comme adhésion à des groupes des références. Cela éclaire particulièrement le rapport aux institutions, capable de provoquer l'attachement ou la crainte. Il est alors possible de penser une « gouvernance émotionnelle »² pour

¹ Cette expression est utilisée pour décrire l'ensemble de facteurs contemporains de changements, comme le réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, les migrations de masses, les crises économiques ou encore les guerres. Pour une revue exhaustive, voir C. Bonneuil et J.B. Fressoz (2016).

² Voir l'ouvrage de B. Richards (2007) sur le sujet.

clarifier les modes régulations des émotions. Cela semble plus que nécessaire au vue des manques à combler dans la littérature.

Intégrer l'approche émotionnelle ouvre de nouvelles perspectives dans des domaines qui jusqu'à maintenant ne se pensaient qu'en termes cognitifs. Les champs d'études de la transition (Audet, 2015) seraient une application particulièrement pertinente pour mettre en évidence les déterminants émotionnels de l'action collective. Cela remettrait en perspective les approches de (i) la gouvernance réflexive, où l'emphase est mise sur l'incertitude dans laquelle est plongée l'action publique, (ii) la transition des régimes sociotechniques (perspective multiniveaux) où le « verrouillage » des trajectoires est crucial et (iii) la gestion des transitions avec comme focale le « pilotage » des changements.

- (i) La question de la gouvernance réflexive peut se poser en terme émotionnel lorsqu'on intègre les conséquences de l'incertitude pour l'action. Nous avons montré que la confiance permet de pallier à l'incertitude et que celle-ci s'établit plus facilement lorsque les émotions et les valeurs sont partagées. La question de la gouvernance ne peut donc pas se penser hors de celle de la confiance, autrement la coordination des acteurs serait difficile, surtout lorsqu'il s'agit d'impliquer les citoyens dans la transition. De plus, si l'enjeu est d'habiliter les acteurs à innover pour transformer les institutions, cela implique que les émotions soient incluses dans la conception même du changement. Dit autrement, il ne suffit pas de penser la transformation sociale, il faut que celle-ci soit rendue désirable pour que les acteurs aient la motivation de changer leurs routines. C'est d'ailleurs ce que tentent plusieurs mouvements écologistes en valorisant des modèles de transitions émergents et leurs potentiels d'épanouissement¹.
- (ii) Une littérature abondante décrit les verrous à la transition des régimes sociotechniques². Ceux-ci sont habituellement présentés de manière normative et cognitive : il faut changer tel paramètre de l'action publique ou encore tel référentiel d'action. Ces résistances à une meilleure durabilité de nos sociétés participent aussi à la délégitimation des institutions, à la croyance même que celles-ci sont inaptes à traiter les problèmes environnementaux avant que les seuils d'irréversibilités soient franchis³. Intégrer les variables émotionnelles implique alors de repenser le problème sous l'angle des valeurs. Sous cette perspective, les verrous sont ancrés dans des routines organisationnelles et dans l'attachement que les acteurs portent à celles-ci. Un véritable « déverrouillage » devra composer avec un changement de pratiques et de culture en utilisant l'espace public pour instaurer un rapport de force.

¹ Par exemple, le modèle de villes en transition met en avant une vision positive de l'engagement politique au niveau local. Aussi, les Oasis de Colibris promeuvent une vision attractive de la vie en communauté près de la nature. Encore, le film « Demain » a aussi marqué le tournant d'une écologie plus positive et moins centrée sur la peur des catastrophes.

² Voir entre autre F. Geels et J. Schot (2007); L. Baret et al. (2013); C. Lamine (2012)

³ Il existe des points de rupture à partir desquelles le système-terre peut basculer dans des états irréversibles où la vie humaine serait beaucoup plus rude (Barnosky et al., 2012, voir aussi Bonneuil et Fressoz, 2016; Chateauraynaud et Debaz, 2017).

- (iii) La question du pilotage des changements invite à mieux réfléchir l'articulation des temporalités. Les champs de recherche des *futurs studies* ou celle de la prospective formalisent des connaissances autour de l'anticipation des changements (Quay, 2010). Ici, la question des ruptures devient centrale car les changements environnementaux ne sont pas linéaires et graduels. L'approche relationnelle des émotions nous renseigne sur la nature des décisions qui se prennent devant des ruptures de grandes ampleurs, où l'incertitude est forte, les émotions vives et la confiance faible¹. La recherche sur la gouvernance des changements doit ainsi prendre en compte ces paramètres pour anticiper les transformations sociales.

Certaines études intègrent déjà les apports des recherches sur les émotions dans des contextes de transition et de crise. Par exemple, dans le cas de la transition d'agriculteurs vers la culture biologique (Van Dam et al., 2010) ou encore dans une étude comparative des émotions ressenties pendant le confinement du COVID-19 (Hamel, 2020). De plus, intégrer les émotions dans la recherche sur la transition permet d'expliquer l'émergence de nouvelles préoccupations sociales comme la « solastalgie »² (ou écoanxiété) ou des mouvements sociaux émergents comme Extinction Rébellion³ qui, en moins de deux ans revendique des groupes locaux dans plus de 56 pays. D'un côté la résignation perpétue des routines pathologiques, de l'autre côté l'indignation favorise l'action face aux risques « d'effondrement »⁴. Ces deux exemples illustrent que le modèle de la révision émotionnelle peut s'appliquer dans de diverses situations permettant de mieux comprendre les enjeux contemporains.

¹ Le rôle des émotions et des ruptures a été étudié notamment dans le cas de la crise financière de 2008 en Islande (Bernburg, 2016).

² G. Albrecht (2020) définit la solastalgie comme « la douleur ou la détresse causée par une absence continue de consolation et par le sentiment de désolation provoqué par l'état actuel de son environnement proche et de son territoire. Il s'agit de l'expérience existentielle et vécue d'un changement environnemental négatif, ressenti comme une agression contre notre sentiment d'appartenance à un lieu. »

³ L'antenne bretonne de l'association se mobilise aussi depuis fin 2019 contre des projets d'élevage intensif.

⁴ Depuis la publication en 2015 de « Comment tout peut s'effondrer » de P. Servigne et R. Stevens, la littérature francophone sur le sujet et sa publicisation dans l'espace médiatique s'est décuplée. Ces auteurs promeuvent notamment une préparation émotionnelle face aux changements à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- Abélès, Marc. 1989. « Les éligibles ». In *Jours tranquilles en 89: ethnologie politique d'un département français*. Odile Jacob.
- Adolphs, Ralph, et David J. Anderson. 2018a. *The Neuroscience of Emotion: A New Synthesis*. Princeton: Princeton University Press.
- — —. 2018b. Les émotions doivent être étudiées en fonction des effets qu'elles produisent Entretien réalisé par Gauthier Cariou. La Recherche. <https://www.larecherche.fr/neurosciences/«-les-émotions-doivent-êtré-tudiées-en-fonction-des-effets-quelles-produisent-»>.
- Agriculteurs de Bretagne. 2015. « Un laboratoire de la communication agricole territoriale ». Extrait du Demeter 2016 - 22ème édition.
- Aitken, Mhairi. 2010b. « Wind Power and Community Benefits: Challenges and Opportunities ». *Energy Policy* 38 (10): 6066-75. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2010.05.062>.
- Albrecht, Glenn. 2020. *Les émotions de la Terre: des nouveaux mots pour un nouveau monde*.
- Allain, Sophie. 2004. « La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale ». *Negotiations* no 2 (2): 23-41.
- Allaire, Gilles, et Benoit Daviron. 2017. *Transformations agricoles et agroalimentaires: Entre écologie et capitalisme*. Quae.
- Altman, Irwin, et Setha M. Low. 1992. *Place Attachment*. Plenum Press.
- Aminzade, Ronald, Jack Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William Sewell, Sidney Tarrow, et Charles Tilly, éd. 2001. *Silence and voice in the study of contentious politics*. Cambridge University Press.
- Aminzade, Ronald, et Doug McAdam. 2001. « Emotions and contentious politics ». In *Silence and voice in the study of contentious politics*, édité par Ronald Aminzade, Doug McAdam, Jack Goldstone, Elizabeth J. Perry, William Sewell, Sidney Tarrow, et Charles Tilly. Cambridge University Press.
- Aquilina, Luc, Pierre Arousseau, Nicole Croix, Laure Despres, Patrick Dion, Patrick Durand, Jean-Claude Helin, Alain Ménesguen, Julien Tourné, et Véronique Van Tilbeurgh. 2013. « Des marées vertes pour longtemps? analyses scientifiques et plans de lutte contre les algues vertes ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* 63 (63): 63-75.
- Aquilina, Luc, V. Vergnaud-Ayraud, T. Labasque, O. Bour, J. Molénat, L. Ruiz, V. de Montety, J. De Ridder, C. Roques, et L. Longuevergne. 2012. « Nitrate Dynamics in Agricultural Catchments Deduced from Groundwater Dating and Long-Term Nitrate Monitoring in Surface- and Groundwaters ». *Science of The Total Environment* 435-436: 167-78. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2012.06.028>.
- Arnstein, Sherry R. 1969. « A Ladder Of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners* 35 (4): 216-24. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>.
- Atout France. 2010. *La résidence secondaire en France, fonctionnement économique, mise en marché, services d'intendance*. 24. Paris: Éditions Atout France. <http://www.atout-france.fr/system/files/63/2014/10/2010-som-residence-secondaire-3.pdf>.
- Audet, René. 2015. « Le champ des sustainability transitions: origines, analyses et pratiques de recherche ». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58: 73. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>.

- Bacqué, Marie-Hélène, et Yves Sintomer. 2011. *La démocratie participative*. La Découverte. Recherche. http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-La_d__mocratie_participative-9782707157201.html.
- Banos, Vincent, et Jacqueline Candau. 2015. « L'appartenance au territoire, une ressource convoitée ? » *Pour N° 228 (4)*: 77-85.
- Barbier, Kathia, et Romain Juston. 2019. « Équiper le processus de recherche. Retours réflexifs comparés sur l'usage d'Atlas.ti et de Sonal dans deux recherches doctorales ». *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique* 143 (1): 53-76. <https://doi.org/10.1177/0759106319852898>.
- Barbier, Rémi, et Corinne Larrue. 2011. « Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape ». *Participations*, n° 1: 67-104.
- Bardin, Laurence. 2013. *L'analyse de contenu*. Paris: Presses universitaires de France.
- Baret, Philippe, Pierre M. Stassart, Gaëtan Vanloqueren, et Jullie Van Damme. 2013. « Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique ». *Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable: Quelle transition pour nos sociétés? Thème 2: Alimentation, Agriculture, Elevage*: 5-14.
- Barnosky, Anthony D., Elizabeth A. Hadly, Jordi Bascompte, Eric L. Berlow, James H. Brown, Mikael Fortelius, Wayne M. Getz, et al. 2012. « Approaching a state shift in Earth's biosphere ». *Nature* 486 (7401): 52-58. <https://doi.org/10.1038/nature11018>.
- BARON, Paul, François BARTHELEMY, Michel BOUVIER, Xavier MARTIN, et Jean Pierre VOGLER. 2001. « Élevage et fonctionnement du Conseil Départemental d'Hygiène en Ille et Vilaine ». <http://eau-et-rivieres.asso.fr.iodia.info/media/user/File/PDF/RapportCDH35.pdf>.
- Barrett, Lisa Feldman, Batja Mesquita, et Maria Gendron. 2011. « Context in Emotion Perception ». *Current Directions in Psychological Science* 20 (5): 286-90. <https://doi.org/10.1177/0963721411422522>.
- Barthe, Yannick, Damien de Blic, Jean-Philippe Heurtin, Éric Lagneau, Cyril Lemieux, Dominique Linhardt, Cédric Moreau de Bellaing, Catherine Rémy, et Danny Trom. 2013. « Sociologie pragmatique: mode d'emploi ». *Politix*, n° 3: 175-204.
- Barthélémy, Tifaine, et Florence Weber. 1989. « Les militants de la nature en Bretagne. Quels parcours? Quels projets ». In *Du rural à l'environnement: la question de la nature aujourd'hui*, édité par Nicole Mathieu et Marcel Jollivet. Toulouse]: [Paris: A.R.F. Editions ; L'Harmattan.
- Baugh, Joseph B, Anne Saber Hallcom, et Marilyn E. Harris. 2010. « Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software: A Practical Perspective for Applied Research ». *Revista Del Instituto Internacional de Costos*, n° 6: 13.
- Beck, Ulrich. 1992. *Risk Society: Towards a New Modernity*. SAGE Publications Ltd.
- Beck, Ulrich, Anthony Giddens, et Scott Lash. 1994. *Reflexive modernization: Politics, tradition and aesthetics in the modern social order*. Stanford University Press.
- Becker, Howard Saul. 1985. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié.
- Berger, Peter L, et Thomas Luckmann. 1966. « Institutionalization ». In *The Social Construction of Reality*, 65-110. Pinguin Press.
- Berger, Suzanne. 1972. *Peasants against politics: rural organization in Brittany, 1911-1967*. Harvard Univ Pr.
- Berger, Yves, Claire Hubert, Pierre Rathouis, et François Roussel. 2015. « Evaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne ». Ministère de l'écologie, Ministère de l'agriculture. <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24858-rapport-algues-vertes.pdf>.
- Bernard, Julien. 2007. « Objectiver les émotions dans l'enquête de terrain. Réflexions à partir d'une étude sur le travail des pompes funèbres ». In *L'anthropologie face à ses objets: nouveaux contextes ethnographiques*, par Olivier Leservoisier et Laurent Vidal, Éditions des archives contemporaines, 109-22.

- — —. 2015. « Les voies d'approche des émotions ». *Terrains/Théories*, n° 2. <https://doi.org/10.4000/teth.196>.
- — —. 2017. *La Concurrence des sentiments - Une sociologie des émotions*. Anne-Marie Métaillé.
- Bernburg, Jón Gunnar. 2016. *Economic Crisis and Mass Protest: The Pots and Pans Revolution in Iceland*. Routledge.
- Bidet, Alexandra, Louis Quéré, et G r me Truc. 2011. « Ce   quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs ». In *La formation des valeurs*, par John Dewey, traduit par Alexandra Bidet, Louis Qu r , et G r me Truc. Paris: Les Emp cheurs de penser en rond.
- Billaud, Jean-Paul. 1990. « Les analyses de la cogestion en France ». In *Les Agriculteurs & la politique*,  dit  par Pierre Coulomb, H l ne Delorme, Bertrand Hervieu, Marcel Jollivet, et Philippe Lacombe. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Birkner, Nina, et York-Gothart Mix. 2014. « Qu'est-ce que l'espace public ? » *Dix-huiti me si cle* n  46 (1): 285-307.
- Blatrix, C cile. 2002. « Devoir d battre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 15 (57): 79-102. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1208>.
- — —. 2009. « La d mocratie participative en repr sentation ». *Soci t s contemporaines* 74 (2): 97. <https://doi.org/10.3917/soco.074.0097>.
- Blondiaux, Lo c. 2008. *Le nouvel esprit de la d mocratie: actualit  de la d mocratie participative*. La r publique des id es. Paris: Seuil.
- Blondy, Caroline, Luc Vacher, et Didier Vye. 2016. « Les r sidents secondaires, des acteurs essentiels des syst mes touristiques littoraux fran ais ? : L'exemple de la Charente-Maritime ». *Territoire en mouvement*, n  30 (mai). <https://doi.org/10.4000/tem.3344>.
- Boltanski, Luc. 1990. *L'amour et la justice comme comp tences: trois essais de sociologie de l'action*. 547. Paris:  ditions M taill .
- — —. 2012. * nigmes et complots: une enqu te   propos d'enqu tes*. NRF essais. Paris: Gallimard.
- Boltanski, Luc, Yann Darr , et Marie-Ange Schiltz. 1984. « La d nonciation ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 51 (1): 3-40. <https://doi.org/10.3406/arss.1984.2212>.
- Boltanski, Luc, et Laurent Th venot. 1991. *De la justification: les  conomies de la grandeur*. NRF essais. Paris: Gallimard.
- Bonnardel, Yves. 2018. « L'id e de nature contre la pens e animale ». In *La r volution antisp ciste*,  dit  par Yves Bonnardel, Thomas Lepeltier, et Pierre Sigler, 1re  dition. Paris: PUF.
- Bonnaud, Laure, et Christian Nicourt. 2006. « Les  leveurs de porcs face   leurs d tracteurs en Dordogne et dans le Finist re ». *Etudes rurales*, n  1: 55-68.
- Bonneuil, Christophe, et Jean-Baptiste Fressoz. 2016. *L' v nement anthropoc ne: la Terre, l'histoire et nous*. Nouvelle  d. r vis e et Augment e. Paris:  ditions Points.
- Boudes, Philippe. 2017. « Changement social et  cologie: o  en est la modernisation  cologique? » *Socio-logos. Revue de l'association fran aise de sociologie*, n  12.
- Bougeard, Christian. 1996. « Regards sur les r seaux de notables en Bretagne (des ann es 1930 aux ann es 1950) ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* 103 (3): 31-51. <https://doi.org/10.3406/abpo.1996.3879>.
- Bourblanc, Magalie. 2019. *L'agriculture   l' preuve de l'environnement: Trente ans de lutte pour la qualit  des eaux en Bretagne*. Editions L'Harmattan.
- Bourblanc, Magalie, et H l ne Brives. 2009. « La construction du caract re « diffus » des pollutions agricoles ». * tudes rurales*, n  183: 161-76.
- Bourdieu, Pierre. 1994. *Raisons pratiques: sur la th orie de l'action*.
- — —. 1998. *La Domination Masculine*. Editions Du Seuil.
- Bourg, Dominique. 1993. « Les agriculteurs: figures de la modernit  ». In *Agricultures et soci t : pistes pour la recherche*,  dit  par Catherine Courtet, Martine Berlan-Darqu , Yves Demarne, et Association Descartes. Paris: Association Descartes Institut National de la Recherche Agronomique.

- Bourque, Reynald, et Christian Thuderoz. 2011. *Sociologie de la négociation*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bronner, G erald. 1997. *L'incertitude*. Paris: Presses universitaires de France.
- Brun, Alexandre, et Jean-Paul Haghe. 2016. « Les m edias, les algues vertes et le mod ele agricole breton ». *Espace g eographique* 45 (2): 142. <https://doi.org/10.3917/eg.452.0142>.
- Brun, Florimond, et Sylvain Chab e-Ferret. 2014. « Le r ole de l'orientation syndicale des Chambres d'agriculture dans la contractualisation des mesures agro-environnementales ». *VertigO - la revue  lectronique en sciences de l'environnement*, n o Hors-s erie 20 (d ecembre). <https://doi.org/10.4000/vertigo.15292>.
- Brunet, Philippe. 2008. « De l'usage raisonn e de la notion de « concernement » : mobilisations locales   propos de l'industrie nucl eaire ». *Natures Sciences Soci etes* 16 (4): 317-25. <https://doi.org/10.1051/nss/2008062>.
- Busca, Didier. 2010. *L'action publique agri-environnementale: la mise en  uvre n goci e des dispositifs*. Sociologies et environnement. Paris: Harmattan.
- Bustos, H el ene. 2013. « Qu'est devenue la multifonctionnalit e de l'agriculture ? » *Transrural initiatives*, 2013. <http://www.civam.org/images/actions/TRI%20-%20MULTIF%202013.pdf>.
- Caill e, Alain,  d. 2007. *La qu ete de reconnaissance: nouveau ph enom ene social total*. Textes   l'appui S erie Biblioth eque du MAUSS. Paris:  d. la D ecouverte [u.a.].
- Callon, Michel, Yannick Barthe, et Pierre Lascoumes. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la d emocratie technique*. Seuil.
- Can evet, Corentin. 1992. *Le mod ele agricole breton: histoire et g eographie d'une r evolution agro-alimentaire*. Rennes: Presses Univ. de Rennes.
- Caron, Aymeric. 2016. *Antisp eciste: r concilier l'humain, l'animal, la nature*. Paris: Don Quichotte.
- Carri e, Fabien. 2018. « Configuration sociale ». In . *Encyclop edia Universalis*. <http://www.universalis-edu.com/distant.bu.univ-rennes2.fr/encyclopedie/configuration-sociale/>.
- Casillo, Isabelle. 2013. « Espace public ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS D emocratie et Participation. Paris.
- Cefa i, Daniel. 2001. « Le naturalisme dans la sociologie am ericaine au tournant du si ecle. La gen ese de la perspective de l' cole de Chicago ». *Revue du MAUSS* no 17 (1): 261-74.
- — —. 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on? les th eories de l'action collective*. Recherches La biblioth eque du M.A.U.S.S. Paris: D ecouverte [u.a.].
- — —. 2016. « Publics, probl emes publics, ar enes publiques... Que nous apprend le pragmatisme? » *Questions de communication*, n o 30: 25-64.
- Cefa i, Daniel, et C edric Terzi,  d. 2012. *L'exp erience des probl emes publics*.  d. de l' cole des hautes  tudes en sciences sociales.
- Chamboredon, Jean-Claude. 1985. « Nouvelles formes de l'opposition ville-campagne ». In *Histoire de la France urbaine*,  dit e par Georges Duby. Paris, France: Seuil.
- Champagne, Patrick. 1984. « La manifestation. La production de l' v enement politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 52 (1): 19-41. <https://doi.org/10.3406/arss.1984.3329>.
- Charlier, Bruno. 1999. « La d efense de l'environnement : entre espace et territoire : g eographie des conflits environnementaux d eclanch es en France depuis 1974 ». Thesis, Pau. <http://www.theses.fr/1999PAUU1001>.
- Charmes,  ric. 2019. *La revanche des villages: essai sur la France p eriurbaine*. La R epublique des id ees. Paris: La R epublique des id ees : Seuil.
- Chateauraynaud, Francis, et Josquin Debaz. 2017. *Aux bords de l'irr eversible: sociologie pragmatique des transformations*.
- Chevalier, Jacques. 1988. « Le droit administratif, droit de privil eges ? » *Pouvoirs*, n o 46.
- — —. 2013. « Int er et g en eral ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS D emocratie et Participation. Paris.
- Colson, Fran ois. 2008. « Que reste-t-il de la cogestion  tat-profession ? » *Pour* N o 196-197 (1): 107-13.

- Conférence Permanente des Épandage Artois Picardie. 2017. « Élevage relevant des installations classées. Les règles à respecter ». CPE. https://nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Hauts-de-France/028_Inst-Nord-Pas-de-Calais/Telechargements/Recyclage/elevage-installations-classees.pdf.
- Copp, Martha. 2005. « Negotiated Order ». In *Encyclopedia of Social Theory*, par George Ritzer. 2455 Teller Road, Thousand Oaks California 91320 United States: SAGE Publications, Inc. <http://sk.sagepub.com/reference/socialtheory/n202.xml>.
- Corcuff, Philippe. 2009. « Frustrations relatives ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, édité par Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, et Cécile Péchu. Références. Sociétés en mouvement. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Coser, Lewis A. 1956. *The functions of social conflict*. Vol. 9. Routledge.
- Cour des comptes. 2014. « Les SAFER : les dérives d'un outil de politique d'aménagement agricole et rural ».
- Crozier, Michel, et Erhard Friedberg. 1977. *L'acteur et le système*. Seuil.
- Crozier, Michel, et Jean-Claude Thoenig. 1975. « La régulation des systèmes organisés complexes: le cas du système de décision politico-administratif local en France ». *Revue française de sociologie*, 3-32.
- Cuin, Charles-Henry. 2001. « Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° XXXIX-120: 77-100. <https://doi.org/10.4000/ress.658>.
- Damasio, Antonio. 1995. *L'erreur de Descartes, la raison des émotions*. Odile Jacob.
- — —. 2017. *L'ordre étrange des choses: la vie, les émotions et la fabrique de la culture*. Paris: Odile Jacob.
- Damon, Julien. 2005. « La pensée de... Georg Simmel (1858-1918) ». *Informations sociales* n° 123 (3): 111-111.
- Dardennes, Émilie. 2018. « Ethique animale et transition écologique : qu'en disent les animalistes ? » présenté à Le vivant dans la transition socioécologique, Rennes.
- Daucé, Pierre, et Louis Guigueno. 1984. « Aux origines de la modernisation agricole et de l'intensification de l'agriculture en Bretagne. » *Noroi* 124 (1): 541-57. <https://doi.org/10.3406/noroi.1984.4196>.
- Daucé, Pierre, et Yves Léon. 1978. « L'évolution de la population agricole en Bretagne de 1850 à nos jours ». *INRA*, 63.
- — —. 2002. « L'agriculture bretonne, un révélateur des tensions entre agriculture, environnement et cadre de vie ». In *Repenser les campagnes*, édité par Philippe Editeur Scientifique Perrier-Cornet et Armand Préfacier Fremont. Editions de l'Aube/DATAR.
- Déchaux, Jean-Hugues. 2015. « Intégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action ». *Terrains/Théories*, n° 2. <http://teth.revues.org/208>.
- Dechezelles, Stéphanie. 2018. « Composer avec les affects en enquête publique. » In *La démocratie des émotions*, édité par Christophe Traïni et Loïc Blondiaux. Presses de Sciences Po.
- Dechezelles, Stéphanie, et Maurice Olive. 2019. *Politisation du proche: les lieux familiers comme espaces de mobilisation*. Rennes: PUR.
- Delanoue, Elsa. 2018. « Débats et mobilisations autour de l'élevage : Analyse d'une controverse », 425.
- Delorme, Hélène. 2002. « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbyisme agro-alimentaire ». In *L'action collective en Europe*, édité par Richard Ballme, Didier Chabanet, et Vincent Wright. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Deluermoz, Quentin, Thomas W. Dodman, et Hervé Mazurel. 2019. « L'émotion en débat. Neurosciences affectives versus sciences sociales des émotions ». *L'information psychiatrique* Volume 95 (6): 431-34.
- Deluermoz, Quentin, Hervé Mazurel, et Clémentine Vidal-Naquet. 2018. *Controverses sur l'émotion - Neurosciences et sciences humaines*. Anamosa. <http://journals.openedition.org/lectures/35657>.

- Derivry, Daniel. 2020. « Mead, George Herbert (1863-1931) ». In . Encyclopædia Universalis. <http://www.universalis.edu.com/encyclopedie/george-herbert-mead/>.
- Descola, Philippe. 1981. « M. Sahlins, Critique de la sociobiologie. Aspects anthropologiques ». *L'Homme, Compte-rendu*, 21 (4): 113-15.
- Devine-Wright, Patrick. 2009. « Rethinking NIMBYism: The Role of Place Attachment and Place Identity in Explaining Place-Protective Action ». *Journal of Community & Applied Social Psychology* 19 (6): 426-41. <https://doi.org/10.1002/casp.1004>.
- Dewey, John. 1922. *Human Nature and Conduct: An Introduction to Social Psychology*. Henry Holt and Company. New York.
- — —. 1938. *Logique: la théorie de l'enquête*. Paris: Presses universitaires de France.
- — —. 2011. *La formation des valeurs*. Paris: Les Empêcheurs de penser en rond.
- Douglas, Mary. 1998. « La pureté du corps ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 31 (septembre): 5-12. <https://doi.org/10.4000/terrain.3131>.
- Dousset, Laurent. 2018. *Pour une anthropologie de l'incertitude*. Bibliothèque de l'anthropologie. Paris: CNRS éditions.
- Dubet, François. 2006. *Injustices: l'expérience des inégalités au travail*. Paris: Seuil.
- — —. 2007. « Que signifie la notion d'institution ? » présenté à Déclin de l'institution ou nouveaux cadres moraux ? Sens critique, sens de la justice parmi les jeunes, Université de Bordeaux 2.
- — —. 2016. *Ce qui nous unit: discriminations, égalité, reconnaissance*. La République des idées. Paris: Seuil : La République des idées.
- Duby, Georges, et Armand Wallon, éd. 1992. *Histoire de la France rurale, tome 4 : Depuis 1914*. Paris: Seuil.
- Duhaime, Jean. 2001. « Simmel et le conflit ». In . <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/2198/Duhaime%20J%20-%20SIMMEL%20G%20Le%20conflit.pdf?sequence=3&isAllowed=y>.
- Dulong, Delphine. 2012. *Sociologie des institutions politiques*. Paris: Découverte.
- Duperré, Martine. 2008. « La rationalité des émotions dans les processus de mobilisation collective ». *Service social: 54* (1): 67. <https://doi.org/10.7202/018344ar>.
- Durkheim, Emile. 1967. *Les règles de la méthode sociologique*. 16e édition. Paris: Presses universitaires de France. <https://www.jstor.org/stable/3322292?origin=crossref>.
- Duvoux, Nicolas. 2011. « Configuration ». In *Les 100 mots de la sociologie*, PUF. <http://journals.openedition.org/sociologie/923>.
- Dziedzicki, Jean-Marc. 2003. « La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation ». *Annuaire des collectivités locales* 23 (1): 635-46. <https://doi.org/10.3406/coloc.2003.1662>.
- Ehrenberg, Alain. 1998. *La fatigue d'être soi: dépression et société*. Bibliothèque. Paris: Jacob.
- Ekman, Paul. 1992. « An argument for basic Emotions ». *Cognition and emotion* 6 (3/4): 169-220.
- Elias, Norbert. 1973. *La civilisation des mœurs*. Vol. 49. Calmann-Lévy Paris.
- Emirbayer, Mustafa, et Chad Alan Goldberg. 2005. « Pragmatism, Bourdieu, and collective emotions in contentious politics ». *Theory and Society* 34 (5-6): 469-518.
- Feildel, Benoit. 2010. « Espaces et projets à l'épreuve des affects : Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme ». Tours: François Rabelais.
- Feildel, Benoit. 2016. « L'émotion est ce qui nous relie. » *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 11 (2): 233-259.
- Festinger, Leon. 1957. *A theory of cognitive dissonance*. Stanford University Press.
- Fougier, Eddy. 2018. « Le monde agricole face au défi de l'agribashing ». FNSEA.
- Fraser, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale? reconnaissance et redistribution*. Traduit par Estelle Ferrarese. Éditions La Découverte.
- Freund, Julien. 1983. *Sociologie du conflit*. 1re éd. La Politique éclatée. Paris: Presses universitaires de France.

- Friedmann, Harriet. 2016. « Commentary: Food Regime Analysis and Agrarian Questions: Widening the Conversation ». *The Journal of Peasant Studies* 43 (3): 671-92. <https://doi.org/10.1080/03066150.2016.1146254>.
- Friedmann, Harriet, et Philip McMichael. 1989. « Agriculture and the State System : The Rise and Decline of National Agricultures, 1870 to the Present ». *Sociologia Ruralis* 29 (2): 93-117. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9523.1989.tb00360.x>.
- Gauvrit, Lisa. 2012. « Quelques traits marquants de l'évolution des structures agraires au XXe siècle ». Text. AGTER. <http://www.information.info/cqfs-en-1955-il-y-avait-63-millions-dagriculteurs-en-france-ils-ne-sont-plus-que-500000-aujourd'hui>.
- Geels, Frank W., et Johan Schot. 2007. « Typology of Sociotechnical Transition Pathways ». *Research Policy* 36 (3): 399-417. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>.
- Giddens, Anthony. 1991. *The Consequences of Modernity*. Reprint. Cambridge: Polity Press.
- Goffman, Erving. 1959. *The presentation of self in everyday life*.
 — — —. 1974. *Frame analysis: An essay on the organization of experience*. Harvard University Press.
- Goodwin, Jeff, et James M. Jasper. 2003. « Caught in a Winding, Snarling Vine: The Structural Bias of Political Process Theory ». In *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning, and Emotion*, édité par Jeff Goodwin et James M. Jasper. Rowman & Littlefield Publishers.
- Goodwin, Jeff, James M. Jasper, et Francesca Polletta, éd. 2001a. *Passionate politics: Emotions and social movements*. University of Chicago Press.
 — — —, éd. 2001b. « Why Emotions Matter ». In *Passionate politics: Emotions and social movements*. University of Chicago Press.
- Gorke, Martin. 2013. *The death of our planet's species: A challenge to ecology and ethics*. Island Press.
- Gould, Deborah. 2003. « Passionate Political Processes: Bringing Emotions Back into the Study of Social Movements ». In *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning, and Emotion*, édité par Jeff Goodwin et James M. Jasper. Rowman & Littlefield Publishers.
- Grannec, Marie-Laurence, Mathilde Salinas, Yannick Ramonet, Philippe Boudes, et Adel Selmi. 2014. « Déterminants sociaux et enjeux des conflits liés aux projets d'élevages porcins en Bretagne à partir de l'analyse des regards de différents acteurs des territoires, favorables ou opposés aux projets ». *Chambre d'agriculture de Bretagne*.
 — — —. 2015. « Comprendre les conflits locaux liés aux élevages porcins pour favoriser la concertation territoriale et accompagner l'évolution des exploitations ». In *Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : Continuités, changements ou ruptures?* SFER.
 — — —. 2017. « Analyse des déterminants et des conséquences des conflits locaux : Profils et stratégies des opposants et promoteurs de projets porcins ». *Sociologie rurale*.
- Guen, Roger le, et Serge Cordellier. 2009. « Le vote des agriculteurs aux élections professionnelles 1983-2007 ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 312 (août): 14-31. <https://doi.org/10.4000/economierurale.811>.
- Guénon, David. 2002. « L'élevage porcin et les problèmes de voisinage ». DEA Droit Rural, Institut d'économie et de législation rurales. Faculté de droit de Poitiers.
- Guérin, Marc. 2005. « Horizons 2020: Conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'Etat? » Paris: Commissariat général au Plan. https://www.researchgate.net/profile/Christian_Deverre/publication/274441444_Horizons_2020_conflits_d'usage_dans_les_territoires_Quel_nouveau_role_pour_l'Etat/links/551fecdc0cf29dcabb09232c/Horizons-2020-conflits-dusage-dans-les-territoires-Quel-nouveau-role-pour-lEtat.pdf.
- Guichard-Claudic, Yvonne. 2001. « Le choix résidentiel de communes rurales bretonnes au moment de la retraite. Des enjeux identitaires diversifiés ». *Espace, populations, sociétés* 19 (1): 139-50. <https://doi.org/10.3406/espos.2001.1982>.
- Habermas, Jürgen. 1973. *La technique et la science comme « idéologie »*. Paris: Gallimard.
- Habermas, Jürgen. 1984. *The Theory of Communicative Action: Reason and the Rationalization of Society*. Traduit par Thomas McCarthy. Beacon Press.

- — —. 1992. « "L'espace public", 30 ans après ». *Quaderni* 18 (1): 161-91. <https://doi.org/10.3406/quad.1992.977>.
- Hajer, Maarten A. 1995. « The New Environmental Conflict ». In *The politics of environmental discourse: ecological modernization and the policy process*. Clarendon Press Oxford.
- Hamel, Madeleine. 2020. « Covid-19: cartographie des émotions en France ». Fondation pour l'innovation politique.
- Hamman, Philippe, éd. 2017. *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*. ERES. <https://www.cairn.info/ruralite-nature-et-environnement--9782749253923-page-7.htm>.
- Hascoët, Didier. 1992. *De la JAC à la politique: cinq itinéraires finistériens Pierre Abeguilé, Alphonse Arzel, Georges Dauphin, Louis Goasduff, Jo Lareur*. Quimper: Calligrammes.
- Hayat, Samuel. 2013. « Démocratie agonistique ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. Paris.
- Heinich, Nathalie. 2017. *Des valeurs: une approche sociologique*. Bibliothèque des sciences humaines. Paris: Gallimard.
- — —. 2018. *Ce que n'est pas l'identité*. Le débat. Paris: Gallimard.
- Henry, Emmanuel. 2009. « Construction des problèmes publics ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, édité par Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, et Cécile Péchu. Références. Sociétés en mouvement. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Hervieu, Bertrand, et François Purseigle. 2013a. « De la fin des paysans à l'émergence de l'agriculteur ». In *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin.
- — —. 2013b. « Une force sociale et politique organisée ». In *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin.
- Hervieu, Bertrand, et Jean Viard. 2001. *Au bonheur des campagnes*. La Tour-d'Aigues: Editions de l'Aube.
- Hochschild, Arlie Russell. 1979. « Emotion work, feeling rules, and social structure ». *American journal of sociology* 85 (3): 551-75.
- — —. 1983. *The managed heart: commercialization of human feeling*. Berkeley u.a: University of California Pr.
- — —. 2012. *The outsourced self: intimate life in market times*. 1st U.S. ed. New York: Metropolitan Books.
- Holmes, Mary. 2004. « The Importance of Being Angry: Anger in Political Life ». *European Journal of Social Theory* 7 (2): 123-32. <https://doi.org/10.1177/1368431004041747>.
- Honneth, Axel. 2000. *La lutte pour la reconnaissance*. Cerf. Passages.
- Houée, Paul. 1972. *Les Etapes du développement rural, tome 2: La Révolution contemporaine*. Editions ouvrières.
- IFIP. 2013. « 11 500 élevages de porcs en France métropolitaine en 2010 ». Institut de l'élevage. https://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/pdf-documentations/techporc_roguet_n12_2013.pdf.
- Illouz, Eva. 2006. *Les sentiments du capitalisme*. Seuil Paris.
- Inglehart, Ronald. 1977. *The silent revolution: Changing values and political styles among Western publics*. Princeton University Press.
- Jasper, James M. 1998. « The emotions of protest: Affective and reactive emotions in and around social movements ». *Sociological forum* 13 (3): 397-424.
- Jeanneaux, Philippe. 2006. « Les conflits d'usage dans les espaces périurbains et ruraux - Une approche par l'analyse économique de la décision publique ». Thèse de Science économique, Université de Bourgogne.
- Jimenez, Elodie. 2018. « Influences des jeux d'actions et de rétroaction des sous-systèmes sociaux sur les variables de bien-être professionnel: le cas des chefs d'exploitation agricole costarmoricaïns ». Thesis, Rennes 2. <http://www.theses.fr/2018REN20061>.
- Joas, Hans. 1999. *La créativité de l'agir*. Paris: Ed. du Cerf.
- — —. 2000. *The genesis of values*. University of Chicago Press.

- Joas, Hans, et Jens Beckert. 2001. « Action theory ». In *Handbook of sociological theory*, 269–285. Springer.
- Jobert, Bruno, et Pierre Muller. 1987. *L'Etat en action: Politiques publiques et corporatismes*.
- Jodelet, Denise. 1984. « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie ». In *Psychologie sociale*. Paris: Presses universitaires de France.
- Jollivet, Marcel. 1988. « Du paysan à l'agriculteur : le changement social dans le monde rural ». In *Les champs de la sociologie française*, édité par Henri Mendras et Michel Verret, 1. ed. Paris: Colin.
- Joseph, Isaac. 1998. *Erving Goffman et la microsociologie*. Philosophies 99. Paris: Presses Univ. de France.
- Kayser, Bernard. 1990. *La renaissance rurale: sociologie des campagnes du monde occidental*. Collection U. Paris: A. Colin.
- Kernalegenn, Tudi. 2014a. « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique ». *Classiques Garnier* 3 (HS 10): 69-84.
- — —. 2014b. *Histoire de l'écologie en Bretagne*. Rennes: Goater.
- Kilpinen, Erkki. 2002. « Joas, Bourdieu, Taylor ». *Acta Sociologica* 45: 6.
- Kuty, Olgierd. 2004. « Une matrice conceptuelle de la négociation: Du marchandage à la négociation valorielle ». *Négociations* 1 (1): 45. <https://doi.org/10.3917/neg.001.045>.
- Laflamme, Simon. 1995. *Communication et émotion: essai de microsociologie relationnelle*. Logiques sociales. Paris: L'Harmattan.
- Lamine, Claire. 2012. « « Changer de système »: une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux ». *Terrains travaux* n° 20 (1): 139-56.
- Larivière, Jean-Pierre. 1981. « La zone de recrutement de main d'œuvre de l'usine Citroën de Chartres-de-Bretagne ». *Noroi* 111 (1): 389-94. <https://doi.org/10.3406/noroi.1981.3977>.
- Lascoumes, Pierre, et Jean-Pierre Le Bourhis. 1998. « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures ». *Politix* 11 (42): 37-66. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1724>.
- Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès, éd. 2004. *Gouverner par les instruments*. Gouvernances. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Le Bart, Christian. 2003. *Les maires: sociologie d'un rôle*. Espaces politiques. Villeneuve d'Ascq: Presses Univ. du Septentrion.
- — —. 2018a. « La représentation politique comme lien émotionnel ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 14 (1): 203-27.
- — —. 2018b. *Les émotions du pouvoir: larmes, rires, colères des politiques*.
- Le Bon, Gustave. 2009. *Psychologie des foules*. Paris: PUF.
- Le Goffe, Philippe. 2012. « Les instruments de régulation des pollutions des élevages: une analyse économique ». In *Les flux d'azote liés aux élevages: rapport d'expertise*, 461-500.
- Le Lay, Delphine, et Alexis Horellou. 2013. *Plogoff*. Paris: Delcourt.
- Le Lay, Yves-Marie. 2020. *Algues vertes, un scandale d'Etat: nitrates et gaz toxiques, 50 ans de déni...*
- Lecourt, Arnaud. 2005. « Les conflits d'aménagement: analyse théorique et pratique à partir du cas breton ». Thèse de géographie, Rennes 2.
- Lemieux, Cyril. 2007. « À quoi sert l'analyse des controverses ? » *Mil neuf cent* n° 25 (1): 191. <https://doi.org/10.3917/mnc.025.0191>.
- Léraud, Inès, et Pierre Van Hove. 2019. *Algues vertes: l'histoire interdite*. Le Revue dessinée, Delcourt.
- Levain, Alix. 2014. « Vivre avec l'algue verte: médiations, épreuves et signes ». Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Lits, Marc. 2014. « L'espace public : concept fondateur de la communication ». *Hermès, La Revue* n° 70 (3): 77-81.
- Livet, P. 2002. *Emotions et rationalité morale*. PUF.
- Livet, Pierre. 2006. « Confiance, émotions et manifestation de valeurs ». In *Les moments de la confiance: connaissance, affects et engagements*, édité par Louis Quéré et Albert Ogien. Études sociologiques. Paris: Economica.

- Loloum, Tristan. 2016. « Le gouvernement de la nature - Tourisme et institutions environnementales dans le Nordeste brésilien ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n° 28 (avril). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3716>.
- Lordon, Frédéric. 2013. *La Société des affects. Pour un structuralisme des passions*. Le Seuil.
- Löwy, Michael, et Robert Sayre. 1992. *Révolte et mélancolie: le romantisme à contre-courant de la modernité*. Payot.
- Luhmann, Niklas. 2006. *La confiance: un mécanisme de réduction de la complexité sociale*. Economica.
- Lyman, Peter. 2004. « The Domestication of Anger: The Use and Abuse of Anger in Politics ». *European Journal of Social Theory* 7 (2): 133-47. <https://doi.org/10.1177/1368431004041748>.
- Lynch, Edouard. 2019. *Insurrections paysannes. De la terre à la rue. Usages de la violence au XXe siècle*. Paris: Vendémiaire Editions.
- Liotard, Jean-François. 1979. *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*. Collection Critique. Paris: Éditions de Minuit.
- Martuccelli, Danilo. 2015. « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie ». *Sociologie* Vol. 6 (1): 43-60.
- Mathieu, Lilian. 2002. « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux ». *Revue française de science politique* 52 (1): 75. <https://doi.org/10.3917/rfsp.521.0075>.
- — —. 2004. *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*. La discorde 20. Paris: Textuel.
- Mathieu, Nicole. 1998. « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France Les années quatre-vingt-dix ». *Économie rurale* 247 (1): 11-20. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1998.5029>.
- Mathieu, Nicole, et Pierre Duboscq. 1985. *Voyage en France par les pays de faible densité*. Editions du CNRS.
- Mathieu, Nicole, et Marcel Jollivet, éd. 1989. *Du rural à l'environnement: la question de la nature aujourd'hui*. Toulouse]: [Paris: A.R.F. Editions ; L'Harmattan.
- Mead, George Herbert. 2006. *L'esprit, le soi et la société*. Traduit par Daniel Cefai et Louis Quéré.
- Melé, Patrice. 2004. « Conflit, territoire et action publique ». In *Conflits et territoires*, édité par Corinne Larrue, Muriel Rosemberg, et Patrice Melé. PUF.
- — —. 2013. « Conflit d'usage ». In *GIS Démocratie et Participation*. Paris: Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation.
- Mendras, Henri. 1967. *La fin des paysans*. SEDEIS.
- — —. 1976. *Sociétés paysannes: éléments pour une théorie de la paysannerie*. Collection U. Paris: A. Colin.
- Ministère de l'intérieur. 2019. « Dossier de presse. Présentation de « DEMETER » ».
- Ministère en charge du Développement durable. 2015. « Recensement des accidents liés aux fosses à lisier ». n° de requête: 13718. <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/08/Accidentologie-des-fosses-%C3%A0-lisier-1.pdf>.
- Mol, Arthur PJ, et David A. Sonnenfeld. 2000. « Ecological modernisation around the world: an introduction ». *Environmental Politics* 9 (1): 1-14.
- Morin, Edgar. 1967. *Commune en France: la métamorphose de Plozevet*.
- Mormont, Marc. 2006. « Conflit et territorialisation ». *Géographie, économie, société* 8 (3): 299-318. <https://doi.org/10.3166/ges.8.299-318>.
- Mouffe, Chantal. 2000. « Deliberative democracy or agonistic pluralism ».
- Muller, Pierre. 1984. *Le technocrate et le paysan: essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*. Editions de l'Atelier.
- — —. 2000. « La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles ». *Économie rurale* 255 (1): 33-39. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5153>.
- Nicourt, Christian, Jean-Max Girault, et Jean Bourliaud. 2000. « Les odeurs d'élevages: textes, conflits et négociations locales ». *Économie rurale* 260 (1): 79-89. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.1112>.
- Ogien, Albert. 2013. « Théories sociologiques de l'action ». *Institut Marcel Mauss - CEMS Occasional Papers* (14): 17.

- Ollitrault, Sylvie. 2008. *Militer pour la planète: Sociologie des écologistes*. Presses universitaires de Rennes.
- Ollivro, André, et Yves-Marie Le Lay. 2011. *Le scandale des algues vertes*. Pornic: Editions du Temps.
- ONS. 2018. *Suicide : enjeux éthiques de la prévention, singularités du suicide à l'adolescence*. Vol. 3e rapport. Paris, France: Observatoire national du suicide (ONS).
- Pailloux, Anne-Laure. 2015. « Zone d'aménagement différé contre "« zone à défendre »". Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural ». *Justice spatiale - Spatial justice*, n° 7: 27.
- Palier, Bruno. 2014. « Path dependence (dépendance au chemin emprunté) ». In *Dictionnaire des politiques publiques*, édité par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet, 4ème édition, 411-19. Presses de Sciences po.
- Pelluchon, Corine. 2017. *Manifeste animaliste: politiser la cause animale*. Paris: Alma éditeur.
- Perrier-Cornet, Philippe, et Bertrand Hervieu. 2002. « Les transformations des campagnes françaises: une vue d'ensemble ». In *Repenser les campagnes*, 9-31.
- Piquot, Jean-François. 2000. *24 mois de fonctionnement du C.D.H. d'Ile et Vilaine, ou le temps du tango*. — — —. 2014. « Défendre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en territoire rural ». *Pour N° 223* (3): 97-102.
- Prod'homme, Jean-Pierre. 1990. « Pratiques de la cogestion ». In *Les Agriculteurs & la politique*, édité par Pierre Coulomb, Hélène Delorme, Bertrand Hervieu, Marcel Jollivet, et Philippe Lacombe. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Purseigle, François, Geneviève Nguyen, et Pierre Blanc, éd. 2017. *Le nouveau capitalisme agricole: de la ferme à la firme*. Domaine Economie politique. Paris: SciencesPo, les presses.
- Quay, Ray. 2010. « Anticipatory Governance: A Tool for Climate Change Adaptation ». *Journal of the American Planning Association* 76 (4): 496-511. <https://doi.org/10.1080/01944363.2010.508428>.
- Quéré, Louis. 2001. « La structure cognitive et normative de la confiance ». *Réseaux* 108 (4): 125. <https://doi.org/10.3917/res.108.0125>.
- — —. 2012. « Le travail des émotions dans l'expérience publique : marées vertes en Bretagne ». In *L'expérience des problèmes publics*. Raison pratique. Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Rabeharisoa, Vololona. 2017. « La multiplicité des connaissances et le tremblement des institutions ». *Revue d'anthropologie des connaissances* Vol. 11, N°2 (2): 141-47.
- Rabeharisoa, Vololona, Tiago Moreira, et Madeleine Akrich. 2014. « Evidence-Based Activism: Patients', Users' and Activists' Groups in Knowledge Society ». *BioSocieties* 9 (2): 111-28. <https://doi.org/10.1057/biosoc.2014.2>.
- Reddy, William M. 2001. *The navigation of feeling: A framework for the history of emotions*. Cambridge University Press.
- Reed, Mark S. 2008. « Stakeholder Participation for Environmental Management: A Literature Review ». *Biological Conservation* 141 (10): 2417-31. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.07.014>.
- Renahy, Nicolas. 2002. « Ville et campagne en famille : les résidences secondaires ». In *Repenser les campagnes*, édité par Philippe Editeur Scientifique Perrier-Cornet et Armand Préfacier Fremont. Editions de l'Aube/DATAR.
- Renault, Emmanuel. 2004. « Reconnaissance, institutions, injustice ». *Revue du MAUSS* 23 (1): 180. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0180>.
- Retière, Jean-Noël. 2013. « Capital d'autochtonie ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, 3.
- Rialland, Cécile. 2004. « Les conflits d'usage aux limites de la ville: un exemple en Loire-atlantique ». In *Conflits et territoires*, 6:189.
- Richards, B. 2007. *Emotional Governance: Politics, Media and Terror*. Springer.
- Rimé, Bernard. 2005. *Le partage social des émotions*. Presses Universitaires de France. Vol. 4. Quadrige.
- Rioufreyt, Thibaut. 2019. « Introduction ». *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique* 143 (1): 7-27. <https://doi.org/10.1177/0759106319852886>.
- Risse, Jacques. 1994. *Histoire de l'élevage français*. Paris: L'Harmattan.

- Roullier, Clothilde. 2011. « Focus – Qui sont les néoruraux ? » *Informations sociales* n° 164 (2): 32-35.
- Semal, Luc. 2019. *Face à l'effondrement: militer à l'ombre des catastrophes*. L'écologie en questions. Paris: Presses universitaires de France.
- Sennett, Richard. 1977. *The fall of public man*. Cambridge [Eng.]: Cambridge University Press.
- Servigne, Pablo, et Raphaël Stevens. 2015. *Comment tout peut s'effondrer: Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*. Seuil.
- Servolin, Claude. 1989. *L'agriculture moderne*. Paris: Seuil.
- Simmel, Georg. 1999. *Étude sur les formes de la socialisation*. Paris: Presse Universitaire de France.
- Singer, Peter. 1975. *Animal liberation: A New Ethics for Our Treatment of Animals*.
- Snow, David, Daniel Cress, Liam Downey, et Andrew Jones. 1998. « Disrupting the “quotidian”: Reconceptualizing the relationship between breakdown and the emergence of collective action ». *Mobilization: An International Quarterly* 3 (1): 1-22.
- Sommier, Isabelle. 2010. « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux ». In *Penser les mouvements sociaux*, édité par Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, et Isabelle Sommier, La Découverte. Paris.
- Strauss, Anselm L. 1978. *Negotiations: Varieties, Contexts, Processes, and Social Order*. 1st edition. San Francisco: Jossey-Bass Inc Pub.
- Terrier, Médulline, Sophie Madelrieux, et Benoît Dedieu. 2014. « Entre maintien et transformation du caractère familial des exploitations agricoles. Le cas des exploitations laitières des Alpes du Nord ». In *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, édité par P. Gasselin, J.-P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle, et S. Zasser, 145. EDP Sciences. <https://www.edp-open.org/books/edp-open-books/289-lagriculture-en-famille-travailler-reinventer-transmettre>.
- Thareau, Bertille. 2011. « Réguler l'accès à la terre, la réinvention locale du corporatisme agricole ». Thèse de sociologie, Université Paris ouest Nanterre la défense.
- Thoenig, Jean-Claude, et Patrice Duran. 1996. « L'État et la gestion publique territoriale ». *Revue française de science politique* 46 (4): 580-623. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1996.395082>.
- Thuderoz, Christian. 2009. « Régimes et registres de négociation ». *Negotiations* n° 12 (2): 107-18.
- — —. 2010. *Qu'est-ce que négocier? Sociologie du compromis et de l'action réciproque*. PU Rennes.
- Tilly, Charles. 1976. « Major forms of collective action in Western Europe 1500-1975 ». *Theory and society* 3 (3): 365-375.
- Torre, André, Olivier Aznar, M. Bonin, Armelle Caron, Eduardo Chia, M. Galman, Christine Lefranc, et al. 2006. « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises ». *Revue d'Économie régionale & Urbaine* août (3): 415. <https://doi.org/10.3917/reru.063.0415>.
- Torre, André, et Thierry Kirat. 2008. *Territoires de conflits: analyses des mutations de l'occupation de l'espace*. Editeur L'Harmattan.
- Torre, André, Thierry Kirat, Romain Melot, et Hai Vu Pham. 2016. « Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire ». *L'Information géographique* Vol. 80 (4): 8-29.
- Torre, André, Romain Melot, Luc Bossuet, Anne Cadoret, Armelle Caron, Ségolène Darly, Philippe Jeanneaux, Thierry Kirat, et Hai Pham. 2010. « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace?: Éléments de méthode et de repérage ». [*Vertigo*] *La revue électronique en sciences de l'environnement* 10 (1): 0-0.
- Tournay, Virginie. 2011. *Sociologie des institutions*. 1re ed. Que sais-je? 3915. Paris: PUF.
- Touzard, Hubert. 1977. *La médiation et la résolution des conflits: Etude psycho-sociologique*. Pr. Univ. de France.
- — —. 2006. « Consultation, concertation, négociation ». *Negotiations* no 5 (1): 67-74.
- Traïni, Christophe. 2009. *Émotions... mobilisation!* Collection académique. Paris: Presses de Sciences Po.

- — —. 2010. « Des sentiments aux émotions (et vice-versa): Comment devient-on militant de la cause animale ? » *Revue française de science politique* 60 (2): 335. <https://doi.org/10.3917/rfsp.602.0335>.
- — —. 2011. « Les émotions de la cause animale: Histoires affectives et travail militant ». *Politix* 93 (1): 69. <https://doi.org/10.3917/pox.093.0069>.
- — —. 2014. « Les protecteurs des animaux et le droit. Refoulement ou formalisation des émotions? » *Droit et société*, n° 2: 465-482.
- Turner, Jonathan H. 2007. *Human emotions: a sociological theory*. London ; New York: Routledge, Taylor & Francis Group.
- Turner, Jonathan H., et Richard S. Machalek. 2018. *The new evolutionary sociology: Recent and revitalized theoretical and methodological approaches*. Routledge.
- Van Campenhoudt, Luc, et Raymond Quivy. 2011. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4e Édition. Dunod.
- Van Dam, Denise, Nizet Jean, et Michel Streith. 2019. *Humains et animaux dans les agricultures alternatives. La domination en question*. Educagri éditions. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02464282>.
- Van Dam, Denise, Jean Nizet, et Marcus De Jardin. 2010. « La transition des agriculteurs conventionnels vers le bio: une dynamique cognitive et émotionnelle ». *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* Numéro 85 (1): 159-81.
- Van Dam, Denise, Jean Nizet, et Michel Streith. 2012. « Les émotions comme lien entre l'action collective et l'activité professionnelle: le cas de l'agriculture biologique ». *Natures Sciences Sociétés* 20 (3): 318-29. <https://doi.org/10.1051/nss/2012026>.
- Van Tilbeurgh, Véronique. 2006. « Quand la gestion intégrée redessine les contours d'une aire protégée: le cas du parc marin en mer d'Iroise ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 7 Numéro 3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.170>.
- — —. 2014. « Négocier la nature, Les dispositifs environnementaux comme situations dialogiques de négociation ». Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Rennes 2.
- Van Tilbeurgh, Véronique, et Sylvie Ollitrault. 2015. « Plaintes de santé et attribution de confiance dans des réseaux territorialisés ». In *Territoires et santé. Usages, parcours et mobilisations*, édité par M. Calvez et A.-C. Hardy, Presse Universitaire de Rennes.
- Van Dam, Denise, Jean Nizet, Michel Streith, et Lagneaux Séverine. 2016. « Régulation des émotions et valeurs: le cas des collectifs bio ». *VertigO*, n° Volume 16 numéro 3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18120>.
- Voirol, Olivier. 2009. « De l'expérience négative à l'agir politique: construction et clôture des causes collectives ». In *Le juste et l'injuste: émotions, reconnaissance et actions collectives*, édité par Jean Widmer et Yann Guillaud. Logiques sociales. Paris: L'Harmattan.
- Weyher, L. Frank. 2012. « Re-Reading Sociology via the Emotions: Karl Marx's Theory of Human Nature and Estrangement ». *Sociological Perspectives* 55 (2): 341-63. <https://doi.org/10.1525/sop.2012.55.2.341>.
- Woods, Ngaire. 2000. « The challenge of good governance for the IMF and the World Bank themselves ». *World development* 28 (5): 823-841.

ANNEXES



Table des annexes

Annexe 1 : Grille d'entretiens générale	349
Annexe 2 : Liste détaillée des acteurs rencontrés.....	352
Annexe 3 : Liste des codes et leurs définitions	354
Annexe 4 : Première lettre du corbeau	359
Annexe 5 : Deuxième lettre du corbeau	360

Annexe 1 : Grille d'entretiens générale

Notes au lecteur :

- Cette grille fournit des éléments de questions, mais leur formulation s'est faite au fil de l'entretien
- Il s'agit d'une synthèse de toutes les grilles d'entretiens. Des grilles par types d'acteurs ont été utilisées lors de la collecte de données.

Parcours

- Parcours professionnel, pourquoi ce type d'élevage ?
- Origine de la Bretagne ? Ancrage familial ?
- Comment a commencé militantisme ? Quelle association ? Quelle position ?
- Comment à commencer à être végan
 - o Parents ou amis végan ? Rôle de socialisation
 - o Être militante, dans cette association-là

La rupture

- Comment eu connaissance du conflit ? Que faisiez-vous ce jour-là ?
 - o Quelles émotions (peur, angoisse) ? Qu'est-ce que ça change ? Pourquoi concerné ?
 - o À qui en avoir parlé en premier ?
- Quels changements dans le quotidien ? Comment était-ce avant ? Quel projet de vie ?
 - o Quelles incertitudes ? Quels risques ? Les nuisances ?
 - o Comment s'adapter ? Que faut-il changer ?
 - o Quelles émotions (colère ?), envers qui ? Situation injuste ?
- Connaissance du projet avant ? Impliqué dans ces enjeux ?
 - o Connaissance de l'élevage ? Connaissance de l'environnement ?

La trame du conflit

- Décrivez l'historique des événements
 - o Votre rôle dans les mobilisations
- Ancien conflit dans la commune ?
- Qui sont les autres acteurs ?
 - o Lesquelles vous soutiennent ? Asso ? Syndicat ? Institution ?
 - o Relation avec les voisins ? Même situation ?
 - o Quelle position du maire ? Conseillers municipaux ? Quelle confiance ?
 - Enjeu rivalité politique ? Élection ?
 - o Quelle confiance envers le respect des normes ? Les services de l'État
 - o Qui sont les dominants ? Les dominés ? Les victimes ?
- Relation sociale : avez-vous rompu certaines relations ? Nouées d'autres ?
 - o L'attitude de vos amis, familles, a-t-elle changé ?
- Avez-vous déjà participé à une EP ?

- Quelle confiance envers le commissaire ? Est-il impartial ?
- Est-ce que l'EP change quelque chose ?

Sur le militantisme

Fonctionnement

- Historique de la structure
- Organigramme de la structure
- Son rôle : salarié/bénévole, ses missions, nb de salariés
- Surtout des femmes ? Rôle genré ? Véganisme/Écologie un enjeu féminin ?
- Relation avec d'autres asso ? Tension instit/militante
 - Principaux opposants et alliés
- Relation pouvoir public, subvention, organe de concertation

La cause

- Quels enjeux répond la structure ?
 - Critique de quoi ? Quel fondement du problème
- Quelle motivation à la mobilisation ? Injustice ?
- Convergence des luttes : féminisme, environnement, capitalisme

Actions

- Quelles actions menées, quelle stratégie de sensibilisation ?
 - Comment monter en généralité ?
- Usage des réseaux sociaux ? Quelles relations aux médias ?
- Comment vous faire reconnaître ? Public ? Institution ?
 - Pourquoi aller au tribunal ?
- Victime de harcèlement ? d'intimidation ?
- Déjà vécu une contre-manifestation ? Confrontation avec des personnes ?
- Évolution pratique militante : plus de vieux, de femmes ?

Perception et mondes sociaux

Politique

- Qu'est-ce que l'intérêt général ?
 - Est-ce que l'État le représente ? Association plus légitime ?
- Manière de faire politique en Bretagne, clientélisme, cogestion

Social

- Perception métier d'éleveur ? Agriculture ?
 - Difficulté moderne, dépendance, contrainte

- Souffrance éleveur VS souffrance animal
- État des relations sociales dans la commune, partage ? méfiance ?
- Conflit entre Tourisme/agriculture/résidentiel ?
- Enjeu urbain / rural

Environnement

- Transformation nature, du paysage
- Utopie
 - Comment serait relation humain-animaux dans un monde utopique
 - Arrêter de vivre avec les animaux ?

Annexe 2 : Liste détaillée des acteurs rencontrés

#	Type acteur	# cas	Département	Détails
1	Défenseur	*	Ille-et-Vilaine	
2	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	
3	Militant écologiste	*	Côtes d'Armor	Militant des algues vertes
4	Militant écologiste	*	Côtes d'Armor	Militant des algues vertes
5	Opposant	3	Finistère	
6	Commissaire enquêteur	7	Côtes d'Armor	
7	Éleveur	4	Finistère	Aussi nommé Maxime, son frère Bernard
8	Maire	7	Côtes d'Armor	Le maire et un conseiller municipal qui ont pris en charge le conflit
9	Opposante	1	Finistère	Aussi nommé Madeleine, opposante à plusieurs projets d'aménagement
10	Maire	1	Finistère	Discours typique de défenseur
11	Commissaire enquêteur	1	Finistère	CE renvoyé pour avis négatif
12	Riverain	*	Ille-et-Vilaine	Aussi nommé Félix, personne résignée
13	Militant écologiste	9	Ille-et-Vilaine	
14	Militant écologiste	9	Ille-et-Vilaine	
15	Militant écologiste	*	Finistère	
16	1 ^{ère} commissaire enquêtrice	2	Finistère	
17	Militant écologiste	*	Bretagne	
18	2 ^{ème} commissaire enquêtrice	2	Finistère	
19	Opposant	2 et 3	Finistère	
20	Militant écologiste	6	Ille-et-Vilaine	
21	Éleveur	6	Ille-et-Vilaine	Éleveur à la retraite et père de l'éleveur en conflit
22	Opposant	6	Ille-et-Vilaine	Ancien éleveur à la retraite subissant d'intenses nuisances
23	Défenseur	9	Ille-et-Vilaine	
24	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	Aussi nommé Éva
25	Maire	9	Ille-et-Vilaine	
26	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	
27	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	Aussi nommé Catherine
28	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	
29	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	Aussi nommé Camille
30	Militant antispéciste	*	Morbihan	
31	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	
32	Éleveur de porc	*	Ille-et-Vilaine	
33	Éleveur de porc	*	Ille-et-Vilaine	Aussi nommé David
34	Éleveur de vaches en bio	*	Ille-et-Vilaine	
35	Militant antispéciste	*	Ille-et-Vilaine	
36	Éleveur laitier	*	Ille-et-Vilaine	
37	Délégué syndical	*	Ille-et-Vilaine	

38	Agriculteur	5	Finistère	
39	Collectif d'agriculteurs	5	Finistère	
40	Militant écologiste	5	Finistère	
41	Opposant	5	Finistère	
42	Délégué syndical	*	Finistère	
43	Maire	5	Finistère	
44	Commissaire enquêteur	8	Loire-Atlantique	
45	Opposant	8	Loire-Atlantique	
46	Éleveur de porc	8	Loire-Atlantique	
47	Militant écologiste	*	Bretagne	
48	Militant écologiste	*	Bretagne	
49	Militant écologiste	*	Finistère	
50	Avocat et militant écologiste	*	Bretagne	
51	Militant écologiste	1	Finistère	
52	Collectif d'opposants	8	Loire-Atlantique	

Annexe 3 : Liste des codes et leurs définitions

Codes	Description	Fréq.
Attentes - revendications	Les raisons de se mobiliser	
Attachement - paysage	- le paysage - image de la commune, de la région	30
BEA	Bien-être animal	11
Environnement - pollution	Enjeux qui concernent l'environnement et la pollution	42
Foncier - localisation	Tout ce qui touche à l'appropriation de l'espace - usage des terres fertiles pour de l'élevage hors-sol - trop de tourisme	42
Modèle de développement	Enjeux qui concernent - mode d'élevage - le développement agricole - développement de la commune (urbanisme) - l'installation des jeunes ?? - Leg aux enfants, futures générations - pour le futur	62
NIMBY	Utilisation d'argument personnel ou en référence explicite au NIMBY	20
Nuisances	-odeur -transport routier -sonore -parfois environnement au sens large	39
Procédures, droit	- application de la règle (quand ça nous arrange)	31
Démocratie transparence	Enjeux autour de la transparence en démocratie, des institutions	1
Sentiment d'injustice	- inclu le sentiment d'être pris pour un con	9
Santé	- effet pour la santé - qualité alimentaire - pesticides santé	45
Prise en charge des attentes	La manière dont les attentes sont prises en charge	
Argumentaire défenseur	Arguments typiques	10
Confiance, risque, inquiétude	- place importante des enjeux sur l'eau	56
Acceptabilité sociale	Manière dont les acteurs perçoivent ce qu'est la demande sociale - Consommation de viande - manière dont l'agriculture est perçue - type d'élevage et de développement	19
Institution-reconnaissance	- La manière dont les institutions reconnaissent ou bloquent la reconnaissance	17
Mobilisation - conflit	Entrée dans la phase de mobilisation	
1.rupture/surprise	Ce que décrivent les personnes quand ils apprennent le projet	34
Engagement écolo	Plus spécifiquement dans l'engagement des militants écologistes	33

Montée en généralité	Le passage d'arguments personnels à généraux	7
Mise en réseau	- alliance entre acteurs - convergence des conflits, enjeux, luttes - sentiment de ne pas être seul face au problème, que d'autres collectifs font la même chose partout en France	78
Mobilisation	Description des modes d'action	0
Mode d'action opposant	Modalités d'action des opposants	35
Mode d'action écolo	Modalité d'action spécifique aux militants écologistes	42
État émotionnel	Émotions que décrivent les acteurs	45
Réseaux sociaux	Utilisation des réseaux sociaux numériques	66
Dénouement	Dénouement du conflit	32
Intégration sociale	Les différentes formes de ruptures au regard de l'intégration dans la société	
Rupture avec le monde paysan	- aussi le manque de reconnaissance des paysans	10
Intensif/bio	- effet de clans	6
Nouveau/ancien résident	Effet des mobilités résidentielles	16
Rupture riche/pauvre	- richesse - par rapport à certains rapports de classe, de domination	6
Rupture génération	Effet de rupture entre les générations	16
Rupture urbain/rural	Conflit autour des différents usages de l'espace, entre - les néoruraux et anciennes familles - tourisme/élevage - urbain/rural	25
Rupture géographique	- positionnement dans l'espace - type de population en général - conflit sur les activités	11
Solidarité - cohésion	- au sein de la commune - dans la famille	19
Voisin - interconnaissance	Comprend - relation locale - relation entre voisins	17
Exploitation agricole - métier	Évolution du métier d'agriculteur, - rôle des agriculteurs - Éleveur pris dans un système (lié catégorie logique de système)	
Métier agricole	Perception du métier d'agriculteur, d'éleveur	34
Installation des jeunes	- concerne aussi la transmission	22
Vie syndicale	Manière dont ils vivent le syndicalisme	19
Relation et rôle État	- comprends la perception du rôle de l'État de plusieurs acteurs	10

Enjeux de société	- Enjeux contemporains - changement social - perception du futur - moins de consommation de viande - changement habitude de consommation: oeuf en batterie	29
Modernisation - développement	- Élément sur la modernisation agricole	16
Économique - coop	- enjeux du développement économique - organisation de la filière	30
Industrialisation	Catégorie qui comprend : - développement agricole comme priorité - Imaginaire de la modernité industrielle	13
Mondialisation	Impact sur leur métier	31
Mise aux normes	Effet de la mise aux normes sur leurs pratiques	13
Reconversion - bio	- Enjeux de la conversion (pourquoi le faire ou pas?) - Perception de ceux qui l'ont fait	26
Rapport aux animaux	Manière de travailler avec les animaux perception de leur intelligence	57
Institutions	Relations aux institutions, leur perception	
État	Plus spécifiquement l'appareil d'État, le gouvernement	
Intérêt général VS particulier	Mention explicite de cette opposition	6
Politique nationale et européenne	- national - et tout ce qui est au-dessus de la commune (sauf inter-comm)	34
Politique locale	Politique municipale	28
Syndicats	Rôle du syndicalisme vis à vis de l'État	20
Fonctionnement institution	- judiciaire -conflit entre corps admin	22
Dispositifs de participation	EP et concertation	
Concertation	Participation aux instances de concertation	14
Réunion publique	La manière dont les réunions publiques ont été vécues	29
Enquête publique	Perception et expériences de l'EP	71
EP - évolution	Évolution réglementaire de l'EP	33
Médias	Les médias comme acteurs dans l'espace public	
La presse	- opinion publique	60
Espace public	Perception de cet espace, de ce qu'on y fait, ses usages	11
Réputation	Importance donnée à la réputation	5
Regard des médias et société	- regard porté sur le métier agricole - perception de jugement - tout le monde s'occupe des affaires des autres - tout le monde se plaint - relation avec les médias forte - méconnaissance du métier d'agriculteur - les gens qui se plaignent tout le temps	65

Ordre social		Ensemble de pratique et reprétation pour maintenir le modèle agricole breton	
	Intimidation	- les cas de pressions plus violents - menaces	88
	Lobby	Intérêts économiques, surtout nationaux	24
	Réseaux familiaux - tissu social	Importance des anciennes familles	17
	Évitement, déni de réalité	- lié à la concertation - technique pour éviter de reconnaître le problème - lié à la reconnaissance des instits - on ne croit pas ce qu'on dit (changement climatique) - > conséquence pesticides sur la santé	25
	Algues vertes	Plus spécifiquement le déni des algues vertes	29
Ordre admin		La cogestion et le corporatisme	
	Application - dérogation	- manière d'appliquer la loi - dérogation donner à la loi - faible moyen pour appliquer la loi	52
	Transparence - saucissonnage	- peu de transparence dans l'application régle - omerta en bretagne - manière de faire les dossiers d'EP	24
	Impuissance- droit de tout faire	Manière dont les éleveurs peuvent manipuler leur dossier d'EP pour qu'il soit accepté	28
	Respect des normes	"pas de danger, c'est dans les normes"	9
	Réponses techniques	Arguments techniques donnés aux critiques	16
Terrains		Les cas d'études	
	Bretagne (spécificité du territoire)		23
	Cas 1		27
	Cas 2		22
	Cas 3		7
	Cas 4		15
	Cas 5		60
	Cas 6		18
	Cas 7		100
	Cas 8		14
	Cas 9		29
	Autres cas cités		5
Acteurs		Toutes les catégories parents se définissent comme la caractérisation du rôle, - la manière dont les autres le perçoivent - raisonnement typique de l'acteur	
	Commissaire enquêteur	Perception de ce rôle	2
	Profil	Histoire personnelle et profil psychologique	9
	Engagement - procédure	- manière don le CE sont engagé - motivation a devenir CE	12
	Rôle	Perception de leur rôle par eux-mêmes, mais aussi les autres acteurs	21
	Défenseur	Les défenseurs de l'élevage	3

	Profil	Histoire personnelle et profil psychologique	5
	FDSEA	Rôle joué par cette organisation	4
	CRAB	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	4
	Mode d'action	Mode d'action spécifique aux défenseurs (autres que éleveurs)	2
Éleveurs et agriculteurs			72
	Profil éleveurs	- profil de l'individu - caract. de son exploitation	11
	Pêcheurs et conchy	Rôles et relations	4
	Mode d'action	manière de se mobiliser	23
Maire			28
Militant Ecolo (types)			26
	Profil écolo	profil psychologique	19
	Organisation et rôle assos	- rôle de contre pouvoir	57
	ERB	Dichotomie - asso institutionnel/locale militante - asso ecole/BEA - rôle crucial de mise en réseau	79
	Différence, évolution militant	Évolution des manières de militer entre anciens et nouveaux militants	9
Opposants			31
	Profils opposants	Trajectoire et profil	12
	Organisation et rôle asso	Manière de créer des assos	16
Militant BEA			47
	Engagement	Comment devient-on Végane et militant	72
	Modes d'action		68
	Antispécisme	Philosophie morale	75
	(éco)fémisme		8
	Organisation et rôle assos		23
	Contre-manif	Organisation de contre manifestation suite à des actions	20
	Fiché - RG	Relations aux renseignements généraux	14
Marqueurs			
	Non classé		10
	Hors sujet		1
	Excellentes citations		41
	Significatif		43
À éclaircir			4
	Retour d'entretien	- raison pour certains de ne pas être enregistré - perception des universitaires	9
Fréquence totale			3138

Annexe 4 : Première lettre du corbeau

Qui sème le vent, récolte la tempête !

Alors [redacted], on fait le vilain rapporteur auprès du maire. Comme c'est pas beau et très immature! Evidemment c'est le maire des agriculteurs. Les autres riverains ce sont des anomalies dans le paysage. Alors que le quartier de [redacted] existe depuis toujours. D'après [redacted] c' est un site datant du moyen âge .Les maisons récentes se sont construites sur des terres vendues par des agriculteurs.

Le maire misogyne, quasi dictateur s'énerve, s'agite s'en prend aux conseillers de l'opposition et même à une conseillère de la majorité. Il a toujours raison et mène tout le monde à la baguette comme des marionnettes. Le moins que l'on puisse dire c'est que vous foutez le bordel à [redacted]. Vous divisez les couples, le quartier et les carantécois. Il ya des personnes qui sont favorables et d'autres qui sont opposées. C'est ça la démocratie ! Dur Dur pour vous qui pensez avoir toujours raison.

Je pense qu'avec le temps tu vas passer par des moments de déprime puis de dépression et pour finir tu vas penser peut être au suicide. En France un agriculteur se donne la mort tous les deux ou trois jours. Je ne te le souhaite pas . Un être humain doit avoir cinq à dix relations humaines en dehors de sa famille pour vivre sereinement. Ce n'est pas en fréquentant 30 000 poules que l'on trouve l'équilibre sans compter que tu vas te mettre une bonne partie de la population à dos.

Je pense aussi à ta femme et à tes pauvres futurs enfants qui devront respirer des odeurs nauséabondes et dangereuses si du moins tu peux rester vivre à proximité de ce poulailler. C'est pas certain que tes ancêtres seraient fiers de ce que tu fais. Les anciens Léonards aimaient la terre et toi tu vas la polluer. Tout cela pour gagner plus et travailler moins. C'est nul !

Aujourd'hui, c'est déjà le tiers de la population de [redacted] soit 1000 personnes qui ont signé une pétition pour s'opposer à votre poulailler. Vous dites que nous sommes sourds et que nous ne voulons rien entendre. Mais vous ne savez peut être pas mais parmi les opposants il y a des ingénieurs , des professeurs, des experts comptables, du personnel médical, des entrepreneurs , des conseillers juridiques alors tu pourrais être plus modeste avec ton niveau de BTS. Tu ferais preuve d'une très grande intelligence et d'une grande lucidité en changeant de projet ou en l'éloignant de la mer . Ce n'est pas parce qu'on est sur ses terres depuis cent ans que l'on peut faire n'importe quoi. L'air par exemple ne vous appartient pas.

C'est à se demander si tu as déjà parcouru les sentiers côtiers, fréquenter les plages , admirer [redacted] et tous les îlots....Je te rappelle que quinze mille personnes viennent à [redacted] se ressourcer, nager, faire de la voile, pêcher, camper ... Et toi tu arrives avec tes gros sabots installer une grosse verrue dans le paysage. Un poulailler industriel polluant qui n'a rien à faire au sein d'une station balnéaire. J'ai fait le tour des sentiers côtiers finistériens. Il n'y a pas de poulailler équivalent à proximité de la mer. Vous serez la honte de la commune car cela deviendra une friche assez vite. D'ailleurs votre projet vous l'avez bien caché pendant des mois pour éviter toute opposition. Bravo pour la transparence... et l'excellence ---

La justice prendra sa décision. Nous sommes dans un état de droit. Elle vous sera peut être favorable ou peut être pas....Mais le combat continuera en demandant un nouveau recours. Vous ne dormirez plus sur vos deux oreilles....Après ce sera l'Europe !

Je ne dévoilerai pas mon identité parce que **certain**s agriculteurs sont des gens violents, casseurs, sectaires et égoïstes .Ils sont capables de tout même d'empêcher récemment un concert dans une chapelle à Henvic.

Allez cours vite donner cette lettre à [redacted]. Cette missive n'a rien à voir avec l'association « [redacted] » pour moi ils sont trop gentils....



Annexe 5 : Deuxième lettre du corbeau

A

Cinq bonnes raisons d'abandonner ton projet de poulailler.

- 1 Un médecin cancérologue a mené une étude sur les éleveurs de volailles. Leur présence quotidienne de deux à trois heures dans le bâtiment d'élevage entraîne un risque élevé de développer un cancer du poumon voir du cœur. Le port du masque atténue très peu l'inhalation des micro-poussières.
- 2 Un jour ou l'autre les médias apprendront que ces poules ne sont pas réellement élevées en plein air. Il n'y a que quelques centaines qui sortent. Les autres restent confinées. Quand les consommateurs apprendront cela, le marché va s'écrouler... bonjour la faillite ! (Nous avons déjà contacté les médias : radio locales, france inter, france info, france 2.....)Grosse tromperie !
- 3 Les riverains n'ont rien à perdre. Leur bien va dévaluer. Ils vont donc te poursuivre en justice et ils continueront à se battre sans relâche même si tu as tes autorisations. Tu n'auras plus la paix...tu seras seul contre tous !
- 4 Tu deviendras le plus gros pollueur de [redacted]. Une ville qui attirait tant de touristes pour son côté un peu sauvage. C'est ça l'excellence ! Un poulailler industriel.
Tu seras montré du doigt pour ton mépris des riverains. Vos enfants en subiront les conséquences et vous deviendrez la risée de la ville.
- 5 Tu es un jeune homme bien trop gâté qui veut s'installer. Trop dur de couper les légumes. Heureusement que papa et le maire sont là. Nous nos parents ne peuvent pas nous aider à cette hauteur. C'est tout simplement écoeurant !

Deux filles qui étaient à l'école avec toi. Pour l'une d'entre elle, c'est une catastrophe. Son père ne mange plus et ne dort plus. Il a déjà perdu 19 kilos. Sa vie est tout simplement en danger. Ca sera la première victime de votre projet. Moi j'ai l'intention de faire une grève de la faim cet été dans une tente devant la mairie. D'autres jeunes sont prêts a me soutenir.

LISTE DES SIGLES

APPSB : l'Association pour la Production et la Protection des Salmonidés en Bretagne de 1959 à 1983 puis Eau et rivières de Bretagne

ARS : Agence régionale de santé

BTS : Brevet de technicien supérieur

CAQDAS : Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software

CCIB : Comité convergence des intérêts bretons

CE : Commissaire enquêteur

CLE : comité local de l'eau

CNDP : Commission nationale du débat public

CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

CRAB : Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

DDPP : Direction départementale de la protection de la population. Dans certains cas il s'agit aussi de la **DDCSPP** pour cohésion sociale.

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EELV : Europe écologie les Verts

EP : Enquête publique

ERB : Eau et rivières de Bretagne, anciennement APPSB de 1959 À 1983

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FNE : France nature environnement

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

GAEC : Groupe agricole d'exploitation en commun

ICPE : Installations classées pour l'environnement

JA : Syndicat des Jeunes agriculteurs

JAC : Jeunesse agricole catholique

MAE : Mesures agroenvironnementales

MSA : Mutuel social agricole

NIMBY : Not In My Back Yard

OGM : Organisme génétiquement modifié

OMC : Organisation mondiale du commerce

OPA : Organisation professionnelle agricole

PAC : Politique agricole commune

PBS : Production brute standard

PIB : Produit intérieur brut

PLU : Plan local d'urbanisme

PMPOA : Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

RSA : Revenu de solidarité active : Organisation professionnelle agricole

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : Surface agricole utile

SEPNB : Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne de 1958 à 1998, puis Bretagne vivante

ZAD : « Zone à défendre » pour les militants ou « Zone d'aménagement différé » pour l'administration

INDEX

Figures

Figure 1 : L'émotion et ses concepts satellites-----	26
Figure 2 : La synthèse des différentes fonctions attribuées aux émotions dans l'action-----	33
Figure 3 : La dynamique des émotions -----	36
Figure 4 : La dynamique de la confiance-----	39
Figure 5 : Les caractéristiques des émotions dans l'action -----	41
Figure 6 : Les caractéristiques des valeurs-----	44
Figure 7 : Les dimensions des institutions-----	46
Figure 8 : Le travail de révision émotionnel-----	50
Figure 9 : L'évolution démographique en France et en Bretagne -----	53
Figure 10 : Les tensions autour de l'usage de l'espace -----	55
Figure 11 : La typologie de controverses dans l'élevage-----	58
Figure 12 : Le régime d'ICPE et animaux-équivalent -----	61
Figure 13 : Les axes de recherche -----	69
Figure 14 : Le récapitulatif des entretiens réalisés -----	74
Figure 15 : Les différentes manières de coder en fonction de l'approche méthodologique -----	79
Figure 16 : Un aperçu de l'interface de MAXQDA 2020-----	80
Figure 17 : La synthèse des phases de modernisation-----	96
Figure 18 : L'évolution du discours médiatique sur les algues vertes-----	102
Figure 19 : Les types de cadrages faits par les militants environnementaux -----	106
Figure 20 : La synthèse des formes de militantisme -----	109
Figure 21 : Le récapitulatif des cas-----	111
Figure 22 : Les données démographiques sur les cas étudiés -----	112
Figure 23 : La synthèse des transformations historiques du territoire en France-----	129
Figure 24 : Les étapes de la trame narrative -----	135
Figure 25 : La première étape de la trame narrative-----	138
Figure 26 : Des exemples d'attentes exprimées par les opposants en Puy-de-Dôme (63)-----	142
Figure 27 : La deuxième étape de la trame narrative-----	174
Figure 28 : La troisième étape de la trame narrative-----	216
Figure 29 : Le modèle de la trame narrative des conflits -----	232
Figure 30 : La dynamique de la prise en charge-----	240
Figure 31 : Le baromètre d'image des agriculteurs 2019 -----	253
Figure 32 : Les registres de valeurs-----	257
Figure 33 : La considération des différentes éthiques du vivant-----	263

Cartes

Carte 1 : La spécialisation des exploitations agricoles en Bretagne.....	88
Carte 2 : La cartographie des principaux accidents et luttes environnementales en Bretagne	99
Carte 3 : La carte des cas de conflits.....	110
Carte 4 : La représentation spatiale du cas 1.....	113
Carte 5 : La représentation spatiale du cas 2.....	116
Carte 6 : La représentation spatiale du cas 3.....	117
Carte 7 : La représentation spatiale du cas 4.....	118
Carte 8 : La représentation spatiale du cas 5.....	120
Carte 9 : La représentation spatiale du cas 6.....	122
Carte 10 : La représentation spatiale du cas 7.....	123
Carte 11 : La représentation spatiale du cas 8.....	125
Carte 12 : La représentation spatiale du cas 9.....	127
Carte 13 : La configuration spatiale du projet d'élevage du cas 1	148
Carte 14 : Les plans d'épandage et le « lisiodyc » dans le cas 1	284

Illustrations

Illustration 1 : Les bureaux annexes de la mairie de Plogoff gardés par les forces de l'ordre.....	64
Illustration 2 : Une brosse à vache.....	159
Illustration 3 : Une affiche mise sur un pont contre le projet de poulailler du cas 5	198
Illustration 4 : Une vente d'affiches au marché dans le cas 5	200
Illustration 5 : Un militant mesurant les émanations d'hydrogène sulfuré des algues vertes	204
Illustration 6 : Les responsables politiques s'affichent avec Agriculteurs de Bretagne.....	280
Illustration 7 : La campagne de publicité de FNE en 2011.....	296

Encadrés

Encadré 1 : Les principales évolutions de l'enquête publique	60
Encadré 2 : La production animale en Bretagne aujourd'hui.....	87
Encadré 3 : Les quatre grandes organisations professionnelles agricoles historiques	92
Encadré 4 : La « Directive nitrate »	100
Encadré 5 : Le phénomène des algues vertes	101
Encadré 6 : L'antispécisme et ses militants	108
Encadré 7 : Le cas de la famille Collomier	143
Encadré 8 : Le discours emblématique d'un défenseur	151
Encadré 9 : La technologie dans l'élevage.....	164
Encadré 10 : L'association Eau et rivières de Bretagne	188
Encadré 11 : Le mode de vie végétarien.....	191
Encadré 12 : Les conflits autour des nuits-debout devant les abattoirs.....	255
Encadré 13 : Les manifestations des Bonnets rouges.....	281
Encadré 14 : L'affaire Inès Léraud.....	299

GLOSSAIRE

Attentes : mécanismes qui garantissent la stabilité et la continuité du monde à travers un système de représentations sociales et d'anticipation.

Confiance : attitude vis-à-vis une personne (Quéré) ou des systèmes abstraits (Giddens). Permet de pallier à l'incertitude et de préserver les routines.

Conflit : issue de tensions latentes ou parfois de crise. Un conflit est toujours structuré par des groupes à la fois antagonistes et interdépendants.

Conflit d'usage : la dénonciation d'incompatibilité entre certaines formes d'appropriation ou d'exploitation des espaces et des ressources naturelles

Émotion : une excitation physiologique et une évaluation qui indique une discontinuité, une rupture du quotidien. Peut être positive ou négative, produit une attraction ou un évitement, fournit une motivation pour résoudre la tension.

Institutions : a) une forme historiquement ancrée et socialement construite; b) un ensemble de normes et de rôles qui cadre les interactions, qui assure la coordination de l'action et stabilise les pratiques; et c) un ensemble de valeurs en tant qu'elles hiérarchisent des grandeurs, portent des conceptions du désirable et garantissent des principes de légitimation.

Négociation : mécanisme de régulation qui permet l'établissement de règle pour construire la vie sociale.

Normes : schémas routinisés permettant d'agir de manière coordonnée. Elles sont ancrées et naturalisées par les routines quotidiennes et stabilisées par les institutions.

Ordre social breton : un ensemble de normes et de rôles affirmant la primauté du modèle agricole breton. Ce n'est pas une organisation formelle, mais plutôt un assemblage hétérogène d'acteurs qui se mobilisent quand leurs intérêts, leur identité ou leurs privilèges sont remis en cause.

Ordre social local : le conflit est un moyen de négocier la réalité (la situation) et les règles qui structurent les pratiques. L'ordre social est donc la sédimentation des négociations passées sous la forme d'un système routinisé de redistribution des avantages et inconvénients.

Préférences : ensemble de schémas sociaux intégrés et routinisés sous forme d'attentes.

Prise en charge : produite par les acteurs institutionnels ou issue de l'action collective, la prise en charge a pour but de restaurer la confiance et de stabiliser une interprétation à la situation. Elle

se réalise sur deux dimensions intimement reliées, la reconnaissance des émotions et des valeurs; puis la redistribution des usages de l'espace.

Régulation : Ensemble de mécanismes institutionnels visant à la reproduction de l'ordre et son équilibre dans le temps. La régulation s'opère généralement par des règles permettant de normaliser les relations sociales. Par exemple, la négociation est un mécanisme de régulation.

Révision émotionnelle (ou travail de révision): Concept de P. Livet décrivant l'effort fait pour résoudre la tension entre le monde perçu (les attentes) et la réalité sociale (la situation).

Routine : ensemble de « systèmes d'anticipations » qui guident les interactions quotidiennes et rendent le monde prévisible.

Trame narrative : caractérise le conflit en trois étapes, à savoir le concernement, la mobilisation et le dénouement. Il s'agit de la construction d'une histoire collective, dans laquelle émergent des rôles et des récits qui caractérisent la situation.

Travail émotionnel : Concept d'A.R. Hochschild décrivant l'effort fait par des individus pour ressentir des émotions en fonction d'une situation, des normes sociales ou exigences d'emplois.

Valeurs : « ce à quoi nous tenons » ou encore l'évaluation d'une situation, d'un objet ou d'une personne selon des préférences et des attentes ancrées dans l'individu au fil des révisions.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	3
Remerciements.....	7
Sommaire.....	8
Notes au lecteur.....	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
Un cas exemplaire.....	12
Les enjeux des conflits d'élevage.....	15
L'organisation de la thèse.....	17
PARTIE I COMPRENDRE LES ÉMOTIONS DANS LES CONFLITS.....	21
Chapitre 1 La microsociologie des émotions.....	25
1. Le tournant émotionnel en sciences sociales.....	26
1.1 La suspicion envers les émotions.....	27
1.2 Le renouvellement des approches émotionnelles.....	29
1.3 Les fonctions des émotions.....	31
2. La dynamique des émotions.....	34
2.1 La révision des émotions.....	34
2.2 L'incertitude et la confiance.....	36
2.3 Les émotions dans l'action collective.....	39
3. La prise en charge des émotions dans les conflits.....	42
3.1 Les émotions comme révélateurs de valeurs.....	42
3.2 La place des institutions.....	44
3.3 La reconnaissance des émotions et des valeurs.....	46
Conclusion.....	49
Chapitre 2 L'analyse des émotions dans les conflits.....	51
1. Le conflit comme objet d'étude.....	51
1.1 Les apports de la sociologie rurale.....	52
1.2 L'usage des conflits d'usage.....	56
1.3 L'enquête publique comme institutionnalisation des conflits.....	59
1.4 La régulation des conflits.....	65
2. Les méthodes et le modèle des émotions en situation de conflit.....	67
2.1 Les axes de recherche.....	68
2.2 La trame narrative comme modèle d'analyse.....	69
2.3 La collecte de données.....	72
2.4 L'analyse des données.....	75
2.5 Les spécificités de l'analyse assistée par ordinateur.....	78
2.6 Le contexte et la posture de la thèse.....	81
Conclusion.....	83

Chapitre 3 Les terrains conflictuels bretons	85
1. La modernisation de l'agriculture.....	86
1.1 Les paysans dans la modernisation agricole	86
1.2 La cogestion : syndicalisme et politiques agricoles	91
1.3 Le modèle agricole breton	93
2. La construction de l'environnement comme problème public	96
2.1 Aux origines de l'écologie en Bretagne	97
2.2 La qualité de l'eau et les algues vertes.....	100
2.3 Les entrepreneurs de cause	104
3. Présentation des neuf cas d'étude	109
Conclusion.....	128
Conclusion Partie I	131
PARTIE II LA DYNAMIQUE ÉMOTIONNELLE DES CONFLITS	133
Chapitre 4 Le concernement	137
1. La rupture	138
2. Les attentes des concernées	141
3. Les attentes des défenseurs	153
4. L'interprétation de la situation	165
4.1 L'incertitude et la confiance	165
4.2 Le rôle du maire.....	167
4.3 Le rôle du commissaire enquêteur	169
Conclusion.....	172
Chapitre 5 La mobilisation	173
1. La construction d'antagonismes.....	174
1.1 Les nouvelles ruptures.....	175
1.2 La montée en généralité.....	177
1.3 La mise en réseau des opposants	179
2. L'élaboration de rôles dans le conflit.....	182
2.1 Les éleveurs	183
2.2 Les riverains	185
2.3 Les militants écologistes	187
2.4 Les militants antispécistes	189
2.5 Les maires et les conseillers municipaux.....	192
2.6 Les commissaires enquêteurs.....	194
3. Les modalités de l'action collective.....	195
3.1 Les modes d'action des opposants	195
3.2 Mode d'action des défenseurs	205
3.3 L'utilisation des réseaux sociaux numériques.....	209
Conclusion.....	213
Chapitre 6 Le dénouement	215
1. Les états pathologiques comme conséquences du conflit.....	216
1.1 La paranoïa, méfiance et anxiété	217
1.2 La dépression et la souffrance.....	219
2. Les ruptures dans les relations sociales.....	221
3. La résolution des conflits.....	228
Conclusion.....	230

Conclusion partie II	231
PARTIE III LA PRISE EN CHARGE DES CONFLITS	235
Chapitre 7 La prise en charge des valeurs.....	239
1. Les espaces de participation.....	241
1.1 L'enquête publique.....	241
1.2 La concertation.....	245
2. La publicisation d'une cause.....	247
2.1 La cause des opposants.....	248
2.2 La cause des défenseurs.....	252
3. Les conflits entre registres de valeurs.....	256
3.1 La pureté	258
3.2 L'attachement.....	259
3.3 La citoyenneté	261
3.4 La morale	262
3.5 La réputation	265
3.6 L'efficacité.....	266
Conclusion.....	268
Chapitre 8 Les entraves à la prise en charge.....	271
1. L'imbrication des réseaux corporatistes.....	272
1.1 L'ancrage des anciennes familles dans les réseaux locaux	273
1.2 La portée politique des réseaux syndicaux.....	276
1.3 L'influence des réseaux économiques	279
2. Les usages de la cogestion.....	282
2.1 La transparence des projets.....	282
2.2 Le régime dérogatoire.....	285
3. Le fonctionnement de l'ordre social breton	288
3.1 L'impunité	289
3.2 L'exclusion.....	291
3.3 Le déni.....	293
3.4 La pression sociale.....	294
3.5 La censure	297
Conclusion.....	300
Chapitre 9 Un modèle de l'action en conflit.....	301
1. La créativité d'agir.....	302
1.1 La créativité de l'action	303
1.2 Les finalités de l'action.....	304
1.3 Les ruptures et la créativité dans les parcours de vie.....	305
2. Les institutions et les émotions.....	308
2.1 Le déni de l'émotion.....	310
2.2 Le déni des possibilités d'action.....	311
2.3 Le déni de l'institutionnalisation.....	312
3. La négociation du changement social.....	314
3.1 La négociation des règles.....	315
3.2 La négociation des valeurs	317
Conclusion.....	319
Conclusion Partie III	321

CONCLUSION GÉNÉRALE	323
L'émergence et la résolution des conflits.....	324
La posture des éleveurs et la reconnaissance de leur métier.....	327
Les formes émergentes de militantisme.....	329
L'enquête publique et les dysfonctionnements des institutions.....	331
Les perspectives sur les émotions.....	332
 Bibliographie.....	 335
Annexes.....	348
Liste des sigles.....	361
Index.....	363
Glossaire.....	365
Table des matières.....	367

Les conflits d'usage au cœur de l'élevage breton. Sociologie des émotions dans l'action collective

Émotions, conflits, agriculture, valeurs, action collective, confiance

L'industrialisation des exploitations agricoles ainsi que le retour de populations urbaines en campagne préfigurent l'émergence de conflits sur l'usage de l'espace. Ceux-ci seront analysés sous l'angle du processus de révision des émotions. Dans une perspective relationnelle, l'émotion est envisagée comme étant ce qui lie les individus à une situation. Il est avancé que les projets d'élevage provoquent une rupture dans les routines, générant des émotions de sidération, d'angoisse et de colère. Pour renouer avec des routines stables, les acteurs s'engagent dans un travail de révision les menant à questionner leurs attentes et leurs valeurs. L'incertitude propre aux situations de révision plonge aussi les acteurs dans un travail d'enquête pour restaurer la confiance. Ces variables de l'action permettront de répondre à une question très simple : comment émergent et se résolvent les conflits ? Selon quelles logiques d'actions et quels ressorts politiques ?

L'objectif de cette thèse est double. D'un côté, il s'agit de conceptualiser un modèle du conflit étape par étape, de son émergence à sa résolution. D'un autre

côté, l'objectif est de traiter plus spécifiquement des relations entre conflits et institutions. L'analyse est construite à partir de l'étude de 9 cas de conflit en Bretagne. Ces cas sont étayés de 52 entretiens semi-directifs, d'une revue de presse et d'analyse de dossiers d'enquête publique. Une analyse de contenu thématique a permis d'identifier les différents ressorts de l'action collective.

Les résultats montrent une dynamique globale des conflits locaux autour des projets d'élevage. Les émotions et les situations de conflit ont été restituées dans toutes leurs étapes : le concernement, la mobilisation et le dénouement. Au fil de la mobilisation émergent de fortes demandes de redistribution des usages et de reconnaissance des valeurs associées. Celles-ci ont été expliquées par des demandes de prise en charge de problèmes publics qui ont émergé au cours de la mobilisation. Les conflits d'élevage se sont révélés être des micro-mouvements sociaux s'imbriquant dans des demandes plus globales de reconnaissance des valeurs et de contestation de l'ordre social.

Land use conflict at the heart of Brittany's animal farming. Sociology of emotions in collective action

Emotions, conflicts, animal farming, values, collective action, trust

The industrialization of farming and the return of urban populations to the countryside foreshadows the emergence of conflicts over the use of space. These will be analyzed from the emotional work process. From a relational perspective, emotion is seen as what links individuals to a situation. Animal farming projects are said to break routines of inhabitants, generating feelings of amazement, anxiety and anger. To return to stable routines, the actors engage in a work of revision leading them to question their expectations and their values. The uncertainty inherent in revision situations also plunges the actors into investigative work to restore trust. Our main goal is to answer a very simple question: how do conflicts arise and resolve? According to what logic of action and what political process?

The objective of this thesis is twofold. On the one hand, it involves conceptualizing a model of the conflict step by step, from its emergence to its resolution. On the other hand, the objective is to deal more specifically with the relationships between

conflicts and institutions.

The analysis is based on the study of 9 cases of conflict in Brittany. These cases are supported by 52 semi-structured interviews, a press review and an analysis of public inquiry files. A thematic content analysis identified the different drivers of collective action.

The results show a global dynamic of local conflicts around livestock projects. Emotions and situations of conflict have been restored in all stages of the conflict: concern, mobilization and conclusion. Over the course of the mobilization, strong demands for redistributions of land uses and recognition of associated values emerged. These were explained by recognition demands of public problems that emerged during the mobilization. Livestock conflicts have proven to be social micro-movements interwoven with more global demands for recognition of values and contestation of social order.